

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
École Nationale Supérieure des Sciences Politiques
Direction de la Post-graduation et de la Recherche Scientifique



THESE
Présentée pour l'obtention du **Diplôme de Docteur**
En Sciences Politiques

Intitulée :

**Apport de l'Intégration dans l'Économie Mondiale
pour le Développement Économique en Algérie**

Par : NAIT ABDESSELAM Hakim

Sous la double direction :
Pr. BEN ABDELLAZIZ Mustapha
Dr. KOCHKAR-FERCHOULI Fatma Zohra

Thèse soutenue publiquement le 18-12-2018 devant un jury composé des membres suivants :

- Dr. GARFI Abdelhamid	ENSSP	Président
- Pr. BEN ABDELLAZIZ Mustapha.....	Université Alger 3.....	Rapporteur
- Dr. KOCHKAR-FERCHOULI Fatma Zohra....	ENSSP.....	Co-directeur de thèse
- Pr. ZERAIA El Omri	ENSSP	Membre

Année universitaire : 2018-2019

Remerciements

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude au Professeur Mustapha Benabdellaziz pour la direction et l'orientation qu'il a assumées avec âme et conscience.

Je tiens ensuite à exprimer toute ma reconnaissance au Professeur Fatma-Zohra Ferchouli Fatma-Zahra pour le suivi et la correction qu'elle a apportés à mon travail de recherche.

Je remercie sincèrement mes anciens professeurs pour les efforts qu'ils ont fournis afin de me permettre d'arriver au bout de mon objectif.

J'exprime également mes plus vifs remerciements à tous les membres du jury qui ont accepté de participer à la soutenance de thèse.

Je remercie également la direction et le personnel administratifs de l'École Nationale Supérieure des Sciences Politiques pour m'avoir offert la chance de suivre un cycle en post-graduation.

Dédicaces

Je dédie ce travail à ma famille et à mes amis.

Liste des abréviations

ALGEX : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur.

ANDI : Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement.

BAD : Banque Africaine de Développement.

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

BIT : Bureau International du Travail.

BM : Banque Mondiale.

CACI : Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie.

CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.

CEPAL (C) : Commission des Nations Unies pour l'Amérique Latine (et les Caraïbes).

CNIS : Centre National de l'Informatique et des Statistiques.

CNRC : Centre National du Registre de Commerce.

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

DGD : Direction Générale des Douanes.

FCE : Forum des Chefs d'Entreprises.

FMI : Fonds Monétaire International.

FSPE : Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations.

GATT : Accord Général sur le Tarif Douanier et le Commerce.

GZALE : Grande Zone Arabe de Libre Échange.

IDE : Investissement Direct Étranger.

NIP : Nouveaux Pays Industrialisés.

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Économique.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

PED : Pays en Développement

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

SAFEX : Société Algérienne des Foires et Expositions.

UA : Union Africaine.

UE : Union Européenne.

UMA : Union du Maghreb Arabe.

Résumés de la thèse

ملخص

رغم أن الجزائر باشرت برنامج الإصلاح الاقتصادي في نهاية الثمانينات وسط أزمة اقتصادية وسياسية، لا يزال موقف صاحب القرار الجزائري يتردد في مواصلة الإصلاحات التي تضمن الانتقال إلى نموذج اقتصاد السوق.

في الواقع، لم يكن مسار الإصلاح محل وفاق كل الفئات المؤثرة في القرار السياسي، حيث تظهر من حين إلى آخر إجراءات ذات طبع اشتراكي تهدف إلى الحد من الانفتاح المباشر من طرف الجزائر. فلو لا تلك الإجراءات ذات الطابع الليبرالي التي فرضها برنامج التصحيح الهيكلي لكانت إمكانية العودة إلى الاقتصاد الاشتراكي اختياراً قائماً.

إن تحسن الوضع المالي للجزائر، باستقرار مؤشرات الاقتصاد الكلي والتخلص من الديون الخارجية لم يؤدي إلى تغيير الوضع الاقتصادي للبلاد والذي لم يشهد تحسناً هاماً، حيث تبقى تميزه سيطرة مداخل المحروقات على ما تم إنجازه وذلك باللجوء إلى الإنفاق العمومي.

إن اختيار النموذج الرأسمالي يستوجب من جهة، البحث، عن طريق الحوار السياسي، على توافق وإجماع حول هذا الاختيار. من جهة أخرى، على غرار تجارب عدة دول، يستلزم الانفتاح والاندماج في الاقتصاد العالمي دعم قوي من طرف الدولة لرفع من احتمال نجاح الانتقال الاقتصادي وجعل المجال الجديد فرصة لتحقيق أهداف التنمية الاقتصادية التي لم يتمكن النموذج الاشتراكي من إنجازها لعدة أسباب من بينها القيود التي فرضها على المعاملات مع الخارج وعلى الخواص.

الكلمات المفتاحية

الجزائر، الاندماج الاقتصادي، الاستثمار الأجنبي، نقل التكنولوجيا، الذكاء الاقتصادي، الإصلاحات الاقتصادية.

Abstract

In a climate of economic and political crisis, Algeria has chosen to change its economic model. After three decades of a socialist economy, the Algerian economy has brutally hit the rules of the market economy.

Despite efforts to prepare a project of economic reforms undertaken by Mouloud Hamrouche's team, the shock could not be avoided. Thus, Algeria finds itself in an unsustainable financial position and recourse to aid from the Bretton Woods institutions is now established. However, although the macroeconomic balances are restored and the external debt is repaid, the Algerian economy is still facing the same structural problems whose dependence on hydrocarbons is the main characteristic.

In conclusion, the Algerian decision-maker can no longer provide a solution, even in times of financial prosperity.

- This situation, which is detrimental to the national economy, can have two main reasons:
- absence of political courage and consensus between different decision-making cycles in order to defuse economic reforms to complete the transition;
- ineffectiveness of the accompanying measures, which are supposed to reassure Algeria's position in an integrated economic sphere.

Indeed, we felt that the answer to these two questions will identify the grain of sand that blocks the machine!

Key words

Algeria, global economy, regional integration, foreign investment, technology transfer, migration, international organization.

Résumé

Dans un climat de crise économique et politique, l'Algérie a choisi de changer son modèle économique. Après trois décennies d'une économie socialiste, l'économie algérienne a été confrontée brutalement aux règles de l'économie de marché.

Malgré les efforts de préparation d'un projet de réformes économiques entrepris par l'équipe de Mouloud Hamrouche, le choc n'a pu être évité. Ainsi, l'Algérie s'est trouvée dans une position financière insoutenable et le recours à l'aide des institutions de Bretton Woods est avéré désormais incontournable.

Toutefois, bien qu'à partir des années 2000, les équilibres macro-économiques aient pu être rétablis et la dette extérieure remboursée, l'économie algérienne souffre toujours de mêmes problèmes structurels notamment la faiblesse du système productif et l'éloignement des normes de la compétition internationale.

Il s'avère que le décideur algérien n'arrive plus à proposer une solution et ce, même en période d'aisance financière.

Cette situation préjudiciable à l'économie nationale, peut avoir deux raisons principales :

- absence d'audace politique et de consensus entre différentes sphères décisionnelles afin d'amorcer les réformes économiques qui permettent de réussir la transition ;
- inefficacité des mesures d'accompagnement censées conforter la position de l'Algérie dans un environnement économique mondial intégré.

Notre objectif donc, est d'étudier ces deux raisons et leurs implications politiques et économiques et d'identifier « le grain de sable qui bloque la machine » !

Mots clés

Algérie, économie mondiale, intégration régionale, investissement étranger, transfert de technologie, migration, organisations internationales.

Sommaire

INTRODUCTION	9

PREMIÈRE PARTIE : OPPORTUNITÉS ET MENACES DE L'INTÉGRATION DE L'ALGÉRIE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

AVANT-PROPOS	17
CHAPITRE I : INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES : DEFINITIONS ET LECTURES	19
CHAPITRE II : INTEGRATION ECONOMIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ALGERIE	83
CHAPITRE III : RISQUES DE L'INTEGRATION DANS L'ECONOMIE MONDIALE POUR L'ALGERIE	133
RESULTATS DE LA PREMIERE PARTIE	188

DEUXIÈME PARTIE : DÉVELOPPEMENT À L'ÉPREUVE DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE : ÉTUDE DU CAS ALGÉRIEN

AVANT-PROPOS	191
CHAPITRE I : POLITIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE : PROCESSUS ET EVALUATION	192
CHAPITRE II : CONDUITE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE	275
RESULTATS DE LA DEUXIEME PARTIE	407
CONCLUSION.....	409
BIBLIOGRAPHIE.....	416
ANNEXES.....	428
INDEX DE LA THESE.....	455
TABLE DES MATIERES	459



Introduction

Après une longue période de confrontation entre les deux blocs socialiste et capitaliste, l'antagonisme entre les deux systèmes économiques s'est soldé par le succès de l'économie libérale avec l'imposition de ses règles dans une grande partie du monde.

La chute du Mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS dans la fin des années 80 ont contribué à mettre fin à quarante-cinq années de dualisme de modèles économiques. La mondialisation est, désormais, la seule alternative qui s'offre à tous les pays. Fukuyama dans son ouvrage "la fin de l'histoire et le dernier homme"¹ allait jusqu'à prévoir la convergence de tous les pays du monde vers le modèle de la démocratie libérale.

Le triomphe de la pensée libérale se manifeste, d'après Jean Coussy par le fait que la pensée capitaliste a réussi à restreindre les débats théoriques. Elle a contribué à une éclipse du socialisme, ce qui est observable dans la plupart des régions du monde. Elle critique toute légitimation, socialiste ou nationaliste de politique extérieure autre que d'ouverture. Elle soutient le respect des incitations et des sanctions du marché mondial. Elle appuie l'universalisation des gestions publiques et l'homogénéisation des formes de concurrence privée.²

En effet, aujourd'hui il devient difficile d'analyser les relations économiques d'un pays hors du contexte du libre-échange, de libre circulation des biens et des services ainsi que de la libre mobilité des personnes et des capitaux. Pour Michel Albert, le modèle américain [de l'économie de marché] est redevenu incontournable. Il est en train de se diffuser partout.³

Pour Djoudi Bouras, le contexte économique international actuel n'est pas un phénomène inédit. En effet, l'auteur confirme que la mondialisation n'est pas un fait nouveau. Ce qui l'est par contre est l'émergence d'un "système-monde"⁴ qui unit dans une dimension planétaire des processus économiques de production, de circulation et de reproduction. Ce système global tend de plus en plus à rejeter la spécificité et les statuts particuliers et impose des règles universelles dont

¹ Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, France 2009.

² Jean Coussy, *Économie politique internationale*, in Marie-Claude Smouts, *Les nouvelles relations internationales*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 1998 (), p. 265.

³ Michel Albert, « Le nouveau système-monde », *Le Débat*, 1997/5 (n° 97), p. 6.

⁴ C'est le sociologue américain Emmanuel Wallerstein qui est à l'origine du concept de "système monde" dans ses écrits "The Mordern World System" (3 volumes publiés en 1974, 1980 et 1989). Il affirmait qu'il n'existait qu'un seul monde connecté par un réseau complexe de relations d'échanges économiques "une économie monde" fondée sur l'accumulation du capital par des agents en concurrence (d'abord les États puis d'autres acteurs progressivement), (<http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/systeme-monde.html>).

le commerce est l'élément véhiculaire. Toutes les antichambres de la mondialisation ne peuvent ignorer les contraintes d'ouverture compte tenu des clauses qui régissent le commerce et les relations économiques et financières internationales car il y a de moins en moins d'espaces protégés.¹

Toutefois, Christian Deblock précise que « l'ouverture s'inscrit dans l'histoire du capitalisme dans ses évolutions et transformations. Mais c'est aussi un phénomène politique, qui s'inscrit dans l'histoire des idées et des institutions. [L'ouverture] est mieux acceptée aujourd'hui mais suscite toujours débats et désaccords, que ce soit sur la route à prendre ou sur ses effets. »²

De ce fait, le nouveau contexte mondial impose aux États-nations des politiques d'ouverture économique et d'intégration à la sphère économique mondiale. Non seulement, la pensée libérale soutenue par les grandes puissances économiques et mise en œuvre par les politiques et les programmes des institutions internationales, devient de plus en plus restrictive à l'encontre de la souveraineté des États-nations.

À partir de ce constat, la prise en considération de toutes les données et les dimensions transformationnelles qu'impose le libéralisme dans l'élaboration et la mise en place de toute politique de développement national devient irrésistible. Il est également nécessaire de mettre en place une politique d'intégration active en réponse au défi qu'exige cet environnement international.

Dans ce nouvel environnement, les intégrations régionales, un autre phénomène qui caractérise aujourd'hui l'économie mondiale, acquièrent une importante capitale. Ce regroupement qui permet de se positionner dans l'espace économique mondial, peut produire des effets positifs sur le développement des pays le constituant, à travers notamment la réduction des coûts des transactions infrarégionales et l'unification des politiques économiques. Les intégrations régionales sont aussi un moyen qui permet de relever -ensemble- le défi de la concurrence au niveau des marchés internationaux.

Cependant, la mondialisation n'a pas produit les mêmes effets dans tous les pays. L'étude de l'économie mondiale montre d'un côté, des disparités de développement entre un Nord riche, développé et industrialisé et un Sud pauvre, sous-développé et peu industrialisé. De l'autre

¹ Djoudi Bouras, « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : Crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », *l'Algérie face à la mondialisation*, CODESRIA Publications in full tex, p. 4. Lien : <https://www.codesria.org/IMG/pdf/chap0-prelim-algerie.pdf>, date de visite : 20-04-2015.

² Christian Deblock, « De la richesse à la compétitivité des nations, l'ouverture économique en perspective », *cahier de recherche* - CEIM, Université du Québec à Montréal, 2014, p. 2.

côté, l'écart et le monopole de la technologie et les vagues de migrants constituées essentiellement de scientifiques et intellectuels (fuite des cerveaux) constituent le revers de la mondialisation pour les pays en développement.

Dès son indépendance l'Algérie a choisi un modèle de développement planifié et autocentré qui a mené le pays à une crise économique suite à la chute des prix des hydrocarbures au milieu des années quatre-vingts. Le décideur algérien a réagi à cette situation par un recours excessif à la dette extérieure, à l'instar de la majorité des pays en développement. Comme le signale Boukhezer, « au fil des ans, ce mode de gestion [planifié et autocentré] s'est transformé en un système de financement par endettement, vu le manque de diversification de ces économies [des PED] et la faiblesse de leurs systèmes productifs. »¹. Au milieu des années quatre-vingt-dix, l'Algérie s'est retrouvée en situation de cessation de paiement et a été obligée d'accepter un programme d'ajustement structurel piloté par le FMI.

Aujourd'hui, loin derrière le climat des années 90, « l'économie algérienne renoue avec la croissance après avoir été au bord de l'asphyxie. Les capacités d'intervention de l'État se sont consolidées à la faveur de la restauration durable des équilibres macro-économiques. Les effets multiplicateurs [des plans de développement économique sont] déjà sensibles dans un ensemble de domaines (emploi, infrastructures, revenus, ...). »² Reconnaît Djoudi Bouras.

En effet, le début des années 2000 le gouvernement algérien a lancé de nouveaux programmes et de nouvelles politiques de développement dans un contexte politique et économique national caractérisé par plus d'ouverture et par la relance de la démarche d'adhésion à l'économie mondiale. L'économiste algérien, Mehdi Abbas, qualifie d'ores et déjà l'Algérie de « pays ouvert, avec un montant important des IDE qui existent dans le pays et qui activent dans différents secteurs ; avec une part des importations/PIB de 25 % ; un tarif douanier maximal de 30% et moyen de 11.2% (dans le secteur agricole) ; un indice d'intégration commerciale qui situe l'Algérie dans la moyenne des pays ouverts. »³ Nassim Oulmane arrive à la même conclusion, il estime que « l'Algérie a semble-t-il fait le choix stratégique de mieux s'intégrer commercialement dans son environnement

¹ Nacira Boukhezer-Hammiche, « Libéralisation financière et effet sur l'investissement en Algérie », *Mondes en développement*, 2013/2 (n° 162), p. 131.

² Djoudi Bouras, « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : Crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », *Op. Cit.*, p. 2.

³ Abbas Mehdi, « L'accession à l'OMC, Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 N°71, p.101.

aussi bien régional que multilatéral. Son adhésion, en janvier 2009, à la Zone Arabe de Libre Echange (ZALE) illustre ce choix. »¹

Pour sa part, Djoudi Bouras considère que

« L'économie algérienne présente le paradoxe d'être, à l'instar des économies dépendantes, fortement intégrée dans le processus de la mondialisation par ses échanges extérieurs et ses inputs tout en restant à l'écart des processus de mise à niveau, du partenariat et de l'investissement. »²

Cette situation est provoqué pour une mauvaise voir absence de stratégie d'ouverture sur le monde extérieur, un des points que nous allons explorer dans ce travail. Toutefois, l'auteur tient à rappeler que

« Même si elle a payé un lourd tribut pour la stabilisation macro-économique, l'économie algérienne reste dans une position extrêmement vulnérable par rapport à ses capacités d'intégration à la mondialisation. L'état des lieux de l'économie révèle, en outre, de multiples déconnexions par rapport aux standards internationaux avec de nombreux retards en matière de mise en place de dispositifs d'accompagnement des processus d'ouverture. C'est en fait tout le système productif qui souffre de nombreuses distanciations qui sont, de plus, aggravées par de multiples résistances au changement adossées à des systèmes de régulation et de gouvernance peu transparents. »³

Dans ce sens, l'auteur ajoute que les avis des acteurs de la politique d'intégration de l'Algérie ne sont pas forcément convergents. Ils sont plutôt divergents par rapport à la nécessité de s'intégrer à la mondialisation et encore moins enclins à partager les sacrifices et à accepter le principe d'une recomposition sociale et politique, s'appuyant sur des nécessités de compétition internes et externes. De multiples résistances constituées surtout des lobbys qui bénéficient de la protection commerciale et du monopole sur certaines branches d'activités se manifestent à travers des politiques protectionnistes, apparaissent, confortées par des positions encore hésitantes et même hostiles des pouvoirs publics à l'égard de la mondialisation qui ne semblent pas totalement prêts à faire passer les réformes.⁴

¹ Nassim Oulmane, « Politique commerciale, intégration régionale sud-sud et souveraineté économique en Algérie, » *Confluences Méditerranée*, 2009/4 N°71, pp. 119-120.

² Djoudi Bouras, « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : Crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », Op. Cit., p. 3.

³ Idem, p. 10.

⁴ Ibid., pp. 6-7.

Choix du sujet

Au début le choix de notre sujet a été motivé par l'importance des débats qui ont suivi les différentes politiques de l'Algérie en matière d'intégration économique. À partir de ces débats, notre thème nous permettra d'apporter des éclaircissements et une interprétation des orientations économiques de l'Algérie.

Par ailleurs, notre choix de ce thème est lié au fait qu'il constituera à notre avis, un domaine dans lequel l'Algérie sera appelée à trancher entre deux voies de développement possibles :

- un développement qui s'appuie sur une ouverture sur l'économie mondiale avec une intégration dans le système commercial multilatéral, ou
- une ouverture sur le monde extérieur¹ limitée et déterminée notamment par les revenus des hydrocarbures et l'influence des acteurs internationaux.

Sur cette base, nous avons voulu analyser les conséquences des deux choix précédents. Dans cette optique nous estimons que le décideur algérien doit recourir à une démarche élaborée qui lui permettra de bénéficier des rapports économiques du pays avec le monde extérieur.

Enfin, le choix du thème obéit à une forte volonté personnelle d'aborder une thématique qui, à notre avis, constituera un sujet sur lequel portent et porteront les discussions politiques et économiques en Algérie dans les années à venir.

Titre de la thèse

Tout d'abord, il est nécessaire de signaler que le mot intégration est souvent utilisé dans le domaine des sciences sociales, comme l'intégration des émigrés dans la société d'accueil par exemple. Par définition, l'intégration correspond au « processus qui conduit une personne à adopter les valeurs et les normes du système social. »² Quant à l'intégration économique, elle est définie par

¹ Le monde extérieur correspond à l'ensemble de pays et d'acteurs avec lesquels l'Algérie entretient des relations économiques.

² <http://www.picardmed.com/reseaux/estime/Insertion%20Professionnelle.asp>

le Dictionnaire de science économique comme étant « un processus qui conduit plusieurs économies distinctes à former un seul espace économique. »¹

Cependant, d'autres expressions sont utilisées pour désigner une politique d'intégration à l'échelle régionale ou mondiale, comme insertion internationale. Cette expression n'est pas une expression définie dans le dictionnaire économique, mais plutôt une expression d'usage. Ouverture économique peut renvoyer également au sens de l'intégration économique.

Ensuite, pour ce qui est de la formulation actuelle du titre : "*Apport de l'intégration dans l'économie mondiale pour le développement économique en Algérie*", il y a lieu de préciser qu'elle vise le traitement de deux points :

- la distinction entre les apports positifs et négatifs de l'intégration dans l'économie mondiale cherchant à identifier les opportunités et les menaces de ce processus pour l'Algérie ;
- la recherche d'une démarche qui permet la réussite de cette intégration par l'Algérie.

L'étude de l'insertion internationale de l'Algérie invite à fournir des prismes de lecture des dispositions prises par son économie pour faire face à un challenge aussi difficile que complexe qui est, celui de faire partie d'une communauté mondialisée. Comme elle implique un positionnement stratégique dans les relations internationales, le tout dans une compétition planétaire sans retenue.² Dans ce cadre, une analyse de la base théorique des réformes entreprises par l'Algérie en guise de préparation de son intégration dans la mondialisation s'avère incontournable.

Par ailleurs, le traitement d'un sujet portant un caractère économique et politique, ne peut se faire sans rappel de certaines définitions et théories. Il s'agit, en premier lieu, des concepts utilisés par les études de l'économie mondiale tels que l'investissement étranger, l'intégration régionale ou les échanges commerciaux, etc. En second lieu, nous nous intéressons aux définitions liées au développement économique mis en avant par les courants des différentes stratégies de

¹ Alain Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo, Anne-Mary Draï, *dictionnaire de science économique*, 3^{ème} édition, édition Mehdi, Algérie 2013, p. 256.

² Djoudi Bouras, « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : Crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », Op. Cit., p. 1.

développement économique, comme la substitution des importations ou la substitution aux exportations, le rôle de l'Etat, etc.

La détermination de la relation qui relie le développement au monde extérieur nous offre un champ de théorisation et de conceptualisation large et complexe. Cette complexité correspond selon Jean Coussy

« L'étude des interactions (*interplay*) de l'économie et du politique dans l'arène mondiale. Elle se propose donc d'analyser à la fois les interactions entre le politique et l'économie et les interactions entre le national et l'international. Elle est parfois dénommée économie politique globale ou économie politique mondiale pour tenir compte de l'érosion des nations. »¹

Pour appréhender notre thématique, nous faisons appel à une démarche multidisciplinaire incluant les sciences politiques, les relations internationales, les sciences économiques, la géoéconomie, l'économie politique nationale et internationale, l'intelligence économique et le management.

Cette étude a pour but d'explorer le référentiel théorique qui a encadré le développement économique en Algérie et ses mutations provoquées par les événements politiques et économiques (nationaux et internationaux) et ce, pour la période en question (2000-2014). Dans ce sens, nous nous proposons d'analyser les mécanismes mis en place au niveau national pour atteindre les objectifs de développement économique et de formuler les remarques qui en résultent.

Ce travail ambitionne également de proposer une nouvelle grille de lecture de la politique de l'intégration de l'Algérie susceptible de prendre en considération ses aspects complexes et nombreux.

Enfin, l'étude est une contribution aux débats autour du sujet. Elle tente d'attirer l'attention du décideur algérien sur les questions que nous abordons dans cette thèse. Comme l'a souligné Mohamed Haddar, « l'utilité opérationnelle d'un travail de recherche et de construction théorique apparaît dans sa capacité à orienter les décisions. »²

¹ Jean Coussy, Op. Cit., p. 253.

² Mohamed Haddar, *Méthodologie de la recherche doctorale en économie*, Éditions des archives contemporaines, Paris 2010, p.88.

Problématique

Dans les discussions publiques et partisans, il est généralement facile d'utiliser l'argument de la mondialisation ou de l'ouverture économique pour justifier les résultats insuffisants de telle politique ou de tel projet. Guillaume Daudin, Jean-Luc Gaffard et Francesco Saraceno soulignent dans ce sens qu'« il en est du commerce international comme du progrès technique : de faibles performances en matière de croissance et d'emploi, quand elles surviennent, lui sont facilement attribuées. »¹ Pourtant, une grande partie de la littérature économique² soutient que, dans le contexte actuel de l'interdépendance économique, la mondialisation impactera, nécessairement, le développement économique national des pays. Le point crucial dans notre travail est la détermination de cette relation et sa conduite vers la maximisation du profit et la minimisation du coût. Par conséquent, plusieurs spécialistes précisent que le vrai problème pour un pays n'est pas de choisir entre ouverture et protectionnisme, mais de savoir comment gérer son ouverture.³ Ainsi nous nous proposons de répondre à la problématique suivante :

Comment l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale affecte son développement économique ?

Pour répondre à cette problématique, nous l'avons décomposée en questions secondaires, à savoir :

- ❖ Comment l'Algérie peut-elle construire et conduire une politique d'intégration dans l'économie mondiale ?
- ❖ Dans un contexte caractérisé par un mouvement intégrationniste mondial croissant, quel choix reste-il à l'Algérie ?
- ❖ Quels sont les menaces et les opportunités d'une politique d'intégration pour son développement économique ?

¹ Guillaume Daudin, Jean-Luc Gaffard et Francesco Saraceno, *Ordre et désordre dans l'échange international, Une revue de littérature*, France2007, lien : www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/5-100.pdf, date de visite : 16-11-2015, p. 145.

² Cette littérature sera étudiée dans le deuxième et le troisième chapitre de la première partie de cette thèse.

³ Idem, p. 165.

Première hypothèse

Après le passage d'un choix socialiste à l'adoption de l'orientation de l'économie de marché, le décideur algérien n'a pas pu formuler une politique cohérente d'intégration économique de l'Algérie dans la mondialisation. En effet, plusieurs décisions restent en suspens, telle que la question de l'adhésion à l'OMC et d'autres décisions qui sont contradictoires comme l'encouragement des IDE puis l'imposition des règles restrictives à l'égard des investisseurs étrangers. Cela ne sera pas sans effets sur l'impact de de cette intégration sur le développement.

Seconde hypothèse

Pour un pays en développement comme l'Algérie dont le champ de manœuvre est réduit la structure de son économie, l'intégration dans l'économie mondiale ne peut avoir que des impacts négatifs considérables sur le développement et les ressources du pays. Plusieurs pays en développement ont emprunté ce chemin, mais peu d'entre eux ont pu atteindre leurs objectifs. Le déséquilibre en matière technologique et dans le domaine de d'industrie entre les pays du Nord et ceux du Sud est si important qu'il risque de compromettre toute tentative de mettre l'intégration économique au service du développement.

Troisième hypothèse

Aujourd'hui, une intégration dans l'économie mondiale devient une obligation pour tous les pays. Toutefois, cette intégration peut être profitable pour le développement économique de l'Algérie. En effet, cette nouvelle sphère offre plusieurs opportunités qui peuvent être saisies pour soutenir le projet de développement national, comme par exemple les investisseurs étrangers susceptibles de réduire en partie, les dépenses publiques de l'Etat en matière d'équipement ou d'éviter le recours excessif à l'endettement extérieur en cas de besoin de financement.

La vérification des hypothèses requiert le recours à plusieurs outils méthodologiques :

Méthode descriptive : il s'agit de lire et d'expliquer la réalité de l'économie du pays et les politiques de développement expérimentées par l'Algérie. Cette méthode nous permettra d'établir un état des lieux de la politique algérienne d'intégration économique.

Étude de cas : dans la mesure où notre thèse porte sur le cas algérien, il sera donc nécessaire de nous focaliser sur les caractéristiques et les spécificités de ce pays. Toutefois, nous allons constater que l'Algérie partage plusieurs de ses particularités avec d'autres pays, notamment maghrébins, africains, ou en de développement.

L'approche historique : elle s'avère nécessaire pour la compréhension et l'interprétation de la genèse, de l'évolution des politiques et des événements d'ordre économique notamment.

Enfin, nous avons estimé important de recourir à quelques comparaisons. L'objectif est de situer l'Algérie dans un espace économique et géopolitique international. Pour cela, d'autres pays ayant partagé les mêmes expériences que l'Algérie sont citées comme références dans notre argumentation.

De nombreuses thèses ont été consacrées aux thèmes de la politique de l'intégration économique de l'Algérie. En effet, des thèmes comme la politique commerciale extérieur de l'Algérie, aux IDE en Algérie, le dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, l'accord d'association l'UE-Algérie, etc. Toutefois, contrairement à notre sujet, ces recherches n'ont porté que sur l'un des aspects de l'intégration économique.

Nous citons à titre d'exemple, quelques thèses ayant un lien direct avec notre étude :

Bourahli Ahmed Toufik, Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché : Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie, Thèse, Université Constantine 2, 2014.

Dans sa thèse, Bourahli Ahmed Toufik a procédé à l'analyse du rôle de l'Etat selon les différentes théories économiques. L'importance de cette institution dans une économie planifiée, de transition ou dans une économie de marché a été rigoureusement étudiée par l'auteur. Il étudie ensuite, le rôle du l'Etat-nation tel que défini par le traité Westphalie et le confronte à sa position dans la mondialisation. À ce propos, l'auteur estime que même s'il est vrai que l'Etat a été confronté de temps à autre et dans certains contextes a de fortes résistances sociales contre le changement du modèle économique et social, la plupart des échecs s'expliquent par de mauvais choix quant aux

Intitulé de la thèse de doctorat : L'apport de l'intégration dans l'économie mondiale pour le développement économique en Algérie

stratégies adoptées et à des dynamiques insuffisantes pour générer de réels processus transformationnels.¹ En guise de conclusion, l'auteur avance qu'une stratégie de développement basée une synergie entre Etat et secteur privé, à l'instar des stratégies adoptées par les pays du l'Asie, peut présenter une chance pour l'Algérie de sortir de la situation de l'Etat rentier.

Djamila Kasmi, Diagnostique économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne, Thèse, Université Lumière Lyon 2, présentée et soutenue publiquement le 6 novembre 2008

Djamila Kasmi commence son étude par l'analyse des causes de la crise économique de l'Algérie, il remonte, à ce titre, à la période de la mise en œuvre de la stratégie de développement autocentré basé sur la planification et ayant engendré la marginalisation du secteur privé. Ensuite, l'auteur explique dans quelles conditions, l'Algérie a fait appel à l'intervention des institutions internationales pour dépasser la crise survenu suite à la chute des prix de pétrole sur le marché mondial en 1986. Après l'analyse du contenu, des conditions et de la base théorique du programme d'ajustements structurel, l'auteur, évalue l'impact des PAS en matière de privatisation, de libéralisation du commerce extérieur et d'intégration dans l'économie mondiale. En effet, l'auteur constate que le PAS a contribué à la consolidation de la situation macro-économique de l'Algérie, mais il n'a pas changé la structure de son intégration dans l'économie mondiale dominée par l'exportation des hydrocarbures. Toutefois, l'auteur estime qu'un secteur privé a été développé grâce aux mesures préconisées par les institutions internationales en matière d'investissement et de privatisation.

Abdellah Belouanas, l'économie algérienne : La transition du plan vers le marché et niveau de réalisation des objectifs de la politique économique, université d'Algérie, faculté des sciences économiques et des sciences de gestion, 2005.

Abdellah Belouanas a procédé à une étude historique de la situation économique de l'Algérie, en passant par la période des plans de développement, les réformes engagées à la fin des années 80, l'ajustement structurel et la période ayant suivie l'application du PAS (2002). L'occasion était opportune pour l'évaluation de ces modèles de développement suivis par l'Algérie. Les résultants marquant de cette étude sont : primo, l'absence d'un consensus au sein des cercles décisionnels de l'Algérie sur le modèle de développement à adopter ; secundo, les réserves de

¹ Bourahli Ahmed Toufik, *Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché : Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie*, Thèse, Université Constantine 2, 2014, p. 462.

Intitulé de la thèse de doctorat : L'apport de l'intégration dans l'économie mondiale pour le développement économique en Algérie

changes ont été le résultat de la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel qui visait à assurer les créanciers et les investisseurs étrangers ; enfin, ces réserves de changes toujours en augmentation ont atteint des montants exagérés. En effet, l'auteur estime qu'une partie de ces réserves doit être investie dans des secteurs économiques nationaux ou internationaux rentables.

Aspects nouveaux visés par l'étude :

Premièrement, il nous semble important de distinguer notre recherche des travaux précédents portant sur des sujets similaires en Algérie. Pour notre part, nous nous proposons de prendre comme un ensemble indissociable, les composantes d'une politique d'intégration économique, à savoir : les échanges commerciaux, les investissements étrangers, les intégrations régionales, etc. Par ailleurs, notre sujet, comporte, nécessairement, une dimension politique qui inclut le comportement des acteurs, le rôle de l'Etat, celui des entreprises, ;;;m !lqs ;klk développement économique d'un point de vue théorique en faisant référence au cas algérien. Enfin, il s'agit de situer l'expérience algérienne parmi les pays qui ont suivi le même itinéraire en matière d'insertion à l'économie mondiale.

La période concernée par l'étude est comprise entre 2000 à 2014. Bien que la genèse de l'ouverture économique de l'Algérie remonte à la fin des années 1980, les événements liés à la crise politique et économique ne permettent pas à notre sens, d'engager une réflexion susceptible d'appréhender la politique d'intégration économique de l'Algérie. Ainsi, la recherche est concentrée sur l'économie algérienne même si une étude de son environnement internationale est indispensable.

Concernant le domaine scientifique, le traitement du thème nécessite une approche pluridisciplinaire et ce, pour plusieurs raisons :

- le nombre et la diversité des intervenants, nationaux, étrangers, publics, privés, etc. Comme le soutient Mehdi Abbès, le développement est « un projet politique qui repose sur la volonté des acteurs de la vie économique. »¹ ;
- le rôle de l'Etat dans l'élaboration et la mise en place de la politique d'intégration économique ;
- l'importance du développement économique comme indicateur de rendement du pouvoir politique.

Structure de la thèse

La première partie de notre thèse est consacrée à l'approche théorique. Dans cette partie, seront exposées les réflexions et les définitions liées aux phénomènes de l'économie mondiale, tels que les IDE, les intégrations régionales, etc. d'une part, et au développement économique de l'autre part. Dans cette même partie, nous procédons à la détermination de la nature de l'impact que les rapports économiques d'un pays avec l'extérieur peuvent avoir sur le développement économique. Cette relation sera analysée selon différentes grilles de lectures en prenant en considération les spécificités d'un pays en développement comme l'Algérie.

La deuxième partie est consacrée à l'étude du cas algérien. Cette fois, il y a lieu de mettre en avant et en détail la particularité du cas algérien en commençant par l'analyse de ses rapports avec le monde extérieur. Nous terminons cette partie par l'analyse de la conduite de la politique économique extérieure algérienne et la possibilité pour l'Algérie de mettre en œuvre une politique d'insertion internationale cohérente avec les objectifs attendus.

¹ Mehdi Abbès, « l'ouverture économique de l'Algérie, le rapport au monde au cœur d'un projet de développement national », *développement économie* (ouvrage collectif), édition Casbah, Alger 2011, p.565.

Définition des concepts clés de l'étude

Avantages comparatifs : Théorie de David Ricardo selon laquelle les pays ont intérêt à se spécialiser dans l'activité pour dans laquelle ils possèdent un avantage relatif, c'est-à-dire dans secteur d'activité dans lequel leur productivité du travail est supérieure à celle des pays partenaires.

Programme d'ajustement structurel : exprime volonté des institutions de Bretton Woods de changer la structure de l'économie d'un pays.

Consensus de Washington : les mesures de politique économique recommandées par les deux institutions financières internationales (BM et FMI) aux pays qui font appel à leur assistance financière (principe de conditionnalité) ; ces mesures sont basées sur l'analyse que font ces institutions de la situation de chaque pays.

Développement : Selon Amartya Sen, le développement est un « processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus », A. Sen, *Un nouveau modèle économie : Développement, Justice, Liberté*, 2000.

IDE (Investissement Direct Etranger) : Pour le FMI, l'IDE est « toute opération de prise de participation supérieure ou égale à 10 % au-delà des frontières nationales (création d'entreprises, prise de participation, les bénéfices investis, les emprunts entre filiales »¹.

Termes de l'échange : Sont le rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations, indices exprimés selon une même année de base.

Taux d'ouverture : C'est un indicateur de la mesure des échanges extérieurs d'un pays. « Il indique la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. La formule de calcul est la suivante : $[(\text{Exportations} + \text{Importations}) / 2] / \text{PIB} \times 100$ ».²

Internationalisation : C'est la stratégie de développement d'une entreprise au-delà de son marché national d'origine. Elle peut se manifester par l'implantation d'unités de production dans d'autres pays ou la conquête de plusieurs marchés nationaux, etc.

¹ Guerid Omar, « L'investissement direct étranger en Algérie : Impacts, opportunités et entraves », *Recherches économiques et managériales*, N°3-juin 2008, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion Université Mohamed Khider - Biskra, pp. 20-21.

² <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/degre-d-ouverture.html>, date 16-11-2015.

Transition : la transition comme discipline économique concerne « le processus de transformation du système d'économie centralement planifiée (ECP) en un autre (en principe l'économie de marché) [Andreff, 2007]. »¹

Limite et difficultés de l'étude

Tous d'abord, notre étude est limitée dans le temps tel que précisé dans cette introduction. Ensuite, il importe de souligner que nous avons traité dans notre thèse des phénomènes complexes dont l'effet et les conséquences se prolongent dans le temps. Enfin, il est opportun que l'analyse de tels phénomènes fasse intervenir d'autres disciplines comme la sociologie, l'histoire ou la géopolitique, etc.

L'absence de projet d'une politique d'intégration économique et les actions contradictoires et provisoires du décideur algérien dans ce domaine ont constitué des difficultés de lectures et d'interprétation. En outre, l'Algérie constitue un cas particulier par rapport aux pays voisins et aux espaces régionaux auxquels elle appartient ce qui a limité la portée de la comparaison comme utile méthodologique.

Bien que la documentation sur le thème de la mondialisation soit abondante, nous avons enregistré des difficultés à trouver des sources fiables qui traitent de certains sujets comme l'histoire du développement économique ou les stratégies de développement conçues durant et après les années 50.

¹ Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », *Economies and finances*, Université paris-nord - paris XIII, 2010. <tel-00684329>, p. 28.

Première partie :

**Opportunités et menaces
de l'intégration de
l'Algérie dans l'économie
mondiale**

Avant-propos

L'intégration dans une économie mondialisée n'est sûrement pas une action neutre et sans effets sur les différents acteurs nationaux d'un pays, cela est valable pour les pays qui y ont volontairement adhéré ou pour ceux qui hésitent et naviguent en marge de cet espace¹ sans pour autant décider de l'intégrer.

Les débats autour des impacts de l'intégration économique sur le développement d'un pays sont nombreux et riches en enseignements. Toutefois, deux visions principales s'opposent sur les effets de cette intégration. Celle qui met en avant les menaces de l'intégration dans une économie globalisée et celle qui, au contraire, croit aux opportunités que cette intégration offre aux pays.

Sur le plan théorique, la poussée du libéralisme emporte tout sur son chemin. Pour certains analystes, même la théorie du développement économique se fonde dans la machine libérale et perd son champ d'influence devant l'émergence d'un seul modèle dit universel. L'importance de ce constat nous impose une analyse profonde de cette question.

Malgré le semblant consensus mondial apparent et le soutien que reçoit le processus d'intégration à ce niveau, des mouvements et des théories à forte influence venant notamment du Sud s'opposent à cette mouvance dominante et ne cessent de critiquer l'actuel ordre international.

Par ailleurs, les pays en développement se retrouvent dans une position paradoxale et délicate dans la mesure où ils sont sous la pression d'un mouvement d'intégration mondiale alors qu'ils sont privés de moyens d'action qui leur permettent de faire face aux risques de cette impulsion. En réalité, ce challenge s'impose à tous les pays, même les plus avancés, celui-ci résulte notamment, d'une concurrence sur les marchés internationaux sans retenue. Dans une économie mondialisée, chaque pays doit relever des défis, faire face aux menaces et saisir les opportunités.

C'est la raison pour laquelle nous consacrons cette première partie :

¹ L'OMC compte 159 États membres (sans compter les États observateurs, comme l'Algérie) en date de 2012.

- à la définition des concepts, et à l'étude des phénomènes de l'intégration et du développement économiques et ce, à travers les différentes tentatives de théorisation et de modélisation ;
- à l'analyse des effets positifs et négatifs de l'intégration sur développement économique.

Dans cet ordre d'idées, nous avons divisé cette partie en trois chapitres :

- Chapitre I : Intégration et développement économiques, définitions et lectures.
- Chapitre II : Intégration dans l'économie mondiale au service du développement économique.
- Chapitre III : Menaces de l'intégration dans l'économie mondiale sur le développement économique.

Chapitre I : Intégration et développement économiques : définitions et lectures

Les relations économiques internationales s'intensifient et s'organisent au niveau mondial et ce, par la mise en place des institutions spécialisées telle que l'OMC dont la mission est d'unifier les pratiques et réguler le système commercial multilatéral.

La compréhension de cette espace appel une analyse et un rappel historique de l'émergence de l'intégration économique en tant que phénomène mondial et de son évolution.

Aussi, il est important de se focaliser sur la position des pays en développement dans la mondialisation et leur interprétation de ce phénomène.

En outre, une étude minutieuse des principales théories de développement ainsi que les critiques apportées adressées à chacune d'entre elles, mérite une attention particulière de la part du chercheur.

Dans ce sens, nous avons appréhendé dans ce chapitre les questions suivantes :

- définition et évolution de la mondialisation ;
- définition du développement ;
- théorie du développement ;
- stratégies de développement mises en œuvre par les pays en développement.

Section 1 : Évolution de l'économie internationale vers l'intégration à l'échelle mondiale

Dans la littérature économique et politique, les concepts existants évoluent et d'autres apparaissent dans un monde en mutation continue. Ainsi Michel Albert précise :

« En 1990 il n'existe pas d'économie mondialé au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Le deuxième monde que constituaient les économies du bloc soviétique étant mis provisoirement entre parenthèses, il reste deux mondes face à face, selon la grande coupure Nord-Sud. Nous avons d'un côté le monde développé. Un monde développé qui comporte lui-même deux grandes parties : les États-Unis, et l'Europe. De l'autre côté, le tiers monde, à l'exception de la demi-douzaine de dragons asiatiques. Mais des dragons qui constituent un archipel. Il n'est pas question de la puissance économique indienne ni même chinoise. Aujourd'hui, la grande division Nord-Sud, pays développés-pays sous-développés, est fondamentalement à revoir. »¹

Sous-section 1 : Mondialisation, Globalisation et Internationalisation : définition et usage de ces concepts

Dans le dictionnaire de français *Larousse*, la mondialisation est définie par « le fait de devenir mondial, de se mondialiser. En économie, [toujours selon le même dictionnaire,] mondialisation signifie l'élargissement du champ d'activité des agents économiques (entreprises, banques, bourses) du cadre national à la dimension mondiale. En géographie elle indique l'interaction généralisée entre les différentes parties de l'humanité. Aussi, la mondialisation est la tendance des entreprises multinationales à concevoir des stratégies à l'échelle planétaire, conduisant à la mise en place d'un marché mondial unifié. »²

Pour sa part, la Commission européenne propose une autre définition, la mondialisation peut se définir comme le processus par lequel l'interdépendance entre les marchés et la production de différents pays s'accroît sous l'effet des échanges de biens et de services ainsi

¹ Michel Albert, Op. Cit., pp. 4-5.

² Dictionnaire de français, Larousse 2016.

que des flux financiers et technologiques. Il ne s'agit pas, selon la Commission, d'un phénomène nouveau mais de la poursuite d'une évolution amorcée depuis longtemps.¹

L'auteur ajoute que dans le monde anglo-saxon, le terme globalisation est le plus utilisé, et ce par rapport celui d'*internationalization* sans que la distinction, dans certains cas, ne soit toujours claire (on trouve parfois les deux termes dans le même titre). On peut toutefois se demander pourquoi le néologisme *globalization* s'est imposé dans les années 1980 plutôt que celui de *worldization*, terme habituellement utilisé pour évoquer la « *third-worldization* » (tiers-mondialisation).²

De son côté, Michel Husson souligne le fait que l'usage de ces concepts véhicule la réalité des relations économiques internationales. Ainsi, il estime que le terme de mondialisation remplace dorénavant celui d'internationalisation dans les analyses des économistes (chose déjà faite).

L'introduction de cette notion de mondialisation suggère l'idée d'une transformation qualitative : il y aurait non seulement l'accélération et amplification de l'internationalisation, mais aussi l'émergence d'un nouveau mode de structuration de l'économie mondiale.³

En ce qui nous concerne, nous suivrons la distinction faite par Jean-Marc Siroën qui différencie « deux formes de mondialisation : la mondialisation "internationalé" (ou internationalisation) et la mondialisation "globalé" (ou globalisation). Le monde peut être peu globalisé et fortement internationalisé et, au contraire, très globalisé et faiblement internationalisé »⁴. Signalons au passage, que l'élément principal qui permet de distinguer les deux types de mondialisation est la place qu'occupe l'Etat en tant qu'acteur de la mondialisation, dans les deux analyses. Par ailleurs, l'utilisation du mot mondialisation tout seul renvoie dans cette thèse, aux deux formes de la mondialisation sans distinction.

¹ Thompson, Grahame et la Commission européenne, In David Bolduc et Antoine Ayoub Green, *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*, Université Laval Québec, Canada, p.6, Lien : www.creden.univ-montp1.fr/reseau/publis/bolduc-ayoub.pdf, date de visite : 09-10-2016.

² Jean-Marc Siroën, « l'international n'est pas le global, Pour un usage raisonné du concept de globalisation », *EURISCO*, Université de Paris Dauphine, Paris année, p. 1.

³ Michel Husson, « Etat et mondialisation », *Politis*, La revue n°6, 1994, p.1

⁴ Jean-Marc Siroën, « l'international n'est pas le global, Pour un usage raisonné du concept de globalisation », Op. Cit., p. 3.

1-Définition de la mondialisation internationale

Cette approche de la mondialisation permet la cohabitation entre l'Etat-nation et l'économie mondiale interdépendante. En effet, « les États-nations restent des unités d'analyses pertinentes, dotés de prérogatives irréductibles. Ils sont séparés par des frontières plus ou moins perméables qui permettent de fixer l'espace de la souveraineté nationale. Ces frontières peuvent être imperméabilisées à volonté pour rétablir, par exemple, le contrôle des capitaux. Les États-Nations peuvent ainsi coordonner leurs actions, par le biais d'organisations justement qualifiées d'internationales et dont l'autonomie se limite à celle que daignent leur accorder les États-nations qui en sont membres et les dirigent collectivement. »¹

Ainsi, cette approche exclut le fait que l'Etat-nation puisse être absorbé par le nouveau contexte économique mondial. Dans cette perspective,

« Pour deux auteurs aussi reconnus que Keohane & Nye, la mondialisation ne serait qu'une forme particulière d'interdépendance qui se caractériserait par des réseaux de connexions complexes et multi-continentaux. La mondialisation identifie un processus et l'adjectif "international" en décrit la nature. »²

En effet, l'Etat-nation demeure, comme un acteur majeur dans la construction de la mondialisation.

2-Définition de la mondialisation globale

En revanche, une autre catégorie d'auteurs estime que l'effet réductif de la mondialisation sur l'Etat-nation est irréversible et irrésistible. Cette vision voit dans le processus actuel de mondialisation un phénomène radicalement différent qui serait d'ailleurs bien perçu par les firmes "globales".

« Pour des auteurs comme Kenichi Ohmae, la globalisation signifie, en effet l'effacement simultané des frontières et des prérogatives de l'État. »³

¹ Idem, p. 30.

² Keohane R. & J.S. Nye Jr, In Jean-Marc Siroën, Ibid., pp. 3-4.

³ Kenichi Ohmae, In Jean-Marc Siroën, « l'international n'est pas le global, Pour un usage raisonné du concept de globalisation », Op. Cit., pp.4-5.

Cependant, les mouvements dénonçant la mondialisation sont de plus en plus affaiblis, c'est plutôt les mouvements qui appellent à la régulation de la mondialisation qui se font entendre, comme c'est le cas pour les organisations qui défendent l'environnement.

Cette thèse qui remet en cause des États est également défendue par des partisans des idées de Susan Strange¹. Ces analystes, en effet, « constatent l'affaiblissement des États par des pouvoirs extérieurs liés au marché comme les firmes multinationales, mais également par les organisations internationales, le crime organisé ou la société civile. »² L'impact de la mondialisation sur l'Etat-nation a fait l'objet d'étude dans le troisième chapitre de cette partie.

Sous-section 2 : Mondialisation, un seul phénomène mais plusieurs lectures

La mondialisation a suscité plusieurs lectures et interprétations. Au XIX^{ème} siècle, K. Marx annonçait déjà l'intégration des économies nationales dans un espace mondial. Ainsi, il écrivait déjà dans *le Manifeste du Parti Communiste* :

¹ Les principales caractéristiques des travaux de Susan Strange sont :

- « – Le pouvoir est au cœur de l'économie politique. Il peut être exercé de nombreuses façons, en particulier dans des structures plutôt que dans des relations directes avec les entités. Le pouvoir structurel nous donne un schéma de l'EPI qui établit clairement l'importance de l'autorité. Pour analyser le pouvoir structurel, il nous faut examiner à la fois l'autorité et la puissance dans des circonstances historiques spécifiques. Il n'existe pas un ensemble de généralisations universelles capables de nous permettre de le comprendre.
- La séparation de la politique et de l'économie, avec leurs structures disciplinaires respectives bâties sur cette dichotomie, rend presque impossible une analyse efficace de l'économie politique. Quand on s'y essaie, on obtient une analyse inappropriée qui risque de servir de base à des mesures politiques inefficaces. L'adoption de la rationalité par les sciences économiques aussi bien que par la science politique (américaine) est une tentative avortée de gagner en précision théorique et en légitimité scientifique, au détriment du réalisme.
- S'intéresser exclusivement à l'Etat (stato-centrisme) est réducteur et conduit à élaborer une conception de la science politique qui ne permet pas de comprendre la condition humaine et qui ne tient pas compte des diverses entités ayant un pouvoir économique et politique, ni de l'ensemble des questions et des secteurs qui conduisent réellement la politique. L'entreprise est la plus importante des entités non reconnues par les relations internationales stato-centristes. De même, la science politique conventionnelle ignore les questions absolument primordiales de la finance, du crédit et de la technologie. » (Roger Tooze, « Susan Strange et l'économie politique internationale », *L'Économie politique*, 2001/2 (no 10), pp. 103-104.)

² Jean-Marc Siroën, « l'international n'est pas le global, Pour un usage raisonné du concept de globalisation », Op. Cit., p. 5.

« Les démarcations nationales et les antagonismes entre peuples disparaissent de plus en plus avec le développement de la bourgeoisie, la liberté du commerce, le marché mondial, l'uniformité de la production industrielle et les conditions d'existence qu'ils entraînent. »¹

Nous voyons à travers ce passage que K. Marx avait déjà prédit, dès 1848, l'avènement d'un capitalisme mondial.

Pour les penseurs "hypermondialisants" du milieu des affaires : la mondialisation désigne la montée des firmes transnationales et de la finance internationale ainsi que l'expansion du marché mondial qui réduit le pouvoir des États-nations. C'est un scénario qui trouve un point d'ancrage dans le présent, précisément parce qu'il représente, selon Giddens (2000), l'idéologie de l'entreprise commerciale qui écrivait

"Dans le contexte du monde des affaires, l'idée de mondialisation n'est pas seulement une notion analytique, c'est une notion idéologique qui traduit une certaine orientation vers l'avenir." »²

Dans la même optique, Robert Reich³ met la lumière sur les phénomènes de la production spécialisée et sur la sous-traitance qui multiplient les bases de décision et de production : « Un bien produit par des firmes-réseaux, souligne-t-il, n'a pas de nationalité car il est le résultat d'un assemblage de sous-produits et de services d'origines diverses qui sont ajoutés aux différentes étapes de production. »⁴ Ainsi la production devient mondialisée et le produit devient mondial.

Dans une perspective philosophique, Pierre Langlois rappelle l'interprétation de la mondialisation par le philosophe Francis Fukuyama (1992), dans son livre intitulé : *La fin de l'histoire et le dernier homme* :

« Interprété la fin de la Guerre froide comme un tournant universel vers l'intégration normative des questions d'ordre économique, arrêtant par le fait même toute évolution substantielle de ses principes et ses institutions ; Fukuyama posait un jalon important pour la "pensée unique" à dominante libérale des années 1990, fondée sur la conviction que l'humanité abordait la phase finale de son unification

¹ Karl Mark, Cité par Dieckhoff Alain. *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement*. Paris, Flammarion, 2000. In Pierre Langlois, *La mondialisation rend-elle obsolètes les modèles de développement nationaux ? Le cas du Québec et des économies de marché coordonnées*, Thèse, Université du Québec à Montréal, février 2009, p. 58.

² Pierre Langlois, *La mondialisation rend-elle obsolètes les modèles de développement nationaux ? Le cas du Québec et des économies de marché coordonnées*, Thèse, Université du Québec à Montréal, février 2009, p. 58.

³ Qui fut notamment secrétaire d'État au travail sous la première administration Clinton.

⁴ Pierre Langlois, Op. Cit., p. 60.

pacifique grâce aux nouvelles technologies des communications, à la nouvelle économie, aux progrès du droit international et au dépassement du modèle de l'État-nation. L'histoire avait donc un sens, et après l'effondrement du communisme et vu l'absence de tout autre projet de société à peu près crédible, la démocratie libérale, qui accorde à l'individu reconnaissance et dignité, ainsi que le marché capitaliste allaient imposer à l'ensemble de la planète une hégémonie sans nécessité de s'imposer par la violence. Le nouveau champ de bataille serait le marché : le commerce, les projets et l'information incarnant les armes du monde contemporain. Ce qui revient à promulguer la fin des idéologies et la fin de l'histoire par le commerce et la raison. »¹

Cependant, Samuel Huntington dans son livre intitulé *le choc des civilisations*² avance un scénario différent. Il prévoit, en effet, l'émergence de conflits entre plusieurs civilisations différentes.

Sous-section 3 : Ce qui est ancien et ce qui est nouveau de la mondialisation

1- La mondialisation, un phénomène ancien

*La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, pas plus qu'elle n'est une simple occidentalisation. Pendant des milliers d'années, la mondialisation a progressé du fait des voyages, du commerce, des migrations, de l'expansion.*³

Amartya Sen, 2001.

Les partisans de cette idée soutiennent que la mondialisation est un phénomène qui remonte loin dans l'histoire. Ils font référence aux textes les plus anciens rédigés au sujet de la mondialisation, d'un côté ; et à la situation de l'économie mondiale durant les siècles derniers, de l'autre. À titre d'exemple, on cite deux textes :

Le premier texte est celui de Karl Marx et Friedrich Engels qui écrivaient en 1848 :

¹ Idem, p. 61.

² Samuel P. Huntington, *Le choc des civilisations*, édition Odile Jacob, France 2000.

³ Amartya Sen, « Dix vérités sur la mondialisation », *Le Monde*, 18 juillet 2001.

« La grande industrie a créé le marché mondial... les vieilles industries nationales [...] sont supplantées par de nouvelles [...] industries qui n'emploient plus de matière indigène, mais des matières premières venues des régions les plus lointaines, et dont les produits se consomment non seulement dans le pays même, mais dans toutes les parties du globe. À la place des anciens besoins, satisfaits par les produits nationaux, naissent des besoins nouveaux, réclamant pour leur satisfaction les produits des contrées et des climats les plus lointains. À la place de l'ancien isolement des provinces et des nations se suffisant à elles-mêmes, se développent des relations universelles, une interdépendance universelle des nations. » [Ceci est un extrait du "Manifeste du Parti Communiste"]. »¹

L'autre texte est celui de l'économiste américain Paul Krugman² dont lequel il cite la position de l'école de Chicago en 1895 concernant le commerce international :

« Les chemins de fer qui relient cette ville à son arrière-pays ont été construits avec des fonds européens et transportent de la viande et du blé à destination des marchés européens ; que les entreprises de chimie qui fournissent à Chicago les couleurs pour ses textiles ou l'aspirine qui y est consommée sont des multinationales ayant leur siège en Allemagne ; que le marché de la viande est en compétition avec celui de Nouvelle-Zélande, que la moitié des habitants de Chicago est née à l'étranger, que le marché des grains réagit aux messages de sécheresse en Ukraine et au Brésil, qu'il ne faut pas plus de quelques heures pour des transferts internationaux d'argent. »³

François Trémeaud pense que la mondialisation est un phénomène ancien ayant déjà suscité des débats. En effet, la mondialisation existait déjà, pour une large part, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, mais elle a été freinée⁴ par la crise économique de 1929, la montée du nationalisme et les deux guerres mondiales et a été fractionnée par le protectionnisme.⁵

Enfin, pour ce courant, la mondialisation existait déjà depuis le XIX^{ème} siècle. Toutefois, elle reste différente de celle que nous connaissons et telle que nous la définissons aujourd'hui.

¹ Karl Marx et Friedrich Engels, In François Trémeaud, « Réalités et limites de l'économie mondialisée », *table ronde*, p. 43, lien : www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=728, date de visite : 21-05-2015.

² Prix Nobel de l'économie en 2008.

³ Paul Krugman, In François Trémeaud, *Op. Cit.*, pp. 43-44.

⁴ Elle a mis longtemps à guérir de ses maux. Ce n'est qu'au début des années 1970 que le pourcentage de la production mondiale exportée a, à nouveau, atteint le niveau qu'elle avait en 1913. (François Trémeaud, *Op. Cit.*, p. 44.)

⁵ François Trémeaud, *Op. Cit.*, p. 44.

2-Aspects nouveaux de la mondialisation

Si la mondialisation est connue en tant que phénomène ancien, des changements radicaux se sont introduits au cours de son évolution. Ainsi, pour Michel Husson « ce processus de mondialisation est d'un point de vue qualitatif profondément nouveau. »¹. De son côté, Dani Rodrik remet en cause « l'hypothèse qui ferait de la mondialisation une prolongation d'un phénomène beaucoup plus ancien. Il fait ressortir à cet effet quelques distinctions dans la nature des échanges internationaux contemporains qui rendent l'ouverture qualitativement différente. »²

Par ailleurs, il précise que la situation économique du monde au XVIII^{ème} siècle est profondément différente de celle du XX^{ème} siècle :

« Tout d'abord, les restrictions à l'immigration n'étaient pas aussi sévères à une certaine époque, donc la mobilité du travail était comparable à celle du capital, lui procurant une forme de détachement équivalente vis-à-vis du territoire national. Ensuite, il existait peu de compétition internationale entre les produits de même nature ; les transactions concernaient surtout des produits complémentaires comme les matières premières qui étaient échangées contre des produits manufacturés. On pourrait ajouter que l'expansion du commerce et du capitalisme aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles étaient alimentés par les ambitions impériales et coloniales des puissances européennes, et non par des considérations purement économiques. »³

Cette différence a fait que la mondialisation a suivi plusieurs rythmes d'évolution durant les différentes périodes. Ce qui nous amène à définir ces étapes dans la sous-section suivante.

Sous-section 4 : Les grandes étapes du phénomène de la mondialisation

Le processus intégrationniste mondial s'est fait progressivement. Dans un rapport intitulé : *Mondialisation et le développement* rédigé conjointement par la Commission économique pour les pays de L'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Institut des haute études pour l'Amérique Latine et le Ministère français des affaires étrangère, José Antonio Ocampo et Juan Martin précise que c'est dans ce processus de mondialisation qui s'est déroulé au cours des cent

¹ Michel Husson, Op. Cit., p.3.

² Rodrik, Dani, In Pierre Langlois, Op. Cit., p. 54.

³ Haseler Stephen et Gréau Jean-Luc, In Pierre Langlois, Op. Cit., p. 55.

trente dernières années, que les historiens modernes distinguent plusieurs étapes. Bien évidemment, la mondialisation, en tant que phénomène ancien, est radicalement différente du phénomène de la mondialisation actuelle et, de plus, son évolution s'est accélérée ces trente dernières années. C'est d'ailleurs ce qui fait que la question de la nouveauté du phénomène de la mondialisation se pose.

En somme, ce rapport distingue quatre phases de la mondialisation :

1-La première phase de la mondialisation :

Les chercheurs de la CEPALC divisent le processus de l'évolution de la mondialisation en quatre étapes. La première phase de la mondialisation s'étend de 1870 à 1913, elle a été caractérisée par une forte mobilité des capitaux et de la main d'œuvre, de même que par un essor commercial moins fondé sur le libre-échange que sur la réduction des coûts de transports. Cette phase de la mondialisation a été interrompue par le déclenchement de la première guerre mondiale, qui a marqué le début d'une période qui a connu une nette régression du phénomène de la mondialisation.

2-Deuxième phase de la mondialisation

La seconde phase coïncide avec la fin du deuxième conflit mondial (guerre 39-45), elle peut être considérée comme la période correspondant à 1945-1973. Cette étape a été marquée par le déploiement d'efforts considérables pour mettre en place des institutions internationales de coopération financière et commerciale. Elle a également connu une forte expansion des échanges commerciaux de produits manufacturés entre les pays développés et une mobilité restreinte des capitaux et de la main d'œuvre.

3-Troisième phase de la mondialisation

La troisième phase correspond à la période comprise entre le choc pétrolier de 1973 et le début des années quatre-vingt-dix. Les principales manifestations de cette phase de la mondialisation sont la généralisation graduelle de libre-échange à travers le monde, la présence croissante sur la scène mondiale de sociétés transnationales dont le fonctionnement est celui de systèmes internationaux de production intégrée, l'essor et la forte mobilité des capitaux, toutefois

avec une forte restriction des flux de main d'œuvre.¹ Cette période va effacer les effets des deux guerres du monde de la crise de 1929, Ainsi, ils déclarent que par leurs intensités, les deux premières phases de mondialisation sont comparables, celle qui précède la Première guerre mondiale et celle qui se lance à partir de la fin des années 1970.²

Pour expliquer le début de l'émergence d'une ligne de démarcation entre la mondialisation dans cette période et dans celle d'avant, le rapport susvisé précise que le monde a connu des changements importants dans le domaine technologique et celui des transports. Selon ces auteurs, les révolutions technologiques successives ont eu comme conséquences la réduction des coûts de transport, d'information et de communication, ce qui a induit directement un rétrécissement fondamental du temps et de l'espace, au sens économique du terme.³

4-Quatrième étape de la mondialisation : l'accélération

La dernière étape qui a donné à la mondialisation toute sa dimension actuelle a été provoquée notamment par l'ampleur des transactions sur les marchés financiers internationaux. La quatrième étape de la mondialisation a apporté des modifications profondes au paysage de l'économie mondiale et ce, sur plusieurs niveaux comme le montrent si bien David Bolduc et Antoine Ayoub Green dans un rapport intitulé : *La mondialisation et ses effets*. Les auteurs soulignent que : « l'analyse des impacts économiques de la mondialisation exige d'accorder une attention particulière à trois aspects prépondérants du processus, c'est-à-dire la baisse des barrières douanières et le développement du commerce international depuis 50 ans, le rôle des multinationales dans la délocalisation de la production et l'augmentation des échanges transfrontaliers, et la libéralisation des échanges dans le secteur financier. »⁴

¹ Idem., pp. 15-16.

² Jean-Pierre Allegret • Pascal Le Merrer, *Économie de la mondialisation Vers une rupture durable ?*, 2^{ème} édition, De Boeck supérieur, p.32, lien : <https://www.decitre.fr/media/pdf/feuilleteage/9/7/8/2/8/0/4/1/9782804193744.pdf>, date de visite : 04-01-2017.

³ José Antonio Ocampo et Juan Martin, *Mondialisation et développement, Un regard de l'Amérique latine et des Caraïbes*, CEPALC, Santiago du Chili, avril 2005, p. 1-16, lien : repositorio.cepal.org/bitstream/11362/2418/1/S2005999_fr.pdf

⁴ David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op Cit., p.6.

L'évolution rapide du processus de la mondialisation a provoqué l'apparition de plusieurs manifestations dans le paysage économique mondial, comme nous l'entendons dans la sous-section suivante.

Sous-section 5 : Manifestations du phénomène de la mondialisation

Chaque analyse peut se focaliser sur l'une des manifestations de la mondialisation, selon son centre d'intérêt. Nous nous intéressons, dans le cadre de cette recherche, uniquement aux manifestations ayant trait à notre sujet.

1-Internationalisation de la production

La mondialisation a facilité la délocalisation des activités des entreprises. Comme l'affirment David Bolduc et Antoine Ayoub Green, « à partir des années 1970, le phénomène de la sous-traitance internationale de tâches à plus forte intensité de main d'œuvre s'est répandu, notamment dans le domaine de l'assemblage, à la faveur de la réduction des coûts de transport et des normes commerciales adoptées dans les pays industrialisés. Ce phénomène a été le premier pas sur la voie de la construction de systèmes internationaux de production intégrée qui permettent la segmentation de la production en différentes phases (division de la chaîne de valeur), à travers la spécialisation d'installations dans plusieurs pays dont l'objectif final est de constituer un produit fini à travers le montage des pièces produites dans plusieurs pays du monde. Cette méthode est motivée par la recherche de la réduction des coûts de production¹

Par ailleurs, les auteurs confirment que la libéralisation du commerce a été d'une importance capitale pour l'essor des sociétés transfrontalières, l'internationalisation de la production et le développement des investissements directs² étrangers.³

Au-delà de la division de la chaîne de production, certaines firmes vont jusqu'à procéder à la délocalisation complète de leurs activités. Pour des raisons économiques, il devient

¹ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 16.

² À propos de la relation entre le commerce international et les délocalisations que Paul Krugman soutient ou nom des économies d'échelle, Henri Bourguinat va en adresser des critiques sévères, (voir plus loin dans cette thèse.).

³ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 17.

de plus en plus profitable pour les grandes compagnies de délocaliser une partie de leur processus de production en raison de la différenciation des coûts de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre, de la diminution des coûts de transport et de communication, de la baisse des barrières commerciales et la stabilité du climat des affaires¹

Enfin, cette division de la chaîne de valeur au niveau de plusieurs pays va encourager les échanges entre ces pays et ce, lors des opérations de l'assemblage du produit fini.

2- Internationalisation du financement des activités économiques

L'internationalisation de la production a eu pour conséquence la recherche de financement en dehors de l'Etat d'origine de l'entreprise. Par ailleurs, la régulation au niveau mondial de l'activité financière a contribué à l'essor des finances internationales. En effet, les accords de Bretton Woods sont adoptés en 1944 pour mettre et tenir en équilibre un système multilatéral de régulation macro-économique, fondé sur des taux de change fixes mais ajustables et sur l'apport d'un soutien financier aux pays touchés par des crises de la balance des paiements.²

En outre, il s'est avéré que les finances sont plus faciles à mondialiser que les marchandises et cela a permis à ce secteur de se déployer partout dans le monde dans un temps record. Cette accélération de l'activité financière à l'échelon mondial « résulte quant à elle d'un effet combiné des innovations technologiques dans le domaine de l'informatique et des télécommunications (permettant des transactions instantanées), de la dérégulation généralisée dans le secteur financier ainsi que de la hausse de la production et du commerce transfrontaliers. »³

3-Interdépendance économique entre États-nations :

Aucun pays au monde n'a pu éviter l'interdépendance, résultant de la mondialisation, avec les autres pays. Les pays fournisseurs ont besoin de leurs clients, et les pays clients ont besoin de leurs fournisseurs. En effet, une relation d'interdépendance s'est développée entre les différents pays. À ce propos, Ait Mokhtar Omar constate que les échanges commerciaux et les IDE sont plus étroitement imbriqués à cause de la croissance rapide des échanges entre entreprises d'un même

¹ David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op Cit., p.10.

² José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 17.

³ David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op Cit., p.10.

groupe. Parallèlement, les placements de portefeuille et autres produits financiers sont devenus un déterminant de plus en plus important de l'environnement macroéconomique mondial et ils évoluent plus rapidement que l'économie réelle.¹ Cette complexité a produit une interdépendance des intérêts même entre les pays d'inégal niveau de développement.

4-L'émergence d'un modèle économique universel et unique : « *la fin de l'idéologie* »

D'abord, il faut souligner que les auteurs sont partagés quant à la relation de causalité entre la mondialisation et le capitalisme comme élément propulseur. Comme le démontrent si bien David Bolduc et Antoine Ayoub Green, qui précisent que la mondialisation, telle qu'interprétée par les théoriciens du système-monde et les auteurs néo-marxistes, n'est que l'extension du système capitaliste (dans lequel l'internationalisation de l'économie est une tendance naturelle) initié en Europe au XV^{ème} siècle. Samir Amin résume l'une des propositions de la pensée néo-marxiste concernant la nature "mondiale" du capitalisme comme suit :

"Toutes les parties intégrées dans ce système le sont par le biais de leur participation à une division mondiale du travail qui porte sur des produits essentiels pour la consommation de masse ou sa production, en parallèle avec un degré de commercialisation (marchandisation) de la production sans commune mesure avec celui des époques antérieures. [...] Si le capitalisme est un système mondial, c'est parce que l'économie mondiale qui le sous-tend est, dans sa globalité, régie par ce système de production capitaliste." »²

Toutefois, il y a moins de divergence sur le plan théorique quant à la prédominance du libéralisme. En effet, la réalité économique actuelle montre que ce courant économique s'est imposé partout dans le monde. Plusieurs raisons expliquent cette prédominance. L'une de ces raisons consiste dans le changement de la pensée économique, qui a commencé à se faire sentir dans les années quatre-vingt. Les prêts d'ajustement structurel proposés par les institutions de Bretton Woods au lendemain de la crise de la dette ont joué un rôle déterminant dans la

¹ Ait Mokhtar Omar, Op Cit., pp.20-21.

² David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op Cit., p.20.

redéfinition¹ des stratégies commerciales et d'industrialisation.² Ainsi, se confirme le rôle joué par les institutions internationales dans la propagation du modèle libéral à travers le monde.

Sur le plan géopolitique, la doctrine libérale a gagné du terrain, notamment après la dislocation de l'URSS au début des années 90. Comme le signale Ait Mokhtar, cet événement ajoutait à l'économie de marché libre 30 pays supplémentaires, comptant quelque 400 millions d'habitants. Pour certains analystes, la fin du monde bipolaire signifiait également la disparition de toute alternative systémique à l'économie de marché, disparition qui, estime-t-il, a été à l'origine de l'essor de la mondialisation du marché libre en 1990.³

5- Essor du crime transnational

Parmi les conséquences négatives de la mondialisation, le développement rapide du crime transnational comme le blanchiment d'argent, le commerce d'armes, le trafic de stupéfiants, etc. Selon Christian Chavagneux, les causes sont multiples.

- d'abord, la chute du mur de Berlin a permis aux criminels de l'Est et de l'Ouest d'étendre largement leurs activités ;
- ensuite, l'ouverture des frontières commerciales et financières a offert de véritables opportunités aux activités illégales ;
- enfin, « les nouvelles technologies d'information et de communication ont aussi grandement facilité l'organisation internationale des activités illégales.⁴

Les causes du développement de l'activité criminelle seront analysées dans le troisième chapitre de cette partie.

Par ailleurs, le Fonds Monétaire International - FMI - démontre, chiffres à l'appui, que le crime transnational est une réalité incontestable. Il estime, en effet, que les ressources financières

¹ La plus importante des conditions attachées à ces prêts était la libéralisation du commerce et des IDE, conformément à l'influence croissante des doctrines économiques de l'époque en faveur du marché. (David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op Cit., p.20.)

² Samir Amine, In David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op Cit., p.20.

³ Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., p. 21.

⁴ Idem

blanchies, via différents modes opératoires, par le crime transnational représentent annuellement l'équivalent de 2 à 5% du PIB mondial, soit entre 700 et 1 700 milliards de dollars, dont 30 à 50% provenant des trafics de drogues).¹

Au sujet des crimes liés aux drogues, le FMI précise que le trafic et la consommation de stupéfiants ainsi que leur étroite relation avec le financement du terrorisme, le trafic et la contrebande d'armes et la circulation internationale de capitaux illicites rendue possible par le trafic de stupéfiants et de différentes formes de corruption, vont au-delà des frontières nationales.²

6- Question de la mobilité de la main d'œuvre dans la mondialisation

Paradoxalement, le libre-échange des biens et des services et la libre circulation des capitaux ne se sont pas accompagnés de la libre circulation des personnes, comme l'indique le rapport de la CEPALC, la libéralisation ne s'est toutefois pas appliquée aux au déplacement de main-d'œuvre qui est resté strictement une compétence de la réglementation des autorités nationales (sauf parmi les pays membres de l'Union européenne). Il s'agit là d'une des principales différences³ entre la première phase et l'étape actuelle de mondialisation.⁴

Dans ce domaine, les pays du Nord ont procédé à la mise en place des restrictions visant à sélectionner et à minimiser le nombre de migrants sur leur sol, comme l'a si bien souligné le rapport en question qui estiment que cette situation préjudiciable aux migrés et à leurs pays d'origine :

« En ce qui concerne les courants de main-d'œuvre non qualifiée, la réglementation est très restrictive, ce qui a encouragé les migrations clandestines. D'une part, cette situation expose les migrants clandestins aux abus des trafiquants de main-d'œuvre, aggrave leur vulnérabilité face aux autorités et crée une nouvelle pression à la baisse sur la rémunération du travail peu qualifié dans les pays de destination. D'autre part, la préférence pour la main-d'œuvre qualifiée se traduit par un exode des ressources humaines les mieux qualifiées, déjà relativement rares, dans les pays en développement.

¹ FMI, In Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., p. 36.

² FMI, In José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p.20.

³ La première a été marquée par deux grands courants migratoires : le premier constitué par la main d'œuvre d'origine européenne allant vers les zones tempérées, et le deuxième, de main d'œuvre d'origine asiatique vers les zones tropicales. Ces deux courants représentent, conjointement, près de 10 % de la population mondiale de l'époque (Banque mondiale, 2002b). (José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 18.)

⁴ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 18.

La segmentation de la mobilité des travailleurs contribue donc à accentuer les disparités des revenus en fonction du niveau de qualification, aussi bien dans les pays de destination que ceux de départ. »¹

Cette migration sélective a en effet, provoqué la fuite des cerveaux² originaires des pays en développement se qui s'est traduit par un déficit de connaissances nécessaires au développement de ces pays comme nous le démontrerons plus loin.

7- Question de l'environnement dans la mondialisation

Les revers de la mondialisation sont multiples, parmi les effets les plus néfastes de la mondialisation figure notamment la question de l'environnement qui a posé des problèmes cruciaux un peu partout dans le monde, ce qui a suscité l'intérêt de la communauté internationale.

Le constat environnemental est en effet, alarmant. Selon José Antonio Ocampo et Juan Martin, au cours des trois dernières décennies, les faits et les études scientifiques ont mis en évidence une situation sans précédent à l'échelle mondiale. Il s'agit des effets cumulatifs des activités humaines dont l'incidence se fait sentir dans le monde entier, tels que le réchauffement de la planète, la diminution de la couche d'ozone stratosphérique, l'appauvrissement de la biodiversité, ainsi que la progression de la désertification et de la sécheresse, autant d'effets qui prennent une dimension inquiétante, celle de "fléaux publics mondiaux".

Il s'avère que l'homme est la principale cause de la dégradation de l'environnement et ce, en raison de ses activités ayant une incidence sur l'environnement de toute la planète, provoquant la plus grande vulnérabilité environnementale. Dans ce contexte, le volet environnemental acquerra une importance croissante comme domaine de négociations entre les pays en développement et les pays industrialisés.³

Après plusieurs cycles de négociation auxquels ont participé la majorité des pays et des parties prenantes, la conscience mondiale semble se réveiller.

Ainsi, un projet de décision a été arrêté lors de conférence du COP 21 tenue à Paris le 30 novembre 2015, portant engagements des 195 parties en faveur de l'environnement tel que le

¹ Idem

² Cette question sera traitée d'une façon plus détaillée dans les titres suivants

³ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 18.

confirme le paragraphe 31/c de cette même décision : « Les Parties s'efforcent d'inclure toutes les catégories d'émissions anthropiques ou d'absorptions dans leurs contributions déterminées au niveau national et, dès lors qu'une source, un puits ou une activité est pris en compte, continuent de l'inclure. »¹ Toutefois, les États-Unis, l'un des pays les plus importants dans l'équation environnementale viennent de se retirer de l'accord de Paris en juin 2017.

8-Réticences à l'égard de l'ouverture à l'économie mondiale

Les inquiétudes sociales et politiques à l'égard d'un phénomène en évolution permanente s'expriment aux quatre coins du monde. Dans ce sens, et à mesure que la globalisation s'intensifie, les prévenances sociales, politiques² et culturelles à l'ouverture des marchés augmentent.³

Au Sud, d'autres types d'inquiétudes s'expriment à l'égard du lien entre mondialisation et pauvreté, de l'hégémonie occidentale, et d'autres sujets.

En outre, la mondialisation a suscité des interprétations qui reflètent peu la réalité. Ainsi, les individus continuent globalement à lire l'échange commercial à travers une grille mercantiliste où il faudrait exporter plus et importer moins pour que le solde commercial s'accroisse et que le produit national augmente. Or le commerce mondial repose sur la règle de l'avantage comparatif, qui consiste à se spécialiser dans ce que l'on sait le mieux faire, quitte à abandonner à des concurrents des secteurs où ces derniers produiront à meilleur coût.⁴ Par conséquent, cette méconnaissance des règles de fonctionnement de l'économie mondiale se traduit en crainte d'un avenir incertain.

¹ Projet de décision -/CP.21, 12 décembre 2015, p.5. Lien : <http://unfccc.int/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=pAEthVzZIb>, date de visite : 10-10-216.

² Récemment, les États-Unis se sont opposés à la prise de contrôle d'une compagnie pétrolière américaine de second rang par les Chinois. Quant au Sénat américain, il n'a ratifié que de justesse un accord de libre-échange avec l'Amérique centrale, alors que le commerce des États-Unis avec cet espace économique est tout à fait marginal. (Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., pp 18-25.)

³ Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., pp 18-25.

⁴ Zaki Laïdi, *Pourquoi l'ouverture des marchés fait-elle peur ?, mondialisation, la tentation protectionniste relance le débat sur le patriotisme économique*, Débats & Opinions, du 27-09-2005. Lien : <http://www.laïdi.com/comment/270905.pdf>, date de visite : 10-10-216.

Par ailleurs, l'accélération du processus d'intégration au niveau mondial fait craindre aux individus que ce dernier s'étende encore à d'autres domaines que ceux économiques. Dans ce sens, Zaki Laïdi avance que :

« Au fur et à mesure que la logique d'ouverture s'approfondit, ce sont les systèmes sociaux qui entrent en compétition et plus seulement les économies. C'est cela la conséquence la plus forte de la globalisation. Les services publics, les systèmes éducatifs, les systèmes de santé sont désormais en concurrence. »¹

Par ailleurs, la perception des peuples des pays "arabes" à l'égard de la mondialisation présente encore plus de réticences.

9- Vision du "monde arabe" de la mondialisation

L'interprétation de la mondialisation dans "le monde arabe" passe par un ensemble de filtres qui donne à cette dernière une définition particulière et ce à cause notamment :

- de l'hégémonie du modèle économique occidentale difficile à mettre en place au niveau de ces pays ;
- du conflit arabo-israélien et la question de la Palestine ;
- de la situation politique dans certains de ces pays comme l'Irak, la Syrie, la Lybie ou le Yémen) ;
- du schéma actuel d'intégration de ces pays avec le reste du monde, dominé par les exportations de pétrole et les migrations ;
- des craintes quant aux effets de la mondialisation sur l'identité culturelle et les traditions locales.²

¹ Idem

² Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., p. 24.

Par conséquent, les populations locales ont une conception agressive de la mondialisation. Ainsi, un grand nombre d'habitants de cette région associent la mondialisation à l'intrusion de puissances étrangères dans leurs affaires économiques et politiques [...].¹

Section 2 : Développement économique, définitions, théories et stratégies

Le développement économique est un phénomène nouveau, qui n'a suscité l'intérêt des scientifiques et des politiques qu'après la fin de la deuxième guerre mondiale ainsi que la vague de décolonisation des années 60 (Cameroun 1960, Algérie 1962, ...etc.). Ces pays, encore vulnérables, se sont lancé un défi : celui de compenser leur déficit dans les différents secteurs économiques par rapport aux pays avancés. Le développement a pris alors une telle importance qui a donné naissance à diverses définitions et théories, soient proposées par des économistes, soient formulées par des organisations internationales.

Sous-section 1 : Définition du développement

Le Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) définit le développement comme le fait :

« "D'élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes". Cette définition est inspirée de la théorie des "besoins essentiels² (ou élémentaires) " créée dans les années 1970 au sein du Bureau International du Travail (BIT). Le développement y est caractérisé par la disponibilité d'un minimum

¹ Idem

² Les besoins essentiels sont définis par le fait qu'ils sont quantifiables, universels et facteurs de croissance économique. (Jean Ronald Legouté, *définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de recherche Vol. 1, no 1 Février 2001, Université du Québec à Montréal, p. 28.)

de biens pour assurer la survie d'une population (alimentation, habillement, etc.) et les services de base comme la santé et l'éducation. »¹

L'OCDE considère, pour sa part, le développement comme étant :

« Un processus intégré de stabilité politique et économique qui combine la bonne gestion des affaires publiques et la participation des populations, l'investissement dans les ressources humaines, la confiance dans le jeu des forces du marché, le souci de l'environnement et l'existence d'un secteur privé dynamique. »²

Plusieurs définitions du développement économique existent dans la littérature économique. Par la suite, d'autres définitions et théorie s'intéresseront à l'aspect intégré du développement et non exclusivement au développement économique.

En outre, Jean-Ronald Legouté précise que la notion du développement comporte plusieurs dimensions :

1- La dimension économique du concept de développement

La réflexion sur le développement dans la période qui suivit immédiatement la Seconde guerre mondiale eut pour cause principale la prise de conscience du retard économique dans lequel vivait la grande majorité de l'humanité. En effet, les premières théories développementalistes ont émergé en introduisant au concept de développement un contenu dans lequel prédominait largement l'économie.

2- La dimension politique du développement

En partant de l'idée que le développement nécessite une politique permanente et cohérente de l'État dans le but de promouvoir le progrès économique, il devient clair que le contenu du concept ne saurait, en aucun cas, se dissocier des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de développement.

¹ OCDE/CAD, *Coopération pour le développement*, Paris, OCDE, 1994. In Jean Ronald Legouté, *définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de recherche Vol. 1, no 1 Février 2001, Université du Québec à Montréal, p. 28.

² Idem

Par ailleurs, l'analyse macro-économique de J.M. Keynes a restitué au politique sa primauté sur l'économique.

3- La dimension socioculturelle du développement

La prise de conscience des imperfections des modèles de développement axés sur l'économisme, le productivisme et le technicisme au détriment des véritables besoins humains et sociaux et des aspirations des populations a imposé une reconceptualisation des approches développementalistes et subséquemment, une redéfinition du concept de développement.

Pour illustrer la dimension socioculturelle du concept qu'il s'agit ici de mettre en évidence, nous faisons appel au concept des «besoins fondamentaux» pour rendre compte des aspects sociaux proprement dits et à la variante «dimension culturelle du développement³⁵» dont la littérature s'y rapportant se révèle d'une abondance étonnamment proportionnelle à son importance au niveau du concept de développement.

Quant à la définition proposée par François Perroux, qui définit le développement comme suit :

«...C'est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global »¹

L'auteur estime qu'elle ne rend pas compte des autres dimensions que le développement incorpore. La croissance est d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économiques, considérée comme l'une des multiples composantes du phénomène complexe qu'est le développement.²

¹ PERROUX, François, In Jean Ronald Legouté, « définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », *Cahier de recherche*, Vol. 1, no 1 Février 2001, Université du Québec à Montréal, p. 15.

² Jean Ronald Legouté, « définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », *Cahier de recherche*, Vol. 1, no 1 Février 2001, Université du Québec à Montréal, pp.13-16.

Sous-section 2 : Critique de la notion du développement économique

C'est par rapport à la posture libérale et occidentale que la critique du développement s'est édifiée. À ce propos, Philippe Deubel explique dans le passage suivant le fondement de cette critique :

« Ce que nous entendons par développement n'est-il qu'une certaine conception de ce que doit être le progrès humain, conception héritée des Lumières du XVIII^e siècle et propre au monde occidental ? Derrière la notion de développement se cacherait le modèle économique de production capitaliste. Ainsi, le souhait de voir se développer les pays pauvres participerait d'un projet de normalisation capitaliste et libérale du monde. Gilbert Rist assimile même le développement à une religion, une croyance imposée à tous et encadrée par des rites (mode de production capitaliste, rapports marchands, discours mettant en avant la notion de progrès et de modernité sans les définir, etc.). »¹

Une autre critique de la notion de développement est basée, cette fois-ci, sur la divergence des besoins des sociétés développées et ceux des sociétés sous-développées, c'est-à-dire la remise en cause de la dimension universelle du développement. Ainsi, l'anthropologue américain Marshall Sahlins² défend la thèse selon laquelle les sociétés primitives, sous-développées au sens occidental, ne connaissent pas la pénurie mais l'abondance du fait du peu de besoins qu'ils expriment. On voit alors émerger la critique du capitalisme : c'est le fait que le système capitaliste crée de nouveaux besoins qui crée alors le sous-développement. Une vie heureuse et accomplie serait donc possible en dehors du développement.³

Par ailleurs, la différence des besoins qui correspondent à chaque niveau de développement rend difficile la comparaison entre le niveau de développement dans les pays développés et les pays en voie de développement.

Cette réflexion a fait l'objet de plusieurs critiques, notamment le fait de ne pas prendre en considération plusieurs variables, comme la forte mortalité ou la sous-alimentation dans plusieurs pays pauvres qui montrent que le développement peut avoir une portée universelle d'amélioration des conditions de vie. De plus, l'accumulation de richesses est un préalable

¹ Philippe Deubel, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, Pearson Éducation France, 2008, p. 464, lien : www.pearson.fr/%2Fresources%2Ftitles%2F27440100430210%2Fextras%2F7274_chap12_Eco.pdf&usg=AFQjCNESpBvGyzww7gwapYWpXNr8HTtTfA, date de visite : 19-08-2016.

² Dans son ouvrage "Âge de pierre, âge d'abondance. Économie des sociétés primitives (1970) " (Philippe Deubel, Op. Cit., p. 464.)

³ Marshall Sahlins, In Philippe Deubel, Op. Cit., p. 464.

nécessaire à l'amélioration des conditions de vie.¹ En résumé, il y a des besoins qui ont un caractère universel et qui concernent donc toute l'humanité.

Toujours dans le sillage des critiques apportées à la définition du développement, le terme "retard" est souvent critiqué pour de multiples raisons :

- le terme retard signifie tout simplement qu'il y a un seul modèle de développement, celui de l'occident, et que tous les pays du monde quel que soit leur culture doivent s'y conformer. Ceci explique que certains analystes considèrent que le développement serait "l'occidentalisation du monde" ;
- le terme retard renvoie au processus de développement emprunté par les pays occidentaux développés. Cependant, les conditions matérielles et techniques ainsi que le contexte historique et politique depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, sont radicalement différents des conditions matérielles et du contexte dans lesquels le processus de développement des pays occidentaux a été réalisé (conditions d'accès aux matières premières, conditions d'échanges, d'accès aux marchés,...etc.) ;
- l'idée du retard pose la question de sa mesure et des outils ou des indicateurs les plus adéquats pour effectuer cette mesure.² Nous allons constater que le classement des pays au niveau mondial diffère selon le critère utilisé.

Sous-section 3 : Définition et critiques de la notion du sous-développement

1-Dénominations diverses

Les pays en développement ont fait l'objet d'une multitude d'appellations. La première dénomination est celle de "pays sous-développés". Elle est utilisée pour la première fois par le

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 464.

² FORMder, *Économie du développement rural*, p. 8.

Lien : formder.iamm.fr/ressources/cours/economie_dvpmtrural.pdf, date de visite : 02-03-2017.

président américain Harry Truman en 1949, lors de son discours sur l'état de l'Union (point IV¹). Il y justifie l'aide que les doivent apporter les pays riches aux pays pauvres afin de stopper l'avancement et la montée en puissance du communisme.

Ensuite, le démographe français, Alfred Sauvy, proposa en 1952, la dénomination du *Tiers-monde* et ce, pour qualifier les pays sous-développés. En faisant référence au tiers Etat colonisés, il entend dénoncer la marginalité dans laquelle se trouve ce troisième monde à côté des deux blocs : socialiste et capitaliste en conflit et annoncer son émergence imminente en force politique mondiale.

Pour sa part, l'Organisation des nations-unis a avancé une autre appellation dans les années 1970 : celle des *pays en voie de développement*" (PVD), la notion de pays sous-développé était jugée comme trop stigmatisante.

Toutefois, la dénomination des pays en développement (PED) s'imposa dans les années 1980, elle est censée traduire le processus de progrès économique et social dans lequel sont engagés les pays pauvres. Elle traduit la volonté d'une approche optimiste et positive du développement. La notion de PED cohabite aujourd'hui avec celle du Sud, qui insiste sur la localisation géographique des PED en opposition avec le Nord.²

Enfin, nous retrouvons la notion des pays les moins avancés (PMA). Dans ce cadre, contrairement à l'OMC qui donne le choix aux pays membres de se définir comme PMA, le Comité des politiques économique de l'ONU a établi plusieurs critères qu'il faut satisfaire avant l'inscription d'un pays dans la liste des PMA. Il s'agit notamment de :

- la concentration des exportations de marchandises ;
- la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB³.

¹ Point IV du discours du président.

² Philippe Deubel, Op. Cit., p. 465.

³ Comité des politiques de développement et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés : inscription, retrait et mesures spéciales de soutien*, Deuxième édition, ONU, 2016, p.5

Pour assurer un usage conforme des termes, nous retenons dans notre étude, la dénomination des pays en développement (PED) en raison de sa large utilisation dans les milieux universitaires.

2-Définition du sous-développement

De point de vue historique, lors de la révolution industrielle, le développement n'a concerné qu'un petit nombre de pays à partir du XVIII^{ème} siècle en Europe de l'Ouest notamment. L'État qualifié aujourd'hui de pays en développement était donc la situation de la majorité des pays du monde avant cette époque.

En outre, plusieurs pays¹ n'ont pas connu le même itinéraire de développement que celui des pays développés. En effet, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il s'est avéré qu'une grande partie des nations du globe était, pour des raisons historique notamment, exclue du processus de développement, et que cette situation constituait un enjeu économique et politique. En effet, le développement en tant que phénomène économique prend une place importante au niveau des pays en développement et au niveau des relations internationales.

Dans ce sens, un pays "sous-développé" se caractérise par un faible niveau de production industrielle et ce, à cause des blocages (cités ci-dessous) qui empêchent le processus de développement de se lancer, en particulier l'industrialisation. Lever ces blocages par des stratégies de développement basées sur l'industrialisation des économies de ces pays agricole permettrait donc de sortir du sous-développement.

Toutefois, le sous-développement ne peut se limiter qu'au seul critère de la sous-industrialisation. La théorie des "besoins essentiels" met l'accent sur la notion de "manque" : un pays sous-développé est un pays où les besoins fondamentaux nécessaire à la vie humaine ne sont pas couverts (alimentation, sécurité, santé, éducation...).²

À partir de ces observations, d'autres définitions basées sur les caractéristiques du sous-développement apparaissent.

¹ Du fait notamment, de la vague de colonisation qu'ils ont subie.

² Philippe Deubel, Op. Cit., pp. 465.

Dans ce cadre, l'économiste Sylvie Brunel propose quatre phénomènes qui caractérisent le sous-développement :

- une pauvreté de masse ;
- des inégalités par rapport aux pays développés et à l'intérieur du pays lui-même (hommes/femmes, urbains/ruraux, ...) ;
- marginalisation du pays par rapport au commerce international dont il ne participe pas activement, par rapport aux cercles de connaissances scientifiques mondiales, ... ;
- instabilité politique et problèmes environnementaux, dégradation des services sanitaires dans lesquelles vit la majorité de la population.¹

3-Caractéristiques des pays en voie de développement

3.1- Passé colonial désastreux des PED

En application du principe de la division internationale du travail, les pays colonisateurs ont transformé la production des pays en développement en un champ qui subvenait aux besoins de leur industrie. Par conséquent, les économies des PED se sont spécialisées dans la production des matières premières. Force est de constater que les PED se caractérisent par une structure économique et sociale qui constitue un obstacle à leur développement (économie agraire, État faible, ...). Ils ont donc hérité d'une structure économique et sociale désarticulée du fait que les pays colonisateurs ont orienté leur production en fonction des besoins de leur machine productive,² provoquant ainsi, un démantèlement des économies locales.

Cette spécialisation a engendré le rattachement des exportations des matières premières des PED à l'industrie des pays développés. En effet, les PED ont hérité d'une structure économique déséquilibrée reposant sur un très fort secteur primaire peu productif et une très faible

¹ Sylvie Brunel, In Philippe Deubel, Op. Cit., p. 466.

² Par exemple, dès le XIXe siècle, la Grande-Bretagne a imposé à l'Inde de se spécialiser dans la production et l'exportation de coton brut vendu aux entreprises anglo-saxonnes et l'importation de cotonnade (produit transformé), alors même que l'Inde disposait d'un tissu productif de cotonnade performant. Cette spécialisation forcée a provoqué l'effondrement de l'artisanat indien du coton. (Philippe Deubel, Op. Cit., p. 467.)

industrialisation. Ainsi la colonisation a empêché le processus de révolution industrielle dans les colonies en leur assignant la spécialisation dans une économie agraire et en les mettant hors du progrès techniques de la période post-révolution industrielle. Les PED sont restés trop longtemps en marge de la révolution industrielle et de tout le progrès que celle-ci a apporté. Les effets de cet éloignement se font sentir jusqu'à présent puisque, les PED n'ont jamais réussi à réduire l'écart qui les sépare des pays avancés dans le domaine industriel.

Le colonialisme a aussi, imposé un nouveau modèle économique et social en écartant les modèles traditionnels déjà existant dans les pays en développement. Ainsi, Philippe Deubel avance que l'utilisation de la monnaie pour les échanges, le remplacement des terres communautaires par des propriétés privées a déstructuré l'organisation sociale et économique traditionnelle des pays africains et asiatiques, ainsi que la cohésion sociale de ces régions. Cela dit, que le colonialisme a interrompu le processus l'évolution normale des PED vers le développement. La colonisation a aussi redéfini les frontières, en particulier en Afrique, rendant parfois impossible l'émergence d'États-nations viables et provoquant plusieurs conflit de frontières

En somme, la colonisation a hypothéqué la chance des PED de bénéficier de la révolution industrielle. En outre, elle a mis à hors des circuits décisionnels, ces pays lorsqu'ont été forgées les règles qui régulent l'économie internationale aujourd'hui. Par exemple, les pays en développement étaient absents lors de la création de l'ONU, FMI, BM, ..., et lors de la signature des accords du GATT. Par ailleurs, les initiatives des pays déjà colonisés visant à obtenir des réparations de la part des pays colonisateurs n'ont pas été concluantes.

Cependant, il faut nuancer cette responsabilité du colonialisme de la situation économique actuelle des PED. Ainsi, des PED qui n'ont jamais été colonisés comme l'Éthiopie n'ont pas connus d'essor économique, contrairement à certains pays développés qui l'ont été, comme le Canada ou Australie. Le poids de la colonisation dans le sous-développement des ex-colonies dépend donc surtout de la situation initiale du pays avant qu'il soit colonisé (type de production, structure sociale...).

3.2- Forte croissance démographique

L'autre caractéristique des PED est leur forte croissance démographique et ce, du fait que leur transition démographique¹ n'est pas achevée. Ainsi, ils représentaient 1,7 milliard d'habitants en 1950 et devraient peser entre 8 et 12 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU.

En effet, les PED possèdent le taux de fécondité le plus élevé dans le monde (plus de 3 enfants par femme en moyenne en 2000) et connaissent donc un fort accroissement de la population. Toutefois, plusieurs analyses voient dans la démographie plutôt un élément de puissance qu'une entrave au développement (pour constituer les armées par exemple).

3.3 - Faible insertion dans le commerce international

Le positionnement des PED à la marge de la mondialisation et leur spécialisation dans l'exportation des matières premières sont les résultats d'une longue période de colonisation, d'un déséquilibre de l'ordre économique international en faveur des pays développés, que nous aborderons plus loin et d'une réticence de ces pays à l'égard de l'intégration économique. Aussi, étant donné que l'intégration dans la mondialisation est un choix politique et économique, celui-ci se heurte à une méfiance à l'égard de l'injustice du système mondial et aux inégalités des rapports et l'insuffisance de la production et de la commercialisation des produits des pays en développement niveau des marchés internationaux.

L'école de la dépendance² a développé une théorie selon laquelle, elle confirme que la participation des PED (la périphérie) dans le commerce international ne peut être que désavantageuse pour ces derniers.

De ce fait, la place qu'occupent les pays en développement dans le commerce international ne correspond pas à leurs ambitions. Les PED sont à l'origine de 37 % des exportations de marchandises mondiales en 2005, une part identique à celle de 1948, cette part est d'autant plus faible que ces pays regroupent 80 % de la population mondiale.

¹ Passage d'un régime démographique à forte natalité et mortalité à un régime démographique à faible natalité et mortalité. Par l'intermédiaire d'un régime d'expansion élevée de la population. (Philippe Deubel, Op. Cit., p. 467.)

² Les arguments de l'école de la dépendance seront exposés dans la sous-section suivante.

De plus, la coopération Sud-Sud n'a pas produit de résultats conséquents. Les échanges commerciaux entre les pays du Sud sont faibles. En revanche, une très grande partie de leurs exportations est à destination des pays développés : seulement 17,4 % des échanges totaux pour l'Amérique latine, 10,6 % pour le Moyen-Orient et 9,4 % pour l'Afrique sont des échanges Sud-Sud (données 2005). Les relations commerciales Sud-Sud sont donc marginales.

Cependant, sous l'influence du phénomène irrésistible de la mondialisation, des changements sont observés dans la structure des échanges entre les PED. Dans ce sens, il est constaté que les produits manufacturés, qui n'en représentaient que 20 % en 1970, en constituent aujourd'hui 75% au détriment des produits primaires. C'est à une véritable remise en cause, estime Philippe Deubel, de la division internationale du travail traditionnelle que nous assistons.¹

C'est, précisément, à cette question de savoir quel serait l'impact de la participation dans l'économie mondiale sur le développement d'un pays comme l'Algérie que la majeure partie de cette recherche est consacrée.

Sous-section 4 : Mesure du niveau de développement

Pour mesurer le niveau de développement d'un pays, plusieurs indicateurs sont utilisés. Chaque indicateur comprend des avantages et des inconvénients. Les deux premiers indicateurs sont avancés par la Banque Mondiale et le PNUD.

1- PNB/habitant

La Banque mondiale a avancé un indicateur pour mesurer le développement qui est calculé par la division du PNB² (Produit National Brut) d'un pays par le nombre de ses habitants (PNB/habitant). Selon la valeur de cet indicateur, les pays sont classés en trois catégories.

¹ Philippe Deubel, Op. Cité, pp. 463-470.

² Le Produit national Brut ou PNB mesure la richesse produite, pendant une année, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire, par les facteurs de production résidents (par exemple, les entreprises françaises installées aussi bien en France qu'à l'étranger). Par exemple, les dividendes versés par la filiale brésilienne de Renault, à sa maison mère en France, sont comptabilisés dans le PNB mais sont exclus du PIB.

Encadré N° 01 : Classement des pays par la BM, pour l'année 2006

Première catégorie : Elle compte 53 pays à revenu faible (moins de 905 \$/habitant) : on y retrouve en majorité des pays pauvres africains et asiatiques comme le Mali, le Kenya, le Libéria, la Mauritanie, le Bangladesh, le Cambodge, le Népal... mais aussi l'Inde.

Deuxième catégorie : Elle comprend 96 pays à revenu intermédiaire (entre 906 et 11 115 \$/habitant) : devant la trop grande hétérogénéité de cette catégorie, la Banque mondiale la structure en deux sous-catégories depuis 1989 :

- 55 pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (entre 906 et 3595 \$/habitant) : on y retrouve d'autres PED d'Afrique et d'Asie comme l'Algérie, le Sri Lanka et surtout la Chine, mais aussi des PED d'Amérique latine comme Cuba ou la Colombie et des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) en transition comme l'Albanie, la Moldavie ou l'Ukraine ;
- 41 pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (entre 3 596 et 11 115 \$/habitant) : on y retrouve encore des PED comme les grands pays d'Amérique latine que sont le Brésil ou l'Argentine, et la majorité des PECO comme la Hongrie ou la Pologne et surtout la Russie.

Troisième catégorie : il compte 60 pays à revenu élevé (plus de 11 116 \$/habitant) : ce sont les PDEM mais aussi certains pays du Moyen-Orient comme le Qatar, les Émirats arabes unis ou le Koweït, et des pays asiatiques comme la Corée du Sud, Hong Kong ou Singapour.¹

Commentaire

Cet indicateur a été critiqué du fait qu'il ne rend pas compte de la réalité du développement et des inégalités à l'intérieur des pays et aussi pour les raisons suivantes :

- les PED sont représentés dans toutes les catégories.
- cette classification ne tient pas compte par exemple de la répartition et de l'utilisation des revenus, et n'est donc pas affectée par les inégalités internes des pays.
- l'indicateur réduit le développement à la seule variable du niveau de vie calculé sur la base du PNB.

Le Produit Intérieur Brut mesure la richesse créée, pendant une année, par les agents économiques qui résident sur le territoire : entreprises françaises, entreprises et les administrations

Produit Intérieur Brut ou PIB et qui se calcule comme suit : PIB = Somme des valeurs ajoutées des entreprises (réalisées sur un territoire donné) (la Chambre du commerce et d'industrie du Paris, lien : https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/pnb_pib.pdf, Date de visite : 08-01-2018.)

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 468.

2- Indicateurs de développement humain (IDH)

En 1991, le Programme des Nations-Unies pour le Développement a publié un rapport sur le développement humain qui stipule que le développement ne se réduit pas à la croissance économique. C'est pourquoi d'autres indicateurs sont souvent utilisés. Ainsi, le taux de mortalité infantile est l'un des plus pertinents puisqu'il est affecté par le niveau d'éducation des femmes d'un pays, le niveau d'exposition aux maladies de la population et le niveau du système de santé (hôpitaux, ...). On considère qu'un pays ayant un taux de mortalité infantile supérieur à 5 % est en sous-développement.

En effet, pour présenter les nouvelles dimensions du développement humain, à savoir la santé, l'éducation et le niveau de vie, l'indicateur de développement humain (IDH), synthétise trois indicateurs mesurés de 0 à 1 (plus il est élevé, plus le pays est considéré développé) :

- un indicateur de longévité et de santé mesuré par l'espérance de vie à la naissance ;
- un indicateur d'éducation mesuré pour deux tiers par le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers par le taux de scolarisation ;
- un indicateur de niveau de vie mesuré par le PNB/habitant.

Enfin, L'IDH synthétise ces trois indices en un seul traduisant le niveau de développement de chaque pays noté de 0 à 1.

Cependant, l'IDH a, lui aussi, ses limites comme le fait qu'il n'indique pas la répartition des gains de développement dans un pays et qu'il ne précise pas si l'origine du niveau de développement atteint est dû à une aide extérieure ou bien aux progrès réels du pays qui traduisent alors l'effectivité d'un processus durable de développement. En outre, l'indicateur a un caractère statique alors que ce qu'il est censé mesurer le développement qui est un phénomène dynamique, doit être lui-même dynamique. Enfin, l'IDH ne s'intéresse pas au niveau des inégalités internes au pays.¹

¹ Idem, pp. 470-471.

Malgré ces critiques, l'IDH est l'indicateur le plus répondu actuellement. Ainsi, la Banque mondiale publie chaque année un rapport qui classe tous les pays du monde selon sur la base de leurs niveau de développement humain.

En conclusion, il faut signaler que ce rapport marque la ligne de démarcation entre les définitions précédentes du développement basé sur l'aspect matériel du phénomène et la nouvelle définition s'appuie sur les conditions permettant à l'être humain d'exploiter ces capacités.

3- Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)

Cet indicateur est peu connu, les analystes, après plus de 60 ans de politiques de développement ont fini par inclure les inégalités fondamentales entre les hommes et les femmes qui peuvent constituer un obstacle au développement.

En effet, l'objectif de l'ISDH est de mesurer le degré de ces inégalités et les écarts entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les variables de base qui composent l'IDH. Il s'agit de la situation sanitaire, l'accès à l'éducation et le revenu. Si l'ISDH est faible par rapport à l'IDH, cela signifie que les écarts et les inégalités entre les hommes et les femmes sont importants.¹

4- Indicateur de pauvreté humaine (IPH)

L'autre indicateur qui permet de mesurer le niveau de développement est l'indicateur de la pauvreté humaine. Il se concentre sur le phénomène de pauvreté qu'il considère comme étroitement lié au sous-développement. C'est un outil efficace, notamment pour classer les pays en développement. Pour cela, quelques méthodes ont été proposées pour mesurer le niveau de la pauvreté dans le monde aussi plusieurs niveaux de pauvreté ont été identifiés² :

Pour les besoins de la détermination des niveaux de pauvreté, le rapport mondial sur le développement humain de 1997 a avancé les définitions suivantes :

4.1- Pauvreté absolue et pauvreté relative

¹ FORMder, Op. Cit., p.16.

² Idem, pp.16-17.

La première renvoie à un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue et correspondant à la possibilité de satisfaire des besoins minimaux, alors que la seconde concerne des personnes moins bien avantagées que la majorité des autres membres de la société.

4.2- Ultra – pauvreté

C'est la situation de ceux qui n'arrivent pas à satisfaire 80% des besoins caloriques minimaux définis par la FAO et l'OMS.

4.3- Taux de pauvreté ou l'indice de pauvreté

C'est une estimation du pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

4.4- Acuité ou profondeur de la pauvreté

Elle se calcule par la distance moyenne qui sépare une personne pauvre du seuil de pauvreté. Elle est exprimée en pourcentage par rapport à ce seuil.

4.5- Seuils de pauvreté

Il existe deux types de seuils de pauvreté différents :

- Le premier est le seuil de pauvreté national : il indique pour chaque pays le niveau au-dessous duquel les ressources économiques ne permettent pas de satisfaire les besoins minimaux d'alimentation. Mais les pays sous-développés n'ont pas élaborés tous des seuils de pauvreté nationaux.
- Le second est celui des seuils de pauvreté utilisés pour la comparaison internationale : il est révisé régulièrement pour suivre les évolutions de la consommation. En 1985, le seuil utilisé par la Banque Mondiale était de 1 dollar par jour et par personne.¹

¹ FORMder, Op. Cit., p.16.

Sous-section 5 : Théories du développement

1- Théorie de la convergence

À travers les cinq étapes définies par Walt Rostow, les pays en développement doivent rattraper leur retard de développement par rapport au pays développés, Jeffrey Sachs et Andrew Warner écrivent à ce propos ce qui suit :

« Les pays pauvres devraient tendre à se développer plus rapidement que les riches, et combler ainsi avec le temps le fossé qui sépare leurs revenus. La raison majeure qui permet de s'attendre à une telle convergence économique est que les pays pauvres peuvent importer des pays riches du capital et des technologies modernes, et ainsi récolter les avantages de leur retard. »¹

C'est dans les années 1950, que l'étude libérale du sous-développement a commencé à analyser ce dernier comme un simple retard des pays pauvres qui n'ont pas copié le modèle de développement des pays riches. Cette analyse est représentée par les travaux de l'économiste américain Walt Rostow.

Dans ce sens, Walt Rostow a divisé le processus de développement des PED en cinq étapes. Ces étapes, une fois franchies, les PED pourront rattraper leur retard en matière de développement et avoir au final un niveau similaire à celui des pays développés, il s'agit des étapes suivantes :

1.1- Société traditionnelle

Économie de subsistance, sans accumulation, spécialisée dans les activités agricoles. L'économie connaît donc un taux de croissance très faible.

1.2- préalables au développement

Inspirés de l'observation des sociétés européennes des XVI^e et XVII^e siècles, ils consistent en un changement des mentalités vers l'accumulation et l'accroissement du taux

¹ Jeffrey Sachs et Andrew Warner, In Ethan B. Kapstein, Thomas Richard, Justice et économie mondiale, *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 814

d'épargne. Une structure économique et sociale tournée vers la croissance économique se met en place (début de l'industrialisation et émergence d'une bourgeoisie commerçante).

1.3- Take-off (décollage)

Apparition du progrès technique, le taux d'investissement augmente fortement lançant ainsi la croissance économique. Cette période est assimilée à la révolution industrielle des pays développés des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

1.4- Marche vers la maturité

Diversification des secteurs de production par la diffusion du progrès technique, accroissement des gains de productivité.

1.5- Consommation de masse

Accroissement des revenus de la population qui lui permet d'atteindre un niveau de vie élevé basé sur la consommation de masse : biens d'équipement, loisirs, etc.¹

Les plus vives critique recensées à l'égard de ces travaux ont soulevé les points suivants :

- S. Kuznets, reproche notamment à Rostow, l'absence de caractérisation des relations analytiques qui existent entre deux étapes successives. Le modèle théorique sous-jacent ne met pas ainsi en lumière «les processus qui conduisent l'étape précédente à sa fin et permettent le déroulement de l'étape considérée » (S. Kuznets, 1972, p. 247)] ;
- A. Gerschenkron estime que les mesures empiriques des caractéristiques propres à chaque étape ne sont pas toujours établies, de même que le tracé précis faisant figure de ligne de démarcation entre les phases de décollage, de croissance autoentretenu et de maturité; la mesure statistique des incidences directes et indirectes d'un secteur de pointe sur l'ensemble de l'économie est

¹ Walt Rostow, In Philippe Deubel, Op. Cit., p. 474.

inexistante tandis que les paramètres autorisant une quantification du cadre politique et institutionnel ne sont pas définis (A. Gerschenkron [1962]) ;

- Enfin, dans une perspective d'économie du développement, A. Hirschman soulève la question même de l'existence de certaines conditions préalables, il confirme qu'il n'existe pas un ensemble donné de conditions préalables du développement économique ; il n'est pas possible de définir un nombre déterminé de caractéristiques du retard » (A. Hirschman [1958, pp. 21-22]).¹

2- Théorie du dualisme

Cette théorie s'articule sur le constat de l'abondance de la main-d'œuvre dans le secteur agricole. En effet, c'est l'économiste Arthur. W. Lewis² qui le décrit dans un article publié en 1963 dans la Revue économique : *La théorie de la croissance économique*³. Il est le représentant le plus connu de ce courant théorique. L'économiste ajoute que l'économie des pays sous-développés se caractérise par un dualisme des secteurs, à savoir : un secteur de subsistance (qui correspond au secteur agricole traditionnel) et un secteur moderne orienté vers le profit (qui correspond aux activités manufacturières).

Pour cet économiste qui suppose l'existence d'un excédent de main-d'œuvre dans le secteur agricole, cette dualité peut être la base d'un processus de développement. En effet, l'excédent sera transféré vers le secteur moderne offrant ainsi à ce dernier un réservoir de main-d'œuvre. Ceci permettra au secteur industriel moderne de maintenir les salaires à un niveau bas, et donc d'augmenter les profits. L'augmentation des profits conduira à l'accumulation du capital dont dépend le développement économique.⁴

Toutefois, la réflexion de Lewis a suscité un certain nombre de critiques parmi lesquelles figurent celles-ci :

¹S. Kuznets, A. Gerschenkron et A. Hirschman, In *Les théories du développement économique, Pour une théorie des étapes*, p.27, lien : <https://www.pug.fr/extract/show/956>, date de visite : 08-01-2018.

² Prix Nobel de l'économie 1979.

³ Guet Gérard. Lewis W. Arthur, « La théorie de la croissance économique ». Préface de Gaston Leduc. Traduction française de Françoise Pons, *Revue économique*, volume 15, n°4, 1964.

⁴ FORMder, Op. Cit., pp. 23-24.

- l'hypothèse d'excédent de main d'œuvre dans le secteur traditionnel, pour certains auteurs, n'est pas vérifiée dans plusieurs pays ;
- la capacité du secteur moderne à employer toute la main-d'œuvre abondante dans le secteur traditionnel ne prend pas en compte le contexte général du pays et fait abstraction de nombreuses contraintes ou obstacles réels.

3- Théorie du cercle vicieux

La théorie du cercle vicieux se concentre sur le phénomène de la pauvreté qui, selon les théoriciens de cette thèse, est à l'origine du déclenchement d'un cercle vicieux qui mène nécessairement au sous-développement, comme le souligne le rapport de FORMder :

« Cette théorie voit dans la pauvreté la cause essentielle du sous-développement. R. Nurske a bien exprimé cette idée en 1953 avec sa célèbre formule "un pays est pauvre parce qu'il est pauvre". L'économie des pays sous-développés se caractérise par la faiblesse des revenus, cause de la faiblesse de l'épargne et de la demande intérieure. L'insuffisance de l'épargne baisse le niveau d'investissement, ce dernier étant découragé par ailleurs par la faiblesse de la demande. »¹

Pour S.Treillet et Caire Guy, dans leur article, *L'économie du développement*², avance que le cercle vicieux de la pauvreté provoque une chaîne de cercles vicieux : les faibles revenus maintiennent la majorité de la population dans un état de malnutrition, sa productivité au travail reste donc faible, son revenu également ; la faiblesse du revenu national entraîne une faiblesse des dépenses d'éducation donc de formation de la main d'œuvre, donc des gains de productivité et donc de revenus

Pour rompre ce cercle vicieux, Raoul Bastianetto, estime qu'il faut créer la demande simultanément à l'investissement. Au départ, la politique d'investissement, qui supplée la défaillance des entreprises privées soumis aux impératifs de la rentabilité immédiate, doit avoir pour but d'amorcer le développement en élargissant les dimensions du marché. La croissance

¹ Idem

² Caire Guy, Stéphanie Treillet, « L'économie du développement ». *Tiers-Monde*, tome 44, n°174, 2003.

simultanée d'un grand nombre de secteurs A, B, C, D, E, etc. crée pour chaque secteur un marché élargi au maximum.¹

Pour d'autres analystes, le recours au financement extérieur est un besoin absolu pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté aussi, renforcer l'épargne et déclencher le processus d'investissement. L'intérêt de cette solution réside dans une analyse dynamique qui prendrait en compte les spécificités structurelles du sous-développement dans ses différentes dimensions.

Cependant, la théorie du cercle vicieux a elle, aussi, fait l'objet de plusieurs critiques, à savoir :

- l'explication du sous-développement par le cercle vicieux de la pauvreté qui est un phénomène interne fait abstraction du l'environnement international ;
- la réduction du sous-développement à la seule dimension de la pauvreté semble peu viable, d'ailleurs il existe des pays riches mais sous-développés (exemple des pays pétroliers).²

4- Théorie structuraliste

Cette analyse s'intéresse particulièrement aux rapports entre le Nord et le Sud (Centre et Périphérie). Cette théorie³ avance que le sous-développement est la conséquence de la division internationale du travail qui engendre la polarisation inégale du monde entre un Centre (les pays riches) et une Périphérie (les pays pauvres) : l'analyse "centre-périphérie".⁴

Pour les structuralistes, la nature des rapports économiques existants entre le Nord et le Sud ne permet pas à ce dernier de diversifier ses exportations ou de bénéficier du commerce international compte tenu du déséquilibre technologique et de la prédominance du Centre dans ces

¹ Raoul Bastianetto, *Essai sur le démarrage des pays sous-développés*, Thèse présentée et publiquement soutenue en 1966, France, p.272

² FORMder, Op. Cit., pp.23-24.

³ Naît au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine des Nations unies (CEPAL), créée en 1948. Elle est représentée par les travaux de l'économiste argentin Raul Prebisch, en particulier un article publié en 1950 en collaboration avec Hans Singer et un rapport à la CNUCED en 1964 sur les causes du sous-développement de l'Amérique latine. (Philippe Deubel, Op. Cit., p. 477.)

⁴ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 477.

relations économiques avec la Périphérie. En conséquence, les pays de la Périphérie se contentent d'exporter des produits primaires vers le Centre. En outre, selon l'analyse structuraliste, le progrès technique a des effets différents sur les prix selon la structure de marché. Dans le Centre, les marchés étant peu concurrentiels, la baisse des prix est limitée alors que dans la Périphérie, les prix des produits primaires diminuent. En conséquence, les prix de leurs importations (des PED) augmentent par rapport à ceux de leurs exportations. En d'autres termes, les pays de la périphérie s'appauvrissent en participant au commerce international.

Pour Paul Prebisch, la théorie traditionnelle du commerce international ne produit plus les mêmes effets sur tous les pays :

« La spécialisation dans les produits primaires des PED et la dégradation des termes de l'échange sont la cause de leur sous-développement. Ce mouvement de pensée sera à l'origine de la revendication du nouvel ordre économique international (NOEI) à la CNUCED. Les calculs de Paul Bairoch semblent infirmer les thèses de Raul Prebisch sur la période qu'il étudiait (la première moitié du XX^{ème} siècle). Ces dernières ont d'ailleurs été fortement contestées par la suite par les libéraux. Cependant, on constate une dégradation des termes de l'échange des PED non exportateurs de pétrole depuis les années 1970, ce qui pourrait alors valider empiriquement les conclusions de Raul Prebisch, en particulier pour les PMA exportateurs de produits primaires. »¹

5- École de la dépendance

Au-delà des conclusions de l'analyse structuraliste, l'école de la dépendance formule une nouvelle théorie. Elle met en avant, l'idée de renforcement de la dépendance des pays en développement vis-à-vis des pays développés à travers leurs participations aux échanges mondiaux.

Un des arguments théoriques essentiels de la CEPAL est la critique classique de la théorie du commerce international fondée sur le principe des avantages comparatifs, avancée par David Ricardo. C'est en suivant ce principe de spécialisation que tous les pays pourraient gagner à l'échange. La CEPAL démontre que, en réalité, ce principe ne s'est pas appliqué à l'Amérique latine. Depuis 1870, les termes de l'échange des matières premières exportées par les pays latino-américains n'ont cessé de se détériorer.²

¹ Idem, p. 478.

² Robert Rollinat, *Analyses du développement et théories de la dépendance en Amérique Latine, L'actualité d'un débat*, Cadernos PROLAM/USP (ano 4 - vol. 1 - 2005), p. 99, Lien : www.revistas.usp.br/prolam/article/download/81787/85095, date de visite : 19-10-2016.

C'est un processus qui engendre mécaniquement la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Selon l'école de la dépendance, la nature du capitalisme provoque l'enrichissement du Nord et l'appauvrissement du Sud. Cette relation de dépendance est le résultat du développement du capitalisme au niveau mondial en s'appuyant sur une structure coloniale, dont les firmes multinationales implantées dans les pays du Sud seraient les héritières (exploitation des ressources naturelles et de la main-d'œuvre locale au profit des consommateurs du Nord). En conséquence, le capitalisme interdit donc par sa nature l'intégration économique de la périphérie. C'est le développement des pays riches qui provoque le sous-développement des pays pauvres.¹

Pour sa part, André Gunder Frank, à partir de l'analyse de la situation économique du Chili et du Brésil, a mis en place la théorie du développement du sous-développement. Dans son article intitulé le développement du sous-développement², cet économiste contrairement au postulat la CEPALC, estime que le sous-développement n'est pas dû à la survivance d'institutions archaïques ou à l'existence d'une pénurie de capital dans les PED. En effet, la cause du sous-développement engendrée par le même processus qui a généré le développement du capitalisme lui-même (Gunder Frank, 1967, 1969).³

Dans sa conclusion, André Gunder Frank écrit :

« Pour les pays "dépendants", participer comme "satellites" aux échanges mondiaux conduit nécessairement à une structure économique dépendante et déséquilibrée et à un rapport d'exploitation marqué par un transfert contraint des surplus réalisés. »⁴

Quant à Robert Rollinat, il estime que la théorie de la dépendance considère que la prospérité des pays du Centre ne peut se faire qu'au détriment des pays de la Périphérie. Par ailleurs, l'auteur rappelle le postulat de Bambirra dans lequel, il estime que l'impérialisme⁵ n'est

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p.480.

² Passadéos Chrostos. André-Gunder Frank, « Le développement du sous-développement. L'Amérique latine. », *Tiers-Monde*, tome 13, n°51, 1972.

³ André Gunder Frank, In Robert Rollinat, Op. Cit., p. 102.

⁴ Idem

⁵ De manière générale, l'impérialisme suppose une asymétrie systémique entre des pays. C'est cependant le livre «L'impérialisme, stade suprême du capitalisme», écrit par Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine (1870-1924), leader bolchévique et théoricien marxiste, qui donne une extension au concept et en fait un élément central de l'analyse marxiste des relations internationales. Inspiré par les travaux antérieurs, Lénine y analyse l'impérialisme comme le stade ultime du capitalisme : développement des monopoles, domination du capital financier, extension des multinationales, contrôle des marchés mondiaux. Les États et les politiques étrangères sont, selon lui, des instruments de l'impérialisme d'une puissance. La Première Guerre mondiale est considérée par Lénine comme une guerre impérialiste puisqu'elle est le résultat des ambitions conflictuelles des nations impérialistes qui rivalisent à l'échelle

pas "extérieur" au développement, au contraire, il imprègne toute l'économie de la société dépendante, représentant un facteur essentiel dans la constitution de sa structure socio-économique, de son Etat, de sa culture.¹

6- Ajustement structurel ou le Consensus de Washington

Le terme « ajustement » renvoie à trois règles principales, à savoir :

- l'ajustement de la balance des paiements ;
- les mesures de réforme structurelles libérales ayant comme objectif d'opérer une réallocation des ressources à travers le marché ;
- le processus institutionnel qui se traduit par des accords économiques et financiers entre les pays concernés et les institutions de Bretton Woods.

Les objectifs d'un programme d'ajustement structurel sont de rétablir les équilibres macroéconomiques, d'assainir la situation économique, et de réformer le fonctionnement de l'économie dans le sens de la libéralisation afin de créer les conditions de redémarrage de la croissance économique.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'ajustement structurel impose au pays concerné un certain nombre de conditions, notamment :

- au niveau macro-économique : réduire la dette extérieure et rétablir l'équilibre budgétaire à travers la réduction des dépenses publiques ;
- au niveau de l'efficacité et de la compétitivité de l'économie : obtenir une meilleure allocation des ressources.

Quelques années après la première mise en place de ces programmes, l'évaluation des PAS a donné des résultats différents :

internationale pour établir leur domination sur des territoires afin d'extraire des ressources et d'exploiter une main-d'œuvre. (Lien : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1993>, date de visite : 31-12-2018.)

¹ V. Bambirra, in Robert Rollinat, Op. Cit., p. 102.

- un premier avis met l'accent sur les effets positifs de l'ajustement structurel (réels ou à venir) en expliquant les effets négatifs par une mauvaise application des politiques ;
- un deuxième avis conclut à un résultat mitigé des PAS, en soulignant les effets aussi bien positifs que négatifs et proposent des politiques d'accompagnement pour faire face aux effets négatifs sont proposés ;
- un troisième avis remet en cause les PAS et montre le peu d'efficacité de ces politiques et l'ampleur des effets négatifs.¹

Étant donné ces conclusions, à la fin des années 90, le consensus de Washington va être complété par de nouvelles mesures, vraisemblablement ces mesures visent à contenir les effets pervers du premier programme. Il s'agit notamment de : instauration d'une gouvernance dans les entreprises, nécessité de lutter contre la corruption et de créer un "filet de sécurité" sous forme d'une sécurité sociale et lutte contre la pauvreté. Chaque pays objet d'un PAS doit définir localement un "document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) qui guidera le plan défini par les institutions internationales.

Cependant, les modifications introduites au niveau des programmes d'ajustement structurel n'ont pas remis en cause le caractère idéologique libéral du consensus de Washington. Au contraire, des mesures accentuant ce caractère y sont apportées : flexibilisation du marché du travail et respect des principes du commerce international définis par l'OMC. D'après Philippe Deubel, la position des institutions internationales reste donc encore aujourd'hui ambiguë : remise en cause de la forme des PAS, mais sans remise en question du fond.² Ainsi, les pays souhaitant bénéficier de l'aide financière des institutions internationales doivent exécuter un cahier de charge contraignant.

7- Néo-structuralisme

Le point de départ des néo-structuralistes est leur prise de position vis-à-vis de la mondialisation. Pour le courant néo-structuraliste, la mondialisation serait un état de fait, source

¹ FORMder, Op. Cit., pp.31-32.

² Philippe Deubel, Op. Cit., p. 495.

de nouvelles possibilités pour le développement mais en parallèle elle augmente la vulnérabilité des économies nationale.

De ce fait, les néo-structuralistes seraient favorables à une ouverture des économies mais socialement responsables, car même si la libéralisation des échanges peut contribuer à la croissance, la répartition de ses fruits de manière équitable n'est pas garantie par cette libéralisation et sans l'intervention d'une politique de redistribution volontaire.

Par ailleurs, l'analyse structuraliste tend à dépasser l'opposition entre l'État et marché. Celle-ci confirme l'existence d'une relation de complémentarité ou d'attraction entre l'investissement public et l'investissement privé. En effet, l'investissement public crée l'environnement économique favorable sans lequel l'investissement privé ne pourrait se motiver.

Les analyses néo-structuralistes optent pour une approche susceptible de concilier la croissance économique avec l'équilibre macro-économique, d'une part et elles cherchent l'équité et la répartition des richesses, de l'autre part. À ce propos, les néo-structuralistes introduisent dans leur analyse le facteur humain et ce, comme source d'efficacité économique. La promotion des ressources humaines (par l'éducation, la santé, etc.) permet de réduire les inégalités et constitue un moyen d'accroître la productivité et le progrès technique.¹

8- Théorie institutionnaliste

La théorie institutionnaliste est apparue au moment de la grande critique faite à l'encontre de l'ajustement structurel, notamment le fait de ne pas tenir compte des structures internes des PED. Un développement imposé "par le haut" ne serait pas viable. Le nouveau paradigme du développement doit donc être institutionnaliste.

L'analyse institutionnaliste se divise en deux courants :

Le premier courant institutionnaliste est développé au sein même des institutions internationales à la fin des années 90. Ce courant est inspiré des travaux de l'économiste américain Douglass North sur l'industrialisation américaine. En effet, ce dernier a démontré le rôle prédominant des institutions juridiques (formelles et informelles)² dans la diminution des coûts de

¹ FORMder, Op. Cit., pp.31-48.

² Voir l'exemple des pays de l'Asie de l'Est, cité comme modèle dans le dernier chapitre de la deuxième partie.

transaction et de production en jouant un rôle d'accompagnateur et de facilitateur des activités des entreprises et des échanges.

Le deuxième courant institutionnaliste s'appuie sur les propositions néokeynésiennes de Joseph Stiglitz visant à mettre en place un nouveau modèle de développement. Ses travaux portent sur la concurrence imparfaite et ont montré que les structures de marché peuvent entraver le fonctionnement des mécanismes marchands et les empêcher d'être optimaux (contrats implicites, asymétrie d'information...).¹

Dans ce cadre, Stiglitz recommande :

« Tout d'abord d'élargir la notion de développement retenue par les institutions internationales à des dimensions non économiques comme l'accès à la culture, la démocratie, l'éducation, la santé et la réduction des inégalités, critères non retenus dans le consensus de Washington et que les mesures libérales qui y sont prescrites peuvent même empêcher (du fait de l'instabilité économique, politique et sociale qu'elles génèrent lors d'applications trop brutales). De plus, s'il ne remet pas en cause l'objectif de lutte contre l'inflation du FMI, il souhaite élargir cet objectif à une régulation globale du système financier pour lutter contre les crises financières que la déréglementation a provoquées (institutions de contrôle, règles de gouvernance financière...). Ensuite, il insiste sur le rôle capital que doit jouer l'État dans le développement : nécessité d'institutions représentatives et participatives (y compris remise en cause de l'indépendance politique des banques centrales), complémentarité avec le marché dans la production des biens publics (remise en cause des privatisations), ... »²

9- Nouvelle économie institutionnelle (NEI) ou le Néo-institutionnalisme

Le point de départ de l'analyse néo-institutionnaliste est que la bonne allocation des ressources dépend de la nature des institutions économiques d'un pays. De ce fait, l'institution joue plusieurs rôles dans le processus de développement :

- elle médiatise les choix des individus ;
- elle fixe les règles et le cadre dans lequel se déroulent les transferts des droits de propriété, c'est à dire les transactions ;
- elle minimise les coûts de transaction.

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 475.

² Idem

Enfin, les néo-institutionnalistes considèrent que le marché peut être considéré comme une institution parmi d'autres, mais il n'est plus le seul mode d'organisation et de coordination des activités économiques qu'est reconnu par la théorie économique.¹

10- Théorie des "*capabilités*"

Cette théorie se détermine par l'importance qu'elle va accorder à l'élément humain et à son rôle dans le développement.

En effet, l'approche par les *capabilités* se situe dans la continuité des travaux du philosophe John Rawls. L'argument principal présenté par Amartya Sen² est que l'évaluation du statut des individus au sein de la société doit nécessairement dépasser l'utilité, le revenu, les droits et les autres ressources, qu'il considère comme inadéquats, pour s'orienter vers les libertés et les opportunités d'être et de faire ce que les individus « ont raison de valoriser », en d'autres termes la qualité de leur vie (*quality of life*).

L'ensemble des fonctionnements potentiels que l'individu peut réaliser est appelé *capabilité* (*capability*) et représente la liberté de fonctionner de l'individu.

« La *capabilité* est, par conséquent, un ensemble des vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie »³

Elle représente la liberté que possède un individu de mener l'existence qu'il a raison de vouloir mener. Pour mener à bien cette tâche, Sen propose de réconcilier, au sein d'un même questionnement, les deux notions-clé qui ont guidé la philosophie et la science politique depuis les grecs anciens : la liberté et l'égalité. S'il fonde entièrement son analyse sur l'idée d'un primat des libertés, il n'en reste pas moins que l'idéal égalitariste reste fondamental. L'égalité des *capabilités*

¹ FORMder, Op. Cit., pp.49-52.

² Prix Nobel d'économie en 1998.

³ Amartya Sen, In Alexandre Bertin, « L'approche par les *capabilités* d'Amartya Sen, Une voie nouvelle pour le socialisme libéral », *Cahiers du GREThA* n° 2008-09, Université Montesquieu Bordeaux IV, France 2008, p. 6.

étant, selon lui, la seule voie possible pour jeter les bases d'une société harmonieuse au service de l'être humain.¹

(Voir Tableau N° 15 : Évolution des théories de développement du 1950 à 2007 en annexes, p. 435.)

Sous-section 6 : Stratégies de développement économique suivies par les PED

À partir de la fin des années 50, les pays en développement ont élaboré plusieurs stratégies de développement en fonction de plusieurs paramètres. À propos de ces stratégies, Gwenaëlle Otando et Dimitri Uzunidis précisent que :

« Les théories du développement de l'époque intégraient, outre le paradigme de la modernisation, deux postulats majeurs : l'idée qu'une croissance accélérée ne peut résulter que de l'essor des activités industrielles, et celle du volontarisme ou l'intervention dans le processus d'allocation de ressources de l'État. »²

Il importe donc, d'expliquer ces deux caractéristiques communes des stratégies de développement :

1- Légitimation du rôle de l'Etat dans les stratégies de développement

Dans les PED ayant acquis l'indépendance récemment, c'est l'Etat qui joue le rôle central dans la planification et l'exécution des stratégies de développement.

En effet, le rôle de l'État est essentiel dans la régulation sociopolitique du développement, ce rôle est légitimé par un ensemble d'arguments :

Selon le courant dépendantiste, les économies en développement sont intégrées dans un processus de domination par les anciennes métropoles qui conduit à des désarticulations

¹ Alexandre Bertin, « L'approche par les capacités d'Amartya Sen, Une voie nouvelle pour le socialisme libéral », *Cahiers du GREThA* n° 2008-09, Université Montesquieu Bordeaux IV, France 2008, pp. 6-7.

² Gwenaëlle Otando et Dimitri Uzunidis, « Le renouveau des théories du développement : institutions et bonne gouvernance », *Recherches internationales*, n° 90, avril-juin 2011, p. 10.

internes. L'État pour rôle de promouvoir un développement autocentré, un contrôle du capital étranger et la constitution de protection vis-à-vis du marché mondial.

Selon le courant structuraliste, les économies en développement se caractérisent par des rigidités, des blocages structurels et des goulets d'étranglement. Dès lors, leurs systèmes économiques ne peuvent compter sur le marché pour jouer le rôle d'ajustement des variables. En raison des asymétries internationales, la base de l'accumulation doit se faire par des politiques actives de l'État.

Selon le courant postkeynésien, des politiques publiques stabilisatrices, sélectives et sectorielles sont essentielles dans des environnements caractérisés par des chocs et par de fortes instabilités venant notamment de l'extérieur¹

2- La priorisation de l'industrie dans les stratégies de développement

L'industrie est le principal secteur auquel les PED ont accordé plus d'importance dans leur stratégie de développement. Certains auteurs utilisent les termes stratégies d'industrialisation au lieu des stratégies de développement. Dans ce sens, un consensus se met en place pour lier de manière forte le développement à l'industrialisation. En effet, beaucoup de pays ont en mémoire les dégâts provoqués par leur spécialisation dans les produits primaires : énergies fossiles et produits agricoles. En outre, le secteur industriel est supposé être facteur d'externalités positives par des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie – par l'intermédiaire de gains de productivité, d'un accroissement de la qualification de la main-d'œuvre et en suscitant du progrès technique.²

Toutefois, si les PED partagent le choix de l'industrie comme secteur moteur de développement, ils restent partagés quant aux branches à soutenir à l'intérieur même de ce secteur.

¹ Stratégies et soutenabilité du développement, Module 2 / Partie 3 : Économie et sociologie du développement, *Cours*, lien : <http://lewebpedagogique.com/lpgcpgeesh1/files/2016/03/2.-3.-3.-Strat%C3%A9gies-Soutenabilit%C3%A9-du-D%C3%A9veloppement.pdf>, date de visite : 25-05-2018.

² Philippe Deubel, *Op. Cit.*, p. 486.

2.1- Choix d'une croissance équilibrée

La base théorique de la croissance équilibrée s'articule sur l'équilibre de la demande et de l'offre dans les différents secteurs d'activités. Dans ce sens, Ragnar Nurske et Paul Rosenstein Rodan considèrent qu'il faut développer une croissance équilibrée entre différents secteurs économique, c'est-à-dire répartir les investissements dans toutes les branches industrielles afin d'assurer simultanément une offre et une demande et pour éviter tout déséquilibre. Ils s'appuient sur la loi des débouchés de Jean Batiste Say, clé de voûte des théories néoclassiques de la croissance.¹

2.2- Choix d'une croissance déséquilibrée

Contrairement à la première analyse, la croissance déséquilibrée s'appuie sur l'effet d'entraînement. En effet, Albert Hirschman et François Perroux optent de leur part pour la promotion de la croissance déséquilibrée : il faut concentrer les investissements dans les secteurs moteurs de l'économie (les "pôles de croissance" de François Perroux) afin de susciter une croissance généralisée par la suite à travers des effets d'entraînement qu'aura ce secteur sur les autres branches économique. Il ne faut donc pas gaspiller le capital dans des branches qui n'auront pas de retombées positives sur toute l'économie, c'est-à-dire qui n'ont pas d'effet d'entraînement. Ces travaux susciteront les stratégies basées sur le développement de l'industrie lourde.²

Dans ce débat, l'Algérie a été plus influencée par l'analyse des tenants du choix d'une croissance déséquilibrée. En effet, elle a opté pour une stratégie de développement autocentré articulée sur l'industrie lourde, dite industrie industrialisante.

Enfin, si les choix d'une intervention forte de l'Etat et d'une priorisation de l'industrie sont des caractéristiques communes à toutes les stratégies de développement, celles-ci sont partagées quant au rôle à faire jouer au commerce international.

¹ Ragnar Nurske et Paul Rosenstein Rodan, In Philippe Deubel, Op. Cit., pp. 485-486.

² Albert Hirschman et François Perroux, In Philippe Deubel, Op. Cit., pp. 485-486.

3- Stratégies de développement autocentré

Les pays en développement ayant choisi ce type de stratégies se caractérisent par une coupure avec le monde extérieur. Ils ont une position plus ou moins réticente envers le nouvel espace globalisé. En effet, ils accordent moins d'intérêt aux échanges internationaux et ce :

- en réaction au modèle colonial basé sur l'exportation des matières premières de des colonies vers les métropoles ;
- les PED souhaitent mettre fin à une participation passive au sein de la Division Internationale du Travail (DIT) ;
- les PED ambitionnent de compter sur leurs propres forces, notamment par la promotion de la coopération Sud-Sud.¹

Enfin, il importe de souligner que la mise en place de la stratégie de développement autocentré par les PED a pris deux formes :

- industrialisation par substitution aux importations ;
- industrie industrialisante.

3.1- Industrialisation par substitution aux importations

Les travaux de Raul Prebisch qui s'est appuyé sur les conclusions de Friedrich List, sont à l'origine de cette théorie. La stratégie d'industrialisation par substitution a débuté comme une « simple improvisation des grands pays d'Amérique latine. Elle a été ensuite théorisée par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et les travaux de Raul Prebisch qui reprennent le concept du "protectionnisme éducateur"² de Friedrich List. Elle est mise en œuvre dans

¹ Athmane Cheriet, *mondialisation et stratégies industrielles : cas de l'Algérie*, Thèse, Université Mentouri Constantine, 2007 pp. 30-31.

² Le principe et l'intérêt de ce protectionnisme est d'éduquer l'industrie d'une nation c'est à dire, protéger sur le moyen terme et sur des secteurs d'activités ciblés, le marché national. Pour cela, Frédéric List préconise donc l'utilisation des droits de douane pour favoriser l'éclosion d'industries compétitives. Sur le long terme il vise une intégration dans le libre-échange. Ce type de protectionnisme concerne principalement les pays en voie de développement, même si les pays déjà développés peuvent l'utiliser quand des entreprises veulent se spécialiser dans des domaines où il y a une vive concurrence sur le marché national à travers les entreprises étrangères. (Lien : <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/protectionnisme-educateur.html#eM58qKgrQIHFPbDW.99>, date de visite 12-05-2017).

les années 1950 dans la majorité des PED, en Amérique latine mais aussi en Asie (Corée, Philippines, ...) et en Afrique (Sénégal, Kenya, ...).

L'objectif de cette stratégie est de déclencher une industrialisation nationale capable de produire localement les biens en substitution aux produits précédemment importés. Ce processus peut s'effectuer en suivant deux logiques de production :

- donner la priorité au secteur des biens de consommation comme première étape, la deuxième étape vise à remonter, progressivement, les filières et les branches, jusqu'aux secteurs des industries lourdes et des équipements.
- En revanche, la deuxième logique, de l'amont vers l'aval, donne la priorité au secteur des biens d'équipement.¹

Pour sa part, la CEPAL soutient la mise en place d'une stratégie d'industrialisation par substitution aux afin d'échapper à cette contrainte internationale sur les prix des biens primaires et à cette situation structurellement inégalitaire, il est donc nécessaire de promouvoir une industrialisation interne afin de produire des biens manufacturés pour la demande intérieure. En somme, il faut produire dans la Périphérie ce qui était jusque-là importé du Centre.²

Par ailleurs, pour accompagner ce genre de stratégie, il est nécessaire de mettre en place des politiques protectionnistes et du financement des investissements massifs, provenant souvent de l'extérieur (financement par endettement international). À terme, cette stratégie d'industrialisation par l'aval doit donc aboutir à une production industrielle diversifiée assise sur un marché intérieur stable et indépendante des marchés extérieurs³

3.2- Industries industrialisantes, l'exemple algérien

La stratégie de développement basée sur l'industrie industrialisante a été adoptée par plusieurs pays notamment l'Inde et l'Algérie.

¹ Athmane Cheriet, Op. Cit., p. 52.

² Robert Rollinat, Op. Cit. p.99

³ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 486.

Les industries industrialisantes doivent entraîner des effets d'aval et permettant ainsi la construction de l'ensemble des secteurs de l'économie. De Bernis les définit comme :

« Celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré. »¹

La stratégie des industries industrialisantes partage les mêmes objectifs que l'industrialisation par substitution des importations : enclencher un processus de développement industriel autoentretenu en même temps qu'un apprentissage industriel local d'une part, et minimiser la dépendance vis-à-vis de l'extérieur d'autre part.

Néanmoins, elle présente une logique différente, basée sur le rejet de la croissance équilibrée par certains tenants du structuralisme tels que Hirschman, Perroux ou encore Destanne de Bernis à qui l'on doit le concept « d'industrie industrialisante ».

Cette stratégie consiste à rechercher des pôles d'industrialisation dont d'entraînement sur le reste de l'économie sont importants. Il s'agit précisément de développer en priorité les industries lourdes qui produisent des inputs vers l'amont et vers l'aval des processus de production sous l'égide d'une autorité planificatrice qui organise cette propagation des effets d'industrialisation, en veillant à la satisfaction des besoins individuels ou collectifs et d'insertion des masses dans le processus social.²

Exemple : l'Algérie

C'est dans ce contexte théorique que l'Algérie a orienté dès la fin des années soixante, ses investissements, ses capitaux vers l'industrie lourde de biens d'équipement. L'État a réuni plusieurs industries en pôles de croissance censés générer des synergies et des externalités

¹ Destanne De Bernis, In Oulaich Jamal, « Les grandes stratégies de développement industriel : Le Maroc a-t-il une stratégie industrielle en réalité ? », Analyse concurrentielle 2010/2011, pp. 5-6, [lien](https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/538ca7ce91286.pdf) : <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/538ca7ce91286.pdf>, date de visite : 24-05-2018.

² Oulaich Jamal, « Les grandes stratégies de développement industriel : Le Maroc a-t-il une stratégie industrielle en réalité ? », Analyse concurrentielle 2010/2011, pp. 5-6, [lien](https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/538ca7ce91286.pdf) : <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/538ca7ce91286.pdf>, date de visite : 24-05-2018.

positives : la sidérurgie, la chimie, la mécanique... Pour accélérer l'industrialisation, l'Algérie a importé des technologies modernes¹

L'Algérie a opté pour cette stratégie, et elle visait une croissance accélérée et une auto-entretenu, c'est-à-dire, la croissance d'un secteur doit faire progresser toute l'économie du pays.

Cette stratégie avait sa politique sur un développement rapide sur le marché local afin d'écouler ses produits. En fait, l'Algérie voulait assurer son indépendance à l'égard des nations développées. Mais l'introduction d'une stratégie nécessite des capitaux importants et une main d'œuvre qualifiée.

Exemple : l'Inde

La politique industrielle indienne définie dans un plan quinquennal, a donné une priorité pour l'industrie lourde. Au cours des années 1950 l'Union soviétique a fourni des équipements et transfère des techniques de production, par la suite l'Inde a essayé de créer ses propres technologies.

Enfin, estime Oulaich Jamal que le bilan de la politique adopté par l'Inde est moins négatif que dans le cas Algérien.²

3.3- Critique des stratégies de développement autocentré

De nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre des stratégies de développement autocentré. En général, selon Cheriet Athmane les expériences de développement autocentré n'ont pas donné les résultats escomptés, à l'exception de la Chine et de l'Inde qui ont une portée continentale.³

¹ Dans ce cadre, l'Algérie a lancé les formules de transfert de technologie, dites : clé en main et produit en main.

² Oulaich Jamal, « Les grandes stratégies de développement industriel : Le Maroc a-t-il une stratégie industrielle en réalité ? », Analyse concurrentielle 2010/2011, pp. 5-6,
lien : <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/538ca7ce91286.pdf>, date de visite : 24-05-2018.

³ Cheriet Athmane, « Une perspective théorique et historique sur les stratégies d'industrialisation avec étude de cas de l'Algérie », Séminaire national sur : " L'économie algérienne : lectures modernes du développement", UNIVERSITE El – Hadj Lakhdar Batna, p.4,
lien : <http://digitallibrary.univ-batna.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/65/1/economie-algerienne.pdf>

Cette remise en cause a amené, dès la fin des années 70, la plupart des pays ayant expérimenté le développement autocentré à changer d'orientation. Parmi les critiques les récurrentes, citons celles-ci :

- l'insuffisance de la consommation interne ne permet pas d'assurer des débouchés aux produits industriels ;
- les biens d'équipement ne sont pas compétitifs sur le marché international ;
- ces stratégies ont provoqué un accroissement excessif des importations, en particulier des technologies et des biens d'équipement nécessaires afin d'assurer l'industrialisation, mais également parfois, de produits agricoles du fait de l'abandon du secteur primaire au profit du secteur industriel.¹

Au final, après plusieurs années d'essai, les pays se retrouvent dans une situation de :

- dépendance technologique à cause de la défaillance des mécanismes d'appropriation des technologies au profit des économies nationales ;
- déficit important de leur balance des paiements qui s'est transformé par la suite en "crise de la dette" ;
- Les courants libéraux ont focalisé leurs critiques sur :
 - la substitution du marché par un État trop présent ;
 - une spécialisation industrielle trop précoce ;
 - un développement qui s'est coupé du commerce international. Ce constat est confirmé par C. Furtado, qui met l'échec ou la perversion de ces politiques sur le compte de l'insertion défavorable de ces pays dans le commerce international.²

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 487.

² Gwenaëlle Otando et Dimitri Uzunidis, Op. Cit., p. 16.

4- Stratégies de développement extraverti

Contrairement au premier type de stratégies, d'autres pays ont choisi d'opter pour des stratégies ouvertes au commerce international. En effet, ces stratégies passent par une intégration et une participation active dans le commerce international, suivant en cela les principes de la théorie néoclassique des avantages comparatifs, avec plus ou moins de succès.¹

4.1- Exportation de produits primaires

La division internationale du travail et l'intégration économique tardive des PED étant donné la vague de colonisation qu'ils ont subie ont eu comme conséquence le recours de ces pays à l'exportation des produits primaires comme première stratégie de développement. En effet, l'exportation des produits de base, comme le café au Brésil, le coton en Égypte, le cacao en Côte d'Ivoire, le bois en Indonésie, le cuivre au Chili et le pétrole dans les pays du Golfe, est devenue, par essence, le moteur principal d'augmentation du revenu des anciennes colonies. Ainsi, les revenus de ces exportations ont servi à importer des biens d'équipement pour favoriser l'industrialisation du pays.²

Toutefois, l'expérience a montré que cette stratégie s'est soldée par un échec pour plusieurs pays et ce, pour les raisons suivantes :

- la dégradation des termes de l'échange³ ;
- la forte volatilité des cours des produits primaires ;
- la concurrence et les pratiques protectionnistes des pays du Nord qui a rendu ce processus de développement instable. Beaucoup de ces pays (48 dont 34 pays en Afrique), hormis les pays de l'OPEP, font toujours partie des PMA.⁴

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 488.

² Athmane Cheriet, Op. Cit., p. 52.

³ Voir définition plus haut.

⁴ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 488.

4.2- Promotion des exportations (PE)

La stratégie de la promotion des exportations s'avère simple. Elle consiste à remplacer progressivement les exportations des matières premières par des exportations de produits manufacturés, en profitant des avantages comparatifs de la production nationale (faible coût de main d'œuvre, exploitation et valorisation progressive des matières premières).¹

La stratégie a été initiée dès les années 50, dans certains pays d'Amérique latine comme le Brésil, le Chili ou le Mexique. Dans les années 1980, d'autres pays asiatiques leur emboîtent le pas : Chine, Malaisie, la Corée du Sud et la Thaïlande. Il s'agit de passer de l'industrie légère à l'industrie lourde, en intégrant progressivement le progrès technique et en assurant la formation de la main-d'œuvre.

L'évaluation de cette stratégie a montré qu'elle n'a été un succès que pour les pays qui ont pu faire évoluer leur spécialisation dans certaines branches d'activité en remontant la filière de leurs exportations. Plusieurs pays d'Amérique latine n'ont pas réussi à sortir de leur spécialisation initiale. La crise économique asiatique de 1997, qui a secoué durement la Thaïlande et la Malaisie, démontre aussi la fragilité de cette stratégie si la remontée de filière ne se fait pas assez rapidement, ces pays se retrouvent dépendants des firmes transnationales qui y sont implantées et qui peuvent procéder à la délocalisation de leurs unités de production très rapidement en cas de crise politique, économique ou sociale.

Le vent libéral qui va souffler sur le monde dès les années 80 va avoir également un impact d'uniformisation des stratégies de développement selon des normes de développement théorisées par les institutions internationales, FMI et Banque mondiale en tête.²

4.3- Limites des stratégies de développement extraverti

Comme pour les stratégies de développement autocentré, les stratégies de développement extraverti présentent elles aussi des limites. En effet, même si pour beaucoup d'analystes, l'ouverture sur l'extérieur et l'application du libre jeu des mécanismes du marché

¹ Athmane Cheriet, Op. Cit., p.63.

² Philippe Deubel, Op. Cit., pp. 489-508.

serait à l'origine du progrès réalisé par plusieurs pays notamment ceux d'Asie. Les critiques qui ont été formulées à l'égard de ce modèle portent principalement sur :

- la perte de compétitivité qui a remis en cause la croissance ;
- le problème des modalités de transfert de technologie ;
- la forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs qui sont caractérisés par l'instabilité ;
- l'ampleur des afflux de capitaux étrangers qui a fragilisé les systèmes bancaires nationaux.¹

Ces limites suscitent de notre part quelques remarques :

- la mise en place de ces stratégies et leurs effets sont différents d'un pays un autre (voir l'exemple réussi des quatre tigres asiatiques) ;
- les mesures qui peuvent être prises par l'économie nationale sont susceptibles de résoudre ou de diminuer les dommages causés par les impacts de l'ouverture économique ;
- les mécanismes de soutien à l'ouverture économique jouent un grand rôle dans la réussite de ce genre de stratégie. Cette question est traitée dans le dernier chapitre de la deuxième partie.

Section 3 : Grilles de lectures du "retard" des pays en développement

L'attraction de ce modèle de pensée en termes de fracture Nord-Sud s'est graduellement effritée avec la fin de la Guerre froide (1989), l'accélération du

¹ Athmane Cheriet, Op. Cit., pp.72-74.

processus de mondialisation et la montée en puissance économique et diplomatique d'autres pays et régions du Sud.¹

Jean Bossuyt

Tout d'abord, il nous semble que l'utilisation de la division pays développés et pays en développement est plus appropriée pour la comparaison des deux parties du monde. Toute en reconnaissant que cette même division a été suivie de critiques, notamment à cause de l'émergence d'un groupe de pays occupant une place intermédiaire entre les deux parties, comme le Brésil ou l'Inde.

Sous-section 1 : Triomphe de la vision libérale

Il s'agit en fait, d'une prédominance double :

- -théorique, c'est-à-dire par rapport aux idées véhiculées par les ouvrages, par les universités et par les milieux scientifiques d'une manière générale ;
- géopolitique et ce, par rapport à l'espace géographique concerné par ce modèle économique.

Comme le souligne Rémy Herrera, « dans les milieux académiques de l'immense majorité des pays du monde, la discipline des sciences économiques est dominée, sur le plan théorique, par le courant dit " néoclassique ". L'ambition de ce dernier, qui entretient des relations de proximité avec les centres du pouvoir économique et les grandes organisations internationales, est d'expliquer les faits socio-économiques à partir des seuls comportements d'agents maximisant leur intérêt individuel. »²

Néanmoins, la discipline de l'économie de développement prend ses distances vis-à-vis de l'économie néoclassique et se différencie de cette dernière par :

¹ Jean Bossuyt « Un concept dépassé », Politique 93, janvier-février 2016 p.65

² Rémy Herrera, « La crise du "développement" », *Marché et organisations*, 2014/1(N° 20), p. 11.

- le rejet des dogmes des vertus du marché et des gains systématiques du commerce international ;
- la critique de l'inadéquation de l'analyse keynésienne du chômage et de la croissance à court terme aux problèmes structurels rencontrés par la plupart des pays (colonisés) que l'on disait "attardés".¹

La résistance au dogme libéral est devenue possible grâce à l'influence des économistes du Sud comme : « Raúl Prebisch, Celso Furtado ou Rui Mauro Marini en Amérique latine, Prasanta Chandra Mahalanobis en Asie ou Samir Amin en Afrique, entre autres, qui rappelait que la théorie du développement, née en Europe, comme l'économie politique avant elle, n'est aucunement un monopole du Nord. »²

Toutefois, après la dislocation et démantèlement du socialisme du bloc Est et le triomphe du néo-libéralisme, il y eut un profond désarroi de la pensée alternative.³

En effet, l'émergence de cette pensée, estime Rémy Herrera, « marqua le retour au pouvoir de la haute finance, c'est-à-dire des plus puissants propriétaires du capital dominant à l'échelle mondiale (Herrera, 2013a). Ce retour s'est opéré sur les ruines des piliers du système édifiés au sortir de la Seconde Guerre mondiale. »⁴ Par conséquent, les nouvelles théories du développement apparues dans les années d'après-guerre (2^{ème} Guerre mondiale) ne sont considérées par les tenants des orthodoxies keynéso-néoclassiques que comme une parenthèse "ascientifique".⁵ Une thèse qui semble nier tous les apports des économistes de Sud dans le domaine de l'économie de développement.

Ainsi, selon, *Économie Autrement*, un site spécialisé dans les questions économiques :

¹ Idem, p. 13.

² Ibid., p. 14.

³ François Houtart, « Les alternatives au modèle néo-libéral : L'apport de trois années des cahiers Alternatives Sud », *Alternatives Sud*, Centre tricontinental - CETRI, Belgique, 1997, p. 4, lien : <https://www.cetri.be/IMG/pdf/Talternatives01.pdf>

⁴ Rémy Herrera, Op. cit., p. 14.

⁵ Idem, p. 15.

« Une seule vision de l'économie est présentée. En effet, cette dernière, qui domine la façon dont sont formulés les interprétations, les diagnostics et les propositions, est celle du néolibéralisme qui trouve, en particulier, un appui dans la formation donnée dans nos établissements d'enseignement. »¹

En outre, depuis les années 1980, dans un contexte de recul des PED sur la scène internationale, intervient l'offensive de l'idéologie néolibérale. Les dogmes de cette stratégie antiétatique de "dérégulation" agressive qui est déployée sont bien connus : déformation de la structure de propriété du capital en faveur du secteur privé, réduction des dépenses publiques à finalité sociale ; priorité donnée à la rigueur salariale dans la lutte contre l'inflation, au niveau national ; suprématie du Dollar sur le système monétaire international, promotion du libre-échange et libéralisation des transferts de capitaux. Ces principes vont être imposés de par le monde et ce, bien que ce soit sur le compte de la pauvreté, de l'inégalité et la dégradation environnementale.²

Pour appuyer cette mouvance, les institutions internationales ont joué le rôle de soutien et de maîtres idéologiques et le « cas échéant, en dernier ressort, le contrôle militaire planétaire exercé par l'hégémonie états-unienne (Herrera, 2013b) »³ intervient pour normaliser les règles économiques selon la doctrine libérale.

Par conséquent, toute idée de stratégie de développement hors du corpus théorique du capitalisme néolibéral et toute tentative d'autonomisation de la théorie du développement, en tant que discipline distincte du corpus néoclassique dominant, sont désormais interdites.⁴

De son côté, C. Castoriadis, cité par Jean Ronald Legouté, considère que la crise de l'économie du développement est aussi la limite de ses recommandations et de ses principes :

« La crise du développement est évidemment aussi la crise de ses postulats et de ses significations imaginaires correspondantes.

Jean Ronald Legouté ajoute :

« S'il est vrai que la crise des modèles de développement implique généralement une redéfinition des dimensions que le concept véhicule, il n'en demeure pas moins vrai que sous les effets du processus

¹Économie autrement, « Pour une autre vision de l'économie », Article, p.2 lien : http://economieautrement.org/fichiers/pour_une_autre_vision_de_l_economie-4_1.pdf, date de visite : 09-11-2018.

² Rémy Herrera, Op. Cit., p15

³ Idem

⁴ Ibid., p.15

structurant de la mondialisation, le choix ultime pour que survive le concept demeure dans une redéfinition de ses dimensions. »¹

Sous-section 2 : Explication de l'écart entre PED et Pays développés

1-Structures des PED comme obstacles à leur développement

L'économiste Suédois Gunnar Myrdal² a constaté qu'il y a une discordance entre les règles du marché libre et les structures des PED ce qui crée des déséquilibres. En effet, Myrdal, qui a étudié les pays de l'Asie du Sud dans les années 1950-1960, estime que le libre jeu du marché dans les PED éloigne l'économie de l'équilibre du fait que les "effets de remous", effets qui amplifient les déséquilibres dominent les "effets de propagation" qui eux diffusent la croissance des secteurs riches vers les moins dynamiques (la croissance appelle la croissance et la pauvreté la pauvreté). Pour lui, le concept de "causalité circulatoire" implique que le sous-développement n'est pas seulement le fait des structures économiques mais aussi celui des facteurs institutionnels autres que celles économiques des PED. Comme nous l'avons déjà exposé, ces thèses seront développées par les théoriciens de l'économie institutionnelle.

Pour remédier à cette situation de déséquilibre dans les PED, Myrdal est favorable pour l'intervention de l'Etat pour :

- accompagner les règles de libre jeu du marché ;
- réduire les inégalités, en favorisant les " effets de propagation " par une redistribution volontariste.³

2- Rôle des facteurs socioculturels

Les causes du sous-développement ne sont pas seulement économiques. En effet, la théorie des libertés d'Amartya Sen explique le sous-développement par des facteurs socioculturels

¹ Jean Ronald Legouté, Op. Cit., pp.33-34.

² Prix Nobel d'économie en 1974.

³ Gunnar Myrdal, In Philippe Deubel, Op. Cit., pp. 476-477.

puisque les traditions, les coutumes, les croyances et les religions affectent directement l'homme et peuvent être une entrave au développement. Un changement culturel tourné vers le progrès, la logique de l'enrichissement et de l'accumulation comme but de l'activité économique s'impose donc.

Arthur Lewis constate, en effet, qu'une partie de la production et des échanges dans les PED est régie non par le désir de maximisation du revenu mais par des considérations autres qu'économiques.¹

Dans cette perspective, le nouveau défi de l'économie du développement est de se tourner vers les apports de la sociologie et de l'anthropologie pour appréhender les blocages culturels au développement.²

Dans ce sillage, Malek Benabi a consacré un livre intitulé : *Le musulman dans le monde de l'économie*, dans lequel il expose les défis du chercheur musulman à traiter les thèmes économiques selon le modèle libérale ou socialiste et ce, à cause des contradictions qui opposent ces modèles à la pensée religieuse.³

Néanmoins, Philippe Deubel met en garde contre le déterminisme culturel qui avance l'idée que des aires culturelles (monde musulman, Afrique subsaharienne) ne connaîtront pas le développement du fait de leurs valeurs et pratiques opposées à toute idée de progrès. Des pays africains ou arabo-musulmans connaissent pourtant un processus de développement. La culture n'est donc qu'un facteur parmi d'autres qui détermine le développement.⁴

3-Faible insertion internationale

Plusieurs pays dont l'Algérie ont suivi des stratégies de développement autocentré. Ces stratégies ont eu comme conséquence leur marginalisation dans le commerce international. L'analyse libérale a critiqué les politiques protectionnistes adoptées par plusieurs PED. [...] elle considère que la voie du développement passe par la spécialisation des exportations. Par

¹ Arthur Lewis, In Philippe Deubel, Op. Cit., pp. 476-477.

² Philippe Deubel, Op. Cit., p. 479.

³ Malek Benabi, *le musulman dans le monde de l'économie*, Dar el Ouai, Alger, 2012.

⁴ Idem, p. 479.

conséquent, les PED doivent se spécialiser dans là où les productions nationales bénéficient d'un avantage comparatif par rapport aux autres pays.¹

Le postulat de l'analyse libérale est donc le suivant : Le sous-développement se caractérise par une trop faible exploitation et mise en valeur des avantages comparatifs par les PED. C'est dans ce contexte que Jacob Viner et Gottfried Haberler recommandent aux PED d'accentuer leur spécialisation dans les produits primaires. Les gains tirés de l'échange international leur permettront d'importer des biens d'équipement et ainsi d'amorcer leur "takeoff". Leur raisonnement s'appuie sur les exemples réussis de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande.²

En conclusion, il y a lieu de dire que l'étendue de la mondialisation a donné lieu à plusieurs lectures et interprétations de la part des économistes, des politiques et des populations, ce qui rend l'usage du concept délicat. C'est en partie pour cette raison que nous avons consacré à cette notion une section explicative et pour en délimiter l'acception.

En outre, malgré les avis différents sur le début du processus de la mondialisation, il n'est guère concevable pour les analystes d'ignorer qu'elle a été façonnée par l'intégration économique à l'échelon mondiale. L'étude des trente dernières années confirme que l'évolution du monde se fait davantage, dans le sens de l'intégration au niveau mondial et régional, et qu'un contre mouvement s'opposant à cette vague est peu attendu.

Pour se positionner comme acteur dans les relations internationales, les pays en développement ont tenté de réduire l'écart de développement qui les sépare des pays avancés. Toutefois, nous avons constaté à travers ce chapitre que la notion du développement a fait l'objet de critiques dès la tentative de sa définition et ce, parce qu'il s'agit là d'une notion qui a évolué en réaction un contexte international en mutation permanente.

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 475

² Jacob Viner et Gottfried Haberler, In Philippe Deubel, Op. Cit., p. 475

En effet, les pays en développement ont mis en place des stratégies de développement pour atteindre leur objectif. Le point de divergence entre ces différentes stratégies était le choix de l'intégration dans l'espace économique mondialisé ou le rejet de cette option.

Dans cette optique, il s'avère important d'aborder dans les deux chapitres suivants la question des opportunités et des menaces que la sphère économique mondiale représente pour le développement des PED en particulier. En effet, nous entamons dans le premier chapitre, l'analyse des arguments en faveur de l'intégration dans l'économie mondiale (thèse) et dans un second chapitre, les contre arguments (antithèse). L'objectif est d'apporter à notre travail le maximum d'éclaircissements possibles au sujet de l'impact de l'intégration dans l'économie mondiale sur le développement économique national.

Chapitre II : Intégration économique en faveur du développement économique de l'Algérie

Les opportunités de l'intégration économique ne sont pas souvent mises sur le devant de la scène lors des débats politiques et économiques notamment dans les pays en développement, ce qui suscite un certain scepticisme de la part de ces derniers et de leur population. Toutefois, cela ne peut pas nier tout aspect positif de la mondialisation.

Des études théoriques et empiriques ont pu asseoir cette relation de cause à effet entre la mondialisation et développement sur de bonnes bases.

Ainsi, plusieurs impacts positifs ont été identifiés par les chercheurs qui permettraient au pays en développement de bénéficier de l'ouverture sur l'économie mondiale. Dans ce sens, la CEPALC postule :

« Pour accéder aux nouvelles technologies, tout comme dans le domaine commercial, la mondialisation des marchés offre aux pays en développement de nombreuses possibilités pour s'intégrer à l'économie mondiale. On peut affirmer, à cet égard, que la croissance soutenue du commerce international et la consolidation des normes multilatérales et des mécanismes de règlement des différends, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), constituent des éléments favorables (CEPALC, 1994). »¹

Bien évidemment ce constat sera analysé dans le présent chapitre.

En effet, nous avons procédé à l'exploration de la relation entre le développement et les éléments suivants :

- les échanges commerciaux ;
- ouverture financière ;
- diffusion internationale des connaissances ;

¹José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 26.

- investissement étranger ;
- migration ;
- intégration régionale.

Section 1 : Gains apportés par les échanges commerciaux

La théorie des avantages comparatifs est sans doute la théorie la plus brillante de la science économique.¹

Organisation Mondiale du Commerce, 2015.

Depuis la théorie de l'avantage absolu de A. Smith, jusqu'à la nouvelle théorie du commerce international, les partisans de l'avantage du commerce international ne cessent d'avancer des arguments confortant leurs positions et permettant à cette thèse d'occuper plus d'espace dans le monde.

Sous-section 1 : Théories fondées sur la différence de coûts

Les théories fondées sur la différence de coûts comprennent la théorie ricardienne des coûts comparatifs et celle de la dotation factorielle connue sous l'abréviation du modèle de HOS (Heckscher-Ohlin-Samuelson).

¹ https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact3_f.htm, date de visite : 22-05-2015.

1-Théorie des avantages comparatifs

La théorie ricardienne¹, par la perfection apportée à la théorie des avantages absolus, reste une contribution de référence dans l'analyse du commerce international.

Tandis qu'Adam Smith expliquait l'échange international par la comparaison des coûts absolus des pays, un pays importe un produit si sa production nationale est plus coûteuse que son importation. David Ricardo prendra en considération les coûts comparatifs de la production de ces produits.

Pour les besoins de la démonstration, Ricardo explique son raisonnement en donnant l'exemple de deux pays qui échangent deux produits. Par ailleurs, il suppose que les coûts de production en heures de travail sont plus faibles pour la production des deux marchandises dans le pays A. Pour produire une unité de drap et une unité de vin, il faut respectivement :

- dans le pays A, 90 H et 80 H de travail ;
- dans le pays B, 100 H et 120 H de travail.

Pour construire sa théorie, Ricardo avance quelques d'hypothèses, à savoir :

- le travail est le seul facteur de production ;
- une parfaite mobilité des facteurs de production à l'intérieur d'un pays ;
- ces même facteurs de production ne sont pas mobiles entre les pays ;
- un plein emploi des facteurs de production dans les deux pays, donc il y a absence de chômage ;
- les pays sont de taille identique et ont des techniques de production différentes et indépendantes du prix des facteurs de production ;
- hypothèse de rendements d'échelle constants.

¹ John Maynard Keynes, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936.

Il apparaît clairement que Ricardo a dépassé le principe des coûts absolus comme déterminant de l'échange entre les deux pays, ainsi, il s'intéresse aux coûts relatifs de la production des biens. En effet, il calcule les quatre ratios suivants :

90/80 dans le pays A et de 100/120 dans le pays B ratio de 80/90 dans le pays A et de 120/100 dans le pays B).

Les ratios sont ainsi expliqués par Ricardo :

- si dans le pays B, on souhaite accroître la production de vin d'une unité, le pays B doit dégager 120 H de travail de la production de drap et renoncer ainsi à la production de 1,2 unité de drap (120/100).
- pour augmenter la production de drap d'une unité, le pays B doit dégager 100 H de travail de la production de vin et renoncer ainsi à la production de 0,83 unité de vin (100/120).

Dans le pays A, la situation est différente :

- pour augmenter la production de vin d'une unité, il faut renoncer à 0,88 unité de drap (80/90) ;
- pour augmenter la production de drap d'une unité, il faut renoncer à 1,125 unité de vin (90/80).¹

Tableau N° 01 : Calcul des coûts relatifs par D. Ricardo.

	Pays A Portugal	Pays B Angleterre	Coût relatif dans le pays A	Coût relatif dans le pays B
Drap	90	100	=90/80=1,125	=100/120=0,83
Vin	80	120	=80/90=0,88	=120/100=1,2

¹ Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, *Les relations commerciales internationales*, lien : integeco.u-bordeaux4.fr/cours2.doc, website of Bernard Yvars, Jean Monnet Chair in Comparative Regional Integration date de visite : 28-06-2015, pp.1-25.

La comparaison des coûts relatifs montre que le vin est plus coûteux à produire que le drap dans le pays B tandis que dans le pays A, le drap est plus coûteux à produire que le vin. Par conséquent, le Portugal trouvera un intérêt à l'échange avec l'Angleterre, si une unité de vin qu'il produit lui permet d'obtenir plus que 0,89 unité de drap, c'est-à-dire plus que le prix relatif autarcique. Symétriquement, l'Angleterre aura intérêt à s'engager dans le commerce international si un peu moins de 1,2 unité de drap anglais peut être échangée contre une unité de vin portugais¹.

Dans cette perspective, Ricardo conclut au principe de l'avantage comparatif, selon lequel :

« Chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production du bien pour lequel il détient l'avantage comparatif le plus élevé. Chaque pays tirera un gain à l'échange en exportant le bien pour lequel il dispose d'un avantage comparatif et en important le bien pour lequel il ne dispose pas de cet avantage. »²

2-Théorie de la dotation factorielle

2.1- Fondement de la théorie

L'une des critiques adressée à l'encontre de la théorie des avantages comparatifs est que l'origine des avantages comparatifs Ricardiens, c'est-à-dire un coût du travail qui diffère d'un pays à l'autre, n'est pas précisé. D'où les avantages de productivité relative peuvent-ils provenir ? Ainsi, « en 1919, Heckscher tente de comprendre ce qui permettrait d'expliquer l'existence de coûts comparés différents. Contrairement à David Ricardo, il admet que les techniques de production peuvent être transférées d'un pays à l'autre. »³

Pour préciser cette notion de dotation factorielle, Soit deux pays : A et B, deux facteurs : le capital et le travail et deux biens, les automobiles et le textile. En ce qui concerne les facteurs de production, leurs quantités disponibles sont données et définissent la dotation factorielle de chaque pays. Il s'agit d'abondance factorielle relative (avec deux pays A et B et deux

¹ Bernard Lassudrie-Duchêne et Deniz Ünal-Kesenci, « L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée », *Économie mondiale*, Éditions la Découverte, collection Repères, Paris, 2001, p. 90-104.

² Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.

³ Arnaud DIEMER, « Les échanges extérieurs », *Cours*, Université, Clermont Auvergne, France, p.347.

facteurs K, le capital et L, le travail, si on a la relation suivante : $K_A/L_A > K_B/L_B$, alors le pays A est relativement abondant en capital et le pays B relativement abondant en travail.

Bien évidemment, la théorie avance un certain nombre d'hypothèses, à savoir :

- les deux nations A et B sont supposées identiques en tout point ;
- les dotations factorielles, différentes entre les deux pays, seront à l'origine de l'échange ;
- les deux biens sont fabriqués selon des techniques différentes pour l'automobile et le textile mais identiques pour chacun des deux biens dans les deux pays ;
- soit deux secteurs d'activité, le textile noté TEXT et l'automobile notée AUT, on a la relation technique suivante : $K_{\text{TEXT}}/L_{\text{TEXT}} < K_{\text{AUT}}/L_{\text{AUT}}$, ce qui signifie que le secteur textile est relativement intensif en travail.
- le pays A est relativement bien doté en capital et le pays B est relativement bien doté en travail, $K_A/L_A > K_B/L_B$;
- la production d'automobile nécessite une forte intensité relative en capital et la production du textile, une forte intensité relative en travail, $K_{\text{TEXT}}/L_{\text{TEXT}} < K_{\text{AUT}}/L_{\text{AUT}}$.

Comme résultat, les théoriciens de la dotation factorielle, Heckscher-Ohlin, concluent à la règle suivante :

« Chaque pays importe des biens qui incorporent de façon relativement intensive les facteurs qui sont relativement rares sur son territoire et exporte les biens qui incorporent des facteurs relativement abondants sur son territoire. »¹

Cette théorie sera prolongée par les travaux de Paul Samuelson. En effet, celui-ci considère que « le commerce international tend à produire une égalisation des rémunérations des facteurs.

¹ Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.

« Le facteur relativement abondant dans le pays A par exemple est moins fortement rémunéré que dans le pays B. La conséquence de cette situation est que la libéralisation des échanges (le libre-échange) va profiter au facteur qui est relativement abondant. Sa rémunération augmente peu à peu et le prix des facteurs de production tend à s'égaliser au bout d'un certain temps et dans les deux pays. Condition nécessaire cependant : existence d'une spécialisation incomplète dans les deux pays A et B. »¹

2.2- Paradoxe de Leontief

En application de la théorie de HOS, Wassily Leontief² a conclu à des résultats non conformes à ceux attendus. En effet, après avoir calculé le contenu en travail et en capital des différentes productions américaines, Leontief a conclu à un résultat paradoxal par rapport au postulat de la théorie de la dotation factorielle. En effet, il constate que les États-Unis, à priori bien dotés en capital, exportent en moyenne des produits intensifs en travail et importent des produits intensifs en capital.³

Cependant, Leontief justifie ce résultat par « la prise en compte de la productivité des travailleurs américains qui, à l'époque, était plus élevée que dans les autres pays. Pour homogénéiser internationalement le facteur travail, Leontief a multiplié le nombre de travailleurs américains par trois. En fait, les États-Unis sont un pays relativement bien doté en travail et non en capital. Le paradoxe est donc levé et les résultats de Leontief redeviennent conformes au théorème HOS. »⁴

Sous-section 2 : Théories fondées sur les différences internationales de technologie

Dans la recherche des déterminants de l'échange international, l'accent va être mis ici sur la recherche-développement, le progrès technique et les innovations et leurs conséquences.

¹ Idem

² Économiste américano-soviétique, prix Nobel d'économie en 1973.

³ Alain Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo, Anne-Mary Draï, Op. Cit., p. 337.

⁴ Idem

1-Théorie de cycle de vie du produit (stratégies des firmes)

Raymond Vernon¹ va s'intéresser à la vie du produit à partir de sa mise sur le marché pour la première fois jusqu'au recul de sa consommation et faire le lien ensuite entre le cycle de ce produit et les stratégies des entreprises en matière du commerce international. En effet, « le cycle de vie du produit est une notion ancienne qui doit permettre de rationaliser la vie économique d'un produit, c'est-à-dire la période qui sépare son lancement de son abandon. Il existerait au cours de cette vie des régularités repérables dans presque tous les cas et définissant des phases dans la diffusion du produit auprès des consommateurs. »²

Par conséquent R. Vernon distingue quatre phases de la vie d'un nouveau produit. Ces phases sont les suivantes :

- *1^{ère} étape, Introduction du nouveau produit* : la demande est peu sensible au prix du fait que le bien est perçu comme un bien de luxe. Donc, la production s'effectue en petites quantités et exige un travail qualifié et une faible intensité en capital. Par ailleurs, le nombre de firmes est faible.
- *2^{ème} étape, Croissance* : la concurrence par les prix entre plusieurs firmes se manifeste et les méthodes de production de masse rentrent en jeu. Aussi, le nombre de firmes se multiplie.
- *3^{ème} étape, Maturité* : la concurrence repose sur le prix, la production se fait en grande quantités en utilisant un travail faiblement qualifié et une forte intensité en capital. Durant cette étape, le nombre de firmes diminue.
- *4^{ème} étape, Sénescence* : la production est abandonnée par toutes les firmes d'une manière progressive.

Selon Vernon, dans chaque étape du cycle de vie du produit, les entreprises se trouvent dans l'obligation d'adapter leur stratégie en conséquence et ce, pour l'approvisionnement des marchés nationaux et étrangers en donnant l'exemple d'un produit fabriqué pour la première fois aux USA :

¹ Raymond Vernon est un économiste américain.

² Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.

« Dans la première phase, la production est effectuée aux États-Unis et vendue exclusivement dans ce pays. Avec le vieillissement relatif du produit (fin de la phase de nouveauté), des exportations commencent à apparaître. Elles sont peu importantes et destinées aux consommateurs étrangers les plus aisés. Lors de la phase de maturité, la concurrence se manifeste. Ces concurrents mettent en vente sur le marché européen (principalement) des produits très proches. Aussi, pour lutter contre cette concurrence qui menace leurs exportations, les firmes américaines installent des filiales de production en Europe (baisse alors des flux commerciaux avec les États-Unis). Enfin, avec la phase de sénescence, la production aux États-Unis diminue et les importations en provenance des filiales européennes des firmes américaines se développent (les firmes européennes fournissent également leurs propres marchés domestiques). Dans une ultime étape de la sénescence, la production est délocalisée dans les pays en voie de développement, les firmes américaines y créant des filiales. La demande européenne stagne voire se réduit et le produit est dans sa phase de déclin aux États-Unis. »¹

À la fin des années 1970, R. Vernon reconnaîtra que sa théorie représente quelques lacunes et ce, parce que l'environnement des échanges internationaux a évolué. En effet, il existe trois nouveaux phénomènes dont il faut tenir compte, à savoir :

- l'innovation, l'exportation et l'investissement à l'étranger se sont considérablement accélérés. Ainsi, le temps s'est réduit entre l'introduction d'un nouveau produit aux États-Unis et sa première production à l'étranger ;
- l'innovation n'est plus l'apanage d'un seul pays (les États-Unis). En effet, l'Europe, le Japon sont devenus des zones de lancement de nouveaux produits, favorisés par un revenu/tête plus élevé ;
- plusieurs firmes multinationales (FMN) se développent selon un schéma différent de celui annoncé par Vernon. Elles n'adaptent pas leurs produits selon la séquence États-Unis - Europe - Pays en développement (PVD) mais produisent des biens standardisés directement à l'échelle mondiale : le processus de production est réparti entre les différents pays et les ventes s'effectuent d'emblée sur tous les marchés (stratégie globale).

3 - Nouvelle théorie du commerce international

Cette théorie a émergé et s'est imposée dans les années quatre-vingt. Elle s'intéresse au rôle de la concurrence dans le développement des échanges internationaux, comme l'ont souligné Bernard Yvars et Jean Monnet Chair :

¹ Idem

« La théorie traditionnelle de l'échange international s'intéresse aux effets du commerce international sur les nations en retenant comme hypothèse de base que la concurrence est pure et parfaite. Dans ce cadre, le libre-échange entraîne un gain pour les nations qui échangent, ce qui incite au démantèlement des barrières protectionnistes. »¹

Toutefois, ces mêmes analystes font remarquer que les conditions dans lesquelles s'exerce la concurrence sont rarement optimales. Ainsi, Paul Krugman, souligne que les situations de concurrence pure et parfaite sont rares : « l'essentiel du commerce industriel est réalisé pour des produits de secteurs que nous considérons comme des oligopoles lorsque nous les étudions sous leur aspect domestique" (Krugman, 1989) ». Dans la majorité des cas donc, les marchés ne sont pas en situation de la concurrence pure et parfaite, mais plutôt dans des situations de concurrence imparfaite (concurrence oligopolistique ou monopolistique) où le nombre de firmes produisant un bien et agissant sur le marché est faible par rapport au nombre d'acheteurs.²

En résumé, nous distinguons deux arguments qui vont dans le sens de l'encouragement du commerce international et qui se basent sur d'autres hypothèses que celles avancées par la théorie traditionnelle. Il s'agit de la théorie de rendements d'échelle croissants dans la production de biens identiques et la théorie de la différenciation des produits.

2.1- Échanges et rendements d'échelle croissants

Les économies d'échelle expliquent la baisse du coût moyen de la production suite à l'élargissement de l'activité et à l'augmentation de la production.

Ce principe a des répercussions positives sur la promotion du commerce international. Dans ce cadre, Frédéric Leriche estime que l'apport fondamental de Paul Krugman a eu une grande influence théorique. En effet, la contribution du prix Nobel d'économie « réside sans doute dans sa compréhension de l'impact des rendements croissants, ou économies d'échelle (l'augmentation de la production d'un bien entraîne la baisse des prix par unité produite ainsi que la croissance de la productivité), sur les échanges commerciaux et sur la localisation des activités économiques. »³

¹ Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.

² Ibid.

³ Frédéric Leriche, « Paul Krugman, prix Nobel d'économie 2008 », 18 octobre 2008, lien : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/krugman-nobel-economie.pdf>

Ainsi, l'analyse conclut que l'avantage comparatif n'a pas pour origine des situations initiales différentes entre les deux pays puisque, par hypothèse, ils étaient parfaitement semblables mais trouve son origine dans la spécialisation¹ elle-même, recherchée pour exploiter des rendements croissants et réduire ainsi les coûts de production.²

2.2- Échanges et différenciation du produit

Selon cette théorie, l'échange international peut être motivé par la différenciation du même produit.

Pour expliquer les échanges de biens similaires différenciés, Krugman recourt à un modèle de différenciation des produits. Son modèle s'appuie sur une situation de concurrence monopolistique mise à jour par Edward Chamberlin en 1933.

En effet, à court terme, les entreprises sont supposées toutes en situation de monopole sur la variété des produits qu'elles fabriquent sachant que tous les produits sont différenciés.

Par exemple, Volkswagen a le monopole de la Golf tandis que Peugeot détient le monopole de la 307. Les deux entreprises sont concurrentes sur le marché de l'automobile, mais au lieu de produire le même bien sur ce marché elles développent des variantes originales de ce bien. D'un côté, plus le nombre d'entreprises sera élevé, plus la concurrence entre elles sera forte et plus bas sera par conséquent le prix dans l'industrie. D'un autre côté, plus le nombre d'entreprises sera élevé, moins la production par entreprise sera importante et plus haut sera par conséquent le coût moyen.

Au final, les deux pays ayant les mêmes dotations factorielles, utilisant les mêmes technologies à économies d'échelle internes pour produire des biens différenciés, seront conduits à

¹ En outre, ils précisent que à ce propos ce qui suit : « cette explication est qualifiée de "théorie endogène" de l'échange international, car c'est la spécialisation qui crée l'avantage comparatif issu de l'exploitation d'économies d'échelle (Dans la mesure où la théorie traditionnelle repose sur des rendements d'échelle constants, la spécialisation internationale ne pourra être déterminée que par de différences internationales des techniques de production (Ricardo) ou de dotations relatives de facteurs de production (modèle HOS). Rappelons que B. Ohlin considérait que les avantages de la production à grande échelle pouvaient expliquer certains échanges internationaux mais il n'a pas approfondi cette analyse. (Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.)

² Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.

échanger, malgré leur parfaite similitude dans les conditions d'offre. Cet échange de différenciation résulte de la préférence des consommateurs des deux pays pour la variété.¹

Sous-section 3 : Relation entre commerce et diffusion de connaissances

Au-delà des théories citées plus haut qui expliquent l'intérêt du commerce international, d'autres études avancent arguments différents concernant les avantages des pays à procéder à des échanges commerciaux, même dans le cas où ceux-ci sont susceptibles d'entraîner des déficits de la balance commerciale.

1- Learning by exporting

L'apprentissage par le biais de l'exportation des produits peut contribuer à l'amélioration de la productivité des entreprises. Cette façon de procéder a été nommée par Clerides et al (1998) "l'apprentissage par l'exportation". L'hypothèse de Learning by exporting suppose qu'il existe une corrélation positive entre la performance et le fait d'exporter qui est dû à l'amélioration de la productivité suite à l'absorption des connaissances et des nouvelles technologies une fois les firmes entrées dans le marché des exportations.

Bien que les analyses économiques n'ont pas apporté de preuve sur cette relation entre l'exportation et l'apprentissage, l'étude empirique menée par Mouna Ben Rejeb démontre que les entreprises exportatrices sont plus productives, plus grandes, plus fortes en capital, et payent des salaires plus élevés que les entreprises non-exportatrices. La cause principale est que les firmes améliorent leurs technologies à travers l'apprentissage portant sur les caractéristiques de leurs clients étrangers. En effet, cet apprentissage à travers l'exportation va générer des retombées positives qui vont augmenter la productivité.

Par ailleurs, Mouna Ben Rejeb précise que les firmes domestiques qui sont passées à l'export ont besoin de résoudre de nouveaux problèmes comme adopter des standards techniques rigoureux pour satisfaire des consommateurs plus exigeants ou pour adapter leurs produits aux

¹ Milan Vujisic, *Les nouvelles théories du commerce international*, Cours, pp. 5-6, lien : https://creg.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Les_nouvelles_theories_du_CI.pdf, date de visite : 27-06-2018.

normes du pays de destination. La production de biens exportés peut nécessiter l'introduction d'équipements nouveaux et plus efficaces auxquels les travailleurs ont besoin de s'adapter.¹

Enfin, les échanges commerciaux ont forcément un impact positif sur la qualité du produit puisque l'exportation est sensée produire un effet d'apprentissage du fait que les marchés à l'export sont supposés être plus compétitifs que le marché domestique et ce, vu le nombre et la qualité des produits disponibles. Ainsi, ces marchés exercent une pression sur les firmes pour pouvoir satisfaire les commandes dans les temps et assurer une qualité standard de leurs produits. Faire face à tous ces défis peut, donc, aider les firmes à améliorer leurs productivités.

2- Accès aux biens étrangers

L'autre argument en faveur de la promotion des échanges, notamment pour les pays en développement, est exposé par Kouassi Hugues Kouadio. Il s'agit, en effet, de donner la possibilité aux PED d'accéder aux biens fabriqués dans les pays développés, comme l'a expliqué ce chercheur :

« Traditionnellement, il est admis que l'accès aux biens intermédiaires étrangers permet d'accroître la productivité dans le secteur manufacturier même en l'absence de diffusion internationale de la connaissance. Toutefois, si on permet une diffusion globale de connaissance, les chercheurs peuvent se fonder sur un stock commun de connaissance générale. Dans ce cas, l'intégration stimule non seulement la productivité manufacturière (en élargissant l'intervalle de biens intermédiaires disponibles pour un producteur de bien national) mais aussi le taux de croissance de long terme de la productivité (en donnant accès à la connaissance générale disponible ailleurs). Dans le cas de spillovers (des externalités) locaux, la productivité de la recherche nationale s'accumule en proportion des activités locales de R&D². »³

Cependant, Kouassi Hugues Kouadio ajoute une précision importante, à savoir, l'opportunité de profiter du stock de capital global (mondial) est peu probable pour les pays en autarcie. Donc, plus il y a d'interaction commerciale, plus il y a alimentation du stock local de connaissance.

¹ Ibid., p. 170.

² Recherche et développement.

³ Kouassi Hugues Kouadio, *intégration économique développement et croissance*, Thèse, 2008, Université Paris I .Panthéon .Sorbonne, paris 2008, pp. 46-47.

Pour conclure, dans une situation d'échanges de biens et services entre pays, l'accès aux produits étrangers permet au pays importateur de bénéficier du savoir-faire lié aux produits importés. Ainsi, les échanges portant sur des biens tangibles facilitent l'échange d'idées tangibles à travers les contacts personnels et les effets des spillovers (l'externalité) entre les pays possédant des connaissances et les pays qui ont eu besoin.¹

Section 2 : Apport de l'ouverture financière au développement du système financier national

La libéralisation du secteur des finances comporte plusieurs risques et ce, pour les principales raisons suivantes :

- l'interaction entre le système financier national et la finance mondialisée peut l'affecter dans un temps recours à cause des mutations rapides des transactions financières au niveau mondial ;
- la volatilité et l'effet de contagion qui caractérisent le système financier international.

Mais si les pays cherchent à libéraliser leur système financier c'est parce que ils attendent des impacts positifs sur les finances nationales et sur le développement économique d'une manière générale. C'est ce que nous démontrerons plus loin.

Sous-section 1 : Définition du développement financier

Selon R. Levine (2005), le développement financier se définit comme :

¹ Idem

« Le processus par lequel les instruments, les marchés et les intermédiaires financiers améliorent le traitement de l'information, la mise en œuvre des contrats et la réalisation des transactions, permettant ainsi au système financier de mieux exercer ses fonctions. »¹

Dans cette perspective, les systèmes financiers sont en mesure de stimuler l'accumulation² du capital et l'augmentation de la productivité globale des facteurs à travers un exercice plus efficace de leurs fonctions.³

En somme, Numidia Bouaichi et Farid Yaici, résume ainsi l'importance de la libéralisation financière :

« La libéralisation financière s'est rapidement propagée dans le monde et son rôle consiste à participer au développement du système financier qui, à son tour, participe au développement de l'économie. »⁴

Sous-section 2 : Importance du système financier pour le développement économique

Les apports d'un système financier au développement économique sont multiples. D'abord, les systèmes financiers permettent de réduire les coûts de l'investissement à travers l'intermédiation. Ainsi, J. Greenwood et B. Jovanovic considèrent que dans une situation dans laquelle chaque agent peut choisir entre deux types de technologies de production, à savoir une première qui garantit un rendement certain mais relativement faible de l'investissement, et une seconde qui offre un rendement élevé mais plus risqué et en l'absence d'intermédiaires financiers, chaque épargnant doit supporter un coût élevé pour évaluer les entreprises dans lesquelles il désire

¹ Levine R. (2005), *Finance and growth : theory and evidence*, In P. Aghion et S. Durlauf (éds.), *Handbook of Economic Growth*, vol. 1, North Holland-Elsevier, Amsterdam, p. 865-934 Cité par Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi, « Intégration financière internationale et croissance économique dans les pays émergents et en développement : le canal du développement financier », *Revue d'économie du développement*, 2014/3(vol22), p. 30.

² L'accumulation du capital et des autres facteurs de production.

³ Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi, Op. Cit., p. 30.

⁴ Numidia Bouaichi & Pr Farid Yaici, « Libéralisation financière et développement financier : approche comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie », *Revue des Sciences Économiques et de Gestion*, N°14 (2014), p.91.

investir, ou encore les conditions économiques régissant le fonctionnement des marchés.¹ Désormais, le système financier peut assurer cette fonction.

De son côté, Saint Paul (1992) ajoute que l'intermédiation du système financier assouplit le dilemme entre le choix d'une technologie plus flexible mais moins productive et une autre moins flexible et plus efficace.²

En conséquence, le système financier prend en charge le coût de la production, du traitement et de la diffusion de l'information. Dans ce sens, Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi affirment qu'une « importante littérature théorique suggère aussi que les marchés boursiers sont également susceptibles de stimuler la production de l'information. F. Allen et D. Gale soulignent par ailleurs, qu'en situation d'incertitude, les marchés boursiers s'avèrent plus efficaces que les banques dans la collecte et le traitement et la diffusion de l'information.

En outre, le système financier peut garantir la disponibilité de la liquidité nécessaire au financement des investissements. En effet, à travers cette fonction, les systèmes financiers permettent d'accroître le rendement des investissements. V. bencivenga et B.D. smith intègrent dans un modèle de croissance endogène l'idée selon laquelle les investissements réalisés atteignent leur rendement maximum s'ils sont conduits à leur terme. La minimisation du risque de l'insuffisance de liquidité par l'intervention des intermédiaires financiers permet de maximiser le volume d'épargne disponible et de le mettre au service de l'investissement.

Enfin, le système financier peut constituer une alternative au système d'épargne traditionnel. De ce fait, D. Acemoglu et F. Zilibotti soulignent qu'en mettant en commun l'épargne accumulée par les agents, les intermédiaires financiers financent un plus grand nombre d'investissements. Ils multiplient les possibilités de diversification transversale des risques, ce qui facilite l'allocation des fonds vers les activités les plus rentables et stimule la croissance de la productivité par la multiplication des investissements³

¹ J. Greenwood et B. Jovanovic, In Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi, Op. Cit., p. 31.

² Burnon Amable et Jean Bernaerd Chatelain, « Efficacité des systèmes financiers et développement économique », *Économie internationale*, N°61, 1995.

³ Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi, Op. Cit., p. 31.

Sous-section 3 : Apport de l'ouverture financière au développement financier

L'ouverture du système financier national sur le marché mondial peut avoir des effets positifs notamment à travers l'augmentation de l'épargne nationale qui sera utilisée dans le financement des investissements. Par ailleurs, « l'ouverture financière peut favoriser à la fois la croissance économique et le développement financier. En ce sens, elle peut renforcer les effets de ce dernier sur le rythme de croissance. »¹ Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi soutiennent que l'arrivée des capitaux étrangers² faisant suite à l'ouverture financière va favoriser le rythme d'accumulation du capital comme facteur de production. En outre, l'ouverture financière est en mesure de favoriser la croissance à long terme via l'amélioration de l'efficacité des ressources productives et l'augmentation du taux de croissance de la productivité globale des facteurs.

Au-delà de ces effets, la libéralisation du compte financier peut contribuer au développement des systèmes financiers domestiques à travers différents canaux.

Globalement, l'ouverture du système financier national sur la finance mondiale peut permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- l'ouverture financière améliore l'efficacité de l'intermédiation financière et la profondeur des marchés financiers (effet de la concurrence) ;
- la suppression des contrôles sur les mouvements de capitaux internationaux peut accroître les possibilités de diversification de portefeuille tant pour les investisseurs domestiques qu'étrangers ;
- l'amélioration de l'efficacité du système financier et ce, par l'élimination des institutions financières les plus inefficaces ;
- la présence de pressions favorables à une réforme de l'infrastructure financière, peut engendrer l'adaptation et l'amélioration du système financier national.

¹ Idem

² « Une large littérature met en avant le fait que les économies en développement souffrent d'une pénurie de capital et d'une insuffisance d'épargne intérieure (Barro et al. (1995), Rapport (2000)) ». (Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi, Op. Cit., p. 32.)

De son côté, R. Levine se concentrant sur l'effet de l'ouverture financière sur le secteur bancaire national, il estime que l'entrée des banques étrangères est en mesure de promouvoir le développement du secteur bancaire local en introduisant des services bancaires de meilleure qualité. En outre, cette ouverture encourage le développement de meilleures pratiques de réglementation et supervision. Enfin, l'entrée des banques étrangères peut également conduire à une amélioration de la qualité des services financiers des banques locales à travers la compétition au sein de ce secteur.¹

Section 3 : Intégration régionale comme moteur du développement économique

Face aux pressions de la mondialisation sur les pays, beaucoup d'entre eux ont recours à la constitution des blocs économiques régionaux, comme le fait remarquer P. Hugon :

« La mondialisation économique s'accompagne d'un grand nombre de processus régionaux aux formes très variées. »²

L'intégration régionale vise le partage des risques et des défis et la défense des intérêts communs au sein des institutions internationales d'une façon associée.

Sous-section 1 : Définition et typologie des intégrations régionales

Tout d'abord, il faut préciser qu'il n'y a pas de consensus dans l'usage et la définition des concepts liés à l'intégration régionale. À ce propos, Fatima Taleb écrit :

¹ R. Levine, In Jean-Pierre Allegret et Sana Azzabi, Op. Cit., p. 32.

² P. Hugon, In Catherine Figuière et Laëtitia Guilhot, « Vers une typologie des "processus" régionaux : le cas de l'Asie orientale », *Revue Tiers Monde* 2007/4 (n° 192), p. 895.

« Pour témoigner de la confusion qui règne dans ce domaine de recherche, on peut citer J-M. Siroën, qui dans son analyse du phénomène de régionalisation, laisse supposer que la régionalisation, l'intégration régionale et le régionalisme sont un même phénomène.

F. Nicolas, estime que la notion d'intégration régionale s'apparente avec le fait de partager des institutions à un niveau régional.

Le J. Cacheux, quant à lui voit dans l'intégration régionale un synonyme de régionalisme. »¹

1-Définition d'une intégration régionale

Il importe avant de procéder à la définition de l'intégration régionale, d'apporter des précisions sur l'usage de la terminologie relative à l'"intégration" en langue française et en langue anglaise signalées par Catherine Figuière et Laëtitia Guilhot :

« Les termes français qui reviennent de façon récurrente, et quasi-exclusive, sont les suivants : régionalisation, régionalisme et intégration économique régionale. Les termes anglophones sont plus nombreux et s'avèrent pour certains difficiles à traduire. En effet, si regionalisation, regionalism, ou regional economic integration ne posent pas de problème, au moins pour leur traduction littérale, il n'en va pas de même pour regionhood (Van Langenhove, 2003) ou encore regioness (Hettne et Söderbaum, 2000). Ces deux derniers sont proposés en tant que concepts par des auteurs qui abordent la régionalisation (au sens le plus large) mais pas forcément sous l'angle économique, et pas nécessairement avec une définition internationale de la région. Ces deux concepts, s'ils ne sont pas indispensables pour rendre intelligibles les formes prises par les différents processus, peuvent néanmoins s'avérer fort utiles pour en appréhender les motivations, en particulier dans une grille d'Économie politique internationale (EPI). En effet, ils permettent de mobiliser des approches en termes de construction identitaire des espaces régionaux, notamment par la prise en compte de la sécurité (Gunnarsson, 2000). »²

Pour sa part, Yann Richard avance que l'analyse des intégrations régionales est prédominée par l'aspect économique. Dans ce sens, il écrit :

« Les trois termes couramment utilisés s'avèrent donc recouvrir des notions plus complémentaires qu'opposables, dès lors qu'il s'agit d'interpréter les processus observables. En effet, le croisement des deux dimensions (économie, règles) montre que "l'intégration économique régionale" (IER) peut s'interpréter comme une combinaison de "régionalisation" et de "régionalisme" : un espace régional sera dit économiquement intégré si, et seulement si, il enregistre une concentration des flux

¹ F. Nicolas, F. Nicolas et J. Cacheux, In Fatima Taleb, *Le projet d'intégration régionale maghrébine : impact sur l'Algérie*, Thèse, Université Abou Baker Belkaid, Tlemcen, 2016, pp. 28-29.

² Catherine Figuière et Laëtitia Guilhot, Op. Cit., p. 896.

entre les nations qui le constituent et si une coordination institutionnelle formelle instaurant des règles communes est mise en place de façon durable. »¹

Quant à la définition de l'intégration régionale, Yann Richard considère que :

« L'expression intégration régionale désigne le processus par lequel des territoires peu ou pas reliés les uns aux autres forment petit à petit un ensemble régional distinct du reste du monde. Cet ensemble est plus que la simple addition de ses parties.»²

2- Typologie des processus régionaux

Le nombre important des intégrations régionales ne facilite pas leur catégorisation. Pour ce faire, Catherine Figuière et Laëticia Guilhot ont procédé à la construction d'une grille de lecture qui vise à appréhender l'ensemble des formes prises par les différents processus régionaux existants et qui doit permettre, tout d'abord, le positionnement relatif des multiples définitions identifiées dans la littérature. Cette grille a pour vocation de combiner les dimensions constitutives du phénomène régional que sont les réalités économiques et institutionnelles.

Malgré les formes nombreuses des processus régionaux, il s'avère possible de déterminer deux "piliers" qui permettent de distinguer les différentes formes d'intégrations régionales.

Le premier pilier représente la réalité économique qui correspond au degré de l'intensité des échanges à l'intérieur de l'intégration régionale, c'est-à-dire une intensification plus importante que celle engendrée par la mondialisation entre deux économies. La réalité économique du processus observé est facilement qualifiable : les flux des marchandises et des services et investissements entre les nations de la zone relèvent d'une dynamique de concentration ou non. Dans cette optique, tout pays qui entretient des flux "plus que proportionnels" avec des pays géographiquement proches appartiennent au périmètre régional correspondant.

Le deuxième pilier de l'intégration régionale est fondé sur la mise en place de règles et d'institutions de coordination communes. Cependant, cette réalité institutionnelle s'avère plus complexe à qualifier que la réalité économique. Si la première étape est assez simple puisqu'elle

¹ Yann Richard, *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme - Les mots et les choses*, p.15-16, lien : <https://confins.revues.org/9056?file=1>, date de visite : 14-15-2017. Idem, p. 900.

² Idem.

consiste à se poser la question de l'existence de mécanismes régionaux de coordination institutionnelle entre les États d'une zone donnée, la seconde s'avère, en effet, plus complexe, du fait même de la variété des formes de coordination observées.¹

Par ailleurs, il existe une autre typologie propre aux intégrations économiques régionales qui repose sur la combinaison entre les deux piliers précédents. En effet, Catherine Figuière et Laëtitia Guilhot distinguent entre trois modèles d'intégrations économiques régionales :

Le premier type d'intégration économique régionale dite intégration aux frontières (ou "à la surface des nations") recouvre une concentration des flux économiques (coordination spontanée entre acteurs privés de la zone accompagnée d'une coordination entre États, portant sur ces flux et sur leurs modalités.

Le deuxième type d'intégration économique régionale dite en profondeur, suppose à la fois une concentration des flux, des règles aux frontières mais également une coordination visant à la production et à l'application de règles portant sur l'harmonisation des pratiques à l'intérieur des nations. Bien que, la coordination entre les pays se fasse sans délégation de pouvoir à une institution supranationale, l'échelon national reste le lieu d'exercice de toutes les régulations.

Enfin, l'intégration économique régionale dite souveraine, apparaît dès lors comme une catégorie supplémentaire qui permet de qualifier un degré encore plus élevé d'intégration économique régionale, caractérisé par la mise en place d'une forme de supranationalité, soit, comme le définit G. Kébabdjian, un déplacement des lieux d'exercice de la régulation dans un domaine donné. Cette phase plus poussée de l'intégration suppose donc la mise en place d'une véritable institution régionale supranationale (ou "souveraine").²

¹ Catherine Figuière et Laëtitia Guilhot, Op. Cit., p. 898.

² G. Kébabdjian, Catherine Figuière et Laëtitia Guilhot, Op. Cit., pp. 898-901.

Sous-section 2 : Apports des intégrations régionales au développement économique

Les théoriciens des intégrations régionales distinguent plusieurs effets positifs d'une intégration régionale sur le développement économique. Ainsi, Baldwin avance que les deux principales considérations théoriques justifiant la formation de blocs commerciaux sont l'effet d'allocation et l'effet d'accumulation (ou de croissance) résultant du libre-échange intrarégional.¹

1- Effets de l'économie d'échelle et de la variété

La première récompense d'une intégration régionale consiste en effets d'échelle. Cet effet est possible à travers l'ouverture des marchés dans le cadre d'une politique de libéralisation du commerce au sein d'un groupement commercial régional. De ce fait, la réduction de la protection peut aider à rationaliser des industries entières à travers une réallocation des ressources.

Dans cette perspective, la CNUCED estime que l'intégration régionale pouvait permettre à des petites entreprises d'atteindre leur taille optimale, d'où une baisse des coûts moyens mais aussi des prix pour les consommateurs, sous l'effet d'économie d'échelle.

Au sujet de la variété des produits (finis ou intermédiaires), cet effet repose sur l'intégration d'un espace plus vaste, ce qui offre aux consommateurs un choix de produits variés, qui devrait contribuer à leur bien-être. La concurrence accrue pour une large gamme de produits peut aussi faire baisser les prix à la consommation, sous l'effet de l'augmentation de l'offre. Pour l'entreprise, la possibilité d'un plus grand choix de facteurs de production l'aidera à utiliser les intrants mieux appropriés, ce qui peut accroître sa productivité.² Enfin, l'environnement concurrentiel du marché mène les firmes à revoir totalement leur stratégie en poursuivant un processus de restructuration qui peut durer plusieurs années.³

¹ R. E. Baldwin, In CNUCED, *Le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, rapport 2009, p.5

² CNUCED, *Le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, rapport 2009, pp. 5-6.

³ Fatima Taleb, Op. Cit., p. 67.

2- Effet d'accumulation des facteurs de production

Le deuxième impact important d'une intégration régionale est l'effet d'accumulation. Quand des marchés régionaux se développent et s'agrandissent grâce à l'intégration économique entre plusieurs marchés domestiques, davantage de fournisseurs sont attirés vers le marché régional, et les entreprises peuvent se spécialiser. En conséquence, ce processus réduit les coûts de production moyens à l'intérieur de l'intégration régionale et accroît ainsi le rendement des facteurs de production. Il est désormais largement admis que l'un des effets de la mondialisation a été d'accroître la mobilité des facteurs de production, qui se dirigent plutôt vers les pays où la rentabilité est la plus forte. Cependant, les restrictions imposées à la mobilité des ressources humaines à l'intérieur de cette intégration vont à l'encontre de cette thèse.

En plus des effets de variété, d'économie d'échelle et de l'accumulation, les entreprises peuvent tirer profit de l'intégration régionale grâce à la constitution d'unions commerciales qui peuvent avoir une influence sur les décisions d'implantation des entreprises étrangères. Dans ce sens, Krugman détermine trois variables qui peuvent influencer la décision d'implantation d'une entreprise : a) la taille du marché ; b) le coût de production et la disponibilité des facteurs de production pertinents ; et c) l'accès au marché.

Enfin, la libéralisation de la circulation des facteurs de production peut, en effet, aider à réduire les coûts de production dans les pays partenaires où ces facteurs sont relativement rares ou coûteux et à y attirer des activités productives.¹

3-Déffusion des connaissances

L'intégration régionale peut également, conduire à la distribution des connaissances à l'intérieur de la même intégration. Premièrement, il est important de noter que le rôle de la connaissance dans la croissance économique est soutenu par la théorie de la croissance endogène :

¹ CNUCED, *Le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, rapport 2009, pp. 6-7.

l'accumulation de connaissances sous forme de "technologie" (Romer (1990)) ou de "capital humain" (J.R. Lucas (1988)).¹

Deuxièmement, il s'avère que les disparités de revenu entre pays développés et PED sont dues aussi à de longs retards de diffusion technologique entre pays riches et pauvres. Elles peuvent aussi être dues à la difficulté de s'approprier de telles connaissances à cause des barrières commerciales ou du manque de capital humain capable de transformer ces idées en produits dans les PED.

Kouassi Hugues Kouadio qui s'est intéressé aux apports de l'intégration économique sur la croissance à travers la diffusion de connaissances a conclu à ce qui suit :

- la participation aux échanges mondiaux accélère le transfert des connaissances. En effet, l'intégration facilite la transmission d'informations techniques et encourage l'innovation dans chaque pays réduisant ainsi, les efforts de recherche par le biais du commerce ;
- la réduction de la duplication des efforts de recherche au niveau de chaque pays par le biais de l'intégration accroît la productivité et l'utilisation des ressources dans la R&D ;
- une accumulation plus rapide de connaissances implique une réduction plus rapide dans le coût de développement des produits dans chaque pays, et ainsi les entreprises introduisent de nouvelles variétés à un rythme plus élevé.² (Thèse soutenue par la théorie R. Vernon précédemment exposée.)

¹ M. Ben Abdallah et R.Meddeb, « Interaction entre IDE, capital humain et croissance dans les pays émergents », *GDR d'économie et finance internationale quantitative*, Tunis Juin 2000, lien : <ftp://mse.univ-paris1.fr/pub/mse/cahiers2000/Bla00087.pdf>, p. 8, date de visite : 15-04-2015.

² Kouassi Hugues Kouadio, Op. Cit., pp. 44-48.

Sous-section 3 : Intégration entre pays d'inégal développement

1-Effet de la mobilité du capital

L'idée de l'effet de la mobilité du capital à l'intérieur d'une intégration régionale qui compte des pays d'inégal développement part du constat suivant :

« Une faible dotation en capital par rapport à la main-d'œuvre disponible implique une intensité capitalistique plus faible dans les pays en retard et donc, si l'hypothèse de productivité marginale décroissante des facteurs est retenue, une moindre productivité marginale du travail. Celle-ci a pour corollaire un niveau de vie plus faible en terme, par exemple, de PIB par tête. »¹

Dans ce sens, si la mobilité du capital est libre, cela doit permettre le transfert de capitaux du pays le plus développé où il n'est pas bien rémunéré vers le pays en retard où il l'est davantage. Cette "prime" à l'accumulation du capital dans le pays en retard favorise tout comme, d'ailleurs, l'épargne intérieure, la convergence entre pays d'inégal développement. Cependant, certains capitaux peuvent s'avérer volatiles et déstabilisateurs pour l'économie nationale. De ce fait, l'accueil des fonds venant de l'extérieur implique une grande stabilité politique et macroéconomique.

2-Effet de la mobilité des biens

Le deuxième effet positif pour le pays moins développé (le pays suiveur) est le gain de productivité. En effet, la théorie classique du commerce international montre que la mobilité des biens peut se substituer à la mobilité du capital pour favoriser la convergence appréciée en termes de rémunération réelle des facteurs. Dans ce cadre la mobilité libre des biens favorise une spécialisation qui sollicite davantage les facteurs relativement les plus abondants et libère des facteurs relativement rares.²

Par ailleurs, Hubert Gérardin Affirme que ce type d'intégration permet au pays en développement de s'approvisionner auprès du pays développé avec un meilleur coût. Par ce biais,

¹ Jean-Marc Siroën, *L'intégration entre pays inégalement développés dans la régionalisation de l'économie mondiale, une analyse comparative*, rapport rédigé par Jean-Marc Siroën, Institut Orléanais de Finance, p. 52. Lien : https://www.researchgate.net/publication/41219767_L'integration_entre_pays_inegalement_developpes_dans_la_r%C3%A9gionalisation_de_l%27%C3%A9conomie_mondiale_Une_analyse_comparative, date de visite : 06-08-2016.

² Idem.

il réduit le coût de certains de ses intrants et améliore son efficacité productive. Ainsi, depuis 1994, les pays de l'Union européenne ont perdu la moitié de leur part de marché au Mexique, au profit des deux pays développés¹ membres de l'Aléna.²

3-Effet mobilité des techniques

Le troisième atout pour le pays suiveur est le gain en matière de transfert de technologies. En outre, Jean-Marc Siroën estime que l'entrée simultanée d'une même technique dans deux pays inégalement développés peut conduire à un gain relativement plus faible pour le pays "leader" que pour le pays "suiveur" dès lors que ce dernier réalise un saut technologique plus important. Par ailleurs, l'innovation est, à l'intérieur de l'intégration régionale, comme une sorte de bien public à la disposition des membres de la zone. Les pays "riches" exercent ainsi des effets de *spillovers* (d'externalité) et permettent aux pays en retard d'économiser sur leurs dépenses de R&D. A priori, l'absence de protection intellectuelle doit donc favoriser la convergence économique puisqu'elle libère l'accès du pays moins développé aux techniques du pays le plus riche à l'intérieur de l'intégration régionale.³

Contrairement à ce postulat, le verrouillage du savoir et des inventions par des accords internationaux rigoureux, comme il sera exposé dans le prochain chapitre, va jouer dans le sens inverse de la diffusion des technologies.

¹ Canada et USA.

² Hubert Gérardin, « Les spécificités des groupements d'intégration entre pays développés et pays en développement », *Mondes en développement* 2001/3 (N° 115-116), p. 27-39.

³ Jean-Marc Siroën, *L'intégration entre pays inégalement développés dans la régionalisation de l'économie mondiale, une analyse comparative*, Op. Cit., p. 52.

Section 4 : Impacts positifs de l'investissement étranger sur le développement économique

La position des PED vis-à-vis des investissements étrangers a radicalement changé depuis le début des années 90. En effet, ce type d'investissements a longtemps été considéré comme une menace à la souveraineté nationale et un moyen de pression exercée par les pays développés.

À l'ère de l'intégration économique à l'échelon mondial, les PED investissent dans leur attractivité pour stimuler les investissements étrangers dans différents secteurs d'activités. Ces investissements sont effectivement une solution¹ aux insuffisances de financement et au manque de main-d'œuvre qualifiée et de technologie. Plusieurs formes d'investissements étrangers existent dont l'investissement direct étranger est le plus porteur et le plus durable.

Sous-section 1 : Définition de l'investissement direct étranger

L'Investissement Direct Étranger (IDE) est « toute opération de prise de participation supérieure ou égale à 10 % au-delà des frontières nationales (création d'entreprises, prise de participation, les bénéfices investis, les emprunts entre filiales. »²

L'IDE peut prendre plusieurs formes, l'entreprise étrangère se retrouve en effet, devant plusieurs choix pour engager un investissement direct étranger dans un pays donné. Soit elle mise sur le long terme et entre dans le capital d'une entreprise déjà en activité sur le marché domestique, en prenant le contrôle total de l'entreprise ou d'une partie de son capital, soit elle crée une toute nouvelle entreprise pour en garder le contrôle dans son intégralité.

¹ Il n'en est pas toujours ainsi pour les IDE. En effet, dans « les années 1960 et 1970, l'IDE était regardé avec beaucoup de méfiance et de suspicion, sur des questions d'ordre politique plusieurs pays considéraient l'IDE comme une menace réelle et un facteur de dominance pouvant porter atteinte à la souveraineté nationale. Aujourd'hui, la plupart des pays rivalisent afin de proposer un environnement attractif (code des investissements incitatifs, la libéralisation interne et externe, la politique de privatisation, les politiques économiques et les conditions de production les plus attractifs....). » Cependant, le surendettement des PED « avec la crise des années 80, l'IDE n'a cessé d'attirer l'attention des décideurs, ces derniers ont abandonné complètement la thèse hostile à l'IDE. » (Guerid Omar, Op. Cit., p. 19.)

² Guerid Omar, Op. Cit., pp. 20-21.

D'une façon générale, l'IDE est un investissement durable. Tandis que l'investisseur de portefeuille peut se défaire d'un titre à tout moment, pour engranger une plus-value ou éviter une perte. La plupart des entreprises qui s'implantent sur un marché étranger par le biais de l'investissement direct entendent exercer d'une façon durable sur le marché local.¹

Sous-section 2 : Retombées positives des IDE

Les firmes multinationales monopolisent une grande partie des IDE dans le monde. De ce fait, leur rôle est primordial dans ce domaine. Dans ce sens, Tadeusz Galeza et James Chan confirment que les entreprises multinationales concentrent une bonne partie des technologies les plus avancées au monde et c'est également au sein de ces entreprises que s'effectue la majeure partie du transfert international de technologie. Ainsi pour de nombreux pays en développement n'ayant pas un avantage technologique,² l'implantation de technologies étrangères estiment les auteurs est un substitut ou un complément au développement d'une activité de recherche nationale.³

1-Transfert de technologie à travers les IDE

Comme nous l'avons mis en évidence, l'entreprise est le meilleur canal de diffusion des technologies.⁴ Le transfert de technologie peut être volontaire lorsque la filiale cède une licence à une entreprise locale. À titre d'exemple, le cas d'une multinationale qui renforce le capital technologique des entreprises avec lesquelles elle traite pour leur permettre de satisfaire aux

¹ Tadeusz Galeza et James Chan, Qu'est-ce que l'investissement direct ? Les investisseurs misent souvent sur des opérations étrangères à long terme, Finances et développement, septembre 2015, pp. 34-35.

² La technologie s'entend ici comme un « ensemble de connaissances relatives à certains types d'événements et d'activités associés à la production et à la transformation de matériaux » (Rosenberg 1982)*. Le progrès technique désigne donc une augmentation de la capacité des hommes à maîtriser la nature, sous la forme *d'une plus grande productivité* ou de nouveaux produits. La technologie peut être assimilée à de l'information, c'est-à-dire des ensembles de données aisément transposables : le coût (marginal) de reproduction est largement inférieur au coût (fixe) de production. Une même technique peut être utilisée simultanément par un nombre quelconque d'agents (cette propriété a pour nom la « non-rivalité » dans la théorie des biens publics). Cela explique la capacité singulière de ce facteur à engendrer des externalités. (Tadeusz Galeza et James Chan, Op. Cit., pp. 34-35.)

³ Tadeusz Galeza et James Chan, Op. Cit., pp. 34-35.

⁴ Aussi, le transfert de technologie est-il considéré aujourd'hui comme une des raisons principales qui explique le changement d'attitude de nombreux pays en développement ou en transition vis-à-vis de l'IDE. (Tadeusz Galeza et James Chan, Op. Cit., pp. 34-35.)

spécifications technologiques qu'elle leur impose, ou bien pour répondre aux exigences techniques imposées par les autorités nationales.

Le transfert de la technologie offre d'autres avantages aux entreprises locales. Celles-ci bénéficient de l'imitation et de l'assistance technique des entreprises étrangères. Ces externalités vont alors améliorer le taux de croissance de la productivité globale des facteurs (PGF) de ces pays.

Cependant, il est nécessaire d'adapter les technologies acquises grâce au transfert des multinationales au profil du marché local. Cette obligation est soutenue par M. Ben Abdallah et R. Meddeb qui suggèrent que les filiales locales peuvent elles-mêmes faire de la recherche et développement dans la perspective de maîtriser et adapter les nouvelles technologies, mises au point par la société mère, aux conditions locales.

Par ailleurs, M. Ben Abdallah et R. Meddeb confirment que dans les cinq premières années de leur commercialisation, les nouvelles technologies se transfèrent vers l'étranger, d'une manière générale, à travers les filiales des multinationales et non pas à travers les exportations. De son côté l'OMC constate que, dans la plupart des cas, les technologies transférées aux filiales sont en générale plus récentes que celles qui sont cédées à des tiers par le jeu de licences ou dans le cadre de coentreprises (OMC 1996).¹

Pour sa part, l'OCDE confirme que « les investisseurs étrangers transfèrent également des technologies à leurs entreprises affiliées et rendent les marchés nationaux plus compétitifs. Le phénomène se traduit par une amélioration de la productivité, qui, à son tour, favorise à terme la croissance économique du pays d'accueil.²

2- Accroissement de productivité par les IDE

Une étude empirique menée par E. Caves sur la productivité des travailleurs démontre que cette dernière augmente avec la présence des sociétés étrangères sur le marché national. En effet, E. Caves a testé l'impact de la présence étrangère sur la valeur ajoutée par travailleur dans le secteur manufacturé domestique en Australie. Il montre que la disparité entre valeur ajoutée

¹ M. Ben Abdallah et R. Meddeb, Op. Cit., p. 7.

² OCDE, *Investissement direct étranger et développement économique : L'expérience de six économies émergentes*, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 1998, p. 70.

étrangère et domestique disparaît quand la présence étrangère dans le secteur augmente, ce qui est cohérent avec l'existence des externalités positives sur la productivité générée par les IDE.¹

Dans le même ordre d'idée, M. Blomström estime que la croissance de la productivité des entreprises locales au Mexique était supérieure dans les secteurs où la participation des investisseurs étrangers était la plus active. Il distingue alors les deux effets externes générés par les IDE sur la productivité du pays d'accueil :

3.1- Externalités intra-sectorielles

Les externalités intra-sectorielles constituent, en fait, la riposte des entreprises domestiques aux entreprises étrangères qui pénètrent le marché intérieur. En effet, l'entrée de firmes étrangères stimule la concurrence à l'intérieur du secteur ce qui provoque des gains d'efficacité. De ce fait, les firmes nationales se trouvent dans l'obligation d'adopter des méthodes de production ou de gestion plus efficaces et de faire des efforts de R&D afin de maintenir leur avantage compétitif.

3.2- Externalités intersectorielles

Les externalités intersectorielles concernent les effets d'entraînement sur les fournisseurs et les sous-traitants locaux par leurs cahiers des charges, délais de livraison, qualité,... Donc l'IDE contribue de surcroît à l'amélioration de la productivité marginale du capital et au progrès technique du fait du niveau plus avancé de la technologie et de l'expertise en termes de gestion et de management que les entreprises étrangères incorporent dans le système productif national.²

3- Opportunités de financement offertes par les IDE

L'IDE est un atout pour les PED de fait qu'il constitue une alternative au financement interne. En effet, il est facilement constatable que la plupart des pays en voie de développement, souffrent de l'insuffisance du financement de leur activité économique. Dans ce sens, l'IDE se positionne comme solution pour financer le déficit commercial de la balance des paiements, pour

¹ E. Caves, In M. Ben Abdallah et R. Meddeb, Op. Cit., p. 9.

² M. Blomström, in M. Ben Abdallah et R. Meddeb, Op. Cit., pp. 9-10.

combler l'écart entre l'épargne et l'investissement nécessaires au développement et ce, sans générer des dettes extérieures.

4- IDE et croissance économique

Aujourd'hui, il est généralement admis chez les économistes que l'IDE a un apport positif sur la croissance. Cependant, Guerid Omar dans son article *"L'investissement direct étranger en Algérie : Impacts, opportunités et entraves"*, précise qu'il n'est pas facile de démontrer si c'est la croissance qui soutient l'IDE ou l'inverse. Selon l'économiste Abdelmadjid Bouzidi, c'est plutôt la première thèse qui semble se confirmer sur le terrain : la Chine, l'Inde, le Brésil, la Tunisie attirent les IDE, car ils affichent de forts taux de croissance économiques sur le moyen terme, croissance économique/IDE l'un alimentant l'autre et vice-versa.

5- Développement des ressources humaines à travers les IDE

Outre l'étude démontrant la relation entre les IDE et la productivité, d'autres analyses ont mis en évidence le lien entre les IDE et le transfert du savoir-faire technique et managérial. En effet, ce transfert de savoir-faire permet d'améliorer la qualité du travail local, la gestion et les systèmes d'éducation et de formation. Ce fut particulièrement important dans le cas du développement rapide des économies de Taiwan, de la Corée du Sud et de Hong-Kong. L'éducation, les activités de formation, le paiement des salaires sont les principaux mécanismes à travers lesquels l'IDE valorise le capital humain.¹

Pour le volet enseignement, des études ont constaté qu'au fur et à mesure que les IDE s'installent dans un pays, la qualité de l'enseignement s'améliore de façon notable. À ce titre « l'effet le plus important est probablement du côté de la demande. Cette demande de travail qualifié par les FMN² va encourager aussi les gouvernements à investir davantage dans l'éducation ou l'enseignement supérieur". Par exemple, en Malaisie, plusieurs centres de développement de

¹ Guerid Omar, Op. Cit., p. 19-28.

² FMN : Firmes Multinationales.

compétences ont été établis conjointement par le gouvernement et les firmes multinationales comme "Penang Skills Development Center"¹ »²

Encadré N° 02 : École de formation Schneider Electric-Algérie

La société Schneider Electric est présente en Algérie depuis le début des années 90. En 2001, le potentiel du marché algérien a conduit le groupe à créer une filiale industrielle et commerciale, Schneider Electric Algérie, qui dispose d'un effectif de 80 personnes, dont 50 ingénieurs. Des contrats commerciaux avec des distributeurs et tableau tiers locaux ont permis également la création d'environ 100 emplois supplémentaires. La qualité étant l'une des priorités de la société, un certain niveau de performance est exigé de la part de ses partenaires. Conscient de l'importance du savoir-faire et de l'expérience dans la compétitivité, Schneider a créé en octobre 2002 une école qui dispense des formations techniques dans différents domaines (contrôle industriel, distribution électrique, etc.) par des formateurs qualifiés. Les objectifs sont multiples : assurer non seulement la formation de son personnel, mais aussi celle de ses clients. Cette politique volontariste de transfert de savoir-faire et de compétences est utile à la société et au pays.³

Commentaire

L'exemple de la société allemande Schneider Electric, nous offre une image de la contribution que les IDE peuvent apporter pour l'économie nationale. À travers cet exemple nous estimons que l'investissement étranger est un moyen efficace de transfert de technologie.

6- Promotion du commerce extérieur grâce au IDE

Tout d'abord, il faut noter que l'OCDE a mis en garde les pays sur l'effet de dépendance de l'importation de produits intermédiaires étant donné qu'un « bon nombre des principales entreprises étrangères à vocation exportatrice implantées dans les zones franches pour l'industrie d'exportation à travers l'Asie du Sud-Est et ailleurs sont fortement tributaires de l'importation de biens intermédiaires. »⁴ Ce postulat est expliqué par un taux faible d'intégration

¹ Le PSDC (Penang Skills Development Center) a été créé en 1989 et est le premier centre tripartite de formation et d'éducation axés sur l'industrie en Malaisie. Depuis sa création, le PSDC s'est développé de façon phénoménale pour devenir l'institution d'apprentissage de premier plan dans le pays, dédié à répondre aux besoins immédiats en ressources humaines du monde des affaires et à soutenir et renforcer les besoins commerciaux. Il a acquis une reconnaissance nationale et internationale comme un exemple réussi de l'apprentissage partagé et d'une institution modèle pour le développement des ressources humaines à imiter dans et au-delà de la Malaisie. (<http://www.psd.org.my/about-us/category-1/company-profile/>).

² Guerid Omar, Op. Cit., p. 29.

³ Idem

⁴ OCDE, *Investissement direct étranger et développement économique : L'expérience de six économies émergentes*, Op. Cit., p.61.

des intrants des biens produits au niveau domestique. Ces dernières années, ce débat a émergé en Algérie après le lancement, en 2008, des activités de montage notamment dans le secteur automobile.

C'est le cas également par exemple, de la Malaisie, pays dans lequel les importations en matière de produits informatiques représentent « 95 pour cent des exportations de produits finis. Dans l'industrie électronique, la valeur des importations correspond, pour les trois pays du Sud-Est asiatique en moyenne, à 80 pour cent de la valeur des exportations, ce qui conduit à penser que les apports locaux sont très faibles dans ce secteur. »¹

Pourtant, il est admis que l'IDE peut jouer un rôle dans l'équilibre de la balance commerciale et éventuellement de la balance des paiements :

Les multinationales participent, à travers la substitution des importations, en produisant des biens localement.²

Quant à l'effet des IDE sur les exportations, étant donné que la principale activité d'une firme multinationale est d'intégrer les marchés internationaux³, elles contribuent à la commercialisation des produits du pays d'accueil sur les marchés étrangers et par conséquent à l'amélioration de la balance commerciale et celle des paiements de ce pays, comme le montre si bien le tableau ci-après qui détermine l'apport des entreprises américaines installées dans certains pays dans la promotion des exportations de ces pays.

¹ Idem

² Guerid Omar, Op. Cit., p. 29.

³ Idem, p. 30.

Tableau N° 02 : Part des entreprises affiliées des États-Unis dans les exportations du pays d'accueil (millions de \$US ; pour cent)

	<i>Exportations des entreprises affiliées des États-Unis</i>		
	<i>Total des exportations du pays</i>	<i>Ensemble des secteurs, 1994</i>	<i>Industrie manufacturière, 1993</i>
Argentine	15 659	9.3%	
Brésil	43 558	9.4%	13.1%
Chili	11 604	11.9%	
Indonésie	40 054	13.5%	
Malaisie	58 756	8.3%	11.2%
Philippines	13 304	10.2%	16.7%

Source: US Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis; CNUCED. (Investissement direct étranger et développement économique : L'expérience de six économies émergentes, Organisation de Coopération et de Développement économiques, 1998, p.59.)

Commentaire

Le tableau explique l'apport des entreprises américaines, qui ont investi dans certains pays, en matière d'exportation. En effet, nous remarquons que plus de 13% des exportations de l'Indonésie sont réalisées par des entreprises américaines installées dans ce pays. Enfin, cet exemple nous montre comment des investissements étrangers peuvent contribuer à l'amélioration de la balance commerciale et de la balance des paiements du pays d'accueil.

En outre, le rapport de l'OCDE précise que

« Les entreprises multinationales peuvent renforcer le caractère exportateur de l'économie nationale grâce à des atouts qui comprennent : l'excellente qualité de leurs produits, la reconnaissance de la marque et leur accès aux marchés mondiaux, leur capacité de lever les obstacles à l'utilisation de la dotation en facteurs de l'économie d'accueil et leur impact à long terme sur la compétitivité internationale du secteur d'activité du pays d'accueil. »¹

Ainsi, l'investissement des FMN acquiert une importance capitale, dans la mesure où il permet l'intégration des réseaux du commerce international.

¹ Guerid Omar, Op. Cit., p. 30.

Section 5 : Contribution de la migration dans le développement

Le phénomène de migration que connaissent les pays en développement a plusieurs causes : politique (fuite d'un régime oppressif), insécurité dans le pays d'origine, mais la principale cause de la migration actuelle est socio-économique (recherche d'emploi, meilleures conditions de travail). Par ailleurs, les effets de ce phénomène méritent être pris en considération et mesurés au niveau macro-économique du pays d'origine afin d'en évaluer les conséquences sur le développement économique comme le souligne le rapport de la Banque africaine de développement (BAD) :

« Au niveau macro, [...] la main-d'œuvre qualifiée n'a jamais été aussi importante pour le développement et les chaînes de valeur mondiales. Par conséquent, l'absence de gestion efficace de la migration régionale risque d'engendrer de nouveaux déficits de compétences. Le décalage entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail des différents pays d'Afrique est exacerbé par la fuite des cerveaux. »¹

Dans ce même rapport, les auteurs B. S. Barnow, B. Trendle, C. Shah et G. Burke précisent qu'il y a insuffisance des compétences lorsque la demande de main-d'œuvre pour une profession particulière est supérieure à la disponibilité des compétences, ou lorsque des travailleurs ne possèdent pas les compétences requises.²

Le même rapport constate qu'il y a une limite dans l'interprétation des effets du phénomène de la migration, du fait qu'« on a tendance à percevoir le problème de la pénurie de compétences sous le seul angle de la médiocrité du système éducatif et de formation. Cependant, l'ampleur de la fuite des cerveaux³ dans des secteurs essentiels en Afrique montre que la réforme du secteur de l'éducation ne suffira pas pour faire face à ces déficits de compétences. Les pays et

¹ BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 68.

² B. S. Barnow, B. Trendle, C. Shah et G. Burke, In BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 68.

³ **Fuite des cerveaux** : Émigration permanente ou de longue durée de travailleurs qualifiés qui se réalise au détriment du développement économique et social du pays d'origine. Par extension, le terme désigne également la mobilité étudiante, flux potentiel de travailleurs qualifiés. L'expression « fuite des cerveaux » évoque l'existence d'un taux d'exode considéré comme excessif par le pays d'origine. Le phénomène de fuite des cerveaux n'affecte pas uniquement les pays en développement ; il touche également, dans des proportions variables, les pays développés. » (Organisation internationale pour les migrations, lien : <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>, date de visite : le 17-11-2017.)

les régions d'Afrique ont tout à gagner d'une mise en concordance des quotas d'immigration annuels avec les déficits de compétences. »¹

Sous-section 1 : Définition de la migration

L'Organisation internationale pour les migrations définit la migration comme suit : « Action de quitter son pays de résidence pour s'installer dans un pays étranger. Le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et n'admet sa restriction que dans des circonstances exceptionnelles. Ce droit au départ ne s'accompagne d'aucun droit d'entrer sur le territoire d'un Etat autre que l'Etat d'origine. »²

Sous-section 2 : Contribution de la migration en matière de développement

La contribution de la migration en matière développement est d'une importance non négligeable. Dans ce cadre, Lucas Robert a identifié quatre axes par lesquels la migration peut contribuer au développement de son pays d'origine. Les trois premiers axes, concernent la diaspora, particulièrement les membres qualifiés de la diaspora. Le quatrième axe renvoie à la possibilité de l'amélioration du niveau d'éducation parmi les nationaux restant dans le pays d'origine.³

Dans ce cadre, les migrants peuvent avoir des informations sur leur pays d'origine auxquelles les étrangers n'ont pas accès. En outre, ils sont mieux informés qu'eux à travers les liens qu'ils nouent avec les nationaux résidents, des occasions que le marché national peut offrir. Sur ce sujet, Lucas Robert confirme que

¹ BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 68.

² Organisation internationale pour les migrations, lien : <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>, date de visite : le 17-11-2017

³ Lucas Robert E. B, « Migration internationale vers les pays à haut revenu : quelles conséquences pour le développement économique des pays d'origine ? », *Revue d'économie du développement*, 2005/4 Vol. 13, p. 149.

« Il est certain que les nationaux expatriés possèdent une information plus complète que les étrangers sur la culture et probablement aussi sur les règles générales qui gouvernent le monde des affaires dans leur pays d'origine. Les nationaux peuvent être aussi mieux avertis des opportunités économiques dans leur pays d'origine et sont mieux placés pour acquérir des informations crédibles supplémentaires au travers de leurs contacts sur place. »¹

En outre, l'auteur fait le lien entre la diaspora et la promotion des échanges internationaux. Ainsi, il constate que de plus en plus d'observations indiquent que le nombre de migrants, notamment de la diaspora la plus éduquée, peut jouer un rôle significatif dans la promotion du commerce international.²

1-Migration comme source de la devise

Dans son rapport sur le développement en Afrique, la Banque Africaine de Développement a établi les conditions permettant non seulement aux familles des migrants mais également à leurs pays de bénéficier d'une partie de leurs revenus. En effet, celle-ci confirme que « si l'on veut que la croissance soit plus inclusive pour les pays d'origine des migrants, il est impératif de réduire les coûts d'envoi des fonds pour les travailleurs expatriés, grâce à des solutions mobiles innovantes, par exemple. Les fonds³ envoyés par les migrants peuvent exercer un effet positif considérable sur l'inclusion sociale des ménages pauvres. »⁴

Néanmoins, le rapport signale le coût élevé de l'envoi de la devise par les migrants vers leurs pays d'origine n'encourage pas le transfert de cette devise. Par conséquent, « une grande partie de ces transferts de fonds s'effectue donc par des voies informelles. Selon les estimations, les frais de transaction, la lourdeur des obligations documentaires et l'absence de concurrence sur le marché du transfert d'argent feraient perdre quelques 15 milliards de dollars américains par an

¹ Idem

² Ibid., p. 149.

³ En 2010, selon le rapport de la BAD : les fonds envoyés par la diaspora africaine se chiffraient à près de 40 milliards de dollars américains, soit 2,6 % du PIB du continent. Ils apportent une contribution vitale à l'investissement et à la consommation des ménages (Ratha *et al.*, 2011). Dans plusieurs États fragiles, ces fonds pourraient dépasser 50 % du PIB. Néanmoins, le coût élevé de ces transferts de fonds au sein de l'Afrique grève leur incidence positive sur l'inclusion financière et sur le recul de la pauvreté, ainsi que sur la santé et la scolarisation des enfants des ménages à faible revenu. L'Afrique subsaharienne affiche les coûts de transfert des fonds des migrants les plus élevés au monde, et le transfert de fonds à l'intérieur du continent est particulièrement onéreux. L'envoi de 200 dollars américains du Burkina Faso au Ghana coûte ainsi 32 dollars américains (16 %), et du Burkina Faso à la Côte d'Ivoire 18 dollars américains (9 %) (Ratha *et al.*, 2011). (BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 69.)

⁴ R. H., Adams, In BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 69.

aux expéditeurs et aux destinataires de ces fonds en Afrique (World Bank, 2011).»¹ Pourtant, cette devise peut représenter une source de financement des projets de développement et contribuer donc à l'amélioration de la balance des paiements.

2- Rôle de la migration accroissement du commerce

Comme il a été énoncé ci-dessus, la migration joue un rôle dans la promotion du commerce international. À ce propos, Saxenian (1999) « défend l'idée que les ingénieurs en développement de logiciels indiens, qui étaient employés à la Silicon Valley, ont joué un rôle crucial pour l'amorçage de la croissance rapide des exportations de logiciels indiens vers les États-Unis. Les connexions entre la migration et le commerce ont également été confirmées statistiquement pour l'Australie (Lloyd 1996), le Canada (Head et Ries 1998), et les États-Unis (Gould 1994). »²

Pour leur part, Rauch et Trindade apportent une autre précision quant au commerce entre le pays d'origine et le pays d'accueil des migrants. En effet, ils démontrent que le commerce international de Chine avec les pays où se trouvent les communautés chinoises a augmenté. Ce rôle spécifique pour le commerce en biens différenciés suggère que la transmission d'informations peut s'avérer bien plus important que tout autre rôle qu'est susceptible de jouer la diaspora, notamment pour l'exécution des contrats.³

3-Transfert de connaissances par la migration

La migration aussi dispose de plusieurs méthodes pour transférer de la technologie et du savoir-faire vers le pays d'origine. À ce propos, Meyer et Brown soutiennent que la migration, à travers les réseaux d'échanges contribue au transfert de connaissance et à la transmission de technologie. Ces réseaux peuvent revêtir une grande variété de formes, à la fois formelles et informelles (Meyer et Brown 1999),⁴ comme le montre ci-bien l'encadré suivant :

¹ Idem

² Lucas Robert E. B, Op. Cit., p. 149.

³ Idem, p. 150.

⁴ Ibid., p. 151.

Encadré N° 03 : Les contributions de la diaspora indienne dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

- la construction d'un site au sein de l'Université Johns Hopkins de Baltimore dans le Maryland, pour tester des extraits de graines de neem pour leur activité contre les parasites paludéens ;
- l'aide aux scientifiques indiens souhaitant participer à l'Indian Ocean Experiment, un grand programme international ;
- le financement, par les anciens élèves de l'IIT de Kanpur et de l'Institut indien de technologie de Kharagpur installés aux États-Unis destiné à l'amélioration des infrastructures ;
- la mise en place de programmes de coopération bilatéraux en science et en technologie : le forum indo-américain de la science et de la technologie, le centre indo-français pour la promotion de la recherche avancée, un département de science et de technologie, Programme de coopération de la Fondation nationale pour la science pour les scientifiques et les ingénieurs et un département de la science et de la technologie – Deutsch Akademischen Austauschdienst, programme basé sur un projet avec le ministère indien des Affaires indiennes d'outre-mer.¹

Commentaire

L'encadré cite un ensemble d'actions, menées par les migrants indiens installés aux États-Unis, qui ont permis à l'Inde de bénéficier de transfert de technologie à partir de ce pays. Par ailleurs les migrants indiens ont contribué au financement de plusieurs projets scientifiques en Inde.

Cependant, au sujet de la base théorique de relation entre le transfert de connaissances et la migration, Lucas Robert fait remarquer que s'il paraît potentiellement possible d'ajouter à la littérature récente sur la diffusion technologique internationale, de manière à incorporer le rôle des scientifiques et des ingénieurs migrants, il ne semble pas que cela ait été, jusqu'alors, déjà démontré.²

4- Effet de la migration sur le niveau national d'éducation

Même s'il s'avère que la construction théorique est peu solide, les études empiriques ont leur mot à dire. L'idée repose sur le fait que d'un côté, le départ de la main-d'œuvre impose aux autorités publiques d'investir plus dans ce domaine mais de l'autre, le départ de la migration pourrait simplement refléter le départ d'un nombre suffisamment important de travailleurs non

¹ Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, L'état de l'intégration régionale en Afrique VII, Innovation, compétitivité et intégration régionale, mars 2016, p.121.

² Lucas Robert E. B, Op. Cit., p. 151

qualifiés ce qui contribuerait à augmenter le niveau moyen d'éducation parmi ceux restés dans leur pays d'origine.¹

Encadré N° 04 : Enseignements de la politique de migration libérale du Rwanda²

La politique du Rwanda en matière de migration fait figure d'exception en Afrique. Ce pays a mis en place un système de délivrance de visas à l'arrivée aux frontières pour tous les Africains, avec contrôles biométriques et visas électroniques. Il n'exige pas de permis de travail de la part des ressortissants des pays de l'EAC³, et recourt à une approche libérale vis-à-vis des services transfrontières au titre du Mode 4 de l'AGCS, n'imposant aucune restriction à l'exercice du droit étranger et seulement quelques restrictions à celle du droit national. Le Rwanda comme l'Ouganda reconnaissent automatiquement les compétences universitaires et professionnelles ainsi que les autorisations d'exercer obtenues dans d'autres juridictions, par exemple pour l'ingénierie. Mais, l'Ouganda impose des restrictions à l'entrée pour les services juridiques et d'ingénierie, tandis que le Kenya et la Tanzanie imposent des critères de nationalité de jure ou de facto pour l'exercice du droit national qui excluent les étrangers, alors même que le Kenya manque de techniciens de niveau intermédiaire (World Bank, 2010). Son approche libérale de la reconnaissance des compétences et du transfert des services permet au Rwanda de pourvoir des postes qui ne peuvent pas être occupés par la main-d'œuvre locale disponible, comme par exemple les professeurs d'anglais, et d'améliorer le commerce régional.

Commentaire

À travers la mise en équivalence des diplômes étrangers avec les diplômes nationaux, le Rwanda a pu faire face un manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur des services.

Sous-section 3 : Obstacles pouvant freiner le rôle de la migration

Le rapport de la Banque Africaine de Développement cité plus haut, met en garde contre certains éléments qui sont susceptibles de freiner l'apport de la migration. Le rapport en question résume ces obstacles dans ce qui suit :

« La pauvreté constitue un puissant frein à la mobilité géographique et sociale, et ceux qui ont les moyens de migrer vers les pays voisins se retrouvent souvent en situation irrégulière. Le coût social de la marginalisation des migrants inclut des risques pour la santé, le capital humain et la cohésion sociale. Pour que la migration soit bénéfique aux deux parties, l'accès aux services de base que sont la

¹ Idem, p. 151.

² BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 69.

³ East African Community est une organisation internationale de six pays de l'Afrique de l'est comprenant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

santé et l'éducation est par conséquent essentiel (de Haas, 2012). Enfin, la prise en compte de la question de l'égalité entre les sexes à tous les stades de la migration permettra aux femmes, migrantes ou restées au pays, d'acquérir une autonomie sociale et financière. En conclusion, les obstacles actuels à la mobilité à l'intérieur de l'Afrique entravent la mobilité sociale et la croissance inclusive, qui sont fortement tributaires de la capacité des catégories sociales les plus défavorisées à participer à la constitution de la richesse nationale et régionale et à recevoir, en retour, une rémunération correcte pour cette contribution. »¹

Section 6 : Avantages de l'intégration économique pour l'entreprise nationale

L'entreprise est l'acteur majeur d'une politique d'intégration économique. En fait, si les pouvoirs publics peuvent manifester une volonté ferme visant à promouvoir l'intégration et à préparer l'environnement juridique et institutionnel pour sa réussite, il demeure que c'est à l'entreprise d'exploiter cet espace et d'en tirer profit en saisissant les nouvelles opportunités.

Sous-section 1 : Étude de la relation entre l'intégration économique et l'entreprise

Il est tout à fait prévisible que l'impact de l'intégration économique sur les entreprises suscite l'intérêt des études économiques. Par ailleurs, les résultats obtenus par ces études confirment l'existence d'un lien de causalité positif « entre la libéralisation commerciale et l'amélioration de la performance de la firme. [...] L'avancée sur le plan micro économétrique a permis la prolifération de résultats empiriques plus robustes, ce qui a permis d'étendre les champs de recherche sur le plan théorique. »²

¹ BAD, *L'intégration régionale au service de la croissance inclusive*, Rapport sur le développement en Afrique 2014, Op. Cit., p. 69.

² Mouna Ben Rejeb, Op. Cit., p. 149.

Effectivement, les études empiriques qui ont été consacrées à l'étude de la relation entre l'intégration économique et les entreprises apportent la preuve de l'existence d'une source supplémentaire de la croissance de la productivité grâce à la sortie du marché des firmes les moins productives. Cette réallocation des ressources des firmes vers les plus productives accroît la productivité moyenne de l'industrie.¹

En outre, l'article de Pavcnik consacré à l'étude de l'effet de l'ouverture sur les entreprises chiliennes cité par Mouna Ben Rejeb conclue que « 2/3 des 19 % d'augmentation de la productivité agrégée, qui a suivi la libéralisation commerciale au Chili à la fin des années 70 et au début des années 80, est due à une survie relativement plus importante et à la croissance des firmes les plus productives. (Pavcnik (2002)) »²

Sous-section 2 : Rationalisation de la productivité des entreprises

La rationalisation au niveau des firmes domestiques est le fait principal de la concurrence des firmes étrangères qui vont pénétrer le marché national suite à une politique d'intégration économique. Dans ce cadre, il est constaté que les firmes domestiques dans les secteurs concurrencés par l'importation rationalisent leur production. Souvent, l'exposition à la compétitivité étrangère améliore l'efficacité intra-firme.³

Comme nous l'avons confirmé plus haut, la relation entre activité de l'exportation et l'amélioration des performances de l'entreprise résulte d'une approche empirique et non pas d'une analyse théorique.

1- Effet de la concurrence sur l'entreprise :

La concurrence est le cheval de bataille du système libéral, elle constitue un moyen de riposte aux nouveaux défis imposés par l'intégration économique d'un pays. Dans une étude sur les entreprises colombiennes entre 1977 et 1991, A.M. Fernandes confirme cette relation de

¹ Idem, p. 141.

² Pavcnik, in Mouna Ben Rejeb, Op. Cit., p. 141.

³ Idem, p. 142.

causalité positive entre concurrence et développement de l'entreprise. En effet, il précise ce qui suit :

- l'augmentation de la concurrence étrangère suite à la baisse de la protection commerciale permet une augmentation de la productivité des firmes colombiennes ;
- l'impact négatif des tarifs n'est pas dû à la sortie de firmes moins productives suite à la libéralisation commerciale, mais reflète plus les gains de productivité à l'intérieur des firmes. Ce qui fournit la preuve que ces gains sont associés à une augmentation de l'intensité du travail qualifié dans la production, aux importations de produits intermédiaires et aux investissements en machine au niveau de la firme.
- la productivité des firmes exportatrices est plus positivement affectée par la libéralisation commerciale que celle des firmes non exportatrices.¹

2 - Effet de la réduction des barrières à l'importation sur l'entreprise

Les effets multiples de la réduction des barrières à l'importation ont également été étudiés par M. A. Muendler. Contrairement à ce qui est communément admis, cette opération aura des effets positifs sur l'entreprise. Par ailleurs, Muendler va s'intéresser dans son article² intitulé : *"Trade, technology, and productivity: a study of Brazilian manufacturers, 1986-1998"*, à l'impact de la suppression des barrières à l'importation sur les moyennes et grandes entreprises brésiliennes. L'auteur cherche à savoir si les entreprises exposées à la concurrence étrangère et ayant bénéficié de l'accès aux marchés internationaux gagnent en matière de productivité.³

En résumé, l'auteur définit trois impacts possibles de l'ouverture commerciale sur les entreprises domestiques, à savoir :

¹ A.M. Fernandes, In Mouna Ben Rejeb, Op. Cit., p. 146.

² Muendler M.A. (2004), «Trade, technology, and productivity: a study of Brazilian manufacturers, 1986-1998 », Department of Economics, UC San Diego, University of California at San Diego, Economics Working Paper Series.

³ M.A. Muendler, In Mouna Ben Rejeb, Op. Cit., p. 146.

2.1- Poussée d'entrée étrangère

Muendler constate que les équipements et les produits intermédiaires de haute qualité permettent aux firmes d'adopter de nouvelles méthodes de production et leur utilisation peut augmenter l'efficacité des entreprises nationales.

2.2- Poussée concurrentielle

Le deuxième résultat observé par Muendler est que la suppression des barrières à l'importation augmente la compétitivité sur le marché des biens. Ce qui permettra aux firmes d'éliminer les problèmes d'agence et les amène à innover dans leurs méthodes de travail.

2.3- Élimination concurrentielle

Le troisième résultat de la baisse des barrières tarifaires à l'importation est l'augmentation de la concurrence¹ étrangère qui conduit les firmes les moins efficaces à fermer et à quitter le marché, ce qui permettra aux firmes compétitives d'augmenter leur part de marché. Ce mouvement d'entrée et de sortie de firmes augmente la productivité moyenne de la branche.²

En outre, Muendler précise dans son article que la baisse des tarifs à l'importation permet le transfert de connaissances et l'accès aux biens étrangers.

¹ La concurrence [...] peut être une vraie source de changement de la productivité. [...] Quand les barrières commerciales sont éliminées [...] des firmes les moins efficaces frappées de façon plus brutale. Cet effet a été une source dominante de changement de la productivité des entreprises manufacturières brésiliennes entre les années 1990 et 1998. (Muendler (2004)) (Mouna Ben Rejeb, Op. Cit., p. 148.)

² M.A. Muendler, In Mouna Ben Rejeb, Op. Cit., p. 147.

Section 7 : Protectionnisme, une alternative à coûts élevés

Si le paradigme du libre-échange présente aussi, des limites, l'autarcie ne constitue nullement une alternative crédible. De ce fait, le protectionnisme, en tant que modèle de gestion des relations économiques internationales se retrouve de moins en moins adopté par les pays.

Par ailleurs, deux limites spécifiques au protectionnisme sont à signaler :

- problème de représailles ;
- difficulté de déterminer les secteurs stratégiques.

Sous-section 1 : Problème des représailles commerciales

La première limite du protectionnisme est le problème de réciprocité par la mise en place des mécanismes de représailles par les pays partenaires. Dans ce sens, Francois-Xavier Borel, Karine Themejian et Patrick Velay estiment que l'argument sur lequel s'appuie le refus du protectionnisme est matérialisé par la crainte de rétorsions commerciales qui constituent une menace constante pour tout gouvernement dans son choix de politique commerciale. En conséquence, les rétorsions peuvent être source d'aggravation des tensions commerciales au niveau mondial.¹

Pour nous montrer le mode opératoire de fonctionnement des représailles, les auteurs font référence à un exemple de rétorsion majeure provoquée par les USA. Il s'agit de l'affaire : Hawley-Smoot.

1- Première étape : l'agression initiale

L'origine de l'affaire remonte à 1929, quand la déflation et le chômage sont devenus des problèmes généralisés aux USA. La solution choisie par États-Unis était d'augmenter les prix

¹ Francois-Xavier Borel, Karine Themejian, Patrick Velay, « Débats récents autour de la Politique Commerciale Stratégique », *Séminaire de Politique Commerciale Internationale*, Lyon, janvier 2003, p. 34.

intérieurs et de réorienter la demande nationale vers la production domestique grâce aux tarifs douaniers.

En juin 1930, le Hawley-Smoot-Act a autorisé une politique commerciale protectionniste et ce avec des droits de douanes accrus sur 25000 produits, ce qui a augmenté le tarif moyen sur les importations protégées de 39 à 53%, et accru la part des importations protégées de 34 à 48%.¹

Cependant, l'augmentation des tarifs instaurée par les États-Unis a touché plusieurs produits même ceux qui n'étaient pas concernés par la concurrence, par exemple, l'accroissement de 1000% du tarif sur les importations de noix de cajou. Pour certains historiens, l'objectif inavoué de cette loi n'était qu'un retour à l'autarcie.

2- Deuxième étape : les Représailles

Avant l'adoption de cette loi, les pays tiers ont menacé les États-Unis de représailles qu'ils ont mises en œuvre après l'adoption par le Congrès américain de cette nouvelle orientation de la politique commerciale des USA.

Ainsi, la réaction des partenaires des USA ne s'est pas fait attendre. La première réaction venait de l'Angleterre qui a renoncé à sa tradition libre-échangiste et d'instituer en 1932 l'Import Duties-Act, qui a conduit à un accroissement modéré des barrières douanières sur un grand nombre de produits.

En mars 1932, les droits de douane anglais étaient à nouveau majorés, et des accords préférentiels avec le Commonwealth étaient conclus (ex : les Accords d'Ottawa). Le résultat est qu'après 1932, 80% des produits américains entrant en Grande Bretagne étaient majorés (contre 20% antérieurement).

D'autres ripostes en ont suivi. Tout d'abord, la réaction de l'Espagne qui était également touchée par le Hawley-Smoot Act, et qui consiste en des représailles tarifaires sur des produits d'origine américaine et qui représentaient une importance pour les États-Unis (ex : automobiles).

¹ Idem, p. 35.

Ensuite, celle de l'Italie qui a été encore plus violente. Elle est exprimée par une déclaration de Mussolini : "nous n'achèterons aux États-Unis qu'une valeur équivalente à celle qu'ils nous achètent", ainsi que par l'arrêt des achats d'automobiles et la fermeture des usines Ford en Italie.

En conclusion, cette affaire a provoqué la réduction du commerce international. En effet, le montant des importations aurait été divisé par trois en quatre ans. (Cette contraction n'est plus que de 25 à 40% si l'on intègre la baisse des prix). Ceci a conduit Gazier [1985] à affirmer que le commerce mondial est "désintégré". Suite à cette situation, un retour sur les positions prises par tous les pays était devenu une nécessité.

Troisième étape : le retour à la coopération dans le domaine commercial

Pour permettre le retour des échanges internationaux à leur moyenne, l'initiative est venue des USA qui étaient particulièrement touchés par le recul commerce mondial. Ainsi, leur part est passé de 16% à 11% entre 1930 et 1935. Par conséquent, en juin 1934, les États-Unis ont changé de politique commerciale en promulguant le Reciprocal Trade Agreement-Act qui consiste en des négociations directes, pendant 3 ans, d'accords bilatéraux de réduction tarifaires de 50%.

La leçon de cette affaire pour Francois-Xavier Borel, Karine Themejian, Patrick Velay est que :

« Le retour à la coopération est nécessaire car le conflit a débouché sur une solution très peu satisfaisante. C'est la crainte d'un tel processus cumulatif de réactions-sanctions qui conduit à préférer le libre-échange. »¹

¹ Francois-Xavier Borel, Karine Themejian, Patrick Velay, « Débats récents autour de la Politique Commerciale Stratégique », *Séminaire de Politique Commerciale Internationale*, Lyon, janvier 2003, p. 36.

Sous-section 2 : Problème de la détermination *ex ante* des industries stratégiques pour la mise en place d'une politique protectionniste

La deuxième limite du protectionnisme est la difficulté de choisir les secteurs à protéger.¹ Selon Lahsen Abdelmalki, la détermination des secteurs importants qu'il faut protéger reste une opération difficile. Il faut prendre en compte, en effet, les acquis de l'analyse évolutionniste et institutionnaliste du changement technologique et de l'innovation.

En outre, Dosi, Lundwall, Nelson et Winter précisent que l'évolution du changement technique n'est pas linéaire. L'innovation s'inscrit donc "par incrémentations successives de trajectoires longues et incertaines. En somme la détermination des secteurs *ex ante* devient plus compliquée de fait que le progrès technique peut changer le choix de tel ou tel secteur stratégique.

Quant à J. Bhagwati, il soutient que le choix des secteurs stratégiques est compliqué et il critique les tentatives de mettre en place des politiques commerciales stratégiques, à cause des mesures de rétorsions qu'elles sont susceptibles d'engendrer d'une part, de l'autre, parce que les gouvernements ne disposent pas de "l'information² nécessaire pour une politique d'intervention pertinente.

Enfin, Gary Clyde Hufbauer (économiste réputé de l'Université de Georgetown) soutient ce constat en confirmant :

« Je suis a priori sceptique sur la possibilité d'identifier les industries auxquelles pourraient s'appliquer une telle stratégie (de protection) [...]. C'est possible rétrospectivement mais c'est beaucoup plus difficile dans une optique prospective. Les tentatives peuvent rapidement dégénérer et fournir à

¹ D'abord, « il convient de garder à l'esprit que quand on soutient une industrie c'est toujours au détriment d'une autre du fait des ressources supposées limitées de l'économie : en favorisant une, l'État doit retirer des ressources à d'autres. Or, comment être sûr d'avoir fait le bon choix ? » (Francois-Xavier Borel, Karine Themejian, Patrick Velay, Op. Cit., p. 36.)

² En outre, Dosi, Lundwall, Nelson et Winter précisent que « l'évolution du changement technique n'est pas linéaire. L'innovation procèderait des interactions entre institutions publiques et privées, de l'ajustement du comportement des agents aux structures économiques. L'innovation s'inscrit donc "par incrémentations successives le long de trajectoires longues et incertaines." (ex. : le progrès technique est incertain et contingent). » Ce qui rend la détermination des secteurs *ex ante* plus compliquée. (Francois-Xavier Borel, Karine Themejian, Patrick Velay, Op. Cit., p. 38.)

celui qui est capable de réunir le plus puissant groupe de pression de Washington des justifications passe-partout." »¹

Portant Francois-Xavier Borel, Karine Themejian, Patrick Velay, estiment qu'est possible de déterminer les industries stratégiques. Il y a, en effet, trois conditions qu'il faut satisfaire pour qualifier un secteur de stratégique, à savoir :

- elles sont propices à d'importantes économies d'échelle (seule cette condition de gains peut justifier le coût de la compétition) ;
- le poids de la R&D est important ;
- il doit y avoir une barrière à l'entrée : les barrières en termes de ressources ou de connaissances justifient la compétition).²

Cependant, il y a d'autres démarches qui proposent des critères différents à même de déterminer les secteurs stratégiques. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse dans la seconde partie du présent travail.

Nous avons confirmé à travers ce chapitre, qu'une politique d'intégration économique est un "alliage" complexe de plusieurs variables qu'il faut mettre en relation avec le monde extérieur.

Ainsi, les échanges commerciaux, les investissements étrangers, les fiances, etc. constituent une forme de passerelles entre l'économie nationale et l'économie mondiale.

Aussi, nous avons pu constater que l'intégration dans l'économie mondiale représente une occasion pour soutenir le développement au niveau national. Les opportunités de cet espace mondial ne peuvent se présenter au niveau national : débouchés pour les produits, transferts de

¹ Vinson, M. « Une remise en cause du dogme du libre-échange : la « politique commerciale stratégique » », *Problèmes Économiques* n° 2128 du 7 juin 1989, p.6. In Francois-Xavier BOREL, Karine THEMEJIAN, Patrick VELAY, « Débats récents autour de la Politique Commerciale Stratégique », *Séminaire de Politique Commerciale Internationale*, Lyon, janvier 2003, p. 34.

² Francois-Xavier BOREL, Karine Themejian, Patrick Velay, Op. Cit., p. 37.

technologie, sources de financement, etc. C'est dans cette optique que nous avons jugé que le protectionnisme est une alternative à coût élevé.

En outre, l'exploitation de ces opportunités requiert un effort de réformes économique et politiques par l'Etat et une stratégie d'adaptation des entreprises nationales. De ce fait, une politique d'intégration économique doit bénéficier de l'attention des autorités publiques.

Dans ce sens, nous avons pu à travers les expériences de plusieurs pays en développement, que ce défi est réaliste. Aussi, un bon nombre d'études consacrées à cette thématique postulent que l'intégration dans l'économie mondiale est une étape importante dans le processus de développement économique.

Enfin, si la politique d'intégration économique est porteuse de développement économique, pourquoi reste-elle objet de discorde et de critique ? Le chapitre suivant nous donnera des éléments de réponse à cette question.

Chapitre III : Menaces de l'intégration dans l'économie mondiale pour l'Algérie

Nous avons démontré dans le chapitre précédent, avec des arguments solides, que l'intégration économique est réellement porteuse d'opportunités pour le développement économique des pays. Dans ce sens, plusieurs pays ont réussi à stimuler leur développement à travers l'insertion réussie l'économie mondiale.

Toutefois, il semble que cette règle n'est pas absolue, d'une part, de l'autre, nos recherches sur l'autre visage de la mondialisation nous a conduit à relativiser ce postulat.

Bien que la pensée libérale se soit imposée dans le monde entier, cela ne constitue guère une preuve irréfutable que le modèle économique qu'elle défend ne présente pas d'imperfections et des limites.

En effet, les revers de la mondialisation sont multiples et basés eux aussi sur des arguments et des expériences de plusieurs pays ravagés par des crises économiques et financières après avoir entamé des démarches d'insertion dans l'économie mondiale. Bien que ces crises aient touchés mêmes les pays les plus avancés, il s'avère que leur impacts sur les pays en développement sont encore plus désastreux.

L'intégration dans l'économie mondiale devient ainsi, porteuse de menaces. Par conséquent, l'Etat et les autres acteurs nationaux tels que les entreprises doivent comprendre les nouveaux enjeux et préparer les moyens de riposte appropriés.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons inscrit dans ce chapitre, l'étude des thématiques suivantes :

- limites du paradigme du libre-échange ;
- asymétries de l'ordre économique mondial ;
- Etat-nation et mondialisation ;
- les conséquences sociales et environnementales de la mondialisation.

Section 1 : Limite du paradigme du libre-échange

« Y a-t-il aujourd'hui lieu de s'interroger sur le bien-fondé d'une ouverture économique toujours plus poussée et, au-delà, de douter de l'entière pertinence du paradigme du libre-échange qui la soutient ? Parallèlement au triomphe dans le monde entier de l'idée d'économie du marché des vingt-cinq dernières années, celle de la supériorité du libre-échange paraît de nos jours tout à fait acquise. »¹

C'est ainsi que s'interroge Henri Bourguinat sur la possibilité de reconsidération du paradigme du libre-échange et ce, malgré celui-ci soit admet par une large communauté scientifique.

Sous-section 1 : Critique de la théorie ricardienne des avantages comparatifs

La critique du modèle ricardien se base principalement sur le changement de l'environnement économique international qui se caractérise aujourd'hui par le phénomène de la mondialisation. Cependant, ce nouveau contexte ne ressemble en rien à celui de VIII^{ème} siècle avec un modèle à plusieurs pays, plusieurs biens et plusieurs facteurs pays ($n \times n \times n$) et incluant d'autres éléments de coût que le travail.²

Sur un autre volet, Bourguinat Henri reproche à la théorie des avantages relatifs le fait que tout le raisonnement ricardien repose sur l'hypothèse de mobilité différentielle³ des facteurs de production dans le cadre national par rapport à celui qui intervient au niveau international.⁴ Cependant, dans une économie mondialisée qui confirme progressivement sa voie intégrationniste, dans laquelle le capital technique et financier est de plus en plus mobile, elle ne peut qu'avoir du mal à accepter cette hypothèse. La spécialisation se dessinera désormais au niveau global et, de

¹ Bourguinat Henri, « Le libre-échange : un paradigme en situation d'inconfort ? », *Revue d'économie politique*, 2005/5 Vol. 115, p. 531.

² Idem, p. 533.

³ Certes Ricardo n'exclut pas dans les "Principes de l'économie politique et de l'impôt [1817]" : "Bien des causes, écrit-il, s'opposent à la sortie des capitaux : la crainte bien ou mal fondée de voir s'anéantir à l'étranger un capital dont le détenteur n'est pas le maître absolu et la répugnance naturelle qu'éprouve tout homme à quitter sa patrie et ses amis pour aller se confier à un gouvernement étranger et assujettir des habitudes anciennes à des lois nouvelles. Ces sentiments... décident la plupart des capitalistes à se contenter d'un taux de profit moins élevé dans leur propre pays plutôt que d'aller chercher un emploi plus lucratif de leurs fonds dans des pays étrangers." (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 533.)

⁴ Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 533.

moins en moins, sur une base nationale. En conséquence, c'est le moindre coût¹, recherché au niveau global, qui prévaudra et par la même le principe des coûts absolus qui l'emportera sur celui des coûts comparatifs²

Bernard Lassudrie-Duchêne et Deniz Ünal-Kesenci précisent que la spécialisation, mode opératoire du passage de l'autarcie au libre-échange, se traduit par des processus coûteux et qui peuvent être socialement pénibles : réallocation de facteurs, abandon de terres inutilisées, perte de compétence de la main-d'œuvre, migrations sectorielles et géographiques, etc.³

De son côté, J. Bhagwati, étudie « l'hypothèse de la "croissance appauvrissante" en échange international. La croissance de l'exportation et de la production entraîne celle du revenu du pays exportateur. Mais cette croissance même des quantités exportées, dans le cas d'un pays mono-producteur et principal exportateur mondial d'un produit, peut s'accompagner d'une telle dégradation des termes de l'échange liée à la saturation de la demande que le revenu réel du pays, malgré la croissance, se trouve finalement détérioré. »⁴

Par ailleurs, la théorie des avantages comparatifs, comme l'ont signalé les théoriciens de la théorie de la dotation factorielle, n'explique pas l'origine de l'avantage avant l'échange.

Enfin, Guillaume Daudin, Jean-Luc Gaffard et Francesco Saraceno précisent que « l'existence de gains à l'échange, dans la perspective de Ricardo, dépend des différentiels sectoriels de productivité. Plus les pays sont différents, plus ils gagnent à l'ouverture commerciale. L'évolution des productivités nationales peut réduire ce gain ou même l'annuler. »⁵

¹ La firme multinationale (le détenteur de portefeuille) au lieu de choisir ses lignes de produits et ses implantations (ou ses titres) en jugeant de l'excellence relative des secteurs au sein d'une même économie nationale, n'aura qu'un seul référent : le marché mondial. (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 533.)

² Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 533.

³ J. Bhagwati, In Bernard Lassudrie-Duchêne et Deniz Ünal-Kesenci, « L'avantage comparatif, notion fondamentale et controversée », économie mondiale, Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2001, p. 90-104.

⁴ Idem.

⁵ Guillaume Daudin, Jean-Luc Gaffard et Francesco Saraceno, Op. Cit., 154.

Sous-section 2 : Critique de la contribution de P. Samuelson

En partant du modèle de base formulé par Ricardo-Mill, Samuelson distingue trois situations :

La première situation (l'acte I), « part d'abord de l'autarcie par rapport à laquelle il introduit l'échange. L'Amérique, comme la Chine, gagnent alors à commercer : le premier pays se spécialise entièrement dans le bien (1) ; le second dans le bien (2). »¹

La deuxième situation (l'acte I), il introduit « par rapport à cet équilibre de libre-échange, un accroissement de productivité dans le bien (2) produit et exporté par la Chine, il aboutit à la baisse de son prix relatif. L'Amérique achète davantage de ce bien, meilleur marché. Il y a toujours un gain réciproque. »²

Enfin, dans la troisième situation (toujours dans l'acte II), elle ajoute que si par rapport à l'équilibre général, on introduit un gain de productivité en Chine dans le bien (1) que ce pays importe. Toutefois, estime Bourguinat, si celui-ci est juste suffisant pour égaliser le ratio des coûts relatifs entre l'Amérique et la Chine, tout le commerce est effacé³ et l'Amérique voit les bénéfices de l'échange précédent se trouver confisqués.⁴

¹ Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 534.

² Idem, p. 534.

³ Ce dernier cas que Samuelson appelle « l'Acte II » (par rapport à l'acte I des situations (i) et (ii)) justifie que, selon lui, le théorème des coûts comparatifs puisse aussi bien servir à « réfuter qu'à confirmer les arguments des « économistes qui supportent la globalisation » (le titre de l'article). Citons-le directement :

“L'Acte II... met l'accent sur une nouvelle catégorie d'innovations techniques par la Chine. Les progrès de la Chine (par imitation ou par ingéniosité propre) prennent place dans le bien (1) pour lequel les États-Unis avaient à l'origine l'avantage comparatif. (Les étudiants à haut QI, diplômés des lycées du Dakota du Sud qui reçoivent une fois et demie le minimum vital américain pour décrocher le téléphone quand j'appelle pour ma carte de crédit, ont été licenciés. Depuis 1990, un centre d'appel délocalisé à Bombay prend désormais mes réclamations. Le taux de salaire à Bombay est très loin de celui du Dakota du Sud mais, en Inde, les jeunes gens gagnent beaucoup plus que leurs oncles ou leurs tantes). Que peut nous dire l'arithmétique Ricardo-Mill par rapport aux effets réalistes à long terme d'une telle délocalisation.

Dans l'Acte II, les nouvelles productivités ricardiennes impliquent que les inventions à l'étranger ont donné à la Chine l'avantage comparatif qui appartenait initialement aux États-Unis et, que cela peut induire une perte permanente de revenu réel – éventuellement même, dans l'Acte II – une perte susceptible d'être égale à hauteur de 100 % du gain de l'Acte I vis-à-vis de l'autarcie. Et, notez-le bien, il ne s'agit pas d'une perte transitoire. Ceteris paribus, ce peut être une perte permanente, au sens de qui peut durer tant que les progrès technologiques continuent à s'appliquer.” (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 535.)

⁴ Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 534.

En somme, Samuelson démontre que « si les pays du Sud s'engagent dans une course poursuite en matière de technologie et, si les travailleurs chinois (ou indiens) acquièrent des niveaux de qualification élevés et sont en nombre suffisant pour entrer en compétition avec les secteurs où les États-Unis avaient auparavant l'avantage, le gain réciproque à l'échange peut disparaître. Au cas où l'Amérique (ou l'Europe) ne parviendrait pas à développer rapidement leur avantage comparatif dans de nouveaux secteurs, les termes de l'échange de l'Amérique (ou de l'Europe) se trouveraient alors détériorés. »¹

Toutefois, plusieurs économistes vont adresser des critiques à l'acte II de Samuelson. Ainsi, J. Bhagwati, A. Panagariya et N. Srinivasan précisent que l'impact négatif sur les termes de l'échange américains (européens) avec la Chine pourra être compensé par le fait que les délocalisations permettront aux États-Unis (ou à l'Europe) d'obtenir des importations moins chères à partir de la Chine. De plus, il n'y aurait pas de raison, selon eux, de penser que dans l'avenir les exportations des États-Unis ne resteront pas plus intensives en services d'informatiques que celles de la Chine ou de l'Inde.²

Dans ce sens, M. Cincera signale que la convergence des rémunérations des facteurs de production n'est pas observée. L'échange international est plutôt dû à des différences de productivité (modèle de Ricardo) qu'à des échanges liés à des différences de ressources entre pays (paradoxe de Leontief).³

Pour Bhagwati, cité par Bourguinat, « la Chine et l'Inde, dans un futur proche, resteront concentrées dans des services de technologie de l'information de bas de gamme qu'ils exporteront vers nous [USA]. L'opinion, selon laquelle l'Inde ou la Chine éduqueront rapidement 300 millions de leurs citoyens pour acquérir une main-d'œuvre complexe et sophistiquée, est à la limite du ridicule (Bhagwati [2004]). »⁴

Toujours selon Bhagwati, on pourra aussi compter sur le commerce intra-branche pour remplacer le commerce interbranche. Dans ce cas, les États-Unis se spécialiseront alors dans les puces haut de gamme tandis que les producteurs chinois se spécialiseront dans les puces standards,

¹ Idem, p. 535.

² Ibid., p. 535.

³ M. Cincera, « les fondements théoriques de l'intégration économique », Cours, p.4, Lien : <http://homepages.ulb.ac.be/~mcincera/cours/eie/NC5.PDF>, date de visite : 14-01-2018.

⁴ J. Bhagwati, In Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 536.

un commerce intra-services et intra-branches se développera alors entre les États-Unis et la Chine au fur et à mesure que cette dernière viendra à acquérir plus de technicité.¹

Sous-section 3 : Limites du commerce fondé sur la différenciation des produits

Le postulat des tenants de la théorie de la différenciation se fonde sur le fait que l'échange international porte toujours davantage sur des biens et des services qui sont différenciés pour expliquer le commerce intra-branche.

La critique de Bourguinat pour la théorie du commerce international basé sur la différenciation des produits porte sur la limite même de cette différenciation. En effet, il s'interroge sur cette forme d'échanges qui ne paraît guère avoir de limites et qui conduit à donner à tous les pays leur chance pour peu qu'ils sachent différencier leur offre. Cette thèse en effet, suppose une source presque inépuisable de demandes croisées.²

Comme le confirme l'auteur, l'échange dépendra, cependant, de l'augmentation des revenus par tête. Il s'agit ici d'une spécialisation "ouverte" qui, le spectre des demandes étant toujours plus étendues au fur et à mesure que les revenus par tête s'élèvent, ne paraît pas avoir de fin !

Dans cette perspective, Henri Bourguinat fait remarquer que la différenciation des produits peut présenter des limites : « la rapidité des transferts technologiques et le jeu des multinationales pourraient aller, au moins dans les secteurs industriels anciennement établis (automobile, électro-ménager, etc...), vers des standards de qualité (et de type).³ À ce moment, le fondement de l'échange à partir de la différenciation des produits s'atténuerait, sinon tendrait à

¹ Idem.

² Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 538.

³ En outre, l'échange peut être réduit du fait de « la rapidité d'acquisition des techniques et du savoir par les pays les moins avancés fait qu'on peut aussi craindre que les gammes de produits se rapprochent sans cesse [...]. À tout instant, les situations acquises se trouveraient immédiatement remises en question. Celui qui aurait réussi à innover se heurterait très vite, dans une partie du monde ou dans une autre, à l'imitation et à une concurrence d'autant plus ruineuse que ce sont les pays qui ont les coûts les plus bas qui l'emporteraient à tout coup. » (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 540.)

jouer un rôle bien moindre. »¹ Une thèse soutenue par Vernon qui a analysé la stratégie des entreprises basées sur le cycle de vie d'un nouveau produit (voir dans le deuxième chapitre).

En conclusion, il semble que la nouvelle théorie du commerce international fondé sur la différenciation des produits présente des limites par rapport à l'hypothèse selon laquelle la demande pourrait toujours répondre à l'offre de produits différenciés et la possibilité de la perte de cette différenciation par la mise en place des standards internationaux ou par l'imitation.

Sous-section 4 : Critique de la théorie du commerce international fondé sur les économies d'échelle

Les théoriciens de l'économie d'échelle avancent des arguments² permettant d'encourager le commerce international et ce, même en absence de tout avantage comparatif avant l'échange. En somme, deux critiques sont formulées à l'égard de cette théorie : déterritorialisation des activités et rétrécissement des espaces de spécialisation.

1-Limites de la déterritorialisation des activités

Là aussi, des critiques ont été apportées à l'égard de la théorie du commerce international, notamment au sujet de l'effet discutable des délocalisations. Ainsi, on remarque que plusieurs pays ont déjà emprunté cette voie, comme c'est le cas « au sein même de la grande région asiatique, le Japon ou même les "dragons"³ délocalisent les stades primaires de leur fabrication en Chine, aux Philippines ou au Vietnam. En Europe, la France⁴, l'Allemagne ou l'Angleterre créent

¹ Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 539.

² Pour expliquer et légitimer l'échange, il est de bon ton, dans la forme modernisée du paradigme dominant du commerce international, de faire une place importante aux économies d'échelle. L'introduction des rendements croissants – et donc de la baisse du coût moyen –, en un point du cycle du produit, permet d'expliquer la conquête des marchés en dehors même de tout avantage comparatif initial. (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 540.)

³ Les quatre dragons asiatiques sont la Corée du Sud, Taïwan, Singapour et Hong Kong, ils sont aussi appelés les nouveaux pays industrialisés (NPI). Quant aux tigres asiatiques, ils comprennent la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, et les Philippines, ils sont aussi dénommés les nouveaux pays exportateurs (NPE).

⁴ Pour la France, on note par exemple, que la production en valeur des firmes françaises à l'étranger, l'exporte d'ores et déjà sur l'exportation des entreprises nationales. (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 542.)

des usines dans les pays de l'élargissement (Slovaquie, Hongrie, pays baltes, etc.). Il en est de même aux États-Unis (qui déterritorialisent ces activités au Mexique).¹

Toutefois, il s'avère que les économies d'échelle, bien qu'elles fassent baisser le coût moyen, sont autant profitables à la main d'œuvre à l'étranger et aux détenteurs du capital. Ainsi, l'avantage des économies d'échelle se voit redistribuer à la fois sur le plan spatial² et entre les groupes sociaux en faveur des détenteurs du capital et au détriment des salariés des pays d'origine.³

Enfin, il s'avère que les économies d'échelle stimulent peu le commerce international à cause du manque à gagner qu'elles font subir au pays d'origine après que les entreprises délocalisent leurs activités.

2-Problème de rétrécissement des espaces de spécialisation

L'arrivée sur le marché mondial de nouveaux pays émergents comme le Brésil, la Chine ou l'Afrique du Sud ne fait que rétrécir davantage l'espace de la spécialisation. De ce fait, « le poids économique potentiel de ces nouveaux acteurs peut effectivement réduire considérablement l'espace disponible des spécialisations internationales. Dans ce cas, ce sont eux qui recevront le plus clair de ces bénéfices des rendements croissants qui deviennent centraux dans le nouveau paradigme du libre-échange. »⁴

Par ailleurs, cette question de la réduction du champ de la spécialisation selon la division internationale du travail se pose d'une façon plus aiguë pour les PED qui n'ont pas encore développé un secteur dans lequel ils pourraient se spécialiser en dehors des matières premières.

En somme, Bernard Yvars et Jean Monnet estiment qu'il n'y a pas de théories qui ont pu échapper aux critiques, ni la théorie traditionnelle ni la nouvelle théorie du commerce international. En effet, les auteurs sont arrivés à la conclusion suivante :

¹ Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 540.

² Si donc on peut, par exemple, se féliciter que Peugeot crée une usine automobile en Slovaquie ou que Renault en fasse en Roumanie, l'incidence économique nette, pour positive qu'elle soit, sera sensiblement inférieure pour l'économie française à celle d'une implantation sur place. (Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 541.)

³ Bourguinat Henri, Op. Cit., p. 541.

⁴ Idem, p. 542.

« La théorie traditionnelle ambitionne de fournir un modèle explicatif général du commerce international, la tendance à l'heure actuelle est de considérer qu'il existe des explications particulières, pertinentes pour tel ou tel type d'échanges, selon les différences de développement des pays échangistes, les particularités des processus de production ou encore le degré de différenciation des produits faisant l'objet du commerce international. Un faisceau d'explications est donc proposé, ce qui, il faut bien en convenir, n'aide pas à faciliter une compréhension synthétique des déterminants de l'échange international. »¹

Enfin, cette situation ne fait que rendre plus difficile la compréhension des mécanismes du commerce international et la possibilité de convaincre les citoyens de l'intérêt de ce commerce dans le cadre d'un projet économique, car l'incompréhension engendre la peur.

Section 2 : Asymétries de l'ordre économique mondial

La force façonne le droit. C'est sur la base de cette règle que l'organisation des relations économiques a provoqué des déséquilibres en matière de développement dès la fin de la deuxième guerre mondiale, date de la naissance de l'actuel ordre économique international et de la mise en place des organisations internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale. De ce fait, le débat sur l'inégalité entre le Nord et le Sud a enfin, surgit. En effet, ce sujet a fait l'objet d'intense débat à partir de la deuxième guerre mondiale, lorsque le concept de développement économique est passé, grâce à aux efforts des non-alignés, à l'avant-scène de l'action internationale dans le cadre des efforts consentis pour construire une nouvelle communauté de nations.

Ainsi, comme nous l'avons précisé dans la sous-section consacrée à la théorie du développement, les réflexions relatives au développement ont suivi deux grandes orientations : la première conçoit le sous-développement comme conséquence des facteurs internes au PED, et la seconde considère que certains éléments de l'ordre international sont susceptibles de créer ou de reproduire les inégalités existantes.²

¹ Bernard Yvars, Jean Monnet Chair, Op. Cit., pp.1-25.

² José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 128.

Ainsi, plusieurs facteurs qui accentuent le déséquilibre entre le Nord et le Sud sont identifiés.

Sous-section 1 : Asymétrie technologique entre pays développés et PED

Les connaissances scientifiques et technologiques sont un "patrimoine de l'humanité."

Abdus Salam, Prix Nobel de physique, 1979.

La première constatation concerne le déséquilibre en matière de contrôle de la technologie en tant que facteur de production et indispensable au développement. En effet, on remarque qu'il y a une très forte concentration dans les pays développés du progrès technique. Cette concentration signifie que ces pays hébergent non seulement la recherche et le développement en tant que tel, mais aussi les investissements et les branches et activités productives plus étroitement liées au progrès technologique, caractérisé par un très grand dynamisme au sein de la structure de production et du commerce à l'échelon mondial, ainsi que par de fortes rentes d'innovation consistant en la protection et la commercialisation des droits de propriété intellectuelle. De ce fait, le transfert de technologie s'avère restreint, lent et coûteux pour les PED.

1- Situer la problématique de l'asymétrie technologique

Ce qui rend les choses plus difficiles est le fait que le transfert de ces technologies et la durée de leur transfert des pays développés vers les PED ne se passe pas dans les meilleures conditions comme le rappelle le rapport rédigé sous l'égide de par la CEPALC précédemment cité :

¹ Abdus Salam In Naima Abbadi, « Transfert des technologies. Quel modèle pour l'Afrique ? Triennale de l'éducation et formation en Afrique » (Ouagadougou, Burkina Faso, 12 au 17 février 2012), Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), p.3, Lien : www.adeanet.org/triennale/Triennalestudies/subtheme3/3_4_03_Abaddi_fr.pdf, date de visite : 15-05-2017.

« "La propagation universelle du progrès technique à partir des pays originaires vers le reste du monde a été relativement lente et irrégulière" (Prebisch, 1951). Ceci est dû au fait que tous les mécanismes en question font l'objet de restrictions ou impliquent des coûts. »¹

Par ailleurs, la CEPALC note que le transfert de technologie dépend des versements de rentes d'innovation de plus en plus protégées par l'universalisation de normes rigoureuses en matière de protection de la propriété intellectuelle à travers les accords internationaux.²

Dans ce cadre, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont ratifié les accords dits ADPIC (Accord sur les aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (en anglais, Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights : TRIPS)³ visant à protéger les droits de propriétés intellectuelles au niveau mondial.

2- De la divergence au détriment de la convergence entre PED et pays développés

Le transfert de la technologie ne s'avère pas une simple transaction commerciale comme c'est le cas pour l'importation de biens ou de services à partir des pays développés. Ainsi, étant donné le caractère "tacite" de la technologie, c'est-à-dire l'impossibilité de la préciser tout à fait, en raison de son rapport étroit avec le capital humain collectif accumulé par les entreprises innovatrices, notamment les multinationales, la transférer est encore une chose plus difficile ou ne devient facile à acquérir que lorsque ce transfert est effectué par le truchement du réseau de filiales des sociétés transnationales.

Quant à l'investissement dans le domaine de la recherche et du développement, celui-ci est une activité exclusive des grandes économies. De ce fait, il devient peu possible pour les pays en développement, de participer aux secteurs les plus porteurs qui sont très limités, ou bien ils sont restreints à des activités exigeant un degré moins élevé de qualification (en particulier l'assemblage du matériel électronique).

Le développement technologique requiert, en outre, de grandes dépenses gouvernementales soutenues par une grande capacité budgétaire.

¹ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 130.

² Idem

³ Voir le contenu des accords ADPIC sur le site de l'OMC : https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/t_agm0_f.htm

Par conséquent, Le rapport avance que la différence dans le domaine technologique explique que les tendances restent soit à l'immobilisme en matière de revenu moyen, soit aux convergences imparfaites, soit, tout simplement, aux divergences en matière de niveaux de revenu entre les pays développés et les PED, plutôt qu'à la convergence que postulent les théories conventionnelles sur la croissance¹ économique.²

Toutefois, le verrouillage de ce patrimoine par les droits de propriétés intellectuelles régis par des accords internationaux donne aux pays développés le plein monopole des brevets et des inventions. C'est ainsi qu'à la conférence de Bali en 2007 :

« Les pays du Sud ont accusé ceux du Nord de leur imposer indirectement des restrictions d'émissions sans leur fournir la technologie nécessaire : soit la technologie importée par les projets est inadaptée à leur besoin, soit elle reste sous le contrôle des entreprises occidentales. »³

En conclusion les chances de développement économique des pays en développement restent limitées par la lenteur du transfert de ce facteur de production qu'est la technologie. Dans ce cadre, Katz signale que peu de pays, de secteurs et d'entreprises du monde en développement réussissent à évoluer suffisamment vite pour réduire leur retard technologique au niveau international. Beaucoup réussissent à peine à progresser au rythme de la frontière et bon nombre d'entre eux restent à la traîne.⁴

Sous-section 2 : Vulnérabilité macro-économique des PED

La deuxième asymétrie entre les pays du Nord et ceux du Sud est en rapport avec la plus grande vulnérabilité macro-économique des pays en développement face aux turbulences extérieures et à la volatilité des finances mondiales, et ce d'autant plus qu'ils disposent d'instruments moins nombreux et plus limités pour y faire face. Cette vulnérabilité s'est accrue avec la libéralisation et la mondialisation financière. Non seulement, les vulnérabilités

¹ Voir plus haut la théorie de la convergence.

² José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 131.

³ Sandra Pellet, « Les transferts de technologie vers les pays en développement », Regards croisés sur l'économie 2009/2 (n° 6), p.230.

⁴ Idem, p. 134.

commerciales subsistaient ou s'aggravaient tant en termes de fluctuations des niveaux de la demande que selon les termes de l'échange. Par conséquent, la forte instabilité de la croissance économique des pays en développement durant la troisième phase de la mondialisation est la manifestation de ce phénomène de volatilités.¹ Cette situation perdure, elle se manifeste notamment par le recul des prix des matières premières exportées par les PED.

Sous-section 3 : Asymétrie financière pays développés et PED

Dans le domaine financier, l'asymétrie présente une nouvelle forme de domination des pays développés sur les PED. En effet, le déséquilibre se manifeste à travers les quatre points suivants :

- la nature des monnaies de compte de la dette extérieure, qui celle des grandes puissances économiques ;
- les échéanciers offerts sur les marchés financiers ;
- l'ampleur des marchés secondaires ;
- la relation très défavorable entre la taille des marchés financiers des PED et les pressions spéculatives auxquelles ils sont confrontés.

Concernant les trois premiers points, ils signifient que les agents qui peuvent accéder aux marchés internationaux (le gouvernement et les grandes entreprises) sont confrontés à une asymétrie monétaire. De ce fait, toute tentative des PED de bénéficier du système financier international risque d'être vouer à l'échec à cause de ce "privilège monétaire" des pays développés.

Par ailleurs, les marchés financiers des PED et ce, pour des raisons multiples, sont peu développés par rapport aux marchés internationaux. Par conséquent, une partie de l'intermédiation financière doit nécessairement être réalisée sur le marché international, c'est-à-dire via les systèmes financiers des pays développés. À ce constat relevé par la CEPALC s'ajoute le fait que les monnaies des échanges soient celles des pays développés. Il s'agit notamment du Dollar

¹ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 134.

américains et de l'Euro. Le Yuan chinois s'impose de plus en plus comme monnaies des échanges et de financements internationaux. En effet, cela implique également que l'intégration financière internationale est aussi une intégration entre pays inégaux. Les asymétries macro-économiques proviennent du fait que les monnaies internationales sont celles des pays développés.

Sous-section 4 : Asymétrie de la mobilité de la main-d'œuvre

Le quatrième déséquilibre qui prend de plus en plus de l'ampleur à travers l'aggravation phénomène de la migration clandestine de masse est rapport avec la mobilité des personnes. L'analyse de Dani Rodrik formule ce déséquilibre entre la mobilité de la main-d'œuvre et celle des autres facteurs de production comme suit :

« Les asymétries en matière de mobilité internationale des facteurs de production donnent lieu à une répartition biaisée du revenu qui désavantage les facteurs moins mobiles. En outre, ce phénomène touche les pays en développement, caractérisés par une abondance de main-d'œuvre peu qualifiée. La faible mobilité internationale de ce facteur contribue également à créer une offre excédentaire sur les marchés internationaux de biens dans lesquels se spécialisent les pays en développement, et qui sont caractérisés par de faibles "coûts d'entrée". »¹

Toutefois, il s'est avéré que la déficience de l'appareil productif des pays en développement a transformé cette abondance de main-d'œuvre en un problème de chômage de masse.

Sous-section 5 : Asymétrie dans la production des normes économiques internationales

Dans le volet de la production des normes, réglementant l'activité économique au niveau mondial, les pays en développement semblent être à la marge des centres de prise de décisions. En effet les analystes de la CEPALC estiment que les asymétries peuvent être aggravées

¹ Dani Rodrik, In José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 137.

d'avantage, du fait de la capacité institutionnelle très inégale d'assimilation et de mise en œuvre de ces règlements et leurs effets différenciés sur les pays développés et en développement.¹

Pour sa part, Pierre Calame constate que la dissymétrie entre le Nord et le Sud concerne aussi, l'établissement des agendas. Seul l'agenda des pays riches est pris en compte de façon effective, les pays les plus pauvres se réfugiant dans des délibérations sans portée réelle.²

Le déséquilibre s'étend également à travers la généralisation des normes industrielles des pays développés au niveau mondial. En effet, la disparité « des bénéfices et des coûts du nivellement sur le plan réglementaire est également un élément très évident, notamment parce que les politiques et les normes dont l'application s'étend à l'échelon mondial sont celles des pays industrialisés. La protection de la propriété intellectuelle en est le cas le plus caractéristique. »³ Il en résulte que les PED doivent supporter un coût supplémentaire pour adapter leur production à ces normes.

En matière de la réglementation financière, nous retrouvons aussi des inégalités. Ainsi, Reisen, Griffith-Jones et Spratt remarquent que la promulgation de normes plus strictes ou l'extension de normes internes des banques pour la qualification des bailleurs de fonds peut se traduire par une offre plus réduite de fonds sur les marchés qui ont été qualifiés à haut risque dont les pays en développement sont les plus concernés (Reisen, 2001 ; Griffith-Jones et Spratt, 2001). En outre, la mise en place des mécanismes d'application obligatoire pour le réaménagement des dettes, non accompagné d'une disponibilité adéquate de crédits d'urgence de type officiel, peut entraîner une augmentation du coût du financement dans ces pays.⁴ En somme, les PED se retrouvent dans l'obligation de refondre leur réglementation, sachant que la maîtrise de la méthode, pour ce faire et pour l'appliquer, n'est généralement pas acquise par ces pays, un effet qui résulte de l'asymétrie et des restrictions imposés à la mobilité du savoir-faire.

D'autre part, la même étude menée par la CEPALC fait ressortir que, la participation des PED dans l'élaboration des normes est nulle ou très loin de correspondre à leur poids économique et, encore moins, à la taille de leur population. Dans d'autres cas, les accords

¹ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 135.

² Pierre Calame, « Pour une gouvernance mondiale efficace, légitime et démocratique », *Cahier de propositions n° 7*, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2003, p.25.

³ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 137.

⁴ Idem., p. 138.

obéissent, dans la pratique, à une dynamique tout à fait différente, comme cela est le cas au sein du système mondial de commerce. Enfin, le coût élevé de la participation active à un agencement mondial si complexe peut éloigner les pays les plus pauvres et les plus petits du centre de décision.¹

En conclusion, la participation des PED à la promulgation des lois qui gouvernent l'économie mondiale devient problématique du fait de l'insuffisance des moyens humains (connaissances) et financiers. En effet, l'application de la législation internationale devient hypothétique pour les PED voire même contradictoire, dans certains cas, avec leur réalité économique.

Section 3 : Gouvernance économique mondiale

On n'est jamais mieux gouverné que lorsqu'il n'y a pas de gouvernement.²

Jean-Baptiste Say, 1832

L'une des caractéristiques de la mondialisation et la complexité de sa gouvernance. Portant, les populations, notamment celles des pays en développement, appréhendent avec méfiance l'absence d'une gouvernance démocratique qui serait en mesure de protéger les plus faibles des plus forts, même l'instance internationale onusienne supposée jouer ce rôle ne fait plus foi étant donné l'influence des grandes puissances sur son agenda.

Sous-section 1 : Gouvernance économique mondiale : état des lieux

Après la fin de la deuxième guerre mondiale, les vainqueurs ont envisagé la conception d'un système multilatéral de gouvernance mondiale afin d'éviter le déclenchement de nouveaux conflits planétaires. Il s'agissait surtout, « d'empêcher le retour des comportements nationaux non

¹José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 155.

² Jean-Baptiste Say, *Œuvres morales et politiques*, édition Economica, France, 2006, première édition, 1832.

coopératifs dont la multiplication et la virulence avaient été, dans les années 1930, à l'origine de la Grande dépression puis de la guerre, ou du moins avaient aggravé les problèmes et les tensions. »¹ Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en place d'institutions et d'accords internationaux tels que les institutions dites de Bretton Woods (1944) mais aussi le GATT, dont l'accord constitutif fut signé en 1947 ainsi que le Bureau international du travail (BIT), etc. En plus, il existe des institutions qui limitent l'adhésion en leur sein comme l'OCDE, ou le G7 — qui réunissent les dirigeants des sept pays les plus riches du monde —, devenu le G8 avec la cooptation de la Russie² qui vient d'être exclue du groupe.³

En outre, cette conception est motivée par le postulat stipulant que l'Etat-nation n'a plus les moyens de riposte face aux nouveaux défis mondiaux. L'importance de ce corpus institutionnel et normatif international et sa primauté par rapport à l'Etat-nation se manifeste dans le domaine « du règlement des différends surgissant entre les nations [...]. Les saisines et, dans certains cas récents, les condamnations prononcées par l'organe de règlement des différends sont autant d'illustrations du rôle qu'assume progressivement l'OMC dans la police et la justice des échanges commerciaux internationaux. »⁴

Dorénavant, les institutions internationales remplaceront les États-nations dans la gestion des conflits. Par ailleurs, la gouvernance par les institutions internationales se réalise par le biais de la régulation, de la prévention et de la lutte contre les crises et l'instabilité économique et financière. Dans ce volet, ces institutions seront chargées d'élaborer des règles régissant l'économie mondiale et ses différents acteurs. L'objectif est de prévenir la prise de risques excessifs et empêcher que les accidents financiers, inévitables par nature, ne se propagent et ne dégénèrent en crises systémiques, comme on a pu le voir lors des crises internationales récentes (crises asiatique, russe, brésilienne, argentine).⁵

¹ Jacques Le Cacheux, « Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités », *Revue de l'OFCE*, 2002/5 (n° 83 bis), p. 39.

² Idem, p. 40.

³ Suite à la crise ukrainienne et l'annexion de la Crimée à la Fédération Russe, les membres du G7 ont décidé d'exclure la Russie du groupe lors de sa réunion tenue à la Haye en 2014.

⁴ Jacques Le Cacheux, « Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités », *Revue de l'OFCE*, 2002/5 (n° 83 bis), p. 40.

⁵ Idem, p. 41.

Ainsi, les États-nations et les entreprises feront l'objet d'un contrôle permanent de leurs activités économiques. Toutefois, les missions de ces institutions se trouvent compromises par le caractère non démocratique et par l'hégémonie des grandes puissances dans leurs mécanismes de prise de décision. Ce constat est relevé par le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, dans un article intitulé : "Démocratiser la mondialisation" :

« Il faut au plus vite démocratiser la mondialisation, sinon l'économie mondiale court à sa perte. Pour cela, il faut réformer en profondeur les institutions financières internationales qui gèrent la mondialisation, notamment le FMI et la Banque mondiale. Ces organismes sont antidémocratiques et très peu transparents. Pourquoi le FMI demande-t-il avec autant d'insistance aux pays les plus pauvres une libéralisation de leurs marchés de capitaux ? La réponse est évidente. Le FMI répond aux intérêts des marchés financiers et des pays industrialisés avancés. Il ne répond pas aux préoccupations réelles du monde en développement. Cette institution a cessé de servir les intérêts de l'économie mondiale pour servir ceux de la finance mondiale. Aujourd'hui, les États-Unis sont le seul pays à disposer d'un droit de veto au FMI, car le vote est proportionnel au poids économique. Ce n'est pas juste. Il faut accroître la transparence et le degré de responsabilité des décideurs du FMI et de la Banque mondiale.

La façon dont fonctionne aussi l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est moralement indécente et économiquement aberrante. Pour protéger quelques milliers de producteurs de coton américains, les États-Unis ont refusé de remettre en question les subventions qui leur sont versées. Cela empêche les 10 millions de personnes en Afrique qui travaillent dans cette filière d'être compétitives. La mondialisation des échanges est asymétrique : les pays industrialisés ne se sont pas ouverts aux importations des pays pauvres. Par exemple, les subventions à l'agriculture allouées par les pays de l'Union européenne, les États-Unis et le Japon dépassent le produit intérieur brut (PIB) de toute l'Afrique sub-saharienne. De telles pratiques commerciales sont scandaleuses. »¹

En conclusion, l'absence de démocratie dans la gestion des institutions internationales remet en cause leur intérêt, notamment pour les pays en développement qui aspirent à des rapports plus équitables face aux grandes puissances économiques.

¹ Joseph Stiglitz, *Démocratiser la mondialisation*, Lien : [http : //voir.ca/societe/2007/03/22/joseph-stiglitz-democratiser-la-mondialisation/](http://voir.ca/societe/2007/03/22/joseph-stiglitz-democratiser-la-mondialisation/), date de visite : 28-02-2015, interviewé par Elias Levy le 22 mars 2007.

Sous-section 2 : Acteurs de la gouvernance mondiale

1-Rôle des multinationales dans la gouvernance mondiale

Les firmes multinationales sont les nouveaux acteurs de la gouvernance économique mondiale, leur influence a été amplifiée par la mondialisation. En effet, leur poids dans l'économie mondiale, devenu une réalité incontournable, se manifeste à travers ce qui suit :

- la présence des multinationales est une menace à la souveraineté du pays d'accueil. En effet, les pays en développement sont souvent considérés comme vulnérables face à la puissance et à l'influence mondiale des multinationales. Leurs programmes de développement économique sont souvent assujettis aux conditions posées par les multinationales quant à l'afflux d'IDE ;
- L'une des implications les plus importantes du transfert de technologie moderne est que la multinationale peut finir par dominer l'industrie en utilisant son avantage technologique comme un frein efficace à l'entrée sur le marché d'entreprises nationales ou internationales ;
- les multinationales peuvent utiliser leur spécificité comme un avantage pour pousser le gouvernement d'un pays d'accueil à faire des concessions.¹ Cela nous rappelle les conditions imposées par l'entreprise française Renault à l'Algérie pour y installer une usine de montage ;
- Dans certains cas, les fusions et les acquisitions orchestrées par les multinationales peuvent étouffer la concurrence nationale ;
- Le transfert de technologie moderne peut déboucher sur une dépense technologique du pays d'accueil, sur une baisse de la recherche et développement, ainsi qu'une baisse de l'emploi et des importations ;

¹ Au début du développement de l'industrie informatique par exemple les entreprises ont souvent tenté d'obtenir des droits d'exclusivité afin que seules leurs marques soient produites ou commercialisées et pour imposer leur propre service après-vente. (Guerid Omar, Op. Cit., p. 33.) Cela nous rappelle les conditions imposées par l'entreprise française Renault pour installer une usine de montage de voiture en Algérie.

- Dans les cas où la multinationale possède un service de marketing centralisé, l'emploi des cadres locaux peut diminuer.¹

Par ailleurs, le soutien que ces multinationales reçoivent de la part des gouvernements de leurs pays d'origine, d'une part, et la protection de leurs activités par des accords internationaux (arbitrage international) d'autre part, a permis à ces firmes de défier l'autorité des pays d'accueil.

2-Rôle des Organisations non-gouvernementales dans la gouvernance

L'importance des Organisations non-gouvernementales dans le circuit de prise de décision au niveau mondial est de plus en plus grandissante. Dans ce cadre, Christian Chavagneux précise que la régulation politique de la mondialisation passe par une participation et une mobilisation de la société civile et ce, dans un affrontement direct avec les multinationales et par la pression sur les gouvernements afin de susciter leur réaction. Nous pouvons constater cette mobilisation de la société civile lors des discussions des accords liés à l'environnement comme fut le cas lors de la réunion de la Cop21 à Paris le 22 avril 2016.

Dans une perspective historique, Steve Charnovitz, cité par Christian Chavagneux, rappelle que les premières mobilisations datent du XVIII^{ème} siècle, et que les ONG ont pu prendre une place politique essentielle dans les années vingt. Elles ont ainsi gagné leur légitimité historique en œuvrant, souvent de manière déterminante, pour la défense des droits humains (abolition de l'esclavage, développement des droits des femmes, des minorités...). à travers le monde ²

Par ailleurs, le mouvement citoyen a réalisé plusieurs exploits dans différents domaines. Les ONG ont ainsi deux batailles :

- en animant le débat social et politique international, elles ont ramené beaucoup de gens vers l'action politique et militante ;
- elles se sont imposées comme des interlocuteurs incontournables et sont reconnues comme tels par les États et les firmes.

¹ Guerid Omar, Op. Cit., p. 33.

² I Steve Charnovitz, In Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », *Revue du MAUSS*, 2002/2 (no 20), p. 54

Ce constat est partagé par Gustave Massiah qui estime qu'après être passé des résistances aux propositions, l'enjeu crucial pour ces mouvements civils est, aujourd'hui, de définir une alternative au libéralisme. Il affirme, par ailleurs, que les ONG sont passées du statut de contestataires marginaux à celui d'interlocuteurs sérieux.¹

Par ailleurs, nous pouvons dire que les Organisations non-gouvernementales ont pu transformer la société civile nationale en mouvements d'une dimension mondiale.

Toutefois, pour plusieurs analystes, certaines ONG comme celles spécialisées dans la défense des droits de l'homme, sert d'alibis pour justifier l'ingérence des pays développés dans les affaires des PED sans respect de leur souveraineté et de leur autorité politique.

3-Etat-nation toujours acteur de la gouvernance mondiale

La question de la capacité de l'Etat-nation à s'imposer en tant source de pouvoir dans un environnement mondialisé et son rôle devant l'émergence de nouveaux acteurs comme les multinationales ou les ONG, font toujours l'objet de débats. Dans un document comportant les conférences du Conseil d'Etat français dont le titre est assez évocateur : *Où va l'État ? L'État peut-il survivre à la mondialisation ?*, ce dernier mentionne que « l'État-nation survivra à la mondialisation tant que la mondialisation affirmera son besoin d'État pour en compenser certains effets indésirables. »²

Dans cette optique, Christian Chavagneux avance plusieurs arguments confortant la position de l'Etat-nation en tant qu'acteur incontournable de la gouvernance mondiale, notamment les suivants :

- En premier lieu, il ne faut pas nier le fait que les négociations de Bretton Woods ayant abouti à la création du FMI et de la BM ont d'abord été des négociations entre les États-Unis et le Royaume-Uni, entre 1942 et 1944, et que les autres pays ont été conviés ensuite à ratifier ce qui avait été décidé.

¹ Gustave Massiah, In Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », *Revue du MAUSS*, 2002/2 (no 20), pp. 54-55

² Conseil d'État français, *Où va l'État ? L'État peut-il survivre à la mondialisation ?* Cycle de conférences du Conseil d'État 2013-2015, 12 février 2014, p. 4, lien : www.conseil-etat.fr/content/download/.../conf3-dossier_du_participant_110214.pdf, date de visite : 16-05-2017.

- En deuxième lieu, sur le plan empirique, le monde entier était favorable aux décisions américaines quand la Réserve fédérale baissait les taux d'intérêt en 1987 et en 1998 et contribuait largement à sauver par ses décisions le système monétaire et financier international en crise.¹ En effet, l'intervention d'un ou plusieurs États-nations peut s'avérer indispensable pour remédier à un déséquilibre international.

Dans une telle situation caractérisée par une multitude d'intervenants et d'acteurs de la gouvernance mondiale, le partage du pouvoir devient une solution pragmatique.

Sous-section 3 : Vers un partage de pouvoir entre les acteurs de la gouvernance mondiale

1-Gouvernance mondiale hybride

Comme il ressort de la sous-section précédente, la capacité des acteurs internationaux de préserver leurs intérêts ne permet pas à un seul acteur de régner sur le système économique international. De ce fait, les normes qui façonnent, aujourd'hui l'économie mondiale sont plutôt le fruit hybride de ces acteurs.

Cette thèse a été soutenue par les travaux de Béatrice Hibou. Celle-ci, propose de prendre en compte la montée en puissance des acteurs non étatiques et montre combien la permanence des négociations entre acteurs dominants, qu'ils soient publics ou privés [...] sont essentiels à la compréhension des sociétés. Dans ce sens, les négociations apparaissent comme un outil incontournable qui rend possible la gestion des conflits et des intérêts de chacun des acteurs de la mondialisation.

Néanmoins, cette thèse a suscité un certain nombre de critiques :

- Tout d'abord, la diversité de modes d'influence des acteurs privés² qui ne semblent pas obéir tous au compromis.

¹ Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., p. 56.

² Comment expliquer par exemple, à partir de cette grille d'analyse, le rôle contemporain des cartels internationaux dont l'OCDE [2000] a récemment redécouvert l'importance ? ou celui des grandes entreprises de réassurance, celles qui assurent les assureurs, qui, lorsqu'elles définissent les risques qu'elles sont prêtes à réassurer, déterminent les politiques des assureurs et donc les types de risques (économiques, politiques, environnementaux, financiers...) que

- Ensuite, l'approche omet de s'interroger sur la capacité des États à conserver une maîtrise technique du contenu des réglementations¹ établies avec ou par les acteurs privés ou paraétatiques spécialisés.²

Donc, cette approche semble plus idéaliste du fait que la réalité des interactions entre les différents acteurs de la gouvernance mondiale s'opère à travers l'influence et la logique du plus fort et non pas nécessairement par la négociation.

Dans un rapport publié par la documentation française, Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry et Laurence Tubiana, déterminent six conditions pour la mise en place d'une gouvernance mondiale hybride :

Spécialisation : signifie que chaque agence gère, sur la base d'accords internationaux spécifiques, un domaine délimité : le commerce pour l'OMC, la finance pour le FMI, les relations professionnelles pour l'OIT, etc. En dépit d'appels rituels à la coopération entre organisations internationales, et bien qu'elles soient toutes, à des degrés divers, reliées au système des Nations Unies.

Responsabilité politique : premièrement, le gouvernement des organisations multilatérales fait intervenir les États en tant qu'actionnaires et les engage dans la définition des missions et des orientations, les décisions budgétaires, le choix des instruments dont les institutions sont dotées, et le contrôle a posteriori.

Deuxièmement, le pilotage porte sur l'ensemble des institutions de la mondialisation, il a pour fonction de fixer par consensus les priorités de négociation et d'action et, le cas échéant, d'arbitrer des conflits d'objectifs entre ces institutions.

Équilibre : il vise à réduire le déséquilibre qui existe actuellement entre différents thèmes d'une dimension internationale. En effet, l'environnement et la santé, par exemple, n'ont pas le poids qu'appellerait l'importance des préoccupations collectives qui y sont associées. En

les grandes entreprises pourront prendre, un élément déterminant de leurs stratégies ? (Christian Chavagneux, Une maîtrise politique de la mondialisation économique, Op. Cit., p. 57.)

¹ Comme le confirme, Christian Chavagneux : « la définition de la politique prudentielle des grandes banques internationales est-elle largement passée dans les mains de ces dernières au cours des années quatre-vingt-dix, au détriment de la capacité des autorités publiques à contrôler la qualité de l'autocontrôle ainsi établi (Chavagneux, 2000). » (Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., p. 57.)

² Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., p. 57.

revanche, aucune nécessité ne justifie par ailleurs que seul l'OMC ait intégré une fonction juridictionnelle.

Transparence et démocratisation : la démocratie demeure et s'exprime à un double niveau :

- celui des États, dont les citoyens et les parlements peuvent exercer un contrôle sur la politique internationale de leurs gouvernements et l'exercice des missions déléguées aux institutions internationales ;
- à travers les divers canaux qui ont été évoqués dont celui de la société civile internationale en formation.

Quant à la transparence, elle n'est évidemment ni sans coûts ni sans limites. Il n'est pas souhaitable qu'elle s'applique au contenu des négociations. Mais il est essentiel qu'elle s'applique de manière rigoureuse à la définition des procédures de décision et à leurs résultats.

Subsidiarité : la démarche régionale ou plurilatérale est plus à même de faire avancer l'action collective, car elle est susceptible de s'appuyer sur une certaine affinité des préférences et peut y trouver un champ d'expérimentation utile. La mise en œuvre de ce principe suppose aussi de renforcer le cadre multilatéral qui en fournirait l'assise – évitant ainsi que le développement du régionalisme ne soit envisagé comme une alternative à l'échelon multilatéral – et de veiller à l'articulation entre les différents niveaux de décision : État, région, groupe de pays, institutions multilatérales.

Solidarité : les auteurs proposent de revoir la question de l'aide publique au développement et de la fiscalité internationale afin de permettre plus de soutien aux pays les plus pauvres.¹

2-Diffusion du pouvoir entre différents acteurs de la gouvernance mondiale

Une autre réflexion tente d'expliquer le mode de gouvernance mondiale. Elle s'appuie sur les travaux du chercheur britannique Susan Strange. Cette approche n'accorde pas

¹ Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry et Laurence Tubiana, *Gouvernance mondiale*, Rapport de synthèse, 74-92, lien : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000230.pdf>, date de visite : 17-01-2018.

d'importance aux ressources des acteurs mais plutôt à leur capacité d'influence. Dans ce cadre, l'approche distingue « quatre structures¹ principales du système international, dit Strange, qui sont celles où l'exercice du pouvoir est le plus important : sécurité, production, finance et savoir. Comprendre où se situe l'autorité politique qui influence les évolutions du système international et quel monde elle façonne demande de s'intéresser à ces quatre structures en interaction. »²

La structure de la sécurité correspond à l'ensemble des accords qui permettent de répondre aux menaces (militaires, naturelles, alimentaires, etc.) qui pèsent sur les sociétés humaines et qui déterminent les conditions dans lesquelles les rôles sont distribués.

La deuxième structure est celle de la production³ qui regroupe les accords qui déterminent ce qui est produit, par qui, pour qui, où, avec quelles méthodes et à quelles conditions et ce, par les firmes multinationales notamment.

La troisième structure est celle des finances qui regroupe l'ensemble des accords qui décident de la disponibilité des financements dans les différentes parties (publique et privée) du monde et qui définit les conditions dans lesquelles les monnaies internationales s'échangent entre elles.

Enfin, la quatrième structure est celle des savoirs, qui comporte deux volets :

- le premier correspond au "monde des idées", les systèmes de croyances qui font qu'à un moment donné, chacun se construit sa représentation du monde et des contraintes et des opportunités qu'il peut y développer ;

¹ Une " structure " définit le cadre de pouvoir dans lequel les participants à un domaine particulier de l'économie politique mondiale sont contraints d'évoluer à un moment donné. Elle se définit comme l'ensemble des accords qui fixent, pour un temps, les conditions d'exercice du pouvoir dans ce domaine et les valeurs prioritaires qui en découlent. (Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., p. 58.)

² Susan Strange, In Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., p. 58.

³ Historiquement, la structure de production a connu deux changements substantiels : d'abord, la naissance en Europe du capitalisme et son développement dans cette région du monde, puis le passage graduel de systèmes de production organisés pour servir des marchés nationaux à une organisation productive destinée à servir un marché mondialisé. (Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., p. 58.)

- le deuxième volet, concerne toutes les méthodes qui permettent d'accumuler et de communiquer, ou non, des informations.¹

En somme, cette approche renvoie à l'espace dans lequel les acteurs de la gouvernance mondiale peuvent utiliser leur pouvoir, mais juste dans la limite de ce même espace régi par des accords internationaux.

Section 4 : La place l'Etat-nation et son rôle dans le développement à l'ère de la mondialisation

L'une des problématiques ayant suscité de nombreux débats dans les milieux scientifiques, est bien les conséquences imprévisibles de la mondialisation sur l'Etat-nation. En allant loin dans leur projection, certains analystes prévoient l'érosion de cet Etat-nation qui sera absorbé par le phénomène de la globalisation. D'autres, minimisant cet effet, estiment qu'il y aura des effets transformationnels que l'Etat-nation doit accepter pour pouvoir s'adapter au nouveau contexte. Enfin, pour d'autres, il n'y aura aucun effet majeur de la mondialisation sur l'Etat-nation.

Sous-section 1 : Impacts de la mondialisation sur l'Etat-nation

1-Etat-nation toujours souverain face au marché

Comme nous avons eu l'occasion de le signaler, la promulgation des règles qui régissent l'activité économique au niveau international provoque la crainte par rapport aux « effets de l'ouverture des marchés sur la souveraineté nationale [...] ». Certains craignent en particulier que l'accroissement du flux d'échanges et d'investissements et les règles multilatérales en la matière

¹ Christian Chavagneux, « Une maîtrise politique de la mondialisation économique », Op. Cit., pp. 58-59.

ne réduisent la souveraineté "réglementaire"¹ des États.»² Cependant, d'autres analyses considèrent que l'Etat est toujours en mesure d'imposer ses choix au niveau national voire même au niveau international.

Dans cette perspective, dans un rapport intitulé : "Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement", l'OCDE rassure et confirme que le choix de la libéralisation des échanges et de l'investissement fait partie de la stratégie globale qu'un pays. Ce pays vise à préserver et renforcer sa capacité à décider de son avenir (donc de sa souveraineté) en accroissant sa compétitivité et sa richesse, en se rendant moins vulnérable et en gérant sa dépendance vis-à-vis du monde extérieur. C'est en cherchant à promouvoir leur intérêt national que les gouvernements entreprennent (unilatéralement ou dans le contexte de négociations internationales entre états souverains) des réformes et des transitions vers le modèle libéral. S'ils prennent de telles décisions, c'est précisément pour chercher à obtenir la sécurité, la stabilité et l'amélioration du bien-être national qu'offrent les règles convenues à l'échelle internationale.³ Sachant que la négociation est aussi une concession, il devient normal que l'Etat accepte d'abandonner une partie de sa souveraineté pour faire valoir son intérêt national.

Dans ce sens, et pour illustrer sa réflexion, l'OCDE donne l'exemple des accords signés dans le cadre de l'OMC. En effet, elle estime qu'« un accord tel que celui de l'OMC constitue en fait un exercice, et non un abandon, de souveraineté. Les accords multilatéraux sur les échanges et l'investissement ne considèrent pas les mesures nationales de réglementation comme superflues. »⁴

Par ailleurs, l'OCDE explique que ces accords n'obligent pas les pays à supprimer toutes les barrières aux échanges et à l'investissement. Ce que les règles prescrivent aux pays, c'est d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des réglementations nationales qui traitent les biens, les services et les investissements étrangers d'une façon transparente, non arbitraire et non

¹ On entend par là leur pouvoir de fixer la politique et la réglementation pour leur pays ou leur région dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des consommateurs, ainsi que les questions liées aux échanges et à l'investissement. (OCDE, *Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement* (synthèse), OCDE, octobre 1999, p. 10.)

² OCDE, *Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement*, Op. Cit., p. 10.

³ Idem

⁴ Ibid. p. 10.

discriminatoire et ce, parce que les gouvernements ont pris souverainement¹ la décision de respecter ces règles.²

De son côté, Stéphanie Gaudron confirme que le rôle joué par l'Etat souverain dans le système mondial demeure important, même s'il apparaît contré par la montée des autres acteurs. L'auteur ajoute que le système mondial est alors caractérisé par un pouvoir relationnel entre nations. Avec la prédominance des États, aucun d'entre eux ne désire prendre la responsabilité d'assurer la stabilité mondiale.³

Donc, cette lecture confirme que la place de l'Etat-nation dans la mondialisation ne peut être remise en cause, et sa souveraineté ne peut être menacée par les nouvelles règles qui organisent l'économie mondiale.

2- État-nation souverain sous "le marteau" de la mondialisation

En revanche, les partisans du déclin de l'Etat-nation face au mouvement de la mondialisation, justifient leur position par la disparition des missions classiques de l'Etat telles qu'elles étaient conçues avant que la mondialisation ne devienne incontournable. D'après cette analyse, « l'État, bénéficiant, selon la définition classique donnée par Max Weber, du monopole de la "violence légitime", et exerçant, sur un territoire limité par des frontières, sa souveraineté, son autorité législative, exécutive et judiciaire, verrait ses prérogatives fragilisées par la progression de la mondialisation. De fait, la mondialisation réduit les marges de manœuvre de l'État dans la définition et la mise en application de ses politiques. »⁴

L'Ecole de l'Interdépendance Complexe (EIC-née dans les années 70) a minimisé le rôle que jouaient des acteurs autres que les États dans le système mondial. La théorie de J.S. Nye

¹ Elle ajoute, en outre, que les accords de l'OMC « stipulent expressément que des réglementations nationales de haut niveau peuvent s'appliquer dans un certain nombre de domaines. Quand les règles limitent le recours à des restrictions des échanges ou de l'investissement, cela tient au fait que les pays membres souverains reconnaissent qu'il est de leur intérêt à tous de s'imposer mutuellement ces obligations. » (OCDE, *Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement*, Op. Cit., p. 10.)

² OCDE, *Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement*, Op. Cit., p. 10.

³ Stéphanie Gaudron, « La conception de l'Etat dans les théories de l'Économie Politique Internationale », Document de Travail CEPN (CNRS-UMR n°7115), Université de Paris 13, 2003, p.15.

⁴ Conseil d'État français, *Où va l'État ? L'État peut-il survivre à la mondialisation ?* Op. Cit., p. 3.

et R.O. Keohane¹ -chefs de file de l'EIC- a insisté sur les relations transnationales : contacts, coalitions et interactions entre les frontières des États qui ne sont pas contrôlées par la politique étrangère des gouvernements.²

Ainsi, le rôle de l'Etat-nation s'est trouvé plus en moins compromis par le multilatéralisme qui s'est accaparé de certaines de ses missions.

Dans le domaine des missions douanières de l'Etat, l'OMC encourage les États à harmoniser leurs politiques d'échanges, et plus généralement, à réduire les barrières qu'ils érigent. De ce fait, les instances internationales pénètrent le champ d'action des États, y compris dans des domaines essentiels de l'activité de ces derniers, attributs symboliques de leur souveraineté.

Dans le domaine économique, force est de constater une dissociation croissante entre le pouvoir économique mondialisé et le pouvoir politique national. Les grandes entreprises mondialisées ont déterritorialisé certaines de leurs activités économiques, de sorte que l'État éprouve les plus grandes difficultés à imposer son contrôle et sa réglementation nationale sur son propre territoire.

Finalement, la comparaison de l'influence de l'Etat-nation durant les quatre siècles derniers ne peut que confirmer la tendance transformationnelle que celui-ci a subi compte-tenu de la diversification et de la complexification des relations économiques internationales.

3-Etat dans la mondialisation, un impératif de transformation

Dans ce contexte intellectuel, une position médiane est apparue. En effet, selon certaines analyses, le rôle de l'Etat-nation dans la mondialisation ne doit pas disparaître mais a besoin d'une transformation nécessaire. Pour les tenants de cette position, il s'agit de ne pas opposer État et mondialisation, mais de mieux identifier le rôle de l'État dans la mondialisation.³

Les arguments qui confortent ce point de vue sont multiples :

¹ J.S. Nye et R.O. Keohane, *Transnational relations and world politics*, Harvard University Press, Cambridge, 1972.

² Stéphanie Gaudron, « La conception de l'Etat dans les théories de l'Économie Politique Internationale », Document de Travail CEPN (CNRS-UMR n°7115), Université de Paris 13, 2003, p.13.

³ Conseil d'État français, *Où va l'État ? L'État peut-il survivre à la mondialisation ?* Op. Cit., pp. 3- 4.

- Premièrement, il s'avère aujourd'hui que l'État conserve toujours une importance fondamentale qui s'exprime à travers son rôle dans la création des conditions aux activités économiques au niveau national que celui international ;
- Deuxièmement, par leur adhésion et leur activisme au sein des instances internationales, les États deviennent les véritables producteurs du droit "global" et les garants de l'effectivité de cet "ordre" juridique¹ international² ;
- Enfin, les tenants de la thèse de la transformation de l'État-nation, estiment que « la mondialisation ne peut exister sans les États, et inversement, sa dynamique n'en est pas moins nécessaire au développement de l'État. Si la mondialisation redéfinit le rôle de l'État, la mondialisation ne tue pas l'État bien au contraire, elle révèle sa nécessité. Cependant, elle réclame adaptation et imagination, lucidité et détermination. »³

Toutefois, il semble que l'étude ne rend pas compte de l'activité et des actions des autres acteurs qui ne nécessitent pas forcément l'approbation de l'Etat-nation.

Sous-section 2 : Rôle de l'Etat dans les stratégies de développement

Nous avons présenté dans le premier chapitre les stratégies de développement des PED et nous avons vu que ces stratégies divergent au sujet du rôle l'Etat dans leur mise en œuvre.

¹ Par exemple lorsqu'il s'agit de lutter contre les formes globalisées de criminalité, comme le terrorisme ou le trafic de stupéfiants. (Conseil d'État français, Op. Cit., p. 4.)

² Conseil d'État français, Op. Cit., p. 4.

³ Idem

1- Développement encadré par l'Etat

1.1- Arguments en faveur des stratégies étatiques de développement

Plusieurs arguments ont favorisé l'intervention de l'Etat avec toute sa puissance dans les stratégies de développement. Il s'agit notamment du contexte économique international des années 60 quand la mondialisation n'a pas encore dévoilé toute son ampleur. Par ailleurs, l'intervention de l'Etat dans les processus de développement est due aussi au contexte idéologique et diplomatique de cette époque. Les pays nouvellement indépendants suite au processus de décolonisation ont privilégié le recours à l'État, limitant par conséquence, le fonctionnement des mécanismes de marché, pour favoriser leur industrialisation. Seule une politique interventionniste de l'État peut permettre aux pays en développement de surmonter les blocages qui entravent leur développement.¹

De son côté, Myrdal Gunnar précise que le marché est considéré comme l'origine du sous-développement. En effet, beaucoup de PED participant au commerce international n'ont pas réussi à sortir de la spécialisation de leurs exportations dans des produits primaires dont les termes de l'échange se dégradent² (thèse de Raul Prebisch).

Pour Emmanuel Arghiri, le sous-développement est assimilé à un État trop faible, incapable d'assurer la régulation économique, sociale et politique au niveau des PED. Ainsi les pays les moins avancés (PMA), en particulier, sont victimes de crises politiques et sociales successives, sources d'instabilité pour les activités économiques et donc pour l'engagement d'un processus de développement fiable.³

Par ailleurs, estime Pierre Judet, dans un contexte mondial, marqué par la libéralisation, l'intervention directe de l'État continue à être sollicitée et accordée :

- en Asie de l'Est : Taiwan, Corée, Singapour lancent la construction de fonderies de silicium et la production de microprocesseurs avec la participation de l'État ;

¹ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 507.

² Myrdal Gunnar, In Philippe Deubel, Op. Cit., p. 507.

³ Emmanuel Arghiri, In Philippe Deubel, Op. Cit., p. 508.

- en France, la construction de la nouvelle usine de Microélectroniques à Crolles, près de Grenoble est subventionnée par l'État, la région et les collectivités locales, à raison de 900 millions de FF sur 3400 millions ;
- AIRBUS et BOEING se lancent mutuellement l'accusation d'être subventionnés par leurs états respectifs : États-Unis, d'une part, France, Allemagne, Espagne, Grande Bretagne, d'autre part.¹

Il s'avère donc que le rôle de l'Etat dans le développement n'est pas uniquement économique mais aussi politique et ce, en faisant en sorte que toutes les conditions nécessaires au lancement d'un processus de développement à moyen et à long termes soient réunies.

1.2- les échecs des stratégies étatiques de développement

Les expériences de plusieurs pays en développement ont montré que le type de stratégies qui s'articulent autour de l'intervention publiques excessive qui veut se substituer au marché, vont se solder par des échecs. Les raisons en sont multiples :

- l'intervention publique massive va provoquer des dysfonctionnements économiques, comme l'absence des incitations de l'investissement productif privé, la réduction de la concurrence des importations et donc la limitation des gains de productivité ;
- Plusieurs États sont gouvernés par une oligarchie qui va détourner à son propre profit les fonds destinés à l'industrialisation (corruption, prédation des ressources publiques) ou dans des projets improductifs.²

Pour Pierre Judet, plusieurs événements ont mis à mal le rôle de l'Etat en matière de développement :

¹ Pierre Judet, « Etat et développement : une réflexion en pleine évolution », Grenoble, Décembre 2000, pp.4-5, lien : http://base.socioeco.org/docs/doc-430_fr.pdf

² Philippe Deubel, Op. Cit., p. 508.

- début des années 80 : l'émergence de la crise de la dette qui met en lumière la gravité de la situation dans de nombreux pays du Sud où le rôle de l'Etat dans le développement était important ;
- En 1989, le mur de Berlin s'effondre, qui consacre la ruine des systèmes de planification centralisés et théoriquement impératifs ;
- En 1997, enfin, s'installe la crise en Asie du Sud-Est et Orientale où l'Etat est mis au banc des accusés.¹

Par conséquent, la majorité des pays ayant suivi des stratégies soutenues par un interventionnisme excessif de l'Etat se retrouveront dans une forte dépendance technologique et financière vis-à-vis du marché mondial. Cette dépendance sera à l'origine de la dette extérieure de plusieurs de ces pays et générer à partir de 1982. La crise de la dette est partie du Mexique et s'est généralisée dans les grands pays d'Amérique latine, sonnant le glas de l'industrialisation par l'intervention publique comme stratégie de développement autonome et autocentré² Finalement, l'échec de ces pays va servir de leçon à d'autres pays qui vont suivre des stratégies qui reposent plus sur le marché.

2-Stratégies marchandes de développement

L'accélération de la mondialisation a bouleversé la théorie reposant sur le rôle de l'Etat dans le développement. Par ailleurs le rôle du marché est de plus en plus reconnu comme indispensable aux processus de développement.

2.1-Justifications du remplacement de l'Etat par le marché

Pour promouvoir ce courant de pensée, les institutions internationales ont dès les années 1980 formulé une nouvelle stratégie de développement (PAS). Cette stratégie s'appuie fortement sur le retrait de l'Etat de l'activité économique. En effet, l'occasion était opportune pour la mise œuvre des PAS, suite à la crise de la dette qui a touché plusieurs pays en développement. Dans ce climat défavorable au PED, les institutions financières internationales vont élaborer un

¹ Pierre Judet, « Etat et développement : une réflexion en pleine évolution », Op. Cit., p.4.

² Philippe Deubel, Op. Cit., p. 507.

nouveau modèle de développement centré sur l'idée de retrait l'État qu'était la cause du maintien dans le sous-développement des pays pauvres. Elles vont alors conditionner l'obtention des prêts financiers au respect de plusieurs règles réunies dans ce qui est appelé le "consensus de Washington".

Pour les promoteurs de ce genre de programme, le marché doit ainsi assurer :

- une meilleure allocation des ressources entre les différents secteurs économiques (orienter les ressources productives là où elles seront le mieux utilisées) ;
- une plus grande compétitivité des entreprises nationales par l'ouverture à la concurrence des importations ;
- une ouverture des débouchés pour la production nationale par l'insertion dans le commerce international.

Cependant, les résultats mitigés de ces programmes vont remettre en cause le paradigme marchand des institutions internationales.¹

2.2- Crise du modèle marchand de développement

Après tant d'années d'essai, les stratégies de développement conçues sur la stricte logique du marché ont montré leurs limites. Ce constat est confirmé par Philippe Deubel :

« Les politiques d'ajustement structurel vont conduire plusieurs pays dans une crise financière grave qui traduit les limites d'une stratégie de développement qui se prive de la régulation publique. Malgré plusieurs réussites dans les années 1980, comme le Chili ou les nouveaux pays industriels asiatiques (NPIA : Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, Singapour), la plupart des pays qui ont appliqué de manière orthodoxe les politiques des institutions internationales n'ont pas connu le processus de développement promis. À l'inverse, ces politiques ont entraîné la déstabilisation financière de ces pays en les exposant aux mouvements brusques des capitaux internationaux, en particulier pour l'Amérique latine au Mexique en 1995, au Brésil en 1999, en Argentine en 2002, mais aussi dans les NPIA en 1997, modèles de réussite jusque-là. En outre, la limitation des dépenses publiques et du champ d'intervention de l'État du fait des privatisations a accru la pauvreté et a même provoqué le recul de certains indicateurs de développement humain, comme la mortalité infantile ou le taux d'alphabétisation. »²

¹ Idem

² Ibid., p. 507.

Pour sa part, Pierre Judet estime que « le "tout marché" a fait la preuve de son incapacité à allouer correctement les ressources disponibles, un État rénové garde un rôle indispensable, un État dont on dit, ici et là, qu'il doit devenir plus transparent, agile et compétent. »¹

De son côté, l'économiste Joseph Stiglitz a sévèrement critiqué ces stratégies en estimant que ces dernières ont « déstructuré l'économie des pays trop peu avancés dans leur développement pour supporter une telle "thérapie de choc". Les PED ne disposent pas des institutions politiques et sociales pour mettre en place la libéralisation de l'économie et la régulation marchande, et résister à la concurrence sur le marché international. »²

En conclusion, toute stratégie qui ne repose que sur un seul régulateur « l'Etat » ou « le marché » a peu de chance de réussir. Dans ce contexte, une autre voie a surgi visant à créer une complémentarité entre « État » et « marché ». En fait, l'objectif est de créer les conditions propices pour la réussite des stratégies de développement et ce, en réunissant et en créant une complémentarité entre les deux régulateurs.

3- Développement porté par le partenariat État-marché

Comme il a été exposé plus haut, les stratégies de développement qui s'articulent soit sur le marché ou soit sur l'Etat n'ont pas fait leurs preuves. Par conséquent, la nouvelle orientation part du constat stipulant que la régulation marchande et celle de l'État ne s'opposent pas, elles se complètent. Dans cette perspective, le rôle du marché et celui de l'Etat doivent ensemble répondre aux besoins de développement et ce, de la manière suivante :

- le marché a besoin des institutions politiques pour assurer une régulation économique optimale par les prix. Pour ce faire, un État fort et stable est indispensable ;
- le marché connaît des dysfonctionnements auxquels l'État doit répondre : impossibilité de produire certains biens collectifs, production d'externalités négatives, ...;

¹ Pierre Judet, « Etat et développement : une réflexion en pleine évolution », Op. Cit., p.5.

² Philippe Deubel, Op. Cit., p. 510.

- l'État doit prendre en charge la production de plusieurs biens collectifs nécessaires au développement (accès à l'eau par exemple) et atténuer les nuisances des mécanismes du marché sur la population : pollution, hausse des inégalités, ... ;
- le rôle l'État peut s'avérer important en produisant des biens et des services, sources d'externalités positives : l'éducation, les dépenses de recherche-développement, les infrastructures, ...¹

Il s'avère donc, que l'Etat et le marché se partagent les tâches dans le domaine de la production et la gestion des externalités positives ou négatives.

Robert Boyer confirme qu' « en matière de théories, la période contemporaine enregistre ainsi un reflux des conceptions extrêmes qui se sont longtemps affrontées dans l'économie du développement. Ni planification autoritaire, ni généralisation tous azimuts des marchés, puisque l'enjeu n'est autre qu'un équilibre bien tempéré entre interventions publiques et ajustements décentralisés. La succession des rapports annuels de la Banque Mondiale illustre cette prise de conscience (World Bank 1993 ; 1996 ; 1997 ; 1998) et on peut anticiper qu'elle marquera les stratégies du développement de la prochaine décennie. »²

En somme, comme le montre l'expérience des pays de sud-est asiatique, il s'agit en fait, de développer les synergies entre le secteur public et le secteur privé, comme l'ont très bien fait la plupart des NPI. Ainsi, la Corée du Sud a d'abord privilégié un fort interventionnisme de l'État (industrialisation, protection des industries naissantes, orientation des investissements, facilitation du crédit), puis a remplacé l'Etat progressivement par la régulation marchande des grands secteurs productifs nationaux.³

Cependant, l'expérience de ces pays s'est déroulée dans un contexte économique international différent. À l'ère de la mondialisation, il devient de plus en plus difficile de justifier l'intervention de l'Etat et ce, à cause des exigences des organisations internationales comme

¹ Idem.

² Robert Boyer, « État, Marché et Développement : Une nouvelle synthèse pour le XXI^e siècle ? », CEPREMAP, CNRS, E.H.E.S.S, Paris, Novembre 1998, p.6, lien : http://www.cepremap.fr/depot/couv_orange/co9907.pdf, date de visite : 18-01-20118.

³ Philippe Deubel, Op. Cit., p. 510.

Section 5 : Conséquences sociales de la mondialisation

Sous-section 1 : Évaluation des effets sociaux de la mondialisation

L'évaluation des conséquences sociales de la mondialisation requiert une attention toute particulière au vu du nombre de personnes vivant sur la planète (plus de 7 milliards). Pour se rendre compte des effets de la mondialisation sur les individus et les sociétés, il est essentiel, selon Ait Mokhtar Omar « de regarder au-delà des performances économiques et d'examiner ce qui s'est passé au niveau de l'emploi, de l'inégalité des revenus et de la pauvreté au cours des deux dernières décennies. »¹

L'un des indicateurs phares des effets sociaux de la mondialisation est le niveau de chômage. Ce phénomène s'explique en partie, par les crises financières survenues à la fin des années quatre-vingt-dix ainsi qu'en 2007. Par exemple, dans certains grands pays touchés par la crise, le taux de chômage baisse souvent après la crise mais sans retomber pas à son niveau précédent la crise.² Dans certains pays en développement, le taux chômage reste très élevé avant et après la crise.

Par ailleurs, la part du travail indépendant³ a augmenté dans tous les pays en développement, à l'exception de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. En effet, l'augmentation observée est généralement causée par la stagnation ou par une croissance lente de l'emploi dans le secteur moderne, ce qui conduit la main-d'œuvre à se tourner vers l'économie informelle.⁴ Le travail informel offre, en fait, la possibilité de réduire les coûts de production et d'échapper à la législation imposant des normes et des conditions de travail.

Sur le plan des inégalités, l'émergence de personnes très riches devient remarquable partout dans le monde. Par ailleurs, la concentration de la richesse entre une poignée de personnes risque fort de donner aux bénéficiaires des situations de privilège et un plus grand pouvoir, tant politique que sur le marché, au niveau national comme au niveau mondial. Elle a également une

¹ Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., p. 23.

² Idem

³ Qui est pour la plupart des régions en développement un indicateur indirect de la taille de l'économie informelle. (Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., p. 23.)

⁴ Ait Mokhtar Omar, Op. Cit., p. 23.

influence psychologique importante sur les sentiments des individus à l'égard de la mondialisation.¹

Quant à l'impact de la mondialisation sur le niveau de la pauvreté, les chiffres confirment que le nombre de personnes pauvres a nettement baissé estime Ait Mokhtar Omar, tombant de 1938 millions en 1981 à 1365 millions en 1990 à 1182 millions en 1999 et arrivant à 1300 millions en 2008 et en 2011. Cependant, cette amélioration n'est due qu'à deux très grands pays, la Chine et l'Inde, qui regroupent 38 % de la population mondiale. En Chine, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est tombé de 361 millions à 204 millions. De plus, cette amélioration n'a pas touché tous les pays du monde. D'ailleurs, en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre de pauvres a augmenté 8 millions. Cela dit que des facteurs propres aux régions et aux pays peuvent également jouer un rôle majeur dans l'évolution de la pauvreté.² Par exemple, l'instabilité politique, les conflits militaires, l'exode de masse, etc. expliquent aussi l'augmentation du nombre de pauvres dans plusieurs régions.

Sous-section 2 : Relation entre libéralisation et inégalités

Les défauts les plus marquants de la société économique dans laquelle nous vivons sont une incapacité à assurer le plein emploi, et une répartition arbitraire et inéquitable de la richesse et des revenus.³

John Maynard Keynes, 1942

Sur le plan théorique, l'impact de la mondialisation sur l'accroissement des inégalités est soutenu par plusieurs analyses. Dans ce sens, le Bureau international du travail confirme que plusieurs travaux « concluent que la mondialisation a aggravé les inégalités de revenu aussi bien dans les pays qu'entre eux. Stiglitz (2003), par exemple, avance que la mondialisation, telle qu'elle est menée aujourd'hui, tend à rendre les sociétés pauvres plus inégalitaires. Toutefois, certains

¹ Idem, p. 24.

² Ibid., p. 24.

³ John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Paris, 1942.

auteurs contestent ces résultats ou avancent que, même si l'accélération de la croissance s'est accompagnée d'une aggravation des inégalités, il ne reste pas moins que la pauvreté a reculé. »¹

Pour Bernhard G. Gunter et Rolph Van Der Hoeven, les multiples phases de libéralisation des mouvements de capitaux ont été suivies par une augmentation des inégalités de revenus. Dans les pays avancés et émergents, le coefficient de Gini² augmente c'est-à-dire que les inégalités progressent après une libéralisation.³ Ainsi, la rapidité avec laquelle la libéralisation financière s'est accomplie au niveau mondial, provoquera automatiquement encore plus d'inégalités. Selon les mêmes auteurs, il peut y avoir deux raisons pour expliquer ces inégalités :

- En premier lieu, il s'agit de l'effet de volatilité des capitaux. Dans ce sens, Dani Rodrik notait qu'en 1996, cinq pays d'Asie ont reçu un afflux de près de 100 milliards de dollars, mais dont 10 milliards étaient repartis à l'étranger l'année suivante. En conséquence, trois de ces pays (Corée du Sud, Indonésie et Thaïlande) "ont sombré dans une grave crise économique en 1998. Aussi, Rodrik affirme qu'il ne s'agit pas d'un cas particulier et que les cycles d'expansion-récession ne sont ni un épiphénomène ni un inconvénient mineur des flux de capitaux ; ils sont le fond du problème."⁴
- En deuxième lieu, la réussite de la libéralisation et la production des effets positifs dans le domaine financier reposent sur la nécessité que les institutions financières nationales véhiculent le changement. Néanmoins, comme le souligne Sahay, dans plusieurs pays, les institutions financières ne sont pas aussi modernes et ne proposent pas une large gamme de services, et beaucoup de gens n'ont pas accès au crédit. Dans ces conditions, la libéralisation peut faire pencher l'accès au crédit en faveur des plus aisés, ce qui accentue les inégalités.⁵

¹ Bernhard G. Gunter et Rolph Van Der Hoeven, Op. Cit., p. 22.

² Le coefficient de Gini sert souvent à mesurer l'inégalité ; il donne une valeur de 0 si l'ensemble des revenus est partagé également dans un pays, et de 100 si un seul individu accapare la totalité des revenus. (Bernhard G. Gunter et Rolph Van Der Hoeven, Op. Cit., p. 22.)

³ Davide Furceri et Prakash Loungani, « L'ouverture, cause d'inéquité », *Finances & Développement*, FMI, Mars 2016, p. 43.

⁴ G. Gunter et Rolph Van Der Hoeven, In Davide Furceri et Prakash Loungani, « L'ouverture, cause d'inéquité », *Finances & Développement*, FMI, Mars 2016, p. 45.

⁵ Idem

Enfin, il s'avère que l'accroissement des inégalités peut aussi avoir des causes internes aux pays.

Au-delà des deux situations expliquées, dans une étude menée par Davide Furceri et Prakash Loungani portant sur la relation entre la libéralisation financière et l'inégalité, il a été établi ce qui suit :

« L'impact de l'ouverture sur les inégalités est très différent d'un cas à l'autre. En particulier, en cas de crise, une hausse de 3,5 % des inégalités est constatée à moyen terme, contre 1 % dans le cas opposé. Il apparaît que la combinaison de la libéralisation du compte de capital et d'une crise financière a un impact considérable sur les inégalités. Il convient de noter que toutes les crises financières n'aggravent pas les inégalités en raison d'effets compensateurs (Otker-Robe et Podpiera, 2013). D'un côté, elles peuvent réduire les inégalités, car les faillites et la chute des prix des actifs touchent en général davantage les plus aisés. De l'autre, les crises financières liées à des récessions durables peuvent frapper de manière disproportionnée les plus pauvres — et creuser les inégalités. L'incidence de la libéralisation sur les inégalités dépend aussi du niveau de développement et d'inclusion du secteur financier. »¹

Enfin, Kimon Valaskakis fait remarquer que la mondialisation associée au changement technologique a résolu le problème de la pénurie, mais, à ce jour, elle ne s'est pas encore révélée capable de répartir rationnellement et équitablement les richesses entre pays.²

(Voir Graphe N° 16 : inégalités globale : PIB par habitant par rapport à la moyenne mondiale par statut de développement, 1970-2014 (pourcentage de la moyenne mondiale, constant 2005 US\$) en annexes, p.434).

Sous-section 2 : Diminution de la part du travail dans le revenu global

Pourtant, le modèle théorique classique de concurrence parfaite postule que « chaque facteur de production -capital et travail- est récompensé comme il le mérite à raison de sa contribution aux bénéfices de l'entreprise. »³ Cependant, la réalité montre que la concurrence,

¹ G. Gunter et Rolf Van Der Hoeven, In Davide Furceri et Prakash Loungani, « L'ouverture, cause d'inégalité », *Finances & Développement*, FMI, Mars 2016, p. 45.

² Kimon Valaskakis In David Bolduc et Antoine Ayoub Green, Op. Cit., p.48

³ Davide Furceri et Prakash Loungani, Op. Cit., p. 45.

notamment au niveau international, est souvent imparfaite. En effet, la division du revenu de l'entreprise n'est pas fondée seulement sur les contributions respectives du capital et du travail au chiffre d'affaires, mais sur leur rapport de forces.¹

Par ailleurs, Rodrik précise, dans un ouvrage de 1997 qui porte le titre : *Has Globalization Gone Too Far?*, que la « libéralisation des mouvements de capitaux avantage le capital, qui est le plus mobile des deux facteurs de production. Comme les entreprises peuvent délocaliser leur production, la position des travailleurs est affaiblie et ils peuvent perdre une partie de leurs revenus. »² D'ailleurs, l'idée de l'avantage obtenu par le facteur de production le plus mobile est confirmé par Joseph Stiglitz comme nous l'avons précédemment exposé dans ce travail.

De son côté, le Bureau international du travail qui s'est intéressé à l'analyse théorique des séquelles sociales de la mondialisation, postule que les firmes multinationales choisissent le lieu de leurs activités en fonction d'une meilleure combinaison des facteurs suivants : main-d'œuvre, technologie, infrastructures, environnement propices aux affaires, etc. Il est bien établi que les années quatre-vingt-dix ont vu s'accroître les pressions à la baisse des coûts du travail et de la fiscalité.³ À cela, s'ajoute le niveau élevé du chômage qui peut tirer les salaires vers le bas, étant donné le déséquilibre entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre.

Enfin, dans son livre intitulé *Le prix des inégalités*, Stiglitz reconnaît que le libre-échange⁴ peut produire des externalités sociales négatives. C'est ce qu'il confirme dans le passage suivant :

« "La mondialisation du commerce des biens et des services que la globalisation des marchés des capitaux ont contribué à l'augmentation des inégalités, mais de manière différente". Il souligne que dans cette globalisation, les droits du capital prennent largement le pas sur les droits des travailleurs. Il note que «la compétition entre les pays pour l'investissement prend de nombreuses formes – pas seulement la baisse des salaires et l'affaiblissement de la protection des travailleurs. C'est une course

¹ Idem

² Davide Furceri et Prakash Loungani, Op. Cit., p. 46.

³ Bernhard G. Gunter et Rolph Van Der Hoeven, « La dimension sociale de la mondialisation : analyse bibliographique », *Revue internationale du Travail*, vol. 143 (2004), n° 1-2, p. 22.

⁴ « Si les États-Unis importe des biens qui nécessitent des travailleurs peu qualifiés, cela réduit la demande pour les travailleurs peu qualifiés pour faire ces biens aux États-Unis et pousse vers le bas les rémunérations de ces mêmes travailleurs peu qualifiés. (...) Si les exportations créent des emplois, les importations en détruisent ; et nous avons détruit plus d'emplois que nous en avons créés." (Joseph Stiglitz, «The price of inequality», éditions Norton, «Le prix des inégalités», éditions Les liens qui libèrent, sortie le 5 septembre, traduction personnelle de Laurent Pinsolle. Lien : http://www.marianne.net/Joseph-Stiglitz-torpille-la-mondialisation_a222270.html, date de visite : 28-02-2015.)

vers le bas globale qui assure que les réglementations sont faibles et les impôts bas. [...] Dans un monde où les capitaux ne pourraient pas bouger et les travailleurs si, les pays se feraient concurrence pour attirer les travailleurs. Ils promettraient de bonnes écoles et un bon environnement et de faibles taxes sur le travail. Cela serait financé par des taxes importantes sur le capital. [...] Avec le capital très mobile – et les droits de douanes bas – les entreprises peuvent simplement dire aux travailleurs que s'ils n'acceptent pas des salaires plus bas et des conditions de travail moins bonnes, l'entreprise ira ailleurs.»¹

En conclusion, dans certains cas, l'impuissance des États face aux grandes multinationales engendre des situations de monopoles à travers lesquelles, ces firmes procèdent à l'exploitation des travailleurs à travers l'octroi de bas salaires, de mauvaises conditions de travail, du travail des enfants, etc. Toutefois, il faut signaler la législation qui régit les relations de travail est faible au sein de certains pays.

Section 6 : Question environnementale à l'ère de la mondialisation

Stéphanie Jacquemont débute son article intitulé "Crise écologique l'impasse capitaliste" par une question cruciale sur la logique même du fondement du capitalisme et son incohérence avec le respect de l'environnement :

« Comment le capitalisme, c'est-à-dire un système basé sur le recherche du profit, et l'impératif de croissance, qui somme d'en vouloir toujours plus, pourraient régler le problème du climat et de la crise écologique ? Si la formule peut faire illusion dans les discours, elle ne résiste pas à l'épreuve des faits. Pour s'en convaincre, on peut se rappeler que la révolution agricole des années 60-70, qui a poussé l'agriculture vers des grandes monocultures arrosées de pesticides et engrais chimiques, qui a épuisé la terre et ruiné les paysans. »²

Pour sa part, Olivier Bonfond estime que le monde devient inhabitable pour un nombre grandissant d'habitants. En effet, il est important, avant de proposer des alternatives, d'ouvrir les

¹ Joseph Stiglitz, «The price of inequality», Op. Cit.,

² Stéphanie Jacquemont, « Crise écologique l'impasse capitaliste », *Les autres voix de la planète*, Octobre 2009, Périodique n°44 du CADTM / Trimestriel / 4ème trimestre, suisse 2009, p 6. Lien www.cadtm.org/IMG/pdf/AVP44.pdf, date de visite : 03-01-2017.

yeux sur l'ampleur des défis à relever. ¹ C'est pour cela que nous avons choisi de présenter la problématique de l'environnement à travers les chiffres.

Sous-section 1 : Quelques statistiques dévoilant l'ampleur de la crise environnementale

Pour éclairer la crise environnementale et montrer son ampleur et son importance, nous avons estimé opportun de présenter un état des lieux de la situation de cette question au niveau mondial à travers des statistiques.

Le premier constat alarmant est lié à la dégradation et à la rareté des principaux produits de consommation, nécessaires à la vie humaine, animale et végétale :

- plus d'un milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable à travers le monde ;
- environ 13 millions d'hectares (l'équivalent de la surface de l'Angleterre) de forêts disparaissent annuellement, soit l'équivalent d'un terrain de football toutes les quinze secondes ;
- 100 000 personnes meurent quotidiennement de faim ou de ses suites immédiates ;
- plus d'un milliard de personnes souffrent de manière chronique de la faim, alors qu'entre 30 et 40% des aliments achetés aux États-Unis et en Angleterre ne sont pas consommés !²

Le deuxième constat, concerne le rétrécissement des terres fertiles indispensables pour la production animale et végétale :

- 24 milliards de tonnes de sols fertiles disparaissent annuellement ;

¹ Olivier Bonfond, « Alternatives écologiques : Sortons de la logique du profit ! » *Les autres voix de la planète*, Octobre 2009, Périodique n°44 du CADTM / Trimestriel / 4ème trimestre, suisse 2009, pp 6-8, lien : <http://www.cadtm.org/Alternatives-ecologiques-Sortons>, date de visite : 02-12-2016.

² Olivier Bonfond, Op. Cit., pp. 6-8.

- Un tiers de la superficie des terres émergées de la planète, soit 4 milliards d'hectares, est menacé par la désertification ;
- environ 2,5 milliards de tonnes de déchets sont produits chaque année, soit plus que la production mondiale de céréales (environ 2 milliards de tonnes par an).¹

Quant à la sauvegarde de la biodiversité, les chiffres sont, encore, plus parlants :

- chaque année, entre 17 000 et 100 000 espèces disparaissent de notre planète ;
- un cinquième de toutes les espèces vivantes pourrait disparaître d'ici 2030 ;
- les catastrophes "naturelles" et "sanitaires" augmentent, en fréquence et en intensité : cyclones dévastateurs, canicules meurtrières, sécheresses, inondations, maladie de la vache folle, grippe aviaire, grippe porcine, ...

La revue française spécialisée dans l'environnement, *Dossier de l'environnement*, a attiré l'attention sur une autre menace d'origine humaine. En effet, elle signale que « de nombreux bouleversements d'origine anthropique peuvent venir perturber de vastes régions de la planète, voire sa totalité. Se souvient-on de l'époque où l'on retrouvait du DDT² dans les œufs des oiseaux du pôle Sud, ou des ravages sur les forêts européennes que provoquaient les pluies acides ? »³

Toutefois, le danger imminent qui alimente la plus grande inquiétude de la communauté internationale (ONG et société civile), qui est aussi à l'origine des innombrables problèmes liés à l'environnement, est bien le réchauffement climatique. Ce phénomène, d'après Olivier Bonfond, est « sans doute la menace la plus importante pour l'espèce humaine et les écosystèmes, car il renforce et accélère la majorité des phénomènes cités plus haut. Les conséquences humaines du réchauffement climatique sont déjà une réalité, en particulier pour les populations du Sud : pour les années 2000-2004, un habitant sur 19 a été affecté par une

¹ Olivier Bonfond, Op. Cit., pp. 6-8.

² Une substance créée et manufacturée par l'Homme.

³ Dossier de l'environnement de l'INRA n°29, Dossier de l'environnement de l'INRA n°29, p.32, lien : <https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/menaces.pdf>, date de visite : 18-01-2018.

catastrophe climatique dans les pays en développement. Le chiffre correspondant pour les pays de l'OCDE est de 1 sur 1 500. »¹

Les conséquences du phénomène risquent de s'aggraver. En effet, « suite à la montée des océans, 150 millions de personnes se verront dans l'obligation de migrer d'ici 2050. Le nombre de personnes touchées par la famine pourrait augmenter de 600 millions et le nombre de celles touchées par la malaria de 300 millions. »²

Face à ces statistiques alarmantes, les analystes estiment que la situation est apocalyptique, ils signalent que s'il ne se sert à rien de tomber dans le fatalisme, il faut cependant être réaliste. Le constat est dramatique, les défis sont gigantesques et l'urgence est maximale. À ce propos, Jacques Chirac a déclarait [...] :

« Notre maison brûle et nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXI^{ème} siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie. »³

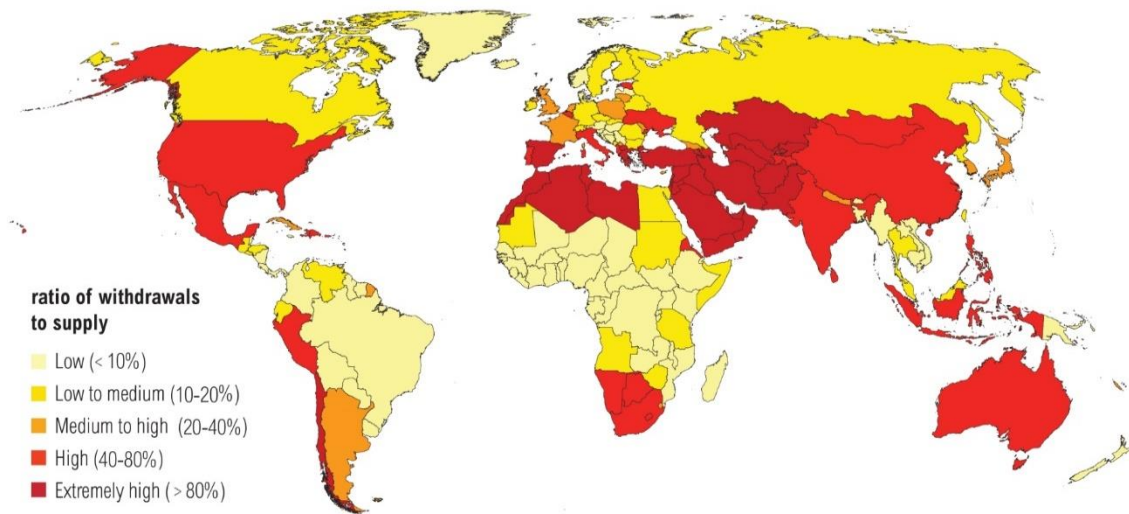
Carte N° 01 : Stress hydrique par pays, prévisions 2040

¹ Olivier Bonfond, Op. Cit., pp. 6-8.

² Idem

³ Olivier Bonfond, Op. Cit., pp. 6-8.

Water Stress by Country: 2040



NOTE: Projections are based on a business-as-usual scenario using SSP2 and RCP8.5.

For more: ow.ly/RiWop

 WORLD RESOURCES INSTITUTE

Source : *Institut mondiale des ressources*, lien : <http://www.wri.org/our-work/project/aqueduct>, date de visite : 04-01-2018.

Commentaire :

La carte met en exergue la gravité de la situation hydrique mondiale. En effet, d'ici 2040, la question de l'eau prendra le devant de la scène des problèmes environnementaux. Par ailleurs, la carte classe l'Algérie dans la cinquième catégorie qui souffrira d'une insuffisance accrue en matière de l'eau potable et celui servant aux différentes branches économiques.

Sous-section 2 : Problème de la logique de la réduction des coûts

Pour Stéphanie Jacquemont, faire face aux problèmes environnementaux exige une solution très profonde, il précise que si on veut sauver l'environnement détruit par le système de production capitaliste, il faut alors changer la logique du système lui-même, basée sur le profit. Toutefois, malgré les engagements ambitieux de la communauté internationale et les initiatives proposées par différents acteurs, ces programmes sont inscrits dans un modèle capitaliste et

productiviste. Ils ne constituent en rien une alternative conclut Olivier Bonfond. Pourtant des alternatives à la crise écologique globale existent. Mais pour pouvoir être qualifiées de sérieuses, celles-ci devront impérativement sortir hors du modèle de développement actuel et de la logique du profit capitaliste. Cependant, des initiatives de genre : plus de croissance¹, mais de la "croissance soutenable", plus de science et de technologies "vertes" (agro-carburants, puits de carbone, micro-algues...) pour limiter la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, ne pourront en aucun cas résoudre la crise écologique. La raison est simple : elles ne remettent pas en cause l'impératif de croissance, dicté par la logique du profit.²

Toutefois, il sera difficile de convaincre les partisans de libre échange afin d'abandonner leurs postulats et les patrons des firmes multinationales de renoncer à leur profit. Dans un rapport publié par l'Unesco, cette dernière fait remarquer :

« Les partisans du libre-échange sont donc hostiles *a priori* à des mesures de rétorsion commerciale qui s'appuient sur des arguments écologiques. Les arbitrages rendus par le Gatt, puis par l'OMC, sur les différends commerciaux liés à des questions d'environnement ont tous penché en défaveur des mesures de protection. »³

Dans cette perspective, d'autres analystes vont préconiser des solutions encore plus radicales en proposant de réduire la croissance démographique et industrielle. Par ces initiatives, la plus connue est appelée le "*Rapport du Club de Rome*".

Sous-section 4 : Rapport du Club de Rome : croissance 0%

Malgré les critiques ayant suivi la publication de 1972, le rapport du *Club de Rome* sur la croissance démographique et l'environnement a suscité des débats et a provoqué des politiques volontaristes dans le sens de la réduction du nombre d'habitants dans certains pays. Le rapport

¹ Si certaines mesures peuvent impliquer une croissance de la production et donc du PIB, comme par exemple la construction d'infrastructures de santé ou la formation de médecins, d'autres provoqueront inévitablement une décroissance du PIB. On pense ici particulièrement à la question de l'armement, plus grosse dépense au niveau mondial (1 339 milliards de dollars en 2007) ! Il s'agit de passer d'un raisonnement quantitatif à un raisonnement qualitatif. (Olivier Bonfond, Op. Cit., pp. 6-8.)

² Olivier Bonfond, Op. Cit., pp. 6-8.

³ UNESCO, *Mondialisation et développement durable, Quelles instances de régulation ? 12 fiches pour comprendre, anticiper, débattre*, p.55, lien : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001251/125102f.pdf>

commandité par le Club de Rome est préparé par une équipe de scientifiques du Massachusetts Institute of Technology. Il a produit un impact considérable sur le monde académique et politique. Ce rapport avance, en s'appuyant sur un modèle mathématique du monde et à grand renfort de graphiques, que le système planétaire va s'effondrer sous la pression de la croissance démographique et industrielle, à moins que l'humanité ne décide volontairement de stabiliser sa population et sa production. Il recommande ainsi, de réduire la croissance de la population et la production à l'échelle mondiale à 0%. Cependant, les rédacteurs du rapport n'ont pas précisé par quelles mesures politiques qui sont susceptibles d'atteindre l'objectif et d'échapper à la catastrophe environnementale qui s'annonce !¹

Sous-section 5 : Développement durable, entre alternative et compromis

La notion du développement durable apparue en 1987 dans le Rapport de Brundtland, ancienne ministre de l'Environnement de Norvège intitulé : Our Common Future. Cette notion comporte trois dimensions.

1- Dimension économique

Elle désigne les incidences actuelles et futures de l'économie sur l'environnement. Elle pose la question du choix, du financement et de l'amélioration des techniques industrielles en termes d'utilisation des ressources naturelles.

2- Dimension écologique

Elle correspond aux besoins humains, le développement durable pose la question de l'échelle industrielle, c'est-à-dire des besoins que le système économique est chargé de satisfaire. Mais la nature pose des limites à l'industrialisation, qu'il convient de repérer et respecter. Le but est de gérer et optimiser l'utilisation du capital naturel plutôt que de le dilapider.

¹ Elodie Vieille-Blanchard, le rapport au Club de Rome : stopper la croissance, mais pourquoi ? publié : le 15 mars 2012, <http://www.reporterre.net>, p.1, lien : http://liege.mpoc.be/doc/limites/Vieille-Blanchard-Elodie_Le%20rapport%20au%20Club%20de%20Rome_mars2012.pdf, date de visite : 02-09-2016.

3- Dimension sociale et politique

Il consiste à faire du développement un instrument de cohésion sociale et un processus de choix politique. Ce choix doit avant tout être celui de l'équité, tant entre générations qu'entre États.¹

En outre, le développement durable, peut-il faire face aux appétits des multinationales ? Depuis l'apparition de cette notion peu d'Etats se sont engagés dans de tel processus. En effet, il s'agit plus de calmer les esprits des revendicateurs et de militants pour la sauvegarde de l'environnement que d'une solution consensuelle mondiale

Dans le cadre du Programme 2030 pour le développement durable, les l'Organisation des nations-unies ont arrêté en 2016, 17 objectifs, à savoir :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;

¹ UNESCO, Op. Cit., pp.18-19.

- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.¹

¹ Organisation des Nations-Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*, New York, 2016, pp.3-11.

Section 7 : Extension des activités du crime transnational

Sous-section 1 : Définition du crime transnational

Par crime transnational, on entend « les activités illégales commises à travers des réseaux internationaux et, dont le but est de réaliser des profits, le plus souvent, considérables. Ces activités trouvent un champ d'action particulièrement favorable dans une économie mondialisée, caractérisée par une libre circulation des personnes et des capitaux et, une ouverture des frontières. Il en résulte, en effet, des opportunités nouvelles pour des activités criminelles, telles que la criminalité économique et financière, le trafic de stupéfiants mais, aussi, une grande diversité d'activités illégales complémentaires. »¹

Sous-section 2 : Préjudices du crime transnational

L'Office des nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a mis en garde contre les effets néfastes du crime transnational qui menacent la population mondiale. Quand le crime organisé prend racine, il peut déstabiliser des pays et des régions entières, sapant l'aide au développement qui leur est accordée. Par ailleurs, des liens peuvent être noués entre les groupes criminels organisés et les criminels locaux, développant à ce niveau, la corruption, l'extorsion, le racket et la violence.²

Par l'ampleur de ses impacts, la force de son organisation et ses moyens humains, financiers et technologiques, le crime transnational peut causer des préjudices à tous les pays et pas seulement à une région en particulier. À ce propos, le rapport de l'ONUDC signale certaines formes que peut prendre le crime transnational :

¹ Georges Picca, « Les défis de la criminalité organisée transnationale : quels outils pour quelles stratégies ? » *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza* Vol. III - N. 3, Vol. IV – N. 1 – Septembre 2009–Avril 2010, p.7, lien : www.vittimologia.it/rivista/articolo_picca_2009-03_2010-01.pdf, date de visite : 28/04/2017.

² Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime, lien : <https://www.unodc.org/toc/fr/crimes/organized-crime.html>, date de visite : 02/05/2017.

- le blanchiment de l'argent issu des activités illégales par l'intermédiaire des systèmes bancaires ;
- les médicaments et les produits alimentaires frauduleux qui mettent la vie et la santé des personnes en danger ;
- le commerce de produits contrefaits, qui prive les pays de recettes fiscales. Cela peut également avoir un impact sur les entreprises légales. Les produits contrefaits supplantent les originaux, ce qui réduit les recettes des entreprises.¹
- le crime transnational augmente les dépenses publiques allouées au renforcement du dispositif de sécurité des pays.

Pour sa part, Christian Chavagneux, dans son étude portant le titre *"La montée en puissance des acteurs non étatiques"*, se concentre sur le crime financier transnational. Ainsi, il estime que la finance internationale est le secteur le plus touché par la mondialisation du crime, celui où la réalité de l'activité des autorités illicites paraît la plus explicite.

Selon l'auteur, la finance mafieuse utilise différents moyens pour l'organisation de la fraude. Ces moyens sont mis en place pour détourner les circuits légaux et échapper ainsi à tout contrôle. En effet, l'auteur distingue deux types de la finance illégale :

- En premier lieux, il y a les finances qui encouragent le développement des paradis fiscaux et manipulent les marchés financiers, elles seraient notamment très actives sur le NASDAQ² ainsi que sur les marchés de produits dérivés de gré à gré. De ce fait, elles arrivent facilement à pénétrer les systèmes bancaires. On avance que la moitié des flux financiers mondiaux passent par des paradis fiscaux.³
- En deuxième lieu, la finance mafieuse qui alimente le blanchiment d'argent sale, ce qui a conduit le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI) à identifier les territoires non coopératifs en matière de lutte

¹ Idem

² Site web spécialisé dans le suivi des bourses : <http://www.nasdaq.com/fr>

³ Christian Chavagneux, *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, Op. Cit., p. 36.

contre la finance mafieuse.¹ Le Groupe conclue que les circuits de blanchiment² s'appuient sur des établissements bancaires présents dans les paradis fiscaux.³

Enfin, il importe de signaler le rôle de cette finance dans l'alimentation des comptes du terrorisme qui sert notamment à leur approvisionnement en armes. Pour y faire face, la communauté internationale a engagé des efforts dans le sens de la sécurisation des opérations de finances et de commerce internationaux et ce, à travers la création d'organisations internationales chargées de traquer ce genre de crime, telle que INTERPOL.

À travers ce chapitre, nous avons voulu montrer que les pays qui se sont lancés dans des processus d'intégration économique doivent nécessairement se rendre compte des nombreuses menaces et défis qui les attendent.

En effet, la mondialisation n'est pas seulement synonyme d'opportunités économiques mais aussi de rapports de force, d'asymétries et d'inégalités.

Ses effets négatifs se font sentir de par le monde, il elles sont encore plus tragiques au niveau des pays en développement qu'au niveau des pays développés qui possèdent d'une marge de marge de manœuvre plus importante face à la mondialisation comme nous avons eu l'occasion de le démontrer dans la section 2 qui portait sur l'asymétrie de l'ordre économique mondial.

En outre, nous avons pu mettre en évidence le paradoxe auquel font face les pays en développement et qui formulé par José Antonio Ocampo et Juan Martin de la manière suivante :

« Les pays en développement sont confrontés à l'obligation d'adapter leurs politiques aux mécanismes institutionnels exigés par l'OMC, tâche qui ne s'est pas révélée facile et qui pourrait même avoir une incidence trop restrictive. Le développement financier foudroyant à l'échelle mondiale a créé

¹ Au sein de l'Europe, les différents rapports parlementaires dirigés par Peillon et Montebourg montrent combien les places financières au Liechtenstein, à Monaco, en Suisse et même au Royaume-Uni servent les circuits de blanchiment d'argent. (Christian Chavagneux, *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, Op. Cit., p. 37.)

² Par exemple « l'autorité de surveillance des banques suisses a révélé début septembre 2000 la provenance et la destination de quatre milliards de dollars détournés par la famille de Sani Abacha, l'ancien dictateur du Nigeria, et placés dans les banques installées en Suisse. (Christian Chavagneux, *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, Op. Cit., p. 37.)

³ Christian Chavagneux, *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, Op. Cit., p. 37.

des opportunités de financement et de couverture des risques financiers, mais a également mis en évidence les graves problèmes qui résultent de l'asymétrie entre les forces dynamiques du marché et la faiblesse des cadres institutionnels censés les réglementer. »¹

Par ailleurs, dans un environnement économique mondial si interdépendant, caractérisé par les effets de contagion et de volatilité financière, les crises se propagent si rapidement, causant des préjudices, non seulement au pays victime de la crise ou de la récession mais aussi aux autres pays.

Dans cet ordre d'idée, l'intégration dans l'économie mondiale impose aux pays une stratégie qui leur permettra d'anticiper les menaces et de diversifier leurs relations économiques avec les autres pays. C'est à ce prix que ces pays seront en mesure de réussir leur insertion dans l'économie mondiale.

Enfin, ce chapitre nous a permis de démontrer qu'il s'agit plus de savoir comment intégrer à l'économie mondiale plutôt de savoir s'il faut intégrer cet espace économique.

¹José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cit., p. 26.

Résultats de la première partie

Le développement et la mondialisation sont deux phénomènes qui ont subi une importante évolution depuis la fin du deuxième conflit mondial.

La théorie du développement est passée par plusieurs étapes, d'une vision opposante à l'ordre économique mondial et à la participation des pays en développement au commerce international à une vision plus optimiste quant aux opportunités de la mondialisation.

Par ailleurs, la définition du développement a subi un changement substantiel. Les premières définitions s'articulaient sur les aspects matériel et économique du développement. À partir des années 90, le développement sera lié à la démocratie et à la bonne gouvernance et le facteur humain sera alors au cœur de la nouvelle définition du développement.

Pour sa part, la mondialisation s'appuyant sur la révolution technologique et le développement des finances internationales, s'est passée à la vitesse de croisière. Il n'est guère possible d'imaginer la prochaine étape de son évolution. La libéralisation des échanges, des biens, des services et la mobilité des capitaux renforce, davantage, l'interdépendance et l'internationalisation des cycles de production et de financement.

Sur le plan politique, la mondialisation signifie aussi, le triomphe de la doctrine libérale et l'imposition de sa conception des phénomènes économiques dans le monde. En effet, l'adhésion à la mondialisation signifie, de facto, l'adoption des principaux postulats de cette doctrine.

Tous ces changements imposent une réponse et une adaptation de la part des pays en développement. Bien qu'une poignée de ces pays ait réussi à changer leur statut en devenant des pays émergents, les autres n'arrivent toujours pas à bénéficier de la mondialisation pour améliorer leur situation économique caractérisée par une dépendance à l'égard de l'exploitation et de l'exportation des produits primaires et un retard technologique flagrant.

Néanmoins, l'intégration économique ne signifie ni la reddition, ni la soumission, au contraire, elle renvoie à une volonté d'un pays de faire partie de la communauté mondiale, d'éviter l'isolement ou l'autarcie et de positionner son économie nationale dans un environnement mondial de plus en plus interdépendant.

Quant aux opportunités et aux menaces de la mondialisation sur le développement des pays, leurs impacts sont différents d'un pays à l'autre. Elles dépendent, en effet, de facteurs internes propres à chaque pays : réformes et diversification de l'économie, démocratie et bonne gouvernance, facteurs socioculturels, etc.

Par ailleurs, la conduite de la politique d'intégration économique est un élément clé dans la réussite de l'insertion dans l'économie mondiale. Il s'agit pour le pays, de mettre en place des mécanismes qui permettent la projection dans l'avenir de ses relations économiques, d'une part ; et de soutenir les acteurs nationaux afin de faire face à la concurrence internationale sans retenue de l'autre part.

Ainsi, nous confirmons, encore une fois, que dans l'état actuel de l'évolution de la mondialisation, la question de savoir comment gérer l'intégration économique devient la question principale à laquelle tous les pays doivent répondre.

Par conséquent, l'objectif de la deuxième partie est de présenter des éléments de réponse à cette question en prenant pour étude de cas, l'Algérie.

Deuxième partie :

**Le développement
économique à l'épreuve de
l'intégration économique :
étude du cas algérien**

Avant-propos

Loin des débats et des postulats théoriques, nous avons consacré cette deuxième partie à la position politique et économique de l'Algérie de la mondialisation.

Depuis le lancement des réformes économiques, l'Algérie ne semble pas afficher une volonté ferme d'intégrer l'économie mondiale. Pour plusieurs analystes que nous avons évoqués dans cette partie, la position de l'Algérie reste confuse et caractérisée par des actions contradictoires en matière d'intégration. Ainsi, l'Algérie figure parmi les quelques pays restés en dehors du système commercial multilatéral de l'OMC.

En outre, nous avons procédé à l'analyse des étapes de ce processus d'intégration économique et à son évaluation. Ce travail doit permettre d'identifier la conception de l'Algérie de la mondialisation et les objectifs de développement qu'elle en attend.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de ces réformes à caractère libéral n'a pas été le résultat d'une volonté politique de l'Algérie mais a été imposée par les institutions internationales.

À partir des éléments analysés dans la première partie, nous avons mis en relief l'importance des mesures d'accompagnement d'une intégration économique. En effet, il est opportun de procéder à l'analyse du dispositif algérien d'accompagnement de l'intégration économique et sa capacité à soutenir et à permettre aux acteurs économiques nationaux de comprendre et d'affronter les rouages de l'économie mondiale.

Les objectifs de l'analyse de ce dispositif est de proposer une démarche cohérente qui pourrait permettre à l'Algérie de rationaliser ses relations économiques et de tenter de mettre celles-ci aux services de son développement économique.

Dans cet ordre d'idées, nous avons divisé cette partie en deux chapitres :

- Chapitre I : Intégration économique de l'Algérie : processus et évaluation ;
- Chapitre II : Conduite de la politique d'intégration économique de l'Algérie.

Chapitre I : Politique d'intégration économique de l'Algérie : processus et évaluation

Depuis son indépendance, l'Algérie a opté pour un modèle de développement socialiste autocentré, axé sur la propriété publique des facteurs de production. À la fin des années 80, elle a décidé de changer de modèle économique. Pour ce faire, elle a lancé un projet de réformes de type libéral. Pour des raisons internes notamment, que nous avons analysées dans ce chapitre, ce choix est remis en cause à maintes reprises.

Dans le cadre de cette mutation, l'Algérie a adhéré à plusieurs intégrations régionales au niveau africain, arabe et avec les pays européens. Cependant, plusieurs questions se posent quant :

- aux choix de ces intégrations alors que le processus d'adhésion à l'OMC n'est pas encore achevé ;
- à l'apport des intégrations dont certaines sont aujourd'hui en stagnation.

Par ailleurs, les réformes entamées dans le domaine de l'investissement étranger, et dans celui des finances ne reflètent pas clairement une volonté du décideur algérien d'insérer l'économie algérienne dans l'économie mondiale.

En outre, l'émigration en tant que facteur de développement ne semble pas être prise en considération par le décideur algérien dans le cadre de cette politique d'intégration économique.

Dans cette optique, nous traitons dans ce chapitre les points suivants :

- les mutations de la politique d'intégration économique de l'Algérie ;
- l'adhésion de l'Algérie aux intégrations régionales ;
- la libéralisation financière ;
- l'investissement étranger et à l'étranger ;
- développement et émigration.

Section 1 : Mutation de la politique d'intégration économique de l'Algérie

Les réformes, commencées à la fin des années 80, semblent avoir connu des avancées et des reculs. La question qui revient toujours concerne les capacités de l'économie algérienne à absorber les chocs de l'ouverture.¹

CNUCED, 2017.

Il est légitime de s'interroger sur la réelle appétence des autorités algériennes pour le libre-échange, en l'absence de diversification de l'économie nationale, le pays n'exportant *in fine* que des produits de l'énergie fossile.²

Cette rupture entre l'ancien et le nouveau modèle économique est résumée par Kassim Bouhou comme suit :

« L'Algérie signe l'acte de décès de sa toute-puissante machine étatique en avril 1994. Un premier accord pour le rééchelonnement de la dette extérieure a pour corollaire l'application d'un programme d'ajustement structurel (PAS) négocié avec le FMI. C'est la fin du mythe de la souveraineté économique. »³

Par ailleurs, les résultats espérés du modèle économique socialiste sont loin de se réalisés et la diversification reste un vœu pieux,⁴ pourtant l'objectif de la diversification de l'économie est toujours présent dans les discours politiques et les programmes économiques.

En fait, le processus d'intégration économique de l'Algérie a subi plusieurs mutations profondes depuis l'indépendance. Le gouvernement algérien a opté, dans une première période (1963-1969), pour une politique monopoliste qui se contentait d'un processus de contrôle à l'importation afin de contrôler les échanges commerciaux. La période qui a suivi (1970-1987) est caractérisée par la mise en œuvre des plans de développement quadriennaux et quinquennaux. De

¹ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op. Cit., p.28.

² Sénat français, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes (1) sur le volet méditerranéen de la politique de voisinage : le cas de l'Algérie*, par m. Simon Sutour, sénateur, Paris, 2017, p.21.

³ Bouhou Kassim, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », *Politique étrangère*, 2009/2 été, p. 327.

⁴ Idem, p. 328.

ce fait, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a été une exigence issue du choix du mode de développement lui-même.¹

Comme nous l'avons mis en évidence dans la première partie, à l'instar des autres pays en développement, l'industrialisation était le choix de l'Algérie qui ambitionnait de :

- rattraper le "retard" de développement ;
- améliorer le niveau de vie de la population et faire baisser le chômage ;
- stabiliser les recettes affectées à chaque fois par la baisse des prix des produits primaires
- et enfin, assurer un équilibre stable dans le temps, de la balance commerciale et celle des paiements (Salvatore. D 2008).²

Sous-section 1 : Processus de libéralisation de l'économie algérienne

Sachs Jeffrey David³ a défini la transition comme étant :

« La transformation institutionnelle légale, politique et administrative d'un système économique fondé sur la propriété d'Etat et la planification centralisée, en un système économique fondé sur la propriété privée et l'allocation des ressources par le marché. »⁴

Pour le cas algérien, cette transition n'a pas été menée d'une manière graduelle et sous le même rythme. Globalement, le processus de transition de l'économie algérienne est passé par trois grandes phases.

¹ Abadli Riad, *Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition. Évolution et performance*, Thèse, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, juin 2011, p. 29.

² Idem.

³ Économiste américain, il fut consultant spécial du secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon.

⁴ Sachs, J.D., (1996), "The transition at Mid Decade", *American Economic Review Papers and Proceedings*, vol. 86 (2), p. 128. In Bourahli Ahmed Toufik, *Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché : Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie*, Thèse, Université Constantine 2, 2014, p. 158

1-Première phase 1986-1994 : l'engagement sur la voie des réformes économiques

1.1- Mouvement de libéralisation de la fin des années 80

C'est le choc du marché pétrolier de 1986 qui a servi d'argument aux décideurs algériens pour mettre fin à l'ancien modèle de développement. Comme le confirme Ahmed Bouyacoub, le réel changement survient avec la dégradation du contexte macroéconomique lié au retournement du marché pétrolier en 1986, qui fait chuter les revenus d'exportation de 40 % qui a coïncidé avec l'accroît des échéances de la dette extérieure.¹

Ce changement s'est manifesté notamment par la démarche de l'Algérie visant à adhérer au GATT². En effet, le dépôt de candidature en vue de l'accession au GATT (1987) constitue la première manifestation politique de ce changement du contexte intellectuel et macroéconomique en Algérie. Ainsi, l'intégration économique se positionne comme objectif principal pour les décideurs algériens.

En outre, l'ensemble des textes législatifs promulgués en juillet 1988 ont amorcé la machine de la libéralisation économique de l'Algérie. Cet ensemble de textes n'a modifié que partiellement l'organisation antérieure du commerce extérieur, il introduit le principe selon lequel l'Etat exerce désormais le monopole sur le commerce extérieur par le biais de concessions accordées à des entreprises et organismes publics et à des groupements d'intérêt commun³ et ce, en remplacement du monopole direct que l'Etat exercé avant.

Ce dispositif législatif sera appuyé par la Constitution de 1989 qui consacre officiellement le caractère libéral de l'économie algérienne. Sur le plan politique, les partisans de réformes économiques ont accédé au pouvoir et aux postes chargés de la gestion des affaires publiques. Dans ce nouveau contexte, Mouloud Hamrouche accède au poste de chef de gouvernement (septembre 1989 - juin 1991). Ainsi, s'enclenche un mouvement de démantèlement du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur avec la loi de finances complémentaire de 1990

¹Ahmed Bouyacoub, In Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012, p.59.

² GATT: Great Agreement of Trade and Tariff, un accord qui fut signé en 1947.

³ Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 59.

qui admet désormais la possibilité aussi bien pour firmes nationales qu'étrangères d'exercer les activités d'importation et d'exportation. Cette première désétatisation du commerce extérieur s'inscrit dans le cadre des accords de stand-by négociés et signés avec le FMI (mai 1989 et juin 1990).¹ Cependant, ce projet de réforme s'est heurté à une conjoncture économique difficile, héritée de l'ancien modèle et de la crise des prix du pétrole.

En réponse à cette situation économique critique qui s'est manifestée surtout par l'impossibilité de disposer de concours bancaires pour le financement des opérations de commerce extérieur, des restrictions ont été imposées, telles que la nécessité de ne traiter, de n'acheter et vendre que les produits expressément autorisés, et de l'obligation faite aux concessionnaires non-résidents de s'engager à produire les biens localement (Benissad, 1997).² Force est de constater que ce genre de conditions demeure toujours d'actualité en Algérie.

Sur un autre volet, les premiers actes de la réforme, notamment l'ouverture partielle du commerce extérieur, ont donné naissance à l'émergence d'autres acteurs économiques. Dans ce sens, Mehdi Abbas, précise que le plus important est que la loi³ de finances pour l'année 2009 modifie le jeu des intérêts d'acteurs en autorisant les concessionnaires et les grossistes agréés à importer des produits de consommation, des biens d'équipement et des biens de consommation industriels pour les revendre en l'état.⁴

Du côté du monde des affaires, notamment pour les opérateurs étrangers, la libéralisation était peu crédible, à cause de la complexité et de la contradiction des règles et décrets qui interviennent pour organiser le commerce extérieur algérien, d'autant plus que la transition a été lancée dans des conditions politico-économiques incertaines, marquées par la fragilité et l'instabilité institutionnelles et sécuritaires.⁵ Par conséquent, l'implication de ces opérateurs dans ce processus était peu visible.

¹ Idem, p. 60.

² Benissad H. « Le plan d'ajustement structurel », *Confluences Méditerranée*, n° 23, automne 1997, pp. 107-118. In Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 59.

³ Elle est à l'origine de l'émergence d'un nouveau groupe socio-économique concentré autour des activités d'import et d'export, que nous qualifions de "commercialiste". (Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 60.)

⁴ Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 60.

⁵ ABADLI Riad, Op. Cit., p. 38.

À un niveau plus haut de prise de décision, la démarche de réforme se trouve « bloquée au sein du pouvoir public, partagé entre partisans et opposants à ce projet. L'importance de l'enveloppe octroyée aux importations durant cette période dont environ 30% des recettes pétrolières sont consacrées à l'importation de nourriture a fait de l'ouverture un sujet très sensible. Ce blocage sera maintenu jusqu'à 1993.¹ Entre-temps, un autre groupe "anti-réforme" arrive aux affaires publiques.

1.2- Contre mouvement de libéralisation : "économie de guerre"

Après le départ des réformateurs du gouvernement (été 1991), le caractère global et la cohérence d'ensemble du projet de réforme sont abandonnés.²

Fatiha Talahite, 2010.

Après la chute du gouvernement réformateur de Hamrouche en juin 1991, le projet de réforme est gelé. En revanche, un mouvement de ré-étatisation du commerce extérieur s'amorce. Il culminera avec le gouvernement de Belaïd Abdeslam (juillet 1992-octobre 1993) qui promulgue en août 1992 une instruction instaurant un comité ad hoc interministériel dans le but de suivre le commerce extérieur et de la nature des engagements commerciaux avec l'extérieur, ce comité est chargé de fixer, en relation avec le système bancaire, les normes d'accès aux devises et aux crédits à imposer aux les importateurs. À nouveau, selon le gouvernement, la rareté des ressources en devises (contexte macroéconomique) exige ce type de mesure.³

Selon Moussa Zouaoui, pour Belaïd Abdesselam il est temps d'instaurer une économie de guerre dans cette période de transition. Il faut même aller à des mesures coercitives pour mettre en œuvre cette démarche qui a pris la connotation de "nationalisme économique". Grosso modo,

¹ Idem

² Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », *Economies and finances*, Université paris-nord - paris XIII, 2010. <tel-00684329>, p. 38.

³ Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 60.

son idée économique repose sur le constat que les conditions pour aller à l'économie de marché n'étaient pas réunies.¹

La période qui s'ensuit est caractérisée par la dégradation de la situation économique et politique. Ce contexte contraignant a imposé au gouvernement de Rédha Malek (août 1993-avril 1994) de négocier un programme de stabilisation avec le FMI, ouvrant ainsi une nouvelle période en terme de gestion du processus de réforme.

En somme, le projet de réforme, conçu au début de la période de transition économique par les experts algériens et mis en œuvre par une volonté politique interne, va connaître un prolongement sous la tutelle du FMI dont les recommandations, rappelons-le, sont critiquées et dont les résultats négatifs sont connus à travers les expériences de plusieurs pays (exemple de la crise de la dette du Mexique).

2-Deuxième phase : 1994-1998, les réformes sous contrainte des institutions internationales

Comme nous venons de l'évoquer, le projet de réforme de l'économie algérienne sera placé entre les mains des experts du FMI qui vont préconiser la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel. Le programme du FMI vise à atteindre les objectifs suivants :

- stimuler et renouer avec la croissance économique ;
- réduire le taux d'inflation et assurer sa convergence vers les taux en vigueur dans les pays industrialisés ;
- atténuer les effets "provisoires" de l'ajustement structurel sur les couches les plus défavorisées de la population ;
- rétablir la viabilité de la position extérieure tout en constituant des réserves de change suffisantes (IMF, 1998).

¹ Moussa Zouaoui, *l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie (1962-2000)*, thèse, Université Mentouri- Constantine, p.274, lien : <https://bu.umc.edu.dz/theses/economie/zou454.pdf>, date de visite : 21-01-2018.

Dans le domaine de l'intégration économique, le PAS prévoit une ouverture rapide et irréversible de l'économie algérienne. Pour Mehdi Abbas, le PAS sera le catalyseur du processus d'ouverture bilatérale et multilatérale. Pour appuyer son analyse, l'auteur ajoute qu'en pleine mise en oeuvre du programme du FMI, l'Algérie est amenée en 1996, encore une fois, à réactiver le dossier de l'accession à la nouvelle Organisation mondiale du commerce créée l'année précédente. Un dossier qui reste à la traîne jusqu'au aujourd'hui.

Par conséquent, l'ouverture économique de l'Algérie a changé les rapports de force en sein du pouvoir. En effet, une contrainte extérieure sera exercée sur l'Algérie pour mener à terme ses réformes. Dans ce cadre, la coalition dirigeante engage certes un processus de désétatisation édicté par les contraintes financières mais également pour lui permettre de se légitimer, par le biais des négociations internationales bilatérales (UE) et multilatérales (FMI et OMC). Cette situation va ouvrir le débat sur la souveraineté économique, un thème qui pourtant supposé être dépassé étant donné que le choix de s'ouvrir sur le monde extérieur vraisemblablement a été fait.

La nouvelle situation économique de l'Algérie a provoqué le renversement des rapports entre différents courants économiques. Cette transformation économique a offert de nouvelles opportunités d'accumulation à des acteurs jusqu'alors exclus, conduisant ainsi à une recomposition économique et politique. Cette seconde période s'achève par marginaliser les "industrialistes" au profit des "financiers" et consolide la position des "commercialistes" au sein du Système¹ national d'économie politique.² À notre avis, la divergence "idéologique" entre les différents courants cités a été l'une des sources de politiques incohérentes et instables et qui constitue un obstacle pour une action coordonnée³ vis-à-vis du monde extérieur. Cette question a fait l'objet d'analyse et de propositions dans le dernier chapitre de présent travail.

¹ Système Nationale d'Économie Politique. La définition présentée, en 1803, par l'économiste français J.-B. Say, a le mérite d'être simple et synthétique : l'économie politique est l'étude de « la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses » (introduction à l'économie politique, lien : www.pug.fr/extract/show/809, date de visite : 24-06-2017).

² Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 61.

³ « Les comportements d'adaptation n'ont pas suivi une logique productive permettant l'émergence de groupes socio-économiques industrialistes. » (Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 63.)

De son côté, Ahmed Bouyacoub conclue que le « programme d'ajustement structurel, aussi nécessaire soit-il, ne peut pas remplacer un programme de développement. »¹

3- Troisième phase : depuis 1999, une ouverture réticente

Après l'épuisement du Programme d'ajustement structurel et l'augmentation des prix de pétrole sur le marché mondial, l'économie algérienne retrouve sa stabilité macroéconomique. Conséquemment, l'Algérie lance d'autres réformes qui visent principalement :

- l'ouverture de l'économie sur le marché international et la diversification des exportations ;
- la réactivation des négociations pour l'adhésion à l'OMC ;
- la mise à niveau des entreprises publiques pour attirer plus d'investissements qui restent faibles en dehors des hydrocarbures ;
- la privatisation partielle du secteur public, (une liste de 300 entreprises et sociétés nationales privatisées : vente directe, partenariat, ...) ;
- la réforme du système bancaire, surtout, l'autorisation de création de banques privées ;
- la mise en œuvre d'un plan national de développement agricole.²

En somme, l'objectif principal du décideur algérien est de diversifier la production nationale et par conséquent, les exportations et ce, afin d'intégrer l'économie mondiale qui est en évolution permanente.³

En dehors du fait que l'Algérie n'est plus astreinte aux instructions du FMI, le contexte international dans lequel les réformes ont été lancées s'est caractérisé, comme nous avons eu l'occasion de le signaler précédemment, par le début de la remise en cause et de la critique du

¹ Ahmed Bouyacoub, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences*, Printemps 1997, p.83.

² Abadli Riad, Op. Cit., p. 56.

³ Idem, p. 57.

courant mondialiste. En effet, paradoxalement au processus d'ouverture engagé, la nouvelle équipe dirigeante, outre qu'elle est favorable à l'interventionnisme public, y trouve une base pour dénoncer l'ouverture. Ce nouveau contexte intellectuel coïncide avec une amélioration du contexte macroéconomique. Cette nouvelle conjoncture va encourager la mise en œuvre ambitieux programme économique tiré par la dépense publique. Ce qui constitue, d'ores et déjà, un changement d'orientation par rapport au contenu du programme d'ajustement structurel qui se base principalement sur la réduction de l'intervention de l'Etat et de la dépense publique.

Sur le plan de l'intégration économique régionale, le décideur algérien a fait le choix de suivre le même chemin que les pays voisins et ce, en comptant sur le partenariat afin de réaliser des objectifs de développement. Cette vision a donné lieu à une relance des négociations des accords internationaux, la signature, dans la précipitation, de l'accord d'association avec l'UE (entré en vigueur en 2005) et l'adhésion à la Grande zone arabe de libre-échange - GZALE- (engagée en 2004 et entrée en vigueur en 2009).

Curieusement, les critiques envers l'ouverture s'intensifient, encouragées par l'amélioration des revenus du pétrole et les résultats mitigés d'une ouverture relativement récente. Ainsi, un autre mouvement de ré-étatisation s'est déclenché à travers la promulgation de la loi de finances complémentaire pour 2009 (LFC 2009). À cela s'ajoute une remise en cause des principaux processus d'ouverture dans lesquels l'Algérie est engagée : stagnation des négociations d'accession à l'OMC, demande de report des échéances prévues par l'accord d'association avec l'UE et établissement des listes noires de marchandises exclues de la GZALE. De plus, les autorités algériennes ont annoncé, début mars 2010, la non-ratification de tout nouvel accord de libre-échange tant que le dossier OMC ne sera pas clos. Une remise en cause de l'ouverture qui sera critiquée par plusieurs analystes. À travers ce retournement, le décideur donne l'image d'un pays instable, c'est ce qui ressort du classement de la Banque mondiale portant sur le climat des affaires exposé plus loin.

Cette contradiction dans le comportement du décideur algérien s'explique par les conflits de préférences et d'intérêts qui persistent au sein du SNEP, entraînant un manque de cohérence dans la stratégie d'ouverture.

La période 1999-2010 et in extenso les années 1985-2010 révèlent l'incapacité dans laquelle se trouve le décideur de développer une doctrine articulant de façon positive, et pas seulement en termes d'adaptation contraignante, développement et mondialisation.¹

Enfin, les autorités algériennes ont l'habitude de se disculper des mauvais résultats obtenus par des programmes de développement qui ont engendré des dépenses publiques excessives et disproportionnées, en accusant, sous-couvert du pseudo nationalisme, le partenaire étranger ou bien le contexte économique international peu favorable !

(Voir Graphe N° 12 : Exportations, importations, solde commercial et solde des transactions courantes et Graphe N° :13 : Croissance du PIB de l'Algérie entre 1962 et 2010 en annexes, pp. 431-432.)

Sous-section 2 : l'intégration économique de l'Algérie à travers le discours officiel

Contrairement au constat révélé plus haut, l'analyse des textes officiels laisse comprendre qu'un consensus irréversible est amorcé afin de suivre la voie de l'intégration économique.

En effet, un nombre conséquent de textes et de discours officiels qui ont explicitement fait le choix de l'intégration économique exposent, sans allusion, la volonté du décideur algérien de suivre le chemin de l'intégration dans l'économie mondiale. Cependant, aucun détail sur les délais ou sur les démarches à suivre n'est précisé.

1-Au niveau des pactes économiques et sociaux :

La lecture des différents pactes signés par la Tripartite regroupant le gouvernement, le monde des affaires et les syndicats, laisse entendre qu'un consensus entre ces parties a été obtenu

¹ Mehdi Abbas, « Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Op. Cit., p. 61-63

au sujet de l'intégration dans la sphère économique mondiale. C'est ce qui ressort des passages suivants :

- Considérant les engagements découlant de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne, et les enjeux liés à l'adhésion imminente de notre pays à l'Organisation Mondiale du Commerce.
- Considérant que l'union des efforts de toutes les parties au pacte est indispensable pour la construction d'une économie forte reposant sur l'effort productif en vue de l'amélioration du bien-être social, à même de s'intégrer avec succès dans une économie mondialisée fondée sur la performance et la compétitivité.
- Malgré ces performances, notre pays demeure confronté à des défis majeurs : il s'agit notamment de poursuivre les efforts en vue de rattraper le retard économique et technologique, de réduire de façon encore plus significative le chômage et de réunir les meilleures conditions pour l'insertion de l'économie de notre pays dans l'économie mondiale.
- Œuvrer activement à la promotion d'une économie nationale forte d'exportations diversifiées de biens et de services, capable de compenser les retournements éventuels du marché des hydrocarbures, et de conquérir des parts de marchés localement et à l'extérieur dans le cadre d'une économie ouverte et insérée dans l'économie mondiale.¹
- Considérant que l'espace économique naturel de l'entreprise algérienne n'est plus seulement son territoire national mais un espace régional, voire mondial.
- Considérant la nécessité d'impulser un processus de développement économique et social pérenne, basé sur une compétitivité durable de l'économie dans un environnement mondialisé et concurrentiel.

¹ Confédération générale des entreprises algériennes, *Pacte national économique et social 2006*, Alger, septembre 2006, pp. 3-18. Lien : www.cgea-dz.org/IMG/pdf/pacte_national_economique_et_social.pdf, date de visite : 06-05-2016. Ibid., p. 18.

- En tout état de cause, notre pays demeure confronté à des défis majeurs : il s'agit notamment de poursuivre les efforts en vue de rattraper le retard économique et technologique, de réduire de façon encore plus significative le chômage, de réunir les meilleures conditions pour l'insertion de l'économie de notre pays dans l'économie mondiale par la diversification de sa structure productive en faveur des productions hors hydrocarbures.
- Consolider et développer le système national d'ingénierie industrielle, d'innovation et d'apprentissage technologique en assurant la cohérence, la complémentarité et la synergie entre les différents acteurs de la recherche et de la formation et en développant les canaux de transfert technologiques par le partenariat international.¹

2- Au niveau des plans d'action du Gouvernement

La volonté de s'insérer dans la sphère mondiale est exprimée également, au niveau des plans d'action des différents gouvernements visant à appliquer le programme du président de la république. Ces plans d'action sont soumis à la validation du parlement, ce qui reflète ainsi, l'approbation de ce dernier. En effet, les différents gouvernements ont inscrit l'intégration économique comme l'une des actions principales de leurs programmes. Les paragraphes ci-après le confirment clairement, ce passage inscrit au Plan du gouvernant pour l'année 2014

« La place de l'Algérie représente un atout à faire valoir dans notre revendication, comme celle des autres pays en développement, d'un ordre économique international plus équitable et d'une gouvernance financière mondiale plus démocratique. »²

¹ Forum des Chefs d'Entreprises, *Pacte national économique et social de croissance 2014*, Alger, février 2014, pp. 3-9. Lien : www.fce.dz/wp-content/.../pacte-national-economique-et-social-de-croissance.pdf, date de visite : 13-09-2016.

² Première Ministère, *Plan d'action du gouvernement 2014*, Alger mai 2014, p. 66, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/documents/textes-de-references/plans-d-actions>.

3- Au niveau des documents du Forum des chefs d'entreprises

Même le Forum des chefs d'entreprises (FCE), organe principal regroupant les chefs d'entreprises algériens, n'a pas manqué de montrer sa volonté et sa prédisposition afin d'internationaliser l'entreprise algérienne, comme le montre si bien les passages suivants :

- Déployer tous les efforts nécessaires pour redonner vie et envergure à notre tissu industriel, seule condition pour valoriser nos ressources plurielles et capter toutes les opportunités d'une intégration performante basée sur la sous-traitance entre entreprises algériennes et sur une insertion harmonieuse dans les chaînes de valeur internationales ;¹
- Il est primordial que l'entreprise privée, à ce jour encore marginalisée et tenue à l'écart de l'initiative dans un grand nombre de secteurs stratégiques ou structurants de l'économie nationale, soit à l'avenir non seulement réhabilitée et protégée, mais aussi considérée comme le fer de lance d'une économie algérienne moderne, compétitive et harmonieusement insérée dans le système des échanges mondiaux ;²
- Créer les conditions qui permettront à notre parc industriel de consolider sa compétitivité et de le mettre en situation de faire face aux enjeux de la mondialisation ;
- Devant la modestie des résultats enregistrés en matière d'exportation hors hydrocarbures, il y a une urgence absolue à prendre les mesures nécessaires pour infléchir les tendances lourdes observées jusqu'ici et pour engager l'économie dans une dynamique d'insertion réussie dans le marché mondial ;
- L'ouverture interne de l'économie nationale, la liberté d'entreprendre, la liberté d'investir ; la disponibilité de financements et d'assiettes foncières, une fiscalité adaptée aux besoins d'un développement à grande échelle des entreprises ; un système de régulation du commerce extérieur connecté aux objectifs de développement de l'appareil national de production...etc. Ce sont là des

¹ Forum des chefs d'entreprises, *nos 15 engagements*, engagement n°4, Alger 2015. p. 1.

² Forum des chefs d'entreprises, *50 propositions, pour un nouveau pacte de croissance économique*, Alger 2015, p. 4.

conditions incontournables pour construire un environnement économique viable, apte à s'insérer avec succès dans les chaînes de valeurs internationales et à permettre l'émergence d'un tissu industriel capable non seulement de répondre à la demande interne mais également d'aller chercher des parts de marchés à l'international ;

- La promotion de la coopération internationale dans le domaine de la logistique.¹

(Voir Tableau N° 18 : Algérie : principaux indicateurs macroéconomiques, 2013–2017 et Document N° 03 : Rapport du FMI sur la situation économique de l'Algérie pour les années 2013-2017 en annexes, 449.)

Section 2 : Action de l'Algérie en matière de coopération et d'intégration économiques régionales

Le processus de coopération et d'intégration régionale a commencé pour l'Algérie en 1976, avec la signature de l'accord de coopération avec les pays de la communauté économique européenne. Une autre tentative a suivi en 1987, avec la signature de l'acte fondateur de l'Union du Maghreb Arabe. En 1995, l'Algérie adhère au processus de Barcelone qui constituera une assise pour signer un accord d'association avec l'Union Européenne en 2002. Enfin, en 2009, l'Algérie se joint aux pays de la Grande zone arabe de libre-échange. Cependant, il y a lieu de constater que la GZALE englobe les pays membres de l'Union maghrébine !

Dans une intervention sur une chaîne de télévision le 13 décembre 2018, Saïd Djellab, Ministre du commerce a déclaré que toutes les intégrations régionales au niveau africains vont se fondre dans la nouvelle ZELCAF (Zone Africaine de Libre-échange Continentale de l'Afrique).

¹ Forum des chefs d'entreprises, *pour l'émergence de l'économie algérienne*, Op. Cit., Alger juin 2015, pp. 8-38.

Sous-section 1 : Accord d'intégration avec les pays européens

1-Adhésion de l'Algérie au processus de Barcelone

L'accord entre l'Algérie et les pays d'Europe a pris de l'importance avec la signature des deux parties de l'accord dit : Processus de Barcelone qui trace les grandes lignes d'un partenariat touchant plusieurs domaines. Dans ce cadre, l'accord de Barcelone vise notamment :

- l'ouverture des économies, la levée des barrières douanières ainsi que la libre circulation des capitaux, sauf pour le secteur de l'agriculture et de la pêche ;
- une collaboration dans le domaine politique (les pays s'engagent à respecter : les droits de l'Homme, la démocratie) et sécuritaire (collaboration et échange d'informations, etc.) pour la stabilité de la région ;
- un objectif social, culturel et humain de rapprochement des peuples de la région.

Pour Abadli Riad, il y a plusieurs explications à ce rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée. Il s'agit :

En premier lieu, la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, ainsi que la nouvelle politique menée par les États-Unis dans la région méditerranéenne et dans le Moyen-Orient (la première guerre du Golfe et l'occupation par la suite de l'Irak, la conférence économique de Casablanca 1994 et d'Amman 1995).

En deuxième lieu, vient l'instabilité sécuritaire (les attentats terroristes dans les pays maghrébins ainsi que dans des pays européens).

En dernier lieu, le phénomène de la migration clandestine de masse de la rive Sud vers la rive Nord de la Méditerranée survenue ces vingt-cinq dernières années, un phénomène qui a privilégié davantage la coopération entre les pays des deux rives.

2-Accord d'association entre l'Algérie et l'UE

L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne est l'acte par lequel les objectifs du processus de Barcelone allaient être mis en œuvre. Comme le confirme Nemmouchi Farouk,

« L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont manifesté concrètement leur adhésion à la nouvelle stratégie définie dans la déclaration de Barcelone en signant des accords d'association avec l'Union Européenne. »¹

Ainsi, les deux parties prévoient que l'accord d'association soit mis en vigueur pour la partie européenne dès la signature du protocole et son approbation par la Commission Européenne. Pour les pays Maghrébins, ils bénéficieront d'une marge de 12 ans dans laquelle ils vont lever progressivement les barrières douanières et libérer leurs marchés pour créer à la fin une zone de libre-échange.

Ayant un pas d'avance sur l'Algérie, les pays voisins étaient les premiers à valider cet accord. Ainsi, la Tunisie l'a signé en 1995, il est entré en vigueur en décembre 1997 et le processus est finalisé en 2009. Le Maroc, à son tour, l'a signé en 1996, il est appliqué depuis 2000 pour être finalisé en 2012. Tandis que l'Algérie, elle ne l'a signé qu'en 2002, il est appliqué depuis 2005, elle finalisera son intégration dans la zone de libre-échange à horizon de 2020, au lieu de 2017 prévu initialement.

L'accord d'association avec l'Union Européenne sera l'un des catalyseurs de la mise en œuvre des réformes en l'Algérie, notamment en ce qui concerne le démantèlement tarifaire. Sur le fond, l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE prévoit des dispositions très contraignantes. Ainsi, pour la promotion des échanges commerciaux entre les deux parties, l'UE s'engage à supprimer les tarifs douaniers appliqués aux exportations algériennes dès l'entrée en vigueur de cet accord (2005). Du côté algérien, le démantèlement tarifaire se fera graduellement selon les catégories de produits :

- pour les matières premières : la suppression totale des droits de douanes dès l'entrée en vigueur de l'accord (2005) ;
- pour les semi-produits et équipements industriels et agricoles : la baisse des droits des douanes se fera sur 6 ans :
 - une baisse de 20% du droit de base dans la deuxième année ;
 - 30% pour la troisième année ;

¹ Nemmouchi. Farouk. *Euro-Méditerranéen, le processus de Barcelone en question*. AINMLIA: Edition Dar El Houda, 2004 Page 119. In Abadli Riad, Op. Cit., p. 69.

- 40% pour la quatrième ;
 - 60% pour la cinquième ;
 - 80% pour la sixième année ;
 - 100% dans la septième année.
- Les biens de consommation (produits finis) : la baisse des droits de douane se fera sur 12 ans, un taux de baisse constant de 10% par an pour les 11 premières années, l'objectif est de ramener le taux d'imposition de douane dans ce groupe à 5% du droit de base dans la 11^{ème} année, pour finir par la suppression totale des droits dans la 12^{ème} année.

Ce démantèlement tarifaire sera sévèrement critiqué par les analystes du fait que l'Algérie est allée plus loin dans ses concessions en faveur de l'Union européenne.

Cependant, les produits de l'agriculture et de la pêche sont exclus de l'accord d'association du fait que ces produits sont protégés par la Politique Agricole Commune des pays de l'UE.

Par ailleurs, les deux parties prévoient un rendez-vous pour négocier la régulation du secteur des services. Concernant les investissements, les deux parties s'engagent pour la libre circulation des investissements directs ainsi que le retour des profits de ces investissements.¹ Parallèlement, l'accord projette des mesures de sauvegarde qui peuvent être mises en œuvre dans des situations bien définies.

L'Algérie a bénéficié de ce type de mesures et a demandé à reporter les actions prévues pour l'année 2017 à l'année 2020. Signalons que ce genre de mesures existe également dans les accords de l'OMC. En effet, un de ces accords de l'OMC est consacré aux mesures de sauvegardes.

3-Objectifs de l'intégration de l'Algérie avec l'Union européenne

Il faut souligner que l'Algérie, après la signature des accords d'association entre l'UE, le Maroc et la Tunisie, s'est retrouvée dans une position particulière par rapport à ses deux pays

¹ Abadli Riad, Op. Cit., p. 71.

voisins. Dans ce contexte, la signature de l'accord constitue pour l'Algérie une sorte de normalisation par rapport à son voisinage. Dans son étude, Abdelouahab Oucief a émet l'hypothèse selon laquelle un transfert effectif et approprié de la technologie contribuera largement à réduire l'écart technologique entre l'Union Européenne et le Sud de la Méditerranée, à travers la mise à niveau des économies locales et la promotion de l'attractivité des IDE dans les pays méditerranéens, et conduira inéluctablement, à la promotion d'une véritable intégration économique dans la zone Euro- Méditerranéenne.¹

En outre, Abadli Riad estime que l'Algérie comme la plupart des pays adhérant au projet Euro-méditerranéen, espère avoir un coup de pouce² et profiter des capacités et des moyens dont l'UE dispose (en tant que puissance mondiale), pour la réforme de sa stratégie économique et la mise à niveau de ses entreprises qu'elle a déjà entamé avec le PAS et le PRE (Programme de Relance Economique). Ainsi, plusieurs institutions publiques et mouvements associatifs vont bénéficier de cette assistance.

L'accord vise également, la promotion du secteur industriel algérien à travers la coopération entre les entreprises des deux parties et l'encouragement des investissements étrangers d'origine européenne dans le domaine de l'industrie. En effet, ajoute Abadli Riad, l'accord d'association vise à développer la coopération industrielle entre les firmes européennes et algériennes en encourageant la coopération directe entre opérateurs économique des deux parties. L'Algérie envisage le renouvellement de l'appareil productif et des outils de production, en profitant de ce volet. Cette mise à jour permettra aux entreprises locales de résister à la concurrence qui sera très forte une fois que les processus sont achevés.³

Cette analyse confirme le choix du décideur algérien de faire de l'accord d'association avec l'Union européenne un catalyseur des réformes économiques et de l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale.

¹ Abdelouahab Oucief, « transfert de technologie et integration regionale dans la zone euro-mediterraneenne : Union européenne – pays du Maghreb », p. 2, lien : <https://www.gate.cnrs.fr/unecaomc08/.../Texte%20Abdelouahab%20OUCIEF.pdf>, date de visite : 24-02-2018.

² Dans cette logique, l'objectif de la coopération économique est de soutenir l'action de l'Algérie pour son développement économique et social durable" (article 47 de l'accord). (Abadli Riad, Op. Cit., p. 72.)

³ Abadli Riad, Op. Cit., p. 72.

Sous-section 2 : Intégration régionale des pays maghrébins (UMA)

La volonté de constituer un espace maghrébin ou nord-africain remonte à la période de la guerre d'Algérie. En effet, cette volonté est exprimée par l'Algérie dans plusieurs documents, notamment la déclaration du premier novembre. La réunion de Tanger¹ de 1958 entre les trois partis révolutionnaires de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie est témoin de cette volonté. Officiellement, l'Union du Maghreb Arabe a été fondée le 17 février 1989, date à laquelle le Traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe a été signé par les Cinq Chefs d'États à Marrakech. Le Sommet de Marrakech a été précédé par la réunion tenue par les Cinq chefs d'Etat Maghrébins à Zéralda (Algérie) le 10 juin 1988. Lors de cette réunion il a été décidé de constituer une Grande commission, chargée de définir les voies et les moyens permettant la réalisation d'une intégration régionale entre les Cinq États du Maghreb Arabe.²

Comme toute autre intégration régionale, l'Union du Maghreb Arabe, comme le souligne la Banque africaine de développement, projette de faire face aux enjeux de la mondialisation et à la concurrence intense entre blocs régionaux et constituer un facteur susceptible de libérer le potentiel économique de la région et un "levier de croissance" pour chacun des pays concernés.³ Cependant, ces potentialités restent toujours à l'état latent.

Toute intégration régionale, en effet, comporte deux dimensions. Dans ce cadre, l'Union maghrébine repose deux piliers :

- le pilier économique, avec l'intensification des flux commerciaux, dans le cadre d'une "régionalisation" des échanges ;
- le pilier politique, avec l'institutionnalisation des relations interétatiques, au sein d'un "régionalisme" instituant des règles communes entre partenaires.

¹ La conférence de Tanger traduisait une réelle volonté de poser les premiers jalons de l'union du Maghreb. (Lien : <https://www.yabiladi.com/articles/details/35435/histoire-conference-tanger-1958-reve.html>, date de visite : 15-07-2017.)

² <http://www.maghrebarabe.org/fr/uma.cfm>

³ Banque africaine de développement, In Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », *Mondes en développement*, 2013/3 (n° 163), p. 99.

1- Faible régionalisation des pays du Maghreb

Si les pays maghrébins n'ont pas développé de relations économiques internes intenses, « ils instaurent de nombreuses relations interétatiques entre eux et avec leurs partenaires régionaux. »¹ Toutefois, les initiatives d'intensification des échanges et de la coopération économique entre tous les pays maghrébins à travers l'UMA sont peu visibles.

Pourtant, plusieurs accords bilatéraux ont été signés entre les pays maghrébins dans cette perspective :

- le Maroc et la Tunisie ont signé en 1999 un accord ayant pour objectif la création d'une zone de libre-échange entre les deux pays à l'horizon 2007 ;
- le Maroc et l'Algérie ont signé en 1989 des accords de traitement tarifaire préférentiel ;
- l'Algérie et la Tunisie ont engagé en janvier 2008 des négociations en vue de mettre en œuvre une zone de libre-échange entre les deux pays.²

En outre, les Pays maghrébin sont parties prenantes dans de nombreux accords commerciaux régionaux³ de "première génération" (UMA, GAFTA,⁴ CEN-SAD⁵) ou de "seconde génération" (Accord d'Agadir,⁶ Accords d'association avec l'UE). Enfin, il s'avère que les relations économiques intramaghrébines sont marginalisées (environ 3% du total des échanges des pays

¹ Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », *Mondes en développement*, 2013/3 (n° 163), p. 103.

² Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », *Op. Cit.*, p. 104.

³ La multiplicité de ces accords dessine un « spaghetti bowl » (un « bol de spaghettis », selon l'expression de Bhagwati, 1995), mais ne favorise pas, ou favorise peu, une orientation favorable des échanges intrazones, en particulier parce que ces accords n'arrivent pas à dépasser les conflits géopolitiques (Oulmane, 2009) ou ne s'accompagnent pas d'un démantèlement tarifaire et non tarifaire significatif. (Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », *Op. Cit.*, p. 104.)

⁴ Communauté des États Saélo-Sahariens (Maroc, Tunisie et 26 autres États africains)

⁵ Greater Arab Free Trade Area (Algérie, Maroc, Tunisie et 15 autres pays arabes).

⁶ Signé le 25/02/2004 et entré en vigueur 27/03/2007, il regroupe les quatre pays arabes ayant signé des accords d'association avec l'Union Européenne. Il s'agit de la Tunisie, la Jordanie, l'Égypte et le Maroc. Tous les produits aussi bien agricoles qu'industriels sont échangés librement depuis 2007 et en exonération douanière avec un cumul d'origine avec l'Union Européenne. (Lien : http://www.commerce.gov.tn/Fr/accord-arabo-mediterraneen-de-libre-echange-convention-deagadir_11_228, date de visite : 15-07-2017)

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

maghrébins) au profit des accords et intégrations extra-maghrébines (environ 60% des échanges des pays maghrébins se réalisent avec l'UE).

2-Tentative de régionalisme au sein de l'UMA

Sur le plan institutionnel, les pays maghrébins ont mis en place plusieurs institutions supranationales comme le Conseil consultatif. Pour Daniel Labaronne, cela constitue des "règles sans économie". Toutefois, ces règles ne concernent que le commerce. Elles ne visent pas à une harmonisation des pratiques et à une convergence structurelle des économies, encore moins à l'instauration d'une institution régionale dotée de pouvoirs supranationaux.

En outre, ces institutions ne soutiennent pas la coordination et l'harmonisation des économies des pays membres. Dans ce sens, Daniel Labaronne constate que si les PM ont développé un "régionalisme" institutionnel, ils ne semblent pas avoir instauré un "institutionnalisme" régional, c'est-à-dire un système de règles et de coordination politique et économique que l'on pourrait qualifier de "maghrébin".¹

Sous-section 3 : Implication de l'Algérie dans l'initiative du NEPAD

1- Contenu de l'initiative NEPAD

Le NEPAD, dont l'Algérie est l'un des pays initiateurs, représente après son lancement en janvier 2001, le cadre de référence qui gère le développement de l'Afrique. Comme le souligne Claire Brodin, « pour rendre opérationnels les objectifs de l'UA, le NEPAD est devenu, en 2001, son programme de développement socio-économique. Il fixe à l'Afrique des buts ambitieux : réaliser un taux de croissance annuel moyen de 7 % du PIB, soit le double du taux actuel, et faire en sorte que le continent réalise les OMD² d'ici 2015. »³

¹ Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », Op. Cit., p. 104.

² Objectifs millénaires de développement, un programme lancé par l'ONU.

³ Claire Brodin, *Le NEPAD, une initiative politique de l'Afrique, penser son développement au XXIème siècle*, 368. Lien : www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2005/11/afri2004_brodin.pdf, date de visite : 28-11-2016.

De son côté, le Parlement européen a considéré le NEPAD comme une initiative politique d'importance majeure [...] en raison de son originalité par rapport aux initiatives précédentes.

Le NEPAD repose en effet sur l'appropriation par l'Afrique de son propre destin par des engagements forts en faveur de la prévention et la résolution des conflits, de la bonne gouvernance et de l'intégration régionale.¹

Pour la réussite de cette initiative, le NEPAD fixe trois conditions comme essentielles au développement de l'Afrique². Il s'agit de :

- assurer la paix, la sécurité et le respect de la démocratie, de la bonne gouvernance politique et des droits de l'homme ;
- promouvoir la bonne gouvernance de l'économie et des entreprises africaines ;
- choisir la région comme cadre de développement de l'Afrique.

Pour ce faire, le NEPAD a élaboré un plan d'action qui vise les objectifs suivants :

- la mobilisation de 64 milliards de dollars par an, soit 12 % du PIB du continent ;
- le militantisme pour un nouveau partenariat avec le monde développé ;
- l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) ;
- l'allègement de la dette plus rapidement.³

Dans le domaine de l'investissement, le NEPAD souhaite faire de l'Afrique une zone d'attractivité pour les investisseurs étrangers. Par ailleurs, il compte opter pour « l'investissement direct étranger (IDE) comme source de financement complémentaire pour le long terme. Plus

¹ Parlement européen, *document de travail sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*, N°PE 326.732, 21 mai 2003, p.2.

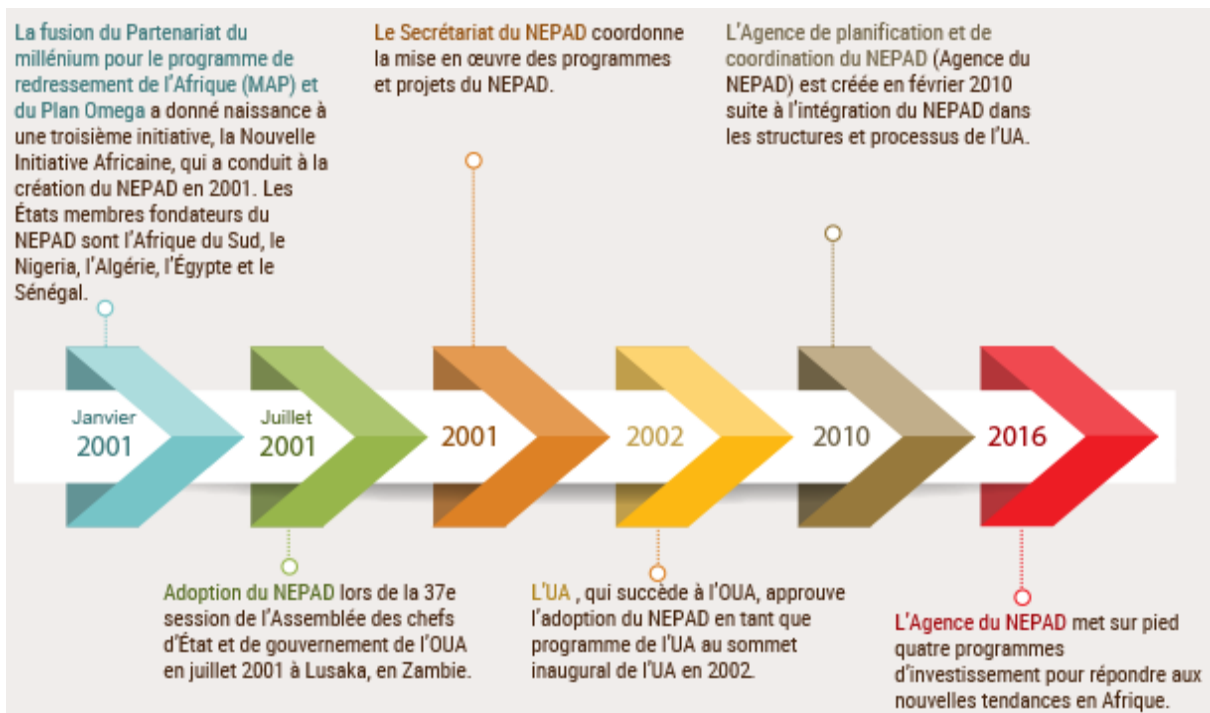
² L'Algérie dirige le volet développement humain comprenant la santé et l'éducation, l'Afrique du Sud celui de la bonne gouvernance politique (règlement des conflits, sécurité, démocratie) tandis que l'Egypte s'occupe de l'accès aux marchés et de la diversification des produits et de l'agriculture. Le Nigeria est chargé de la bonne gouvernance économique et le Sénégal des infrastructures, de l'énergie, de l'environnement et des TIC. (Parlement européen, *document de travail sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)*, N°PE 326.732, 21 mai 2003, p.2.)

³ Claire Brodin, Op. Cit., p. 369.

attirés par les pays d'Asie ou d'Amérique latine, par l'Afrique du Sud ou par le pétrole du Golfe de Guinée ou du Tchad, les IDE ont ainsi baissé en Afrique subsaharienne de 41 % entre 2001 et 2002 ; les flux nets pour les quarante-sept pays sont passés de 13,9 milliards de dollars en 2001 à 8,1 milliards de dollars en 2002. »¹

Sur le plan organisationnel, le NEPAD s'appuie sur les organes de l'Union Africaine pour assurer la gestion et l'exécution des missions qui lui ont été attribuées.

Graphes N° 01 : Lancement et évolution du NEPAD



Source : <http://www.nepad.org>, date de visite : 02-02-2018.

2- Asseoir un dialogue politique entre l'Afrique et la communauté internationale

Comme nous venons de le signaler, les pays africains ont exprimé leur volonté d'équilibrer leurs rapports avec les pays développés. À cet effet, le NEPAD se fixe un objectif ambitieux dont la réalisation ne sera pas tâche facile. Ainsi, il « prône l'instauration d'un vrai partenariat avec les pays industrialisés et les institutions multilatérales, qui soit fondé sur le partage des responsabilités pour la réalisation des objectifs du développement. [...] la lutte pour le développement est ainsi devenue une priorité mondiale et le NEPAD, devient le cadre de référence

¹ Idem, p. 370.

dans lequel la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, [doit] concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. »¹ Il s'agit, aussi, pour les pays africains de remédier à l'insuffisance de leur influence au sein des organisations internationales, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut à travers l'analyse de la CEPALC.

Par ailleurs, le NEPAD compte sur l'appui des pays industrialisés pour sortir l'Afrique de sa marginalisation, non seulement par le biais classique de l'aide publique, mais également en mobilisant le secteur privé.²

Ainsi, pour accompagner l'initiative du NEPAD, les institutions financières internationales et les pays développés ont apporté leur contribution à travers de nombreuses mesures de soutien au développement du continent, c'est le cas de la loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique (AGOA³) et du dialogue avec l'Union européenne lancé en 2000.

De leur côté, les pays du G8 ont manifesté leur volonté de soutenir le NEPAD afin de réaliser ses objectifs dans les domaines politiques, économiques et sociaux [...] et se sont engagés à mettre en œuvre des partenariats renforcés avec les pays africains.⁴

Par conséquent, le NEPAD devient le cadre de dialogue entre l'Afrique et les pays développés et le catalyseur de l'aide au développement octroyée au profit du continent.

(Voir graphe N° 10 : Groupement d'intégration régionale en Afrique et appartenance à des entités multiples en annexes, p. 421.)

En réaction à cette nouvelle initiative, le gouvernement algérien a inscrit des actions dans ce sens, notamment :

¹ Claire Brodin, Op. Cit., p. 371.

² Parlement européen, Op. Cit., p.2.

³ AGOA, African Growth Opportunities Act (AGOA). Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique, est une loi américaine votée et promulguée en mai 2000 par le Congrès américain, sous l'égide du Président Bill CLINTON. Cette loi permet aux pays de l'Afrique Subsaharienne d'exporter sur le marché américain sans droit de douanes. (<http://agoa.ga/infos-agoa/presentation-de-lagoa>.)

⁴ Claire Brodin, Op. Cit., p. 371I

- « La place de l'Algérie représente un atout à faire valoir dans notre revendication, comme celle des autres pays en développement, d'un ordre économique international plus équitable et d'une gouvernance financière mondiale plus démocratique. »¹
- « Notre pays continuera d'apporter sa contribution pour l'avènement d'une réforme profonde du système des Nations unies, ainsi qu'à toutes les initiatives visant à remodeler les cadres et les pratiques de gouvernance mondiale, afin de les rendre plus démocratiques et plus équitables. »²

Les objectifs de l'Algérie, à travers sa participation dans le NEPAD, sont :

- l'utilisation de cette initiative pour mener des actions diplomatiques visant à faire sortir l'Algérie de son isolement ;
- conforter la position de l'Algérie en tant négociateur, au nom de l'Afrique, avec la communauté internationale ;
- renforcer la place de l'Algérie au niveau de l'Union africaine, étant donné que le NEPAD est considéré comme instrument de l'UA ;
- étant donné la faiblesse de la position économique de l'Algérie et les relations économique qu'elle entretient avec les pays africain, le NEPAD pourrait permettre de remédier à cette défaillance.

Sous-section 4 : Adhésion de l'Algérie à la Grande zone arabe de libre échange

La mise en place d'une Zone Arabe de Libre échange en 1997 vise la réalisation des objectifs de développement adoptés par la déclaration du Conseil économique et social (CES) de la Ligue arabe le 19 Février 1997 au Caire (Décision du CES n° 1317 du 19-02-1997). Ces objectifs sont principalement les suivants :

¹ Première Ministère, *Plan d'action du gouvernement 2014*, Op. Cit., p.66

² Idem

- L'instauration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange sur une période de dix années à dater du 1er Janvier 1998 ;
- La création au sein du CES de la Ligue arabe, des commissions spécialisées chargées du suivi de l'exécution du calendrier prévu ;
- La promotion des relations économiques et commerciales entre les pays arabes.¹

Toutefois, les comportements déloyaux des pays membres vont inciter l'Algérie à restreindre l'exécution de l'accord portant la GZALE pour un nombre important de produits.

Sous-section 5 : Importance des Non-alignés (G77) pour l'Algérie

Dans les années soixante, les pays non-alignés ont mis en place une initiative de coopération visant à consolider les efforts des pays membres en vue de mieux défendre leurs intérêts au niveau des institutions internationales. Ce rassemblement est dénommé le groupe des 77 (et compte aujourd'hui 133 pays). En effet, le groupe des 77 est « fondé par la Déclaration commune des 77 pays, le groupe tient sa première réunion à Alger en 1967. La Charte d'Alger prévoit ainsi les objectifs et les modalités d'action de ce groupe au sein des instances onusiennes où ses intérêts sont en jeu². Des rencontres sectorielles ont également eu lieu entre les membres et le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération sud-sud (IFCC) pour veiller à l'application du Programme d'action de Caracas adopté en 1981 par le G77. »³

Malgré le recul de l'activisme et de l'influence du G77, ce dernier tient toujours ses réunions. Ainsi, en 2013, un sommet du G77 a été tenu en Bolivie, dont la devise était « pour un nouvel ordre mondial par le bien vivre [et qui] a remis en avant l'objectif d'éradication de la pauvreté dans les pays en développement d'ici à 2030. L'action du G77 se manifeste particulièrement dans son action dans les négociations climatiques internationales. Dans le cadre

¹ Mohieddine Hadhri Cetima, « La Grande Zone Arabe de Libre-échange et les perspectives d'intégration Sud-Sud en Méditerranée », *Femise Research Program*, juillet 2001 p.28

² Tels que la FAO, l'ONUDI, l'UNESCO, le PNUE ou encore au FMI et à la Banque Mondiale.

³ Nation-Unies, Chronique des Nations Unies, lien : <https://unchronicle.un.org/fr/article/le-groupe-des-77-ses-d-buts-0>, date de visite : 01-05-2017

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

de la COP 21 et de l'objectif d'un accord universel afin de contenir le réchauffement climatique sous le seuil des 2°C.»¹

En somme, le G 77 n'est pas une intégration régionale mais un espace de coopération entre les pays du Sud. Par ailleurs, son rôle consiste aussi en l'encouragement de la signature d'accords commerciaux entre les pays du Sud. Dans ce cadre, un Système global des préférences commerciales (SGPC) entre les pays en développement visant à promouvoir la coopération commerciale entre les pays du sud sur la base du principe de réciprocité par l'échange de concessions est en cours de négociation.²

Enfin, l'Algérie a joué un grand rôle dans la mobilisation des pays en développement contre l'impérialisme occidentale. Cependant l'objectif principal de ce rassemblement n'a pas été atteint, à savoir l'instauration d'un ordre économique international équitable.

Section 3 : Apport de l'intégration économique en matière d'investissement en Algérie

Au début du processus d'ouverture, l'Algérie trouvait des difficultés à convaincre les entreprises étrangères à venir investir en Algérie, notamment en dehors du secteur des hydrocarbures. La crise politique et économique qui a ravagé le pays durant les années 90 et la dégradation du climat des affaires ont placé le pays dans un isolement international et hors de l'intérêt des investisseurs étrangers.

¹ Nation-Unies, Chronique des Nations Unies, Op. Cit.

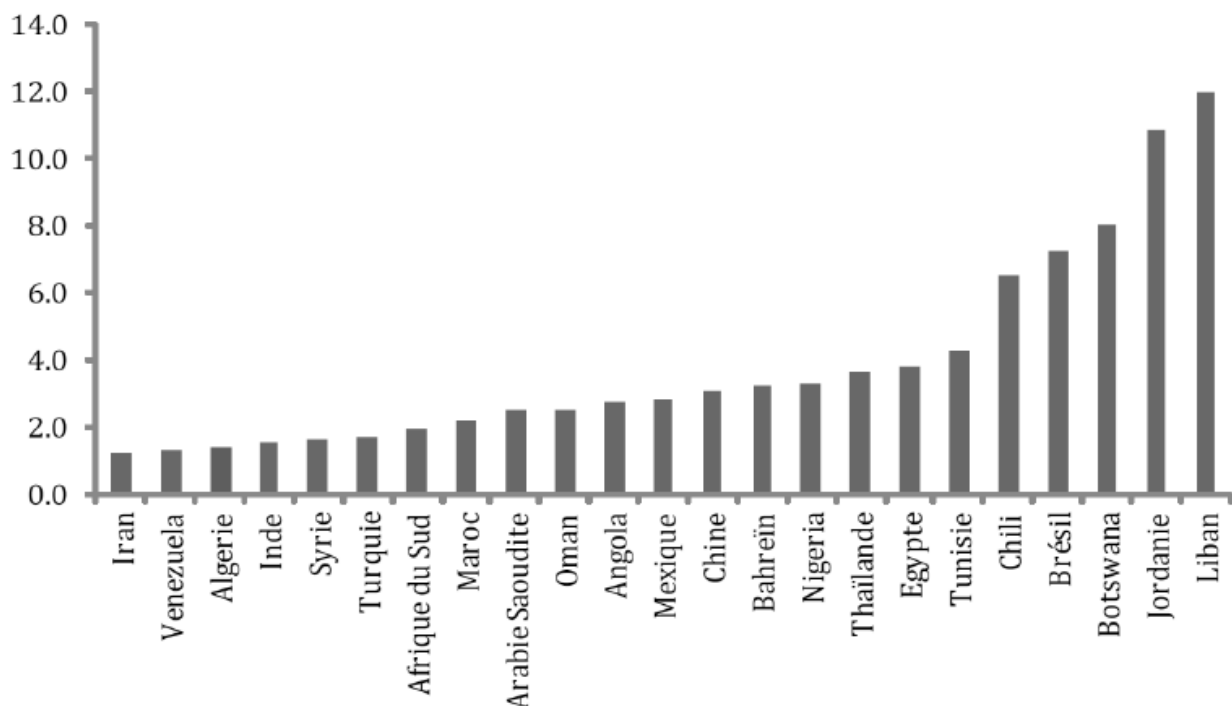
² Ministère des affaires étrangères et de la coopération, rapport sur l'état de mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, Alger, 2008, p. 136.

Sous-section 1 : IDE en Algérie

La transition de l'économie algérienne vers un modèle économique libéral et les réformes que celle-ci a engagées ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et de développer un secteur privé plus dynamique. Ces réformes ont contribué à l'amélioration des flux d'investissements étrangers directs (IDE). Ainsi, en 2002, l'Algérie est classée premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique.

Cependant, ces résultats sont à nuancer, Guerid Omar précise que le niveau d'investissements reste faible par rapport aux potentialités de l'Algérie et ce, bien que l'Algérie ait obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, les réformes introduites au cours des 10 dernières années ont été insuffisantes pour permettre au pays de bénéficier des apports des IDE dans les différents domaines : création d'emplois, transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux, etc.

Graphes N° 02 : Entrées nettes moyennes d'IDE 2000-2009 (comparaison entre pourcentage du PIB)



Source : Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/catalogue/les-indicateurs-dudeveloppement-dans-le-monde>, consultée le 21 juin 2011. In Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », Revue Tiers Monde 2012/2 (n°210), p. 51-68.

Commentaire

Pourtant, l'Algérie possède de nombreux atouts susceptibles de motiver les opérateurs étrangers à venir investir en Algérie, sauf que les résultats obtenus par l'Algérie au-dessous de son potentiel et au-dessous des résultats réalisés par des pays voisins comme le Maroc ou la Tunisie ou des pays africains comme l'Angola.

1- Équilibre macroéconomique de l'Algérie

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'économie algérienne a retrouvé une stabilité macroéconomique à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, grâce à une conjoncture favorable de l'économie mondiale :

- le taux de la croissance est passé de 3 % par année en 2000–2002 à 6 % en 2003–2004, essentiellement sous l'effet d'une politique budgétaire expansionniste et de l'augmentation de la production des hydrocarbures. Cependant, cette situation est en train de se renverser avec la nouvelle conjoncture des prix de pétrole ;
- le fardeau de la dette extérieure qui avait provoqué la cessation de paiement en 1994, s'est nettement allégé avec la hausse des prix du pétrole à partir des années 2000. Ainsi l'encours de la dette extérieure (en pourcentage du PIB) a décru, passant de 46.1 % fin 1999 à 15 % en 2005, l'encours de la dette extérieure par rapport aux recettes en devises du pays (exportations de biens et services) a été divisé par près de 6, se situant à 0.34 en 2005. La dette extérieure était à la fin de l'année 2006 de 4.9 milliards de dollars soit 4.3 % du PIB.¹ La conjoncture était si favorable que l'Algérie a pu, de surcroît, constituer une réserve de changes très importante estimée à plus 180 milliards de dollars à la fin de l'année 2013.

¹ Guerid Omar, Op. Cit., pp 33-37

2- Action de réforme de l'économie algérienne

Le second élément qui peut stimuler le flux des IDE, est l'engagement des réformes économiques portant une couleur libérale. Dans ce sillage, le gouvernement a promulgué l'ordonnance de 2001 et a créé l'ANDI, une étape décisive dans l'amélioration du cadre de l'investissement selon Guerid Omar. Par ailleurs, le gouvernement a lancé en 2001 un programme de soutien à la relance économique¹ (PSRE) d'une enveloppe de 525 milliards de dinars (environ 7 milliards de dollars) sur 4 ans qui. Ce programme a déjà donné des résultats encourageants, notamment dans l'agriculture et les infrastructures, etc.²

3- Disponibilité des ressources naturelles : (dotation factorielle)

Un autre facteur, pas moins important pour l'encouragement des flux d'IDE, est la disponibilité des ressources naturelles de productions à bas prix. Cette disponibilité des ressources énergétiques constitue un avantage pour l'Algérie par rapport à d'autres pays comme la Tunisie ou le Maroc. Par ailleurs, cet atout confirme Guerid, peut « jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet l'Algérie est un gros exportateur d'hydrocarbures (pétrole et gaz). C'est le quatorzième exportateur de pétrole du monde et il fournit près de 20 % du gaz naturel de l'Europe. En 2004, la production pétrolière était de 1,9 million de barils par jour, et la production commercialisée de gaz se chiffrait à 225 millions de mètres cubes par jour (environ 3 % de la production mondiale). »³ Ajoutant à cela, la proximité géographique de l'Algérie de ses principaux clients, ce qui réduit le coût de transport de ces matières.

4- Proximité des grands marchés potentiels :

L'atout géographique réside dans le fait que l'Algérie est entourée par trois marchés internationaux importants : celui de l'Europe, de l'Afrique et enfin celui des pays arabes. Par rapport aux pays voisins et aux autres pays africains, l'Algérie bénéficie auprès des entreprises

¹ Les entretiens menés par la CNUCED auprès des investisseurs étrangers ont permis de noter une forte convergence d'opinion sur l'efficacité du PSRE qui permettra, dans un avenir proche, d'améliorer l'environnement de l'investissement et d'identifier et mettre en valeur les potentialités du pays. (Guerid Omar, Op. Cit., p. 38.)

² Guerid Omar, Op. Cit., p. 38.

³ Idem

intéressées par la région d'un marché plus étendu. En somme, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique¹ pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement.²

(Voir Graphe N° 11 : Répartition des investissements étrangers réalisés par secteur, période 2002-2012 en annexes, p.430.)

Encadré N° 05 : Atouts de l'Algérie pour attirer les investissements directs étrangers

- PIB : La valeur du Produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie a atteint durant l'année 2014, 17.731 mds DA (221 milliards de dollars) contre 16.570 mds DA (196 milliards de dollars) en 2013.
- PIB par habitant : 5.460,1 milliards de dollars en 2014 contre 5.474,9 milliards de dollars en 2013
- Taux de croissance réel de PIB : 4 % en 2014 contre 2,8 % en 2013 (Source ONS)
- Le taux de croissance réel du PIB hors hydrocarbures est de 5,5 % en 2014 contre 7,1 % en 2013.
- Dette extérieure : 3,666 milliards de dollars en 2014 contre 30 milliards de dollars en 2001.
- Réserves de change : 185,273 milliards de dollars en 2014 contre 194 milliards de dollars en 2013.

En outre, des programmes qui peuvent intéresser les investisseurs :

- La nouvelle politique de relance industrielle mettant en avant 12 filières stratégiques, à savoir: la sidérurgique et la métallurgique, les liants hydrauliques, l'électrique et l'électroménager, la chimie industrielle, la mécanique et l'automobile, la production pharmaceutique, l'aéronautique, la construction et la réparation navale, la technologie avancée, l'industrie agroalimentaire, le textile et l'habillement, le cuirs et produits dérivés, le bois et l'industrie du meuble mais aussi la sous-traitance.
- le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique SDAT.
- le Programme de Renouveau Agricole et Rural.
- le Programme des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (solaire, thermique, biomasse et éolienne) visant la production de 22 000 MW à l'horizon 2030.
- Schéma Directeurs de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'Horizon 2025.

Enfin, des coûts de facteurs de production compétitifs :

- « Gaz naturel : 0,21 à 0,40 euros / thermie
- Électricité : 1 à 4 centime euros / KWh en moyenne
- Salaire : 180 à 900 euros (Le SMIG est fixé à 180 euros)
- Essence super : 0.20 euros/L, Gasoil : 0.16 euros/L.

Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement, lien : <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>, date de visite : 20-01-2017.

¹ Cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'accord de partenariat avec l'UE pour la création d'une zone de libre-échange. (Guerid Omar, Op. Cit., pp. 39-40.)

² Guerid Omar, Op. Cit., pp. 39-40.

Commentaire

Pour les entreprises étrangères, les atouts ces atouts offrent une opportunité inestimable pour l'investissement en Algérie. Toutefois, un ensemble d'obstacles obligent ces entreprises à tourner le dos à l'Algérie, il s'agit notamment de l'instabilité du climat des affaires et l'incertitude que le décideur algérien a fait régner sur la volonté de l'Algérie de s'ouvrir sur les IDE.

Sous-section 2 : Investissement des nationaux algériens à l'étranger

S'il est admis pour que l'IDE puisse contribuer dans le développement national, il est également reconnu que l'investissement des nationaux à l'étranger permettra au pays de bénéficier de la conjoncture économique favorable du pays d'accueil en matière investissements. Dans ce cadre, Abdelhak Lamiri considère que la crise économique mondiale peut constituer une opportunité. C'est une occasion pour acheter des entreprises de haute technologie à des prix qui font rêver. En fait, l'intérêt de l'ouverture économique est de pouvoir saisir les opportunités qui se présentent au niveau international. Pour illustrer ses propos, l'économiste donne l'exemple des « acquisitions de Fagor-Brandt qui vont créer en Algérie plus de 7000 emplois et une capacité d'exportation d'au moins un milliard de dollars. Les entreprises publiques et privées performantes auraient pu réaliser des acquisitions internationales à moindre coût et construire une base industrielle pour une saine émergence.

L'auteur estime par ailleurs, que si l'Algérie avait su profiter des occasions qui lui sont présentées en matière d'investissement étranger, elle aurait pu délocaliser une grande partie des activités des entreprises achetées sur le territoire national et constituer ainsi, une plateforme pour exporter. Il était possible de produire plus de 500 000 véhicules par an, se déployer en Afrique, réduire les importations de plus de 6 milliards par an et créer des emplois et développer les capacités d'exportation hors hydrocarbures.

Cependant, ce type d'investissement présente deux risques :

- le premier, est la crainte des pouvoirs publics qui s'explique par la hantise des transferts de capitaux et des risques de malversations qui peuvent en découler. Les inquiétudes liées à ces risques sont réelles. On peut les minimiser, mais ne jamais les éradiquer ;

- Le deuxième risque est le fait que ce genre d'investissement provoque la sortie de la devise chèrement acquise grâce aux revenus des hydrocarbures. Cependant même l'IDE donnera lieu à des sorties de dividendes tôt ou tard.

Toutefois, l'économiste estime que la meilleure démarche consiste dans l'acquisition¹ qui conduira à des exportations, donc à des entrées de ressources. Libérer, avec des outils de contrôle adaptés, les acquisitions technologiques serait le moyen le plus sûr, le plus efficace et le plus rentable pour réindustrialiser l'Algérie.²

Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer cette réticence, à savoir notamment, les moyens financiers des entreprises et la réglementation de la Banque centrale qui régit ces investissements. En outre, le discours politique dominant dissuade toutes volontés d'investissement à l'étranger, d'un côté, de l'autre, les entreprises algériennes n'ont pas acquis encore l'expérience suffisante pour saisir le genre d'opportunités cités par Abdelhak Lamiri.

Section 4 : Intégration de l'Algérie dans la finance mondialisée

Le processus de libéralisation des finances en Algérie s'est amorcé juste après les réformes lancées à la fin des années 80. Par ailleurs, c'est en 1990 qu'intervient la principale loi sur la monnaie et le crédit qui a porté avec elle les ingrédients d'une libéralisation financière.

Sous-section 1 : Genèse du processus de libéralisation financière en Algérie

Les réformateurs ont appréhendé le projet de la libéralisation financière comme solution au besoin de financement et ce, par le biais du recours à l'endettement extérieur. En effet,

¹ La Chine est en train de moderniser une grande partie de ses industries grâce à cette pratique. Des entreprises de production de tracteurs en Europe ont été achetées et ceci a conduit à une modernisation de ces produits en Chine. (Abdelhak Lamiri, « Quelle politique pour les investissements algériens à l'étranger », Op. Cit.)

² Abdelhak Lamiri, « Quelle politique pour les investissements algériens à l'étranger », El Watan, édition du 01-12-2014.

selon Boukhezer-Hammiche Nacira dès 1988, certaines mesures ont été prises dans le cadre du programme de stabilisation, avant d'être approfondies par la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit (LMC) du 14 avril 1990.¹ Par ailleurs, la transition économique a donné lieu selon l'auteur, à la libéralisation des taux d'intérêt dès 1990. Parallèlement, les taux de refinancement de la BCA ont été augmentés de 10,5% à 15% entre 1990 et 1994, en vue d'encourager les banques à mobiliser l'épargne des ménages et des entreprises, et de réduire la thésaurisation.²

Ces nouvelles mesures doivent permettre à l'Algérie de faire face au fardeau de l'endettement, à travers l'encouragement des exportations, la limitation des importations, et l'attractivité des investissements privés, particulièrement étrangers. Lors de ces réformes, il a été procédé à la création d'un marché des changes interbancaires consacrant la convertibilité³ commerciale du dinar.⁴ Cependant, la réforme du système financier en Algérie n'a pas été menée à son terme selon plusieurs analystes.

Sous-section 2 : Ouverture financière de l'Algérie : entre réticence et vigilance

Par crainte de l'effet de contagion et de déstabilisation de l'économie, et en réaction à la volatilité des finances au niveau mondial, le décideur algérien semble hésiter quant à la poursuite des réformes du secteur financier.

À ce propos, Boukhezer-Hammiche Nacira estime que la libéralisation n'est pas encore achevée et ce, pour plusieurs raisons :

- l'Algérie continue, néanmoins, à contrôler les capitaux entrant, tirant les leçons de la crise asiatique, provoquée par les placements volatils ;

¹ Boukhezer-Hammiche Nacira, « Libéralisation financière et effet sur l'investissement en Algérie », *Mondes en développement*, 2013/2 (n° 162), p. 137.

² Idem

³ Après les fortes dévaluations de 1991 (100%) et 1994 (50%) (Boukhezer-Hammiche Nacira, Op. Cit., p. 137.)

⁴ Boukhezer-Hammiche Nacira, Op. Cit., p. 137.

- pour la convertibilité totale de sa monnaie, et en l'absence de mesures d'accompagnement adéquates, l'Algérie craint un effet déstabilisateur sur l'économie.

Pour sa part, Talahite Fatiha recommande de poursuivre les réformes pour préparer le système financier algérien à son intégration internationale et de diversifier l'économie avant de procéder à une libéralisation plus poussée et graduelle des mouvements de capitaux (Talahite, 2000).¹ Cependant, les réformes engagées en 1990 et reprises en 2001 n'ont pas connu de continuité par la suite. Il s'avère qu'un projet de réforme du système financier n'est pas à l'ordre du jour du décideur algérien.

Néanmoins, les réformes réalisées dans le domaine financier constituent, néanmoins, un premier pas dans le sens de libéralisation, même si elles ne sont pas suffisantes, elles constituent des conditions de réussite d'une libéralisation plus poussée. Même si l'ouverture financière extérieure doit être graduelle.²

Pour sa part, la Bourse d'Alger, appelée à jouer un rôle dans le processus d'ouverture du système financier n'a pas connus de progrès important. Selon le rapport 2012 de la COSOB,³ l'objectif de la réforme engagée en 2011 avec l'appui du PNUD serait d'atteindre sur une période de 14 mois une capitalisation boursière de 10 milliards de dollars et trente-huit entreprises cotées. Toutefois, Elle ne compte, à présent, que six entreprises cotées : El Aurassi, Alliances Assurances et Saidal sous formes de titres de capital (Actions) et Sonelgaz et Dahli avec une capitalisation boursière de 137,6 millions d'euros.⁴

En somme, la crise financière internationale qui a touché l'économie mondiale à partir de l'année 2007 semble renforcer la position des courants politiques qui ne sont pas favorables à la libéralisation financière du pays. Selon les arguments avancés par ces courants (le Partie des travailleurs) : l'Algérie a "échappé" aux effets de la crise économique mondiale grâce à la déconnexion de son système financier des circuits des finances mondiales !

¹ Idem

² Ibid., p. 144.

³ Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

⁴ Amine MOKHEFI et Mohamed AMRANI, « Accroître l'efficacité du marché financier algérien et révision de la politique financière : Une option pour sortir de l'économie d'endettement », Revue DIRASSAT – N° 27A - Université de Laghouat, Septembre 2016, pp. 67-71.

Section 5 : Évaluation du processus d'intégration économique de l'Algérie

Si l'objet de l'économie politique s'est construit sur le principe de la rareté des ressources et leur affectation optimale, il est important- pour mieux comprendre les contradictions économiques de l'Etat algérien- de savoir que jusqu'au milieu des années 1980, l'Algérie n'a jamais connu de contraintes financières.¹

Mourad Ouchichi, 2011.

Cette section est consacrée à la confrontation des choix économiques et politiques du décideur algérien par rapport aux objectifs et aux résultats obtenus de l'intégration économique. Il s'agit en fait de passer en revue les politiques et les stratégies mises-œuvre par le décideur algérien en matière intégration. Ainsi, les intégrations régionales, le rôle des différents acteurs, le dossier OMC, etc. seront examinés et évalués. Mais avant cette évaluation, la base théorique et empirique qui a servi de référence à ce processus, requiert une attention particulière.

¹ Mourad Ouchichi, *L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie*, Thèse, Université Lumière Lyon 2, mai 2011, p.111.

Sous-section 1 : Lecture du processus d'intégration économique de l'Algérie

1-Interprétation des choix de l'Algérie en matière d'intégration économique de l'Algérie

1.1- Algerian Chicago boys¹ : les réformateurs algériens

Le point de départ politique et intellectuel du processus d'intégration de l'Algérie était le groupe de travail installé par Hamrouche dans le but d'élaborer un projet de réforme économique et procéder à un changement de modèle de développement, comme le souligne Fatiha Talahite :

« La réforme de 1988 est le produit d'une réflexion initiée dès 1986, lorsque la présidence de la République constitue en son sein des groupes de travail qu'elle charge d'élaborer un projet global pour juguler la crise. De cette initiative naît le courant que l'on a appelé des "réformateurs". De février 1986 à juillet 1987, ces experts (économistes, juristes, sociologues, gestionnaires, spécialistes de la finance, de la sécurité, de la santé, de l'éducation, etc.) mettent au point un ensemble de projets de réforme de structure dans tous les domaines économiques et sociaux. En 1987, un premier rapport remis au gouvernement contient l'essentiel de la démarche, dans une vision à long terme basée sur le rétablissement des équilibres internes et la recherche d'une insertion active dans l'économie mondiale. »²

Ainsi, une volonté réelle de changement s'est manifestée à ce moment-là de la part du décideur algérien et ce, à travers :

- la durée de réflexion qui a été nécessaire pour la préparation du projet de de la réforme ;
- la participation de plusieurs experts relevant de différents domaines³ ;

¹ Tel que surnommés par Rachid Tlemçani dans son livre : *Etat, Bazar et Globalisation, L'aventure de l'infatigable en Algérie*, éditions el hikma, Alger, 1999.

² Fatiha Talahite, « Réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p.22.

³ L'équipe de réflexion composée de personnalités d'horizons divers. Installée par la Présidence, l'équipe des réformes était d'abord constituée d'un cercle restreint composée de quelques anciens de l'administration du Plan comme Hidouci, Boulekhlal, des membres issus du Secrétariat Général du gouvernement, à l'instar de M. Hamrouche et de quelques responsables économiques. Elle s'est renforcée par la suite par de nombreux cadres dirigeants du secteur public économique : banquiers, cadres d'entreprises, magistrats, notaires, syndicalistes, etc. Cette équipe, sans aucune fonction officielle, s'est érigée en cellule de réflexion économique indépendante du gouvernement, notamment après la nomination de M. Hamrouche comme Secrétaire-général de la Présidence. (Mourad Ouchichi, Op. Cit., p.121.)

- la préparation du projet au plus haut niveau de l'Etat (la présidence) ;
- enfin, la désignation du chef de projet comme chef de gouvernement pour mettre en œuvre les réformes.

Exception faite de ce projet de réforme économique, les politiques qui l'ont précédé comme celles qui l'ont suivi se sont caractérisées par l'absence de préparation, de consultation et de discussions. Ainsi, les plans de développement lancés dès le début des années 2000 sont caractérisés par le manque de cohérence. à ce propos, Talahite Fatiha confirme que cette réforme fut l'un des rares moments dans l'histoire économique de l'Algérie indépendante où le projet économique qui allait être mis en œuvre par le Gouvernement fut rendu public et soumis à débat avant sa mise en œuvre. Cette pratique qui contrastait avec celle de la période précédente, restera exceptionnelle. Depuis 1992 en effet, les politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements successifs sont caractérisées par une absence de lisibilité, en dehors toutefois de l'épisode de l'ajustement structurel de 1994-98.¹

Mourad Ouchichi, l'un des membres du groupe d'experts, précise que l'équipe des réformateurs a produit un projet de réformes structurelles couvrant l'ensemble des domaines économiques et sociaux : de la réorganisation des rapports entre l'Etat et l'appareil productif industriel et agricole à la réforme du système des prix et des revenus en passant par les domaines monétaire et financier. Cette économiste ajoute que c'était un véritable programme de transition de l'économie centralement planifiée vers une économie régulée par le marché.²

Cette rupture avec l'ancien modèle économique et avec les pratiques d'un pouvoir peu favorable aux réformes, est justifiée par des raisons aussi bien internes qu'externes.

Au niveau interne, Fatiha Talahite considère qu'en rendant leur projet public³ et en suscitant un débat, les réformateurs agissaient dans le sens de favoriser la création des conditions de la réforme. Ce débat fut initié en particulier dans le milieu universitaire, qui échappait largement

¹ Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p.23.

² Mourad Ouchichi, Op. Cit., p.121.

³ La situation politique empêchait sa mise en œuvre [la réforme]. Durant la période 1986-88, seules quelques mesures ont pu être prises. La décision appartenait alors au Parti FLN dans lequel le courant réformateur ne parvenait pas à faire passer ses idées. (Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 23.)

à l'emprise idéologique du parti et où différents courants politico-idéologiques du parti unique existaient et s'exprimaient de manière informelle.¹

En outre, le profil des réformateurs était différent de celui des anciens dirigeants. En effet, ils représentaient une nouvelle génération de cadres de la nation par rapport à "celle de la révolution" qui avait jusqu'alors dirigé le pays. Leur programme ne se limitait pas à définir une nouvelle politique économique mais visait d'abord une transformation radicale du cadre juridique et institutionnel dans lequel se déroulait l'activité économique.² Cela a permis aux réformateurs de réfléchir en dehors de l'ancien cadre idéologique.

Au niveau international, certaines expériences en matière de réformes économiques menées dans plusieurs pays ont servi de référence au décideur algérien. Ainsi, le projet des réformateurs s'inspire notamment des expériences menées durant la même période dans certains pays de l'Est, notamment la Hongrie, mais aussi du modèle des entreprises nationalisées dans la France des trente glorieuses, qui évoluaient dans un environnement de marché largement encadré par l'État, avant d'être progressivement et partiellement privatisées. Il faut rappeler que lorsque la réforme a été conçue, le mur de Berlin n'était pas encore tombé. Cela se produira précisément lorsque les réformateurs seront au gouvernement.³ Comme nous pouvons le constater, les réformateurs ont pu anticiper le changement économique au niveau international qui s'est traduit par l'avènement de la mondialisation.

D'autres expériences peuvent nous éclairer sur les choix⁴ des réformateurs, à savoir celle de l'Union soviétique. Pour des raisons historiques, l'Algérie a été influencé par les expériences des pays socialistes, de ce fait, les réformateurs se sont intéressés à la démarche suivie par l'Union soviétique. Dans ce cadre, « les réformes (1986-87) entreprises par Gorbatchev dès son accession au poste de Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique (1985), au moment où l'économie algérienne entrait dans une grave crise, eurent-elles plus d'écho. Elles présentent une proximité voire une quasi-simultanéité avec la réforme algérienne, y compris dans

¹ Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 23.

² Idem

³ Ibid., p. 24.

⁴ L'essor exceptionnel de l'économie chinoise à la suite de sa réorientation dès 1978 sous Deng Xiaoping selon les règles du marché, contrastait avec le déclin des économies du bloc soviétique. Cependant, l'expérience chinoise était éloignée et peu lisible en Algérie où l'influence soviétique avait été plus forte. (Fatiha Talahite, *réformes et transformations économiques en Algérie*, Op Cit., p. 24.)

l'opposition provoquée au sein du parti à la tentative de réforme structurelle (*perestroïka*¹) de Gorbatchev, visant à la reconnaissance du rôle du marché et de la propriété privée, qui l'amena à privilégier la réforme politique (*glasnost*), laquelle déboucha sur la fin du régime du parti unique (1988) puis l'éviction de Gorbatchev du pouvoir en 1991. »² En fait, le même scénario s'est produit en Algérie après que les réformateurs ont été chassés de la gestion des affaires publiques dans la même période.

Toutefois, l'expérience égyptienne a précédé toutes les expériences citées, elle date de 1973. L'intérêt des réformes entreprises en l'Égypte comme source d'inspiration, s'avère plus importante du fait qu'elle concerne un pays arabe et musulman qui présente nombre de caractéristiques communes avec l'Algérie. De plus, l'Égypte de Nasser, avec les nationalisations, l'édification d'une économie étatique, le rapprochement avec l'URSS, avait servi de modèle au nationalisme algérien des années 60. Si on s'est peu intéressé en Algérie à ce qu'est devenue l'économie égyptienne après sa libéralisation, c'est d'après Talahite Fatiha probablement, parce que celle-ci ne donna pas de résultats spectaculaires et fut généralement considérée comme un échec.³

Enfin, les réformes économiques sont aussi l'expression d'une volonté du décideur algérien de mettre en place des mécanismes de régulation autonome vis-à-vis de l'Etat. En somme, c'est la projection de l'adoption des principes du libéralisme au niveau interne et externe.

1.2- Facteurs à l'origine du choix de la politique d'intégration économique de l'Algérie

Au-delà de l'amélioration de la situation économique de l'Algérie, les choix du décideur algérien en matière d'ouverture commerciale sont expliqués par le contexte intellectuel et les intérêts sectoriels. Le point de départ de l'analyse de Mehdi Abbas est le refus de l'hypothèse selon laquelle seule la rationalité des avantages comparatifs, c'est-à-dire l'adaptation au système

¹ La *perestroïka* (« *перестройка* » en russe) qui signifie Restructuration est le nom donné aux réformes économiques et sociales menées par le président de l'URSS Mikhaïl Gorbatchev en Union soviétique d'avril 1985 à décembre 1991.

² Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 25.

³ Idem

de prix relatifs, prévaut dans la définition du contenu et des modalités de la politique commerciale.¹ Dans cette étude, Mehdi Abbas transpose ces deux éléments sur le cas algérien.

1.2.1- Mutation de la classe intellectuelle des décideurs

Selon cette approche, l'orientation idéologique du décideur influence ses choix politiques et économiques. Donc, la construction idéologique a conditionné les solutions apportées aux problèmes de développement par le décideur algérien. Dans cette perspective, l'ouverture se présente comme un résultat de la construction idéologique d'un problème de développement économique qui conditionne les objectifs et les instruments que se donne le décideur en matière d'insertion internationale. Ainsi, la politique commerciale ne dépend pas uniquement de l'organisation sectorielle de l'économie (la structure des avantages comparatifs) mais également de la cohésion doctrinale des individus formant le groupe de décideurs politiques.

En conséquence, selon Mehdi Abbas, cette approche stipule que la "dose" idéologique des choix de la période 1965-1988 est le résultat de l'orientation protectionniste qui correspond à la stratégie de développement de l'Algérie, le régime de monopole du commerce extérieur accompagnant la planification centralisée et l'étatisation de l'activité économique.²

Toutefois, dès la seconde moitié des années 1980, le contexte intellectuel a changé. Par conséquent, le changement du contexte intellectuel a donné lieu à un changement des solutions apportées aux problèmes économiques.

C'est dans ce nouveau contexte intellectuel que le chef du gouvernement Mouloud Hamrouche a manifesté comme l'a souligné Zouaoui Moussa, une réelle volonté de réformer globalement et profondément l'économie.³

Ainsi, Mehdi Abbas rappelle que l'Algérie s'est engagée dans la vague libérale de la "seconde moitié" des années 1980. Cette libéralisation est, ensuite, impulsée par les institutions financières internationales. L'évolution du contexte intellectuel et doctrinal, dominé par la doctrine

¹ P. Gourevitch et A.Hillman, In Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012, p. 53.

² Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012, p. 53.

³ Moussa Zouaoui, Op. Cit., p.263.

et l'idéologie socialiste, a contribué à l'apparition d'une configuration politique nouvelle qui trouve ses racines dans le changement survenu au sommet de l'Etat à la fin des années 1970.

Toutefois, ce changement ne sera pas du goût de tous les acteurs politiques et économiques. En effet, certaines mouvances politiques qualifiées de nationalistes, des chefs d'entreprises et autres lobbys, influençant le décideur algérien, vont manifester une résistance et opteront pour des stratégies d'adaptation au nouveau contexte pour sauvegarder leurs intérêts, c'est ce qui fera l'objet du titre suivant.

1.2.2- Combinaison des intérêts sectoriels

Cette politique d'ouverture de l'Algérie se justifie également, par la protection de secteurs manifestant ce besoin à travers le lobbying et l'influence des personnes et des entreprises touchées par l'ouverture. Donc, le degré de protection sera fonction de ces rapports de force et du poids du secteur concerné. Dans cette perspective, la politique commerciale – envisagée comme un point de rencontre entre une demande et une offre de protection – dépend en grande partie du jeu des acteurs et de leur stratégie de *lobbying* sur une base factorielle.¹

Selon cette analyse, la gestion des importations (flux, institutions et configuration des acteurs) constitue l'enjeu essentiel de l'économie politique de l'insertion internationale du fait de ses effets sur le système productif national et des situations de rente que génèrent les choix étatiques en matière d'importation (restrictions, autorisations, etc.). Ainsi, ce conflit distributif entre différents acteurs explique les différences de niveaux de protection d'un secteur par rapport à un autre dont profitent les différents groupes d'intérêt.²

Pour sa part, Nicole Chevillard confirme que le partage d'au moins 10 milliards de dollars [60 milliards en 2014] d'importation annuellement ne laisse indifférents ni les grandes administrations de l'Etat, ni les différents groupes d'intérêts puissants.³

¹ Dani Rodrik et E. R. Baldwin, In Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012, pp. 53-55.

² Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012, pp. 53-55.

³ Nicole Chevillard, *Algérie l'après-guerre civile : évaluer les chances de paix et anticiper la croissance*, Ed. Nord Sud Export Conseil, Paris, 1995. In Ahmed Bouyacoub, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences*, Printemps 1997, p.82.

Dans ce cadre, la dimension conflictuelle des intérêts sectoriels et factoriels se manifeste à travers les mécanismes de protection que l'Etat met en œuvre. Toutefois, l'auteur nuance cette approche en mettant en avant la spécificité du cas algérien, ainsi il souligne que :

« Le SNEP¹ algérien ne peut être appréhendé sous l'angle d'une démocratie de marché dans laquelle les acteurs sont en concurrence et où le choix de politique commerciale est le produit du jeu électoral des partis politiques. L'hypothèse de l'électeur médian semble n'être d'aucune portée heuristique tant elle est éloignée de la réalité du SNEP algérien qui, par ailleurs, n'assume pas la fonction d'agrégation des préférences, de définition des priorités collectives et de l'intérêt national. »²

Par ailleurs, en s'appuyant sur les postulats de l'approche institutionnelle, l'auteur estime que le vrai conflit entre les différents acteurs ne se situe pas au niveau du choix entre libre-échanges et protection, mais dans un mouvement conflictuel entre étatisation et désétatisation du commerce extérieur. Autrement dit, les orientations stratégiques font l'objet de conflit au sommet de l'Etat. Par ailleurs, un conflit vient de faire surface, après l'intervention du président pour arrêter le plan de privatisation des entreprises publiques, préparé par son premier ministre Ahmed Ouyahia dans le cadre de la tripartite au début de l'année 2018.

Enfin, l'apparition de certaines contradictions dans les choix du décideur algérien est expliquée par l'absence de mécanismes démocratiques dans la formulation des choix stratégiques et qui se manifeste par la monopolisation par l'équipe dirigeante de l'Etat, de tous les choix stratégiques. Cette insuffisance s'exprime aussi par le manque de volonté et de courage politique dans la préparation et la mise en œuvre des choix de réformes et dans la détermination d'une façon claire et irréversible des orientations à suivre au long terme.

2- Accession de l'Algérie à l'OMC : État des lieux et perspectives

Les négociations pour l'accès de l'Algérie à l'OMC sont les plus longues depuis la création de cette Organisation, comme le signale Abdelatif Benachenhou, elles « traînent en longueur depuis plus de seize ans [22 ans aujourd'hui] alors que d'autres pays, plus récemment engagés dans ces négociations, sont devenus membres. Devenir membre de l'OMC, c'est accepter

¹ Système national de l'économie politique.

² Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012, p. 55.

la libéralisation commerciale envers le monde entier, l'ouverture de l'économie à l'investissement extérieur mais aussi le respect des règles et des normes sous la vigilance internationale.»¹

(Voir l'évolution du dossier d'adhésion de l'Algérie à l'OMC dans Document N°02 : Communiqué du ministère du commerce sur le processus d'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce en annexes, p.447.)

2.1- Accession à l'OMC, objet de divergence entre les différents niveaux de décision en Algérie

Nous avons démontré plus haut que les choix économiques stratégiques sont objet de discordes au sein de l'Etat. La gestion du dossier d'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce semble être, aussi, objet d'un conflit entre acteurs aux intérêts divergents, parce que les « enjeux productifs et distributifs de l'accession sont susceptibles de modifier les équilibres entre acteurs au point de bloquer potentiellement le processus d'accession lui-même.

En effet, les négociations avec l'OMC se trouvent entravées par de nouveaux acteurs spécialisés dans le domaine de l'importation. Ce qui explique que le système politique de l'Algérie constitue un obstacle bien plus important à un projet de développement national que les accords de l'OMC.

Par ailleurs, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce exige une mise à niveau et une adaptation des institutions nationales au nouveau régime de l'OMC. Ces transformations peuvent modifier « les équilibres domestiques, suscitant une résistance au processus car ils heurtent les dispositifs socio-économiques de reproduction du pacte rentier. La durée de la procédure s'explique par les difficultés qu'éprouve le système d'économie politique national algérien à internaliser les modifications de gouvernance économique politique exigées pour l'accession à l'OMC.

Ainsi, le décideur algérien a fait le choix d'une adaptation passive du système économique national au lieu d'utiliser le processus d'adhésion à l'OMC comme catalyseur des réformes à opérer dans les domaines réglementaires et institutionnels. En effet, le décideur algérien opte pour la libéralisation tant qu'elle n'induit pas une pression concurrentielle dommageable pour

¹ Abdellatif Benachenhoun, *L'Algérie sortir de la crise*, Ed-Diwan, Alger, Novembre 2015, pp 109-110.

ses positions politiques et sociales des groupes d'intérêt.¹ Parallèlement, la gestion du dossier OMC n'a pas été suffisamment préparée si bien que ni la démarche, ni la détermination précise d'un délai n'ont été arrêtés pour clore ce dossier. La seule précision apportée par les autorités publiques est le fait que l'Algérie ne ratifiera aucun accord d'intégration régionale tant que le dossier de l'OMC n'est pas finalisé. Une décision remise en cause avec la signature de l'accord sur le libre-échange avec les pays africains.

Toutefois, cette adaptation passive ne semble pas du goût des membres de l'OMC. Ainsi, lors de la 11^{ème} réunion du Groupe de travail de l'accession de l'Algérie, le 5 avril 2013, les Membres de l'OMC ont conclu à ce qui suit :

« Beaucoup restait à faire s'agissant de questions comme les politiques monétaire et budgétaire, les opérations en devises et les paiements, le régime d'investissement, la propriété d'État et la privatisation, la politique d'établissement des prix, la politique de concurrence, le cadre d'élaboration et d'application des politiques et les droits de commercialisation. Des travaux s'imposaient aussi en ce qui concernait les tarifs, les autres droits et impositions, les contingents tarifaires, les redevances et impositions pour services rendus, l'application de taxes intérieures, les restrictions quantitatives à l'importation et l'évaluation en douane. »²

2.2- Incitations à l'accession de l'Algérie à l'OMC

2.2.1- Recherche de la mise en valeur de l'avantage comparatif

La première motivation de l'Algérie réside dans sa volonté de faire valoir son avantage comparatif qui est soutenu par la dotation factorielle en matières premières et en main-d'œuvre, d'un côté, et d'accéder à l'outil de production étranger nécessaire à l'industrie nationale, de l'autre.

Deuxièmement est que l'adhésion à l'OMC permet de réduire les coûts des produits finaux par la réduction des droits de douanes des intrants (produits intermédiaires) étrangers. Ainsi, partant du principe qui stipule que l'un des effets de la procédure d'accession est la baisse de la protection commerciale à l'allégement des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires, il en résulte ainsi de cette procédure, une baisse du coût des importations. Le processus aboutira en effet, à un abaissement du coût des intrants et des biens intermédiaires importés par le pays. C'est

¹ Mehdi Abbas, « L'accession à l'OMC, Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », Op. Cit., p. 112.

² OMC, lien : https://www.wto.org/french/news_f/news13_f/acc_dza_05apr13_f.htm, date de visite : 25-02-2018.

un avantage non négligeable compte tenu du biais importateur du régime de croissance de l'économie algérienne.

Troisièmement, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce peut améliorer les performances économiques de l'Algérie, à travers une stratégie d'internationalisation des entreprises et une mise en place d'un système d'accompagnement au profil des acteurs économiques, afin de leur permettre d'affronter les défis de l'environnement international.

Enfin, le décideur algérien peut avancer les avantages du système commercial multilatéral comme argument, pour faire aboutir le débat autour de la question de l'adhésion à l'OMC au niveau national.

2.2.2- Utilisation de l'accession de l'Algérie à l'OMC comme catalyseur des réformes économiques

L'autre motivation de la demande d'adhésion à l'OMC est la volonté de l'Algérie de se donner l'image d'un pays appartenant à une communauté internationale en phase d'intégration, sachant que la position inverse risque de placer le pays dans une position d'isolement économique international. En effet, deux explications prouvent motiver le décideur algérien à adhérer à l'OMC :

- D'un point de vue systémique, l'accession inciterait l'Algérie à intégrer le jeu coopératif commercial multilatéral, ce qui limiterait les comportements de défection et les risques de conflits commerciaux avec d'autres pays. Ainsi le coût de l'exclusion de l'Algérie hors d'une économie internationale intégrée et du système commercial multilatéral peut générer des coûts supplémentaires pour un pays ;
- En outre, la volonté de participer à l'élaboration des règles du commerce international à travers sa capacité d'influencer l'agenda des négociations commerciales et de participer activement à l'élaboration des règles de l'échange international lequel est conditionné par part l'obtention du statut de membre de plein droit de l'OMC. En plus, il est probable que des questions aujourd'hui hors de la compétence de l'OMC arrivent à terme sur la table de la négociation, particulièrement les questions énergétiques, libéralisation des services pétroliers, libéralisation de l'accès aux ressources, régime multilatéral

d'investissement,... Ainsi, l'Algérie a intérêt à anticiper cette situation en intégrant l'OMC.

Cependant, en face de ces motivations, se trouve un ensemble d'obstacles auxquels il faut trouver des solutions, il s'agit en premier lieu de la capacité de l'Algérie à influencer l'agenda de l'OMC (probablement cela est possible à travers l'UA ou le G77). Ensuite, la possibilité d'action de l'Algérie qui peut être réduite du fait qu'il appartenait déjà au bloc socialiste et qu'il entretient des relations exceptionnelles avec la Russie, l'ennemi juré des pays occidentaux.

Par ailleurs, le processus d'adhésion à l'OMC peut être exploité par le décideur algérien pour légitimer les réformes auprès des groupes socio-économiques et sociopolitiques nationaux. L'invocation de la contrainte internationale et de la mise aux normes et standards internationaux "commandée" par l'extérieur réduirait le coût sociopolitique du processus de réforme. Toutefois, il s'est avéré que le décideur algérien adopte un discours contradictoire par rapport à cette stratégie. En effet, la contrainte internationale est souvent considérée comme variable menaçante des intérêts nationaux et source d'ingérence et d'atteinte à la souveraineté nationale.

Enfin, sur le plan technocratique, les négociations avec les experts de l'OMC peuvent permettre la constitution d'une élite algérienne dans le domaine commercial. En effet, au travers les aide-mémoires sur le commerce extérieur, la réforme des 36 textes législatifs et réglementaires, les 1636 questions relatives aux régulations économiques, le processus d'adhésion à l'OMC, a requis des autorités algériennes des réponses, des clarifications, des explications et des mises en cohérence auxquelles les autorités algériennes ne sont pas habituées.¹

En conclusion, même si les arguments en faveur de l'adhésion de l'Algérie au système de l'OMC sont nombreux, cela n'empêche pas le décideur algérien d'être sur ses gardes, étant donné les risques que ce processus peut engendrer. Ce sujet fera l'objet de la prochaine sous-section.

(Voir Tableau N° 20 : Procédure de règlement des différends dans le cadre de l'OMC -entre États- en annexes, p.443.)

¹ Mehdi Abbas, « L'accession à l'OMC, Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », Op. Cit., p. 110-112.

3- Lecture des choix du décideur algérien en matière d'intégration régionale

Pour interpréter les choix du décideur algérien en matière d'intégration économique régionale, deux explications sont avancées :

La première explication renvoie à la volonté de gérer la dépendance à l'égard du monde extérieur par la multiplication des intégrations, donc des partenaires. En effet, dans un contexte de libéralisation compétitive, la rationalité commande d'actionner plusieurs leviers d'intégration afin de mettre en concurrence les partenaires économiques étrangers. L'ouverture obligée de l'économie algérienne, vécue comme une contrainte en elle-même, est conçue à partir d'une stratégie nationale de diversification des partenaires étrangers. Dans cette perspective, l'Algérie a adhéré à plusieurs groupements régionaux.

Cette stratégie d'intégration régionale explique, en partie, la préférence de l'Algérie de la ratification d'un accord d'association avec l'Union européenne plus contraignant que celui de l'OMC et la raison pour laquelle elle privilégie la négociation d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, toujours aux dépens de l'accès à l'OMC. En tous les cas, l'adhésion récente de l'Algérie à la Zone africaine de libre-échange semble confirmer cette stratégie

La seconde explication aux choix du décideur algérien en matière d'intégration régionale est que l'Algérie cherche à se positionner dans la segmentation-délocalisation productive caractérisant la phase actuelle de mondialisation. Ce choix part du principe que les investissements directs étrangers sont un déterminant majeur de la spécialisation de par leurs effets en matière de transfert technologique, de connaissance et de savoir-faire (productif, managérial, organisationnel). Limiter l'ouverture commerciale pour les biens et encourager leur production sur le territoire national devient une condition pour la réussite de cette stratégie d'attraction des capitaux et de localisation de segments de l'appareil productif.¹

A ce sujet, la stratégie suivie en matière d'investissements étrangers directs a fait l'objet de plusieurs critiques exposées dans la sous-section ci-après.

¹ Mehdi Abbas, « L'accession de l'Algérie à l'OMC, Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », Op. Cit., p. 10-13.

Sous-section 2 : Critique du processus d'intégration économique de l'Algérie

La plus mauvaise des économies de marché présente plus d'efficacité, en matière d'emploi et de réduction des pauvretés, que la meilleure des planifications.¹

Ghazi Hidouci, Ministre algérien de l'Économie 1989-1991

Plusieurs années après le lancement des réformes économiques, des critiques à l'égard du processus d'intégration économique de l'Algérie ont commencé à apparaître. Parmi les critiques qui ont eu un important écho, figurent les critiques du Président Bouteflika lui-même à l'encontre des investisseurs étrangers.² En effet, le Président a mis en garde les investisseurs étrangers qui profitent des avantages fiscaux et autres privilèges sans pour autant participer dans la promotion de la production nationale. En faisant référence à la société de télécommunication égyptienne Djezzy, il déclare, il [l'investisseur algérien] vient avec 700 millions de dollars et il sort avec deux milliards de dollars.

1- Absence de l'effet de diversification des exportations de l'Algérie

En matière de diversification des exportations, les résultats de l'étude menée par Abadli Riad intitulée, *Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition, évolution et performance*, conclut à un bilan négatif concernant les résultats souhaités de l'intégration économique en matière de diversification des exportations :

« L'étude de Abadli Riad rejoint celle de Guillomons (1994) dans laquelle il démontre un lien de causalité entre la fluctuation des revenus des échanges et l'exposition aux crises. Elle rejoint également celle de Nizigiyana et Dahmani, [bien] que la méthode suivie par ces derniers soit différente de la nôtre, ils constatent que "à travers notre étude, on constate que le commerce extérieur de l'Algérie reste profondément dépendant des prix du pétrole aussi bien pendant l'Algérie protectionniste que l'Algérie libérale. Ce qui signifie que ce n'est pas la libéralisation du commerce extérieur qui entraîne la croissance du taux d'ouverture de l'économie, mais le pétrole. On peut donc dire que l'ouverture de l'économie algérienne n'est pas synonyme de diversification des produits d'exportation, de réduction de la dépendance vis-à-vis d'un seul marché. Car elle n'a pas permis de mettre en avant les avantages

¹ Ghazi Hidouci, qui fut ministre de l'Economie durant ces mêmes années 1989-1991, In In Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henry, *Où va l'Algérie ?* Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Karthala, 2001, lien : <http://books.openedition.org/iremam/405#authors>

² Mehdi Abbas, « L'accession de l'Algérie à l'OMC, Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », Op. Cit., p. 63.

comparatifs du pays. Mais après l'épuisement des réserves du pétrole, quelle sera la source d'entrée de devises ? »

Cette étude démontre que l'objectif de diversification des exportations à travers des politiques d'ouverture est loin d'être réaliste. Dans le cas algérien, ces politiques ont consolidé et diversifié les importations. »¹

En effet, trente ans après le lancement des réformes libérales, la balance commerciale de l'Algérie reste dominée par les produits des hydrocarbures à hauteur de 98%. Ce niveau de dépendance à l'égard des hydrocarbures est parmi les plus importants dans le monde. Pour l'Arabie Saoudite les produits d'hydrocarbures représentent 96% de ses exportations.

Graph N° 03 : exportation industrielle en % par pays (année 2012).



source : NABNI lien : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/economie/bilan-et-situation-en-2012/>

Commentaire :

la vague de désindustrialisation qu'a subit le secteur productif en Algérie et provoqué par la concentration du décideur algérien sur les investissements dans le domaine des

¹Abadli Riad, Op. Cit., p. 184.

hydrocarbures (l'absence de ce type d'investissement a participé à l'aggravation de la crise des prix de pétrole en 1986). Avec la manne financière issue des revenus des hydrocarbures, ce dernier compte renouveler le tissu industriel en comptant sur le secteur privé. Toutefois, les résultats attendent à venir !

En somme, l'ouverture économique entamée par l'Algérie n'a pas réussi à atteindre l'objectif de la diversification des exportations attendu par le décideur algérien et ce, pour des raisons diverses. En outre, l'étude d'Abadli Riad en question confirme l'attitude du décideur algérien à avancer dans le sens de la libéralisation quand les prix du pétrole sont en hausse et dans le sens de repli quand ceux-ci sont en baisse.

Enfin, les autres objectifs annoncés par les différents responsables algériens, comme la rupture avec la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures à court ou à moyen terme, s'avèrent non réalistes, aujourd'hui. La raison est simple, durant des quarante dernières années, l'Algérie n'a pu se défaire de ses pétrodollars. La réalité économique de l'Algérie ne peut être cachée par des discours électoraux et des fausses promesses. Rompre avec la dépendance à l'égard des hydrocarbures sera la mission des générations à venir.

2- Processus rapide de l'intégration économique de l'Algérie

Le processus d'ouverture commerciale a été mené d'une façon rapide et non graduelle. En effet, l'Algérie est classée parmi les pays les plus ouverts et les plus exposés à la concurrence externe et ce, à cause de la réduction des tarifs à l'importation. Contrairement à l'expérience des pays développés où l'apprentissage de la concurrence au niveau national a précédé leur exposition à la concurrence étrangère. En Algérie, cette étape a été négligée et malheureusement absente de la stratégie d'ouverture alors que tout le monde sait que les monopoles publics aux frontières et à l'intérieur ont empêché l'apparition de toute culture de la concurrence en Algérie.

De surcroît, l'Algérie a procédé à la réduction brutale de ses droits de douanes avant même le lancement des négociations avec ses partenaires. Ainsi, elle a entrepris unilatéralement une réduction tarifaire bien avant la signature et l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne. Selon le FMI, l'indicateur de protection (*Trade restrictiveness*) a été ramené d'un maximum de 10 à 7 en 2001. À l'exception de la Turquie et d'Israël, l'économie algérienne était devenue la plus ouverte des économies de la rive sud de la Méditerranée, exception faite de la Libye et de la Syrie, tous ces pays de la rive sud de la Méditerranée sont tous membres de

l'OMC. Cette réduction tarifaire va avoir un impact négatif sur les futures négociations de l'Algérie.

La comparaison des taux des droits et taxes à l'importation entre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et l'Inde et ce, pour l'année 2006 pour les produits industriels révèle cette précipitation du décideur algérien :

- la Tunisie sauvegardait 41 % de ses positions tarifaires entre 25 et 50 %, ce qui correspond à 48,5 % de ses importations ;
- le Maroc conservait 30% de ses positions tarifaires entre 25 et 50 %, soit 21,3% de ses importations ;
- l'Égypte conservait 47 % de ses droits de douane au-dessus de 25 %, ce qui correspondait à 25 % de ses importations ;
- l'Inde conservait 51 % de ses positions tarifaires au-dessus de 25 % avec la moitié entre 50 et 51 %.

En somme, l'Algérie est allée beaucoup plus loin dans la réduction de ses taux d'imposition à l'importation. Ainsi, quatre années après l'entrée en vigueur de l'accord d'association, l'Algérie expose plus de 55 % de ses importations à un tarif moyen inférieur à 7% ! Le démantèlement qui sera achevé d'ici 2017 [2020] avec l'UE peut approfondir, davantage, la désindustrialisation en raison de la brutalité avec laquelle on a exposé le secteur industriel à la concurrence étrangère.¹ En somme, il est difficile de comprendre les causes qui ont forcé le décideur algérien à faire autant de concessions. À notre avis, l'engagement dans un projet de rétablissement du pays dans une position diplomatique normale loin de l'isolement où il se trouvait a précipité la signature d'un accord peu favorable au pays en matière de démantèlement tarifaire notamment.

(Voir Tableau N° 17 : Comparaison des taux des droits de douanes appliqués entre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Inde et l'Égypte en annexes, p. 439.)

¹ Youcef Benabdallah, « Rente et désindustrialisation », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 (N°71), pp. 91.-95

3- Intégration commerciale sans intégration économique

Le choix d'une politique d'intégration économique correspond à une conviction de l'importance et de l'apport certain de cette orientation économique au développement économique du pays. Selon János Kornai¹, il n'est pas admissible de procéder aux réformes économiques par des modifications qu'on peut apporter au socialisme. En effet, Kornai s'oppose au projet de réformer partiellement, le socialisme en "simulant" le marché et critique les expériences visant à mettre en place des mécanismes de marché sans toucher à la propriété d'État. En Algérie, également, on a essayé d'injecter artificiellement de la concurrence au sein du secteur public, en créant les fonds de participation.²

Par ailleurs, Kornai critique également le "socialisme de marché" qu'il considère comme un artifice et une imposture. Il a de ce point de vue une conception "pure" ou "absolue" du marché, comme idéal en soi. De la même manière, il fait de la libéralisation politique une fin en soi, et pas un simple instrument au service des réformes économiques. Il se réfère au libéralisme de Hayek, pour lequel "la voie vers une planification centrale stricte, l'instauration d'un pouvoir d'État écrasant et l'abolition de la propriété privée débouchaient sur une mise en danger de la liberté politique."³ Pour Kornai comme pour Van Hayek :

« Le libéralisme est plus qu'une doctrine économique ou politique, c'est une philosophie. »⁴

Dans cette optique, un projet de l'intégration dans l'économie mondiale doit s'inscrire dans une politique économique globale et doit faire au préalable l'objet de discussions politiques. En effet, un choix médian entre les deux modèles ne semble pas profitable.

Dans ce sens, Abdelatif Benachenhrou fait remarquer que l'intégration économique de l'Algérie est réalisée d'une manière partielle. Il estime que la fausse ouverture de l'économie résulte de cette contradiction dans la politique économique extérieure. D'un côté, une ouverture commerciale croissante, et de l'autre côté, une fermeture sélective à l'investissement extérieur. *On veut bien acheter vos biens mais surtout ne venez pas les produire chez nous !* L'ambivalence de la politique économique extérieure a accentué le caractère oligopolistique de l'économie, favorisé

¹János Kornai (Budapest, 21 janvier 1928) est un économiste hongrois, connu pour sa critique de l'économie planifiée.

² Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 35.

³ Idem, p. 36.

⁴ Ibid.

les pratiques et partenariats anticoncurrentiels et renforcé les pressions inflationnistes endogènes et importées.¹ Ainsi, il devient clair qu'une politique d'intégration incohérente et instable ne peut être que préjudiciable pour le pays.

(Voir Tableau N° 16 : Évolution des principaux produits importés 2005-2014 en annexes, p. 436.)

4- Intégration économique et recul de l'industrie de l'Algérie

Selon l'économiste Abdeltif Rebah, le processus d'intégration économique a provoqué la destruction du tissu industriel public algérien. En effet, l'industrie publique a été frappée de plein fouet par la libéralisation totale et brutale du commerce extérieur – la conditionnalité - reine des programmes d'ajustement structurel du FMI – est déjà mise à mal par l'ampleur des pertes de change dues à la dévaluation du dinar, dont la parité a été divisée par 10, et par le renchérissement des charges financières (avec des taux d'intérêt de 16% à 20%), les entreprises publiques se sont vu, carrément évincées du financement bancaire.²

Par conséquent, le rôle de l'industrie dans le développement économique a diminué d'une manière drastique. Ainsi, la part de l'industrie dans le PIB régresse chaque année de 3%, c'est le constat fait en octobre 2007 par les responsables du Ministère de l'Industrie. Par ailleurs, le rapport sur "le développement économique et monétaire algérien" présenté, mi-octobre 2010, aux députés par le gouverneur de la banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, révèle qu'il a été procédé à la fermeture de 629 entreprises industrielles depuis 2000.³ Bien sûr on parle de fermeture et non de privatisation.

Ces conséquences négatives, s'expliquent par les faits suivants :

- la mauvaise qualité des produits locaux provoquée par l'absence de l'effet de l'apprentissage à travers le commerce extérieur, puisque les entreprises étaient protégées jusqu'alors par le monopole sur le commerce extérieur ;

¹Abdellatif Benachenhrou, Op. Cit., pp. 109-110.

² Abdeltif Rebah, *Économie algérienne, le développement national contraire*, INAS éditions Algérie, 2011, pp 234-237.

³ Idem

- le choix de produits étrangers par l'utilisateur final du fait des frustrations causées par l'économie administrée durant plus de deux décennies ;
- la dette des entreprises était tellement lourde que la protection tarifaire perdait beaucoup de sa signification. Par ailleurs, les coûts de production augmentaient du fait de la répercussion mécanique de la dévaluation, de la sous-utilisation de leurs capacités par manque d'intrants surtout importés.¹

5 -Critique de la volonté de l'Algérie visant l'adhésion à l'OMC

Pour l'universitaire Rachid Tlemçani, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC n'est plus une incertitude. Cette volonté d'adhérer à cette Organisation constitue la poursuite d'un long processus de libéralisation. En effet, l'auteur confirme qu'après avoir appliqué sous contrainte le Programme d'ajustement structurel, l'Algérie se projette d'adhérer à l'OMC. Cette adhésion ne se présente en réalité plus comme un enjeu fondamental mais plutôt comme la dernière étape d'un long processus d'appauvrissement du pays. Dans les meilleurs des cas, les pouvoirs politiques ne pourront que retarder l'adhésion à cette organisation. Il semble que la durée prise par ces négociations confirme cette stratégie adoptée par le décideur algérien en visant à retarder l'Adhésion de l'Algérie à cette organisation. En effet, ces négociations sont enregistrées comme les plus longues de l'histoire de l'OMC.

Comme pour tout nouveau membre de l'Organisation mondiale du commerce, pour bénéficier du système commercial multilatéral, l'Algérie doit payer les droits d'accès qui peuvent être un accord portant l'ouverture des marchés publics aux entreprises étrangères en Algérie. Comme à l'accoutumée, les Algériens ne connaissent pas les concessions que leur Etat est en mesure de faire pour adhérer de jure à l'OMC. Toutefois, l'accès des étrangers au marché s'inscrit comme action stratégique du décideur algérien et ce, en dépit de la gestion du dossier OMC.

En fait, la participation de la société civile et des partis politiques est souvent réduite au minimum. Ainsi, les plans de développement sont préparés par les institutions de l'Etat, validés par le conseil des ministres et, dans le meilleur des cas, discutés pendant trois jours dans le cadre de la tripartite.

¹ Youcef Benabdallah, « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? », p. 12. Lien : <https://www.gate.cnrs.fr/uneca07/communications%20pdf/Benabdallah-Rabat07.pdf>, date de visite : 12-12-2016

Dans une autre perspective, l'adhésion à l'OMC suppose l'existence de secteurs de productions plus performants et ce, comme c'est le cas dans les pays émergents de l'Asie du Sud Est ou de la Chine. En Algérie, le secteur industriel est virtuellement à l'arrêt. La part des produits industriels dans les exportations se situe entre 2 à 4 % alors que ce volume a atteint plus de 30 % en Tunisie ou au Maroc, alors que ces pays sont membres de l'OMC depuis 1995 et cela ne les a pas en effet, appauvris !

En outre, face à la concurrence internationale, l'entreprise nationale se verra privée du soutien de l'Etat à cause des restrictions de l'OMC en matière de subvention et de soutien à l'exportation. La crainte est très grande de voir la levée de la protection commerciale se traduire par une plus grande hasardisation de l'économie nationale et par conséquent à la ruine totale du secteur productif, public aussi bien que privé.¹ En revanche, Philippe Barbet, Saïd Souam et Fatiha Talahite pensent que la déstructuration de l'industrie par l'ouverture au commerce extérieur depuis le début des années 1990 et les différentes politiques économiques choisies ou dictées font que le choc a probablement déjà été encaissé par l'économie.² Dans ce cadre, il est important de souligner que même durant la période du monopole de l'Etat, à la fin des années 80, l'industrie n'a pas permis d'épargner à l'Algérie la crise économique engendrée par la chute des prix de pétrole.

Par ailleurs, Rachid Tlemçani estime que les résultats de l'intégration économique sont négatifs. En effet, le processus de la nouvelle forme d'intégration de l'économie nationale à la mondialisation en cours n'a même pas permis à l'Algérie de bénéficier de la délocalisation de certaines activités économiques. Bien au contraire, il a entraîné la disparition d'unités industrielles et la fermeture des entreprises publiques.³ Sauf que cet effet ne peut être endossé au seul élément de l'intégration économique. En effet, les politiques industrielles lancées au niveau nationales, eut aussi, une part de la responsabilité.

Pour sa part, Youcef Benabdellah penche sur la question de la mauvaise négociation des accords internationaux et la réduction brutale des tarifs douaniers. Dans ce sens, avance que sous la pression de l'Union européenne et du Fonds monétaire international, l'Algérie a dû revoir plusieurs fois son tarif à la baisse sans qu'il s'agisse de consolidation à l'intérieur des

¹ Rachid Tlemçani, Op. Cit., pp. 123-126.

² Philippe Barbet, Saïd Souam et Fatiha Talahite, « Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC », Document de travail de CEPN, Université Paris-Nord, 2009, p. 21.

³ Rachid Tlemçani, Op. Cit., pp. 123-126.

négociations pour son adhésion à l'OMC. Ainsi, le processus s'est retrouvé inversé, en signant un accord d'association avec l'UE puis entamer les négociations avec l'OMC. Il en découle que l'Algérie a perdu les privilèges d'une position maximaliste. La négociation avec l'OMC va se traduire par une baisse du tarif qui est déjà relativement bas. La consolidation signifie qu'une fois les taux fixés par la négociation, il est possible de pratiquer des taux plus bas mais pas des taux plus haut.

Par ailleurs, le même économiste estime que la baisse des tarifs douaniers, déjà menée par l'Algérie en faveur de la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne ne peut qu'ouvrir l'appétit des futurs partenaires de l'Algérie qui ne vont pas hésiter à demander les mêmes avantages, sinon plus. Les pays autres qu'européens (USA, Japon et Australie) voudront garder ou gagner un avantage concurrentiel sur le marché algérien en matière de démantèlement tarifaire. Ces pays essaieront par conséquent de tirer les tarifs vers le bas pour obtenir des avantages similaires à ceux qui sont accordés aux européens, déjà jugés trop bas.

Cependant, il est possible d'exploiter cette situation par le décideur algérien pour en tirer profit et ce, en lui permettant de faire jouer pleinement la concurrence entre ses partenaires commerciaux et d'importer aux meilleurs prix. C'est le cas de la Tunisie qu'a étendu à d'autres partenaires que l'UE le démantèlement tarifaire pour certains produits, et du Maroc qui a signé un accord de libre-échange avec les États Unis.¹

En outre, Il faut admettre que :

« La mise aux normes du régime commercial multilatéral ne suffit pas et ne suffira pas à rendre l'économie structurellement diversifiée. Cela ne sera possible qu'avec une transformation du régime de croissance algérien, nécessitant en amont la définition d'un nouvel équilibre d'économie politique en vue d'une stratégie nationale de développement. »²

En conclusion, la problématique de cette recherche s'intéresse à un aspect précis de l'ensemble des réformes que l'Algérie doit mettre en œuvre : il s'agit d'analyser la démarche et l'impact de l'intégration économique sur le développement économique national. Ainsi, si le choix

¹ Youcef Benabdallah, « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? », Op. Cit., p. 14.

² Mehdi Abbas, « L'accession à l'OMC. Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », Op. Cit., p. 116.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

d'intégrer ou non à l'économie mondiale s'avère une question pertinente, celle de savoir comment l'intégrer l'est encore plus.

Sous-section 3 : Souveraineté économique et remise en cause du processus de l'intégration économique de l'Algérie

1- la dimension souverainiste dans les choix du décideur algérien

L'aspect souverainiste s'exprime d'une façon claire dans les choix du décideur algérien, cela est dû à la méfiance à l'égard du marché accumulée durant la période socialiste mais aussi à cause d'un discours officiel contradictoire, voire même trop souverainiste. Pour Akram Belkaid, cette perception explique pourquoi toute politique d'ouverture économique est appréhendée avec circonspection par plusieurs hauts responsables, sans compter la franche hostilité d'une bonne partie de la société civile qui se souvient du traumatisme des réformes entamées sous l'égide du FMI. Il n'est pas question pour la majorité d'entre eux d'abandonner – ou de sembler abandonner – la moindre part de souveraineté de l'Algérie.¹ Ainsi, une contradiction entre la recherche de l'intérêt national et la veille sur la sauvegarde de la souveraineté nationale s'installe au niveau de la classe dirigeante.

Par ailleurs, l'auteur constate que l'économie algérienne comporte un paradoxe de taille :

« Officiellement, l'économie dirigée et le collectivisme ont été bannis. Des entreprises publiques ont été ou doivent être privatisées et le capital étranger est officiellement le bienvenu. Mais, dans la réalité, les mentalités n'ont guère évolué et seules quelques personnalités, parmi lesquelles Abdelhamid Temmar, ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, osent tenir un discours ouvertement libéral. »²

En outre, la méthode avec laquelle s'est géré le dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce confirme que le processus d'intégration se heurte à l'obstacle souverainiste du décideur algérien. En effet, une telle situation s'explique par nombre

¹ Akram Belkaid, « Une dynamique d'alliances au nom de la souveraineté nationale », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 (N°71), p. 168.

² Idem

de facteurs, parmi lesquels l'inertie notable de la bureaucratie ou la persistance de législations incompatibles avec les exigences de l'OMC. En réalité, si l'Algérie avance aussi lentement dans son processus d'*infithah*, c'est aussi parce qu'une partie de ses dirigeants sont obsédés par la défense d'une souveraineté qu'ils jugent menacée par le marché.¹ Ce faux argument est souvent avancé pour justifier les échecs du décideur algérien en accusant ses partenaires.

Pour sa part, Nassim Oulmane confirme que certaines exigences formulées par un certain nombre de pays membres de l'OMC ont ralenti, voire bloqué cette dynamique, au point qu'aujourd'hui l'Algérie considère qu'elles sont en contradiction avec ses intérêts vitaux et sa souveraineté.² Dans ce cas, les membres de l'OMC ont tous perdu leur souveraineté y compris les pays développés ?

Le troisième point qui vient appuyer le raisonnement d'Akram Belkaid, a trait à la gestion de la dette extérieure de l'Algérie. Dans un climat d'aisance financière, l'Algérie a pris l'initiative de rembourser sa dette extérieure avant les échéances arrêtées par les créanciers. Ainsi, pour l'auteur cette opération illustre à merveille la prégnance de ce que l'on peut aisément qualifier d'"obsession souverainiste". En effet, au début des années 2000, profitant de la hausse des prix des hydrocarbures (qui constituent 95 % des recettes extérieures du pays), le décideur algérien a procédé à un remboursement anticipé de la dette extérieure qui est passée de près de 35 milliards de dollars au milieu des années 1990 à moins de 2 milliards de dollars une décennie plus tard. Cependant, ce choix a été fait au détriment d'une politique d'investissement dont le rendement pouvait dépasser les taux d'intérêt de la dette. La même critique peut être adressée au choix de création des réserves de change.

2-Souveraineté algérienne : un cas particulier

Cette mouvance souverainiste a fait de l'Algérie un cas particulier par rapport à son voisinage. Ainsi, un retard a été enregistré dans la mise en œuvre des réformes économiques. L'autre dossier qui montre le retard de l'Algérie dans l'avancement de son processus d'intégration, notamment par rapport aux pays voisins, est celui des négociations pour la conclusion d'un accord d'association avec l'Union Européenne (UE). La Tunisie et le Maroc l'ont signé en 1995, tandis

¹ Ibid.

² Nassim Oulmane, « Politique commerciale, intégration régionale sud-sud et souveraineté économique en Algérie », Op. Cit., p. 120.

que les discussions euro-algériennes ont été retardées pendant 7 ans et elles n'ont abouti quant à elles que le 21 avril 2002 et ce n'est qu'en 2005 que l'accord est entré en vigueur. Pour le décideur algérien, la raison est claire, la situation de l'Algérie au milieu des années 1990 ne permettait pas la signature d'un tel accord.

Cependant, ce retard ne peut être mis sur le dos de la crise politique et économique qui a secoué le pays durant cette période. Comme le soutient Akram Belkaid, ce décalage s'explique par la dégradation continue de la situation sécuritaire en Algérie de 1992 à 1999 et par le fait que le pouvoir algérien avait d'autres urgences à traiter. Mais cette explication n'est que partielle car, durant longtemps, les dirigeants algériens ont volontairement retardé les négociations avec l'Union européenne en avançant l'argument de la souveraineté de leur pays. En effet, la crise politique ne peut constituer, nullement, un argument à l'encontre des négociations avec les membres de l'OMC. Seulement la déconsidération de l'aspect économique par rapport à l'aspect sécuritaire par le décideur algérien l'a aveuglé et l'aveugle encore pour pouvoir mesurer les impacts économiques de ses décisions.

Toujours dans cette logique "du fait accompli", le décideur algérien ne rate pas une occasion pour dénoncer le processus intégrationniste et à recourir de nouveau à sa stratégie de repli. Ainsi, cela a été le cas avec le véritable psychodrame qu'ont provoqué, au premier semestre 2009, les circulaires du premier ministre Ahmed Ouyahia. À l'origine, ces textes ont imposé aux opérateurs étrangers installés en Algérie une ouverture de leur capital à des investisseurs algériens qui posséderont 51% de l'investissement de l'étranger¹ Nous reviendrons sur la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 dans le titre suivant.

Comme le résume Akram Belkaid :

« Les "circulaires Ouyahia" ne sont que l'expression, à la fois brutale et maladroite, de la résurgence de l'"exceptionnalisme" algérien, qui combine souverainisme et nationalisme. »²

En somme pour Akram Belkaid, l'incohérence des choix du décideur algérien trouve son explication dans la contradiction suivante :

¹ Akram Belkaid, Op. Cit., p. 170.

² Idem, p. 171.

« En clair, l'Algérie qui ne cesse de clamer sa volonté de profiter de la mondialisation a, en réalité, du mal à abandonner, du moins en apparence et vis-à-vis de son opinion publique, ne serait-ce qu'une part infime de sa souveraineté. »¹

Pour illustrer ce recours aléatoire à l'argument souverainiste par le décideur algérien Ahmed Bouyacoub rappelle que

« C'est dans ces conditions que les accords avec le FMI et la Banque mondiale ont été signés et présentés à la population comme l'unique solution, alors que, quelque temps avant, le rééchelonnement de la dette était présenté par la majorité de la classe politique comme un "bradage" de la souveraineté nationale. »²

3- Analyse de la loi de finances complémentaire (LFC) pour l'année 2009 comme exemple de souverainisme algérien

3.1- Objectifs affichés de LFC 2009

La première lecture des dispositions de la loi de finances complémentaire pour l'année 2009 laisse comprendre que le décideur algérien vise à rééquilibrer les rapports économiques que l'Algérie entretient avec le monde extérieur et ce, à travers les trois principales mesures suivantes :

3.1.1- Préserver les équilibres macro-financiers

Cette loi qui est pourtant intervenue dans une période d'aisance financière, se justifie apparemment par « la réduction brutale de l'excédent commercial [d'autant plus que] la principale source de revenus externes a mécaniquement produit un choc sur les équilibres externes et les finances publiques. L'adoption de mesures correctives des déséquilibres a une portée avant tout conjoncturelle pour contenir et rationaliser les flux croissants d'importation, et conforter une gestion conservatrice des réserves de change. »³

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue le fait que le déséquilibre a aussi des raisons internes liées à l'insuffisance de l'offre et à la faiblesse des exportations hors hydrocarbures et ce, sans oublier que la grande partie des importations de l'Algérie est constituée des outils de

¹ Akram Belkaid, Op. Cit., p. 170.

² Ahmed Bouyacoub, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », Confluences, Printemps 1997, p.78.

³ Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 124.

production. Ainsi, l'analyse de la composition par produit de ces importations pour l'année 2015, nous montre que la part des biens destinés à l'outil de production représente 30.84% et celle des biens d'équipement est de 34,39% du montant global des importations.¹ Ces importations visent, en effet, à renouveler l'outil de production industrielle et agricole algérien.

3.1.2- Réaction au resserrement de la contrainte extérieure

Fatiha Talahite estime que derrière ces mesures, nous pouvons comprendre que le décideur algérien a choisi la prudence et la prévention afin d'éviter un éventuel retour à l'endettement extérieur. Donc les autorités anticipent un resserrement brutal de la contrainte externe. On se souvient que la renégociation de la dette extérieure en 1993/94 avait produit un réel traumatisme. Cette logique² prudente et préventive a été élevée en dogme de la gestion macro-économique, le plus souvent au détriment d'une politique de long terme, afin d'éviter une soumission à des conditionnalités politiques.³ Cette analyse est confirmée également, par Akram Belkaid.

Toutefois, le rapport de la CNUCED confirme que l'objectif de réduction des importations n'a pas été atteint. La politique des grands travaux et de la hausse des salaires décidées en 2010 expliquent largement la hausse des importations de 70% entre 2008 et 2013. En 2014, elles atteignent près de 60 milliards.⁴

3.1.3- Dégager de nouveaux leviers de négociation

Par ailleurs, Fatiha Talahite avance une autre hypothèse quant aux mesures prises dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2009. En effet, ces mesures expriment la volonté de se retrouver en situation confortable lors des nouvelles négociations. Il s'agit, d'après Fatiha Talahite de :

¹ Centre national de l'informatique et des statistiques, douanes algériennes, le lien : <http://www.douane.gov.dz/>, date de visite : 11-03-2017

² La gestion récente des excédents financiers en révèle les stigmates : accumulation volontariste de réserves, remboursement anticipé de la dette externe, interdiction de recourir aux bailleurs de fonds internationaux, constitution d'une "épargne budgétaire" avec le Fonds de régulation des recettes. (Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 125.)

³ Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 125.

⁴ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Nations Unies 2017, p.31.

- de profiter de la clause de rendez-vous de cinq ans après son entrée en vigueur (en 2010) pour renégocier l'accord d'association avec l'UE, dont les gains sont jugés très en dessous des attentes par les acteurs privés et publics en Algérie,
- de se constituer une nouvelle marge de manœuvre dans la perspective d'une reprise des négociations d'adhésion à l'OMC, mise en veille à la suite à la demande de pays membres d'augmenter le prix domestique du gaz en Algérie. Ce qui laisse à penser que ces mesures viseraient surtout à tester la réaction des partenaires internationaux pour dégager de nouvelles marges de négociation.¹

Cependant, l'accord d'association n'a toujours pas été modifié, exception faite du report d'exécution de certaines dispositions prévues initialement pour l'année 2017, et qui sont repoussées pour l'année 2020 et ce, suite à la chute des prix du pétrole et le déséquilibre qui en a provoqué au niveau de la balance des paiements de l'Algérie, ainsi, la loi de finances en question n'a contribué d'aucune façon dans ce changement d'échéance. Quant au dossier de l'adhésion à l'OMC, aucun progrès notable n'a été enregistré depuis l'intervention de cette loi. Au contraire, les membres de l'OMC, trouveront grâce à cette loi, d'autres remarques à reprocher à l'Algérie.

3.2- LFC 2009 et le processus d'intégration économique, l'autre interprétation

Pour un certain nombre d'analystes, derrière ces mesures se cachent d'autres raisons qui justifient le comportement du décideur algérien. En effet, à travers la conjoncture difficile du marché du pétrole, il instaure des mesures permanentes visant à limiter le processus d'ouverture et à se replier sur soi en retardant encore une fois, le processus d'intégration économique.

À ce propos, Nassim Oulmane estime qu'il y a derrière ces mesures, d'autres motifs que l'intérêt économique du pays. Il s'agit, en effet, d'une énième expression du refus de l'ouverture, de l'absence de réelle volonté politique de réaliser les réformes, principale raison de l'échec de ces dernières.² Sachant que l'ouverture, comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer, peut provoquer le déséquilibre et des transformations au niveau du pouvoir politique.

¹ Fatiha Talahite, « réformes et transformations économiques en Algérie », Op Cit., p. 125.

² Mezouaghi Mihoub et Talahite Fatiha, Op. Cit., p. 18.

Pour Wladimir Andreff, l'objectif des mesures contenues dans la loi de finances pour l'année 2009 est de faire plus que retarder un peu la nécessité de privatiser les entreprises algériennes pour les aligner sur les critères de compétitivité de l'économie mondiale. s'estimant trahis par des investisseurs étrangers, notamment en provenance d'Égypte et du Golfe, les dirigeants algériens n'ont pas résisté à la tentation de protéger de nouveau l'économie.¹ D'ailleurs certains de ces investissements ont fini par être nationalisés (affaire Djezzy). Cela, montre à qu'elle point l'intégration a été menée d'une façon aléatoire et brutale on offrant aux investisseurs étrangers des avantages qui leur permet de se détourner de la production et de l'emploi.

Quant à Isabelle Werenfelds, elle considère que l'avis du décideur algérien n'a pas changé malgré tous les événements qui ont secoué l'Algérie. Ainsi, il contribue jusqu'à présent « au blocage du processus de libéralisation et d'ouverture à la fois politique et économique, ce qui conforte l'idée d'une absence de rupture véritable dans le système algérien depuis l'indépendance. »²

De son côté, Mehdi Abbas avance une autre interprétation de ces mesures. Selon cet économiste, ces mesures « trouveraient un élément d'explication dans le choix, du moins pour ce qui est du secteur non pétrolier, de l'installation d'investisseurs et d'opérateurs économiques internationaux auxquels se grefferaient des opérateurs nationaux.³ Il ne s'agit pas de favoriser l'attraction de l'investissement étranger en tant que tel, mais la création d'un environnement interne au sein duquel ce processus d'accumulation exogène produit des retombées positives pour certaines franges du système d'économie politique algérien.»⁴

Pour Nassim Oulmane, les mesures comprises dans la loi de finances pour l'année 2009 ont été en grande partie impulsée par des considérations de souveraineté, ces mesures ajoute-il ont surpris bon nombre de partenaires étrangers.⁵

¹ Idem

² Ibid., p. 18.

³ Cette approche de l'ouverture consolide les dispositifs économiques d'exercice du pouvoir par le biais des systèmes d'autorisation et de présence commerciale qu'elle implique, du contrôle des activités et des comportements économiques qu'elle autorise et des procédures administratives plus ou moins officieuses qu'elle nécessite. (Mehdi Abbas, « L'accession à l'OMC, Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », Op. Cit., p. 113.)

⁴ Mehdi Abbas, « L'accession à l'OMC, Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », Op. Cit., p. 113.

⁵ Nassim Oulmane, « Politique commerciale, intégration régionale sud-sud et souveraineté économique en Algérie », Op. Cit., p. 131.

En outre, une volonté politique ferme d'engager des réformes permettant de mettre le pays sur la voie de l'intégration économique est une condition sine qua non pour pouvoir maintenir une politique cohérente à ce sujet. Ainsi Wladimir Andreff, rappelle à ce propos l'exemple des réformes engagées par les Pays d'Europe Centrale et Orientale et de l'ex-URSS :

« S'il y avait eu une véritable volonté de réforme et d'ouverture, le pouvoir avait les moyens de désamorcer et neutraliser les résistances aux réformes, en aidant notamment à la reconversion des membres de la nomenklatura en entrepreneurs à travers les privatisations. Or constate-t-il, on n'observe rien de tel en Algérie, preuve que la volonté n'y est pas, que la rupture n'a pas été faite. Comment expliquer cette particularité de la "transition" algérienne ? La place du secteur des hydrocarbures, son insertion dans le marché mondial (rappelons qu'en Russie, il était d'abord inséré dans une division du travail au sein du COMECON¹) et le rôle prédominant qu'il joue dans l'économie sont certainement des facteurs déterminants. »²

Enfin, l'engagement dans un processus d'intégration économique va de pair avec le lancement de la privatisation des entreprises publiques. Or, les deux projets restent objet de politiques contradictoires. Ainsi, durant ces dernières années, l'Etat a nationalisé le complexe El Hadjar (Annaba) et l'entreprise des télécommunications Djezzy. Pour la CNUCED, « Les mesures adoptées par la loi de finances complémentaire de 2009 opèrent une rupture assez brutale avec la logique des réformes à orientation libérale entreprises depuis les années 90. »³

¹ Tout juste après l'adoption du plan Marshall et le boycott de l'Europe de l'Est par les pays occidentaux, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Union soviétique mettent en place le Comecon (25 janvier 1949), ou Caem en français pour Conseil d'Assistance Économique Mutuelle. Conscients des dangers de ce plan sur le monde socialiste, ces pays entendent ainsi aider au développement des liens bilatéraux entre l'URSS et les différents pays socialiste. Il ne s'agit pas de regrouper les pays socialistes mais surtout d'orienter les échanges vers l'Est, alors qu'avant la guerre, ils étaient tournés vers l'Ouest. (Lien : <http://blogs.lesechos.fr/echos-d-hier/25-janvier-1949-les-pays-de-l-est-a8683.html?afWPrSXLStyIzS.99>, date de visite : 03-07-2017).

² Mezouaghi Mihoub et Talahite Fatiha, « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 N°71, p. 19.

³ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op.Cit, p.28.

Sous-section 4 : Choix et gestion des intégrations régionales par le décideur algérien

1-Union du Maghreb Arabe, le projet raté

L'Union maghrébine, un espace qu'on a voulu construire depuis la signature de l'acte fondateur à Zéralda en 1987, reste toujours à la traîne. Un projet que Benachenhou n'a pas hésité à qualifier de mythe¹. Mohieddine Hadhri Cetima révèle que, malgré l'ambition qui le sous-tendait, les institutions communes dont il est doté, la panoplie des conventions élaborées et qui pour la plupart attendent la signature et la ratification de certains États membres, l'UMA se heurte à des divergences d'approche et de volonté préjudiciables à l'ensemble de la région.²

Selon le secrétariat général de l'UMA, cité par Nabil Jedlane et Dhafer Saïdane, le manque d'intégration dans les cinq pays du Maghreb coûte entre 1 et 2 points de croissance, soit 3 Md\$ à 5 Md\$ par an. Le coût du "non-Maghreb" pour les entreprises maghrébines est donc exorbitant. Ce coût total pèse très lourd sur les entreprises maghrébines et leur croissance ainsi que la croissance globale des pays membres³

De son côté, à l'occasion de la tenue de l'université d'été 2008 du Medef, l'ancien Premier ministre tunisien, Mohamed Ghannouchi, affirmait que si les pays maghrébins réalisaient 30 % de leur commerce extérieur entre eux, contrairement à 3% actuellement, ils gagneraient chacun 1,5 % de croissance économique en moyenne par an.⁴

Pour sa part, la Banque mondiale a estimé qu'une intégration maghrébine plus approfondie, basée sur la libéralisation des services, « serait en mesure de faire croître le PIB réel⁵

¹Abdellatif Benachenhou, Op. Cit., p. 283.

² Mohieddine Hadhri Cetima, « La Grande Zone Arabe de Libre-échange et les perspectives d'intégration Sud-Sud en Méditerranée », *Femise Research Programme*, juillet 2001 p.14.

³ Nabil Jedlane, Dhafer Saïdane, Op. Cit., p. 106.

⁴ Idem

⁵ Si les échanges intramaghrébins suivaient l'intensité de ceux des pays de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations – Association des nations de l'Asie du Sud-Est), l'UMA gagnerait en termes d'échanges commerciaux entre 980 M\$ et 2,1 Md\$ annuellement, soit 1 % du PIB, si l'on prend en compte les importations de produits énergétiques en provenance d'Algérie et de Libye (Direction des études et des prévisions financières, 2008). (Nabil Jedlane, Dhafer Saïdane, Op. Cit., p. 106.)

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

par habitant entre 2005 et 2015 de 34 %, 27 % et 24 % supplémentaires pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie respectivement (Direction des études et des prévisions financières, BM, 2008). »¹

D'autres analystes confirment ces constats, en démontrant que l'intégration entre les pays du Maghreb permettrait :

- l'amélioration de l'efficacité en rendant la région plus attractive aux IDE ;
- l'accroissement significatif des PIB par pays ;
- la stimulation des nouvelles technologies et les économies d'échelle, ce qui augmentait la capacité de production et d'exportation de la zone.²

En somme, plusieurs raisons expliquent la situation, économiquement étrange, dans laquelle se trouve l'UMA.

Tout d'abord, Daniel Labaronne nous met devant le fait accompli quant à la situation des relations économiques entre les pays maghrébins :

« Le poids cumulé des échanges des PM dans le commerce mondial se situe à 0,6% des exportations ou des importations mondiales et le rang de chacun des pays maghrébins les place à un statut très marginal dans le classement international des pays participant à l'échange (CNUCED, 2012).

Comparé aux autres régions économiques du monde, le Maghreb, demeure l'ensemble régional le moins intégré. Les échanges intrarégionaux représentent 64,4% dans les pays de l'UE, 48,7%, dans ceux de l'ALENA, 15% dans les pays du marché commun du Sud, 7% dans la communauté andine. Ils s'élèvent à 3% des échanges totaux dans les pays maghrébins (CNUCED, 2012, 55). L'espace économique euro-maghrébin est faiblement intégré commercialement. En 2010, les échanges commerciaux entre l'Europe et le Maghreb s'élèvent seulement à 2% des échanges mondiaux. Les pays maghrébins représentent 3% des exportations et des importations de l'UE et pèsent peu dans le classement des partenaires commerciaux de l'UE. Ces échanges sont asymétriques puisque l'UE est la destination de 73,8%, 59,7% et 49,1% des exportations respectives de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie (OMC, 2011). »³

¹ Nabil Jedlane, Dhafer Saïdane, Op. Cit., p. 106.

² Idem, p. 107.

³ Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », Op. Cit., p. 102.

Ensuite, le même auteur, avance que l'absence de l'intensification des échanges entre les pays du Maghreb peut être attribuée à l'"effet frontière"¹. Cet effet, peut avoir à l'origine deux raisons :

- la première raison est l'existence de droits de douane et/ou de barrières non tarifaires de toutes sortes imposés au commerce de marchandises lors du passage des frontières internes de l'intégration.
- la deuxième raison est avancée par le courant institutionnaliste qui stipule que l'échange international peut s'accompagner de risques de comportements opportunistes des partenaires commerciaux et aux difficultés d'application des contrats en cas de litige dans un pays étranger (membre de l'intégration). Plus les institutions en vigueur dans un pays sont de faible qualité, plus les risques induits en cas de comportement opportuniste sont élevés pour le pays partenaires à l'échange.²

Ainsi, les relations entre les pays maghrébins restent à caractère bilatéral. Cependant, il semble que la démarche multilatérale regroupant tous les pays concernés n'est pas, encore, à l'ordre du jour. En effet, des raisons extra-économiques sont souvent évoquées pour justifier l'absence d'initiatives dans le sens de l'intégration.

Dans les lettres adressées à ses homologues, à l'occasion du 29^{ème} anniversaire du lancement de l'Union maghrébine, le président Bouteflika a reconnu que les institutions de l'UMA ne sont plus adaptées au contexte actuel.

« Une révision globale et objective de son système de fonctionnement et son adaptation [...] afin de permettre à l'édifice maghrébin d'être un regroupement actif sur la scène internationale. [...] C'est là une situation qui appelle à évaluer le parcours de l'Union du Maghreb arabe et à développer et adapter son fonctionnement aux impératifs de la conjoncture de manière à consolider et à renforcer l'édifice maghrébin [...]. »³

¹ La littérature économique récente suggère que cet « effet frontière » peut avoir deux origines : des barrières tarifaires et non tarifaires élevées (Fontagné et *al.*, 2005) et une mauvaise qualité du cadre institutionnel des pays partenaires (De Sousa et Disdier, 2006). (Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », Op. Cit., p. 106.)

² Daniel Labaronne, « Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins », Op. Cit., p. 106.

³ Djilali Benyoub , Bouteflika veut relancer et réformer l'UMA, liberté, édition du 17-02-2018, Lien : <https://www.liberte-algerie.com/actualite/bouteflika-veut-relancer-et-reformer-luma-287280>.

Cependant, la mise en place de la Zone Arabe de Libre-échanges à laquelle ont adhéré les pays du Maghreb risque de remettre en cause tout effort visant à faire avancer l'intégration maghrébine.

Dans un discours prononcé lors de l'adhésion du Maroc à l'Union africaine, le roi Mohamed VI, a déclaré :

« L'élan mobilisateur de l'idéal maghrébin, promu par les générations pionnières des années 50, se trouve trahi.

Aujourd'hui, nous constatons avec regret que l'UMA est la région la moins intégrée du continent africain, sinon de toute la planète :

Alors que le commerce intrarégional s'élève à 10% entre les pays de la CEDEAO, et à 19% entre les pays de la SADEC, il stagne à moins de 3% entre les pays du Maghreb.

De même, tandis que la Communauté Économique d'Afrique de l'Est avance dans des projets d'intégration ambitieux, et que la CEDEAO offre un espace fiable de libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, les pays du Maghreb sont, eux, à un niveau de coopération économique très faible.

Nos concitoyens maghrébins ne comprennent pas cette situation. »¹

(Voir tableau N° 21 : Etat des conventions signées mais non mises en œuvre par les pays maghrébins en annexes, p. 444.)

2-Accord d'association entre l'Algérie et l'UE : un apport en dessous des attentes

Au-delà des critiques déjà soulevées qui sont liées, d'une manière générale, au démantèlement tarifaire, d'autres insuffisances ont été reprochées à l'accord d'association avec l'Union européenne.

La première critique adressée à l'encontre de l'accord d'association avec l'Union européenne est que celui-ci n'a, vraisemblablement, pas changé la structure des échanges algériens. Contrairement à ce qu'on attendait, les parts des deux partenaires dans le total de leurs échanges ont baissé.²

D'autre part, selon Abadli Riad, contrairement à ce qui a été promis, le "coup de pouce" attendu par l'Algérie du côté européen afin de faciliter son adhésion à l'OMC n'a pas eu

¹ Roi Mohammed VI, Discours prononcé le mardi 31 janvier 2017 devant le 28ème sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba. Lien : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-prononce-par-sm-le-roi-mohammed-vi-devant-le-28eme-sommet>.

² Abadli Riad, Op. Cit., p 84.

lieu. Car les négociations entre les deux (Algérie et OMC) sont toujours en stand-by.¹ Dans un rapport dédié à l'Algérie, le Sénat français précise que si la Commission européenne, rappelle son soutien à l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce, elle conditionne celui-ci à ce qu'un rapprochement en matière de services et d'investissements avec l'Union européenne puisse être initié d'ici à 2018.²

En outre, sur le plan industriel, le renouvellement de l'appareil productif attendu par le côté algérien n'a pas été réalisé. En effet, entre 2005 et 2009 les importations algériennes des produits et des équipements c'est multiplié (de 8,5 mds \$ à 15 mds \$ respectivement). Cependant, c'est les pays asiatiques qui ont profité de cette augmentation.³ À ce propos, il s'est avéré que la concurrence a imposé sa logique. Si les algériens préfèrent les produits asiatiques même si les produits d'origine européenne bénéficient des tarifs douaniers avantageux par rapport aux produits asiatiques, cela ne signifie pas que l'accord d'association avec l'Union européenne n'a pas fonctionné, mais plutôt il démontre à quel point les produits d'origine des pays de l'Asie sont compétitifs au niveau international.

Enfin, sur le plan fiscal, l'assouplissement des droits de douane vis-à-vis de l'UE a provoqué la réduction des ressources budgétaires de l'Algérie. Sur ce volet, Liouane Naoufel précise que le désarmement tarifaire de l'Algérie face à l'Union européen, va exercer une pression sur l'équilibre des finances publiques par la diminution mécanique des recettes douanières⁴, qui interviennent à des hauteurs importantes dans l'ensemble des recettes de l'Etat,⁵ environ 30 % du budget de l'Etat.

Certains impacts négatifs de l'accord d'association peuvent être compensés. Ainsi, pour la réduction des recettes budgétaires, l'élargissement de l'assiette imposable au niveau

¹ Idem

² Sénat français, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes (1) sur le volet méditerranéen de la politique de voisinage : le cas de l'Algérie*, Op. Cit., p.21.

³ Abadli Riad, Op. Cit., p 84.

⁴ Les différents pays MENA sont inégalement affectés par cette baisse de ressources. C'est au bilan, en Algérie et en Tunisie que la perte de recettes sera la plus lourde, avec environ 29% (respectivement 19 et 16%) des recettes de l'Etat prélevées sur les échanges extérieurs seront affectés progressivement par la réduction tarifaire, représentant plus de 3% (respectivement 2 et 5%) du PIB. (Abadli Riad, Op. Cit., p 84.)

⁵ Abadli Riad, Op. Cit., p 84.

interne, que les investissements notamment IDE en provenance de l'Europe sont censés contribuer à l'augmentation de l'assiette imposable au niveau interne.

De son côté, Mehdi Abbas s'interroge sur l'avenir même de l'accord d'association avec l'Union européenne, il avance :

« De fait, les contraintes systémiques auxquelles fait face l'économie algérienne, particulièrement la contrainte concurrentielle imposée par les économies dynamiques d'Asie ou d'Amérique latine, laissent-elles d'autres alternatives aux partenariats du libre-échange avec l'Union européenne ou les États-Unis ? »¹

Le dynamisme que connaît l'Asie, la Chine en tête, remet en difficulté toutes l'économie des pays développés et non seulement l'Algérie. Afin de profiter de ce dynamisme il est important de nouer des relations d'excellences avec les pays de cette région et ne plus compter seulement sur l'Europe.

3- Objectifs de l'Afrique non réalisés par le NEPAD

Après plusieurs années de son lancement, le NEPAD n'a pas réglé le problème de l'excès d'endettement de l'Afrique, ainsi, la dette extérieure totale de l'Afrique subsaharienne est aujourd'hui [2004] de 335 milliards de dollars, dont une partie est critiquée de fait qu'il détourné au profit par des dirigeants africains comme le Président Wade².

Le NEPAD s'était fixé comme objectif d'instaurer des rapports équilibrés avec les pays développés, sauf que la réalité nous montre une situation différente. Dans ce sens, la subvention de l'agriculture à hauteur de 300 milliards de dollars par an par pays développés empêchant ainsi l'accès des exportations du Sud à leurs marchés, demeurent toujours une problématique dommageable pour les PED. Cependant, en 2001, au niveau de l'Organisation mondiale du commerce et dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, les pays riches se sont engagés à réduire toutes les formes de subventions à l'exportation *"en vue de leur retrait progressif"*.

En effet, les pays africains réclament un commerce plus équitable pour sortir de la pauvreté ; le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont demandé en particulier la suppression

¹ Mehdi Abbas, « L'accession de l'Algérie à l'OMC, Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », Op. Cit., p. 10.

² Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal du 1^{er} avril 2000 au 2 avril 2012.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

totale des subventions sur le coton par les pays développés notamment les USA. L'agriculture, secteur économique essentiel pour l'Afrique, reste le principal sujet de tension avec le Nord.¹

De ce fait, le retard de certains pays africains dans leurs processus d'adhésion à l'OMC, qui ne seront pas protégés contre ces subventions par l'OMC, est susceptible de provoquer une divergence au sein même de cette initiative.

Cependant, comme nous l'avons déjà souligné lors de la présentation du NEPAD dans le premier chapitre de cette partie, cette initiative a pu obtenir la reconnaissance de la communauté internationale en devenant l'interlocuteur privilégié de l'Afrique en matière de développement.

Par ailleurs, pour promouvoir le rôle de l'initiative du NEPAD, Claire Brodin recommande ce qui suit :

« Il [NEPAD] doit dorénavant exprimer les propres besoins et priorités de la population, laquelle doit participer vraiment à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des programmes de développement. Il est important désormais que le NEPAD apporte des réponses concrètes aux principaux défis de l'Afrique pour devenir une véritable stratégie de développement des sociétés et du continent. Les débats dans la société civile africaine se multiplient aujourd'hui, en Afrique comme à l'étranger, ce qui constitue déjà un des mérites du NEPAD. »²

Enfin, comme le souligne Thabo M'Beki³, il est évident qu'il sera très difficile pour l'Afrique d'atteindre un renouveau économique et social sans le soutien du monde occidental. »⁴

Concernant l'Algérie, elle a réussi, à travers cette Initiative à normaliser ces relations diplomatiques, et de sortir de l'isolement international dont il a fait l'objet durant la crise politique. Comme elle s'est positionnée, durant plusieurs années après le lancement de cette Initiative, comme l'interlocuteur des pays développés en nom de l'Afrique.

¹ Claire BRODIN, Op. Cit., pp. 368- 374.

² Idem

³ Président de la République de l'Afrique du Sud de 1999 à 2008.

⁴ Claire BRODIN, Op. Cit., p. 375.

4-Grande zone arabe de libre-échange peut avoir une chance pour réussir

L'Algérie a adhéré à cet espace en 2009. Cependant, après 15 mois de mise en œuvre, la balance commerciale de l'Algérie a enregistré une augmentation des importations en provenance des pays arabes de 46% et une réduction des exportations envers ces mêmes pays de 50%.¹

Par ailleurs, l'Algérie se plaignait souvent des pratiques déloyales des pays membres de cette zone. Suite à ce constat, l'Algérie a établi une liste noire des produits d'origine des pays appartenant à ce zone qui ne peuvent pas bénéficier des avantages fiscaux à l'importation.

En outre, le début de l'année 2018, le gouvernement a établi une autre liste d'environ 900 produits dont l'importation est interdits dont d'origine des pays arabe.

Enfin, il faut reconnaître que cette zone, mise en place depuis seulement 14 ans, peut être prometteuse. La principale question pour le décideur algérien est de savoir quel type de stratégie qu'il faut mettre en œuvre afin d'en tirer profit.

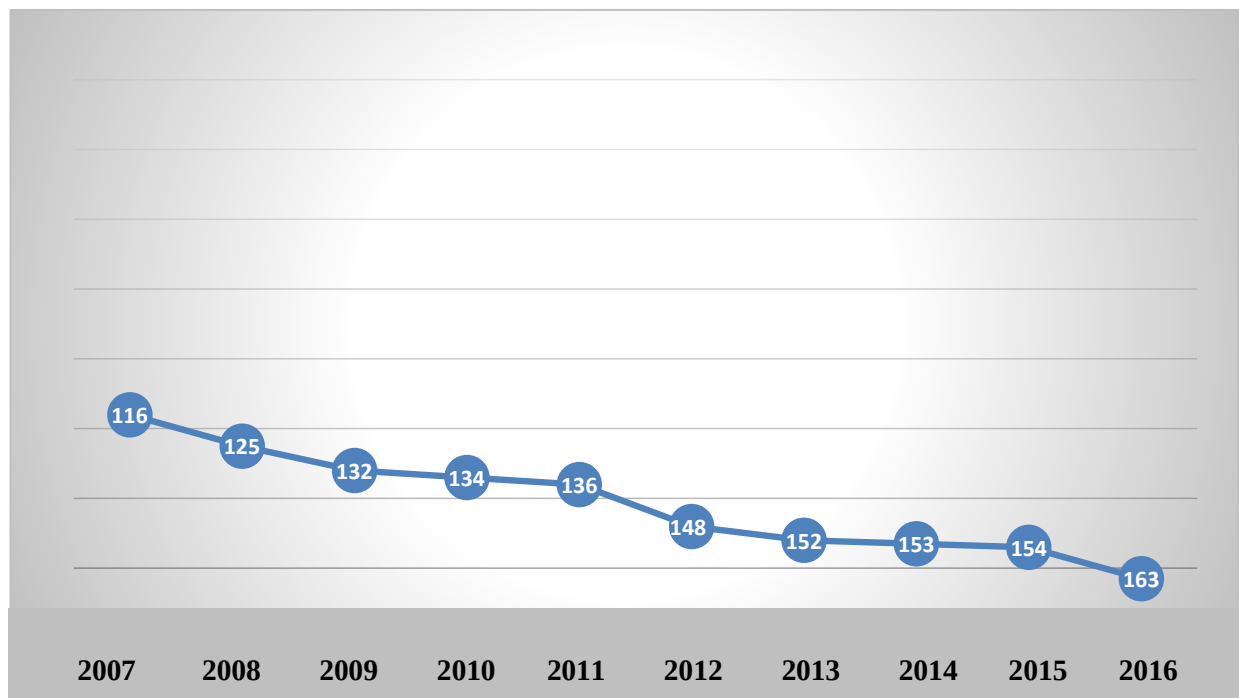
Sous-section 5 : Instabilité et dégradation du climat des affaires en Algérie

Plusieurs facteurs ont engendré la dégradation du climat des affaires en Algérie. Il s'agit principalement, du changement rapide des lois et des procédures administratives régissant les IDE. Ce climat juridique instable a eu des conséquences néfastes sur le flux des IDE en Algérie et ce, malgré les efforts considérables qui ont été menés en vue de traduire dans la réalité juridique le régime favorable à l'égard de l'IDE, estime Guerid Omar. Selon le FMI le climat des affaires en Algérie la classe à un niveau inférieur à 18 pays concurrents situés à la périphérie de l'Union européenne. »² Le graphe ci-après montre la dégradation du classement de l'Algérie au niveau mondiale en matière du climat des affaires : *Doing Business*.

¹ Nachida Bouzidi, « l'expérience algérienne de coopération et d'intégration économique régionale », *Fondation Friedrich Ebert*, Alger, mai 2010, p. 33.

² Guerid Omar, Op. Cit., pp 33-48.

Graphes N° 04 : Classement de l'Algérie selon l'indicateur Doing Business de la Banque mondiale sur 189 pays pour la période (2007-2016).



Source : réalisé par l'étudiant à partir des rapports Doing Business, publiés par la Banque Mondiale pour les années considérées

Commentaire

Le tableau ci-dessous explique la dégradation du climat des affaires en Algérie d'une année à l'autre. En effet, pendant la période considérée, le décideur algérien n'a pas pu réaliser aucune avancée dans ce domaine. Cette situation, due à l'absence d'une vision économique et politique relative à l'investissement, est préjudiciable pour l'Algérie, notamment en ce même de rareté des ressources en devise.

1- Problème de création de projets en Algérie

L'un des obstacles majeur à l'investissement étranger en Algérie est la complexité de la procédure de pénétration du marché national qui nécessite l'implication de plusieurs administrations. Le Ministère de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI), le Conseil national de l'investissement (CNI) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) placée sous l'autorité directe du Chef du gouvernement sont tous impliqués dans la procédure de lancement des projets. Sur ce point, la CNUCED a fait remarquer

qu'aucun de ces organismes¹ n'est chargé exclusivement de l'investissement étranger direct.² Dans un autre rapport, la CNUCED recommande :

« La cohésion et la cohérence, deux facteurs essentiels pour réussir les réformes, continuent à faire défaut. La cohérence consiste à ne pas prendre des mesures qui s'opposent aux objectifs à atteindre. La cohésion concerne la solidarité des acteurs institutionnels dans la conduite des réformes. »³

Pour sa part, la Commission européenne estime qu'il est nécessaire de suspendre les délais d'examen impartis au Conseil national de l'investissement pour examiner des demandes d'investissements, et juge que les nouvelles règles sur le rapatriement des profits, les règles sur la nécessité de disposer des partenaires locaux, etc. sont des mesures susceptibles d'avoir un impact négatif considérable sur l'IDE et sont en contradiction avec la clause de stabilité.⁴ Dans cette optique, une démarche de consolidation doit être mise en place.

2- Problème d'indisponibilité d'information liée aux affaires

Sur ce sujet, force est de constater que l'effort des organismes publiques en matière d'information est réduit à son minimum. Cela est expliqué, en partie, par le flou qui caractérise la volonté du décideur algérien de promouvoir les IDE. Par ailleurs, il y a un déficit d'image et de communication qui caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers et des touristes potentiels. De plus, les réformes engagées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. À ce sujet, le pays devrait mettre en place des mesures concrètes afin de combler cette lacune et garantir l'application concrète des règles et lois existantes.⁵ À partir de ce constat, il est important d'accroître la représentation du monde des

¹ Les bons résultats en termes de flux d'IDE enregistrés lors des deux dernières années ne doivent pas masquer le problème du chevauchement des attributions de ces organismes, chevauchement qui contribue à renforcer l'idée chez les opérateurs privés étrangers d'un manque de clarté et de vision globale dans la politique de l'investissement mise en place par les autorités algériennes. (Guerid Omar, Op. Cit., p. 35.)

² Guerid Omar, Op. Cit., p. 35.

³ CNUCED, Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification, Nations Unies 2017, p.60.

⁴ Investissement Développement Conseil, *Évaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE*, p.174, lien : <http://trade.ec.europa.eu/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=LGNIHaA/EA>, date de visite : 23-01-2018.

⁵ Guerid Omar, Op. Cit., p. 42.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

affaires à l'étranger pour soutenir les efforts de l'Etat en matière d'information et de mise en valeurs de son potentiel.

Selon Abdellatif Benachenhou, l'ancien ministre des finances :

« L'information des investisseurs intéressés par l'Algérie sur le climat des affaires dans le pays passe en premier lieu par la "bouche à oreille", et les premiers installés constituent la source principale d'information, bien avant les institutions nationales et les chancelleries. »¹

3- Déficience du secteur bancaire algérien

Le système bancaire algérien n'a pas suivi les réformes engagées dans d'autres secteurs. Pour appuyer ce constat, nous nous référons à certaines études menées dans ce domaine. En effet, l'étude, réalisée par des experts de l'UE, conclut que l'état du système bancaire représente le premier obstacle majeur à l'IDE. L'obstacle lié au système bancaire algérien est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives.

Dans une autre étude menée par la CNUCED, dédiée à l'examen de la politique de l'investissement en Algérie, il est constaté que le secteur bancaire a connu des mutations, mais reste marqué par l'archaïsme à la fois dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques. Pendant longtemps orientées quasi exclusivement vers le secteur public, les banques publiques se tournent de plus en plus vers les investisseurs privés. Cependant, les autorités publiques ont besoin encore de plus de courage et de grands efforts pour mettre à niveau un système bancaire qui demeure archaïque et fragile. En outre, les banques étrangères installées en Algérie, sont spécialisées le financement des opérations d'importations. Leur principal objectif est de soutenir les entreprises exportatrices de leurs pays d'origine.

Par ailleurs, ajoute la même étude, avec les affaires de la Banque El Khalifa et de la Banque commerciale et industrielle de l'Algérie (BCIA), l'image du secteur bancaire algérien reste très négative auprès des investisseurs potentiels. Selon cette étude, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir² les opérations financières relatives aux investissements.³

¹ Idem

² Il est à noter que depuis le processus de réforme bancaire de 2000, l'environnement bancaire et financier s'est certes amélioré du point de vue des investisseurs étrangers, mais qu'il ne répond toujours pas aux besoins de ces derniers. (Guerid Omar, Op. Cit., p. 33-48.)

³ Guerid Omar, Op. Cit., p. 33-48.

Toutefois, la CNUCED reconnaît que la structure des entreprises et l'économie informelle accroissent l'illisibilité et par voie de conséquence les risques pour les banques qui deviennent de plus en plus averses au risque. Les banques sont objectivement attirées vers le financement des importations qui est plus rémunérateur et sans risque et encouragées à s'éloigner du financement de l'investissement dont le risque de rentabilité est plus élevé.¹

Enfin, le retard enregistré par le système bancaire, comparé à d'autres secteurs touchés par les réformes, exprime la crainte du décideur algérien d'adhérer à une finance mondialisée dont il ne pourra avoir ni le monopole, ni le contrôle d'une part et de l'autre, les banques algériennes, peu ouvertes sur les transactions internationales, ne cumulent aucune expérience au niveau international (sauf l'import-export) et ne maîtrisent pas la réglementation qui régule les finances mondiale, ce qui peut hypothéquer leur processus d'internationalisation.

4- Niveau élevé de la pression fiscale

Tout d'abord, il faut reconnaître que les autorités algériennes ont adopté plusieurs réformes structurelles importantes visant le pouvoir judiciaire et l'administration des impôts, toutes ayant pour objet d'améliorer le climat des affaires.²

Néanmoins, selon une enquête menée par la Banque mondiale auprès d'un certain nombre d'entreprises portant sur l'évaluation du climat d'investissement en Algérie et ce, en comparaison avec dix-sept autres pays concurrents dans ce domaine, l'attractivité de l'Algérie comme lieu d'exercice d'une activité d'entreprise est inférieure à celle de tous ses pays concurrents. La Bulgarie figure à l'avant-dernière place sur la liste relative à l'attractivité (climat des affaires).³

Par ailleurs, d'après le même rapport, les domaines où l'Algérie a enregistré de mauvais points sont :

- le paiement des impôts ;

¹ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op. Cit., p.32.

² Guerid Omar, Op. Cit., p. 33-48.

³ Banque mondiale, In Guerid Omar, Op. Cit., p. 45.

- les services financiers : l'obtention de crédit ;
- l'exécution des contrats ;
- l'enregistrement de la propriété.

Ainsi, en matière de fiscalité : parmi les 19 pays comparés dans le cadre de cette enquête, l'Algérie est classée comme la deuxième pression fiscale la plus élevée, derrière l'Albanie¹. L'impôt total algérien est déterminé surtout par son taux maximum d'impôt sur les bénéfices des sociétés (30 %), sa taxe professionnelle (2 % des ventes), et son taux standard de TVA (17 %) [19% aujourd'hui].²

Malgré cette pression fiscale élevée, une bonne partie du budget de l'Etat est toujours alimentée grâce à la fiscalité pétrolière.

Enfin, s'agissant de la règle du 51/49, elle est trop générale et exprime assez clairement que le pays ne dispose pas de politique d'investissement étranger à mettre au service d'une politique globale de développement qui profite des opportunités de la mondialisation. Il aurait été préférable de discriminer les investissements en fonction de leur nature et non en fonction de leur nationalité avec pour objectif d'exploiter les avantages comparatifs réels et potentiels³, estime la CNUCED. En cette période, où les recettes en devises de l'exportation des produits pétroliers et gaz sont en recul, l'IDE peut constituer un mode alternatif pour la recherche de la devise, à conditions qu'un contrôle rigoureux soit exercé sur leur apport au système productifs national et dans le domaine de la réduction du chômage.

¹ Le nombre de paiements de taxes que les PME doivent effectuer chaque année est également plus élevé en Algérie que dans tous les autres pays concurrents. (Guerid Omar, Op. Cit., p. 45.)

² Guerid Omar, Op. Cit., p. 45.

³ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op. Cit, p.31.

Section 6 : Participation de la communauté algérienne à l'étranger au développement national

Malgré le rôle reconnu à la ressource humaine en général et à la migration en particulier dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement, il s'avère que la question de l'émigrations n'a jamais été au sommet des préoccupations des autorités publiques en Algérie, et ce bien avant la situation actuelle de l'exode massif des compétences. Cette situation semble avoir été également celle des autres pays maghrébins mais à des degrés divers.

À ce propos, Abdelkader Djeflat se demande pourquoi les compétences algériennes à l'étranger n'ont pas suscité l'intérêt du décideur algérien : on ne peut que s'étonner du manque de réactions de la part des autorités pendant de longues années. Le nombre d'étudiants, pourtant boursiers de l'État et parfois contractualisés, qui ne reviennent pas est effarant, sans que des mesures concrètes aient été prises pour contrecarrer ce phénomène, à l'exception de quelques gesticulations.¹ Sur ce point, le décideur algérien, à travail sa passivité à l'encontre de cette question, a montré son incapacité à proposer des solutions fiables pour que cette partie du peuple algérien participe dans l'édifice de leur pays. En tous les cas la lutte contre l'émigration clandestine (*El Harga*) ne peut être considérée comme la solution optimale.

Par ailleurs deux justifications peuvent être avancées pour expliquer cette passivité de la part du décideur algérien dans le domaine de la gestion de l'émigration :

- les autorités ne voient pas le rôle que peut jouer l'émigration dans le développement économique ;
- elles [autorités] y sont plutôt favorables du fait de la diminution de la pression sur le marché du travail et du niveau du chômage. Cette deuxième supposition est appuyée par les études théoriques déjà exposées.

La marginalisation de cette tranche de la société algérienne, malgré tous les avantages qu'elle peut apporter pour le développement national, se perçoit dans l'absence de politique ou de stratégie² sérieuses au niveau des instances de l'État, ce qui a donné lieu à des actions ponctuelles

¹ Abdelkader Djeflat, Op. Cit., p. 38.

² L'immobilisme constaté au niveau des politiques publiques jusqu'à une date récente est un autre fait notoire. En 2007, lors du séminaire annuel sur les compétences nationales à l'étranger (CNE), une analyse de la situation de

_____ Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

ne s'inscrivant parfois dans aucune logique économique. Ainsi, l'instance centrale en charge du dossier a connu de nombreuses dénominations : secrétariat d'État, appendice de ministères existants, commission, groupe ad hoc, etc. La plus étonnante des affectations étant celle d'adjoindre l'émigration au ministère de la Solidarité.

En effet, il s'avère que le décideur algérien ne fait pas de lien entre l'émigration et le développement. Pourtant, d'autres possibilités s'avèrent plus cohérentes pour tirer profit de cette émigration. Ainsi, il on constate que la question migratoire n'a pas été intégrée dans le cadre des missions des administrations comme le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Industrie ou celui du Commerce, montrant ainsi l'absence de liens que font les autorités d'une manière explicite ou implicite avec la sphère économique ou celle du savoir.¹

Par ailleurs, « Quelques 500 000 cadres algériens ont quitté le pays durant ces 30 dernières années. Le coût de cette hémorragie est estimé à pas moins de 165 milliards de dollars.

Un cadre formé à l'étranger (15 ans en moyenne) permet au pays d'accueil d'économiser 12 000 dollars. Pour 500 000 cadres, le bénéfice de ces pays -financé entièrement par l'Algérie- sera de l'ordre de 60 milliards de dollars.

Le PIB par habitant de l'Algérie étant de l'ordre de 7000 dollars par an, soit 210 000 dollars sur 30 ans, le départ de 500 000 cadres s'est donc traduit par une perte de richesse nationale pour l'Algérie de quelques ...105 milliards de dollars. »²

Pourtant, pendant que l'Etat a retiré le dossier de l'émigration de ses priorités, des initiatives sont venues de cette communauté algérienne à l'étranger

Les principales initiatives sont « le réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises (REAGE, France) ; Regroupement des Algériens universitaires au Canada (RAUC, Canada) ; Association des compétences algériennes (ACA, Grande-Bretagne)... mais leur impact demeure incertain. Les CNE³ sont absentes des grands dossiers : les nouvelles orientations de la recherche, les différents accords de partenariat, le flux des investissements de l'étranger, ... »⁴

l'exode des compétences en Algérie a permis de faire un certain nombre de constats. Aucune nouvelle rencontre d'envergure n'a été initiée nationalement. (Abdelkader Djeflat, Op. Cit., p. 39.)

¹ Abdelkader Djeflat, Op. Cit., p. 39.

² Smaïl Goumeziane : « Quel Gâchis ! », *El Watan*, Édition du 24-09-2016.

³ Compétences nationales à l'étranger.

⁴ Abdelkader Djeflat, Op. Cit., p. 39.

Néanmoins, pour bénéficier de ces réseaux, un climat d'accueil favorable doit leur être réservé. D'autres experts¹ proposent même de leur réserver une part des transactions économiques nationales.

En conclusion, la lecture que nous avons faite des trente dernières années, nous a permis de comprendre que les raisons des mutations qu'a connues le processus d'intégration de l'Algérie dans la mondialisation sont multiples.

L'existence d'une divergence au sommet de l'Etat au sujet de l'ouverture économique, entre réformateurs et nationalistes, explique, en partie, le caractère incohérent des réformes économiques. En effet, l'instabilité de la politique d'insertion internationale de l'Algérie, caractérisée par des périodes d'ouverture et des périodes de repli, confirme l'absence d'une volonté politique ferme d'avancer dans le processus d'intégration économique.

Ainsi, le projet de réformes économiques lancé par le gouvernement Hamrouche n'a pas pu être mené à terme, car il a été interrompu par les opposants du nouveau modèle économique mais surtout, parce qu'il a coïncidé avec une crise politique et économique aigue.

Après l'arrêt de ce projet, le FMI a pris le relais, en mettant en place un programme d'ajustement structurel qui devrait mettre en place les bases d'un modèle économique libéral.

Par ailleurs, les résultats mitigés de ce nouveau modèle économique (faible diversification de l'économie, dépendance excessive à l'égard des hydrocarbures, etc.) a souvent servi d'argument pour les nationalistes qui visaient à contrecarrer les réformes économique. Sachant qu'ils sont les responsables d'une bonne partie de la situation actuelle de l'économie algérienne du fait qu'ils ont occupé les postes de responsabilités à plusieurs reprises.

Toutefois, vu le retard que l'Algérie a mis pour reprendre le train des réformes au début des années 2000 et les politiques contre-réformistes mises en place par les différents gouvernements qui se sont succédé durant ces trente dernières années ne permettent pas de

¹ Comme l'économiste algérien Bachir Messaitfa.

_____ Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.
désigner le modèle libéral comme la cause principale des résultats économiques mitigés de l'Algérie.

Enfin, l'hésitation de l'Algérie à s'engager dans un réel et irréversible processus d'intégration économique ne concorde ni avec le paysage économique international ni avec celui des pays voisins.

Chapitre II : Conduite de la politique d'intégration économique de l'Algérie

Nous avons démontré dans le chapitre précédent que si les regards des analystes divergent quant aux effets de l'insertion internationale de l'Algérie dans la mondialisation, les avis de ces mêmes analystes convergent au sujet de la manière peu élaborée avec laquelle l'Algérie a entamé son processus d'intégration.

La mise en place d'une politique d'intégration économique cohérente avec des objectifs de développement économique à long terme, nécessite l'intervention d'une stratégie¹ poussée par une volonté politique, des études prospectives et une mise œuvre d'une relation, entre les acteurs nationaux et le monde extérieur, profitable pour l'économie nationale.

En effet, un partenariat entre l'Etat et les entreprises visant à consolider et à coordonner leurs efforts devient une nécessité absolue.

Par ailleurs, la mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement à travers le soutien financier, la préparation de la logistique, mais surtout la recherche et la diffusion de l'information constituent les fondements d'une intégration économique réussie, par conséquent, cette accompagnement va prendre une part importante dans le présent chapitre.

Or, il s'avère que les outils indispensables à la mise en œuvre et la conduite d'une politique d'intégration économiques sont sous-estimés par les autorités algériennes.

Dans cette optique, nous avons procédé dans ce chapitre, en s'appuyant sur une base référentielle riche en enseignements tirés à partir de l'étude des expériences de certains pays, à la détermination et à la proposition des éléments d'une stratégie globale qui pourraient permettre à l'Algérie de s'intégrer dans l'économie mondiale et de réaliser ses objectifs de développement au niveau national.

¹ Le mot stratégie ici sera utilisé tel que défini par Pour Alfred Chandler "La stratégie consiste à déterminer les objectifs et les buts fondamentaux à long terme d'une organisation, puis à choisir les modes d'action et d'allocation de ressources qui lui permettront d'atteindre ces buts, ces objectifs" (Chandler, 1962), lien : <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/5385d42b9a5cf.pdf>, date de visite : 06/07/2017

Section 1 : Base référentielle pour la stratégie d'intégration économique de l'Algérie

Sous-section 1 : Réflexion de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Dans un document publié en 2005, la CEPALC en partenariat avec les Ministère français des affaires étrangères et Institut des hautes études de l'Amérique latine a réalisé une étude minutieuse servant de référence aux pays en développement en matière de stratégie globale à adopter dans le contexte de la mondialisation. Nous allons nous intéresser dans cette section aux questions liées à notre problématique.

De prime à bord, la Commission en question rappelle que la stratégie de développement à l'ère de la mondialisation doit reposer sur les axes suivants :

- des pactes sociaux solides et démocratiques qui peuvent garantir la stabilité politique ;
- des systèmes locaux non discrétionnaires et des types de comportement des agents qui donnent sécurité aux contrats passés ;
- une bureaucratie publique formée, impartiale et efficace.

Par ailleurs, la CEPALC estime qu'il y a, au moins, quatre volets sur lesquels doit s'appuyer la stratégie d'un PED afin de faire face à la mondialisation.

1- Stratégie macro-économique

Sur le plan macro-économique, la CEPALC met en en garde les PED contre toutes formes de déséquilibre macro-économique qui peuvent engendrer des effets néfastes sur le plan économique et social. Pour cela, le premier objectifs est de récupérer les marges nécessaires pour adopter des politiques macro-économiques anticycliques, susceptibles à la fois d'éviter des périodes d'essor insoutenables et surtout, de conserver des degrés suffisants de flexibilité pour

faire face aux vulnérabilités extérieures.¹ En effet, deux outils principaux peuvent réaliser cet objectif, à savoir la politique budgétaire et la politique monétaire.

1.1- Politique budgétaire

L'importance de la politique budgétaire se manifeste à travers le financement de l'économie et des actions sociales de l'Etat. À ce propos, le cas algérien est un exemple d'économie qui se fonde sur la dépense publique et sur les subventions sociales. En effet, cette politique budgétaire doit s'inscrire dans un contexte pluriannuel et être régie par des critères de long terme visant à garantir un équilibre budgétaire structurel qui autorise des excédents et des déficits conjoncturels modérés et anticycliques. L'utilisation active de fonds de stabilisation comme mesure de sécurité budgétaire ou d'instruments équivalents peut constituer la meilleure manière d'accumuler des excédents durant les périodes d'essor afin de pouvoir disposer de ces fonds en cas de crises

Dans ce cadre, bien que l'Algérie ait constitué des réserves de changes importantes (environ 205 milliards de dollars fin 2012), cela n'a pas été fait dans le cadre d'une politique budgétaire pluriannuelle. Bien au contraire, souvent, deux lois de finances interviennent au cours de la même année. Par ailleurs, le budget de l'Algérie enregistre un déficit structurel depuis plusieurs années.

1.2- Politique monétaire

La politique monétaire est étroitement liée à l'intégration économique et son rôle dans la gestion des rapports avec le monde extérieur est primordial. Comme le signale la CEPALC, l'appréciation du taux de change peut être une mesure souhaitable pour absorber un excédent de devises durant les périodes de dynamisme économique, alors que la dévaluation peut se révéler nécessaire pour favoriser la production de biens et de services facile à exporter et à faire écouler sur les marchés extérieurs, ainsi que pour octroyer des marges adéquates aux politiques budgétaires et monétaires adoptées aux fins de la relance. Dans ce sens, force est de constater que la plupart des PED, l'Algérie y compris sont tous concernés par la deuxième mesure vu la rareté de devise et le déficit de leur balance des paiements.

¹ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cité, p. 160.

Enfin, la CEPALC ne manque pas d'insister sur la nécessité de développer et de renforcer la réglementation et la supervision de garantie qui constituent pilier complémentaire à toute politique macro-économique saine et stable. L'objectif est d'éviter l'apparition de structures financières insoutenables durant les périodes d'essor.

En conclusion, le développement insuffisant du secteur financier en Algérie a fait de celui-ci un acteur marginal dans les plans de développement lancés ces quinze dernières années. En effet, le décideur algérien n'a pas prêté suffisamment d'attention à ce type de recommandations. Bien que certains analystes, à l'instar de Benachenhou, estiment que la valeur officielle du Dinar algérien est au-dessus de sa valeur réelle.

2- Développement de la compétitivité systémique

Le concept de la compétitivité systémique proposé par la CEPALC repose sur trois éléments :

- Le premier élément est le Savoir qui permet la pénétration des marchés internationaux. En effet, il est le seul facteur qui permet de produire des biens et des services qui peuvent répondre aux exigences des marchés internationaux ;
- Le deuxième élément se rapporte à la coordination entre les activités formant un seul secteur. En effet, au-delà des efforts isolés des entreprises, la compétitivité découle du fonctionnement de tout un secteur d'activité, de son interaction avec d'autres secteurs qui lui fournissent des biens et des services et, en dernière instance, du bon comportement de tout le système économique ;
- Le troisième élément est la consolidation des efforts entre l'Etat et le secteur productif, à savoir les entreprises. Dans ce cadre, la Commission estime que le développement de bons marchés technologiques et des rapports productifs amont-aval dépend, dans une large mesure, des efforts coordonnés de l'État et des associations patronales, à travers la création de partenariats entre l'État et le secteur privé afin d'engendrer le cercle vertueux qui sert de base à la compétitivité.

Après la détermination du contenu du concept, la CEPALC trace la stratégie qui permet d'atteindre le stade d'une compétitivité systémique :

En premier lieu, étant donné le rôle essentiel du savoir, toute stratégie de compétitivité doit être basée sur un accroissement des investissements en éducation, formation et qualification professionnelles, et en science et technologie. En effet, il faut souligner que la technologie est facteur de production qui a un impact important sur les autres facteurs : capital et travail.

En second lieu, la diversification des exportations s'impose. La CEPALC détermine trois priorités qui peuvent soutenir la diversification des exportations dans le contexte de la mondialisation :

- la diversification de la base des exportations et des marchés de destination, qui passe par des efforts intenses de diplomatie commerciale afin d'assurer l'accès stable aux marchés extérieurs, ainsi que par le développement d'une infrastructure de services compétitive et de bonne qualité, tels que le financement, les assurances, la promotion et la certification. (CEPALC, 1998a) ;
- la promotion des relations entre les branches d'activité à vocation internationale ou caractérisées par une forte participation des sociétés transnationales ;
- la fourniture de services d'infrastructure de qualité, comme les télécommunications, les services portuaires, le transport maritime.

(Voir Graphe N° 14 : Classement de l'Algérie par forum économique mondial en matière de compétitivité pour l'année 2012 en annexes, p. 432.)

3- Stratégie sociale face à la mondialisation

Étant donné le contexte international actuel, la CEPALC estime que les stratégies nationales adoptées pour faire face à la mondialisation dans le domaine social doivent couvrir les trois domaines suivants : l'éducation, l'emploi et la protection sociale. Il est indispensable de progresser dans ces trois sphères d'action afin de favoriser une participation équitable à l'ère planétaire, et aussi pour concrétiser, à l'échelon national, un programme international fondé sur les droits et l'égalité dans la répartition des richesses. Par ailleurs, elle précise que dans le contexte de la mondialisation, le premier enjeu en matière d'emploi, est d'empêcher, par la mise en place d'une réglementation appropriée, que l'expansion des échanges mondiaux ne viole les droits

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

fondamentaux des travailleurs comme le travail des enfants ou le travail à des salaires minimes, d'où l'importance de fixer un salaire minimum national.¹

Sous-section 2 : Réflexion de l'UONU-CREA

Dans une étude² réalisée conjointement par l'Université des nations-unis au Japon et le Consortium pour la recherche économique en Afrique à Nairobi (Kenya), intitulée : *Le renforcement de la participation de l'Afrique à l'économie mondiale*, les deux organismes ont proposé une feuille de route d'une intégration à l'économie mondiale destinée aux pays africains.

L'étude s'avère d'une grande importance et permet de tirer plusieurs leçons qui faciliteraient l'élaboration de la politique d'intégration économique de l'Algérie.

De prime à bord, il importe de souligner que l'étude de l'UNU-CREA repose sur un ensemble de postulats suivant :

- il semblerait y avoir une unité de vues assez marquée sur les principes d'une libéralisation économiques qui devraient permettre d'encourager le développement en général et l'intégration dans l'économie mondiale en particulier. Ces principes comprennent :
 - l'investissement dans le capital humain et physique (éducation, transport et communications) ;
 - des conditions macro-économiques stables (par exemple le maintien d'un taux d'inflation bas, des taux d'intérêt stables et positifs, et des déficits budgétaires comme une dette extérieure contrôlables) ;
 - une orientation extérieure, en particulier le maintien de taux de change stables et compétitifs.

¹ José Antonio Ocampo et Juan Martin, Op. Cité, pp-158-169.

² UNU et CREA, *Le renforcement de la participation de l'Afrique à l'économie mondiale*, Octobre 1998.

- la supériorité qu'a un régime, tourné vers l'extérieur, sur un régime tourné vers l'intérieur est de plus en plus acceptée comme un élément clé d'une stratégie de développement visant à stimuler la croissance.
- l'ouverture sur l'économie mondiale donne aux nations la possibilité d'exploiter les avantages comparatifs et les économies d'échelle ainsi que celle d'utiliser davantage leurs capacités.
- les exportations constituent une source de devises permettant d'améliorer la productivité. L'investissement étranger direct peut être une source d'emploi et il peut encourager la modernisation technologique ;
- l'ouverture permet également de réaliser des changements techniques grâce auxquels il devient possible d'améliorer la productivité intérieure par le biais des importations. De plus, les pressions compétitives peuvent faire monter le rendement ;
- dans l'élaboration de réformes commerciales crédibles et viables pour l'Afrique, il faut prendre en compte un certain nombre de questions pressantes qui ont trait à l'enchaînement, au rythme et à la modulation de la libéralisation du commerce. dans la pratique il est nécessaire de libéraliser méthodiquement le commerce sur une période de temps plus longue. Dans un premier temps, les politiques pourraient favoriser la libéralisation des exportations plutôt que des réductions tarifaires compétitives draconiennes. Quant à la libéralisation des importations, elle pourrait se faire d'une manière plus progressive sur une période de temps plus longue ;
- la désindustrialisation prématurée risquerait de se produire dans quelques pays si la libéralisation du commerce a lieu sans tenir compte de la compétitivité d'entreprises nationales performantes et dynamiques.

1- Impérative d'une approche stratégique active

La première recommandation de l'étude est la mise en place d'une stratégie active. En effet, la nature spécifique et l'échelle des avantages et des coûts dépendent des formes d'intégration. Une approche stratégique est par conséquent nécessaire. L'étude avance que cette stratégie devrait prendre en compte les éléments suivants :

- l'intégration est un processus pluridimensionnel qui fait intervenir entre autres choses le commerce, l'investissement, les mouvements des capitaux et la technologie. Le niveau optimal d'ouverture peut varier d'un de ces facteurs à l'autre, lequel est extrêmement tributaire de la phase de développement de chaque marché particulier.¹
- pour bien gérer les risques et assurer une libéralisation ordonnée, il est nécessaire que les pays remplissent certaines conditions. Il s'agit de déterminer le rythme, l'enchaînement et le calendrier les plus appropriés à chaque pays ;
- les relations économiques internationales se caractérisent actuellement par une "mondialisation fracturée". Le commerce en particulier est concentré en blocs régionaux. C'est pourquoi les pays africains devraient à titre prioritaire s'efforcer de générer avec les pays voisins un dynamisme qui servira de tremplin à une participation plus active sur les marchés mondiaux.
- Enfin, chercher à comprendre la nature des forces qui dirigent l'économie mondiale ainsi que leurs incidences pour la gestion de l'économie en Afrique.

2- la nécessité d'une base institutionnelle politique et économique

L'importance que revêtent les facteurs institutionnels pour le développement en général est de mieux en mieux comprise. Les institutions sont définies comme étant les systèmes d'incitations et d'entraves qui gouvernent le comportement des agents économiques et leurs interactions.

À ce propos, l'étude fait la distinction entre plusieurs institutions aux différents niveaux.

2.1- Au niveau du pouvoir politique

Au niveau politique, l'étude avance deux conditions afin de réussir le processus d'intégration économique :

¹ Cela soulève des questions concernant le meilleur dosage de politiques (en matière de commerce, d'investissement étranger direct et de mouvements des capitaux) à réaliser pour obtenir l'intégration.

- l'attachement aux politiques de développement en général et à une stratégie tournée vers l'extérieur en particulier ;
- l'engagement crédible. Les dirigeants d'un pays peuvent prouver que leur engagement est crédible en recourant à deux mécanismes, à savoir la réputation et la responsabilité.
 - la réputation¹ des dirigeants peut-être acquise en tenant leurs promesses de développement. Le désir de conserver cette réputation les incite ensuite à maintenir des politiques de développement.
 - en outre, les dirigeants d'un pays peuvent également mettre en place des mécanismes qui les rendent responsables de leurs actions. Accepter un système politique démocratique est une façon d'essayer de faire en sorte que les gouvernements soient tenus pour responsables de leurs actions.

Dans ce cadre, nous avons expliqué comment, le projet de développement de l'Algérie était objet d'incohérence, d'absence de concertation et de débat politique d'un côté, de l'autre, comment d'autres domaines tels que la sécurité et l'activité diplomatique attirèrent plus l'attention du décideur algérien que le domaine économique. Il sera difficile de concevoir un projet de développement qui répond aux exigences de cette étude sans un débat politique national.

2.2- Au niveau de l'administration publique

La compétence administrative de l'Etat est un des facteurs les plus importants qui expliquent les différences de croissance entre les pays en voie de développement. La qualité des institutions au niveau public détermine le degré d'efficacité et d'intégrité de la fonction publique ainsi que la qualité des interventions de politique générale.

¹ En Asie de l'Est, la bonne réputation des régimes existants est due au fait qu'ils ont atteint avec succès leurs objectifs de développement. Cela est dû en partie à la protection qu'ont reçue les principaux organismes économiques de la fonction publique contre les pressions politiques et à la prise en compte des avis donnés par ces organismes. Par contre, les États africains n'ont pour la plupart pas réussi à faire passer les priorités nationales de développement à long terme avant des objectifs politiques ou personnels plus immédiats.

Toutefois, la médiocre capacité de gestion économique¹ et les lourdes structures administratives et bureaucratiques des fonctions publiques africaines ont limité la formulation et l'exécution avec succès des politiques économiques tout en entravant sérieusement les réformes de marché.² La corruption en particulier a été identifiée comme l'obstacle qui entrave le plus le commerce.

Au nombre des éléments clés, qui pourraient contribuer à la mise sur pied d'une bureaucratie efficace et intègre, l'étude propose ce qui suit :

- un système de recrutement et de promotion fondés sur les mérites ;
- des traitements et salaires appropriés ;
- l'isolement des pressions politiques ;
- l'imposition d'un plafond au nombre des nominations politiques ;
- des structures et pratiques bureaucratiques simplifiées ;
- des contrôles et restrictions internes comme des commissions anti-corruption.

À ce propos, l'administration algérienne reste toujours un sujet de controverses et de mécontentement des usagers, notamment du côté du monde des affaires, à cause de la bureaucratie et le niveau corruption qui a atteint des degrés inquiétants et menaçants pour les richesses nationales.

2.3- Au niveau de la relation et de la coopération public-privé

L'Etat et le marché sont deux des principaux acteurs du processus de développement. Cruciale est l'importance d'une relation complémentaire et positive entre eux. À cet égard, il

¹ Les enquêtes menées pour recueillir les opinions des chefs d'entreprise locaux sur les obstacles au commerce en Afrique mettent en relief l'imprévisibilité des changements auxquels sont soumis les lois et les politiques, le manque de fiabilité de l'application des lois, l'impact de bureaucraties arbitraires et corrompues ainsi que le danger que posent les renversements de politique lorsque change un gouvernement. Ces problèmes sont dans une large mesure attribuables au comportement de l'Etat. Aussi longtemps que les gouvernements africains n'éliminent pas ce type d'obstacles, il est peu probable que les entreprises en Afrique, qu'elles opèrent à l'échelle nationale ou internationale, prospéreront.

² Les postes dans les institutions du secteur public, y compris de nombreux organismes para-étatiques, ont perdu leur objet à cause de nominations de caractère politique, de financements contrôlés politiquement et de multiples objectifs.

importe d'avoir une bureaucratie qui est sensible aux besoins des milieux d'affaires mais qui conserve son indépendance.

Une façon d'améliorer la relation entre les États et les entreprises consiste à créer des conseils de chefs d'entreprise. Les pays de l'Asie de l'Est ont créé des instances où des fonctionnaires de l'Etat et des représentants de l'industrie étudient et conçoivent ensemble des politiques propres à renforcer la performance du secteur extérieur. La principale fonction de ces conseils est d'obtenir les informations nécessaires pour formuler des politiques qui renforceront la performance du secteur privé.

Afin de voir leurs activités couronnées de succès, ces conseils africains doivent reposer sur un climat de confiance et de coopération entre les gouvernements et le secteur privé.

Sur ce point, force est de constater que le seul canal de communication entre les entreprises et les pouvoirs publics algériens est bien la réunion de la tripartite qu'est organisé une fois par an ! En outre, le monde des affaires en Algérie est constitué de plusieurs regroupements donc certains sont conflit comme c'est le cas entre le Forum des chefs d'entreprises et la Fédération générale des entreprises.

2.4- Au niveau des agents privés (les entreprises)

L'étude estime que le cadre institutionnel doit garantir les droits de propriété et les droits de contrat entre les agents privés. Pour ce faire, deux conditions sont exigées :

- protéger contre le vol, contre la violence et contre d'autres actes de rapine ;
- protéger contre des actions arbitraires de l'Etat qui perturbent¹ les activités commerciales.

¹ En ce qui concerne la primauté du droit, bon nombre de pays en Afrique au sud du Sahara n'ont certainement pas rempli jusqu'ici les conditions qui permettent au secteur privé de se développer. C'est ainsi par exemple que, de l'enquête menée pour le Rapport sur le développement dans le monde, il se dégage que l'application formelle des droits de propriété et de contrat est un véritable problème. De 70 à 80 p. 100 des chefs d'entreprise ont répondu que, à leur avis, le vol et le crime étaient de sérieux problèmes, qu'ils ne croyaient pas que les pouvoirs publics protégeraient leurs personnes et leurs biens et que les pouvoirs judiciaires de leurs pays étaient très imprévisibles. Les mesures à prendre pour résoudre ces problèmes devraient former une partie importante des efforts de promotion que devraient entreprendre les gouvernements de l'Afrique au sud du Sahara pour améliorer la performance du secteur extérieur. (Ernest Aryeetey, Julius Court, Machiko Nissanke et Beatrice Weder, *Le renforcement de la participation de l'Afrique à l'économie mondiale*, UNU et CREA, Octobre 1998, p. 31)

Par ailleurs, l'étude constate que les relations avec le secteur privé reposent en grande partie sur des règles informelles. Les institutions informelles dans le secteur privé, en particulier les liens et les réseaux, peuvent aider à surmonter les pénuries d'information et à réduire le coût des transactions et des recherches. L'étude propose la transformation des institutions et accords informels en institutions et accords stables et formels.

En conclusion, l'étude estime que tout porte à croire que l'échec des institutions en Afrique est un obstacle important à une croissance accrue comme à une meilleure performance du secteur extérieur.

3- Gestion des flux financiers

Les entrées de capitaux sont en général un indicateur de succès, estime l'étude. Elles peuvent faire monter l'épargne intérieure pour financer des taux d'investissement plus élevés que cela ne serait sinon possible, stimulant ainsi la croissance du PIB. Toutefois, l'étude pose la question cruciale de savoir si elles sont utilisées de manière productive.

La crise financière en Asie met en relief les graves risques que font courir les mouvements des capitaux. L'ampleur massive des flux financiers et le comportement de «troupeau» peuvent se solder par des entrées qui dépassent de loin la capacité qu'a un marché en développement de les investir de manière productive à un risque raisonnable. Et parce qu'ils peuvent en sortir très rapidement, ces capitaux rendent les pays emprunteurs très vulnérables aux changements de perception du marché. Ces risques se manifestent de la manière la plus spectaculaire sous la forme de brusques fluctuations des mouvements de capitaux internationaux et des taux de change ainsi que sous celle d'amples variations des prix sur les marchés des avoirs et des capitaux.

La crise financière qui a secoué l'Asie a mis en relief, pour l'Afrique, certaines questions liées à la gestion financière, notamment :

- en premier lieu, il y a le problème d'une hausse de la valeur des taux de change réels et celui d'une perte de compétitivité des marchandises faisant l'objet d'un commerce ;
- en deuxième lieu, il se produit une accumulation rapide et excessive de la dette extérieure du fait en particulier des emprunts à court terme ;

- en troisième lieu, il y a l'utilisation de capitaux à des fins de spéculation sur le marché des biens immobiliers comme sur celui des titres et valeurs, ce qui se solde par des taux d'inflation des prix insoutenables.

Afin d'éviter ce genre de dysfonctionnements, l'étude recommande les actions suivantes :

- la nécessité de libéraliser les systèmes financiers et les transactions du compte de capital dans un contexte local en appliquant des critères de rapidité, d'enchaînement et de modulation appropriés ;
- la nécessité de mettre au point des systèmes financiers solides et, par conséquent, d'élaborer des systèmes efficaces de contrôle, de supervision et de réglementation ;
- une libéralisation complète du compte de capital et du secteur financier ne devrait intervenir qu'une fois la stabilité macro-économique bien assurée, les réglementations financières prudentes sont établies et une supervision compétente est mise en place.¹

Sur le plan financier, le décideur algérien a décidé de ne pas achever les réformes (banques, bourse,...). En effet, cette réticence est dommageable pour l'économie nationale. Se prononçant devant l'Assemblée populaire nationale à l'occasion de la présentation de son plan d'action en septembre 2017, le premier ministre Ahmed Ouyahia reconnaît que les caisses de banques sont vides. L'ouverture du système financier algérien n'est-il pas une opportunité pour accroître l'épargne nationale. Toutefois, les recommandations de l'étude de l'UONU-REA doivent être prises au sérieux.

4- Mise à profit des opportunités de dynamisme régional

Sur ce point, l'étude commence son analyse de l'intégration régionale en Afrique en signalant que la géographie économique et politique de l'Afrique pose des défis pour son développement économique. De nombreux pays africains sont trop petits et trop balkanisés pour

¹ Ernest Aryeetey, Julius Court, Machiko Nissanke et Beatrice Weder, *Le renforcement de la participation de l'Afrique à l'économie mondiale*, UNU et CREA, Octobre 1998, pp. 24-25.

offrir des économies d'échelle substantielles à l'appui d'un investissement rentable et quinze pays de la région sont enclavés.¹

Cet état de choses et la nature régionale plutôt que mondiale de la majeure partie des relations internationales semblent indiquer que les pays accordent une priorité élevée aux efforts visant à créer un dynamisme sous régional et régional.

L'intégration régionale ne peut fonctionner que dans le contexte d'économies nationales plus ouvertes. La première mesure devrait consister à promouvoir la libéralisation des échanges régionaux et la déréglementation de l'investissement étranger en vue de stimuler les transactions multinationales. La libéralisation a déjà abouti à un accroissement des échanges intrarégionaux en Afrique.

En somme, l'étude recommande en ensemble d'actions qui permettraient de promouvoir l'intégration régionale en Afrique :

- l'intégration des marchés nationaux dans des marchés sous régionaux en construisant des réseaux régionaux d'infrastructure dans les domaines des routes et des télécommunications par exemple ;
- il est vrai que le développement des marchés financiers offre une voie possible d'intégration dans l'économie mondiale, en revanche la plupart des économies africaines sont trop petites pour justifier le coût de la création de bourses des valeurs. il est préconisé, en effet, par l'étude de mettre en commun des ressources en vue de créer des institutions régionales, notamment des commissions régionales de titres et valeurs ;
- création des organisations régionales autonomes, des comités régionaux chargés de promouvoir l'harmonisation des programmes de lois et de réglementations, la création de marchés régionaux d'obligations et de dettes, des institutions régionales chargées de centraliser l'information et la recherche, des agences régionales crédibles de notation du crédit et des mécanismes monétaires coordonnés.

¹ Botswana, Burkina, Burundi, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, Centrafrique, Rwanda, Swaziland, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

Néanmoins, force est de constater que les intégrations régionales auxquelles l'Algérie a adhéré au niveau africain à leur tête l'UMA, sont en état latent. Par ailleurs, l'espoir vient cette fois de la démarche entreprise par l'Union africaine afin de créer la ZLECAF, la Zone de libre-échange continentale de l'Afrique.

5- Mesures de promotion et protection sélectives

Il y a différentes façons dont les gouvernements africains pourraient intervenir pour encourager les exportations, celles de produits manufacturés en particulier, ainsi que pour attirer les investisseurs, avance l'étude. À ce propos, l'étude préconise principalement ce qui suit :

- la mise en place des mesures de promotion sélectives comme l'instauration de programmes d'exonération fiscale et de remboursement des impôts destinées aux exportateurs ;
- la création d'entrepôts de douane et de zones franches industrielles qui permettent aux entreprises d'importer en franchise de douane sous réserve que la totalité de leur production est exportée ;
- la protection temporaire et strictement limitée dans le temps de certaines industries. Cette protection peut être justifiée durant la libéralisation afin d'assurer l'atterrissage en douceur d'entreprises nationales jusque-là performantes et d'éviter une désindustrialisation.

Cependant, l'étude précise qu'il faut remplir au préalable certaines conditions afin que ces mesures spécifiques produisent des résultats positifs :

- en premier lieu, des mesures spécifiques ne peuvent donner des résultats que si elles reposent sur des bases solides de politique générale ;
- en deuxième lieu, l'application de mesures spécifiques exige certains niveaux de compétence, de financement et d'information ;
- en troisième lieu, des mesures spécifiques doivent s'appuyer sur des bases institutionnelles comme un réel attachement au développement économique et un faible risque de corruption.

En conclusion, l'étude estime qu'au vu de leurs conditions rigoureuses, la plupart des pays africains devraient éviter de prendre des mesures spécifiques et s'efforcer davantage d'améliorer leur politique générale et leurs bases institutionnelles.¹

Sur ce point, malgré la pénurie de l'information et l'absence d'un système d'information économique, l'Algérie n'hésitait pas à mettre en œuvre des mesures protectionnistes dérisoires. En effet, en espace de deux ans (2017-2018), la liste des produits à l'importation restreints a été changé trois fois : une première liste noire de marchandises interdites à l'importation ; cette liste a été revue et l'interdiction a été substituée par les licences d'importation, enfin une troisième modification qui transforme l'obligation de licence à des taux de droits et taxes à l'importation élevés !

Sous-section 3 : Réflexion de NABNI relative à l'intégration économique de l'Algérie

La boîte de réflexion NABNI a avancé plusieurs idées relatives aux différents domaines économiques et politiques. Cette réflexion s'avère plus intéressante d'autant plus qu'elle prend l'Algérie comme objet d'étude. Ainsi, concernant le volet de l'intégration économique, elle a recommandé d'engager une politique d'intégration économique volontariste « engageant la nation de manière crédible et irréversible dans un processus d'ouverture à l'économie mondiale et alignant, au 1er janvier 2020, tous les échéanciers d'adhésion aux traités commerciaux internationaux. Il faudra en particulier aligner les échéanciers d'adhésion à l'OMC et de tous les accords commerciaux (UE, ZALE, UMA) sur cette date, afin que l'ouverture à la concurrence internationale soit progressive, irréversible et coordonnée. Cette politique d'ouverture doit aller de pair avec la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Industrielle »² dont les grands axes ont été arrêtés en 2007.

¹ Ernest Aryeetey, Julius Court, Machiko Nissanke et Beatrice Weder, *Le renforcement de la participation de l'Afrique à l'économie mondiale*, UNU et CREA, Octobre 1998, pp. 5-31

² Nabni, *Rapport Nabni 2020, cinquantième de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020*, janvier 2013, p. 102, le lien : www.nabni.org/wp-content/uploads/2013/01/rapport-nabni-20201.pdf, date de visite : 15-01-2017.

En fait, il s'avère que l'objectif de cette proposition est de mettre les pays partenaires en concurrence comme l'a souligné plus haut, Abdellah Youcef d'une part, et de coordonner la stratégie d'intégration économique avec les objectifs de développement national, notamment dans le domaine de l'industrie.

Au sujet de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, a NABNI commencé son analyse par le rappel des avantages de l'adhésion de l'Algérie à cette Organisation et ses inconvénients¹ avant de mettre en évidence le fait que l'adhésion à l'OMC ne peut être pensée indépendamment des autres aspects de la politique commerciale (accords de libre-échange, notamment l'accord d'association avec l'UE, politique d'exportation), d'un côté ; et de l'autre de la politique économique de diversification de manière générale.

Par ailleurs, NABNI estime que l'échéance de l'adhésion à l'OMC, précédemment évoquée, s'avère plus cohérente puisque celle-ci doit coïncider avec d'autres échéances dans

¹ Les avantages qu'aurait l'Algérie à accéder à l'OMC sont de différentes natures :

- Certains concernent la compétitivité commerciale avec l'amélioration des conditions de l'insertion internationale à travers une plus grande rationalisation productive et une meilleure exploitation des avantages comparatifs réels mais surtout potentiels qu'un pays comme l'Algérie est amené à construire ;
- d'autres sont plus liés à la diplomatie économique avec une intégration au jeu coopératif multilatéral via la participation à l'élaboration des règles du commerce international, une transparence et une meilleure lisibilité des institutions de la politique commerciale ;
- La gestion des conflits quant à l'accès aux marchés d'exportation grâce au recours et à l'usage de la procédure de règlement des différends pour les conflits commerciaux internationaux car cette procédure est réservée exclusivement aux membres du système commercial multilatéral ;
- Et enfin non des moindres, l'introduction d'une cohérence institutionnelle au niveau national, qui réduit l'influence des intérêts particuliers dans la définition de la politique commerciale, rend celle-ci plus lisible car régulée au travers d'un système de règles.

Quant aux inconvénients éventuels « de l'adhésion à l'OMC sont liés au fait de se soumettre à un corpus de règles qui s'imposent au pays et qui impliquent entre autres :

- Une obligation de se conformer aux règles et procédures du « Club » ;
- Une restriction du « champs des possibles » en matière de politique économique et de stratégie de développement, notamment en termes d'outils d'appui sectoriel dans le cadre de la stratégie industrielle ;
- Le corolaire est une intensification de la concurrence pour les producteurs locaux. Ceci dit, en restant en dehors de l'OMC, un pays ne bénéficie pas de la protection de cette institution qui interdit de nombreuses pratiques commerciales déloyales. Il s'agit dès lors de faire un choix entre concurrence prévisible accrue mais encadrée et risque de pratiques déloyales non prévisibles.

L'intensification de la concurrence internationale pourrait avoir des effets irréversibles en dynamique sur le tissu industriel national, en raison de l'existence d'irréversibilités technologiques et productives, réduisant des possibilités futures de diversification productive de l'Algérie, alors que l'objectif affiché est celui d'une diversification hors hydrocarbures. (Nabni, *Rapport Nabni 2020, cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020*, Op. Cité, p. 103.)

lesquelles l'Algérie s'est déjà engagée. En effet, dans ce cas, l'échéance stricte, irréversible et crédible d'une adhésion à l'OMC qui coïnciderait, selon les experts de NABNI, au 1^{er} janvier 2020, avec les échéanciers des accords de libre-échange (ZALE, UE, etc.), permettrait de discipliner le secteur industriel ainsi que les pouvoirs publics pour préparer cette échéance inéluctable.

Toutefois, exceptions faite de l'augmentation des prix des énergies : Carburant et gaz : un des point de discorde entre les membres de l'OMC et l'Algérie, aucun effort ni discours semble confirmer ce préparation du décideur algérien à l'adhésion à l'OMC.

Aussi, pour le soutien du secteur industriel, NABNI insiste sur la nécessité de définir un calendrier d'adhésion de l'Algérie à l'OMC en fonction des impératifs de la politique industrielle et du besoin de soutenir les exportations des industries naissantes. Cette adhésion se fera dans les 7 ans suivants le lancement de la nouvelle stratégie économique. Cependant, celle-ci n'a jamais suscité réellement l'intérêt du décideur algérien.

En somme, l'étude de NABNI estime qu'il faut accorder plus de temps aux différentes activités de l'industrie avant que l'OMC impose ses règles en la matière.

Dans le domaine de l'investissement direct étranger, NABNI recommande que le projet d'adhésion à l'OMC soit combiné à une politique active d'attraction des IDE et à des appuis aux secteurs industriels qui lui soient essentiellement axés sur leur performance à l'export pour s'assurer qu'ils sont en concurrence internationale ouverte, cet engagement de démantèlement et d'adhésion à l'OMC permettrait seul d'engager la diversification recourir excessivement à la protection et de rentes.

Concernant l'accord d'association avec l'Union européenne et l'adhésion à la GZALE, NABNI souhaite que ceux-ci soient renégociés afin qu'ils deviennent compatibles avec les impératifs et des objectifs de la politique industrielle, en y inscrivant notamment des clauses de sauvegarde et des mécanismes de protection temporaire.

À l'instar de ce qui a été déjà exposé et des avis de la majorité des analystes, NABNI estime que c'est important de faire de l'intégration Maghrébine un levier de la diversification de

l'économie dans le cadre de la stratégie industrielle, en développant des filières intégrées maghrébines.¹

Au-delà du processus d'intégration économique déjà parcouru par l'Algérie, NABNI encourage le décideur algérien à redynamiser les négociations bilatérales stratégiques, notamment avec les grandes puissances économiques émergentes du Sud (Corée, Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud, Nigeria, Malaisie, Turquie) en vue de la signature d'accords de libre-échange bilatéraux qui entreraient également en vigueur le 1^{er} janvier 2020, est ce, avec le respect des engagements à prendre vis-à-vis de l'OMC.

En conclusion, cette réflexion s'articule sur une volonté d'intégration économique irréversible avec un échéancier bien défini. En outre, NABNI insiste sur le fait que le processus d'intégration économique de l'Algérie doit prendre en considération la stratégie nationale d'industrie (voir le tableau ci-dessous). Cependant, force est de constater qu'il n'y pas de projet à long terme pour l'industrie, sachant que l'ancienne stratégie industrielle datant de 2007 n'a pas été suivie d'application, après le départ de Hamid Temmar. Par ailleurs le décideur algérien ne semble pas prévoir une date pour aucun accord ni même pour l'adhésion à l'OMC. Au contraire, le décideur algérien insiste sur le fait qu'aucun accord d'intégration régionale ne sera signé tant que le dossier de l'OMC n'est pas clôt. Paradoxalement, l'Algérie vient, au début de l'année 2018, de signer un accord de libre-échange avec les pays africains (ZLECA).

Sous-section 4 : L'adhésion de l'Algérie à l'OMC, éléments pour une stratégie

1- Divergence des pays membres et stratégie de négociation

En premier lieu, il est important de comprendre que l'OMC ne constitue pas un bloc uni de pays ayant la même vision du commerce multilatéral. En effet, l'OMC vise à établir des règles permettant la formulation de politiques commerciales non conflictuelles ou d'établir sinon des mécanismes de règlement de cette conflictualité. Par ailleurs, les États membres constituent un ensemble hiérarchisé et différencié et les sujets négociés obéissent à des logiques radicalement

¹ Nabni, *Rapport Nabni 2020, cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020*, Op. Cité, pp. 103-105.

différentes des pays. Ces deux réalités conduisent à des oppositions d'intérêt et à des antagonismes de préférences entre les États. En somme, cette divergence offre déjà une marge de manœuvre aux pays leur permettant de se positionner dans un bloc ou dans un autre.

Par ailleurs, plusieurs événements démontrent l'impact de la divergence à l'intérieur de l'OMC. Ainsi, il aura fallu quatre ans (1982-1986) pour qu'un consensus favorable au lancement du cycle d'Uruguay émerge. L'histoire du GATT est jalonnée de conférences ministérielles ayant échoué, exemple du cycle de Montréal (1988) ou Bruxelles (1990).

2- Stratégie de négociation des accords de l'OMC

Dans ce type de situation conflictuelle et de blocage, la phase des négociations prend une importance capitale, comme le signale Mehdi Abbas. En effet, ce désaccord conduit les États à rechercher des compromis en développant principalement trois stratégies :

- La première stratégie est celle des coalitions entre états ;
- la deuxième passe par la multiplication des sujets de négociation en dehors des questions principales et ce, comme : commerce et clause sociale ; commerce et environnement ; commerce et sécurité animale ; multifonctionnalité agricole ; exception culturelle, etc. Cela permet aux États de se doter d'espaces politiques de négociation et de compromis ;
- la troisième consiste à contourner les blocages au sein de l'OMC par des négociations bilatérales ou régionales, voire des initiatives unilatérales. Cette stratégie demeure contribue à mettre en veille l'institution ; mais elle constitue aussi un moyen de pression sur les pays dont les marges de manœuvre sont moindres afin de soutenir l'institution.¹

En conclusion, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, n'est pas synonyme de "tout accepter et tout appliquer". En effet, il existe des issues pour les pays membres afin de tenter d'influencer les nouvelles règles du commerce multilatéral. Dans cette perspective, la CNUCED estime qu'il faut obtenir un taux consolidé assez élevé afin de disposer d'une marge de manœuvre plus importante et ce, sans violer ses obligations vis-à-vis envers l'OMC. Par

¹ Mehdi Abbas, « Une économie politique de l'agenda commercial multilatéral », Op. Cité, 2006, p. 105-106.

ailleurs, la CNUCED recommande de négocier une période de transition assez longue avant de consolider tout le tarif. La Russie a obtenu pour une partie du tarif une période de 8 ans. Le taux consolidé final appliqué au moment de l'accession (2012) ne concernait qu'un peu plus du tiers des lignes tarifaires.¹

2-Stratégie d'adaptation de l'économie algérienne aux règles de l'OMC

L'autre variable à laquelle il faut se préparer lors de l'adhésion à l'OMC correspond aux transformations qu'impose cette institution après l'adhésion : "le ticket d'entrée". Par conséquent, le processus d'accession peut déséquilibrer les bases rentières et le système économique de l'exercice du pouvoir et peut conduire à un déséquilibre au sein des bases socio-économiques et sociopolitiques sur lesquelles s'appuie le régime algérien.

Ainsi, Mehdi Abbas distingue deux possibilités qui permettent d'entreprendre ces transformations. La première possibilité est que l'Algérie peut utiliser le processus d'adhésion comme catalyseur des réformes économiques engagées, l'objectif étant d'aboutir, chaque fois que cela est possible, à des législations et des procédures de régulation économique compatibles avec celles édictées par les accords de l'OMC.

La deuxième possibilité, est que l'Algérie peut concevoir les réformes en dehors de ce processus. L'objectif est de lisser dans le temps les effets de l'accession et d'éviter un coût de l'ouverture trop élevé pour les opérateurs économiques nationaux. De sorte que l'issue du processus, long par définition, soit une libéralisation minimale acceptable par les membres du groupe de travail. La durée de la procédure semble indiquer que cette option est la préférence du gouvernement algérien.²

Par ailleurs, cette analyse rejoint la proposition formulée par la boîte de réflexion NABNI. Toutefois, cette dernière ne voit pas d'indicateurs permettant de considérer que le décideur algérien a déjà fait le choix de suivre l'une des deux options. En effet, cette dernière recommande :

- d'arrêter les négociations en cours pour l'adhésion à l'OMC ;

¹ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op. Cité, p.56.

² Mehdi Abbas, « Une économie politique de l'agenda commercial multilatéral », Op. Cité, 2006 (), p. 105.

- d'engager, de manière unilatérale, les réformes réglementaires et institutionnelles nécessaires pour accéder à l'Organisation.¹ Dans ce cas, cette recommandation coïncide avec la première option proposée par Mehdi Abbas.

Encore une fois, l'incohérence des choix du décideur algérien se manifeste à travers la demande d'adhésion au GATT en 1987, le refus d'adhérer à l'OMC en 1995, le renouvellement de la demande de candidature à la même Organisation en 1996 et la stagnation du processus d'adhésion pendant plus de 22 ans. Par ailleurs, les réformes entamées au niveau interne ne laissent pas comprendre que le décideur algérien prépare le pays en vue de son accession à l'OMC.

Enfin, la solution la plus sérieuses, à notre avis, et d'accéder à l'OMC et de demander un temps de trêve avant la mise en œuvre des règles de l'OMC. Il s'agit là d'une solution contraignante pour le décideur algérien qui peut le pousser à engager les réformes économiques qui s'imposent depuis longtemps.

Section 2 : Détermination des objectifs de développement de l'Algérie visés par son intégration à l'économie mondiale

La première étape dans la construction d'une politique d'intégration économique est la détermination des objectifs de celle-ci qui doivent répondre principalement à deux exigences fondamentales :

- premièrement, le soutien et la cohérence avec les politiques de développement national ;
- deuxièmement, la gestion de la dépendance à l'égard du monde extérieur.

En consultant les documents portant sur les politiques publiques dans différents secteurs, nous pouvons repérer les objectifs de développement qui nécessitent une intégration

¹ Nabni, *Rapport Nabni 2020, cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020, Chapitre économie*, janvier 2013, Op. Cité, p. 103.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

économique de l'Algérie dans l'espace mondial. Ainsi, le plan d'action du gouvernement stipule que « [...] l'amélioration de la satisfaction des besoins de la population et l'insertion de notre économie dans l'économie mondiale appelle au nécessaire accroissement de sa productivité et compétitivité. Ceci commande de recourir de plus en plus à la recherche de partenariats avec des leaders mondiaux maîtrisant les technologies et des compétences avérées dans les domaines du management et du marketing. »¹

En effet plusieurs secteurs ont inscrit des actions dans ce sens, comme nous le montrerons ci-après.

Sous-section 1 : Appui au transfert de connaissances vers l'Algérie

Dans le document portant politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines, le gouvernement de Sellal a fixé comme objectifs, le transfert de la technologie et de l'expertise internationale et ce, à travers :

- l'encouragement des flux de capitaux porteurs de technologie, de savoir-faire, de valorisation du potentiel national et créateur d'emplois.
- l'amélioration du climat des affaires par le recours à l'expertise internationale spécialisée dans le domaine du climat des affaires, afin de bénéficier des bonnes pratiques mondiales en la matière.

Toutefois, la nouvelle politique de son succédant, Ahmed Ouyahia va s'éloigner de ces objectifs.

¹ Première Ministère, *Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république*, Op. Cité, p. 28.

Sous-section 2 : Encouragement de l'investissement étranger et de tourisme en Algérie

En matière d'investissement, le Ministère en en charge espère contribuer à la promotion de la destination Algérie pour les investisseurs dans le domaine du tourisme, notamment étrangers.¹

Dans un autre document portant la politique gouvernementale dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, le gouvernement algérien vise :

- « la valorisation de la destination Algérie pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'Algérie en matière de tourisme, jusqu'ici jugées au-dessous des attentes (10 millions de touriste visitent annuellement le Maroc contre 1 million pour l'Algérie
- la définition et la mise en œuvre d'un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs-développeurs dans le domaine du tourisme²
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication institutionnelle en direction des nationaux résidents et non-résidents, basé sur l'utilisation des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC). Il y a lieu également d'améliorer l'image et l'attractivité de la destination Algérie auprès des marchés émergents et ceux déjà émetteurs, dans la perspective de développer le tourisme local.

Par ailleurs, le communiqué du Conseil des ministres, du 25 mai 2010, consacré au plan de développement quinquennal a projeté d'ajouter à toutes les incitations déjà en place pour encourager l'investissement, un appui important à la mise à niveau des petites et moyennes entreprises (PME). D'élargir, aussi, les programmes de modernisation des entreprises publiques à

¹ Première Ministère, *politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines*, p.8, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> date de visite : 25-03-2017.

² Première Ministère, *politique gouvernementale dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat*, p.10, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> date de visite : 25-03-2017.

toutes celles qui disposent encore localement d'un marché, en mobilisant également, à leurs côtés, les partenaires étrangers qui souhaitent bénéficier du marché local et des contrats liés au programme public d'investissements.¹

Toujours selon ledit communiqué, le Président Bouteflika a précisé que "des partenaires étrangers, qui souhaitent bénéficier du marché local et des contrats liés au programme public d'investissements, seront mobilisés aux cotés des entreprises nationales".²

Enfin, lors de ce Conseil des ministres, il a été décidé que l'accent dans le programme quinquennal sera résolument orienté vers une diversification de la production industrielle nationale, le captage de ressources financières provenant des investissements étrangers directs (IDE), pour que les PME puissent efficacement contribuer à la croissance économique nationale, et améliorer la valeur ajoutée du secteur [industriel].³

Sous-section 3 : Accès aux marchés internationaux par les entreprises algériennes

Pour permettre aux entreprises nationales de pénétrer dans les marchés internationaux, le gouvernement projette l'identification et la recherche du potentiel exportable et des marchés-cibles ainsi que de nouveaux marchés et la mise à disposition d'informations commerciales notamment celles relatives aux conditions d'accès aux marchés internationaux.⁴ Nous allons constater les faiblesses de ce genre d'objectif lors de l'étude du dispositif algérien d'accompagnement à l'intégration économique.

Par ailleurs, le gouvernement insiste sur le fait qu'il poursuivra la démarche d'ouverture et d'intégration de l'économie nationale à des espaces économiques mondiaux et régionaux. Il poursuivra le processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation

¹ Plan du développement quinquennal, 2010-2014, communiqué du conseil des ministres le 24-05-2010, p.4, lien : www.mae.gov.dz/images/sce/programme-quinquenal.pdf

² Idem, p.16

³ Ibid, p.17, lien : www.mae.gov.dz/images/sce/programme-quinquenal.pdf

⁴ Première Ministère, *politique gouvernementale dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat*, p.10, lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> date de visite : 25-03-2017.

Mondiale du Commerce (OMC) dans des conditions qui doivent obligatoirement sauvegarder les intérêts de l'économie nationale et promouvoir notre commerce extérieur.¹ Sauf que le gouvernement n'a fixé aucune échéance pour la réalisation de ces objectifs.

Dans un autre document portant stratégie industrielle, Abdelhamid Temmar² Ministre en charge de ce secteur, fait savoir que :

« Il est alors naturel que la stratégie de relance et de développement industriel se donne pour objectif majeur de réunir les conditions permettant une intégration compétitive dans l'économie mondiale/régionale. En utilisant les ressources naturelles et avec l'héritage historique en matière d'industrialisation des années 70, l'Algérie a les moyens de relever le défi. »³

Le même document précise que ce choix « d'industrialisation s'appuiera donc sur une stratégie de développement ouvert et doit permettre aux entreprises non seulement d'être compétitives sur le marché intérieur mais aussi de viser le marché international. »⁴

Section 3 : Étude du champ international vital à l'Algérie

Le deuxième axe de la politique d'intégration économique de l'Algérie qui doit lui permettre d'atteindre ses objectifs, est l'étude du champ d'intérêt et l'analyse des espaces et des acteurs que cette intégration doit affronter dans l'"arène" internationale. En effet, il s'agit d'appliquer les principes de la géoéconomie, indispensables dans un environnement international de plus en plus agressif économiquement, comme nous allons le montrer dans ce chapitre.

¹ Première Ministère, *Plan d'action du gouvernement 2014*, Op. Cité, p27.

² Comme l'a souligné plus haut Akram Belkaid, Abdelhamid Temmar est parmi les rares personnes qui soutiennent ouvertement un discours favorable à l'intégration économique.

³ Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, *Stratégie et politiques de relance et de développement industriels (synthèse)*, 2007, p.11, lien : http://www.maison-mum.com/index.php?option=com_k2&Itemid=435&id=463_e4a1b1fae556bc6c64da51aa5c9d3586&lang=fr&task=download&view=item, date de visite : 18-04-2017.

⁴ Idem

Sous-section 1 : Étude de la conjoncture des pays partenaires de l'Algérie (clients/fournisseurs/investisseurs)

1- Identification des pays partenaires stratégiques à l'Algérie

Les statistiques du commerce extérieur du CNIS¹ de l'année 2016, nous informent que les principaux clients de l'Algérie sont classés par ordre de priorité à savoir les montants des exportations annuelles de l'Algérie vers ces pays : l'Italie, l'Espagne, les USA, la France, le Brésil, le Canada, les Pays-Bas, la Turquie, la Grande Bretagne, la Belgique, le Portugal, la Tunisie, le Maroc, le Singapour et l'Inde.

Tableau N° 05 : les principaux clients de l'Algérie pour l'Année 2016

<i>Valeurs en Millions de USDollars</i>			<i>Evolution (%)</i>
<i>Principaux Clients</i>	<i>Valeurs</i>	<i>Structure (%)</i>	
ITALIE	4 779	16,55	-8,87
ESPAGNE	3 562	12,33	61,76
USA	3 227	11,17	-47,46
FRANCE	3 192	11,05	-30,02
BRESIL	1 339	4,64	-9,28
CANADA	1 327	4,59	107,02
PAYS-BAS	1 282	4,44	-34,69
TURQUIE	1 232	4,27	-31,56
GRANDE BRETAGNE	1 129	3,91	-53,37
BELGIQUE	970	3,36	-2,61
PORTUGAL	820	2,84	-9,69
TUNISIE	610	2,11	-27,64
MAROC	589	2,04	-6,21
SINGAPOUR	542	1,88	83,11
INDE	511	1,77	89,96
Sous Total	25 111	86,94	
Total Général	28 883	100 %	

Source : le CNIS, lien :

<http://www.douane.gov.dz/Quelles%20statistiques%20a%20votre%20service.html>, date de
visite : 06-07-2016.

¹Centre national de l'informatique et des statistiques, douanes algériennes, le lien : [http :
//www.douane.gov.dz/Quelles%20statistiques%20a%20votre%20service.html](http://www.douane.gov.dz/Quelles%20statistiques%20a%20votre%20service.html), date de visite : 04-03-2017

Commentaire

Le tableau montre que les principaux clients de l'Algérie sont des pays de l'Union européenne. Par ailleurs la quatrième colonne du tableau nous montre à quel point ces clients ne sont pas des clients stables. En effet, nous avons enregistré pour l'année 2016 en la comparant avec l'année 2015 un baisse de plus 47% des exportations de l'Algérie vers les USA et une augmentation des exportations vers Canada de plus de 107% et ce durant une seule année.

Toujours selon les statistiques du CNIS, nous constatons que les principaux fournisseurs de l'Algérie sont par ordre de priorité à savoir les montants des importations annuelle de l'Algérie à partir de ces pays : la Chine, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les USA, la Turquie, l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud, l'Inde, la Grande Bretagne, les Pays-Bas, l'Arabie Saoudite et le Portugal.

Tableau N° 06 : les principaux fournisseurs de l'Algérie pour l'Année 2016.

<i>Valeurs en Millions de USDollars</i>			<i>Evolution (%)</i>
Principaux Fournisseurs	Valeurs	Structure (%)	
CHINE	8 396	17,97	1,87
FRANCE	4 744	10,15	-12,59
ITALIE	4 642	9,93	-4,29
ESPAGNE	3 595	7,69	-8,96
ALLEMAGNE	3 009	6,44	-12,20
USA	2 342	5,01	-13,77
TURQUIE	1 933	4,14	-5,20
ARGENTINE	1 335	2,86	4,22
BRESIL	1 209	2,59	5,13
REP DE COREE	1 033	2,21	-11,78
INDE	920	1,97	-17,49
GRANDE BRETAGNE	765	1,64	-15,28
PAYS-BAS	694	1,49	-24,73
ARABIE SAOUDITE	646	1,38	5,56
PORTUGAL	612	1,31	-
Sous Total	35 875	76,78	

Source : le CNIS, lien :

<http://www.douane.gov.dz/Quelles%20statistiques%20a%20votre%20service.html>, date de visite : 06-07-2016.

Commentaire

Le tableau montre que malgré les avantages accordés aux produits européens, d'autres pays sont bien positionnés comme principaux fournisseurs de l'Algérie, comme c'est le cas pour la Chine, la Turquie, la Corée du Sud ou l'Argentine. Par ailleurs, les parts des importations en provenance des pays européens sont en régression. Enfin, nous constatons l'absence des pays de la GZALE dans le tableau, exception faite de l'Arabie saoudite.

En matière d'investissement étranger, les statistiques de l'ANDI¹ nous renseignent sur les principaux investisseurs en Algérie. En prenant en considération le nombre d'entreprises enregistrées auprès du Centre nationale de registre de commerce, les principaux investisseurs en Algérie sont : la France, la Syrie, la Tunisie, la Chine, la Turquie, l'Égypte, la Jordanie, l'Espagne, le Liban et le Maroc.

Tableau N° 07 : Les dix principaux investisseurs étrangers installés en Algérie par pays au 31-12-2014.

Ordre	Pays d'origine	Nombre de commerçants inscrits		Total pays
		Personnes physiques	Personnes morales	
01	France	42	1 893	1 935
02	Syrie	626	1 120	1 746
03	Tunisie	612	592	1 204
04	Chine	103	793	896
05	Turquie	23	737	760
06	Égypte	187	548	735
07	Jordanie	36	467	503
08	Espagne	4	455	459
09	Liban	27	424	451
10	Maroc	361	88	449

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>, date de visite : 06-07-2016.

¹ Agence nationale pour la promotion de l'investissement, lien : <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>, date de visite : 22-02-2017.

Commentaire

Malgré l'accord sur les investissements signé avec l'Union européenne, l'engagement de ces pays reste minime et représentée seulement par la France et l'Espagne. En revanche, les pays membre de la GZALE sont plus présents sur le sol algérien. Ce qui appuie la thèse de Benachenhou qui stipule que l'ouverture de l'Algérie est purement commerciale.

Comme nous le constatons, certains pays partenaires économiques se positionnent, en même temps, en tant que clients, fournisseurs et investisseurs, comme c'est le cas de l'Espagne ou de la Turquie. C'est la raison pour laquelle ces pays suscitent plus d'intérêt et de suivi que les autres. Par ailleurs, les tableaux ci-dessus, montrent à quel point l'Algérie dépend d'une seule région, l'Europe. À ce propos, Abdellatif Benachenhou met en garde contre une relation économique trop dépendante de l'Europe :

« L'Europe accueille la moitié des exportations algériennes et est la source principale du modeste flux d'investissement directs dans l'industrie manufacturière et les services. Dire que l'Europe est incertaine, c'est affirmer qu'elle ne sera probablement pas source dynamique de marchés croissants, de technologies nouvelles et de flux importants d'investissements directs en Algérie. »¹

Dans ce cas, une démarche visant une plus grande diversification de partenaires, à travers la multiplication des accords avec d'autres pays notamment ceux émergents devient une question de sécurité économique. Par ailleurs, les échanges avec les pays africains sont minimes voire insignifiants, d'où la question de l'apport à l'adhésion de l'Algérie à la ZLECA prend tout son intérêt.

L'étude de la situation politique et économique d'un pays peut se réaliser notamment grâce à deux outils : les notes de conjoncture et le risque pays.

Enfin, comme nous allons le voir à travers l'expérience française, la pénétration des marchés étrangers, par exemple, nécessite l'étude de leurs importations et la recherche de liens avec le réseau des importateurs de ces pays.

¹ Abdellatif Benachenhou, Op. Cité, p.290.

2- Élaboration d'une note de conjoncture d'un pays partenaires de l'Algérie

L'étude de la conjoncture, selon l'expérience de l'Institut National d'Analyse de la Conjoncture français, se fait en quatre étapes :

2.1- Information statistique de conjoncture

L'information statistique d'une note de conjoncture se caractérise par « sa périodicité infra annuelle (mois, trimestre, semestre). Elle est généralement collectée d'une façon rapide et légère ; c'est le cas notamment des sondages d'opinions effectués auprès des chefs d'entreprises ou des ménages. »¹ Les sources de l'information sont notamment, « les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, les enquêtes sur les prix, l'emploi, les indices de la production industrielle, la comptabilité trimestrielle, les statistiques administratives et les données relatives à l'environnement international. »²

Les informations nécessaires à l'étude de la conjoncture sont généralement recueillies « d'une façon continue et périodique. Les premiers traitements portent sur la cohérence des observations, les données aberrantes, les informations manquantes et la dessaisonalisation des séries. »³

2.2- Modélisation des séries de données

La modélisation permet de formaliser le comportement des différentes variables économiques dans un cadre macro-économique à l'aide de techniques économétriques. L'objectif de la modélisation est double. Il sert d'une part à mieux comprendre la manière dont fonctionne l'économie, ou en d'autres mots, à décrire les interactions entre les différentes variables économiques (PIB, emploi, chômage, prix, salaires, etc.). Il sert d'autre part à prévoir l'évolution de ces variables.⁴

¹ Ali El Akkaoui, *l'analyse de la conjoncture économique : expérience de l'INAC*, séminaire sur l'analyse de l'information statistique pour le développement, Tunis le 13 et 14 avril 2005, lien <https://www.paris21.org/sites/default/files/conjectureeconomique-april2005.pdf> date de visite : 26-02-2017

² Idem

³ Ibid.

⁴ Portail des statistiques de Luxembourg, lien : http://www.statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fra&MainTheme=5&FldrName=1, date de visite : 26-02-2018.

2.3- Diagnostic conjoncturel

Après la collecte de l'information et la modélisation des données, intervient la troisième étape qui vise à analyser l'évolution du phénomène étudié en procédant à « la lecture des liaisons identifiées, ainsi que l'exploitation des rapports des administrations et des professionnels. La situation conjoncturelle est résumée par le calcul des indices synthétiques des secteurs couverts par les enquêtes de conjoncture, tels l'industrie, les mines, l'énergie, le bâtiment et les travaux publics. »¹

2.4- Prévision conjoncturelle

L'objectif d'une note de conjoncture est de fournir un diagnostic sur l'évolution récente de l'économie, sur sa situation présente mais aussi d'apporter un éclairage sur les perspectives d'évolution au cours des prochains mois². En effet, la projection est un outil indispensable pour la prise de décision. Dans ce sens, la note de conjoncture doit permettre de réaliser cette projection sur la situation économique d'un pays.

2.5- Utilisation des notes de conjoncture des institutions internationales, ex : notes du FMI

Les notes de conjoncture établies par le FMI constituent un gisement d'informations relatives aux pays partenaires. Ces notes sont réalisées conformément aux dispositions de l'article IV de des statuts du FMI. Ce dernier procède, d'une façon régulière, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.³

(Voir Document N°01 : Exemple d'un rapport du FMI sur la situation économique du Sénégal en annexes.)

¹ Ali El Akkaoui, Op. Cit.

² Portail des statistiques de Luxembourg, lien : <http://www.statistiques.public.lu/fr/methodologie/methodes/economie-finances/Conjoncture/Conjoncture/Conjoncture-description.pdf>, date de visite : 6-02-2018.

³ FMI, *Communiqué de presse n° 16/228*, Rapport du FMI 16/127, Le 16 mai 2016, p.2

3- Étude du risque-pays des partenaires de l'Algérie

L'évaluation du risque-pays est devenue une nécessité opérationnelle pour les pays. Elle joue un rôle informationnel important pour les gouvernements comme pour les décideurs (banquiers, investisseurs étrangers, exportateurs, ...).¹

Étant donné l'importance de cette information, des organismes spécialisés dans la notation du risque-pays ont été créés. Ces derniers ont un poids relativement important et stratégique dans la diffusion des informations et la prise de décision au niveau mondial. Leur mission est d'élaborer et de diffuser des données directes facilement interprétables à travers les publications ou les services en ligne.²

En matière de calcul du risque-pays, les notes accordées par les agences de notation aux différents pays offrent un critère d'évaluation important. En effet, une agence de notation évalue la capacité d'un emprunteur à rembourser le capital et les intérêts de ses dettes (terme technique : solvabilité). Cet emprunteur peut être un État, une collectivité locale ou une entreprise, nationale ou étrangère. Une note de crédit mesure la perception du risque de non-remboursement d'une dette (terme technique : risque de crédit) du point de vue de l'agence de notation. C'est l'opinion de l'agence sur le risque de crédit à un instant donné, sur un horizon de temps donné.³

Dans une étude réalisée par COFAE⁴ en 2018 sur l'Algérie, la compagnie d'assurance a classé l'Algérie comme pays à risque moyen (cas orange) en se basant sur les éléments suivants :

- Nouvelle baisse de la croissance en 2018 ;
- Des déficits jumeaux (déficit du budget et déficit public) conséquents
- Un risque de contestation sociale.⁵ (*Voir Graphe N° 15 : méthode de détermination de catégorie de risque pays en annexes, p. 433.*)

¹ Faouzi Boujedra, L'art de l'analyse du risque-pays : Étude empirique dans les pays émergents. 2006. <halshs-00008977>, p. 7 date de visite : 07-04-2017.

² Med Rezzouk, Op. Cité, p. 7.

³ Autorité des marchés financiers, *Les agences de notation : Comprendre et utiliser leurs notes de crédit*, pp.2-3, www.amf-france.org, date de visite : 07-04-2017.

⁴ Une compagnie d'assurance française.

⁵ <http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Algerie>

Sous-section 2 : Étude de la conjoncture des entreprises partenaires stratégiques de l'Algérie

1-Identification des entreprises stratégiques pour l'Algérie

1.1- Critère technologique

Selon ce critère, une plus grande importance est accordée aux entreprises qui produisent des biens primaires dont dépend la production des autres produits. Ainsi, cette démarche vise à repérer les entreprises stratégiques par «l'examen du rôle des secteurs de pointe au regard du développement économique. Est stratégique une industrie qui, par ses retombées (apprentissage, économies d'échelle dynamiques, ...), conditionne l'accessibilité sur le long terme à d'autres productions de biens d'équipement et de consommation. Le caractère stratégique tient au rôle des produits de haute technologie¹ en tant qu'éléments indispensables à la production d'autres biens. »²

1.2- Critère commercial

La sélection des entreprises stratégiques, selon le critère commercial, se base sur le postulat des économies d'échelle croissant. Ainsi l'entreprise réalisant ce type de rendement mérite le soutien de l'Etat. En effet, « les secteurs très concentrés offrant de tels rendements ouvrent la possibilité d'une intervention stratégique de l'Etat. Le terme stratégique signifie ici l'intérêt pour un pays d'aider ses entreprises à prendre pied dans ces secteurs, autrement impossibles à pénétrer. Airbus n'aurait pu entrer sur le marché dominé par Boeing sans le soutien d'une subvention, à laquelle l'Europe doit aujourd'hui son industrie aérospatiale. »³

¹ Cela explique par exemple la politique des États –Unis, durant la période de la guerre froide, visant à empêcher l'exportation des produits de haute technologie vers les pays communistes de l'Europe de l'Est. (Med Rezzouk, Secteurs stratégiques. « Concept et politique Une perspective économique », *Document de travail*, CEDE /DT /MR /100110, p. 11.)

² Med Rezzouk, Op. Cit., p. 11.

³ Idem

1.3- Critère industriel

Le critère industriel s'appuie sur les travaux de François Perroux et sur l'effet d'entraînement. En effet, la démarche « repose sur le constat que les secteurs économiques se positionnent différemment sur la matrice des échanges interindustriels. Cette dernière retrace les inputs qu'un secteur reçoit des industries en amont, et les inputs qu'il livre aux industries en aval. Plus ces échanges sont denses, on dirait : plus la matrice est noircie plus le secteur sera qualifié de stratégique. »¹

Or, dans son intervention dans le cadre des opérations d'assainissement financier, l'Algérie a accordé une priorité aux entreprises publiques en survie, juste pour sauver celles-ci de la faillite et préserver les emplois des salariés.

Dans une étude sur les secteurs porteurs en Algérie, demandée par le ministère d'industrie, le bureau conseil « Booz, Allen & Hamilton » a identifié quatre secteurs économiques qui peuvent être qualifiés de stratégiques vu leur possibilité de croissance. En effet, il s'agit de :

- la filière agroalimentaire ;
- le secteur de la production d'énergie électrique ;
- le secteur de la chimie fine et de la pharmacie ;
- le secteur des matériaux de construction.²

Par ailleurs, l'Algérie peut s'intéresser aux entreprises clientes, fournisseurs et investisseurs en tentant de répondre aux questions suivantes, proposées par l'étude la CIGREF³ :

« Quelle est leur santé économique, sociale et financière ? Quel rôle joue-t-on pour nous ? Subissent-ils eux-mêmes des contraintes de leurs clients ou fournisseurs ? Qui est le décideur ? (Question essentielle car il est toujours difficile de déterminer qui prend les décisions.) Concernant les concurrents Quels sont les concurrents directs, potentiels ? Quelles sont leurs situations économiques,

¹ Ibid., p. 11.

² Abdenour Slaouti, « OMC-Algérie, conditions stratégiques pour un développement durable », pp. 59-60, lien : <http://www.webreview.dz/IMG/pdf/Slaouti.pdf>, date de visite : 17-06-2018.

³ Association de grandes entreprises et d'administrations publiques françaises.

financière et sociale ? Quelles sont leurs intentions stratégiques supposées ? Quels sont leurs objectifs de résultats ? »¹

En outre, il est important de préciser que peut être considérée comme stratégique, l'entreprise étrangère qui approvisionne le pays en produits stratégiques dont la faillite pourrait provoquer une crise dans le pays. C'est avec cette logique que nos clients s'intéressent aux changements qui surviennent de temps à autre dans le domaine des hydrocarbures (Sonatrach).

La démarche visant à diversifier les fournisseurs peut constituer une solution pour remplacer l'entreprise fournisseur en faillite par une autre.

2-Méthodes d'analyse des entreprises stratégiques pour l'Algérie

L'une des méthodes la plus utilisées pour diagnostiquer une entreprise est la démarche couramment appelée SWOT, c'est-à-dire : "Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats" soit forces, faiblesses, opportunités et menaces. Il s'agit d'un outil de planification stratégique permettant de réaliser le diagnostic externe et interne d'un projet. Ainsi, cet outil s'avère efficace pour analyser la situation d'une entreprise.

2.1- Contenu du diagnostic externe

Au niveau du diagnostic externe, on doit identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'une entreprise par rapport au marché, à la réglementation, à la situation économique, etc. Pour cela, il faut identifier ce qui est positif pour l'entreprise ou non. Voici le contenu d'un diagnostic externe :

Politique Légale : l'environnement politique affecte fortement les décisions commerciales : droit à la concurrence, droit du travail, normes de fabrication, de sécurité, etc.

Économique : conjoncture économique, accès au crédit, fiscalité, tout ce qui concerne l'économie au niveau national.

¹ Cigref, *Intelligence économique et stratégique*, mars 2003, p.39, lien : www.cigref.fr, date de visite : 25-04-2017.

Socioculturel : évolutions des habitudes, des valeurs, des croyances, des opinions, des mœurs, évolution de la population, âge moyen, flux migratoires, etc.

Technologique : évolution des technologies, de la recherche, nombre de dépôts, de brevets, utilisation de nouvelles machines spécifiques à la profession, etc.

Écologique : préservation de l'environnement, coût de l'énergie, nature des matières premières, actions de développement durable, etc.¹

2.2- Contenu du diagnostic interne

Le diagnostic interne d'une entreprise repose sur plusieurs analyses, à savoir :

Financières : structure financière de l'entreprise, puissance financière, capacité d'autofinancement, partenaires, etc.

Technologiques : recherche et développement, technologie de production et d'organisation, et/ou de commercialisation, outils technologiques et informatiques concernant l'entreprise uniquement. Voir aussi, si l'entreprise évolue au niveau de sa technicité.

Humaines : productivité des collaborateurs, qualification, langues, ambiance, identité, fidélité, compétence des cadres, etc.

Organisationnelles : capacité de l'entreprise à s'adapter : structure hiérarchique et fonctionnelle, prise de décision, procédures, outils de travail et d'organisation au niveau de l'équipe.

Marketing : marque, position concurrentielle, image de marque, études réalisées...

Produits et gamme : nouveaux produits lancés, nouveaux marchés obtenus, longueur largeur et profondeur de la gamme, intégration verticale offre, stock, assortiment, services associés, etc.

¹ <http://www.succes-marketing.com/marketing/analyse/swot-ikea.html>

Politique de prix : types de stratégies (alignement, pénétration), niveau, conditions de paiement, promotion, etc.

Politique de communication : stratégie de communication, style et moyens, action commerciale et vente, structure de communication interne, etc.

Politique de distribution : organisation des ventes, livraison, approvisionnement (qualité des fournisseurs, possibilité de substitution), structure des coûts, qualité, etc.)¹

3-Étude de la conjoncture et du risque par secteur

Il existe plusieurs agences et bureaux d'études spécialisés dans l'étude des secteurs d'activité. Les grandes entreprises disposent d'un service dédié à cette mission, c'est le cas de Coface² que nous prenons ici comme exemple. Cette compagnie d'assurance, procède chaque année à l'évaluation de 12 secteurs à travers 6 grandes régions et 17 pays du monde.

À cet effet, Coface fait appel à quatre critères pour l'évaluation de niveau de risque dans un secteur, à savoir :

- défaillances pour les quatre trimestres à venir ;
- délais de paiements des acheteurs constatés, agrégés par secteur ;
- résultats financiers espérés pour les quatre trimestres à venir, agrégés par secteur ;
- expérience de paiement enregistrée par Coface par secteur.

¹ Idem

² Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur.

Par ailleurs, la projection des résultats financiers des entreprises cotées permet également de capter l'évolution des risques à venir. Les variables ainsi projetées sur quatre trimestres sont la profitabilité, la dette nette et l'investissement.¹

Tableau N° 08 : Évaluation du risque sectoriel pour le 4^{ème} trimestre 2016 dans certaines régions du monde

EVALUATIONS COFACE DU RISQUE SECTORIEL						
Secteurs	Amérique du Nord	Amérique latine	Europe centrale	Europe de l'Ouest	Asie émergente	Moyen-Orient + Turquie
Agroalimentaire				 		
Automobile						
Chimie						
Construction			 			
Distribution	  					
Énergie						
Métallurgie						
Papier-bois	  					
Pharmacie						
Textile-habillement	  					
TIC *			 			 
Transport	  		 			

Source : Coface

* Technologie de l'information et de la communication

 Risque faible
  Risque moyen
  Le risque s'est amélioré
 Risque élevé
  Risque très élevé
  Le risque s'est détérioré

Source : Baromètre des risques sectoriels dans le monde, novembre 2016, lien : <http://www.coface.com/fr/Actualites-Publications/Publications/Barometre-des-risques-sectoriels-dans-le-monde-4e-Trimestre-2016>, p.2 date de visite : 31-03-2017.

Commentaire

Le tableau explique les résultats d'une étude de risque qui concerne en ensemble de secteurs économique dans certaines régions. Par ailleurs, ce tableau montre, aussi, les tendances du risque en niveau des secteurs et des choisis, il conclue soit à l'augmentation soit à la diminution du niveau de risque pour chaque région et chaque secteur.

En effet, le tableau peut être utilisé par le décideur algérien ou par les entreprises algériennes pour choisir le secteur et la région ayant le risque minimum.

¹ Coface, Op. Cité, pp. 2-3.

Encadré N° 06 : Analyse de la conjoncture de l'énergie pour le 4^{ème} trimestre 2016¹

Analyse de la demande : La demande mondiale de pétrole devrait atteindre environ 96,7 millions de baril/jour en 2017, selon l'EIA, soit une hausse de 1,7% par rapport à 2016. La demande en Europe devrait décroître légèrement en 2017, atteignant 13,7 mb/j selon l'AIE. Les raffineries (NWE Brent cracking) ont pu profiter de la forte baisse des cours depuis juin 2014 pour améliorer leurs marges. Néanmoins, ces dernières se stabilisent autour de 3 \$/baril. Pour l'année 2016, nous anticipons une baisse de 5,7% de la production des raffineries européennes, à 11,6 mb/j, du fait des maintenances durant le mois d'octobre. Le début de l'année 2017 devrait être aussi témoin d'une production moins soutenue, continuant ainsi sur la tendance de la fin de l'année 2016, avec une production de 2% atteignant 11,4 mb/j. L'une des inconnues qui pourrait affecter positivement la consommation est la sévérité de l'hiver, parfois très énergivore. De plus, les évolutions de l'activité industrielle en Europe resteront un facteur clé, cette dernière ayant fait chuter la consommation de produits pétroliers de 130 kb/j durant l'été 2016, et cette tendance devrait être identique pour le 3^{ème} trimestre de 2016, avec une chute équivalente de la consommation en diesel, essence et autres.

Selon l'AIE, la demande en produits pétroliers aux États-Unis devrait croître légèrement de 1,1% en 2016 et de 0,6% en 2017. La raison la plus citée pour justifier cette croissance faible est le probable remontée des cours. Coface anticipe que les cours du Brent s'établiront, en moyenne, à 56\$/b en 2017, contre 43,6\$/b en 2016. En outre, le taux d'utilisation des capacités de production des raffineries s'établit à fin juillet 2016 à 91% contre 94% un an plus tôt, selon l'AIE. Malgré une baisse de ce ratio, les marges augmentent toutes passant de 9,90 \$/baril en juillet 2016 à 14,26 \$/baril à fin août 2016 pour le WTI Cracking. Il faudra rester attentif à la vigueur de l'hiver (probablement induite par le phénomène climatique El Niño), ainsi qu'à celle de l'activité industrielle. [...]

La demande chinoise devrait croître faiblement en 2017, atteignant 11,8 mb/j, contre 11,6 en 2016. La demande coréenne devrait aussi progresser à un faible rythme en 2017, de l'ordre de 2,7% pour atteindre 2,6 mbj, contre 2,5 mbj en 2016 selon les estimations et prévisions de l'AIE. La demande indienne devrait croître de 7,5% en 2017.

Analyse de l'offre

L'offre de pétrole doit augmenter de 1% en 2017, selon l'AIE, après une hausse de 0,2% en 2016, soit 97,01 mb/j.

Selon l'AIE, les dépenses en investissement dans l'exploration et la production ont chuté de 25% pour les années 2015 et 2016, sans compter les fortes réductions des coûts opérationnels : plus de 35% entre 2014 et 2016. Ces différentes mesures prises devraient réduire les capacités d'extraction, et donc enrayer la croissance de la production de pétrole brut.

La réduction des dépenses en investissement doit préserver la trésorerie des entreprises de l'exploration-production (en particulier celles spécialisées dans les pétroles de schiste). Le nombre de puits en activité aux États-Unis a chuté de 27,4% sur un an à mi-octobre 2016. L'ensemble des opérateurs est à la peine, bien que la productivité ait été améliorée. Le cabinet d'avocats Haynes and Boones comptabilise le nombre de faillites dans le secteur à 90 entre janvier 2015 et fin juillet 2016. Ces entreprises totalisaient des dettes à hauteur de 67 milliards de dollars. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'à la fin 2016 et au-delà en 2017 du fait d'une forte croissance de la dette.

Néanmoins, on observe une reprise de l'activité depuis le point le plus bas du mois de mai 2016, avec une augmentation de 40% des puits en activité à fin octobre 2016.

L'élection de D. Trump pourrait venir en aide aux producteurs de pétrole aux États-Unis car il pourrait supprimer les lois en faveur de l'environnement. Mais les différentes tendances à l'œuvre dans ce secteur ne vont pas changer à court terme.

En Europe de l'Ouest, les résultats financiers des principales compagnies d'E&P continuent de chuter : au premier semestre 2016, le chiffre d'affaire de Total décroît de 20 % sur un an, tandis que le résultat net ajusté baisse plus fortement de 33%. Le segment amont connaît la plus forte chute, alors que la décrie observée sur le raffinage est moins forte. Les investissements suivent la même tendance avec une baisse de 33% sur le semestre. Quant à Shell, le chiffre d'affaire et le bénéfice chutent respectivement de 23% et de 80%. Nous estimons que le risque est plus élevé pour les parapétrolières, car elles sont directement affectées par la chute des investissements. La moindre activité dans l'exploration, du fait de gisements difficiles d'accès, induit de fortes dépréciations d'actifs et des cessions.

La production chinoise devrait décroître de 3% en 2017, après une chute de 6% l'année précédente. Les grandes compagnies chinoises profitent des prix bas pour fermer des puits à l'exploitation couteuse. La faiblesse prolongée des cours entraîne avec elle celle des profits et cash-flows, notamment pour les compagnies publiques. Nous estimons que le risque de crédit y est plus faible, car les entreprises du secteur disposent du soutien public et d'une intégration verticale (présence dans le raffinage et la distribution de produits pétroliers). L'Amérique latine doit faire face aux mêmes difficultés.

Petrobras et Ecopetrol vont diminuer leurs investissements de respectivement 24,5% sur la période 2015-2019 et 40% en 2016. En retour, les compagnies parapétrolières telles que Vallourec ajustent leur production, et n'hésitent pas à produire conjointement avec Mitsubishi afin de diminuer les coûts dans un marché en baisse.

¹ Coface, Op. Cité, pp. 2-3.

Commentaire :

À travers cet encadré nous constatons l'importance de l'analyse de la conjoncture pour le décideur. En effet, il offre un gisement d'informations et d'analyses recueillies par des spécialistes dans chaque domaine étudié. Ce genre d'informations doit être toujours disponible pour le décideur algérien afin de lui permettre de faire des choix qui préservent l'intérêt du pays.

Sous-section 3 : Étude de la conjoncture du produit stratégique à l'Algérie, importé/exporté

1- Définition du produit stratégique

Un produit devient stratégique quand il est consommé d'une façon régulière et quand l'élasticité de cette consommation - qu'il s'agisse d'une consommation définitive comme le lait, le blé, etc. ou d'une consommation intermédiaire, comme le cas des produits énergétiques - devient faible, ce qui rend le pays dépendant de la disponibilité de ce produit. Par conséquent, l'étude du marché propre à ce produit acquiert une importance capitale comme l'a montré la stratégie de "l'Arme verte", lorsque les USA ont utilisé le marché du blé contre les pays de Tiers-monde et l'URSS. Ainsi, pour le cas algérien, ce type de produit peut concerner le lait, le blé, etc.

Est considéré également comme produit stratégique, celui qui contribue d'une façon considérable à l'équilibre/excédent de la balance des paiements. C'est le cas des produits des hydrocarbures pour l'Algérie.

2- Définition de l'étude de marché de produit stratégique

Pour différencier l'étude du marché de celle de la conjoncture sectorielle, l'étude du marché est consacrée à un seul produit. Il s'agit d'un travail de collecte et d'analyse d'informations ayant pour but d'identifier les caractéristiques d'un marché. Le terme d'étude de marché recouvre dans la pratique de nombreux types d'études de nature différente. Ainsi, l'étude du marché peut :

- se situer sur un plan général et aborder les grandes composantes d'un marché existant (demande, concurrence, produits, environnement, distribution, taille du marché, etc.) ;

- porter sur le domaine de l'acceptabilité du produit ou service à travers notamment l'utilisation de données quantitatives ou qualitatives ;
- être davantage orientée vers la mesure du potentiel d'un marché avec une utilisation de données statistiques relatives aux comportements de consommation et aux données disponibles de géomarketing.¹

Dans ce cadre, Abdellatif Benachenhrou nous propose une étude des marchés de plusieurs marchandises et services en se basant sur l'offre technologique des pays émergents,² comme le montre le tableau ci-après :

Tableau N° 09 : Offre technologique des pays émergents

Offres\Pays	Chine	Inde	Brésil	Corée du sud	Turquie
Agriculture		Engrais semences	Sucre, soja, tabac, café, viandes		Coton, fruits
Minerais	Terres rares	Diamant	Fer		
Énergie	Nucléaire civil forage Électro-solaire	Charbon services pétroliers	Biocarburants offshore	Nucléaire civil, énergies nouvelles, services pétroliers	
Électronique	ECS (équipements, composants, services)			ECS	
Transport aéronautique	Avions TGV, bateaux		avions	Autos électriques TGV, bateaux	
Informatique	ECS	ECS	ECS	ECS	
Télécoms	ECS	ECS	ECS	ECS	
Médicaments	Générique	Générique	Équipements et services	En progrès	
Nanotechnologies	En progrès	En progrès	En progrès	En progrès	
Construction	Équipements et services		Équipements et services	Équipements et services	Équipements et services
Autres services	Formation supérieure			Formation supérieure	tourisme

Source : Abdellatif Benachenhrou, L'Algérie, sortir de la crise, Ed-Diwan, Alger, Novembre 2015 Op. Cité, p.290.

¹ B.Bathelot, lien : <http://www.definitions-marketing.com/definition/etude-de-marche/>, mis à jour le 3 février 2015, date de visite :20-01-2017

² Abdellatif Benachenhrou, Op. Cité, p.290.

Commentaire

Le tableau est un outil d'aide à la prise de décision, il met en relation les principalement, les pays et leurs exploits en matière de progrès technologique. En effet, des pays émergents qui peuvent constituer une alternative, pour le décideur algérien, par rapport en marché européennes. Sachant que les produits cités dans le tableau son importés en masse par l'Algérie et ce, en prévision de moderniser son outil industriel.

Sous-section 4 : Suivi de la conjoncture de l'économie mondiale par le décideur algérien

L'étude de la conjoncture de l'économie mondiale permet de réagir aux événements de portée globale, comme la crise financière 2007/2008, elle permet également d'exploiter les opportunités de la croissance mondiale. En effet, l'exemple du recul de la croissance de l'économie mondiale qui a provoqué la chute des prix de pétrole est alarmant et pourtant, le décideur algérien n'a pas su prévoir ce changement et prendre ainsi les mesures correctives au bon moment.

1-Conjoncture de l'économie mondiale réalisée par le FMI

Le Fond Monétaire International a pour mission d'élaborer, d'une façon régulière, des études de conjoncture de l'économie mondiale et de réaliser des projections sur la croissance mondiale. Nous exposons, dans l'encadré suivant une étude de 2012 relative à la conjoncture de l'économie mondiale, réalisée par cette institution.

Encadré N° 07 : Extrait du rapport réalisé par le FMI relatif à la conjoncture de l'économie mondiale pour l'année 2012

Après un net recul à la fin de 2011, les perspectives économiques générales se sont progressivement améliorées au début de 2012, mais les inquiétudes à propos de la vigueur de la reprise ont resurgi au deuxième trimestre. Le raffermissement de l'activité aux États-Unis et les mesures prises dans la zone euro en réaction à l'aggravation de la crise qui y sévissait ont permis de remédier à la forte dégradation de la situation financière et de renforcer la confiance des marchés au cours des tout premiers mois de 2012. Toutefois, au terme de l'exercice 2012, les risques de ralentissement étaient encore importants et les marchés faisaient preuve de fébrilité face au retour des problèmes de dette souveraine dans certaines parties de l'Europe et des tensions au sein du secteur bancaire de la région.

En fin d'exercice, les perspectives étaient encore fragiles en raison de la volatilité des marchés. Les gouvernements devaient poursuivre l'application des réformes budgétaires et structurelles fondamentales pour permettre une expansion saine et soutenable à moyen terme.

Dans les économies avancées, le défi consistait à savoir y parvenir tout en soutenant dans l'immédiat une croissance encore faible.

Dans la zone euro, il fallait renforcer encore l'union monétaire, notamment en prenant des mesures pour intensifier la coordination budgétaire et mieux partager ex ante les risques sur ce plan, fortifier les systèmes bancaires et réduire le lien de dépendance entre financement des banques et financement des États. Les économies émergentes et en développement avaient la difficile tâche de calibrer leur politique macroéconomique de façon à contrer les risques d'affaiblissement de l'activité au niveau mondial et à favoriser la croissance, tout en s'efforçant, dans certains cas, d'empêcher les tendances à la surchauffe de devenir trop prononcées.

Au premier trimestre de 2012, l'économie mondiale s'est progressivement redressée après avoir connu une sévère rechute à la fin de 2011. Les craintes d'instabilité financière dans la zone euro et les vives tensions sur les marchés menaçaient de plonger l'Europe, voire toutes les économies avancées, dans une autre grave récession.

Mais une ferme réaction des autorités en Europe a aidé à stabiliser les marchés, tandis que l'activité continuait de s'améliorer aux États-Unis. En outre, la plupart des pays émergents et à faible revenu sont restés sur une trajectoire d'expansion solide. Néanmoins, la persistance de difficultés économiques et financières dans la zone euro, conjuguée à des incertitudes politiques, constituait encore au terme de l'exercice 2012 un facteur de vulnérabilité pour la reprise mondiale.

Les turbulences financières de cette période ont en effet mis en lumière le risque de sautes d'humeur des marchés aux effets négatifs et auto réalisateurs.

Ce phénomène a vite fait de placer les économies fragiles dans une situation délicate, caractérisée par une hausse des rendements obligataires, des difficultés de financement des banques et un freinage du crédit aux conséquences nocives pour l'économie réelle. Au début de 2012, les pouvoirs publics ont réagi plus fermement à la situation en Europe : la Banque centrale européenne a agi de façon décisive pour fournir aux banques d'abondantes liquidités à long terme, les principaux membres de la zone euro ont procédé à un ajustement budgétaire et à des réformes structurelles, les structures de gouvernance de l'Union européenne ont été améliorées et un accord a été trouvé sur les détails des dispositifs européens de financement d'urgence...

Dans ces conditions, les perspectives globales restaient fragiles au terme de l'exercice 2012. Dans l'édition d'avril 2012 des Perspectives de l'économie mondiale, les prévisions laissaient entrevoir un fléchissement de la croissance mondiale, qui devait passer de quelque 4 % en 2011 à 3½ % en 2012, puis s'accélérer légèrement pour remonter à 4 % en 2013. D'après les projections, la zone euro devait connaître une récession modérée en 2012 en raison de la crise de la dette souveraine, des effets du désendettement des banques sur l'économie réelle et de l'incidence de l'assainissement des finances publiques.

Pour l'ensemble des économies avancées, on s'attendait à ce que la production ne progresse guère que de 1½ % en 2012 et de 2 % en 2013. On pensait que la création d'emplois demeurerait atone et que le chômage se maintiendrait près de 8%.

Dans les économies émergentes et en développement, d'après les projections, le rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devait ralentir légèrement et descendre à 5¼ % en 2012, contre 6,2 % en 2011, puis remonter à 6 % en 2013. Au moment où l'exercice 2012 touchait à sa fin, ces pays continuaient à bénéficier de la solidité de leur cadre macroéconomique et des réformes structurelles antérieures, même si des faiblesses internes apparaissaient peu à peu après une décennie de forte expansion fondée sur une croissance rapide du crédit ou les prix élevés des produits de base.

Les perspectives continuaient de pointer résolument dans le sens d'une dégradation. En premier lieu, les inquiétudes à propos de la crise de la dette dans la zone euro compromettaient encore la stabilité des marchés financiers et demeuraient le principal aléa pour l'économie mondiale. Une forte aggravation de cette crise pourrait déclencher une aversion généralisée pour le risque qui aurait des répercussions très préjudiciables à l'échelle mondiale. Ainsi, un désendettement excessif des banques européennes pourrait révéler des points vulnérables sur les marchés émergents, ce qui susciterait de nouvelles sorties de capitaux et perturberait la stabilité financière interne. En second lieu, des incertitudes géopolitiques pourraient provoquer une envolée des prix du pétrole et fragiliser la croissance mondiale. À moyen terme, l'atonie persistante de l'activité ainsi que le niveau élevé des dettes et des déficits publics

dans les économies avancées risquent d'amoindrir le soutien en faveur de l'ajustement budgétaire comme de l'intégration commerciale et financière.¹

Commentaire

Les rapports du FMI sur la conjoncture offre des informations importantes pour le décideur algérien. En effet, ces rapports renseignent sur notamment sur l'état de la croissance mondiale pour une période donnée. Par exemple, le décideur peut utiliser ce rapport pour projeter les prix de pétrole dans le court terme, dans le moment où ces prix sont liés étroitement avec la croissance de l'économie mondiale.

2-Exemple français d'étude de l'économie mondiale

Les études réalisées par le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France s'avèrent encore plus intéressantes du moment qu'elles s'intéressent à la conjoncture de l'économie mondiale en faisant le lien avec l'activité des entreprises françaises à l'étranger, comme le montre l'encadré ci-après :

¹ FMI, *Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale*, rapport annuel 2012, Fonds Monétaire International, 2012, pp.14-15.

Encadré N° 08 : Étude de la conjoncture économique mondiale, exemple français¹

Une enquête statistique très performante

Le Baromètre CCE est une enquête mensuelle lancée en 2005 par Bruno Durieux, portant sur la conjoncture économique des pays où elles opèrent, et sur l'activité, l'investissement et l'emploi des filiales des entreprises françaises implantées à l'étranger. L'échantillon est constitué des entreprises dirigées par les conseillers du Commerce extérieur en poste à l'étranger, échantillon mondial, qui représente un chiffre d'affaires annuel de 230 milliards d'euros et des effectifs de 1,3 million de salariés. C'est dire le poids et la richesse exceptionnels de cet échantillon.

Une enquête unique, sans équivalent

Le Baromètre CCE fournit les seuls indicateurs économiques existants relatifs à l'activité des entreprises françaises opérant à l'étranger. On sait que le volume de cette activité internationale est de cinq à dix fois plus important que le volume des exportations depuis la France. C'est dire que le Baromètre rend compte d'évolutions économiques essentielles relatives au tissu des entreprises françaises et à leurs résultats dans la compétition économique mondiale. Il n'existe pas d'autres sources pour suivre l'activité, les investissements et l'emploi de nos entreprises à l'international.

Des indicateurs économiques de haute précision

Le Baromètre CCE rend compte de la conjoncture mondiale depuis dix ans. Il a donc traversé la grande récession de 2008/2009 en passant par la croissance dopée des années 2006/2007, la reprise de 2010 et les fluctuations économiques qui ont suivi. Les différents indicateurs ont montré avec une précision impressionnante l'ampleur et les moments des changements de tendance. Ils font état, mois après mois, du basculement qui s'opère depuis quelques années dans la dynamique économique mondiale entre le monde émergent et le monde développé.

Des indicateurs économiques d'excellente qualité prédictive

L'intérêt et l'originalité du Baromètre CCE ont conduit le Comité national à le faire expertiser en 2014 par les spécialistes de l'analyse conjoncturelle à l'Insee. Les conclusions de ces travaux montrent que le Baromètre est d'une fiabilité comparable à celle des grands indicateurs traitant de la conjoncture mondiale (index PMI de la société Markit notamment) et que ses capacités prédictives sont au moins aussi bonnes comme d'ailleurs la précision dans la détection des inflexions de tendance, au niveau mondial comme par zone géographique. Le Baromètre CCE est une contribution majeure du réseau des conseillers pour la connaissance de la situation économique internationale. C'est un outil décisif pour la visibilité et la notoriété du réseau mondial des CCE.

Zones agrégées :

Amérique latine et Caraïbes : Mexique, Amérique centrale, Mercosur, Chili, Pays Andins et Caraïbes

Amérique Nord : États-Unis, Canada

Afrique : Maghreb, Afrique subsaharienne

Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, Suisse, Benelux, Espagne, Portugal, Andorre, Italie, Malte, Monaco

Europe du Nord : Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Suède, Finlande, Islande, Norvège

Europe de l'Est : PECO, Balkans, Russie, CEI

Moyen Orient : Turquie, Proche Orient, Arabie Saoudite, Koweït, Iran, Irak, Qatar, Émirats arabes unis, Yémen, Afghanistan, Oman

Asie Océanie : Asie du Sud, Asean, Grande Chine, Japon, Corée, Océanie

Résultats Février 2017

En février, le climat des affaires reste bien orienté dans le monde, tiré par l'Amérique du Nord où l'optimisme domine. Il se stabilise en Europe continentale, et demeure morose en Europe du Nord en raison du Brexit.

Perspectives à un an de la conjoncture mondiale et de l'activité des entreprises françaises

L'optimisme qui s'affiche en Amérique du Nord perdure et maintient à bon niveau les anticipations d'ensemble à un an de la conjoncture mondiale. C'est ce qui ressort des indications fournies en février par les entreprises françaises internationalisées. L'amélioration du climat des affaires s'observe partout, et notamment, ce qui est nouveau, en Afrique et en Amérique latine. L'Europe fait exception où il se stabilise sur le continent et où il reste médiocre en Europe du Nord, en raison des incertitudes liées au Brexit.

Pour leurs propres affaires, les entreprises françaises font état d'anticipations globales toujours positives, se raffermissant légèrement depuis six mois. On note une certaine détérioration en Europe du Nord (Brexit) et, à l'inverse, un redressement sensible en Afrique et en Amérique latine. C'est toutefois l'Asie qui présente encore et toujours les anticipations les plus élevées.

¹ <https://www.cnccef.org/35-barometre-de-la-conjoncture-mondiale.htm>, date de visite : 28-04-2017

Commentaire

Le modèle français d'étude de conjoncture s'avère plus intéressant dans la mesure il concentre ses efforts sur certaines régions du monde où activent les entreprises françaises. Le centre d'étude chargé de la réalisation de ce type d'analyses et d'une importance capitale pour les entreprises françaises pour mettre en œuvre leurs stratégies au niveau des pays étudiés. En effet, il est opportun de transposer ce modèle pour le cas algérien.

Section 4 : Gestion de la dépendance de l'Algérie à l'égard de l'économie mondiale

Dans son environnement stratégique tel que déjà défini, dans la section 3 de ce chapitre l'Algérie doit évaluer l'intensité du pouvoir qu'exercent sur elle ses concurrents, ses clients et ses fournisseurs, de telle sorte que ses choix stratégiques ne soient pas compromis.

Les entreprises, pour leur part, peuvent subir des pertes causées par l'environnement international en mutation, comme le confirme Bernard Carayon : les « entreprises dépendent parfois de fournisseurs étrangers pour le développement de leurs activités. Elles se trouvent ainsi exposées à une double dépendance : d'une part le risque de rupture d'approvisionnement par le fournisseur, d'autre part la connaissance par le fournisseur des marchés et des technologies. »¹

C'est le cas des entreprises algériennes exerçant une activité de montage de produits électro-ménagers, qui sont amenées à utiliser des intrants importés, et qui sont exposées à ce type de risque.

¹ Bernard Carayon, *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*, Rapport au Premier ministre, juin 2003, pp.37-38.

Sous-section 1 : Pouvoir de négociation des clients de l'Algérie

Le pouvoir de négociation des clients se traduit par le fait qu'ils soient en mesure d'imposer leurs conditions en matière de prix, de qualités, d'échéances, etc. Ce pouvoir dépend d'un certain nombre de facteurs :

- le nombre de clients : moins ils sont nombreux, plus ils disposent d'un pouvoir de négociation élevé dans la mesure où ils peuvent faire jouer la concurrence entre les fournisseurs. Cela est d'autant plus vrai que les volumes d'achat des clients sont importants ;
- le nombre et la dispersion des fournisseurs : dans le cas où ils sont nombreux et dispersés, ils ne sont pas en mesure de s'organiser pour faire face aux clients qui voient leur pouvoir renforcé ;
- l'existence de sources d'approvisionnement de remplacement, ce qui permet aux clients de mettre les fournisseurs en concurrence et de changer à un moindre coût de fournisseurs.¹

Sous-section 2 : Pouvoir de négociation des fournisseurs de l'Algérie

Le pouvoir de négociation des fournisseurs et la possibilité d'imposition de leurs conditions dépendent de plusieurs éléments :

- le nombre de fournisseurs : plus les fournisseurs sont concentrés, plus ils peuvent imposer leurs conditions en termes de prix ou de qualité à leurs clients ;
- le degré de substituabilité des produits proposés par les fournisseurs : si ceux-ci proposent des éléments essentiels à l'activité de l'organisation et

¹ Université Ibn Zohr, FSJES Agadir, Stratégies et politiques Générales de l'entreprise, Exposé sous thème : Les (5+1) forces concurrentielles de M.PORTER, lien : d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/550f205f16e69.pdf, date de visite : 31-05-2017

difficilement remplaçables (ex. : les énergies fossiles), le risque (de fait de la dépendance) qu'ils font peser sur les clients est important ;

- l'image de marque du fournisseur : plus celle-ci est positive auprès des clients finaux, plus ces derniers seront dépendants de leurs fournisseurs.¹

Comme nous l'avons signalé plus haut, cette démarche ne peut être utilisée comme outil d'anticipation et d'aide à la prise de décision que si des études approfondies de la situation des pays partenaires, des entreprises et des marchés relevant de la zone d'action de l'Algérie, sont disponibles.

Section 5 : Mise en place d'une politique de sécurité économique pour l'Algérie

Sous-section 1 : Définition de la sécurité économique

Selon le Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique français :

« La sécurité économique est la matérialisation d'une politique d'Etat visant à protéger et à promouvoir les intérêts stratégiques d'une nation. Dans son volet défensif, la sécurité économique regroupe les activités suivantes : protection du patrimoine, délimitation des périmètres industriels et technologiques critiques et la lutte contre les activités de renseignement économique étrangères. Dans une perspective offensive, il s'agit notamment d'accompagner le développement à l'international des firmes. »²

Pour Philippe Lemelletier, la sécurité économique consiste en « actes et initiatives pris par la puissance publique pour protéger et défendre l'économie et les entreprises des atteintes de toute nature et subvenir aux besoins de la défense nationale. Elle couvre deux domaines :

¹ Idem

²<https://portail-ie.fr/resource/glossary/44/securite-economique>, date de visite : 11-04-2017

- la surveillance du fonctionnement général de l'économie, à titre préventif ou curatif, à travers la prévention des dysfonctionnements économiques et l'anticipation et la gestion des crises pouvant survenir et ce, en préparant la nation à faire face à ces atteintes par une information préalable, l'établissement de programmes de prévention, d'action ou de réaction et en gérant les situations perturbées du tissu économique ;
- partenariat avec les entreprises à travers le développement de politiques de sécurité des systèmes d'information, des protections du patrimoine ou de maîtrise de la concurrence, notamment au moyen de l'intelligence économique.¹

Par conséquent, l'Algérie doit entreprendre un certain nombre d'actions pour faire face aux actes ou situations menaçant sa sécurité économique. Il s'agit, en effet, de :

- prise en compte par les agents économiques, du rôle primordial de la maîtrise de l'information stratégique notamment, celle liée à l'innovation ;
- importance de l'évaluation des risques de toute nature (notamment de communication) et de la préparation de la riposte ;
- sensibilisation / information : faire prendre conscience aux entreprises et aux partenaires économiques de l'importance de la sécurité économique, des risques et des dangers en la matière (protection des fichiers informatiques, maîtrise de la communication, diffamation, concurrence déloyale, protection des secrets de fabrication, ...) ;
- référencement des conseillers du secteur privé susceptibles d'assister les entreprises ;
- référencement des entreprises sensibles ;
- développement de la coopération état – entreprises (public/privé).²

¹ Philippe Lemelletier, *La sécurité économique*, lien :

http://disciplines.ac-bordeaux.fr/trinome/?id_category=7&id_rubrique=21&id_page=13, date de visite 11-04-2017.

² Idem

Dans ce sens, le FCE a exprimé son souhait de voir les entreprises algériennes protégées par une politique publique à l'étranger. Ainsi, il recommande ce qui suit :

« L'action de l'Etat doit porter sur la réunion des conditions d'attraction des IDE, de défense des entreprises nationales à l'étranger pour appliquer la réciprocité des avantages offerts. »¹

Ci-après l'exemple de stratégie de protection des intérêts économiques des États-Unis d'Amérique dans le monde.

¹ Forum des chefs d'Entreprise, *Observations du forum des chefs d'entreprises relatives au projet portant « stratégie et politiques de relance et de développement industriels » proposé par le ministère des participations et de la promotion des investissements*, FCE, février 2007, p.8, lien : www.fce.dz/wp-content/uploads/2015/09/8.-observations-politique-industrielle.pdf

Encadré N° 09 : Stratégies géoéconomiques : l'exemple américain

Un dispositif de combat

Depuis son intronisation à la Maison Blanche, en 1993, le président américain n'a cessé de recourir à tous les moyens à sa disposition pour assurer une promotion efficace des intérêts économiques nationaux. On ne compte plus les situations où le président américain monte au créneau. On l'a vu écrire au roi Fahd d'Arabie Saoudite pour vanter les mérites d'ATT, intervenir en Amérique latine pour appuyer les dossiers des firmes américaines, ou encore organiser, à grand renfort de médiatisation, la signature de contrats dans l'enceinte même de la Maison Blanche.

Il ne faudrait pas croire pour autant que l'intervention présidentielle est un acte isolé et spontané. Elle n'est que la partie émergée de l'iceberg et s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de conquête de marchés adossé à une intense mobilisation de l'administration américaine.

Cette dernière a réorienté les services fédéraux vers des tâches nettement plus économiques, avec comme objectif principal le soutien à la compétitivité des entreprises. En premier lieu, une dizaine de grands marchés émergents (BEMs ou Big Emerging Markets) ont été identifiés, vers la pénétration desquels tous les efforts doivent converger. Les heureux élus ont, pour Jeffrey Garten, sous-secrétaire au Commerce international, une double caractéristique particulièrement attractive : leurs importations dépasseront, en 2010, celles du Japon et de l'Europe cumulées et ils constituent, précise-t-il, "le champ de bataille économique du futur". Ces pays-cibles étaient au nombre de dix lorsqu'une première liste fut arrêtée en 1994.

Mexique, Brésil et Argentine pour l'Amérique latine ; Chine (étendue à Hong Kong et à Taiwan), Indonésie, Corée du Sud et Inde pour l'Asie ; Pologne et Turquie pour l'Europe ; Afrique du Sud enfin, seule représentante du Continent noir. Sont venus s'y ajouter quatre nouveaux pays, tous membres fondateurs de l'ASEAN : Malaisie, Philippines, Thaïlande et Singapour.

Ces BEMs présentent des similitudes : leur population est importante et, en règle générale, leur économie connaît une croissance vive. Autre point de convergence, ils représentent tous un pôle régional de croissance ou un tremplin pour conquérir des marchés régionaux : ainsi la Turquie ouvre l'accès aux républiques musulmanes issues de l'ancienne Union soviétique, tandis que l'Afrique du Sud est perçue comme le centre d'une Afrique australe intégrée en gestation. Au total, les pays-cibles retenus représentent une combinatoire d'économies émergentes et de ce que l'on appelle, aux États-Unis, des « pays pivots ». Ce concept fait nécessairement référence aux travaux du Britannique Halford Mackinder, le père de la géopolitique au

Royaume-Uni. Traduite en termes stratégiques contemporains, l'expression désigne des nations dont l'influence régionale et les potentialités économiques exigent que les États-Unis leur portent une attention particulière. Parallèlement, six domaines d'activité dans lesquels les entreprises américaines sont particulièrement compétitives ont été retenus : les technologies de l'environnement, de l'information, de la santé, des transports, de l'énergie et des services financiers.

Les trois piliers de la stratégie commerciale américaine

Cette nouvelle « diplomatie du négoce » américaine s'articule autour de trois principes quasi synchroniques simples :

-La préparation du terrain, par la libéralisation totale des échanges commerciaux et la définition de règles du jeu favorables aux intérêts américains ;

-La connaissance et la circulation de l'information stratégique entre acteurs clés, qui passe par la création d'un système élaboré d'intelligence économique.

Ce dernier comprend l'intervention de la CIA dans la quête du renseignement industriel ou commercial, un recours plus systématique à cette puissante agence pour des opérations de déstabilisation d'entreprises ou d'États concurrents ; la mise à la disposition des entreprises des informations et des capacités d'analyse dont dispose l'exécutif.

- l'action elle-même, enfin, qui se déploie grâce à des structures créées à dessein. L'Advocacy center (également qualifié de War room) est chargé de la surveillance permanente des marchés industriels mondiaux et, plus particulièrement, des principaux projets en négociation. Il s'appuie sur l'Advocacy network, réseau interministériel permanent qui réunit, sous la houlette du ministère du Commerce, les compétences des différents acteurs politico-administratifs américains – départements d'État, de la Défense, du Trésor, de l'Agriculture, Agence pour le développement international, Eximbank, etc. – et assure la liaison avec des organes tels que le Conseil économique national ou le Conseil national de sécurité. Grâce à cette politique, l'administration américaine peut soutenir massivement et de manière coordonnée les efforts entrepris par les compagnies d'outre-Atlantique pour obtenir des contrats à l'étranger. Toutes ces instances sont chargées de mettre en œuvre une véritable « stratégie nationale d'exportation » dont un volet important consiste à se concentrer sur les pays dits émergents. Au total, on le voit, ce dispositif est très concret, ciblé et sélectif. Il est surtout complémentaire d'une stratégie politique clairement formalisée.

Les politiques d'embargo

À une époque où les actions militaires sont de moins en moins acceptées, les États-Unis ont de plus en plus souvent recours aux sanctions économiques pour imposer leurs vues et réprimer tout ce qu'ils considèrent comme anti-américain, de l'asile donné aux terroristes au trafic de drogue, en passant par le refus de protéger des espèces animales menacées... Au cours des quatre dernières années, le président et le Congrès auraient imposé des sanctions (ou voté des lois les autorisant) à près de soixante reprises, à l'encontre de quelque 35 pays. En 1996, le Congrès a durci ce type de mesures en adoptant deux textes à portée extraterritoriale. Votée en mars 1996, la loi Helms-Burton permet aux entreprises ou aux citoyens américains spoliés par le régime de Fidel Castro d'attaquer, devant les tribunaux des États-Unis, tout investisseur étranger qui, d'une manière ou d'une autre, acquerrait un bien exproprié. Adoptée le 5 août de la même année, la loi D'Amato-Kennedy interdit, pour sa part, tout investissement étranger en Iran et en Libye dans le secteur des hydrocarbures, pour peu qu'il dépasse les plafonds suivants : 40 millions de dollars (240 millions de francs) la première année et 20 millions de dollars chacune des quatre années suivantes. Motif invoqué : ces deux États sont considérés par les États-Unis comme les principaux pourvoyeurs de fonds du terrorisme international.¹

¹Pascal LOROT, *La géoéconomie, Nouvelle grammaire des rivalités internationales*, pp. 117-122. Lien : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001147.pdf, date de visite : 12-05-2017.

Commentaire :

L'encadré nous renseigne sur la diversité des outils offerts par la géoéconomie pour la protection des intérêts économiques d'un pays. Par ailleurs, l'encadré explique les efforts des USA dans ce domaine et quel point leurs intérêts économiques leur donnent la possibilité d'utiliser tous les moyens nécessaires, même l'embargo international, exemple de l'embargo imposé à l'Irak de Saddam, Cuba, l'Irak et la Corée du Nord). La leçon de cet exemple pour l'Algérie est de se préparer, par la diversification des partenaires, la coopération avec les pays du Sud, adhésion à des intégrations régionales, entretiens des relations avec les multiples puissances économiques mondiale : la Chine, l'Inde, le Brésil,... cela est une garantie pour sécuriser et lutter contre d'éventuelles restrictions qu'un pays peut imposer à l'Algérie.

Sous-section 2 : Activation des mesures de défense commerciale par l'Algérie

Les mesures de défense commerciale sont des actions qui permettent de lutter exclusivement contre la concurrence déloyale. Il s'agit principalement de l'antidumping, des mesures compensatoires et des mesures de sauvegarde.

1- Antidumping

D'une façon générale, « il y a dumping quand un produit est exporté d'un pays à un autre à un prix inférieur à sa valeur normale. C'est une pratique commerciale déloyale qui peut avoir des effets de distorsion sur le commerce international. L'antidumping est une mesure qui permet de corriger une situation due à une pratique de dumping et ses effets de distorsion sur le commerce. Par conséquent, le but des mesures antidumping est de corriger les distorsions causées par le dumping et de rétablir une situation de commerce loyal. »¹

¹ <http://www.mce.gov.ma/antidumping/faq.asp>.

2- Mesures compensatoires

Les mesures compensatoires sont définies par l'OMC comme mesures prises par le pays importateur, en général sous la forme d'un relèvement des droits, pour neutraliser des subventions accordées à des producteurs ou à des exportateurs dans le pays d'exportation.¹

3- Mesures de sauvegardes

Mesures prises pour protéger une branche de production spécifique contre une poussée imprévue des importations, régies par l'article 19 du GATT. L'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les textiles et les vêtements prévoient des types de sauvegardes spécifiques : "sauvegardes spéciales" dans l'Accord sur l'agriculture et "sauvegardes transitoires"² dans l'Accord sur les textiles et les vêtements.³

4- Liste des mesures de sauvegarde autorisée par l'OMC

Contrairement à ce qui est couramment admis, et outre les trois dispositions citées plus haut, l'OMC autorise ses membres à recourir aux mesures suivantes :

- **Clause de sauvegarde spéciale** : prévue par l'Accord sur l'agriculture (Article 5) uniquement pour les produits agricoles ayant fait l'objet d'une tarification durant le Cycle d'Uruguay⁴, désignés dans les listes des pays par le symbole «SGS», qui donne le droit d'invoquer cette clause. La disposition reste en

¹ https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm#collapseM, date de visite : 26-02-2018.

² Dans le secteur des textiles et des vêtements, permet aux Membres d'imposer des restrictions à l'égard de certains pays exportateurs si le pays importateur peut démontrer que tant les importations totales d'un produit que les importations en provenance des pays en question pénètrent sur son territoire en quantités tellement accrues qu'elles portent ou menacent de porter un préjudice grave à la branche de production nationale correspondante. (https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm#collapseM, date de visite : 26-02-2018.)

³ https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm#collapseM, date de visite : 26-02-2018.

⁴ Un des 8 cycles de négociations (et le dernier sous le GATT) du GATT qui a commencé en septembre 1986 pour s'achever 8 ans plus tard en 1994 (un des plus long cycle). L'Uruguay round fut riche en accords et en décisions. Les négociations ont porté sur presque tous les domaines d'échanges et constituent ainsi la plus vaste négociation commerciale de tous les temps, tous genres confondus. Parmi les sujets négociés, figuraient notamment les subventions (marchandises), la propriété intellectuelle, les mesures concernant les investissements, et les Services. Mais surtout, le cycle d'Uruguay a abouti aux accords de Marrakech (avril 1994) et donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. (lien : more at <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/uruguay-round.html#qAVmuYP5sUCGskm2.99>, date de visite: 21-05-2018.

vigueur pendant la durée du «processus de réforme» visé par l'Article 20 de ce même Accord, qui reste à déterminer.

- **Balance des paiements** : restrictions à l'importation visant à sauvegarder la position financière extérieure d'un pays (Article XII).
- **Industries naissantes** : aide publique au développement économique, autorisant les restrictions à l'importation pour protéger les industries naissantes (Articles XVIII : a et XVIII : c).
- **Dérogations générales** : ces dispositions autorisent les membres à demander d'être relevés d'une obligation (Article XXV et Accord de l'OMC). À la différence d'autres mécanismes, ces dérogations nécessitent l'approbation officielle du Conseil de l'OMC.
- **Exceptions générales** : mesures nécessaires à la protection de la moralité publique, de la santé, des lois et des ressources naturelles, sous réserve que ces mesures ne soient pas discriminatoires et ne constituent pas une restriction déguisée au commerce (Article XX).
- **Modifications des listes et renégociations tarifaires** : elles permettent le retrait de certaines concessions (par exemple le relèvement des tarifs consolidés) sous réserve d'offrir une compensation aux membres affectés (Article XXVIII, Article XXVIII bis).¹

Sous-section 3 : Protection de l'économie algérienne contre le crime transnational

Le phénomène du crime transnational a pris une dimension fulgurante en Algérie. Le transfert illicites des capitaux, la drogue (voir le tableau N°11 ci-dessous), la contrebande, etc. sont

¹FAO, lien : <http://www.fao.org/docrep/003/x7353f/x7353f0b.htm#b2-6.2%20Les%20caractéristiques%20fondamentales%20de%20quatre%20clauses%20de%20sauvegarde>, date de visite : 23-06-2016.

tous des crimes en évolution. Par conséquent, « les pouvoirs publics ont qualifié la contrebande de menace pour la sécurité et la stabilité du pays. »¹

Ces activités illégales contribuent à l'épuisement des richesses du pays. Dans ce sens, le directeur générale de NAFTAL estime que 8% de la production du carburant est destinée à alimenter, à travers les réseaux de la contrebande, les besoins des pays voisins, comme le montrent le tableau N° 10 et le graphe N° 05ci-dessous. Pour sa part, le ministre des finances a évalué le montant des capitaux transférés à l'étranger d'une façon illégale à 18 milliards de dollars, pour l'année 2014.

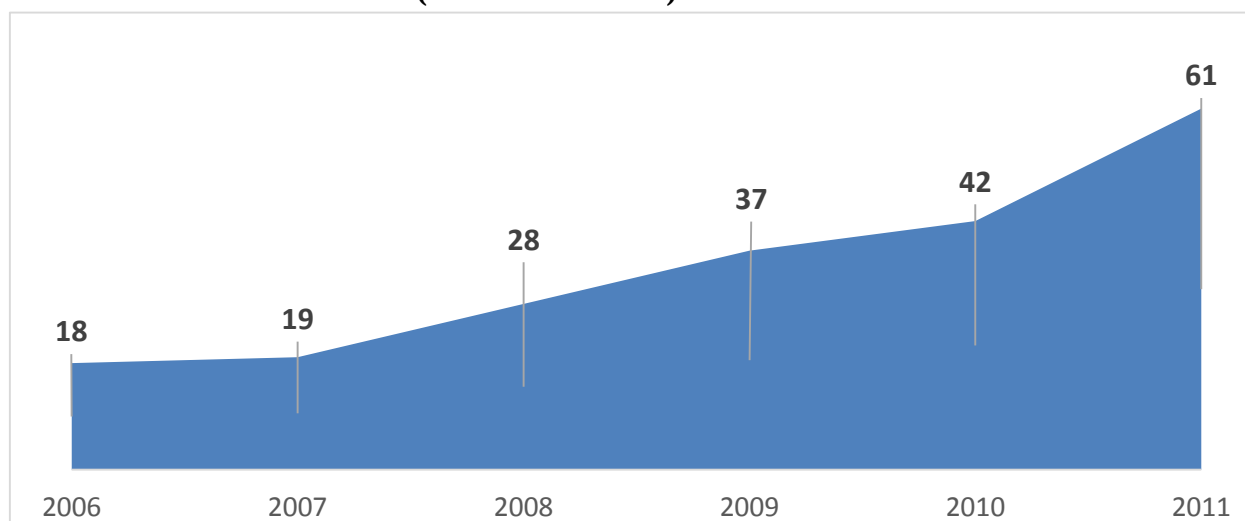
Tableau N° 10 : Quantités de marchandises saisies dans le cadre de lutte contre la contrebande (2012-2013).

Nature	Quantités saisies	
	2012	2013 : au 30 sept
Carburant (litres)	288.230	778.042
Cigarettes (cartouches)	67.636	61.313
Alcools (unités)	49.663	64.447
Déchets de cuivre (kg)	159.509	74.441
Véhicules (unités)	170	247
Armes (unités)	21	14

Source : Direction générale des douanes, année 2014

¹ Hanane Benyagoub, Aissa Boudergui, Hakim Nait Abdelselam, « Mesurer la contrebande : enjeux techniques et socio-politiques, le cas des douanes algériennes. », *Économie et Gestion* N° 03, Université d'Oran, 2016, p. 69.

Graph N° 05 : Évolution de la contrebande en valeur des amendes encourues, valeurs en milliards DZD (années 2006-2011).



Source : Hanane Benyagoub, Aissa Boudergui, Hakim Nait Abdelselam, « Mesurer la contrebande : enjeux techniques et socio-politiques : le cas des douanes algériennes. », Économie Et Gestion N° 03, Université D'Oran, 2016, p. 87.

Commentaire

Le tableau et le graphe montre la propagation du phénomène de la contrebande en Algérie, le phénomène touche plusieurs types de marchandises, marchandises dangereuses comme les armes, marchandises subventionnées par l'Etat ce qui provoque des pertes pour le trésor public. En effet, le montant des amendes du au trésor public par les courants de contrebande a atteint 61 million \$.

Tableau N° 11 : Quantités de drogues saisies en Algérie (2004-2013).

Type de drogue		Quantités saisies									
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cannabis	Résine (tonnes)	12.37	9.64	10.04	16.59	38.03	74.64	23.04	53.32	157.38	211,51
	Plants	122	48	757	20,987	10,712	1,802	3,163	1,019	88	4,831
Cocaïne (gr)		151.9	66.5	7,772.7	22,000.5	716.4	1,026.3	1,177.7	10,901.0	174,821.7	3,790.4
Héroïne (gr)		26.8	88.7	25.3	381.7	109.5	708.3	191.0	2,496.6	6,073.6	868.4
Opium (gr)		3,016.1	480	12.2	47.1	15,022.3	200	79	850.1	15	500
Substances psychotropes (comprimés)		227,701	426,617	319,014	233,950	924,398	90,630	304,319	262,074	937,660	1 175,974

Source : Salah Abdennouri, Algérie, Situation et politique en matière de drogues, Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, P-PG /MedNET (2014) 6, p. 23

Commentaire

Le tableau montre que les quantités saisies de drogues sont en évolution durant la période considérée. En étant voisin du plus grand producteur des cannabis dans le monde (le Maroc), l'Algérie devient une zone de transit de ces drogues vers d'autres pays. Par ailleurs, d'autres types de drogues sont en développement, comme la cocaïne qui peuvent être originaire des autres pays comme la Colombie.

Cependant, il faut noter que les efforts des services chargés de la lutte contre le crime transnational sont dispersés sur plusieurs services, d'où l'intérêt d'une démarche de centralisation du renseignement, des diagnostics, des études et des plan d'action de différents acteurs concernés.

Par ailleurs, en réponse à cette menace, l'Etat doit déployer les moyens nécessaires pour protéger ses citoyens et ses entreprises, notamment par le développement d'une coopération internationale dans le domaine de lutte contre le crime (ex : Afripol dont le siège est Alger).

Section 6 : Internationalisation : la stratégie de l'entreprise algérienne face à la mondialisation

Face à l'internationalisation de la production et du financement, l'entreprise se trouve astreinte à choisir entre le suivi de cette nouvelle tendance de plus en plus incontournable par le biais de l'internationalisation de ses activités, ou bien garder sa position en se limitant au marché local. Dans ce dernier choix ne peut pas protéger l'entreprise de la concurrence des produits étrangers importés.

Sous-section 1 : Intérêt de l'internationalisation pour l'entreprise algérienne

1- Accès aux nouveaux marchés

L'intérêt pour une entreprise de pénétrer un nouveau marché réside dans l'augmentation de sa clientèle potentielle. Par ailleurs, l'entreprise choisit les marchés étrangers pour fuir un marché national saturé par l'offre ou qui ne répond pas à l'offre de l'entreprise. Un élargissement de ce marché permettra de trouver de nouveaux clients. En revanche, l'entreprise peut conquérir les marchés étrangers pour trouver de nouveaux fournisseurs pour l'achat des intrants.¹

De son côté, Alexandre Gazaniol apporte que 87% des dirigeants d'entreprises françaises multinationales indiquent ainsi que la principale motivation de leur implantation à l'étranger est d'accéder à des marchés en pleine croissance.²

Le volume important que représente les produits et biens d'équipement dans les importations de l'Algérie, témoigne de l'intensité de ce type d'internationalisation des entreprises algériennes.

2- Recherche de la technologie au profit de l'entreprise algérienne

L'accès aux marchés étrangers est motivé par le fait que l'entreprise cherche parfois à acquérir un savoir-faire ou à se rapprocher d'une nouvelle technologie qui sera peut-être vitale à son système de production au cours de son avenir. Par ailleurs, la recherche de la technologie peut émaner d'un marché étranger. Dans ce cas, l'internationalisation de l'entreprise va être tirée par une demande étrangère. Cela peut concerner une demande à laquelle ce marché étranger ne répond pas en qualité ou en quantité³

Pour leur part,, Spyros Arvanitis et Heinz Hollenstein précisent que l'entreprise part à l'étranger en quête de la recherche des connaissances. Cette quête prend la forme d'une

¹ Marjorie Lecerf, « *Les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation* ». Économies and finances, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2006, p. 103.

² Alexandre Gazaniol, *la fabrique de l'industrie - Internationalisation, performances des entreprises et emploi*, Paris, Presses des MINES, 2012.p. 5.

³ Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 105.

participation à des réseaux d'entreprises novatrices, combinée à un transfert de savoir substantiel vers la maison-mère.¹

3- Internationalisation et compétitivité de l'entreprise algérienne

La relation entre l'internationalisation de l'entreprise et sa compétitivité est confirmée par plusieurs études empiriques. Ainsi, « en 2003, Majocchi et Zucchella² ont réalisé une étude basée sur 220 PME en Italie³ qui vise à expliquer les raisons des meilleures performances des PME internationalisées plus en profondeur. D'après cette étude les performances des entreprises Italiennes dépendent de leur capacité à accéder au marché nord-américain. En effet, les résultats des PME qui travaillent avec ce marché sont nettement dynamisés et la compétitivité de ses entreprises est supérieure⁴ à celles qui ne travaillent qu'en Italie. »⁵

Enfin, Fontagné et Toubal (2010), avancent l'idée selon laquelle, une meilleure pénétration des marchés extérieurs permettra d'augmenter l'activité de la maison-mère.⁶

¹ Spyros Arvanitis et Heinz Hollenstein, « Les effets de l'internationalisation de la R&D sur l'économie suisse », La Vie économique Revue de politique économique 10, Suisse, 2010, p. 40.

² Majocchi A., Zucchella, «Internationalisation and performances », *International Small Business Journal*, Londres, Vol.21 n°3, 2003 In Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 124.

³ Par ailleurs, une étude effectuée en Allemagne par Werner en 2002 fait un constat similaire. Les PME qui entretiennent des contacts commerciaux avec l'étranger se sont révélées être plus compétitives que celles n'ayant aucune activité dans un autre pays. La force concurrentielle des PME exportatrices est également supérieure, ainsi, l'internationalisation apparaît comme un atout contribuant à l'augmentation de la compétitivité de l'entreprise. (Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 124.)

⁴ L'étude mesure également que plus l'activité avec les États-Unis est dense et complexe, plus la PME en tire profit. Il en ressort donc que plus la PME recherche à s'internationaliser, plus elle va développer des compétences qui la rendront plus compétitive à long terme. (Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 124.)

⁵ Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 124.

⁶ Alexandre Gazaniol, la fabrique de l'industrie - Internationalisation, performances des entreprises et emploi, Paris, Presses des MINES, 2012.p. 23.

Encadré N° 10 : Internationalisation de l'entreprise : Exemple de Boxer S.A¹

C'est en Grèce que Boxer S.A. produit et exporte du prêt à porter (Sa principale activité est le sous-vêtement masculin à 95%. Boxer existe depuis 17 ans, elle emploie actuellement 75 personnes.) . La première activité internationale de l'entreprise a commencé il y a dix ans. En 2001, la PME exportait ses produits vers l'Allemagne, La Belgique, Chypre, Les Pays-Bas et la République Tchèque. Mais en 2002, Boxer S.A. éprouva quelques difficultés quant à ses exportations vers la République Tchèque et Chypre. En effet, à cette époque, la concurrence européenne s'est intensifiée et ces deux destinations ont perdu leur attrait économique pour la PME exportatrice. Les activités de Boxer ont, par conséquent, été restreintes en raison de leur insuffisante rentabilité. Progressivement, les prix d'Appel Boxer se sont révélés être trop élevés pour les marchés de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la République Tchèque et de Chypre et l'entreprise a dû faire face à un obstacle majeur : des coûts de production trop élevés. Une décision a alors été prise, il s'agissait de délocaliser les activités de production trop coûteuses en Grèce et les sous-traiter en Chine. Cette décision n'a cependant pas abouti aux résultats escomptés. En effet, l'éloignement des deux pays a causé des difficultés majeures qui n'ont pu être résolues. Les retards de livraison se sont révélés trop fréquents et les tâches administratives, trop longues, complexes et coûteuses. Appel Boxer a donc conservé son activité nationale et s'est résolue à abandonner ses activités d'exportations. Contrairement aux apparences, l'internationalisation de cette PME a été un réel succès. En effet, ses performances générales ont été fortement améliorées et la PME grecque a considérablement renforcé sa position sur les marchés nationaux. La compétitivité nationale a été améliorée de même que le pouvoir de négociation de l'entreprise. La production sous-traitée vers la Chine a été conservée et exploitée sur le marché national, ce qui a procuré à l'entreprise un avantage réel en termes de coûts. Au final, les circuits de distribution ont été réorganisés et optimisés. La logistique a été repensée et améliorée afin de diminuer drastiquement les coûts de stocks. Et la PME procède aujourd'hui à la mise en place de son propre système de commercialisation à l'étranger afin de remplacer le mode d'internationalisation par exportation. Ainsi, des agents exclusifs ont été installés à Chypre. Là où l'internationalisation de l'entreprise peut être un échec, les moyens mis en place pour optimiser les activités afin de les rendre compétitives au niveau international sont toujours bénéfiques aux performances de la PME. Une internationalisation qui aboutit ou non a par conséquent des retombées positives directes ou indirectes sur la compétitivité.

Commentaire

L'intérêt de cet encadré est de d'expliquer les rouages de l'internationalisation des entreprises. En effet, l'exemple de la société de production des sous-vêtements masculins. À ce propos, l'entreprise en question a pu survivre à la hausse de ses coûts de production grâce à la sous-traitance et la délocalisation d'une partie de sa chaîne de production en Chine.

4- Coopération comme source de compétitivité de l'entreprise algérienne

Les entreprises nationales ont investi dans la coopération internationale avec les entreprises étrangères. En effet, cette démarche peut être considérée comme un outil efficace d'amélioration du rendement de l'entreprise sur les marchés internationaux mais aussi nationaux.

¹ Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 125.

L'internationalisation apparaît alors comme un outil d'adaptation aux nouveaux marchés et aux nouvelles règles de la concurrence.

L'autre méthode susceptible d'inciter l'entreprise à s'internationaliser, est de suivre un client important qu'elle ne veut pas perdre. Ainsi, « si celui-ci s'internationalise, il sera souvent demandé à [l'entreprise] d'en faire de même afin de faciliter la continuité des affaires. C'est même parfois une condition essentielle pour conserver le client. »¹

Sous-section 2 : Mécanismes d'internationalisation de l'entreprise algérienne

1- Délocalisation des activités

La délocalisation est un phénomène nouveau qui a suivi l'évolution de la mondialisation. L'entreprise procède au déplacement de toutes ses activités ou juste une partie pour différentes raisons :

- obtenir une main d'œuvre à coût réduit ;
- la disponibilité des ressources nécessaires à la maîtrise des approvisionnements ;
- l'existence d'incitations financières et fiscales qui peuvent conduire l'entreprise à s'internationaliser dans certaines zones franches par exemples ;
- la baisse des coûts de production due à la délocalisation permet d'augmenter les ventes, donc de réaliser des économies d'échelle au niveau de la production, des approvisionnements, de la mercatique, de la recherche développement et des ressources financières ;²

¹ Idem, p. 105.

² Ibid, p. 107.

- la recherche d'un cadre macroéconomique favorable, mais surtout stable (la stabilité relative de la législation économique, fiscale et sociale est très importante pour les entreprises).¹

D'une manière générale, cette délocalisation prend la forme d'un IDE.

2-à travers le commerce international

L'implication des entreprises dans le commerce international a deux conséquences pour les entreprises, « d'une part elles accroissent leur pouvoir de négociation face à leurs partenaires et d'autre part elles diminuent leurs coûts et augmentent donc leur compétitivité. Le renforcement du pouvoir de négociation donne à [l'entreprise] plus de pouvoir décisionnel lors des négociations avec ses sous-traitants et lui permet de dicter les caractéristiques des produits, les conditions logistiques ou encore les prix. »²

3- Recours au financement étranger

La premier objectif pour l'entreprise de recourir au financement étranger est la recherche des fonds dans le cas où ces fonds ne seraient pas disponibles ou accessibles sur le marché domestique. Par ailleurs, ce type de financement permet à l'entreprise de répartir les risques-pays tels que définis plus haut. Ainsi, si l'activité de l'entreprise d'un pays rencontre des difficultés liées à la conjoncture économique d'un pays, elle peut compenser les pertes engendrées par l'activité qu'elle a installée dans un autre pays.³

Cependant, le discours politique sur ce genre d'opération et sur la dette extérieure d'une manière générale en Algérie ainsi que les procédures complexes qui régissent l'accès au financement extérieur ont fait que les entreprises algériennes ne manifestent plus leur volonté de bénéficier d'un tel financement.

¹ P. Bernard, H. Van Sebroeck H. Spinnewyn, A. Gilot et P. Vandenhove, *Délocalisation des entreprises*, Bureau du plan Services du Premier Ministre belge, SEPTEMBRE 1994, p. 62.

² Marjorie Lecerf, Op. Cité, p. 107.

³ Idem, p. 108.

Sous-section 3 : Exigences de la réussite de l'internationalisation de l'entreprise algérienne

Le ticket d'entrée pour pénétrer un marché est relativement élevé (documents légaux, participation à un salon, différenciation du produit dépôt d'un brevet, enregistrement d'une formule, etc.).'

Jean-Claude Karpeles et Alain Eygreteau, 2010.

Pour pouvoir s'internationaliser, l'entreprise algérienne doit répondre à certaines exigences stratégiques. Il s'agit, en effet, de la normalisation, de la démarche qualité et de la veille stratégique.

1- La normalisation comme levier de pénétration des marchés mondiaux par l'entreprise algérienne

Avec le lancement de l'Algérie dans un processus d'intégration économique, les entreprises en quasi majorité publiques, se retrouvent dans un contexte concurrentiel complètement différent de celui qui prévalait jusqu'alors. Ainsi, ces entreprises se sont retrouvées sans ressources nécessaires pour livrer bataille dans un environnement concurrentiel dont les frontières s'élargissent sans cesse.²

Dans ce cadre, pour compléter le processus d'intégration économique, un programme de soutien à ces entreprises est devenu une urgence absolue. Ce programme visera principalement à adapter les entreprises algériennes au nouveau contexte économique et à leur donner la chance de s'internationaliser. En effet, l'une des conditions qui doit être satisfaite par ces entreprises est la mise en place d'une démarche qualité³ visant à normaliser leur production par rapport aux

¹ Jean-Claude Karpeles et Alain Eygreteau, Positionner l'international dans le "cœur de stratégie" de l'entreprise revoir les modes de pensée et d'action publiques pour les adapter aux problématiques des entreprises, Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, 2013, p. 9.

² Khetib Mohamed et Souhila Ghomari, « l'impératif du management de la qualité pour les entreprises algériennes face aux défis de la mondialisation », *Colloque international*, Université Dr Tahar Moullay Saida, Décembre le 13 & 14 Décembre 2010, p. 11.

³ Les démarches de qualité ont connu un développement considérable au cours des 20 dernières années partout dans le monde. Au cours des années 80 et au début de la décennie suivante, elles se sont incarnées dans les très emblématiques programmes qualité totale. Plusieurs centaines de grandes entreprises dans le monde les ont mis en œuvre avec la volonté de se transformer en profondeur.

exigences des marchés étrangers. Cette démarche consiste en un « processus continu d'apprentissage, de réflexion, d'information et d'acculturation en vue d'acquérir des attitudes nouvelles, des réflexes et des comportements d'entrepreneur, des méthodes de management dynamiques et innovantes. »¹

En Algérie, la démarche de normalisation n'a pas connu une grande avancée. Ainsi, le nombre total des entreprises algériennes certifiées ISO 9001 (management et qualité) version 2000, en Algérie, a atteint quelque 450 sociétés² entre 2002 et 2008 chiffre jugé "très faible".³

Pourtant, l'adoption de cette norme peut être d'un grand apport pour les entreprises algériennes. Comme le souligne Khetib Mohamed et Souhila Ghomari, « adopter la démarche de mise en place du système de management de la qualité, c'est déclencher un processus d'amélioration en continu qui touche l'ensemble de l'entreprise, et c'est aussi assurer la flexibilité, la rentabilité et la compétitivité de l'entreprise.

Les entreprises algériennes ont accumulé un grand retard en matière de développement et de maîtrise de la qualité des produits et des services, et c'est seulement à travers la démarche d'implantation du système de management de la qualité, qu'elles pourront assurer leur redressement, et leur mise à niveau. »⁴

En conclusion, si l'internationalisation est une solution pour les entreprises algériennes pour faire face à la mondialisation, celle-ci marche de pair avec la normalisation. Se passer de la démarche qualité équivaut la perte des parts de marché au niveau national et international.

D'autres, beaucoup plus nombreuses, n'ont fait que des tentatives de façade. Depuis une dizaine d'années, les démarches de certification ont pris le relais avec pour vocation de généraliser les programmes qualité à tous les types d'organisations. Cela s'est fait par vagues successives, dans l'industrie d'abord, dans les services ensuite. Le mouvement a gagné ultérieurement des secteurs où on les attendait le moins, tels la santé et l'enseignement. Dans ces deux derniers, on ne parle pas de certification, mais d'accréditation. (Khetib Mohamed et Souhila Ghomari, Op. Cité, p. 13.)

¹ Khetib Mohamed et Souhila Ghomari, Op. Cité, p. 12.

² Il faut dire que les sociétés certifiées ISO 9001 se comptent par milliers dans d'autres pays du monde. Selon l'observatoire ISO Survey, 115 389 firmes italiennes ont été certifiées ISO 9001 (version 2000) en 2007, 73 176 au Japon, 65 112 en Espagne, 46 091 en Inde, 45 195 en Allemagne et 36 192 aux USA, pour ne citer que ces pays. (Khetib Mohamed et Souhila Ghomari, Op. Cité, p. 13.)

³ Khetib Mohamed et Souhila Ghomari, Op. Cité, p. 13.

⁴ Idem, p. 14.

2- Mise en place d'une veille stratégique au niveau des entreprises algériennes

2.1- Définition de la veille stratégique

Pour Humbert Lesca, la veille stratégique est « le processus collectif continu par lequel un groupe d'individus traquent, de façon volontariste, et utilisent des informations à caractère anticipatif concernant les changements susceptibles de se produire dans l'environnement extérieur de l'entreprise, dans le but de créer des opportunités d'affaires et de réduire des risques et l'incertitude en général. Finalement, l'objectif de la veille stratégique est de permettre d'agir très vite et au bon moment. Les anglo-saxons utilisent les expressions *Environmental Scanning* et *Competitive Intelligence* pour désigner des concepts très voisins. »¹

Ainsi, s'inscrit dans le cadre de cette définition, la veille technologique exécutée par les entreprises qui cherchent à suivre l'évolution du marché technologique en matière de prix et d'invention.

2.2- Intérêt de la veille stratégique pour l'économie algérienne

Pour plusieurs raisons, les entreprises sont appelées à mettre en place une veille stratégique. Selon le rapport rédigé par Henri Martre portant sur "l'intelligence économique et stratégie des entreprises", ces mêmes entreprises qui active dans une sphère économique mondialisée, se retrouvent :

- contraintes à une compréhension globale de leur environnement (politique, social, économique, technologique, culturel) par la nature mondiale de leurs marchés ;
- soumises à des risques politiques forts, notamment dans les pays étrangers, les entreprises sont contraintes d'engager des activités [de veille stratégique] du fait qu'elles méconnaissent un marché, ou tentent de pénétrer un marché nouveau ;
- dépendantes d'horizons technologiques longs, et maintiennent une fonction de R&D importante (comme General Electrics, Boeing, ou des groupes japonais

¹ Humbert Lesca, *Veille stratégique, concepts et démarche de mise en place dans l'entreprise*, Ecole Supérieure des Affaires, Université de Grenoble 2, p.1, lien : ga-cherry.net/dcg-dscg/lescaveillestrat.pdf, date de visite : 24-04-2017.

comme Hitachi, Mitsui). Certaines entreprises ne disposent pas en interne de poste spécialisé dans l'intelligence économique mais utilisent des sociétés de conseil dans ce domaine.¹

Section 7 : Mesures d'accompagnement de l'intégration économique de l'Algérie

Sous-section 1 : Préparation d'un environnement national favorable

Comme nous l'avons signalé plus haut, il s'est avéré évident que la volonté d'intégrer un espace mondialisé s'accompagne forcément d'une politique d'adaptation aux règles qui régulent de cet espace. Pour l'Algérie comme pour les autres pays, l'autre alternative à cette démarche est peu crédible.

En effet, une volonté politique de faire de l'intégration économique une priorité est de croire, tout à bord, en sa contribution en matière de développement. Cela constitue le premier acte pour la réussite de l'intégration. Une volonté politique s'exprime notamment par l'adoption par le gouvernement d'une stratégie d'intégration économique et avec un suivi régulier au plus haut niveau de l'Etat de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la légitimation de cette stratégie est indispensable et ce, au niveau des différents courants politiques, de la société civile et du monde des affaires.

Or, force est de constater que depuis la réforme économique initiée par Mouloud Hamrouche au début des années 90, le décideur algérien n'a jamais engagé de débats autour d'un projet économique.

¹ Commissariat Général du Plan (Français), *intelligence économique et stratégie des entreprises*, Travaux du groupe présidé par Henri Martre, La Documentation Française, février 1994, p. 49.

En somme, il s'agit pour le décideur algérien de mettre en œuvre le principe de la bonne gouvernance afin de préparer le terrain à une intégration économique profitable au développement du pays.

1- Bonne gouvernance

Dans le rapport de la banque mondiale de 1992 qui porte le titre "Gouvernance et développement", la Banque mondiale a défini la bonne gouvernance

« Comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. »¹

Dans ce sens, la Banque mondiale avance trois éléments composant² la bonne gouvernance :

- la forme de régime politique ;
- la manière dont l'autorité est exercée pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement ;
- la capacité des gouvernements à concevoir, formuler et réaliser des actions et à s'acquitter de leurs fonctions.³

Pour la banque mondiale, le développement n'est pas seulement conditionné par la dotation en facteurs (aspect matériel), la composante institutionnelle en explique une partie. Dans

¹ Fonds International de Développement Agricole, Conseil d'administration - Soixante-septième session, La « bonne gouvernance : une mise au point », 26 août 1999, p. 1.

² Toutefois, Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia apportent de vives critiques à ces définitions de la bonne gouvernance, taillées sur mesure des processus de développement des pays avancés. Par ailleurs ils proposent un autre concept, celui de la gouvernance pour développement. Ce nouveau concept est défini comme « l'ensemble des institutions qui génèrent de la confiance entre agents et organisations via des arrangements tenant compte du niveau de développement de chaque pays et l'économie politique des systèmes de régulation sociale. » (Nicolas Meisel et Jacques Ould Aoudia « L'insaisissable relation entre « bonne gouvernance » et développement », *Revue économique* 2008/6 (Vol. 59), p.1179.)

³ Idem, Fonds International de Développement Agricole, Conseil d'administration - Soixante-septième session, La « bonne gouvernance : une mise au point », 26 août 1999, p. 2.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

ce contexte, la bonne gouvernance est définie par la B.M. comme la capacité de l'Etat à fournir les institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté.¹

Pour Gwenaëlle Otando, la perpétuation des comportements rentiers chez l'élite de certains pays rend le développement irréalisable, voire impossible. Dans cette optique, la promotion des pratiques de bonne gouvernance dans ces pays est d'une importance capitale.²

De son côté, la Programme des nations-unies pour le développement, dans son document de politique générale de 1997 intitulé *La gouvernance en faveur du développement humain durable*³ ajoute d'autres dimensions importantes à la définition de la Banque mondiale, il s'agit notamment de :

- *Capacité d'ajustement* : les institutions et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes ;
- *Orientation du consensus* : la bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures ;
- *Efficacité et efficience* : les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources ;
- *Vision stratégique* : les dirigeants et le public ont une vaste perspective à long terme de la bonne gouvernance et du développement humain, ainsi qu'une idée de ce qui est nécessaire à un tel développement. Par ailleurs, ils comprennent dans toute leur complexité les données historiques, culturelles et sociales dans lesquelles s'inscrit cette perspective.³

¹ Gwenaëlle Otando, « Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise », *Marché et organisations* 2011/2 (N° 14), p.142.

² Idem

³ Fonds International de Développement Agricole, 26 août 1999, pp. 6-7.

2- Gouvernance, démocratie et développement

La démocratie et le développement sont complémentaires et se renforcent mutuellement.¹

Boutros Boutros-Ghali, 2002.

Plusieurs arguments soutiennent l'apport d'un système politique démocratique pour le développement. En effet, nous allons reprendre ci-après, les thèses les plus importantes qui confirment cette relation :

- la démocratie facilite le développement en garantissant une stabilité des règles générales du jeu sur le long terme et en instituant le contrôle des dirigeants à travers l'imputabilité (*accountability*) et la responsabilité ;
- l'existence d'une opposition, d'élections ainsi que de la liberté de presse – empêchant les dirigeants d'agir en toute impunité – sont des facteurs qui incitent fortement les hommes politiques à éviter les famines (Sen, 2000 ; Sen, Drèze, 2002) ;
- la démocratie facilite la diffusion de l'information et l'organisation de débats publics ;
- les démocraties favorisent la vulgarisation du savoir et la transformation des comportements ;
- les démocraties sont mieux à même de calmer les conflits intérieurs pour qu'ils ne se transforment pas en crises politiques ouvertes génératrices d'instabilité économique.²

Quant à l'existence d'une relation entre la bonne gouvernance et le niveau de développement des pays, celle-ci est généralement admise dans les milieux scientifiques, notamment le courant institutionnaliste. En effet, l'émergence de concept de la bonne gouvernance

¹ Philippe Marchesin, « Démocratie et développement », *Revue Tiers Monde* 2004/3 (n° 179), p. 503.

² Idem, p. 487-513.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

s'est appuyé principalement sur les travaux des courants et sur la théorie des capacités formulée par Amartya Sen.

Enfin, Gwenaëlle Otando précise que malgré les ambiguïtés qu'elle recèle, la bonne gouvernance demeure une notion clé qui nous permet de mettre l'accent sur des défaillances des économies des pays du Tiers-Monde.¹

3- les axes d'intervention permettant la promotion de la bonne gouvernance en Algérie

Pour les analystes de la boîte de réflexion NABNI, la réforme de système institutionnel qui gère l'économie devient une nécessité. Ainsi, plusieurs insuffisances sont constatées :

- absence de participation et de concertation avec les opérateurs privés et faible implication de ceux-ci dans la préparation des politiques économiques, leur mise en œuvre et surtout leur évaluation.²
- absence de redevabilité des institutions publiques devant les citoyens. En conséquence, il y a absence d'équilibre des pouvoirs ;
- sur le sujet de l'État de droit : les citoyens ne sont, en pratique, pas égaux devant la loi ; des règles/lois informelles remplacent le cadre légal, la justice n'est pas indépendante, la protection de la propriété et le respect des contrats ne sont pas suffisamment assurés par les lois et la justice, etc.
- faible efficacité de l'Etat : des services publics de faible qualité, et une fonction publique parfois captive de divers groupes d'intérêts (à la source de règles informelles en la détournant de la poursuite de l'intérêt collectif) ;

¹ Gwenaëlle Otando, « Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise », *Marché et organisations* 2011/2 (N° 14), p.142.

² Nabni, *Vision et leviers de rupture, Vision 2020 : l'urgence d'un nouveau modèle économique*, lien : <http://www.nabni.org/nos-propositions/economie/vision-et-leviers-de-rupture/>, date de visite : 02-01-2017.

- extension de la corruption qui a atteint un niveau préoccupant et qui constitue un obstacle sérieux au développement économique du pays.¹

Au-delà de diagnostic établi par NABNI, force est de constater que *Le rapport sur l'état de mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, 2008*, ne donne pas de réponse sur l'état de mise en place de certains critères de la bonne gouvernance, notamment ce qui a trait avec :

- l'absence de la recherche d'un consensus politique en matière de développement ;
- l'absence d'une vision stratégique relative au développement.

Par ailleurs, aucun autre rapport sur le thème de la bonne gouvernance n'a été rendu public. Les graphes ci-après donnent un aperçu sur l'état de mise en œuvre de la bonne gouvernance en Algérie.

¹ Nabni, *Rapport Nabni 2020, Cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020*, Op. Cité, p.35.

Graphe N° 06 : Notation de l'Algérie en matière de l'efficacité de l'Etat¹ (année 2010).



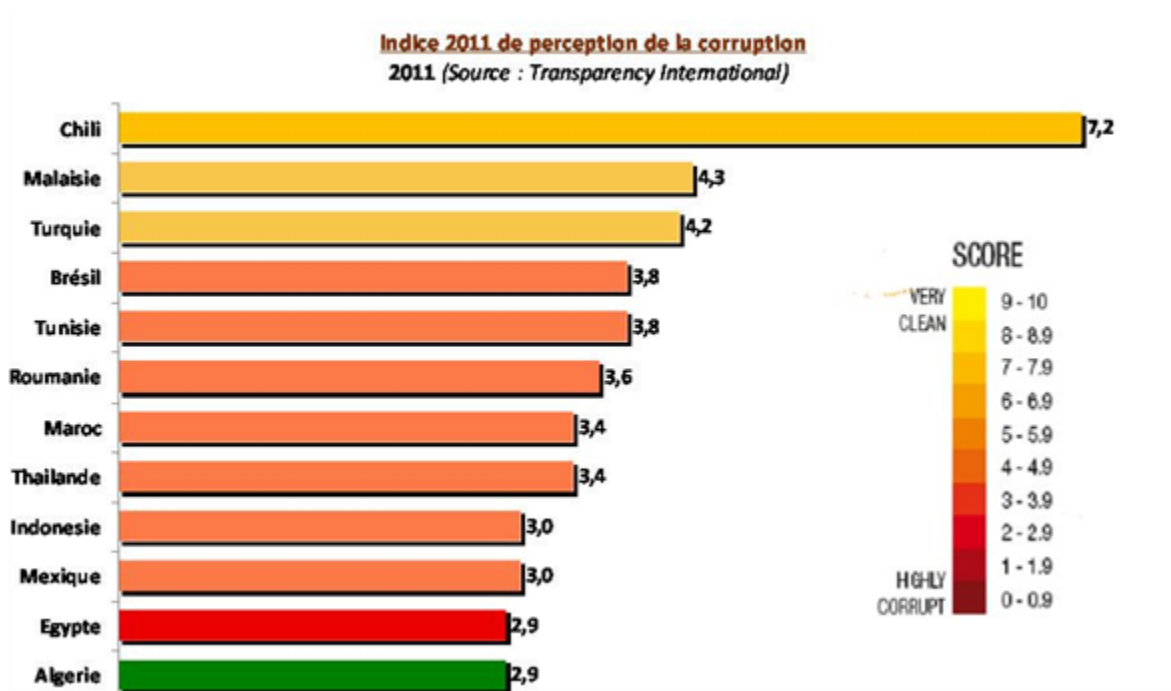
Source : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>

Commentaire

Au-delà des obstacles d'ordre économique qui peuvent entraver le développement économique en Algérie, les institutions et les administrations publiques, elles aussi, ont une part de responsabilité dans la mise en œuvre des décisions économiques et politiques du décideur algérien. En effet, le graphe nous explique que ce rôle est mal joué par l'administration publique algérienne. En effet, il figure derrière la Roumanie, la Tunisie et le Maroc.

¹ L'efficacité de l'Etat peut être définie comme la qualité des services publics, la qualité de la fonction publique et son indépendance du pouvoir politique, la qualité de la décision publique et de sa mise en œuvre, et enfin la crédibilité dont jouissent les institutions pour la mise en œuvre des politiques publiques. (<http://www.nabni.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>)

Graphe N° 07 : Classement de l'Algérie en matière de corruption (année 2011).

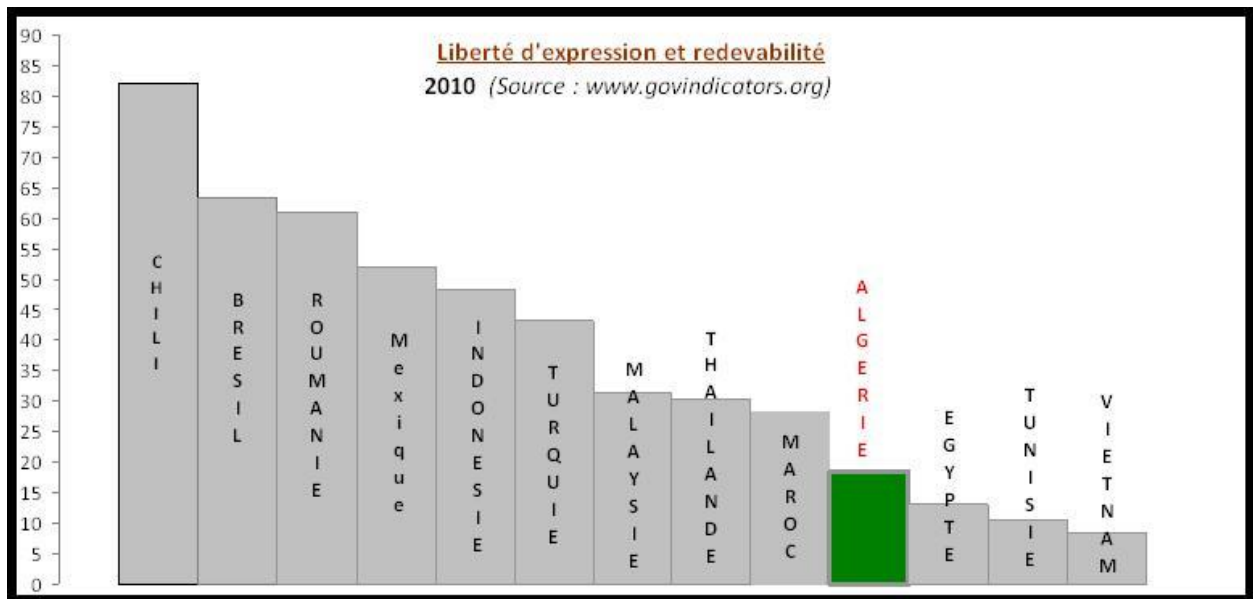


Source : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>

Commentaire

Le graphe nous renseigne sur la place occupée par l'Algérie en matière de niveau de corruption. En effet, l'aisance financière a ouvert la voie au différents courant de corruption, il s'agit notamment des du secteur des marchés publics et du commerce extérieure. Par ailleurs, la décision du président de la république d'augmenter le budget de l'Etat a provoqué des comportements de corruption au niveau de toutes les administrations publiques. En effet, l'Algérie garde sa place dernière la Tunisie et le Maroc.

**Graph N° 08 : Classement de l'Algérie en matière de liberté d'expression et de redevabilité¹
(année 2011)**



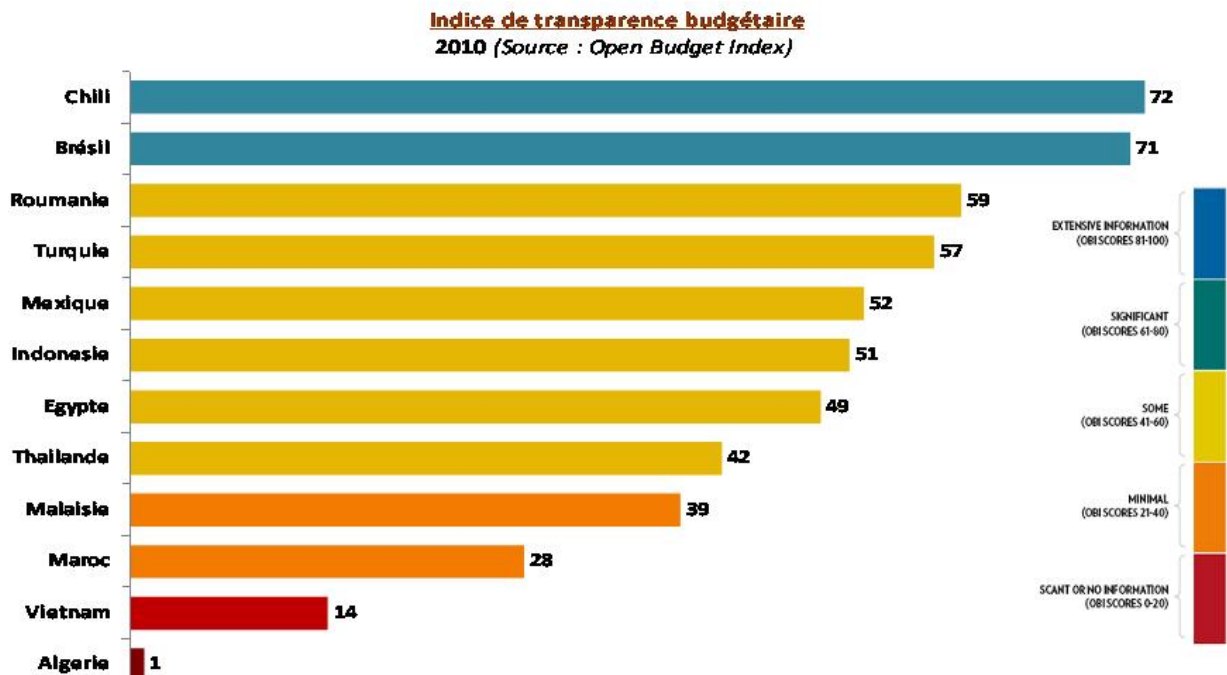
Source : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>

Commentaire

Le critère de la liberté d'expression et de la redevabilité est indice politique qui situe l'Algérie en matière de niveau atteint par son système politique, à savoir le niveau de la démocratie dans le pays. Là aussi, l'Algérie n'a pas réalisé beaucoup de progrès et elle reste parmi les pays les moins démocratiques. Ainsi, l'Algérie prend une place derrière le Maroc et concernant la Tunisie l'indice devrait le replacer dans une position meilleure après la révolution des jasmins.

¹ L'indice « Libertés d'expression et redevabilité » de la Banque Mondiale reflète à quel point les citoyens d'un pays sont en mesure de participer à la sélection de leurs dirigeants politiques, les libertés d'expression, d'association et la liberté des médias. (<http://www.nabni.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>)

Graphes N° 09 : Classement de l'Algérie en matière de transparence budgétaire¹ (année 2011).



Source : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>

Commentaire

L'indicateur de la transparence budgétaire qui en relation avec l'indicateur de la corruption place l'Algérie est placé la dernière place parmi les pays les plus transparents. En effet, l'absence de transparence est étroitement liée à la faiblesse du processus démocratique qui régit la préparation et la validation du budget d'Etat. Par ailleurs, la constitution de l'Algérie donne le pouvoir au président de la république de valider le budget de l'Etat sans recours aux autres institutions élues.

¹ Selon l'indice OBI, une échelle qui classe de 1 à 100 (100 désignant le pays le plus transparent dans le classement) une centaine de pays selon le degré de transparence, l'Algérie à l'indice le plus faible. (<http://www.nabni.org/nos-propositions/gouvernance/bilan-et-situation-en-2012/>)

Sous-section 2 : Consolidation du dispositif algérien d'accompagnement de l'intégration économique

1- Dispositif algérien de soutien à l'intégration économique : état des lieux

1.1- Agence nationale de promotion du commerce extérieur

L'ALGEX, établissement public à caractère administratif, a été créé par le décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004. Cette entité dépend du ministère du commerce. L'Agence est chargée de soutenir les exportations hors hydrocarbures. En outre, elle a pour missions de :

- contribuer, sous l'égide du Ministère du Commerce, au développement des exportations algériennes hors hydrocarbures ;
- élaborer des études d'impact des accords commerciaux sur l'économie algérienne, des notes de conjoncture sur les produits de base importés par l'Algérie, ainsi que des analyse-marché, des analyses-produit et des panoramas sectoriels ;
- dispenser aux entreprises algériennes des conseils et de l'information sur le dispositif public d'aide aux exportations, sur la réglementation commerciale internationale et sur les opportunités d'affaires, afin de les aider à préparer leur accès aux marchés étrangers, notamment à travers sa cellule d'écoute et d'orientation, la Maison des Exportateurs (Dar-El-Moussadder) ;
- identifier les entreprises ayant un potentiel et des capacités leurs permettant de se développer à l'international, les encourager à s'orienter vers les marchés étrangers et les accompagner dans leurs itinéraires à l'export.¹
- contribuer à la promotion des produits algériens à travers l'accompagnement des entreprises algériennes dans les foires et salons internationaux ;

¹ Algex, lien : <http://www.algex.dz/index.php/qui-sommes-nous/a-propos-d-algex>, date de visite : 17-03-2017.

- proposer également aux entreprises des mises en relations d'affaires et des contacts avec les importateurs étrangers pour développer leurs relations commerciales et trouver des débouchés à leurs produits sur les marchés étrangers.¹

1.2- Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations

La CAGEX offre un appui important aux entreprises exportatrices à travers ses produits d'assurance. Il s'agit notamment de la :

1.2.1- Police globale

Celle-ci couvre l'ensemble du chiffre d'affaires annuel à l'exportation réalisé par l'exportateur et dont la durée de paiement ne dépasse pas les 180 jours, contre le non-paiement des créances résultant de :

- l'insolvabilité ou la carence d'un acheteur ;
- faits politiques, catastrophes naturelles ou de non transfert.

1.2.2- Police crédit acheteur

La Compagnie joue aussi le rôle d'intermédiaire entre l'exportateur algérien et l'acheteur, et ce, « lorsqu'un contrat bénéficie d'un financement par crédit acheteur, la CAGEX peut délivrer une garantie à la banque au titre du risque crédit et une garantie à l'exportateur au titre du risque de fabrication ou d'interruption de marché.

1.2.3- Police prospection foires et expositions

Ce service se propose d'accompagner les participants aux foires internationales. Il cible les opérateurs exportateurs et autres, afin de les encourager à s'engager dans la recherche de marchés extérieurs en participant activement aux foires, expositions et autres manifestations économiques démonstratives à travers le monde.

¹ Idem

La police couvre les risques nés de telles participations, voire le risque de non rapatriement des matériels et/ou produits exposés, le risque de non transfert des fonds provenant de la vente sur place (s) des dits matériels et/ou produits.

1.2.4- Information économique et commerciale

Par ailleurs, la Compagnie met à la disposition des exportateurs des informations économiques et commerciales sur les autres pays. Celles-ci portent aussi bien sur les acheteurs étrangers que sur les systèmes juridiques, économiques, politiques de leurs pays respectifs.

C'est dans la perspective de prévenir ces risques que les réseaux d'information CAGEX sont appelés à offrir à l'assuré une panoplie de produits en matière d'informations techniques, économiques et commerciales, sur les acheteurs, les secteurs d'activités et les pays.

1.2.5- Assistance au recouvrement des créances

Enfin, la compagnie propose son assistance pour le recouvrement des créances des exportateurs. Ainsi, « pour pallier les risques de non-paiement et procéder à la récupération des sommes dues, la CAGEX s'est dotée d'une équipe efficace pour gérer le contentieux et accéder aux services et aux réseaux internationaux spécialisés dans le recouvrement des créances. L'activité de recouvrement de créances s'adresse à l'ensemble des opérateurs de droit algérien assurés ou non assurés.

La CAGEX peut mettre à contribution des personnels maîtrisant plusieurs langues et au fait des pratiques commerciales des pays du débiteur considéré.

La CAGEX s'appuie sur des partenaires extérieurs sûrs pour les démarches précontentieuses et contentieuses.

Avec de tels moyens, la CAGEX est en mesure d'engager les actions les plus appropriées à tout type de situation pour permettre aux opérateurs de recouvrer leurs créances dans les meilleurs délais et au moindre coût.

Elle souhaite ainsi offrir aux opérateurs la possibilité d'épargner leurs propres moyens d'action en les affectant exclusivement à l'accomplissement de leur vocation première : produire et vendre.¹

1.3- Société algérienne des foires et expositions

Pour soutenir les acteurs algériens dans l'intégration économique, la SAFEX est chargée d'assurer les missions suivantes :

- l'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère national, international, local et régional ;
- l'organisation de la participation algérienne aux foires et aux expositions à l'étranger ;
- l'assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international, au moyens de :
 - l'information sur la réglementation du commerce international ;
 - les opportunités d'affaires avec l'étranger ;
 - la mise en relation d'affaires ;
 - les procédures à l'exportation ;
 - l'édition de revues économiques et catalogues commerciaux ;
 - l'organisation de rencontres professionnelles, séminaires et conférences.²

(Voir Tableau N° 19 : Participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger au titre de l'année 2017 en annexes, p. 441.)

¹ Cagex, <http://www.cagex.dz/produits.html>, date de visite : 05-04-2017.

² Safex, http://www.safex.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=101&Itemid=402&lang=fr, date de visite : 02-04-2017.

1.4- Chambre algérienne du commerce et d'industrie

En plus de son Centre d'arbitrage qui permet la résolution des litiges entre opérateurs nationaux et/ou étrangers, la CACI envisage de mettre en place une plate-forme de services d'information sur les marchés extérieurs dénommée SALIMEX (Système Algérien d'Information sur les Marchés Extérieurs), basée sur les TIC et impliquant les services économiques des ambassades algériennes à l'étranger. Ce système ambitionne de :

- permettre aux entreprises algériennes de disposer des renseignements nécessaires ou utiles pour aborder ou pénétrer ces marchés.
- offrir aux institutions et organismes algériens d'appui aux exportations hors hydrocarbures une information sur les relations bilatérales de l'Algérie au plan économique et commercial.
- soutenir et accompagner des exportateurs algériens dans leur démarche d'investigation, d'identification et d'information sur les marchés de pays étrangers.

En outre, la chambre algérienne de commerce et d'industrie dispose d'une rubrique dans laquelle il affiche des opportunités d'affaires y compris celles liées aux marchés étrangers.

Cependant, la CACI reconnaît qu'aujourd'hui les exportateurs et autres utilisateurs algériens se tournent vers des sites (souvent gouvernementaux) étrangers pour trouver les réponses à leurs préoccupations et leurs attentes. Certes, ces sites répondent à leurs souhaits mais de manière incomplète dans la mesure où les questions relevant des relations bilatérales de l'Algérie et chacun des pays étrangers ne sont pas prises en considération dans ces sites. »¹

¹Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie. Lien : <http://www.caci.dz/fr/Nos%20Services/Commerce%20exterieurs/Pages/Information-sur-les-marchés-extérieur-SALIMEX.aspx>, date de visite : 09-04-2016.

1.5- Fonds spécial pour la promotion des exportations

Le FSPE a été créé dans le but de promouvoir les exportations hors hydrocarbures à travers la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et de la participation des entreprises aux foires et aux salons à l'étranger selon différents taux.

1.5.1- Participation aux manifestations économiques à l'étranger

Sur ce volet, la contribution de ce fonds au financement des coûts de participation dans les manifestations organisées à l'étranger, se présente comme suit :

- 80%, dans le cas d'une participation collective aux foires et aux expositions inscrites au programme annuel officiel.
- 50%, dans le cas d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel.
- 100%, dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.

Les frais de publicités (affichages, brochures, dépliants, publicité sur médias écrits et audio-visuel), spécifiques à la manifestation considérée (intitulé de la foire, période, lieu, etc.), sont éligibles à une couverture par le FSPE.¹

1.5.2- Transport, transit et manutention des marchandises destinées à l'exportation

Dans ce domaine également, le fonds offre son soutien aux entreprises exportatrices et ce, selon les taux suivants :

- « 50%, dans le cas de transport international des produits agricoles périssables à l'exception des dattes.
- 25%, dans le cas de transport international des produits non agricoles à destination éloignée ;

¹ Algex, lien : http://www.algex.dz/index.php/export_algex/item/709-fspe, date de visite : 05-04-2017.

- 80%, dans le cas de transport international des dattes et ce, pour toutes destinations de ce produit. »¹

1.6- Études des organisations professionnelles : Forum des chefs d'entreprises comme exemple

1.6.1- Baromètre FCE

Selon la description donnée au Baromètre du FCE, il s'agit d'« un outil simple et rapide de mesure et de suivi du climat des affaires à travers des indices de confiance (globaux, sectoriels et régionaux) et d'autres indicateurs, publiés mensuellement depuis le mois d'avril 2003. C'est aussi un outil d'information économique pérenne, qui permet la comparaison directe avec les principaux partenaires européens. »²

1.6.2- Base de données FCE

La base de données vise à rassembler les statistiques publiées par les différentes sources d'information. Ainsi, « la structure de la base de données repose sur une vision claire des sources et des statistiques disponibles, rendue (vision) possible à la suite de la réalisation d'un inventaire des principales sources d'informations existantes (au niveau local et international) et des statistiques qu'elles produisent. »³

1.6.3- Notes de conjoncture FCE

Le FCE produit également ce qu'il appelle des notes de conjoncture. Toutefois, l'analyse de ces notes démontre qu'il s'agit plutôt de propositions liées aux différents thèmes économiques.

1.6.3- Veille économique FCE

Là aussi, l'appellation ne correspond nullement au contenu. En effet, il s'agit des statistiques globalement liées au commerce extérieur que le FCE regroupe sous la rubrique veille

¹ Idem

² FCE, lien : <http://www.fce.dz/barometre-fce/>, date visite : 08-04-2017.

³ FCE, lien : <http://www.fce.dz/bases-de-donnees/>, date visite : 08-04-2017.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.
économique affichée sur son site officiel. Ces mêmes statistiques sont publiées régulièrement par les services des douanes !

1-7- Études des organisations professionnelles : exemple de l'Association nationale des exportateurs algériens

L'ANEXAL est une association regroupant les exportateurs algériens. Elle est créée le 10 Juin 2001. Pour soutenir les exportateur algériens, ANEXAL vise à atteindre les objectifs suivants :

- rassembler et fédérer les exportateurs algériens ;
- défendre les intérêts matériels et moraux des exportateurs ;
- participer à la définition d'une stratégie de promotion des exportations ;
- assister et sensibiliser les opérateurs économiques ;
- promouvoir la recherche du partenariat à travers les réseaux d'informations ;
- animer les programmes de formation aux techniques des exportations ;
- organiser et participer aux salons spécifiques et aux manifestations économiques en Algérie et à l'étranger ;
- participer à la mise à niveau de l'outil de production en vue de développer la capacité d'exportation par la recherche de meilleures solutions logistiques notamment ;
- promouvoir l'échange d'expérience entre les adhérents.¹

¹ ANEXAL, lien : <http://www.exportateur-algerie.org/presentation-bienvenue-anexal/anexal-presentation.html>, date de visite : 08-04-2017.

1.8- Banque d'Algérie

Pour sa part, la Banque d'Algérie élabore des notes de conjoncture trimestrielles. Cependant, ces notes concernent uniquement l'état monétaire et financière de l'Algérie sans s'intéresser aux situations monétaires des autres pays.

1.9- Agence nationale de développement de l'investissement

L'ANDI intervient en matière d'insertion internationale à travers :

- « la promotion des investissements en Algérie et à l'étranger ;
- la promotion des opportunités et potentialités territoriales ;
- la facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ;
- l'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ; »¹
- et surtout, l'octroi d'avantages fiscaux tant pour les investisseurs nationaux que pour les étrangers.

1.10- Ministre du commerce

Le rôle du ministère de commerce dans le domaine de l'intégration économique se résume en action suivantes :

- organiser, en relation avec les institutions concernées, la répartition et la négociation des accords commerciaux internationaux et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi ;
- veiller à la mise en conformité de la législation et de la réglementation avec les dispositifs qui régissent le commerce international ;

¹ ANDI, lien : <http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi>, date de visite : 08-04-2017.

- traiter, dans la limite de ses attributions, les différends liés au commerce international ;
- élaborer et de proposer toute stratégie de promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- favoriser et d'encourager la participation des opérateurs économiques aux manifestations économiques nationales ou l'étranger ;
- animer, en coordination avec les institutions concernées, les services chargés des affaires commerciales auprès des représentations diplomatiques de l'Algérie à l'étranger ;
- veiller au développement et à la mise en place d'un système de communication et d'information statistique sur les échanges commerciaux internationaux.¹

1.11- L'administration des douanes (exemple du rôle des administrations publiques portant sur l'aspect sécuritaire)

En tant qu'acteur majeur dans la politique d'intégration économique, l'administration des douanes algérienne est chargée notamment de lutte contre les crimes transnationaux, notamment à travers :

- la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle ;
- la protection de l'économie nationale et à garantir un climat de concurrence sain, préservé de toutes pratiques illicites ;
- l'établissement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce extérieur ; (*Rôle de la douane dans le système national d'intelligence économique*) ;
- la protection de la faune et de la flore ;

¹ Ministère du commerce, Lien : [http : //www.commerce.gov.dz/les-missions-du-ministere](http://www.commerce.gov.dz/les-missions-du-ministere), date de visite : 10-06-2018

- la préservation de l'environnement ;
- la contrebande, le blanchiment d'argent et le crime transfrontalier ;
- la lutte contre l'importation et l'exportation illicites de marchandises portant atteinte à la sécurité et à l'ordre public.¹

Toutefois, l'exploitation des études réalisées par certains organismes, comme celle d'Algex relative au marché des dattes, présente des limites. En fait, l'étude ne contient que des statistiques des pays importateurs et exportateurs de dattes dans le monde. En effet, à titre d'exemple, elle ne comporte aucun commentaire ni orientation concernant le mode de pénétration de ces marchés par les exportateurs de dattes algériens.

Par ailleurs, la lecture du dispositif algérien de soutien à l'intégration économique, interpelle, de notre part, un certain nombre d'observations :

- absence d'objectifs spécifiques, seuls des objectifs globaux existent, tel que la promotion des exportations, les garanties pour l'exportateur, etc.
- aucune structure n'est chargée de la coordination des efforts des différentes institutions publiques et privées ;
- absence d'une base de données complète sur les marchés extérieurs cibles ;
- insuffisance de représentation du monde des affaires et des entreprises algériennes à l'étranger ;
- absence d'actions d'influence dans les missions des organismes cités plus haut.

¹Article 3 de la loi n° 17-04 du 19 Joumada El Oula 1438 correspondant au 16 février 2017 modifiant et complétant la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979 portant code des douanes (JO N° 11 du 19-02-2017).

2-Expériences de certains pays en matière de soutien à l'intégration économique

2.1- Dispositif italien de commerce extérieur

Dans le rapport intitulé *L'intelligence économique et stratégique*, publié par le Commissariat du plan français, l'expérience italienne en matière de stratégie du commerce extérieur est présentée comme un bon modèle. En effet, les entreprises italiennes privilégient l'échange plutôt que l'implantation de filiales à l'étranger. Le nombre d'entreprises exportatrices italiennes s'élève à environ 8000 ou 9000. Pour soutenir l'effort commercial des entreprises à l'étranger, le gouvernement italien a créé en juillet 1992 un groupe de coordination entre les trois ministères suivants : ministère des affaires étrangères, ministère des finances et ministère du commerce extérieur.

L'objectif de cette mesure est l'amélioration de la concertation entre les acteurs, afin de contrôler et d'orienter plus efficacement l'affectation des moyens financiers. Étant donné la crise des pouvoirs publics dans leur pays, les acteurs économiques italiens attendent peu de résultats de ce type de réforme.

De son côté, l'Institut du commerce extérieur (ICE) représente la plus grande structure institutionnelle. Il dispose de 60 bureaux à l'étranger. L'ICE a plusieurs tâches :

- la promotion des entreprises par l'intermédiaire des pavillons italiens dans les foires internationales ;
- la rencontre entre opérateurs (organisation de salons et de bureaux d'affaires) ;
- le service d'information (études de marché, données économiques sur les marchés extérieurs, données informatisées reliées à des opérateurs privés).

L'ICE élabore également des listes d'opérateurs étrangers cherchant à représenter dans leur pays les intérêts des entreprises italiennes et édite des publications spécialisées du même type que celles du Centre français du commerce extérieur.

En outre, les chambres de commerce italiennes jouent leur rôle pour soutenir les entreprises. En fait, les chambres de commerce constituent l'autre pilier du dispositif italien.

Les chambres les plus opérationnelles sont situées dans les cinq régions italiennes les plus puissantes. Le réseau le plus important est celui du Piémont. À lui seul, il reçoit 88 % des demandes de conseil sur le niveau national. Il existe aussi un réseau de Chambres de commerce implanté à l'étranger. Sur les 56 Chambres déclarées, 42 sont reconnues par le gouvernement italien. Elles ont une productivité très inégale. Leur cloisonnement trop important a incité les autorités de tutelle à les fédérer, afin de tenter d'harmoniser leur fonctionnement. Les Chambres les plus opérationnelles mènent des activités de lobbying dans les pays d'implantation. »¹

Au-delà de ce soutien institutionnel, un réseau des associations s'est développé. Plus de 300 associations sont mobilisées pour l'appui à l'export des PUE-PMI et représentent 10% du commerce extérieur italien. Ce système souple et flexible se développe, appuyé par la coordination entre les trois ministères cités précédemment. Mais la majorité des chefs d'entreprise italiens, très individualistes, n'utilisent que très peu ces sources d'information et préfèrent mettre en place des coopérations inter-entreprises. Ce phénomène rappelle celui des consortiums au sein desquels se regroupent les grandes entreprises italiennes pour coordonner leurs initiatives sur des marchés extérieurs. Les consortiums peuvent regrouper plusieurs branches d'activités (cf. équipement électrique, aéroport...).

Les Italiens sont très dynamiques dans le cadre d'actions import-export à court terme mais peu présents sur les investissements à long terme. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont décidé d'inciter les entreprises à travailler davantage sur la cible stratégique majeure que représente à leurs yeux la Chine du sud. Leur but est de favoriser des alliances industrielles entre firmes italiennes pour pénétrer plus efficacement le marché chinois et se positionner vis-à-vis de la concurrence occidentale ou nipponne.

La représentation de l'ICE à Hong Kong joue un rôle particulier de diplomatie économique. ICE gère les demandes d'informations de 30 % des entreprises italiennes qui opèrent dans cette zone géographique et qui n'ont pas les moyens de réaliser leurs propres études de marché. Les banques italiennes représentent un pilier non négligeable du dispositif. De petite taille, elles sont obligées de se fédérer. Les 21 banques italiennes présentes à Hong Kong ont créé un réseau très actif de bureaux conjoints banques/entreprises qui concentrent leurs activités de veille et de trading sur les secteurs suivants : textile, habillement, biens d'équipement et industrie du

¹ Commissariat Général du Plan, Op. Cité, annexe 4, p. 110.

_____ Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

meuble. Ce réseau conduit au service des entreprises un lobbying permanent auprès des milieux officiels chinois.

Les enseignements pour l'Algérie de de l'exemple italien de soutien aux activités des entreprises au niveau international sont les suivants :

- une large représentation de l'entreprise à travers les différents organismes et associations ;
- une coordination entre les différents acteurs et institutions publiques qui se mettent à l'écoute de l'entreprise et ce, en plus de l'Institut du commerce extérieur ;
- une forte représentation de l'entreprise italienne au niveau des autres pays ;
- une intense activité d'influence auprès des gouvernements étrangers, à travers la diplomatie commerciale ;
- la fédération et la consolidation des efforts dispersés des différents intervenants dans le soutien des entreprises italiennes.

2.2- Exemple français de soutien à la pénétration de marchés extérieurs

L'action menée par les institutions publiques et les entreprises françaises pour atteindre le marché sud-coréen offre un modèle de partenariat et de coopération visant à soutenir un positionnement sur le marché étranger qui peut servir d'exemple pour l'Algérie

En fait, les concepteurs du projet ont défini une stratégie commerciale offensive autour d'un dispositif d'ingénierie de l'information mobilisant une partie des acteurs nationaux impliqués dans la politique d'exportation : les entreprises, l'administration, les collectivités locales et les chambres de commerce et d'industrie.

À la fin des années quatre-vingt, le gouvernement français a décidé d'initier une démarche innovante d'encouragement des entreprises à l'exportation par la création de Clubs-pays.

Structures informelles, ces clubs conjuguent la puissance d'observation et d'action de grands groupes industriels avec les capacités identifiées ou à révéler des PME-PMI sur un marché ciblé.

Le "club Corée" s'organise alors autour du président de 'Air liquide'¹, porteur de la longue expérience asiatique de la société. Il est assisté par un ancien ambassadeur français à Séoul.

Un cadre supérieur du groupe assure l'interface entre le club et l'acquis commercial du groupe en Corée et va développer cette nouvelle démarche.²

La mission du groupe est la préparation de terrain pour l'amélioration de la part globale des exportations françaises en Asie, en suscitant une dynamique de pénétration du marché coréen. Cependant, l'approche spontanée par les entreprises a produit jusqu'à présent des résultats limités au regard du potentiel commercial de l'économie française. Les experts du club ont observé qu'une entreprise sur quatre se mobilisait en fonction de la demande coréenne. La majorité s'orientait vers ce marché sans approche fine, sur la seule base de leur propre impulsion commerciale.

Afin d'orienter son action, le club procède d'abord à une évaluation globale du dispositif informationnel français en place sur cette zone.

L'évaluation conclut à l'existence d'un stockage passif de l'information, ainsi qu'à un déficit d'informations élaborées et suffisamment détaillées pour intéresser les PUE-PMI, et montre en outre une mauvaise coordination du stock disponible et la sous-utilisation des banques de données. Enfin, il met en avant la relative dispersion de l'action administrative.

Les services d'information des organismes d'aide à l'exportation (Centre français du commerce extérieur et bibliothèques régionales, etc.) sont sous-utilisés. Les analyses très détaillées du Poste d'expansion économique de Séoul ne mentionnent pas d'objectifs commerciaux ciblés en fonction de l'offre française et de la demande coréenne. L'absence de définition d'une stratégie nationale prive les entreprises, en particulier les PME-PMI, d'une vision claire de l'approche du marché coréen.

À l'issue de ce constat, le club Corée décide de concevoir une banque de données alimentée par un système sophistiqué de recueil, de traitement et de diffusion d'informations élaborées.

¹ Entreprise française de gaz.

² Commissariat Général du Plan, Op. Cité, pp. 89-112.

À la fin de la mission d'évaluation le groupe dénommé "CIBCOR" (cibles Corée) a défini une stratégie de pénétration du marché coréen composé de trois étapes :

- La première étape correspond à la sélection des produits porteurs en fonction de la demande du marché coréen. Ce ciblage fin est produit par la banque de données permettant en particulier de produire des statistiques "intelligentes" (tableau de bord des importations coréennes), enrichies par une série d'informations relatives au marché telles que l'identification des pays concurrents, la position de la France, les données sur les taxes, les quotas, les prix... Cette phase de traitement conduite par le club Corée avec le soutien de la Chambre de commerce et d'industrie française en Corée produit des informations élaborées directement utilisables par les entreprises dans leurs démarches commerciales.
- La deuxième étape consiste à transmettre l'information, si possible en temps réel, aux entreprises françaises concernées. Leur identification s'opère selon deux démarches complémentaires. L'interrogation des fichiers "entreprises" des douanes et des chambres de commerce et d'industrie permet une première sélection et des contacts directs, soutenus par l'action concertée d'un réseau de diffusion de l'information constitué par des chambres de commerce et d'industrie, des sociétés de commerce, quelques organisations professionnelles qui se mobilisent pour sensibiliser, identifier et accompagner les entreprises.
- La troisième étape consiste enfin à mettre en œuvre les moyens de la Chambre de commerce et d'industrie française en Corée et, lorsqu'elles le souhaitent, ceux des autres filières d'accompagnement classique, afin d'aider les entreprises sélectionnées dans leurs négociations commerciales avec le réseau d'importateurs coréens.

Par ailleurs, la démarche a été complétée par une action de veille active. L'analyse et le suivi permanent de l'évolution du marché coréen et des positions françaises sont autant d'orientations données aux programmes d'action du club et plus largement à la définition d'une véritable stratégie française en Corée, étape par étape.

La stratégie conçue au début spécialement pour pénétrer le marché sud-coréen va être transposée à d'autres pays comme l'Algérie. Destinée à renforcer l'action des entreprises, elle n'en est pas moins utile aux collectivités locales ou aux municipalités animant des clubs d'entreprises. En 1993, l'initiative aboutit à ses premiers résultats. Elle reste encore fragile, reposant sur une dynamique informelle et elle manque de moyens. Sa pérennité dépend de quelques individus et se heurte à l'absence d'unité et de synergie entre les filières d'accompagnement,¹ estime le rapport.

Les leçons que nous pouvons tirer de la démarche française visant à pénétrer le marché sud-coréen sont les suivantes :

- identification précise des objectifs : du marché cible est celui de la Corée du Sud, les acteurs sont les entreprises d'exportations françaises ;
- étude des importations du marché sud-coréen et des concurrents des produits français sur ce marché ;
- identification des entreprises françaises capables de satisfaire la demande coréenne ;
- soutien dans la négociation des contrats entre entreprises françaises et importateurs coréens ;
- recherche de l'harmonisation de l'offre française à la demande coréenne ;
- mise en place d'une institution (informelle) chargée de réaliser l'objectif de pénétration du marché coréen, en plus du poste français d'extension en Corée et de Chambre française d'industrie et de commerce en Corée ;
- constitution d'un système d'information (base de données) regroupant toutes les données liées au marché coréen base de données ;
- mise en place d'une veille permanente sur le marché coréen.

¹ Commissariat Général du Plan, Op. Cité, pp. 89-91.

2.3- Exemple québécois : accompagnement des entreprises à l'internationalisation

L'expérience québécoise en matière de soutien à l'intégration économique est également intéressante sur plus d'un volet.

Le dispositif canadien d'accompagnement des entreprises dans leur projet d'internationalisation est composé principalement des institutions suivantes :

- la Banque du développement du Canada ;
- Exportation et développement Canada ;
- le Ministère des affaires étrangères et du commerce international ;
- Investissement Québec ;
- le Ministère du développement économique de l'innovation et des exportations ;
- la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

2.3.1- Banque de développement du Canada (BDC)

En matière de conseil à l'exportation, la BDC peut réaliser des études portant sur les marchés les plus appropriés pour les produits de l'entreprise, l'utilisation éventuelle de réseaux locaux de distribution, la concurrence, les prix suggérés aux maisons de commerce pour les produits de l'entreprise, la publicité et autres.

Il faut souligner qu'au fil des années la BDC a eu un mandat élargi, lui permettant de ne pas servir uniquement les entreprises de fabrication, mais aussi celles des autres secteurs d'activité.

La BDC a une stratégie dite active¹, c'est-à-dire qu'elle se met directement en contact avec les PME de sa région, mais elle offre aussi ses services par Internet, par la poste, par l'entremise de professionnels (avocats, comptables, conseillers en management et autres).

¹ Chaque année la BDC aide quelque 28 000 entreprises à travers le Canada. Au Québec, la BDC a 22 filiales qui ont aidé plus de 9 700 PME de leur région, tous secteurs confondus. (Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 24.)

Elle coopère avec d'autres organismes comme Investissement Québec, qui offre des garanties de prêt aux PME. Elle coopère avec des banques privées, dans une division du travail, où la BDC offre des fonds à long terme alors que les banques privées apportent du financement à court et à moyen terme.¹

2.3.2- Exportations et développement Canada (EDC)

Elle offre aux entreprises exportatrices des services de financement, d'assurance, de cautionnement, et d'information sur les marchés étrangers.²

EDC fonctionne à partir de 17 bureaux à travers le Canada, dont quatre au Québec, ceux de Montréal, Québec, Drummondville et Saint-Laurent. EDC a aussi quinze représentations à l'étranger, en Amérique Latine, Asie, Europe de l'ouest et de l'Est, et au Moyen Orient.³

2.3.3- Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada (MAECI)

Il offre plusieurs services aux entreprises désirant réaliser des activités internationales, dont certains sont conduits par les ambassades et les consulats à l'étranger, et d'autres par du personnel au Québec et au Canada. Il y a quatre sortes d'appuis : à l'exportation, au développement de la science, la technologie et l'innovation, à l'investissement canadien direct à l'étranger et à l'investissement étranger direct au Canada.

À l'appui de ces services, le Ministère a cinq programmes de financement :

- ICIC Canada (Investissement Canada – Initiatives des communautés) : ces fonds sont versés à des municipalités et des organismes régionaux (i.e. Montréal international), et sont de l'ordre de \$3 à 4 millions par an pour tout le Canada. Ils sont destinés à attirer ou à retenir des investissements canadiens directs au Canada ;

¹ Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, pp. 23-24.

² Chaque année, EDC sert plus de 8 000 entreprises canadiennes dont une majorité de sociétés manufacturières. (Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 24.)

³ Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 26.

- Le programme Opportunités mondiales (Global opportunities program) : est offert aux associations sectorielles en vue d'explorer des marchés internationaux (i.e. Association Canadienne des plastiques) ; il verse quelque \$2,3 millions par an pour tout le pays. Il s'agit de subventions non remboursables allant jusqu'à \$150 000 par association ;
- Fonds pour l'Innovation (Global innovation) qui appuient les sociétés innovantes en vue de la commercialisation de produits et/ou pour participer à des conférences industrielles ;
- Partenariat international en Science et en technologie : ce sont des fonds associés à des programmes liés à des traités signés avec le Brésil, la Chine, l'Inde et Israël ;
- Le programme de coopération pour l'investissement est le plus important pour les PME (\$20 millions par an). Il s'adresse aux entreprises qui veulent investir à l'étranger, dans des pays en développement. Jusqu'en 2010, ce programme était géré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et il a été transféré au MAECI il y a un an.¹

2.3.3- Investissement Québec

Cette institution est l'héritière de la Société de développement industriel, qui est devenue Investissement Québec (IQ) en 1988. Depuis 1998, IQ s'occupe en priorité des PME, dont les PME de la fabrication.

En premier lieu, IQ offre des financements complémentaires à ceux des banques y compris la BDC. IQ a parmi ses missions, celles de couvrir les risques liés à l'internationalisation (par exemple, le risque d'exportation). Si le banquier ne finance pas ce risque, souvent IQ le fait. Ce modèle d'affaires est d'inspiration locale, et il s'est construit au fil des ans. IQ permet ainsi aux PME de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de R-D, d'exportation, d'augmentation des fonds du roulement et de transmission d'entreprise.²

¹ Idem, p. 25.

² En 2009-10, IQ a autorisé 974 projets comprenant des déboursés de \$341,7 millions ; la valeur moyenne de ces déboursés était de \$351 000 et la valeur moyenne de ces projets était de \$1,1 million. Jorge Niosi et Majlinda Zhegu,

En deuxième lieu, IQ a des outils de développement économique, des incitatifs financiers visant à accroître l'investissement au Québec, et à consolider des industries ou des entreprises en difficulté.¹

2.3.4- Le Ministère du développement économique de l'innovation et des exportations (MDEIE) du Québec

Le MDEIE fournit du financement à de nombreuses activités des entreprises comme, l'ouverture de bureaux à l'étranger, la réalisation d'études, la valorisation et le transfert de résultats de recherche.

La formation, l'information et l'accompagnement en termes d'études de marché et de conseils stratégiques constituent un autre volet important proposé par MDEIE aux entreprises en vue de percer les marchés internationaux.

MDEIE a bâti un vaste réseau d'accompagnateurs. Ainsi, les dix-sept bureaux régionaux du MDEIE préparent, forment et accompagnent les entreprises lors de leurs premières démarches vers le marché mondial. Un des rôles des conseillers de ces bureaux est de créer des liens et de renforcer la collaboration avec d'autres acteurs qui offrent également des services aux entreprises qui s'internationalisent. La collaboration entre le Réseau régional des commissaires à l'exportation (RECOMEX) et les conseillers du MDEIE en région en est un exemple.

De leur côté, les quatre directions géographiques et les vingt-cinq représentations du Québec à l'étranger proposent un accompagnement personnalisé aux entreprises lors de leur implantation dans un autre pays.²

Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 26.

¹ Au cours de la période, IQ a déboursé 1,2 milliards de dollars en 1 058 interventions financières permettant aux entreprises d'investir 5 milliards de dollars. Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 26.

² Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 26.

2.3.5- La Chambre de commerce de Montréal métropolitain (CCMM)

La Chambre coopère avec les deux paliers gouvernementaux ainsi qu'avec d'autres organismes, fédéraux et provinciaux, comme la BDC et l'EDC. La CCMM gère plusieurs programmes d'aide aux PME. Ils comprennent :

- Info-entrepreneurs : il s'agit d'un site internet, cofinancé par les gouvernements fédéral et provincial, offrant des informations sur les divers opportunités, programmes, règles, et restrictions ;
- Formation : la CCMM offre de la formation pour aller à l'étranger. Quinze sujets y sont abordés : comment passer les douanes, comment trouver du financement pour l'exportation et pour l'importation, comment s'assurer, etc. ;
- Séminaires de sensibilisation : on aborde les occasions d'affaires internationales, ailleurs qu'aux États-Unis, vers des marchés comme la Chine, l'Inde, ou le Mexique, avec des avocats, des comptables et d'autres experts ;
- Accueil d'acheteurs : La CCMM invite de grands acheteurs, tels que de grands magasins ou de grandes organisations (i.e. ONU) ;
- Missions commerciales : la CCMM a organisé des missions en Chine, aux Émirats Arabes Unis, en Inde et ailleurs. C'est une activité complémentaire à la sensibilisation aux opportunités d'affaires. Sur place, les entrepreneurs auront des rencontres individuelles ;
- Suivi : la CCMM est en train d'ajouter une dimension « suivi ». Des fois, lors des missions à l'étranger ou la venue des acheteurs, il y a des rencontres, mais sans suivi.¹

2.3.6- Enseignement de l'expérience québécoise

- force est de constater le nombre importance des entreprises qui bénéficient de l'accompagnement au niveau du Québec ;

¹ Idem, p. 28.

- le dispositif québécois d'accompagnement est constitué en majorité d'institutions publiques, ce qui reflète le degré d'intervention de l'Etat et de la Province dans l'activité économique ;
- le Québec a fortement investi dans sa représentation à l'étranger, que ce soit à travers les ambassades et consulats, les bureaux de représentation ou à travers les missions d'affaires à l'étranger ;
- le dispositif d'accompagnement compte plusieurs institutions qui proposent des modalités de soutiens multiples d'une façon à répondre aux besoins d'un grand nombre d'entreprises ;
- le modèle d'accompagnement québécois se distingue également, par la démarche active qu'entretiennent ses institutions envers les entreprises nationales et leurs clients potentiels ;
- le dispositif d'accompagnement québécois n'est pas adressé seulement aux entreprises nationales, mais aussi pour les investisseurs étrangers au Québec (afin de retenir ces investissements au Québec).

2.3.7- Critiques du modèle québécois d'accompagnement

Malgré les efforts d'accompagnement des entreprises dans leurs processus d'internationalisation, selon Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, plusieurs lacunes sont à corriger, il s'agit principalement :

- l'absence de consolidation des efforts des différentes institutions composant le dispositif d'accompagnement ;
- les entreprises trouvent des difficultés dans la sélection d'institution qui peut répondre à ces attentes ;
- les entreprises ne peuvent pas bénéficier du soutien de plusieurs institutions à cause de la contrainte budgétaire.¹

¹ Jorge Niosi et Majlinda Zhegu, *Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises québécoises*, Université de Québec à Montréal, Canada, Août 2011, p. 33.

3- L'importance du métier de négociateur pour l'intégration économique de l'Algérie

Les transactions économiques internationales se déroulent selon la règle de *Pacta Sunt Servanda*¹. Pour s'assurer que tous les intérêts sont bien défendus par le contrat commercial et qu'un certain équilibre en matière de droits et d'obligations est respecté par ce même contrat, des connaissances dans le domaine des négociations sont indispensables.

La négociation telle que définie par Christophe Dupont est « l'activité mettant en présence deux ou plusieurs parties (individus, groupes, délégations) qui, en raison de leur interdépendance, veulent trouver une issue satisfaisante et non violente à une situation exigeant, de la part de chacun, la prise en compte de la réalité de l'autre. »²

À titre d'exemple, un négociateur de matières premières (le trader) est « chargé d'acheter et de vendre des matières premières dans les meilleures conditions dans l'optique de dégager une marge. Le négociateur intervient notamment pour :

- négocier à destination avec les acheteurs ou le gouvernement, la quantité, le prix, les conditions de paiement et clore l'accord.
- quantifier le risque associé à la transaction.
- évaluer et prendre en compte le risque commercial et le risque devise (achat/vente à terme).
- recueillir des informations sur le marché correspondant aux produits.»³

¹ L'expression *pacta sunt servanda* est une locution latine signifiant que les conventions doivent être respectées. *Pacta sunt servanda* signifie donc que les parties à une convention doivent respecter les obligations qui en découlent et ne sauraient en aucune manière s'en affranchir. (Lien : <https://droit-finances.commentcamarche.com/newsletter/>, date de visite : 31-05-2018.)

² Patrick Audebert, *Bien négocier*, Troisième édition, Éditions d'Organisation, Paris, 2005, p. 7.

³ Observatoire du commerce interentreprises, Les métiers de l'import-export, http://www.intergros.com/webfm_send/898, pp. 76-77, date de visite : 20-04-2017.

Plusieurs éléments peuvent déséquilibrer le rapport entre les deux parties contractantes : « le pouvoir de persuasion, les possibilités d'échange, l'effet de surprise, la préparation, tester pour comprendre, etc. »¹

En Algérie, on ne fait pas appel à des sociétés spécialisées en négoce, mais les entreprises mènent elles-mêmes les négociations d'achat et de vente, comme c'est le cas pour l'Entreprise nationale d'approvisionnement en bois. En effet, l'« ENAB spa, exerce et développe ses activités dans le domaine de l'importation et la commercialisation des produits ligneux. L'ENAB est la principale société algérienne, dans le négoce du bois. [...] »²

Comme nous l'avons vu, la négociation prend une place importante dans les transactions internationales, d'un côté ; de l'autre côté, le manque d'expérience des entreprises algériennes dans les négociations à l'échelle internationale, requiert une assistance permanente de ces entreprises lors de la signature des contrats avec les partenaires étrangers.

À ce propos, NABNI recommande « le recrutement des spécialistes des achats de matières premières agricoles³, y compris à l'international (algériens et étrangers). [Cet outil permettra] d'améliorer la gestion des achats (prix, qualité, timing) afin de réduire la facture d'importation et d'économiser l'argent public notamment par l'usage de contrats à terme sur des durées longues, la diversification des fournisseurs, l'achat aux périodes appropriées, la mise en place de ses propres plateforme de trading. »⁴

Vu que ce type d'activités est peu développé en Algérie, les entreprises étrangères ont souvent un pas d'avance sur les entreprises algériennes.

¹ Patrick Audebert, Op. Cité, pp. 10-11.

² ENAB, lien : <http://www.enab-dz.com/fr/index.htm>, date de visite : 25-09-2016.

³ Dans ce sens, l'Office algérien interprofessionnel des céréales est chargé de :

« - Veiller à la disponibilité suffisante et à tout moment des céréales et dérivés en tout point du territoire national.
- Réaliser le programme national d'importation de céréales dans les meilleures conditions de prix, de coût, de qualité et de délai. » (<http://oaic-office.com/Historique.html>). Toutefois, aucune information n'est disponible sur la stratégie d'approvisionnement du pays par le blé, l'orge, et l'avoine. Par ailleurs, cette office joue rôle important dans le stockage de de ces produits et dans le souci de garantir un approvisionnement continue du marché national.

⁴ NABNI, *Nos propositions, Economie, Mesures court terme*, Mesure N° 74 : Recruter des spécialistes du négoce des matières premières agricoles au sein des offices de régulation des marchés et amélioration de leurs mécanismes d'achat, lien : <http://www.nabni.org/nos-propositions/economie/mesures-court-terme/mesure-n-74/>, date de visite : 22-11-2016.

4- L'importance de Arbitrage international pour l'intégration économique de l'Algérie

S'intégrer dans l'économie mondiale signifie l'acceptation des règles régissant les transactions internationales. Parmi ces règles, figure le règlement des différends à travers l'arbitrage international.

Comme définition, l'arbitrage international est un « mode privé et obligatoire de résolution des conflits qui prend sa source dans l'accord des parties. Il est conduit devant un tribunal impartial, sous le contrôle d'un Etat qui en garantit le bon déroulement. Par ailleurs, l'Etat garantit l'exécution des sentences arbitrales et leur confère une autorité similaire à celle des jugements étatiques.

L'arbitrage est conduit par un ou trois arbitre(s), qui constituent un tribunal. Les arbitres jouent un rôle équivalent à celui des juges dans les procédures étatiques. Dans tous les cas, le tribunal doit faire respecter le principe de la contradiction et le principe d'égalité des parties. Sous réserve de respecter ces deux principes essentiels, la procédure arbitrale offre une très grande souplesse. »¹

Comme le confirme le Département arbitrage international, cette façon de procéder est devenue le « mode habituel de résolution des conflits internationaux, particulièrement dans certains secteurs de l'industrie (comme la construction, l'énergie, la vente de marchandises, le transport et l'assurance) où la compétence technique des arbitres est particulièrement appréciée. »²

Dans l'encadré ci-après, la clause stipulant le recours à l'arbitrage international dans l'accord signé entre l'Algérie et la Suisse, portant sur la protection réciproque des investissements.

¹ Département Arbitrage International de Latham & Watkins, *Guide de l'Arbitrage International*, p. 1, lien : <https://www.lw.com/thoughtLeadership/2013-guide-to-international-arbitration-french-edition>, date de visite : 30-03-2017.

² Idem

Encadré N° 11 : Mode de règlement des différends liés aux investissements selon l'accord signé entre l'Algérie et la Suisse

[...] (1) Les différends relatifs à des investissements entre une partie contractante et un investisseur de l'autre partie contractante seront réglés, autant que possible, par voie de consultations entre les parties concernées.
(2) Si ces consultations n'apportent pas de solution dans les six mois à compter de la date de la notification de la demande de les engager, l'investisseur pourra soumettre le différend soit aux juridictions compétentes de la partie contractante sur le territoire de laquelle l'investissement a été effectué, soit à l'arbitrage international. Dans ce dernier cas, l'investisseur aura le choix entre :
(a) un tribunal arbitral ad hoc qui, à moins que les parties au différend n'en conviennent autrement, sera constitué sur la base du règlement d'arbitrage de la commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ; ou
(b) le centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), institué par la convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États, ouverte à la signature à Washington le 18 mars 1965 ;
(3) Chaque partie contractante donne son consentement à la soumission de tout différend à une procédure d'arbitrage, conformément aux dispositions du présent article.
(4) La partie contractante qui est partie au différend ne pourra, à aucun moment de la procédure, exciper de son immunité ou du fait que l'investisseur a reçu, en vertu d'un contrat d'assurance, une indemnité couvrant tout ou partie du dommage ou de la perte subie.
(5) Aucune partie contractante ne poursuivra par la voie diplomatique un différend soumis à l'arbitrage international, à moins que l'autre partie contractante ne se conforme pas à la sentence arbitrale.
(6) La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties au différend ; elle sera exécutée conformément à la législation nationale.¹

Commentaire

Le recours à la résolution des litiges par voie arbitrale devient un choix dans la plupart des conventions. Dans l'exemple de l'encadré, l'Algérie a accepté cette clause dans un accord signé avec la Suisse. Par ailleurs, il s'avère important pour l'Algérie d'avoir des cabinets de défense puissants devant les instances arbitrales internationale

Plusieurs raisons font de l'arbitrage international le mode de règlement des litiges le plus souvent utilisé pour résoudre les différends dans le domaine économique. En effet, la simplicité de la procédure, la rapidité d'aboutissement de l'affaire par rapport au processus judiciaire, la confidentialité, etc. font que les contrats commerciaux prévoient le recours à

¹ Article 8 du Décret présidentiel n° 05-235 du 16 Joumada El Oula 1426 correspondant au 23 juin 2005 portant ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Conseil fédéral suisse concernant la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Berne le 30 novembre 2004., JO N°45 du 29-06-2005, p.15.

l'arbitrage comme l'un des meilleures voies de règlement de différends entre les parties contractantes.

Pour l'Algérie, « les entreprises algériennes s'en remettent le plus souvent à des cabinets étrangers (français ou anglo-saxon) parfois avec l'assistance d'un conseil local. Elles se justifient en affirmant que ces cabinets ont l'expérience et le savoir-faire. »¹

Dans l'affaire opposant la partie algérienne à la société de télécommunication, Djezzy, le côté algérien a été représenté par un cabinet international d'avocats américain : Shearman & Sterling.

En effet, la méconnaissance des rouages de l'arbitrage peut engendrer la perte des procès. Mohamed Fawzi Gaïdi précise que :

« Les juristes d'entreprise (algérienne), qui sont les premiers confrontés, ne sont pas suffisamment outillés pour décider de la conduite à tenir aussi bien dans les négociations à l'amiable que dans les règlements par voie arbitrale. La phase actuelle du litige Total-Sonatrach présente la multinationale française comme partie dominante qui prend l'initiative des opérations et veut diriger le processus de règlement d'un différend. »²

¹ F.B-B, Avocat d'Affaires, « L'Algérie victime de l'arbitrage international ? », *Liberté*, édition du 12-10-2015 .Lien : <http://www.liberte-algerie.com/contribution/lalgerie-victime-de-larbitrage-international-234342>, date de visite 20-04-2017.

² Mohamed Fawzi Gaïdi, « L'Algérie face à l'arbitrage international », <http://www.djazairress.com/fr/elwatan/524719>, date de visite : 21-04-2017.

Encadré N° 12 : Règlement de l'affaire Djezzy par voie d'arbitrage international.

La requête du groupe Orascom Holding

La filiale Algérienne (OTA) du groupe Orascom Holding a annoncé [...] avoir déposé une réclamation contentieuse contre la notification de redressement fiscal de 596,6 millions de dollars en date du 16 novembre 2009 reçue de la part de la Direction Algérienne des Grandes Entreprises (DGE), au titre des exercices 2005, 2006 et 2007¹

Attente d'une solution à l'amiable

L'opérateur mobile Djezzy, filiale algérienne d'Orascom Télécom, ne serait plus autorisé à importer des cartes SIM, rapportent aujourd'hui plusieurs agences d'information financière étrangères. Selon l'agence Reuters, Djezzy n'a pas importé d'équipements de téléphonie mobile depuis avril dernier à cause du contentieux avec les autorités algériennes. Selon nos informations, l'opérateur reste en effet frappé d'une interdiction de commerce extérieur ou de domiciliation bancaire en devises suite à une décision de la Banque d'Algérie.²

Le propriétaire d'Orascom Telecom Holding (OTH), Naguib Sawiris, a décidé de différer le lancement de la procédure d'arbitrage international pour régler le litige au sujet de sa filiale algérienne Djezzy, [...]. L'homme d'affaires égyptien pense qu'une solution à l'amiable sera trouvée au différend qui l'oppose à l'État algérien, [...]³

Recours à l'arbitrage international

Khaled Bichara, PDG du groupe égyptien, Orascom télécom Holding, a déclaré jeudi 18 novembre que son groupe pourrait recourir à l'arbitrage international avant le deuxième trimestre 2011 si une solution ne se profile pas, d'ici cette date.

La procédure pourrait durer de deux à quatre ans. Le PDG de OTH a souligné, [...] si son groupe ne parvenait pas à une solution à l'amiable avec le gouvernement algérien, à savoir un « prix équitable » de sa filiale algérienne Djezzy, il pourrait aller devant les juridictions internationales. Un arbitrage « en dernier ressort », [...].⁴

Décision de Centre international pour le règlement des différends

Basé à Washington, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) a estimé, dans son jugement rendu le 31 mai dernier, et publié ce mardi 6 juin [2017], que les réparations demandées par OTMTI étaient déjà couvertes par un règlement amiable signé entre les deux parties en 2014 ayant eu pour conséquence le rachat par l'État algérien de 51% des actions de Djezzy pour un montant de 2,64 milliards de dollars. « Dans ces circonstances, le demandeur ne peut pas porter plainte dans cet arbitrage pour des éléments qu'OTH a décidé de régler à l'amiable, étant donné que le règlement amiable résout clairement le différend que le demandeur a présenté devant ce tribunal », stipule le jugement.

Concluant en outre que la requête de l'entreprise de Naguib Sawiris constituait un abus de droit, le tribunal a par conséquent ordonné à OTMTI de prendre en charge tous les frais de procédure, estimés à près de 675.000 dollars, et de rembourser l'État algérien la moitié de ses frais et dépenses dans le cadre de cet arbitrage, évalués à plus de 3,5 millions de dollars américains. L'État algérien a été représenté dans cet arbitrage par le cabinet d'avocats américain international Shearman & Sterling. »⁵

Commentaire

L'encadré résume le contentieux l'affaire qui a opposé l'Etat algérien à la société de télécommunication égyptienne Djezzy. En effet, les instances arbitrales internationales ont tranché

¹ <http://www.echoroukonline.com/ara/articles/112225.html>, édition 28/12/2009, date de visite : 20-06-2017.

² <http://www.itmag.sn/news/algerie-contentieux-entre-orascom-et-letat-djezzy-interdit-dimporter-des-cartes-sim/>, édition 3 Août 2010, date de visite : 20-06-2017.

³ http://www.balancingact-africa.com/news/telecoms_fr/21618/algerie-sawiris-suspend-la-procedure-darbitrage-international-au-sujet-de-djezzy, date de visite : 20-06-2017.

⁴ <http://aksk800.blogspot.com/2010/11/contentieux-djezzy-lultimatum-dorascom.html?m=0>, vendredi 19 novembre 2010, date de visite : 20-06-2017.

⁵ <https://www.tsa-algerie.com/djezzy-naguib-sawiris-perd-la-procedure-darbitrage-contre-lalgerie/>, 07 Juin 2017, date de visite : 20-06-2017.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

en faveur de l'Algérie qui est représentée par un cabinet d'avocat américain contre un montant de 3,5 millions de dollars, au moment où le contentieux portait sur une somme de 596,6 millions de dollars (suite au redressement fiscale demandé par l'Algérie).

5- Rôle de la diplomatie économique dans l'intégration économique de l'Algérie

La fin de la guerre froide a consacré la victoire du libéralisme. Paradoxalement, comme le fait remarquer Éric Denécé, le commerce international se positionne comme domaine de compétition et de conflit. Ainsi, la conquête des marchés a remplacé la conquête des territoires.¹ En réaction à ce changement, les États ont réorienté leur stratégie afin de s'adapter à ce nouveau paradigme. En effet, la nouvelle stratégie des États vise, en particulier, à promouvoir :

- leur indépendance économique et culturelle, c'est-à-dire leur liberté d'action ;
- leur capacité à innover et à produire, grâce à une base industrielle et technologique solide ;
- leur prospérité et leurs ressources, qui conditionnent leur capacité d'action mais aussi leur stabilité et leur cohésion interne ;
- leur sphère d'influence politique ou économique.²

En effet, une diplomatie économique peut se définir comme « un ensemble d'activités visant les méthodes et procédés de la prise internationale de décision et relatives aux activités économiques transfrontières dans le monde réel. Elle a comme champs d'action le commerce, l'investissement, les marchés internationaux, les migrations, l'aide, la sécurité économique et les institutions qui façonnent l'environnement international, et comme instruments les relations, la négociation et l'influence. »³

¹ Éric Denécé, « Diplomatie économique et compétition des États », *Géoéconomie*, 2011/1 (n°56), p. 71.

² Idem. p. 71-72.

³ Revel, Claude, « Diplomatie économique multilatérale et influence ». *Géoéconomie*, 2010, no 1, p. 59-67. Cité par (Amine Dafir and Karima Haoudi, « La diplomatie économique et l'insertion internationale de l'économie marocaine », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSN 2028-9324 Vol. 6 No. 4 July 2014, pp. 850-859.)

Pour sa part, D. Lee considère la diplomatie économique comme l'ensemble des efforts déployés par un réseau d'acteurs publics et privés afin de gérer les relations commerciales à travers les divers canaux et processus diplomatiques. Le terme relations commerciales fait référence aux échanges commerciaux ainsi qu'à l'investissement direct étranger et autres domaines économiques.¹

Dans la deuxième définition, le rôle joué par l'entreprise, ou la diplomatie d'entreprise, est mis en évidence. En effet, cette nouvelle forme de diplomatie émerge dont l'objectif est de promouvoir les intérêts des entreprises. En Algérie, nous constatons que ce rôle est joué, notamment par le représentant du Forum des chefs d'entreprises, Ali Haddad.

La diplomatie économique a essentiellement pour objectifs :

- la promotion de la "destination nationale" auprès des investissements étrangers ;
- la permission aux entreprises d'exposer en amont et au cours des négociations, leurs préoccupations et leurs attentes ;
- le renforcement de la dimension économique lors des visites et entretiens ministériels.²

Outre ces objectifs, la diplomatie économique a pour missions :

- la promotion des atouts du pays dans le domaine du tourisme ;
- l'encouragement du transfert de technologie ;
- la création de liens de coopération économique.

Pour renforcer leur diplomatie économique avec les pays considérés comme partenaires stratégiques, certains États n'hésitent pas à doter leurs ambassades de douaniers et d'autres fonctionnaires spécialistes qui relèvent du domaine commercial.

¹ D. Lee, In Amine Dafir and Karima Haoudi, « La diplomatie économique et l'insertion internationale de l'économie marocaine », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSN 2028-9324 Vol. 6 No. 4 July 2014, pp. 850-859.)

² Chambre du commerce et d'industrie de Paris, « *développement international des entreprises, quel apport de la diplomatie économique ?* », Prise de position de la CCIP, annexe technique, 15 novembre 2012, p.4, lien : www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/.../diplomatie-economique-pp-kar1211.pdf, date de visite : 25-03-2017.

Or, il s'avère que plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre de la diplomatie algérienne qui privilégie d'autres domaines au détriment de la dimension économique d'une part et de l'autre, le manque du dynamisme des représentations diplomatiques algériennes auprès des autres pays. À cela s'ajoute l'insuffisance des activités entreprises par les milieux des affaires au niveau international.

Sous-section 3 : Nécessité de mise la en place d'une Agence nationale de l'intégration économique

Les recherches que nous avons effectuées ont démontré la présence de plusieurs initiatives en matière d'informations et d'études en Algérie, susceptible de servir les différents acteurs de l'intégration économique. Toutefois, l'absence d'une coordination centralisée de ces efforts rend leur utilisation peu profitable aux entreprises.

À partir de ce constat, nous proposons la mise en place d'une structure spéciale, par exemple une « Agence nationale de l'intégration économique » qui aura pour mission de coordonner les actions à entreprendre par l'Algérie dans le cadre de ses relations économiques avec le monde extérieur.

Toutes les institutions concernées devront être associées à la réalisation des objectifs de la nouvelle Agence et ce, afin d'assurer la réussite du processus d'intégration économique du pays.

Pour sa part, la CNUCED dans son rapport dédié à la politique commerciale de l'Algérie, a recommandé de mettre en place une structure dotée de prérogatives légales pour la conduite des réformes. Compte-tenu de ses prérogatives, cette structure doit se situer à un haut niveau de la hiérarchie (Présidence de la République ou Premier Ministère).

Les missions de cette structure seront organisées autour de trois éléments essentiels :

- l'observation de l'Etat du climat des affaires ;
- l'identification des objectifs quantifiables (objectifs chiffrés concernant l'amélioration du climat des affaires) ;

- la mise sous contrat de performance des acteurs institutionnels impliqués dans l'amélioration du climat des affaires.¹

Pour ce faire, la nouvelle structure sera chargée de :

- la coordination entre les différentes institutions concernées par le processus de l'intégration économique ;
- le soutien aux acteurs de l'insertion internationale ;
- la réalisation des études de conjoncture et de perspectives relatives au climat des affaires international ;
- la diffusion optimale de l'information au profit des acteurs concernés.

En outre, elle sera un instrument d'aide à la prise de décision pour le gouvernement. De la sorte, la nouvelle Agence aura des missions géoéconomiques, d'intelligence économique et de management.

1- Missions géoéconomiques

La mission principale de l'Agence est d'élaborer et d'assister le gouvernement à la mise en œuvre d'une stratégie géoéconomique visant à protéger ses intérêts au niveau international.

1.1- Définition de la géoéconomie

La géoéconomie est l'analyse des stratégies d'ordre économique (notamment commercial), décidées par les États dans le cadre de politiques visant :

- à protéger leur économie nationale ou certains pans bien identifiés de celle-ci ;
- à acquérir la maîtrise de technologies clés ;

¹ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op. Cité, p.60.

- à conquérir certains segments du marché mondial relatifs à la production ou la commercialisation d'un produit ou d'une gamme de produits sensibles.

La possession ou le contrôle de ces éléments confère à son détenteur (État ou entreprise "nationale") un élément de puissance et de rayonnement international et concourt au renforcement de son potentiel économique et social.¹

1.2- Évaluation des intégrations régionales et des accords commerciaux signés par l'Algérie

Sur un autre volet, les intégrations régionales auxquelles l'Algérie a adhéré doivent faire l'objet d'une évaluation périodique pour estimer les avantages et les dommages éventuels engendrés par chaque accord. Dans ce cadre, le dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union européenne, la GZALE, etc. et les accords bilatéraux, comme l'accord de libre-échange avec la Tunisie, seront analysés par la même institution.

En adoptant une telle démarche, l'Agence pourra même proposer des actions adéquates de politique commerciale comme les contingents, les autorisations d'importation, etc. Cette évaluation permettra, entre autre, de réagir contre le risque de déséquilibre des rapports commerciaux ou de prendre des mesures de sauvegarde adéquates en cas de déséquilibre de la balance des paiements.

1.3- Soutien aux acteurs nationaux de l'intégration économique

Selon Florence Pinot de Villechenon et Humberto López Rizzo, les mesures de soutien commandées par l'Etat au profit des entreprises, visant à faciliter l'intégration de celles-ci dans l'environnement international, devraient atteindre les objectifs suivants :

- améliorer l'environnement de l'entreprise : simplifier les démarches administratives, faciliter son accès aux financements, ... ;

¹ Pascal LOROT, *La géoéconomie, Nouvelle grammaire des rivalités internationales*, p. 114. Lien : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001147.pdf, date de visite : 12-05-2017.

- faciliter la mise en rapport des entreprises avec les circuits de la connaissance : mécanismes de coopération université-entreprise, clusters,¹ ... ;
- fournir des informations sur l'environnement à l'étranger : accès au marché, cadre juridique et fiscal, normes, circuits de distribution, ... ;
- contribuer à l'identification de partenaires à l'étranger et accompagner l'entreprise dans ses démarches de rapprochement.²

Par ailleurs, la méconnaissance des règles d'arbitrage international est susceptible d'engendrer la perte des montants importants aux entreprises algériennes. À cet effet, l'intervention de l'Agence rendra possible la résolution des litiges qui pourraient survenir entre les entreprises algériennes et les entreprises étrangères et leur garantira une dotation par les moyens nécessaires (fonds spécial et avocats) pour se défendre devant les instances d'arbitrage international.

Deux possibilités s'offrent à l'Agence pour la réalisation de cet objectif :

- soit par le recrutement et la formation d'avocats d'affaires dans le domaine de l'arbitrage ;
- soit par la convention avec des cabinets d'avocats de réputation internationale spécialisés dans les affaires d'arbitrage.

Par ailleurs, le soutien de l'Agence aux entreprises doit se traduire par la proposition de services en matière d'intermédiation et de négociation des contrats entre entreprises algériennes et étrangères, par exemple dans le cas d'un contrat de sous-traitance. En effet, dans les transactions commerciales internationales, les entreprises algériennes sont amenées à signer des contrats avec les grandes firmes multinationales ayant accumulées de l'expérience et des connaissances en

¹ Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE (très petite entreprise), fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent à une même filière. Dans une économie mondialisée, les clusters permettent, en fédérant les énergies, de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles par des entreprises seules. Par raccourci, on désigne également par cluster la structure en charge du fonctionnement du réseau. (<http://franceclusters.fr/les-clusters-francais/les-clusters-definition/>, date de visite : 27-02-2018)

² Florence Pinot de Villechenon et Humberto López Rizzo, « *Les PME à l'international, L'internationalisation des PME françaises en Amérique latine : regards sur le Mexique* », p. 21, lien : www.univ-paris1.fr/fileadmin/.../Rapport_PME_francaises_au_Mexique.2012.pdf, date de visite : 21-03-2017.

matière de négociation. Dans ce cas de figure, les entreprises algériennes pourraient se retrouver, par méconnaissance des aléas des contrats internationaux, en situation de déséquilibre des droits et obligations contractuels et/ou en situation de dépendance et de faiblesse face à leurs partenaires.

Le rôle de l'Agence, dans cette perspective est d'apporter son aide aux entreprises algériennes à travers :

- une modélisation des types de contrats pour chaque activité économique ;
- une résolution des cas de dépendance¹ des entreprises algériennes ;
- une orientation des entreprises vers des partenaires plus crédibles ;
- une participation aux négociations et/ou propositions de négociateurs de qualité, bien que nationaux ou étrangers.

Comme nous l'avons avancé plus haut, la normalisation s'avère une action primordiale pour toute tentative d'internationalisation. L'Agence se doit de faciliter et de subventionner également les demandes de normalisation formulées par les entreprises algériennes. Au-delà de l'apport financier actuel de 300 millions de DA offert par l'Etat, les entreprises sélectionnées comme ayant un potentiel pour pénétrer les marchés internationaux doivent être soutenues pour répondre aux exigences techniques et managériales afin de satisfaire les conditions fixées par l'Organisation internationale de normalisation. Par conséquent, le soutien doit porter sur le processus interne de production des entreprises.

Sur un autre volet, l'Agence doit sélectionner les entreprises susceptibles de bénéficier des subventions financières en vue de leur internationalisation. Ainsi, l'Agence sera chargée d'orienter celle-ci vers des importateurs étrangers intéressés par les produits de ces entreprises.

Par ailleurs, NABNI propose :

¹ les pratiques anticoncurrentielles susceptibles de constituer un abus de dépendance économique : le refus de vente, les ventes concomitantes ou discriminatoires, les ventes conditionnées par l'acquisition d'une quantité minimale, l'obligation de revente à un prix minimum, la rupture d'une relation commerciale au seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales injustifiées ou tout autre acte de nature à réduire ou à éliminer les avantages de la concurrence dans un marché. (lien : <https://www.commerce.gov.dz/abus-de-dependance-economique>, date de visite : 30-07-2017)

- la subvention des coûts d'exploration de nouveaux marchés (remboursement d'une partie des frais de développement et d'exploration) ;
- la subvention directe de l'entrée dans de nouveaux marchés d'exportation ou de l'exportation de nouveaux produits.¹

1.4- Veille sur le bon fonctionnement de l'économie algérienne

L'une des missions capitales de la nouvelle Agence est de protéger le pays de la dépendance et d'assurer un approvisionnement en produits et services nécessaires au bon fonctionnement de l'économie nationale.

Par ailleurs, l'Agence devra prévoir des issues en cas de rareté de certains produits nécessaires à la vie quotidienne et ce, par la recherche continue de fournisseurs différents pour le même produit.

En outre, l'Agence aura la responsabilité de prévoir des moyens de riposte d'ordre économique en cas de menace ou d'agression économique telle qu'un embargo. À titre d'exemple, le cas de l'imposition d'une taxe d'entrée sur le territoire tunisien aux Algériens constitue un bon exemple.

1.5- Lutte contre la menace criminelle transnationale et la concurrence déloyale dans le secteur du commerce extérieur de l'Algérie

Le nombre d'intervenants dans le cadre de la lutte contre le crime transnational est important. En effet, les douanes, la gendarmerie, la sûreté, le commerce, les impôts, la Banque d'Algérie, l'ONDA² et l'ONPI³ sont concernés, à cette liste s'ajoute la coopération internationale dans ce domaine avec les douanes étrangères ou Interpol par exemple.

¹ NABNI, *Nos propositions, Économie*, Mesures court terme, Chantier N° 09 : Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce, lien : <http://www.nabni.org/nos-propositions/economie/chantiers-a-horizon-2020/chantier-n-09/>, date de visite : 22-11-2016.

² Office National des Droits d'Auteur.

³ Office National de la Propriété Industrielle.

Une lutte plus efficace nécessite la convergence des efforts de tous ces intervenants notamment, à travers le partage du renseignement par le biais d'une seule base de données qui serait gérée par l'Agence.

Par ailleurs, l'Agence aura pour mission de mettre en garde les entreprises algériennes contre les menaces susceptibles d'entraver leur bon fonctionnement, leur production, etc. Dans cette optique, la CNUCED recommande de mettre en place un dispositif législatif et réglementaire qui permettrait d'instruire les demandes de protection émanant des entreprises et d'organiser la surveillance des principaux marchés fournisseurs pour identifier l'utilisation des subventions et les marchandises contrefaites. Cela permettra de recourir aux mesures compensatoires et à l'interdiction de mise sur le marché dans le second cas.¹

Pour ce faire, un arrêté interministériel du 8 janvier 2018 portant institution d'un dispositif de gestion et de suivi des mesures de sauvegarde a été promulgué. Ce texte a créé la Commission consultative intersectorielle des mesures de sauvegarde qui est chargée, notamment :

- de l'examen des demandes de sauvegarde et leurs opportunités ;
- de donner son avis concernant les demandes de sauvegarde après examen des résultats de l'enquête prévue par la réglementation en vigueur ;
- de donner son avis sur toute question liée aux sauvegardes ;
- de proposer les mesures de sauvegarde appropriées ;
- de solliciter toutes informations ou données jugées nécessaires dans le cadre de l'accomplissement de ses missions auprès des institutions et autres entités publiques et/ou privées.

La Commission, présidée par le Directeur général du commerce extérieur, est composée des membres suivants :

- deux (2) représentants du ministre chargé du commerce ;
- un (1) représentant du ministre chargé de l'industrie et des mines ;

¹ CNUCED, *Cadre de politique commerciale : Algérie - Politiques Commerciales et Diversification*, Op. Cit., p.61.

- un (1) représentant du ministre chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;
- deux (2) représentants du ministre chargé des finances (DGD/DGI) ;
- un (1) représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie.¹

Toutefois, la Commission n'est habilitée qu'en matière de mesures de sauvegarde, c'est-à-dire, elle ne peut pas proposer l'application des mesures compensatoires ou de l'antidumping. Par ailleurs, l'entreprise souhaitant bénéficier de cette protection doit fournir une "tonne" d'informations, dont certaines sont disponibles au niveau des différentes administrations publiques : positions tarifaires, droits de douane et taxes appliqués ! Ce qui peut limiter le recours au service de la Commission.

1.6- Veille sur le transfert international de technologie vers l'Algérie

La CEPALC a analysé minutieusement la question du transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement. Cette Commission a démontré que plusieurs obstacles peuvent entraver la diffusion internationale de la technologie.

1.6.1- Définition du transfert de technologie

L'opération de transfert de technologie renvoie globalement à une série de processus rendant possible et facilitant l'échange de compétences, de savoirs, d'idées, de connaissances et de technologie entre différentes parties prenantes, telles que les universités et les instituts de recherche, les organisations internationales, les organisations intergouvernementales, les ONG, les entités du secteur privé et les individus, ainsi que le transfert international de technologie entre pays.²

¹ Articles 1, 2 et 3 de l'arrêté interministériel du 20 Rabie Ethani 1439 correspondant au 8 janvier 2018 portant institution d'un dispositif de gestion et de suivi des mesures de sauvegarde. JO N°09 du 11-02-2018, p.21.

² Ali Jazairy, Les Nouvelles Tendances du Transfert de Technologie International et les Efforts de l'OMPI pour la Promotion de l'Innovation et du Transfert de Technologie, Alger, 2013, p. 19. Lien : inapi.org/PDF/WIPO-WORKSHOP/Ali%20Jazairy_Alger%202.pdf, date de visite : 02-08-2017.

Pour assurer un transfert de la technologie appropriée qui réponde aux besoins des entreprises algériennes, l'Agence doit recourir à la veille technologique.

1.6.2- Veille technologique

La veille technologique « consiste à surveiller les évolutions techniques, les innovations dans un secteur d'activité donné. La veille technologique comprend notamment la surveillance, la collecte, le partage et la diffusion d'information permettant d'anticiper ou de s'informer sur des changements en matières de recherche, développement, brevet, lancement de nouveaux produits, matériaux, processus, concepts, innovation de fabrication, ... afin d'évaluer l'impact sur l'environnement et l'organisation. »¹

Le transfert de technologie se réalise dans le cadre de la négociation de contrats, en faisant de l'obligation de transfert de technologie par le vendeur au profit de l'acheteur, l'une des clauses de ces contrats. L'exemple de l'Afrique du Sud dans le domaine de transfert de technologie, présenté dans l'encadré ci-dessous, est éloquent.

¹ <http://www.digimind.fr/solutions/par-types/definitions/veille-technologique>, date de visite :02-01-2017.

Encadré N° 13 : Politique de transfert de technologie de l'Afrique du Sud

Reconnaissant son rôle crucial dans la promotion du développement, le renforcement de la compétitivité et l'amélioration de la qualité de vie, une attention grandissante a été accordée à soutenir l'innovation en Afrique du Sud, qui depuis les années 90, a élaboré des nouvelles politiques et a mis en place des structures pour soutenir le transfert des technologies :

a- The Southern African Research and Innovation Management Association:

Fondée en 2002, The southern African Research and innovation Management Association (SARIMA) est un organisme d'intervenants qui fournit une plate-forme pour les gouvernements, les universités et l'industrie qui ont un intérêt dans la recherche et la gestion de l'innovation. Avec comme objectifs, le développement professionnel des personnes impliquées dans la gestion de la recherche, la création de capital intellectuel, la promotion des meilleures pratiques dans la gestion et l'administration de la recherche, l'utilisation optimal du capital intellectuel afin de créer de la valeur économique et sociale, le plaidoyer des politiques nationales et institutionnelles appropriées pour soutenir la recherche et de générer du capital intellectuel et l'avancement de la science, la technologie et l'innovation. SARIMA a des liens avec plusieurs organisations locales, africaines et internationales avec des objectifs connexes.

b- Système national d'innovation (SNI)

Suite à une étude sur les sciences et technologies en Afrique du Sud le concept d'un système national d'innovation (SNI) a été créé en 1996. Suivi d'un cadre d'un ensemble de politiques clés pour promouvoir le développement d'une stratégie de la science et la technologie en Afrique du Sud.

Pour soutenir cette vision et une bonne gestion du SNI afin d'avoir un impact politique, la stratégie nationale de R&D a été élaborée en 2002, celle-ci comprend les recommandations spécifiques et des interventions stratégiques pour remédier aux faiblesses identifiées.

c- Système de la propriété intellectuelle (PI)

Un cadre pour les droits de propriété intellectuelle qui s'appuie largement sur loi Bayh-Dole a été rédigé pour attirer l'attention sur la nécessité d'une exploitation plus efficace de la recherche publique.

L'Office de la propriété intellectuelle de gestion (IPMO) et l'Office de commercialisation (IFCO) sont des unités au sein des fonds d'innovation qui soutiennent la gestion de la PI. Ils aident également au renforcement des capacités. Le système d'incitation des brevets octroi des prix aux inventeurs qui ont rapporté une innovation et qui ont contribué à breveter les résultats de leur recherche.

d- Fonds d'innovation

Le Fonds d'innovation est l'une des principales agences responsables de la mise en œuvre de la stratégie de R&D. Il vise à promouvoir la compétitivité en investissant dans des projets innovants en R&D.

Autres mesures de soutien pour la commercialisation de R&D comprennent plusieurs programmes de recherche et d'innovation accessibles sur une base concurrentielle.

Le transfert de technologie en Afrique du Sud montre des signes encourageants de progrès :

- Actuellement il existe 6 BTT qui fonctionnent depuis plusieurs années et sont aujourd'hui considérés comme des entités établies au sein de leurs organisations.
- Plusieurs nouveaux BTT ont été récemment mis en place ou sont en cours de lancement.
- Une expérience d'accords de licence et d'entreprises spin-out est progressivement construite.
- Un bon noyau de professionnels, des praticiens expérimentés en transfert des technologies qui partagent leurs compétences en informant et en formant les plus jeunes.
- Une organisation dynamique des intervenants fournit une plateforme pour le développement de réseaux et de professionnels dans le domaine.
- Des collaborations africaines et internationales ont été forgées avec des organismes dédiés au transfert des technologies.

Malgré la mise en place d'une structure politique et institutionnelle pour soutenir le transfert des technologies, le potentiel existant n'est pas encore utilisé d'une façon optimale et le faible flux des résultats de la recherche vers l'industrie a été identifié comme un domaine de préoccupation particulière du gouvernement sud-africain.¹

¹ Naima Abbadi, « Transfert des technologies. Quel model pour l'Afrique ? Triennale de l'éducation et formation en Afrique » (Ouagadougou, Burkina Faso, 12 au 17 février 2012), Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), pp. 18-19. Lien : www.adeanet.org/triennale/Triennalestudies/subtheme3/3_4_03_Abaddi_fr.pdf, date de visite : 15-05-2017.

Commentaire

L'encadré donne un aperçu sur modèle de politique de transfert technologique et d'encouragement de l'innovation. À cet exemple de l'Afrique de Sud, nous constatons que le processus de promotion de l'innovation demande la mise en place des institutions et des financements conséquents. Par ailleurs, cette opération demande toute l'attention et l'intérêt du décideur politique. En effet, ce transfert ne peut se réaliser sans une interventionnisme de l'Etat dans les branches économiques exprimant un besoin dans ce domaine, d'où l'importance de la coopération et de la coordination public-privé.

2- Missions d'intelligence économique de l'Agence

L'action de l'Agence en matière d'information consistera à fixer une démarche d'intelligence économique telle que définie par l'Institut français des hautes études de la défense nationale, au niveau national et d'une façon coordonnée.

2.1- Définition de l'intelligence économique

Selon ledit institut, l'intelligence économique est :

« Une démarche organisée, au service du management stratégique de l'entreprise, visant à améliorer sa compétitivité par la collecte, le traitement d'informations et la diffusion de connaissances utiles à la maîtrise de son environnement (menaces et opportunités) ; ce processus d'aide à la décision utilise des outils spécifiques, mobilise les salariés, et s'appuie sur l'animation de réseaux internes et externes". À cette définition peut être ajoutée une dimension supplémentaire. Cette démarche implique une politique adaptée de protection des connaissances et du savoir de l'entreprise et peut nécessiter l'emploi d'actions offensives. »¹

Ainsi, l'Agence aura pour mission la mise en place d'un Système national d'intelligence économique.

Les objectifs² de tout système d'intelligence économique sont de :

¹ Cigref, Op. Cité, p.27.

² Quant au système américain d'intelligence économique, fondé sur une approche libérale, la compréhension de ses finalités passe par l'analyse des enjeux politiques, stratégiques, économiques et technologiques des États-Unis dans leur course pour la conquête des marchés extérieurs. L'originalité de cette démarche puise dans l'intérêt et l'efficacité des stratégies internationales américaines qui tiennent en grande partie à la liaison renforcée entre les diverses administrations, d'une part, et entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, d'autre part. Le système repose sur une vraie doctrine et une volonté de coordination sans faille.

- « accroître la compétitivité en s'adaptant aux règles de la concurrence ;
- accroître la compétitivité en modifiant les règles de la concurrence ;
- détecter les opportunités et écarter les menaces ;
- décider à bon escient, réagir vite ;
- se doter d'une politique nationale d'influence et des moyens de sa mise en œuvre. »¹

Dans la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information, les services des renseignements doivent jouer un rôle primordial, comme source d'information. Les administrations publiques comme la douane, le commerce et toutes les autres institutions publiques concernées sont également tenues de fournir des données précieuses sur tout ce qui concerne les transactions commerciales intéressant l'Agence.

2.2- Besoins du décideur algérien en matière d'informations

Pour permettre à l'Etat de mener à bien sa mission de soutien aux entreprises, l'information est d'une importance capitale. Comme le souligne Bernard Carayon, « pour définir et faire évoluer sa stratégie, accomplir au mieux ses nouvelles missions, notamment dans les négociations intergouvernementales, l'Etat doit mieux connaître les besoins des acteurs économiques. En raison de la mondialisation des marchés, du développement des technologies, de l'imbrication des acteurs, l'Etat n'a plus le monopole ni même toujours l'expertise suffisante à la promotion et à la défense des intérêts [du pays]. »²

2.3- Besoins des PME algérienne en matière d'information

Pour leur part, les PME ont des besoins en matière d'information. À ce titre, elles doivent notamment être en mesure « d'accéder facilement et au meilleur coût à l'information [...] :

(<https://intelligenceco.wordpress.com/2012/01/07/finalites-et-objectifs-de-lintelligence-economique/>, date de visite : 12-07-2017.)

¹ Idem

² Bernard Carayon, Op. Cité, p. 31.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

informations scientifiques et techniques, statistiques, financières et commerciales, juridiques et légales. »¹

2.4- Besoins des grandes entreprises algériennes en matière d'information

D'une manière générale, les grandes entreprises traitent elles-mêmes leurs besoins d'informations. En revanche des besoins plus spécifiques peuvent s'exprimer, ceux-ci « portent avant tout sur un meilleur accès aux décideurs administratifs et politiques, sur une amélioration du temps de réponse, de la prise de décision et du suivi des dossiers -par exemple en matière de normalisation, ainsi que sur l'accompagnement des contrats importants (dans leur conquête et leur suivi). »²

2.5- Mise en place d'une politique d'influence pour l'Algérie

Nous pouvons définir l'influence comme un ensemble de stratagèmes qui visent « à amener celui que l'on veut influencer à changer son paradigme de pensée, à modifier ses fondamentaux. De manière très concrète, l'influence induit un changement de niveau dans la perception des réalités. Au vu des messages envoyés, directement ou le plus souvent indirectement, la cible visée va peu à peu s'extirper de son schéma mental initial pour se déplacer vers un autre. »³

En matière d'influence, le rôle de l'Agence est de concevoir une stratégie d'influence à travers des actions de communication destinées à des cibles potentielles (marchés étrangers, investissements étrangers, etc.). Dans ce cadre, la diplomatie économique s'avère d'une importance capitale. En effet, l'Agence doit être en mesure de proposer des actions diplomatiques qui seront menées par le Ministère des affaires étrangères.

Les objectifs d'une stratégie d'influence sont d'améliorer l'image du pays et de l'entreprise algérienne vis-à-vis des acteurs extérieurs. En outre, la stratégie d'influence vise, à travers les différents moyens de communication, à contrecarrer les campagnes de désinformation menées par les concurrents.

¹ Idem, p. 29.

² Ibid, pp. 29-30.

³ <https://communicationorganisation.revues.org/3921>, date de visite : 02-08-2017.

Plusieurs techniques sont utilisées par les spécialistes pour influencer des personnes cibles ou l'environnement de l'entreprise ou d'un pays, telles que les pressions informationnelles, les actions de lobbying ou les opérations de désinformation.¹

2.6- Protection du patrimoine économique des entreprises algériennes

Dans le domaine de la protection du patrimoine économique des entreprises stratégiques contre toute forme de menaces d'origine extérieure, l'Agence est appelée à prévenir ces entreprises afin de prendre leurs dispositions et de renforcer leur sécurité interne. En effet, sur un marché très concurrentiel, des pratiques déloyales comme l'espionnage industriel ou le piratage informatique, sont souvent utilisées pour s'approprier les innovations des concurrents, voire leur outil industriel, ou pour les déstabiliser et les affaiblir. Il revient à l'État d'aider les entreprises, grandes et PME, à écarter ces dangers et à les informer des risques encourus. »²

Dans ce cadre, l'Agence doit avoir pour mission de protéger l'entreprise de la manière suivante :

- prévenir les risques liés à la sécurité des systèmes d'information, des machines, des bâtiments, etc.
- prévenir les risques managériaux : risque d'amnésie des savoir-faire, rupture d'approvisionnement, etc. ;
- prévenir l'entreprise et ses membres de : désinformation, vol, contrefaçon, concurrence déloyale, etc.³ ;
- espionnage industriel ;
- protection des investissements algériens à l'étranger.

¹http://www.intelligencestrategique.be/site/ase_is-fr/intelligence-strategique/les-piliers-de-l-intelligence-strategique/iii-techniques-d-influence-et-lobbying/index.html, date de visite : 02-08-2017.

²<https://intelligenceco.wordpress.com/2012/01/07/finalites-et-objectifs-de-lintelligence-economique/>, date de visite : 12-07-2017.

³ Idem

2.7- Rôle des acteurs du système national algérien d'intelligence économique

2.7.1- Rôle de l'Etat

Le rôle que doit jouer l'Etat dans le système national d'intelligence économique consiste en trois actions :

- [...] il organise la gestion de l'information économique, afin d'aider les entreprises engagées dans la concurrence internationale et soumises à la concurrence étrangère sur leur propre marché domestique. Il s'agit d'accroître, par une diffusion large d'informations élaborées, leur potentiel d'analyse et de leur permettre ainsi d'ajuster leurs stratégies à ces nouvelles menaces concurrentielles ;
- l'État et les administrations sont appelés à jouer un rôle essentiel dans l'appui aux entreprises, en particulier aux PME-PMI, confrontées aux formes multiples de la concurrence internationale. Le degré de réactivité, de plus en plus élevé que les mutations de l'environnement imposent aux entreprises, nécessite un accès facile et rapide à l'information utile ;
- il veille à la protection du patrimoine économique et technologique, notamment des entreprises situées sur des créneaux stratégiques pour l'économie nationale. Enfin, il mobilise les gisements d'information de l'administration, afin d'être en capacité de définir une vision stratégique globale ainsi qu'une hiérarchie de priorités et des axes d'intervention par zones géographiques.¹

2.7.2- Rôle des entreprises

Les entreprises peuvent intervenir sur deux volets, premièrement la protection de leur patrimoine scientifique et technologique qui représente l'ensemble des informations et connaissances qu'elles ont emmagasinées. Ce patrimoine « regroupe à la fois les informations formelles, stockées sur des supports (qu'ils soient numériques ou papier) et les informations

¹ Commissariat Général du Plan, Op. Cité, p. 77.

Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

informelles, détenues par les membres de l'entreprise. Il est donc nécessaire pour toute organisation de le protéger afin de prévenir les pertes, les fuites ou les vols. »¹

Cette mission repose sur deux types d'actions :

- des mesures de sécurité applicables aux salariés, aux systèmes informatiques, etc. ;
- et « la maîtrise des modalités juridiques de la protection industrielle et intellectuelle, mais aussi sur le suivi, voire l'innovation en matière de systèmes techniques d'identification des produits véritables, ainsi que la mise au point de secrets de fabrication. »²

Deuxièmement, les entreprises participent à l'alimentation du système national d'intelligence économique en informations (feed-back).

En retour, les entreprises peuvent bénéficier de ce gisement d'informations recueillies et traitées, pour orienter leur stratégie, sachant que l'information, « dans le contexte de compétition économique, est devenue une composante essentielle de la réussite des organisations. Car seules les entreprises qui sauront prévoir l'évolution des marchés, cerner les besoins potentiels, identifier les innovations technologiques, anticiper les modifications de comportement des acteurs économiques, politiques et sociaux maintiendront un bon niveau de compétitivité. »³

2.7.3- Rôle de la communauté algérienne à l'étranger

Nous avons exposé le rôle qu'une migration peut jouer dans le développement économique du pays d'origine. Cependant, nous avons déjà démontré l'approche réticente du décideur algérien à l'égard de cette communauté.

¹ Chambre de commerce et d'industrie Rhône-Alpes «protéger son patrimoine matériel et immatériel », intelligence économique, Espace Innovation & Compétitivité, lien : <http://www.innovation.rhone-alpes.cci.fr/>, date de visite : 04-04-2017

² Commissariat Général du Plan, op. Cité, p.55.

³ Idem, pp.30-31.

Ainsi, pour remédier à cette situation dommageable pour l'économie algérienne, certaines actions peuvent être proposées visant à promouvoir l'apport de cette émigration dans le projet de développement de l'Algérie. Il s'agit notamment de :

- la constitution d'une base de données des compétences algériennes à l'étranger qui permettrait notamment d'identifier le profil des émigrés : chef d'entreprise, ingénieur, médecin, ... ;
- la contribution des émigrés dans la collecte d'informations et l'alimentation de bases de données de l'Agence sur les opportunités, menaces, conjoncture, situation politique, etc. des pays d'accueil ;
- l'étude, par l'Agence, des possibilités de participation directe des émigrés à l'activité économique au niveau national : transfert d'activité, ... ;
- la création d'un bureau de liaison pour l'information des émigrés algériens notamment dans les pays où la communauté algérienne est bien présente comme la France, le Québec, etc.

2.8- Études de conjoncture

Pour un suivi régulier des conjonctures politiques et économiques, l'Agence doit avoir toutes les données concernant le contexte mondial, régional et celui des pays avec lesquels l'Algérie noue des relations économiques importantes.¹ Pour la fiabilité de ces notes de conjoncture, il serait judicieux de tisser des liens avec le monde de la recherche scientifique. L'importance d'une note de conjoncture se manifeste dans son actualisation permanente et sa capacité de prévision.

Toutefois, les études doivent coller aux besoins exprimés par les différents acteurs. Si, par exemple, une entreprise souhaite s'installer dans un autre pays, cette dernière cherchera :

- à s'informer sur les procédures d'investissement ;

¹ Dans ce sens, les statistiques existantes ne permettent pas de réaliser des notes de conjoncture approfondies tels qu'attendues par les différents acteurs. À ce titre, l'exemple des statistiques relatives au commerce extérieur éditées par les services des douanes méritent être mieux traitées (par le croisement des données) et informatisées d'une façon à fournir une lecture plus détaillée et en temps réel des rapports commerciaux entretient l'Algérie avec d'autres pays.

- à connaître la fiscalité au niveau de ce pays
- à obtenir des garanties, comme cela peut être le cas d'un investissement qui nécessite la mobilisation de montants importants.

2.9- Réaliser des études de prospective

En matière d'étude prospective, l'Agence doit participer à l'orientation des choix du décideur algérien. L'Agence, en effet, doit éclairer et expliquer l'évolution des tendances mondiales ou régionales et réduire le champ de l'incertitude et de l'improvisation. Ainsi, dans un monde en mutation technologique, économique et financière rapide, la fonction prospective est essentielle. La politique d'intelligence économique vise à discerner ce qui est stratégique pour le moyen et le long terme, grâce à une étroite coopération entre administrations, entreprises, Universités, Centres de Recherche et laboratoires.¹ Toutefois, cette discipline n'est pas encore développée en Algérie, exception faite de certains départements ministériels qui sont dotés des services de prospectives, la plupart des chiffres relatifs à l'économie du pays sont tirés à partir des études des organismes internationaux ou étrangers

Par conséquent, l'Agence aura pour mission de tisser des liens solides avec le monde académique et de veiller au recueil des études réalisées sur des thèmes intéressant son domaine d'intervention.

3- Missions de mangement de l'Agence

Sur le plan managérial, l'Agence devrait avoir deux missions principales :

- la coordination des activités des différents intervenants et concernés par les transactions internationales, au niveau interne ;
- le renforcement de la contribution des institutions publiques et privées algériennes activant dans d'autres pays.

¹<https://intelligenceco.wordpress.com/2012/01/07/finalites-et-objectifs-de-lintelligence-economique/>, date de visite : 12-07-2017.

3.1- Au niveau interne

L'une des démarches, souvent suivie par les pays souhaitant harmoniser et faciliter les procédures administratives dans un domaine donné, est la mise en place d'un guichet unique regroupant tous les intervenants ou quelques-uns exerçant dans ce même domaine.

Selon l'UNCEAFAC¹, un guichet unique peut être défini « comme une facilité permettant aux parties impliquées dans le commerce et le transport de déposer des informations et des documents normalisés auprès d'un point d'entrée unique afin de remplir toutes les formalités officielles liées à l'importation, à l'exportation et au transit. »²

Ainsi, « selon la recommandation 33 du CEFAC- ONU (ECE/TRADE/352), un guichet unique peut conduire à une meilleure combinaison des systèmes et mécanismes officiels existants tout en favorisant une plus grande ouverture et disponibilité dans la façon dont les pouvoirs publics fonctionnent et communiquent avec les entreprises. »³

Or, il s'avère que le guichet unique de l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement concentre ses efforts uniquement sur la création de l'entreprise et l'octroi des avantages fiscaux.

Par ailleurs, les initiatives visant à mettre en œuvre la coordination logistique ou les facilitations des procédures n'ont pas abouti à la mise en place d'un guichet ou d'une autre structure en mesure de faciliter les procédures et les formalités pour l'investissement étranger, le commerce extérieur, la logistique, etc.

À ce propos, NABNI recommande l'amélioration de la logistique internationale, à travers :

¹ UN Centre for Trade Facilitation and E-Business (UN/CEFACT).

² Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique (CEA), *Étude sur les insuffisances dans l'utilisation Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la Facilitation des échanges dans les pays africains et Outils pour rapprocher les écarts existants en matière de TIC, guichet unique : un outil pour la facilitation des échanges*, 26 juin 2008, p. 13.

³ Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique (CEA), p. 14.

- un plan national de la logistique du commerce extérieur devrait-être mis en œuvre, qui inclura la facilitation douanière et portuaire ainsi que la mise en place de plateformes logistiques ;
- la mise en place de circuits logistiques du commerce extérieur qui facilitent les opérations d'exportation et mettent les ports d'exportation algériens au niveau de leurs homologues méditerranéens ;
- la simplification des procédures liées à l'exonération fiscale et tarifaire totale des activités exportatrices jusqu'à 2020 ;
- développement de chaînes logistiques (entrepôts, zones de stockage, zones sous douanes), infrastructures environnementales, centres techniques de métrologie, d'homologation et de standardisation ;
- adopter un plan national de réalisation de plateformes logistiques intégrées, mises en concession auprès d'opérateurs de référence de la logistique et du transport.¹

En outre, comme le montrent les tableaux ci-après, la démarche de consolidation des services doit inclure le maximum d'intervenants dans la chaîne logistique internationale et dans la procédure d'investissement étranger, etc. Il s'agit notamment de la douane, des impôts du commerce, des banques, des assurances, etc. Les trois tableaux suivants, résument les différents guichets uniques peuvent être mis à en place, dont le but est de faciliter les procédures administratives du commerce international :

¹ NABNI, *Nos propositions, Économie*, Mesures court terme, Chantier N° 09 : Soutien aux exportateurs et facilitation du commerce, lien : <http://www.nabni.org/nos-propositions/economie/chantiers-a-horizon-2020/chantier-n-09/>, date de visite : 22-11-2016.

Tableau N° 12 : Le Guichet Unique des formalités de dédouanement

Description : Le Guichet Unique des formalités de dédouanement est la forme qui correspond le mieux à la définition de la Recommandation 33 et de celle de l'AACE. Elle est aussi la plus complexe dans sa mise en œuvre car elle implique la confiance et la collaboration de plusieurs entités qui ne dépendent pas de la même autorité, qui ne font pas le même métier et qui peuvent même parfois, avoir des intérêts divergents. Il s'agit du Guichet Unique qui interconnecte autour d'une plateforme unique ou intégrée, tous les acteurs intervenants dans les formalités de pré-dédouanement, de dédouanement et de post dédouanement.			
Périmètre : • Import • Export • Transit • Autres régimes	Fonctions principales : • Demande d'autorisations ou de permis • Routage vers la douane des permis et autorisations • Paiement électronique des droits et taxes • Suivi électronique de tout le processus de traitement	Etendue : toutes les frontières : • Ports • Aéroports • Frontières terrestres (route, fleuve et chemin de fer) • Autres (postal, zone économique,...)	Acteurs clés : • Douane • Professionnels du secteur privé • Agences gouvernementales
Résultats : • Réduction significative des temps de formalité • Forte réduction des coûts indirects des formalités			
Conditions de réussite : • Leadership gouvernemental de haut niveau • Approche consensuelle • Implication forte de la Douane • Appropriation par les utilisateurs		Risques à gérer : • Querelles de leadership • Coûts des services trop élevés • Impact faible sur les délais (notion implication ou engagement) • Gestion du changement non effective • Dualité des systèmes manuel et électronique	

Source : Alliance Africaine pour le Commerce Électronique, *Guide pratique de mise en œuvre de guichets uniques en Afrique*, avril 2013, p. 17. Lien : http://www.swguide.org/guichet_unique/AACE_guide_pratique_Guichets_Uniques2013.pdf, date de visite : 06-08-2017.

Tableau N° 13 : Le Guichet Unique de coordination de la logistique

Description : Ce type de Guichet Unique concerne la logistique, principalement au niveau de la place portuaire. Il se concentre sur la rapidité et la fiabilité de la logistique depuis l'annonce d'un navire, jusqu'à la livraison des marchandises à leurs propriétaires. Plusieurs ports européens se sont projetés dans l'univers des Guichets Uniques par le canal de ce dispositif aussi appelé CCS (Cargo Community System) ou PCS (Port Community System). Son impact sur la logistique est d'autant plus fort que les volumes sont importants, les infrastructures disponibles et les acteurs outillés. Ainsi, cet outil est plutôt destiné aux grandes places portuaires. Toutefois, certaines de ses composantes peuvent avoir un impact positif sur des places portuaires de moindre envergure.			
Périmètre : Logistique (transport, débarquement, entreposage, livraison, etc.)	Fonctions principales : - Echanges de données entre les différents acteurs de la logistique - Facilitation des transactions - Paiement électronique des frais logistiques - Suivi électronique de tout le processus de traitement	Etendue : - Ports - Aéroports - Autres sites logistiques	Acteurs clés : - Acteurs portuaires - Acteurs aéroportuaires - Professionnels de la logistique - Douane
Résultats : - Améliorer la performance de la logistique en termes de délai et de fiabilité - Réduction conséquente des coûts indirects - etc.			
Conditions de réussite : - Approche consensuelle - Prédisposition favorable des acteurs de la logistique - Mise à niveau de l'environnement pour maximiser le potentiel - Appropriation par les utilisateurs.		Risques à gérer : - Coûts des services trop élevés - Impact faible sur les délais (notion implication ou engagement) - Gestion du changement non effective - Dualité des systèmes manuel et électronique	

Source : Alliance Africaine pour le Commerce Électronique, *Guide pratique de mise en œuvre de guichets uniques en Afrique*, avril 2013, p. 17. Lien : http://www.swguide.org/guichet_unique/AACE_guide_pratique_Guichets_Uniques2013.pdf, date de visite : 06-08-2017.

Tableau N° 14 : Guichet Unique intégral national



Le Guichet Unique intégral National est la combinaison des deux guichets précédents

Source : Alliance Africaine pour le Commerce Électronique, *Guide pratique de mise en œuvre de guichets uniques en Afrique*, avril 2013, p. 17. Lien : http://www.swguide.org/guichet_unique/AACE_guide_pratique_Guichets_Uniques_2013.pdf, date de visite : 06-08-2017.

Commentaire sur les tableaux 12, 13 et 14

Le recours à la constitution des guichets unique est une forme de facilitation des procédures administratives au profit des opérateurs économique. En effet, les tableaux ci-dessus expliquent les différents modèles de guichet unique. Nous avons choisis les modèles ayant une relation avec l'intégration économique de l'Algérie. L'objectif de ces guichets unique et de regrouper un ensemble d'administrations publique dans un seul bureau d'une façon à pouvoir remplir toutes les formalités et à avoir toutes les autorisations dans ce bureau et dans temps court. Cela permettra aux entreprises algériennes de gagner du temps et de réduire leurs coûts.

3.2- Au niveau externe

À partir des expériences des autres pays précédemment exposées, il s'avère utile, au niveau des marchés étrangers, de renforcer la composition des représentations diplomatiques de l'Algérie par des spécialistes en commerce international, en procédures de la logistique internationale, etc. Pour les marchés porteurs, une structure spéciale pourrait être installée au niveau du pays concerné.

Les objectifs de cette proposition est de permettre aux ambassades et consulats de :

- fournir des informations nécessaires aux opérateurs économiques nationaux à même de renforcer le système national d'intelligence économique ;
- réaliser des diagnostics sur le pays d'accueil d'une manière régulière ;
- pouvoir exercer une certaine influence sur les institutions publiques ou privées des pays d'accueil.

Ce n'est pas difficile de constater que l'intégration économique nécessite un accompagnement permanent et complexe. À ce titre, les expériences de quelques pays exposées dans ce chapitre montrent à quel point les États peuvent s'engager et venir en aide à leurs entreprises et de leur espace économique national.

La conduite d'une politique d'intégration économique impose le recours à des outils de disciplines différentes. En effet, en plus de la dimension économique et politique de cette stratégie, il est nécessaire de puiser dans les domaines du management, d'études de perspectives, de la sécurité, des relations internationales, de la gestion d'entreprise, de l'intelligence économique.

Toutefois, l'exigence de centralisation, de coordination, de l'analyse et de la diffusion de l'information nécessite la mise en place d'une structure spéciale qui aura pour mission principale le pilotage d'une politique d'intégration économique de l'Algérie. Or force est de constater à titre d'exemple que les négociations avec l'OMC sont gérées par le ministère du commerce et l'accord d'association par le ministère des affaires étrangères.

C'est dans cet ordre d'idée que nous avons proposé la mise en place d'une Agence qui sera en mesure de gérer et de suivre le processus de l'intégration économique de l'Algérie. Cet organe tel que nous l'avons conçu, aura la possibilité de situer la position et les rapports économiques de l'Algérie avec le monde extérieur.

Résultats de la deuxième partie

Au-delà de l'engagement apparent de l'Algérie sur la voie de l'intégration économique, des actions effectives dans ce domaine ont été lancées afin de se conformer à son environnement régional et international. Dans ce sens, elle a procédé à certaines réformes économiques et a adhéré à plusieurs intégrations régionales.

Le début du processus d'intégration apparaît en effet, comme un projet cohérent et soutenu par une volonté politique interne notamment du président de la république Chadli Bendjedid.

Toutefois, les prétextes de la crise politique, économique et de l'intervention du FMI-BM, ont servi et servent toujours d'argument aux courants nationalistes pour mobiliser les citoyens contre la mondialisation, l'étranger, la libéralisation, l'ouverture et tout ce qui peut avoir un lien avec le contexte économique international. La prédominance de cette tendance politique a fait de l'Algérie un cas particulier dans son espace régional.

Certains chercheurs avancent l'idée selon laquelle, le décideur algérien ne procédait aux réformes nécessaires qu'une fois que le pays se retrouve au bord d'une crise économique. Ainsi, au période d'aisance financière, des arguments souverainistes sont avancés pour lancer des actions dans le sens du protectionnisme et des nationalisations.

Par ailleurs, les chercheurs sont sceptiques quant aux résultats de la plus importante intégration à laquelle l'Algérie a adhéré, à savoir, l'accord avec l'UE. Les résultats des études confirment que l'accord d'association avec l'Union européenne est mal négocié et que l'Algérie a fait des concessions à la partie européenne, notamment en ce qui concerne le démantèlement tarifaire. C'est pourquoi certains économistes proposent la renégociation, même de cet accord.

En outre, l'absence de résultats économiques significatifs, trente ans après le changement de modèle économique, n'a fait que renforcer une certaine suspicion à l'égard de l'économie mondiale. En fait, il s'est avéré qu'à cause de la hausse des prix de pétrole, le processus d'intégration, n'a pas bénéficié du même intérêt que certains dossiers tels que la sécurité ou l'activité diplomatique de la part du décideur algérien.

Le manque de vision sur la politique d'intégration économique de l'Algérie s'est manifesté par l'incohérence des choix mais également par l'insuffisance des mesures de soutien

_____ Deuxième partie : Développement à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas Algérie.

qui auraient permis à l'Algérie d'accroître les effets positifs de cette intégration sur le développement économique.



Conclusion

Nous avons entamé notre projet de recherche avec l'ambition d'apporter des réponses et de proposer des lectures de la position de l'économie algérienne dans la mondialisation. Pour ce faire, nous avons analysé toutes les variables ayant une relation avec l'intégration économique.

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, notre thématique comporte une dimension politique importante, c'est pour cela que nous nous sommes intéressés :

- au comportement des acteurs de l'intégration ;
- à la prise de décision ;
- à la résistance au changement ;
- aux conflits entre différentes orientations politiques ;
- à la complexité idéologique des décideurs algériens ;
- et aux autres thématiques d'ordre politique.

En outre, il s'est avéré que plusieurs aspects de notre thèse ont un impact direct sur la sécurité nationale, telles que les questions d'ordre géoéconomique et la dépendance à l'égard du monde extérieur.

Par ailleurs, nous avons proposé des éléments d'une stratégie d'intégration économique susceptible de traduire par des résultats positifs au niveau de l'économie algérienne.

Les résultats de notre recherche, ses difficultés et ses limites sont exposés ci-dessous.

Les résultats de la recherche

L'absence de positions claire et stable du décideur algérien en matière d'intégration économique a créé une certaine méfiance du monde des affaires algérien et étranger, ce qui a influencé leur décision d'investissement ou de création d'entreprises en Algérie. D'autres ont choisi d'investir les importations, où le profil est sûr et important.

Le décideur algérien n'a jamais réussi à formuler une politique d'intégration économique et de réformes d'une façon générale, sans la remettre en cause par des actions politiques et économiques contradictoires et incohérente. La plupart des spécialistes s'accordent

sur le fait que le programme de réformes lancé au début des années 90 a été le seul projet méritant d'être qualifié de réforme sérieux.

Les trente dernières années durant lesquelles plusieurs programmes et plusieurs politiques économiques ont été lancés, n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation, de surcroît, aucun bilan n'a été fait ! On avance un chiffre de 700 milliards de dollars dépensé entre 1999-2014 sans pour autant pouvoir justifier ces dépenses par les déferents responsables nommés lors de cette période.

Les choix de l'Algérie en matière d'intégration économique se sont concentrés sur quelques blocs régionaux : l'Union européenne, l'espace arabe et l'Afrique. Ce choix a été fait au détriment des autres options notamment, la possibilité de la promotion des relations économiques avec les pays émergents.

Sur le plan politique, les choix en matière d'intégration économique et des réformes économiques d'une manière générale engagées par l'Algérie ont été décidés sans respect des règles de démocratie, de concertation et de débats. En effet, aucune plateforme ou consensus n'ont été dégagés durant ces trente dernières années au sujet des choix en matière d'intégration.

L'une des raisons qui remet en cause le processus d'ouverture est le changement de responsables, de gouvernements sans oublier le poids et l'influence des lobbys en relation avec le pouvoir. La longueur des négociations et l'hésitation qui caractérisent la gestion du dossier d'adhésion de l'Algérie à l'OMC confirme davantage, cette interprétation.

Contrairement aux années 70, une période qualifiée d'économisme, le choix économique est devenu une priorité de deuxième ordre. Ainsi, les questions d'ordre sécuritaire, notamment la lutte contre le terrorisme, et les actions diplomatiques visant à rétablir les relations internationales de l'Algérie après une période d'isolement international ont pris plus d'importance au niveau de l'agenda du décideur algérien. Certains analystes avancent de ce fait que les concessions accordées aux pays européens s'inscrivent dans cette optique.

L'orientation idéologique du décideur algérien est caractérisée par une méfiance à l'égard de la mondialisation. Au-delà du poids de l'histoire dans cette construction, il est aussi le résultat d'absence de débat national sérieux sur le sujet de la mondialisation. En effet, la classe dirigeante et une partie de la classe intellectuelle algérienne estiment qu'il y a plus à perdre qu'à gagner de la mondialisation. Par ailleurs, la redistribution des pouvoirs que l'intégration dans

l'économie mondiale pourrait engendrer est un obstacle politique à une lecture objective de la mondialisation.

Par ailleurs, il s'est avéré que la hausse des prix de pétrole encourage la mise en place des dispositifs protectionnistes et souverainistes. Cela s'explique par le fait que l'aisance financière rassure le décideur algérien et renforce son rejet de l'étranger et la conviction qu'il n'est pas nécessaire de chercher d'autres ressources ailleurs et autrement !

Par ailleurs, nous avons constaté que décideur algérien ne se réfère actuellement à aucune expérience des autres pays en matière d'intégration. Cela ressort du discours politiques et dans les documents officiels portant politique de développement. Pourtant, l'une des opportunités de la mondialisation est de pouvoir bénéficier des meilleures expériences et pratiques des autres pays. Étant donné ces choix contradictoires en matière d'intégration économique, entre ouverture et repli, l'Algérie est classée comme un pays à risque élevé, sans projet de développement à long terme et le climat des affaires est jugé défavorable pour l'investissement.

La structure de l'économie nationale basée sur les produits pétroliers et miniers comme source principale de la devise et du budget de l'Etat n'a pas changé depuis l'indépendance, bien que la production nationale ait bénéficié des avantages et de la protection durant une longue période.

À l'ère de la mondialisation, la politique d'intégration économique est devenue un domaine autonome de par son importance, sa complexité et son caractère pluridisciplinaire. Toutefois, l'intégration dans l'économie mondiale n'est pas garante d'un développement économique car cette dernière repose sur d'autres variables politiques et sociologiques.

Nous avons souligné dans l'introduction que le développement économique est un projet politique et constitue un moyen d'évaluation du rendement de la classe dirigeante. Ainsi, il nous semble que durant les prochaines années, le développement sera le grand défi du décideur algérien s'il veut asseoir sa légitimité. Toutefois, la situation économique dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays constitue une réelle remise en cause de la légitimité de la classe dirigeante. Les analystes utilisent, souvent, l'expression d'économie rentière, pour qualifier la situation économique de l'Algérie.

La demande d'adhésion de l'Algérie à l'OMC constitue un cas sans précédent dans l'histoire de cette organisation, après plus de 22 ans de négociation. Le comité chargé du dossier

algérien au niveau de l'OMC estime qu'il reste beaucoup à faire pour que l'économie algérienne s'adapte aux règles du système commercial multilatéral.

En outre, notre recherche a mis l'accent sur l'importance des mesures d'accompagnement dans l'élaboration et la conduite d'une politique d'intégration économique. Nous avons constaté, à travers l'étude du dispositif d'accompagnement, que le décideur algérien et le monde des affaires ont accordé de l'intérêt à cette question. Toutefois, beaucoup reste à faire, le dispositif actuel est caractérisé par une dispersion des efforts et par l'absence d'objectifs communs aux différents intervenants.

Cette incohérence du dispositif d'accompagnement fait de la mondialisation plus une source de menaces que d'opportunités pour l'économie algérienne.

Perspectives

L'intégration économique et le développement sont des phénomènes en évolution. Nous avons eu l'occasion de constater comment la définition du développement a subi plusieurs changements depuis le début des années 50. Par conséquent, les postulats et les théories peuvent eux aussi évoluer. C'est pourquoi l'étude de ces thèmes requiert des efforts de recherche continuels, d'autant plus qu'il s'agit de mettre les deux phénomènes en interaction. Donnant l'exemple de l'impact de la mondialisation, il est intéressant de s'interroger sur l'autorité de l'Etat en matière de la régulation économique à l'ère de la déréglementation. Un autre thème qui ne manque de pertinence est celui de la privatisation d'autant plus que le processus d'intégration économique a été suivi d'une politique de privatisation des entreprises publiques.

Par ailleurs, dans notre travail, nous avons consacré la plus grande partie aux choix et politiques publiques, de ce fait, l'analyse des aspects liés à l'entreprise n'a pas été, vu notre problématique, suffisamment exploré. C'est le cas par exemple de la gouvernance au niveau des de l'entreprise et son impact sur son insertion dans les marchés mondiaux.

Enfin, à l'ère de l'économie globalisée, l'aspect économique prime davantage, sur les choix politiques, en effet, il sera opportun d'étudier le poids du politiste et de l'économiste dans la formulation des politiques publiques en Algérie.

Objectifs de l'étude

Cette thèse s'est assignée pour principal but de répondre à la problématique suivante :

Comment la politique d'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale affecte son développement économique ?

Pour ce faire, nous avons commencé par exposer les effets aussi bien positifs que négatifs de l'intégration économique sur le développement économique d'une manière générale, avant d'appliquer cette grille de lecture sur le cas algérien.

Parmi les trois hypothèses que nous avons avancées dans l'introduction générale, c'est plutôt la première hypothèse qui semble se rapprocher des résultats de notre étude. Ainsi, l'hypothèse en question telle annoncée dans l'introduction stipule ce qui suit :

Après le passage d'un choix socialiste à l'adoption de l'orientation de l'économie de marché, le décideur algérien n'a pas pu formuler une politique d'intégration économique cohérente. En effet, plusieurs décisions restent en suspens, telle que la question de l'adhésion à l'OMC et d'autres décisions qui sont contradictoires comme l'encouragement des IDE puis l'imposition des règles restrictives à l'égard des investisseurs étrangers. Cela ne sera pas sans effets sur l'impact de cette intégration sur le développement.

Cette étude nous a permis de :

- recueillir les bases théoriques des stratégies de développement mises en œuvre dans les pays en développement y compris l'Algérie ;
- analyser le dispositif législatif et institutionnel que le décideur algérien a promulgué pour soutenir l'intégration économique ;
- porter des critiques et formuler des propositions pour la promotion le développement de cette intégration ;
- analyser les choix du décideur algérien selon plusieurs grilles de lecture proposées par certains spécialistes.

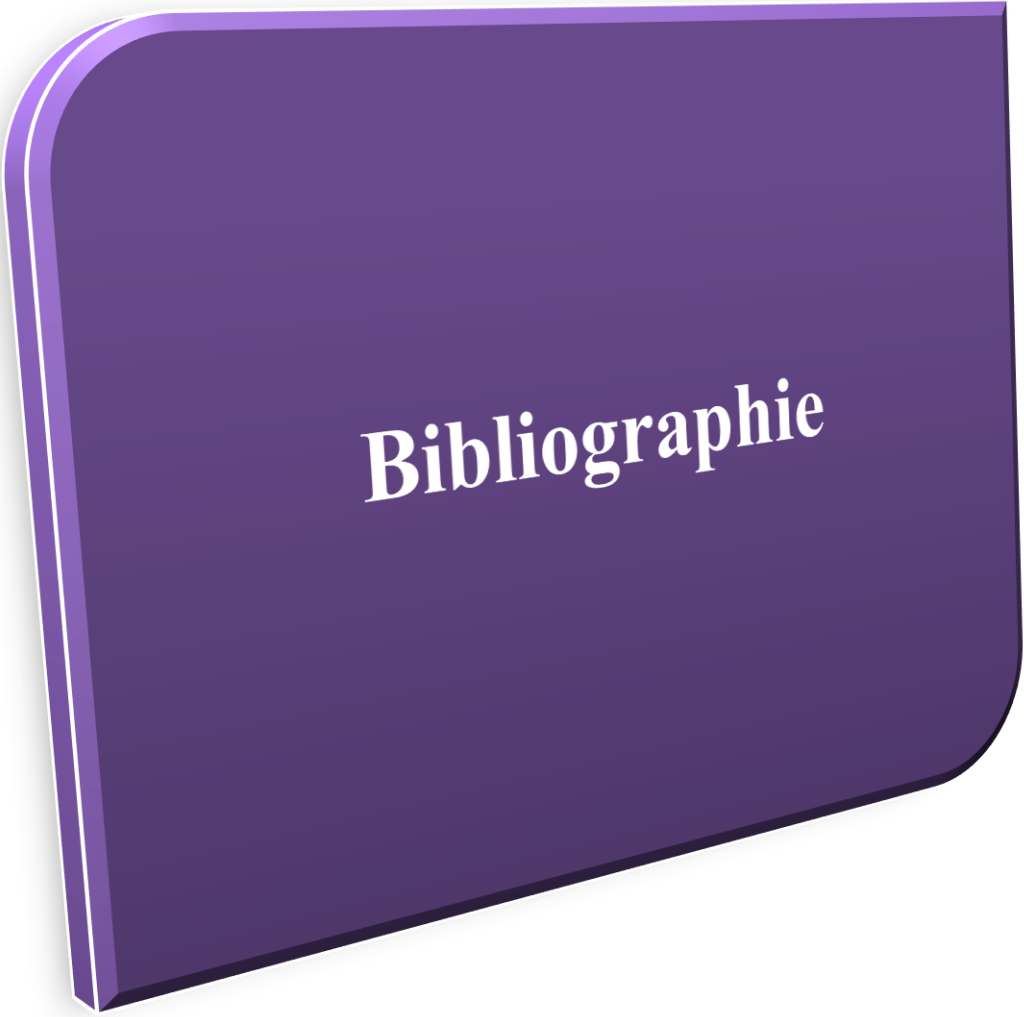
Par ailleurs, à travers une démarche globale qui a pris en considération les multiples aspects d'une politique d'intégration économique et ses impacts, nous espérons avoir contribué à apporter des éléments de réponse pour ce débat en Algérie.

Enfin, nous nous sommes appuyés, dans notre recherche, sur des études portant sur des thèmes similaires traités par des spécialistes du domaine de l'intégration économique et du développement. Ces recherches ont été concentrées sur les expériences de certains pays en développement mais aussi des pays émergents ou développés.

Recommandations

Il faut souligner que nous avons consacré le dernier chapitre de notre recherche à la formulation de propositions visant à rentabiliser l'apport de l'intégration économique au développement national de l'Algérie. À cet effet, il nous a semblé opportun de résumer ce chapitre sous forme de recommandations :

- Le choix d'une position claire par décideur algérien concernant la méthode et les échéances d'un projet d'intégration économique. Cela n'est guère possible, à notre avis, sans un projet de développement économique mûr et suffisamment débattu par toutes les parties prenantes ;
- L'engagement dans l'application des réformes économiques structurelles entravées par l'hésitation due aux multiples résistances au changement et aux politiques contradictoires et peu provisionnelles ;
- La mise en place d'un programme d'accompagnement à l'intégration économique susceptible de répondre aux défis et aux rouages de l'économie mondiale.



Bibliographie

1- Ouvrages

- 1.1- Abdeltif Rebah, *Économie algérienne, le développement national contrarie*, INAS éditions Algérie, 2011 ;
- 1.2- Hadj –Nacer Abderrahmane, *La martingale algérienne, réflexions sur une crise*, éditions barzakh, Alger, juin 2011 ;
- 1.3- Banque mondiale, *Cadre de développement intégré*, 2002 ;
- 1.4- CEPAL, *La mondialisation et le développement*, Vingt- neuvième session Brasilia, Brésil, 6-10 mai 2002.
- 1.5- Cigref, *Intelligence économique et stratégique*, mars 2003, lien : www.cigref.fr ;
- 1.6- Cimille Sari, *Algerie et Maroc : quelles convergences économiques ?*, éditions cabrera ,2011.
- 1.7- CNUCED, *Le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, rapport 2009 ;
- 1.8- Commissariat Général du Plan (Français), *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, Travaux du groupe présidé par Henri Martre, La Documentation Française, février1994 ;
- 1.9- David Bolduc et Antoine Ayoub Green, *La mondialisation et ses effets : revue de la littérature*, Université Laval Québec, Canada. Lien : www.creden.univ-montp1.fr/reseau/publis/bolduc-ayoub.pdf ;
- 1.10- Département Arbitrage International de Latham & Watkins, *Guide de l'Arbitrage International*. Lien : <https://www.lw.com/thoughtLeadership/2013-guide-to-international-arbitration-french-edition> ;
- 1.11- Pinot de Villechenon Florence et Humberto López Rizzo, *Les PME à l'international, L'internationalisation des PME françaises en Amérique latine : regards sur le Mexique*, Lien : www.univ-paris1.fr/fileadmin/.../Rapport_PME_françaises_au_Mexique.2012.pdf ;
- 1.12- FMI, *Un élan collectif pour soutenir la reprise mondiale*, rapport annuel 2012, Fonds Monétaire International, 2012 ;
- 1.13- FORMder, *Economie du développement rural*. Lien : formder.iamm.fr/ressources/cours/economie_dvpmtrural.pdf, date de visite : 02-03-2017.
- 1.14- Hakim Ben Hammouda, *Peut-on mettre la globalisation au service du développement?*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie, Mai 2005 ;

- 1.15- Temmar A. Hamid, *L'économie de l'Algérie, le système économique la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale*, Office publication universitaires, septembre 2015 ;
- 1.16- Temmar A. Hamid, *La transition de l'économie émergente : références théoriques, stratégies et politiques*, OPU, Alger 2011 ;
- 1.17- Humbert Lesca, *Veille stratégique, concepts et démarche de mise en place dans l'entreprise*, Ecole Supérieure des Affaires, Université de Grenoble 2. Lien : gacherry.net/dcg-dscg/lescaveillestrat.pdf ;
- 1.18- Ronald Legouté Jean, *définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de recherche Vol. 1, no 1 Février 2001, Université du Québec à Montréal ;
- 1.19- José Antonio Ocampo et Juan Martin, *Mondialisation et développement, Un regard de l'Amérique latine et des Caraïbes*, CEPALC, Santiago du Chili, avril 2005. Lien : repositorio.cepal.org/bitstream/11362/2418/1/S2005999_fr.pdf
- 1.20- Stiglitz Joseph et Andrew Charlton, *Pour un commerce mondial plus juste, nouveaux horizons*, France, 2007 ;
- 1.21- Stiglitz Joseph, *Un autre monde contre le fanatisme du marché*, fayard, France, 2006 ;
- 1.22- Laboratoire de l'intégration économique Algéro-africaine, *Revue de l'intégration économique N° 01*, Université d'Adrar, novembre 2013 ;
- 1.23- Benabi Malek, *le musulman dans le monde de l'économie*, Dar el Ouai, Alger, 2012 ;
- 1.24- Matouk Belattaf, *économie du développement*, Office des publications universitaires, Alger, 2010 ;
- 1.25- Haddar Mohamed, *Méthodologie de la recherche doctorale en économie*, Éditions des archives contemporaines, Paris 2010 ;
- 1.26- Hedir Mouloud, *L'économie algérienne à l'épreuve de l'OMC*, éditions Anep, 2003 ;
- 1.27- NABNI, *Chantiers à horizon 2020*, lien : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/economie/chantiers-a-horizon-2020/chantier-n-06/> ;
- 1.28- NABNI, *Rapport NABNI 2020, cinquantième de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020*, janvier 2013. Lien : www.NABNI.org/wp-content/uploads/2013/01/rapport-NABNI-20201.pdf ;
- 1.29- NABNI, *Vision et leviers de rupture, Vision 2020 : l'urgence d'un nouveau modèle économique*, lien : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/economie/vision-et-leviers-de-rupture/> ;

- 1.30- OCDE, *Investissement direct étranger et développement économique : L'expérience de six économies émergentes*, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 1998 ;
- 1.31- OCDE, *Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement* (synthèse), OCDE, octobre 1999 ;
- 1.32- Audebert Patrick, *Bien négocier*, Troisième édition, Éditions d'Organisation, Paris, 2005 ;
- 1.33- Krugman Paul, *La mondialisation n'est pas coupable*, Casbah édition, Alger, 1999 ;
- 1.34- Krugman Paul, *Pourquoi les crises reviennent toujours, nouveau horizons*, France, 2009 ;
- 1.35- Philippe Deubel, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, Pearson Éducation France, 2008. Lien : www.pearson.fr/%2Fresources%2Ftitles%2F27440100430210%2Fextras%2F7274_chap12_Eco.pdf&usg=AFQjCNESpBvGyzww7gwapYWpXNr8HTtTfA ;
- 1.36- Hugon Philippe, Karthala, *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, ouvrage collectif, Paris 2003 ;
- 1.37- Tlemçani Rachid, Etat, *Bazar et Globalisation, L'aventure de l'infithah en Algérie*, éditions el hikma, Alger, 1999.
- 1.38- Rezig Abdelouahab, *leçons d'histoire de l'analyse économique*, Office des publications universitaires, Alger 2004 ;
- 1.39- Mouhoubi Salah, *Crise financière mondiale et enjeux de la guerre des monnaies*, office publication universitaires, décembre 2011 ;
- 1.40- Mouhoubi Salah, *les choix de l'Algérie, le passé toujours présent*, office des publications universitaires, Alger 2011 ;
- 1.41- Hafsi Taieb, *Le développement économique en Algérie*, ouvrage collectif, casbah édition, Alger 2001 ;
- 1.42- Benhafsi Youcef, *l'Algérie, un développement pas comme les autres*, édition Houma, Alger, 2008 ;

2- Thèses

- 2.1- Abadli Riad, *Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition. Évolution et performance*, Thèse, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, juin 2011,

- 2.2- Cheriet Athmane, *mondialisation et stratégies industrielles : cas de l'Algérie*, Thèse, université Mentouri Constantine, 2007 ;
- 2.3- Bourahli Ahmed Toufik, *Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché : Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie*, Thèse, université Constantine 2, 2014 ;
- 2.4- Langlois Pierre, *La mondialisation rend-elle obsolètes les modèles de développement nationaux ? Le cas du Québec et des économies de marché coordonnées*, Thèse, Université du Québec à Montréal, février 2009 ;
- 2.5- Ben Rejeb Mouna, *L'impact de l'ouverture sur la performance des entreprises : L'exemple Tunisien*, Thèse, 2009, Université Paris Dauphine, paris 2009 ;
- 2.6- Zouaoui Moussa, *l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie (1962-2000)*, thèse, Université Mentouri- Constantine, lien : <https://bu.umc.edu.dz/theses/economie/zou454.pdf>, date de visite : 21-01-2018.

3- Articles

- 3.1- Djeflat Abdelkader, « Les compétences algériennes à l'étranger », *Hommes et migrations*, 2012, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 04 juin 2013. Lien : <http://hommesmigrations.revues.org/917> ;
- 3.2- Ait Mokhtar Omar, « La mondialisation : Caractéristiques et impacts », *Revue académique des études sociales et humaines*, N° 9 -2013, Chlef 213 ;
- 3.3- Belkaid Akram, « Une dynamique d'alliances au nom de la souveraineté nationale », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 (N°71) ;
- 3.4- Dafir Amine and Haoudi Karima, « La diplomatie économique et l'insertion internationale de l'économie marocaine », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSN 2028-9324 Vol. 6 No. 4 July 2014, pp. 850-859.) ;
- 3.5- Yvars Bernard, Chair Jean Monnet, Les relations commerciales internationales, *Cours*, Lien : integeco.u-bordeaux4.fr/cours2.doc, website of Bernard Yvars, Jean Monnet Chair in Comparative Regional Integration ;
- 3.6- G. Gunter Bernhard et Rolph Van Der Hoeven, « La dimension sociale de la mondialisation : analyse bibliographique », *Revue internationale du Travail*, vol. 143 (2004), n° 1-2 ;

- 3.7- Bouhou Kassim, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », *Politique étrangère*, 2009/2 été ;
- 3.8- Boukhezer-Hammiche Nacira, « Libéralisation financière et effet sur l'investissement en Algérie », *Mondes en développement*, 2013/2 (n° 162) ;
- 3.9- Bourguinat Henri, « Le libre-échange : un paradigme en situation d'inconfort ? », *Revue d'économie politique*, 2005/5 Vol. 115 ;
- 3.10- Figuière Catherine, Guilhot Laëtitia, « Vers une typologie des "processus" régionaux : le cas de l'Asie orientale », *Revue Tiers Monde* 2007/4 (n° 192) ;
- 3.11- Chambre du commerce et d'industrie de Paris, « développement international des entreprises, quel apport de la diplomatie économique ? », *Prise de position de la CCIP*, annexe technique, 15 novembre 2012. Lien : www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/.../diplomatie-economique-pp-kar1211.pdf ;
- 3.12- Deblock Christian, « De la richesse à la compétitivité des nations, l'ouverture économique en perspective », *Cahier de recherche - CEIM*, Université du Québec à Montréal, 2014 ;
- 3.13- Brodin Claire, Le NEPAD, « une initiative politique de l'Afrique, penser son développement au XXIème » siècle. Lien : www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2005/11/afri2004_brodin.pdf ;
- 3.14- Furceri David et Loungani Prakash, « L'ouverture, cause d'inégalité », *Finances & Développement*, FMI, Mars 2016 ;
- 3.15- Bouras Djoudi, « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : Crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », *l'Algérie face à la mondialisation*, *Codesria Publications*. Lien : <https://www.codesria.org/IMG/pdf/chap0-prelim-algerie.pdf> ;
- 3.16- B. Kapstein Ethan, Richard Thomas, « Justice et économie mondiale », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver) ;
- 3.17- F.B-B, Avocat d'Affaires, « L'Algérie victime de l'arbitrage international ? », *Liberté* édition du 15-10-2015 .Lien : <http://www.liberte-algerie.com/contribution/lalgerie-victime-de-larbitrage-international-234342> ;
- 3.18- Talahite Fatiha, « réformes et transformations économiques en Algérie », *Économies and finances*, Université paris-nord - paris XIII, 2010. <tel-00684329> ;
- 3.19- Picca Georges, « Les défis de la criminalité organisée transnationale : quels outils pour quelles stratégies ? » *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza* Vol. III

- N. 3, Vol. IV – N. 1 – Septembre 2009–Avril 2010. Lien : www.vittimologia.it/rivista/articolo_picca_2009-03_2010-01.pdf ;
- 3.20-** Guerid Omar, « L'investissement direct étranger en Algérie : Impacts, opportunités et entraves », *Recherches économiques et managériales*, N°3-juin 2008, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion Université Mohamed Khider - Biskra ;
- 3.21-** Daudin Guillaume, Gaffard Jean-Luc et Saraceno Francesco, « Ordre et désordre dans l'échange international, Une revue de littérature », France2007. Lien : www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/5-100.pdf, date de visite : 16-11-2015 ;
- 3.22-** Ben Hammouda Hakim, Oulmane Nassim et Sandretto René « Emergence en méditerranée, attractivité, investissements internationaux et délocalisation », *Histoire et perspective méditerranée*, Harmattan, paris 2009 ;
- 3.23-** Le Cacheux Jacques, « Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités », *Revue de l'OFCE*, 2002/5 (n° 83 bis) ;
- 3.24-** Legouté Jean Ronald, « définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », *Cahier de recherche*, Vol. 1, no 1 Février 2001, Université du Québec à Montréal ;
- 3.25-** Siroën Jean-Marc, « l'international n'est pas le global, Pour un usage raisonné du concept de globalisation », EURISCO, Université de Paris Dauphine, paris année ;
- 3.26-** Allegret Jean-Pierre et Azzabi Sana, « Intégration financière internationale et croissance économique dans les pays émergents et en développement : le canal du développement financier », *Revue d'économie du développement*, 2014/3(vol22) ;
- 3.27-** Stiglitz Joseph, « Démocratiser la mondialisation ». Lien : [http : //voir.ca/societe/2007/03/22/joseph-stiglitz-democratiser-la-mondialisation/](http://voir.ca/societe/2007/03/22/joseph-stiglitz-democratiser-la-mondialisation/), (interviewé par Elias Levy le 22 mars 2007.)
- 3.28-** Abdelmalki Lahsen, Bounemra Karima, Ben Soltane et Sadni-Jallab Mustapha, « Le maghreb face aux défis de l'ouverture en Méditerranée », *Histoire et perspective méditerranée*, Harmattan, paris 2009 ;
- 3.29-** Lucas Robert E. B, « Migration internationale vers les pays à haut revenu : quelles conséquences pour le développement économique des pays d'origine ? », *Revue d'économie du développement*, 2005/4 Vol. 13 ;
- 3.30-** Ben Abdallah M. et Meddeb R., « Interaction entre IDE, capital humain et croissance dans les pays émergents », *GDR d'économie et finance internationale quantitative*, Tunis, Juin 2000, lien : <http://mse.univ-paris1.fr/pub/mse/cahiers2000/Bla00087.pdf>, p. 8 ;

- 3.31- Majocchi A., Zucchella, «Internationalisation et performances », *International Small Business Journal*, Londres, Vol.21 n°3, 2003 ;
- 3.32- Lecerf Marjorie, « Les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation ». *Économies and finances*, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2006 ;
- 3.33- Abbas Mehdi, « L'accession à l'OMC, Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 (N°71) ;
- 3.34- Abbas Mehdi, « L'ouverture commerciale de l'Algérie, Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde*, Presses Universitaires de France. Paris, 2012 ;
- 3.35- Abbas Mehdi, « l'ouverture économique de l'Algérie, le rapport au monde au cœur d'un projet de développement national », *développement économie* (ouvrage collectif), édition Casbah, Alger 2011,
- 3.36- Albert Michel, « Le nouveau système-monde », *Le Débat*, 1997/5 (n° 97) ;
- 3.37- Mohieddine Hadhri Cetima, « La Grande Zone Arabe de Libre-échange et les perspectives d'intégration Sud-Sud en Méditerranée », *Femise Research Program*, juillet 2001 ;
- 3.38- Jedlane Nabil, Saïdane Dhafer, « Les systèmes financiers d'Afrique du Nord : mutation contrastée et intégration hésitante », *Revue d'économie financière*, 2014/4 (N° 116) ;
- 3.39- Bouzidi Nachida, « L'expérience algérienne de coopération et d'intégration économique régionale », *Fondation Friedrich Ebert*, Alger, mai 2010 ;
- 3.40- Boukhezer-Hammiche Nacira, « Libéralisation financière et effet sur l'investissement en Algérie », *Mondes en développement*, 2013/2 (n° 162) ;
- 3.41- Oulmane Nassim, « politique commerciale, intégration régionale sud-sud et souveraineté économique en Algérie, », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 N°71 ;
- 3.42- Bonfond Olivier, « Alternatives écologiques : Sortons de la logique du profit ! » *Les autres voix de la planète*, Octobre 2009, Périodique n°44 du CADTM / Trimestriel / 4ème trimestre, suisse 2009. Lien : <http://www.cadtm.org/Alternatives-ecologiques-Sortons> ;
- 3.43- Lorot Pascal, « La géoéconomie, Nouvelle grammaire des rivalités internationales », lien : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001147.pdf ;
- 3.44- Herrera Rémy, « La crise du "développement", *Marché et organisations*, 2014/1(N° 20) ;

- 3.45- Jacquemont Stéphanie, « Crise écologique l'impasse capitaliste », *Les autres voix de la planète*, Octobre 2009, Périodique n°44 du CADTM / Trimestriel / 4ème trimestre, suisse 2009. Lien www.cadtm.org/IMG/pdf/AVP44.pdf ;
- 3.46- Richard Yann, « Intégration régionale, régionalisation, régionalisme - Les mots et les choses ». Lien : <https://confins.revues.org/9056?file=1> ;
- 3.47- Benabdallah Youcef, « Rente et désindustrialisation », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 (N°71) ;
- 3.48- Laïdi Zaki, Pourquoi l'ouverture des marchés fait-elle peur ?, mondialisation, la tentation protectionniste relance le débat sur le patriotisme économique, *Débats & Opinions*, du 27-09-2005. Lien : www.revistas.usp.br/prolam/article/download/81787/85095.

4- Rapports et Guides

- 4.1- Carayon Bernard, *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*, Rapport au Premier ministre, juin 2003 ;
- 4.2- Chavagneux Christian, *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, rapport Gouvernance mondiale, n°37, Conseil d'analyse économique.2002 ;
- 4.3- Institut national des sciences appliquées de Toulouse, *Guide pour la rédaction des références bibliographiques*, Bibliothèque de l'INSA de Toulouse, lien : <http://www.insa-toulouse.fr/fr/bib.html>, date de visite 20-03-2018 ;
- 4.4- Siroën Jean-Marc, *L'intégration entre pays inégalement développés dans la régionalisation de l'économie mondiale, une analyse comparative*, rapport rédigé par Jean-Marc Siroën, Institut Orléanais de Finance. Lien : https://www.researchgate.net/publication/41219767_L'integration_entre_pays_inegalement_developpes_dans_la_regionalisation_de_l'economie_mondiale_Une_analyse_comparative ;
- 4.5- Rapport du FMI No. 15/2, janvier 2015. Lien : http://www.imf.org/external/ns/search.aspx?lan=fra&NewQuery=articleIV&col=SI TFRA&page=21&sort=Score&Filter_Val=N&iso=&requestfrom=country&countryname=.

5- Séminaires, forums et tables rondes

- 5.1- El Akkaoui Ali, « L'analyse de la conjoncture économique : expérience de l'INAC », *séminaire sur l'analyse de l'information statistique pour le développement*, Tunis le 13 et 14 avril 2005, lien <https://www.paris21.org/sites/default/files/conjectureeconomique-april2005.pdf> ;
- 5.2- François Trémeaud, « Réalités et limites de l'économie mondialisée », *Table ronde* ; Lien : www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=728 ;
- 5.3- Borel Francois-Xavier, Themejian Karine, Velay Patrick, « Débats récents autour de la Politique Commerciale Stratégique », *Séminaire de Politique Commerciale Internationale*, Lyon, janvier 2003 ;
- 5.4- Khetib Mohamed et Ghomari Souhila, « l'impératif du management de la qualité pour les entreprises algériennes face aux défis de la mondialisation », *Colloque international*, Université Dr Tahar Moullay Saida, Décembre le 13 & 14 Décembre 2010 ;
- 5.5- Abbadi Naima, « Transfert des technologies. Quel model pour l'Afrique ? Triennale de l'éducation et formation en Afrique », *Séminaire*, Ouagadougou, Burkina Faso, 12 au 17 février 2012), Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). Lien : www.adeanet.org/triennale/Triennalestudies/subtheme3/3_4_03_Abaddi_fr.pdf.

6- Dictionnaire

- 6.1- Alain Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo, Anne-Mary Draï, *Dictionnaire de science économique*, 3^{ème} édition, édition Mehdi, Algérie 2013 ;
- 6.2- Dictionnaire de français, Larousse 2016.

7- Textes juridiques et documents officiels

- 7.1- Loi n° 17-04 du 19 Joumada El Oula 1438 correspondant au 16 février 2017 modifiant et complétant la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979 portant code des douanes (JO N° 11 du 19-02-2017).
- 7.2- Décret présidentiel n° 05-235 du 16 Joumada El Oula 1426 correspondant au 23 juin 2005 portant ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Conseil fédéral suisse concernant la promotion et la protection réciproque des investissements, signé à Berne le 30 novembre 2004. (JO N°45 du 29-06-2005) ;
- 7.3- Arrêté interministériel du 20 Rabie Ethani 1439 correspondant au 8 janvier 2018 portant institution d'un dispositif de gestion et de suivi des mesures de sauvegarde. JO N°09 du 11-02-2018.
- 7.4- Plan du développement quinquennal, 2010-2014, communiqué du conseil des ministres le 24-05-2010, lien : www.mae.gov.dz/images/sce/programme-quinquenal.pdf
- 7.5- Pacte national économique et social 2006, Alger, septembre 2006. Lien : www.cgea-dz.org/IMG/pdf/pacte_national_economique_et_social.pdf ;
- 7.6- Pacte national économique et social 2014, Alger, février 2014. Lien : www.fce.dz/wp-content/.../pacte-national-economique-et-social-de-croissance.pdf ;
- 7.7- Plan d'action du gouvernement 2014, Alger mai 2014. Lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/documents/textes-de-references/plans-d-actions> ;
- 7.8- Politique gouvernementale dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat. lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> ;
- 7.9- Politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines. Lien : <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/> ;
- 7.10- Projet de décision -/CP.21, 12 décembre 2015. Lien : <http://unfccc.int/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=pAEthVzZlIb> ;
- 7.11- Stratégie et politiques de relance et de développement industriels (synthèse), 2007, Lien : <http://www.maison->

mum.com/index.php?option=com_k2&Itemid=435&id=463_e4a1b1fae556bc6c64da51aa5c9d3586&lang=fr&task=download&view=item.

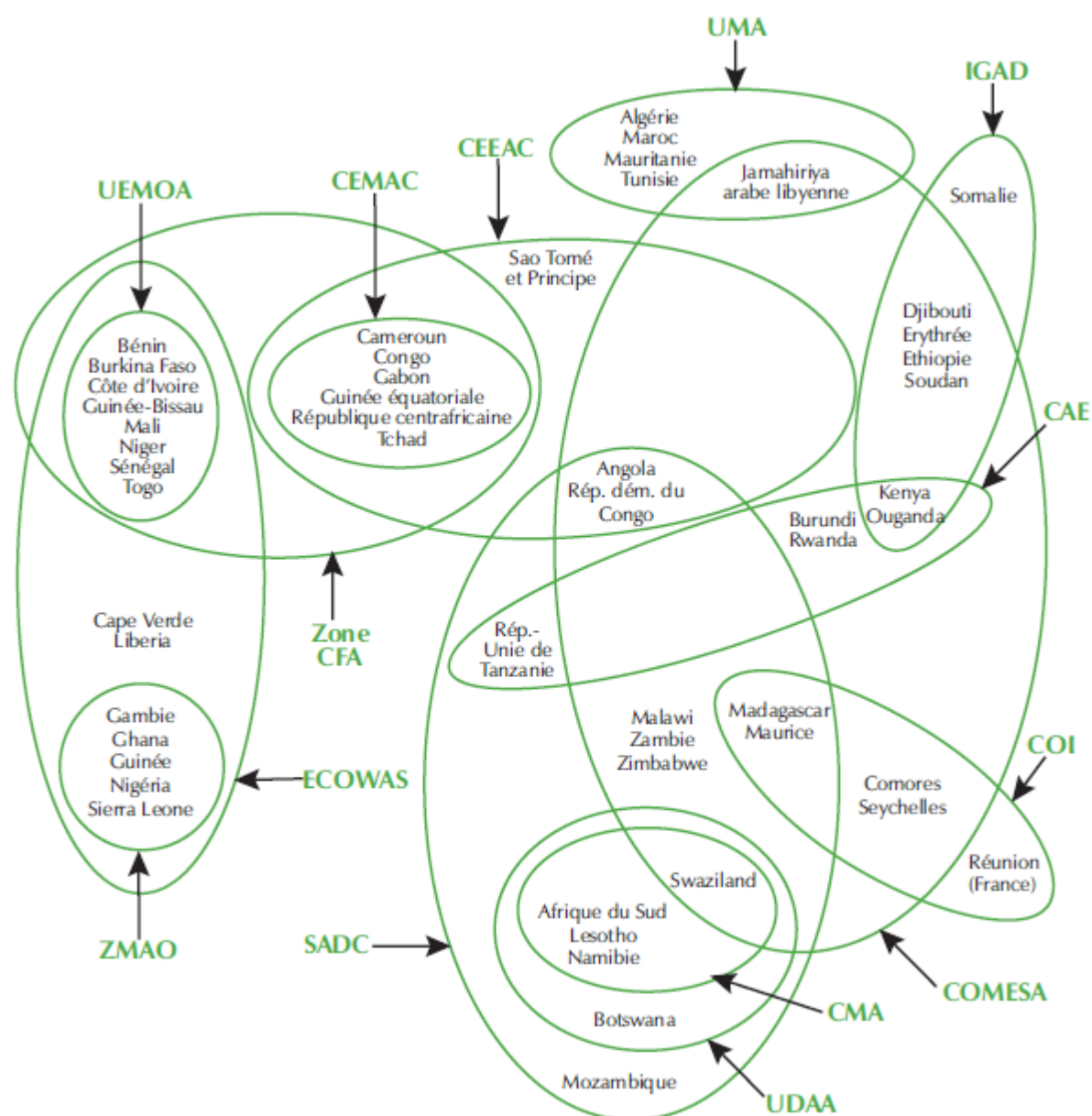
8- Webographie

- 8.1-** Agence national de développement de l'investissement : <http://www.andi.dz> ;
- 8.2-** Agence nationale de promotion du commerce extérieur : <http://www.algex.dz> ;
- 8.3-** Association nationale des exportateur algériens : <http://www.exportateur-algerie.org> ;
- 8.4-** Centre national de l'informatique et des statistiques, Douanes algériennes, le lien : <http://www.douane.gov.dz> ;
- 8.5-** Chambre algérienne du commerce et d'industrie : <http://www.caci.dz> ;
- 8.6-** Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations : <http://www.cagex.dz> ;
- 8.7-** Confédération générale des entreprises algériennes : [www.cgea- dz.org](http://www.cgea-dz.org) ;
- 8.8-** Entreprise national du bois : <http://www.enab-dz.com> ;
- 8.9-** Food and Agriculture Organization, lien : <http://www.fao.org> ;
- 8.10-** Forum des chefs d'entreprise : www.fce.dz ;
- 8.11-** Maison de l'union méditerranée : <http://www.maison-mum.com>
- 8.12-** Ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique (Maroc) : <http://www.mce.gov.ma> ;
- 8.13-** Ministère du commerce : <http://www.commerce.gov.dz>
- 8.14-** Nation-unies : <https://unchronicle.un.org>
- 8.15-** Office des Nations-unis contre la drogue et le crime, lien : [https : //www.unodc.org](https://www.unodc.org) ;
- 8.16-** Organisation internationale pour les migrations, lien : <http://www.iom.int> ;
- 8.17-** Première ministre : <http://www.premier-ministre.gov.dz> ;
- 8.18-** Société algérienne des foires et expositions : <http://www.safex.dz>.



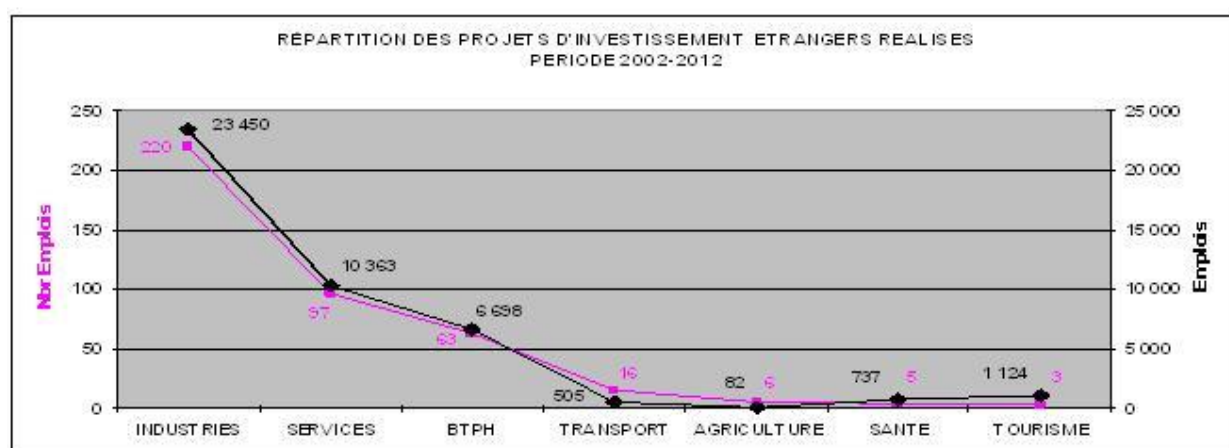
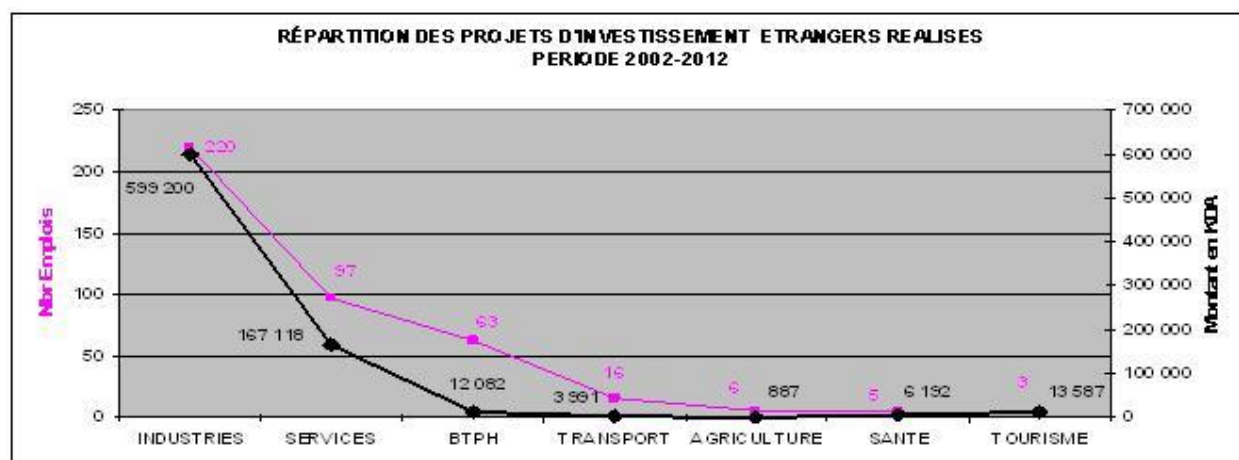
01- Les graphes

Graphe N° 10 : Groupement d'intégration régionale en Afrique et appartenance à des entités multiples



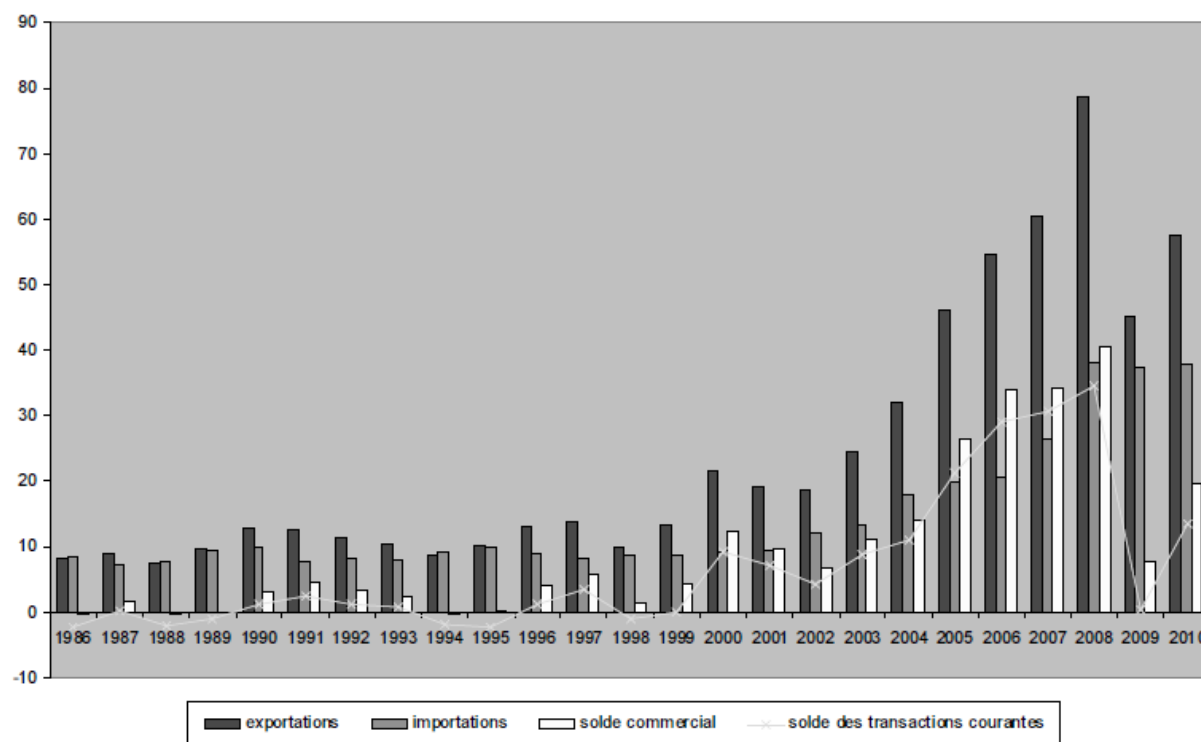
Source : Secrétariat de la CNUCED (le développement économique en Afrique : Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, rapport 2009, p.14.

Graph N° 11 : Répartition des investissements étrangers réalisés par secteur, période 2002-2012.

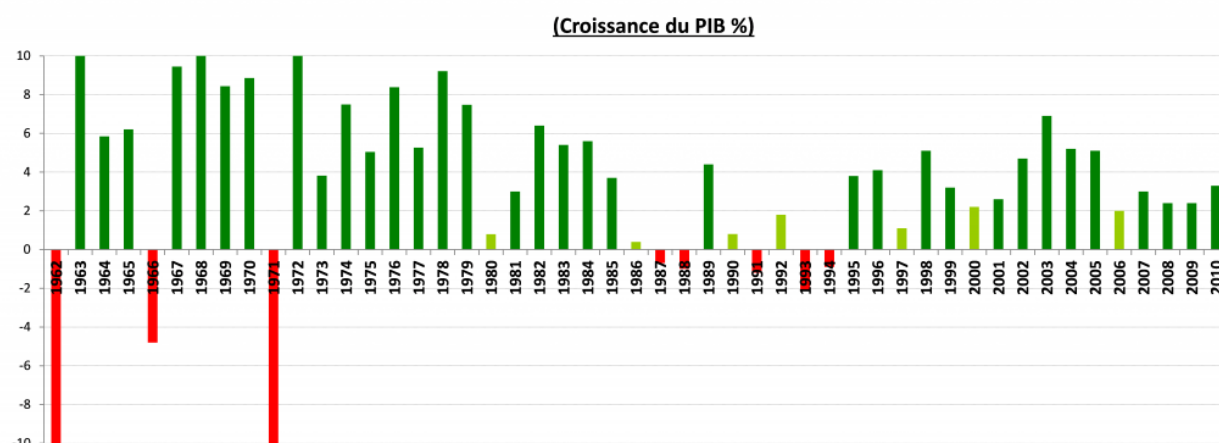


Source : ANDI (Agence Nationale de Développement de l'Investissement), année 2016

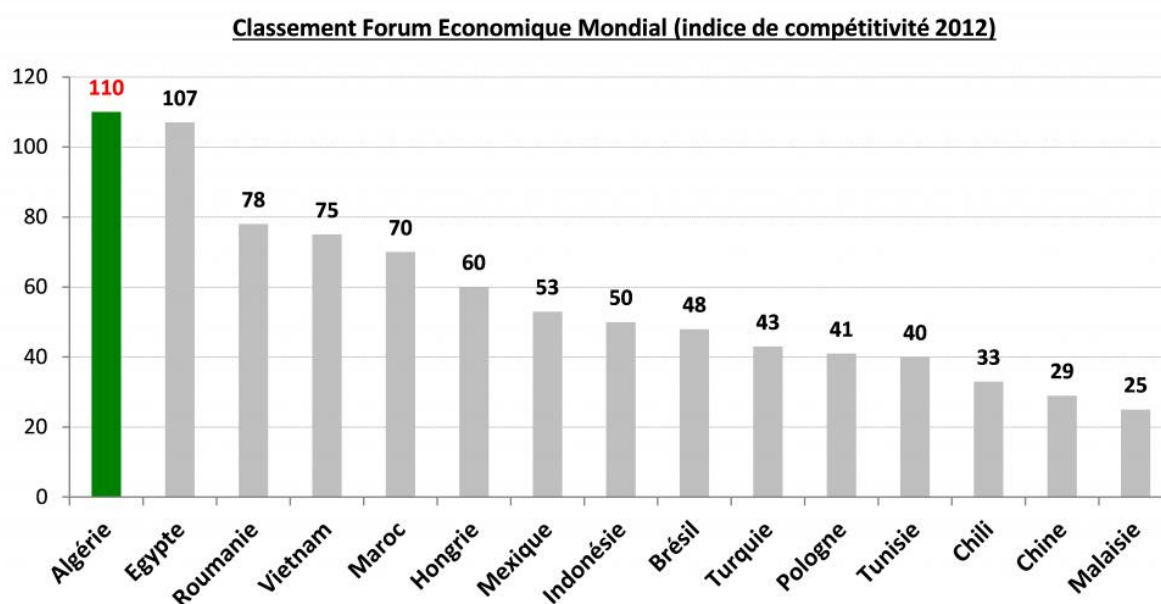
Graphe N° 12 : Exportations, importations, solde commercial et solde des transactions courantes (milliards de dollars courants)



Source : FMI In Mehdi Abbas, « L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde* 2012/2 (n°210), p. 51-68.

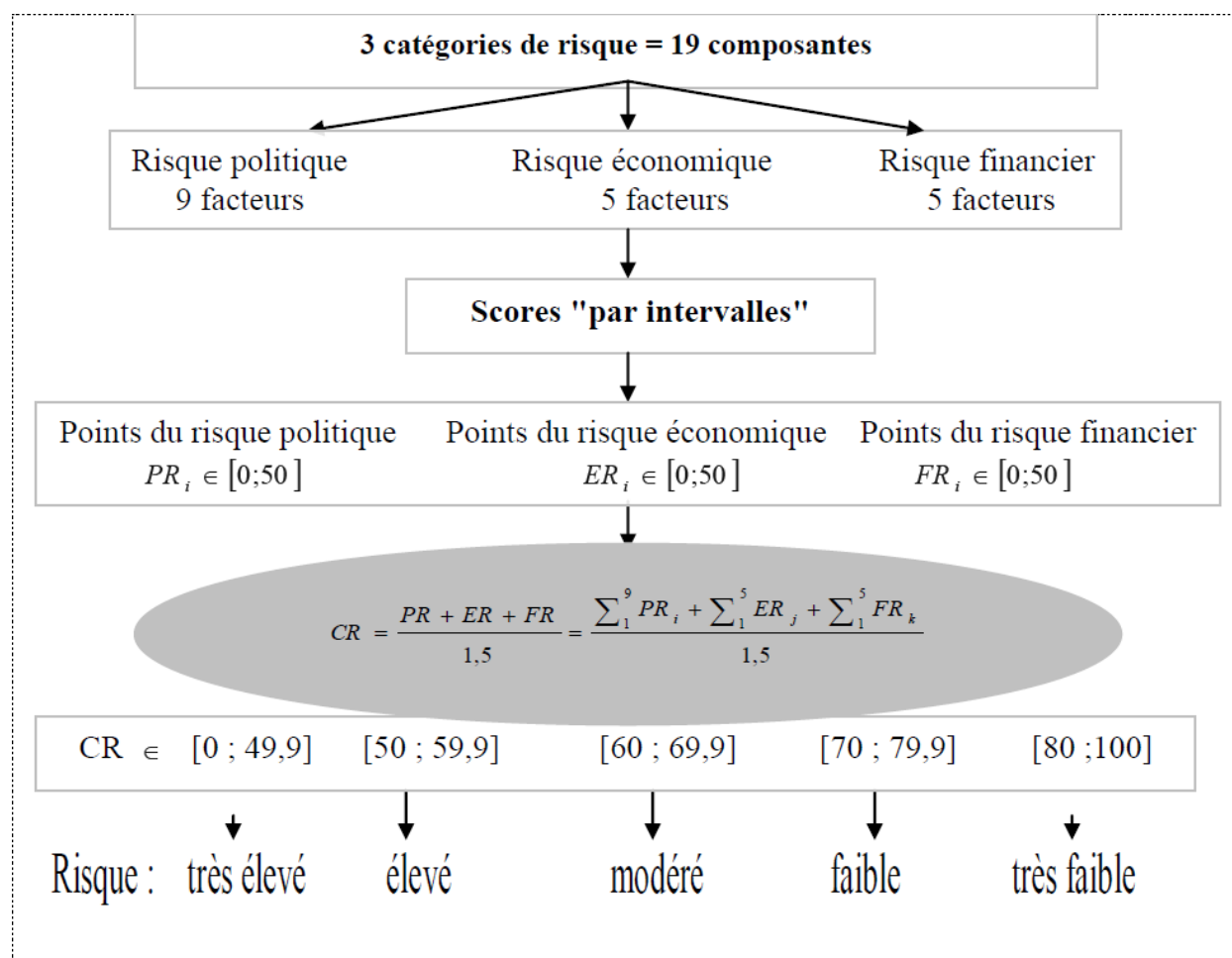
Graphe N° :13 : Croissance du PIB de l'Algérie entre 1962 et 2010)

source : NABNI lien : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/economie/bilan-et-situation-en-2012/>

Graphe N° 14 : Classement de l'Algérie par forum économique mondial en matière de compétitivité pour l'année 2012

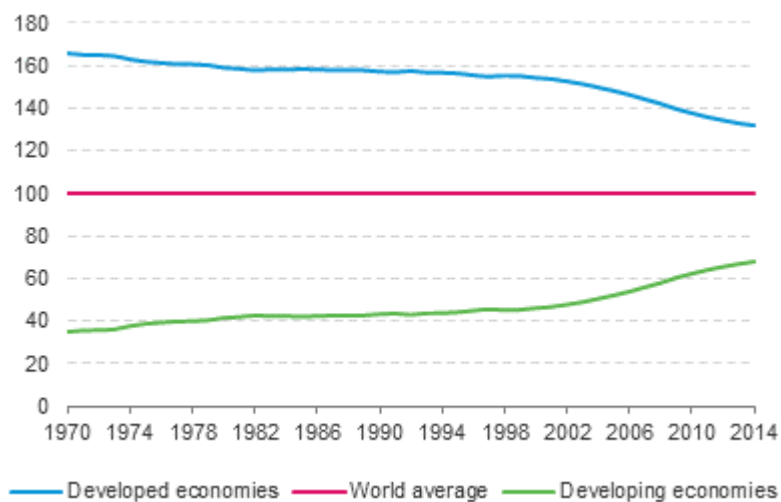
source : NABNI lien : <http://www.NABNI.org/nos-propositions/economie/bilan-et-situation-en-2012/>

Graphe N° 15 : méthode de détermination de catégorie de risque pays



source : Faouzi Boujedra. *L'art de l'analyse du risque-pays : Etude empirique dans les pays émergents*. 2006. <halshs-00008977>, p.9 date de viste : 07-04-2017.

Graph N° 16 : inégalités globale : PIB par habitant par rapport à la moyenne mondiale par statut de développement, 1970-2014 (*pourcentage de la moyenne mondiale, constant 2005 US\$*)



Source: UNCTAD secretariat calculations, based on UNCTADstat.

02- Les tableaux

Tableau N° 15 : Évolution des théories de développement du 1950 à 2007



Source : Economie du développement rural, document préparé dans le cadre du projet FORMder, (programme Tempus) ISBN : 2-85352-380-2, p.68 lien : [formder.iamm.fr/ressources/cours/economie _dvpmtural.pdf](http://formder.iamm.fr/ressources/cours/economie_dvpmtrural.pdf), date de visite : 02-03-2017.

Tableau N° 16 : Évolution des principaux produits importés (2005-2014)

IMPORTATIONS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Part(%)	total

Biens d'équipements industriels

Voitures de tourisme	844-	939	1 491	2 029	1 524	1 456	2 110	3 909	3 725	2 956	5,07	20 139
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	582	706	961	1 385	1 466	1 304	1 569	2 206	2 225	2 104	3,61	14 508
Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fils	360	310	397	528	415	280	378	753	731	1 048	1,8	5 200
Turbines a gaz et leurs parties	101	242	338	653	644	1 143	614	521	1 213	1 669	2,86	7 139
Pneumatiques neufs en caoutchouc	87	128	138	163	71	270	309	471	5	440	0,75	2 082
Véhicules automobiles à usages spéciaux	83	86	152	206	369	71	239	373	357	410	0,7	2 347
Pelles mécaniques, chargeuses et chargeuses-pelleteuses	105	152	223	373	394	151	272	376	514	555	0,95	3 115
Articles de robinetterie	179	228	283	455	584	689	1087	365	394	439	0,75	4 703
Tracteurs routiers pour semi-remorques	161	245	296	377	452	412	366	441	353	613	1,05	3 716
Machines automatiques de traitement de l'information et leurs parties	313	50	221	321	265	230	314	410	487	668	1,15	3 279
Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres et leurs parties	139	219	250	308	325	303	317	345	342	515	0,88	3 062
SOUS TOTAL (1)	2 110	3 305	4 750	6 798	6 509	6 309	7 575	10 170	10 345	11 418	19,58	69 290

Demi-produits

Barres de fer ou en aciers	522	817	1 007	2 158	1 493	1 099	1 824	2 102	1 926	1 837	3,15	14 785
Gaz oils	0,04	-	0	0	27	196	218	954	2 223	1 104	1,89	4 722
Produits laminés plats, en fer ou en aciers	66	173	144	250	467	366	470	620	563	659	1,13	3 778
Polymères de l'éthylène	125	150	213	285	1	269	371	392	487	502	0,86	2 795
Fil machine en fer ou en aciers non alliés	102	138	140	308	258	208	363	372	417	500	0,86	2 806
Papiers et carton	93	321	425	508	64	503	611	605	565	610	1,05	4 304
Essence super	-	-	-	-	-	-	-	413	1 284	800	1,37	2 497
Tubes, tuyaux et profilés, en fer ou en aciers	432	1 112	1 396	2 108	3 086	2 383	1 002	601	640	922	1,58	13 683
SOUS TOTAL(2)	1 340	2 711	3 325	5 617	5 396	5 024	4 859	6 059	8 105	6 934	11,89	49 369

IMPORTATIONS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Part(%)	total

Produits alimentaires

Froment (blé) et méteil	1031	997	1 394	3 174	1 830	1 252	2 848	2 129	2 123	2 371	4,06	19 149
Lait en poudre	670	639	975	1 163	799	902	1 360	1 091	1 069	1 795	3,08	10 463
Sucre	281	427	413	411	541	646	1 119	961	881	840	1,44	6 520
Mais	344	338	517	671	407	638	999	942	892	977	1,67	6 724
Huiles de soja	146	185	258	407	315	398	615	572	663	566	0,97	4 125
Tourteaux et résidus d'huile de soja	145	148	204	308	306	391	485	462	698	820	1,41	3 967
Café non torréfié	126	153	221	302	231	213	310	339	316	307	0,53	2 518
SOUS TOTAL(3)	2 743	2 887	3 982	6 436	4 429	4 440	7 736	6 496	6 641	7 676	13,16	53 465

Biens de consommation non alimentaires

Médicaments	1002	1 119	1 335	1 695	1 575	1 498	1 730	1 879	1929	2059	3,53	15 822
Produits pharmaceutiques autre que médicaments	87	81	126	174	190	207	277	424	419	534	0,92	2 520
Pièces détachées	165	167	276	282	491	242	317	360	374	407	0,7	3 082
SOUS TOTAL(4)	1 254	1 367	1 737	2 151	2 256	1 947	2 324	2 663	2 723	3 001	5,15	21 424

Produits bruts

Tabacs et cigarettes	48	84	129	198	201	243	294	363	345	375	0,64	2 280
Bois sciés ou désossés	236	350	522	496	445	529	572	590	651	730	1,25	5 121
SOUS TOTAL(5)	284	434	651	694	646	772	866	953	996	1105	1,89	7 401

Sous Total (1+2+3+4+5)	8 575	10 704	14 445	21 696	19 236	18 492	23 360	26 341	28 780	30 134	51,66	200 949
En millions USD												
VALEUR EN MILLIONS USD	20 357	21 456	27 631	39 479	39 294	40 472	46 453	47 490	55 028	58 330	100	

Source : Direction générale des douanes, 2015

Tableau N° 17 : Comparaison des taux des droits de douanes appliqués entre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Inde et l'Égypte

Groupes de produits	Algérie		Tunisie 2006		Maroc		Inde		Egypte	
	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	max
	Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne	
Produits d'origine animale	27,9	30	85,6	150	112,4	329	33,0	100	18,1	32
Produits laitiers	22,4	30	91,3	154	78,2	109	35,0	60	9,8	32
Fruits, légumes, plantes	24,8	30	91,1	150	43,4	52	31,5	105	13,8	40
Café, thé	26,5	30	46,1	73	37,8	50	56,3	100	18,8	32
Céréales & autres préparations	24,7	30	75,1	150	45,4	172	37,3	160	22,8	1000
Oléagineux, graisses & huiles	19,4	30	39,6	150	25,8	152	52,5	100	5,3	32
Sucres	25,0	30	34,3	100	33,1	60	48,4	100	14,9	32
Boissons & tabacs	26,6	30	64,2	150	37,2	52	68,9	182	826,8	1000
Coton	5,0	5	0,0	0	3,0	3	17,0	30	4,0	5
Autres produits agricoles	17,1	30	31,0	150	21,0	52	27,1	70	4,1	32
Pêche et produits de la pêche	29,2	30	39,7	43	46,6	50	30,0	30	8,5	32
Métaux & minéraux	16,6	30	19,7	43	20,0	50	15,4	55	9,7	40
Pétrole	19,4	30	5,5	43	30,3	50	14,0	15	5,2	12
Produits chimiques	14,7	30	14,3	43	17,3	50	15,0	100	5,8	32
Bois, papier, etc.	19,4	30	32,3	43	38,2	50	13,5	15	13,6	40
Textiles	24,3	30	24,8	43	22,0	50	20,2	268	19,1	40
Vêtements	30,0	30	42,7	43	48,4	50	22,4	103	38,9	40
Cuir, chaussures, etc.	19,3	30	28,8	43	39,3	50	15,4	70	14,0	32
Machines non électriques	9,0	30	9,6	43	8,9	50	14,3	15	5,8	40
Machines électriques	17,1	30	19,8	43	13,4	50	12,3	15	9,5	40
Matériel de transport	11,0	30	19,1	43	18,7	50	24,8	100	12,9	135
Autres articles manufacturés, n.d.a.	22,0	30	20,7	43	12,3	50	13,9	15	14,2	40

Source : OMC In, Y. Benabdallah, *L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ?* Op. Cité, 13

Tableau N° 18 : Algérie : principaux indicateurs macroéconomiques, 2013–2017

Population : 40.0 millions ; 2015		PIB par habitant : US\$ 3966 (2016)			
Quote-part : 1.959,5 millions de DTS		Coefficient de Gini : 0,38 (2014)			
Principal marché d'exportation : UE					
Principales exportations : pétrole et gaz					
		2015	2016	2017	2018
Production					
Croissance du PIB réel (pourcentage)		3.8	3.5	1.3	0.7
Croissance du PIB hors hydrocarbures (pourcentage)		5.0	2.9	1.3	0.3
Emploi					
Chômage (pourcentage, fin de période)		11.2	...	...	...
Prix					
Inflation (pourcentage, moyenne)		4.8	6.4	4.8	4.3
Finances de l'administration centrale (pourcentage du PIB)					
Total des recettes		30.8	29.5	34.3	30.9
<i>Dont : hydrocarbures</i>		14.3	10.4	14.7	14.7
Total des dépenses		46.6	43.5	37.3	33.5
Solde budgétaire global (déficit-)		-15.8	-14.0	-3.0	-2.7
Dette publique brute		8.8	21.0	18.3	19.3
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large (pourcentage de variation)		0.3	1.8	7.2	4.3
Crédit à l'économie (pourcentage de variation)		11.3	9.8	6.0	2.0
Balance des paiements					
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)		-16.6	-16.9	-11.9	-9.7
IDE (pourcentage du PIB)		-0.4	0.9	1.1	1.3
Réserves brutes (mois d'importations) 1/		28.4	22.5	19.5	16.7
Dette extérieure (pourcentage du PIB)		1.8	2.5	2.5	2.7
Taux de change					
TCEF (pourcentage de variation)		-4.3	-2.0	...	...
Sources : autorités algériennes ; et estimations des services du FMI.					
1/ En mois d'importations de biens et de services de l'année précédente					

Source : FMI. Lien : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/06/01/pr17201-imf-executive-board-concludes-2017-article-iv-consultation-with-algeria>.

Tableau N° 19 : Participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger au titre de l'année 2017¹

Foires Internationales :

N°	Intitulé de la manifestation	Période de déroulement
01	Foire Internationale de Khartoum_ Soudan	23 – 30 Janvier 2017
02	Foire Internationale du Caire _ Egypte	Mars 2017 (Guichet unique)
03	Foire Internationale de Hanoï_ Vietnam	19 – 22 Avril 2017 (Guichet unique)
04	Foire Internationale de Paris _ France	27 Avril – 08 Mai 2017
05	Foire Internationale de la Havane_ Cuba	30 Octobre- 03 Novembre 2017
06	Foire Internationale de Dakar_ Sénégal	Décembre 2017

Expositions Spécifiques :

N°	Intitulé de la manifestation	Période de déroulement
07	Exposition Spécifique à Niamey _ Niger	Période à déterminer
08	Exposition Spécifique à Nouakchott _ Mauritanie	Période à déterminer
09	Exposition Spécifique à Bamako_ Mali	Période à déterminer
10	Exposition Spécifique à Abidjan _ Côte d'Ivoire	Période à déterminer
11	Exposition Spécifique à Libre Ville_ Gabon	Période à déterminer

¹ <http://www.commerce.gov.dz/3-participation-de-l-algerie-aux-manifestations-economiques-a-l-etranger-au-titre-de-l-annee-2017>

Salons Spécialisés :

N°	Intitulé de la manifestation	Période de déroulement
Agroalimentaire		
12	Salon International de l'Agroalimentaire « PRODEXPO » _ Russie	06 – 10 Février 2017
13	Salon International des Fruits et Légumes « LOGISTICA » de Berlin _ Allemagne	08 – 10 Février 2017
14	Salon « ETHIOPIA AGRIFOOD AND PACKEXPO » _ Ethiopie	11- 19 Février 2017
15	Salon « Gulf Food » à Dubaï _ EAU	26 Février – 02 Mars 2017
16	Salon International de l'Agroalimentaire « IFE » de Londres _ Grande Bretagne	19 – 22 Mars 2017
17	Salon International des Produits HALLAL « MIHAS » de Kuala Lumpur _ Malaisie	05 – 08 Avril 2017
18	Salon International de l'Agroalimentaire « TUTTO FOOD MILANO » de Milan _ Italie	08 – 11 Mai 2017
19	Salon International de l'Agroalimentaire « WORD FOOD » d'Istanbul _ Turquie	07 – 10 Septembre 2017
20	Salon International des Fruits et Légumes « FRUIT ATTRACTION » de Madrid _ Espagne	05 – 07 Octobre 2017
21	Salon International de l'Agroalimentaire « INTERFOOD » de Jakarta _ Indonésie	09 – 12 Novembre 2017
22	Salon International des Produits HALLAL « EXPO- HALLAL » _ Espagne	Novembre 2017
23	Salon International de l'Agroalimentaire « FOODEX SAUDI » de Djeddah _ Arabie Saoudite	Novembre 2017
24	Salon International de l'Agroalimentaire « AGRO FOOD WEST AFRICA » de Accra _ Ghana	05 -07 Décembre 2017
Industrie		
25	Salon «PROMOTE » de la PME et du Partenariat de Yaoundé _ Cameroun	11- 19 Février 2017
26	Salon International du Bâtiment « BATIMAT » de Paris_ France	06 – 10 Novembre 2017

Source : Algex, Lien : <http://www.algex.dz/index.php/agenda>

Tableau N° 20 : Procédure de règlement des différends dans le cadre de l'OMC (entre États)

60 jours	Consultations, médiation, etc.	
Avant la 2ème réunion de l'ORD	Établissement du groupe spécial par l'ORD	
0-20 jours 20 jours (+10 si composition déterminée par le D-G)	Mandat Composition	
	Examen du groupe spécial (normalement deux réunions avec les parties ; une réunion avec des tierces parties)	Groupe consultatif d'experts
	Phase de réexamen intérimaire (remise de la partie descriptive du rapport aux parties pour observations. Remise du rapport intérimaire aux parties pour observations).	Réunion de réexamen avec le groupe spécial, sur demande
6 mois à partir de la date de la composition du groupe spécial ; 3 mois si urgence	Remise du rapport du groupe spécial aux parties.	
9 mois au maximum après l'établissement du groupe spécial	Distribution du rapport du groupe spécial à l'ORD	Examen en appel
60 jours pour le rapport du groupe spécial, sauf en cas d'appel	L'ORD adopte le(s) rapport(s) du groupe spécial/organe d'appel, avec les éventuelles modifications apportées au rapport du GS par le rapport d'appel	30 jours pour le rapport de l'organe d'appel
Le «délai raisonnable» est proposé par le membre et approuvé par l'ORD ; ou convenu par les parties au différend ; ou déterminé par arbitrage (env. 15 mois dans ce cas)	Mise en œuvre, la partie perdante propose un plan de mise en œuvre, dans un «délai raisonnable» En cas de non mise en œuvre, les parties négocient une compensation en attendant la mise en œuvre intégrale	Différends au sujet de la mise en œuvre : poursuites possibles ; y compris saisie du groupe spécial initial
30 jours après expiration du «délai raisonnable»	Sanctions ; à défaut d'accord sur la compensation, l'ORD autorise la sanction, en attendant la mise en œuvre intégrale Sanctions-croisées, même secteur, autres secteurs, autres accords	Possibilité d'arbitrage, au sujet du niveau de la suspension ou des procédures et des principes de la sanction

Source : <http://www.fao.org/docrep/003/X7352F/x7352f05.htm>

Tableau N° 21 : Etat des conventions signées mais non mises en œuvre par les pays maghrébins

Conventions	Date signature
Convention de coopération inter administrative pour lutter contre les contraventions douanières et de sa répression entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Protocole relatif aux règles d'origines entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Protocole relatif à l'application du droit de compensation unique d'un taux de 17.5% entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Convention relative au comité maghrébin d'assurance et de réassurance	04/02/1994
Convention d'échanges des formateurs entre les administrations postales et de communications des pays de l'UMA	04/02/1994
Accord concernant l'échange d'experts et de spécialités entre les administrations postales et de communications des pays de l'UMA	04/02/1994
Accord concernant la création d'un conseil maghrébin du livre national	04/02/1994
Déclaration relative à la création d'une zone de libre-échange maghrébine entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Réglementation des deux prix de l'Union du Maghreb Arabe dans le domaine de l'architecture et de l'habitat	04/02/1994
Protocole no 8 instituant les conditions sanitaires et vétérinaires de l'échange des volailles et ses composants entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Charte Maghrébine pour la Protection de l'environnement	11/11/1992
Protocole no 6 instituant les conditions de production, d'importation et d'offres en gros de médicaments des animaux entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Charte maghrébine pour la protection de l'environnement et le développement durable	11/11/1992
Convention relative à l'organisation judiciaire commune entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Convention de coopération culturelle entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Convention relative à la reconnaissance mutuelle de permis de conduire entre les pays de l'UMA	11/11/1992
La réglementation commune pour l'accès aux instituts judiciaires dans les pays de l'UMA	11/11/1992
Convention de l'organisation des marchés publics dans le domaine de l'équipement et les travaux publics entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Protocole no 7 traçant les conditions sanitaires vétérinaires d'importation des bovins vivants et de la viande bovine des pays non membre de l'UMA	11/11/1992

Prix du Maghreb arabe de la création culturelle	11/11/1992
Convention commerciale et tarifaire entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention de coopération dans le domaine maritime entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Accord postal entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Accord de poste rapide entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Accord des plis postaux entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention de coopération juridique et de justice entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention de la sécurité sociale entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention relative à la médecine vétérinaire et la coopération dans le domaine de la santé animale entre les pays de l'UMA	03/10/1991

03- Les documents

Document N°01 : Résumé d'un rapport du FMI sur la situation économique du Sénégal pour l'année 2014 (pris comme exemple en tant que pays partenaire)

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2014 au titre de l'article iv et huitième revue de l'accord au titre de l'instrument de soutien à la politique économique Résumé analytique.

Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre le « Plan Sénégal Émergent » (PSE), qui contient des diagnostics valables et prévoit des mesures visant à stimuler la croissance et à accélérer la réduction de la pauvreté. La croissance du PIB devrait passer de moins de 4 % ces dernières années à 4,5 % en 2014. L'inflation reste faible. La croissance pourrait atteindre 7 % d'ici 2019 si les réformes prévues dans le PSE sont mises en œuvre systématiquement et rapidement. Les autorités sont convaincues que ce taux de croissance sera atteint deux années plus tôt. L'impact de la maladie à virus Ébola sur la croissance sera limité en 2014, mais pourrait être considérable en 2015 si l'épidémie se propageait dans la région. Politique budgétaire. Les perspectives budgétaires se sont améliorées grâce à une augmentation des recettes et à une meilleure maîtrise des dépenses, et le déficit global devrait tomber aux environs de 5 % du PIB en 2014. Le budget 2015 vise une nouvelle réduction du déficit, à 4,7 % du PIB, un objectif moins ambitieux que les 4,0 % recommandés par les services du FMI. Cependant, les autorités espèrent limiter le déficit à un niveau proche de celui recommandé par les services du FMI en retardant les crédits affectés à de nouveaux projets d'investissements publics jusqu'à ce que les études de faisabilité soient prêtes. Les services du FMI et les autorités sont convenus que les chocs liés à la maladie à virus Ébola pourraient accroître le déficit de 0,3 % du PIB en 2015. Les autorités demeurent déterminées à respecter à moyen terme l'objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA.

Réformes structurelles. Le PSE contient une stratégie de développement réaliste, y compris le bon dosage d'investissement privé à attirer à l'aide de l'investissement public en capital humain et en infrastructures. Cependant, pour débloquer cet investissement privé, y compris des investissements directs étrangers, il convient d'accélérer les réformes au niveau du climat des affaires et d'améliorer la gouvernance du secteur public. La concentration de l'investissement public en début de période pourrait mettre en danger les objectifs budgétaires et la viabilité de la dette si les réformes structurelles nécessaires n'étaient pas mises en œuvre, tout en ne permettant pas de porter la croissance au-dessus de la tendance moyenne observée dans le passé.

Exécution du programme : Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE sont satisfaisants : les objectifs pour fin juin 2014 ont été atteints, à l'exception d'un léger dépassement du plafond des emprunts non concessionnels, qui s'explique par des difficultés en matière de gestion de la dette. Ces emprunts n'ont pas une incidence sensible sur la viabilité de la dette, et les autorités s'attaquent à ces insuffisances.

Les services du FMI recommandent d'achever la huitième revue de l'ISPE et proposent une dérogation pour la non-observation du critère d'évaluation relatif aux emprunts non concessionnels.¹

Document N°02 : Communiqué du ministère du commerce sur le processus d'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

En 1987 l'Algérie a manifesté son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral qu'incarnait l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce (GATT) et, à partir de 1995, par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie au GATT a été institué le 17 juin 1987.

En 1995 ce Groupe de travail du GATT a été transformé en Groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie. Il a tenu sa première réunion en avril 1998.

Le mandat du Groupe de travail est de présenter un rapport sur ses travaux, un protocole d'accession ainsi qu'un projet de décision d'accession à l'organe de décision qui est la Conférence Ministérielle.

La présidence du Groupe de travail de l'OMC a été assurée, d'abord par Son excellence, Monsieur Sanchez ARNAU, Ambassadeur de l'Argentine (1994 –1998) et par la suite par les Ambassadeurs de l'Uruguay, son Excellence Carlos Perez DEL CASTILLO (1998-2004) et son Excellence Guillermo VALLES (2004-2010). Il est présidé depuis novembre 2011 par son Excellence, Monsieur François ROUX, Ambassadeur de Belgique, il est présidé actuellement par

¹Rapport du FMI No. 15/2, janvier 2015, p. lien : http://www.imf.org/external/ns/search.aspx?lan=fra&NewQuery=articleIV&col=SITFRA&page=21&sort=Score&Filter_Val=N&iso=&requestfrom=country&countryname=, date de visite : 30-03-2017.

l'Ambassadeur d'Argentine Monsieur Alberto Dialoto. Plus de 40 pays Membres de l'OMC participent aux travaux de ce groupe.

Depuis son institution en 1995, le Groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie a tenu 10 réunions formelles et deux réunions informelles dont la dernière s'est déroulée le 30 mars 2012. Il envisage de tenir sa 11ème réunion début Avril 2013.

A ces occasions, il a procédé à l'examen du régime du commerce de l'Algérie. Son premier projet de Rapport a été élaboré en 2006 et a été révisé en 2008. La dernière révision du projet de Rapport sera distribuée à l'occasion de la 11ème réunion.

La prochaine réunion du groupe de travail examinera, concomitamment avec le projet de Rapport révisée, les réponses de l'Algérie aux questions additionnelles des Membre ainsi que la progression des mises en conformité du régime du commerce algérien et des négociations bilatérales sur les consolidations tarifaires et les engagements spécifiques sur le commerce des services.

L'examen du régime du commerce algérien se poursuit en ce qui concerne le régime des licences d'importation, les obstacles techniques au commerce, la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'application des taxes intérieures, les entreprises publiques et les privatisations, les subventions et certains aspects de protection des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Une vingtaine de projets de paragraphes d'engagements sur les questions systémiques sont en cours de discussion.

Quant aux négociations bilatérales elles se poursuivent avec 13 pays. Avec plus de la moitié de ces pays des progressions notables sont enregistrées.

Par ailleurs, six accords bilatéraux ont été finalisés (Cuba, Venezuela, Brésil, Uruguay, Suisse et Argentine).¹

¹ <http://www.commerce.gov.dz/processus-daccession-de-lalgerie-a-lorganisation-mondiale-du-commerce-omc>.

Document N° 03 : Rapport du FMI sur la situation économique de l'Algérie pour les années 2013-2017 (1 juin 2017)

Le 26 mai 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie.

L'Algérie reste confrontée à des défis importants posés par la baisse des cours pétroliers. L'activité économique a été globalement résiliente, mais la croissance s'est ralentie dans le secteur hors hydrocarbures en partie sous l'effet de la réduction des dépenses et est estimée à 2,9 % pour 2016. Le taux d'inflation est passé de 4,8 % en 2015 à 6,4 % en 2016 et se chiffrait à 7,7 %, en glissement annuel, en février 2017. Le taux de chômage s'est établi à 10,5 % en septembre 2016 et reste particulièrement élevé chez les jeunes (26,7 %) et les femmes (20,0 %). Malgré un certain redressement des finances publiques en 2016, les déficits budgétaires et courant restent larges et la dette publique a augmenté, en partie sous l'effet de la matérialisation des garanties de prêts octroyées par le gouvernement. Les réserves internationales, bien qu'encore abondantes, ont chuté rapidement. La dette extérieure reste très faible.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs notent les défis importants auxquels l'économie algérienne est confrontée et saluent les efforts que les autorités déploient pour s'adapter au choc pétrolier. Les administrateurs soulignent qu'il est important de mettre en œuvre un dosage équilibré des mesures de politique économique, ainsi que des réformes structurelles ambitieuses, pour assurer la viabilité des finances publiques, réduire les déséquilibres extérieurs, diminuer la dépendance à l'égard des hydrocarbures et rehausser la croissance potentielle.

Les administrateurs saluent la détermination des autorités à poursuivre un assainissement soutenu des finances publiques, dans un cadre budgétaire précis à moyen terme. Ils soutiennent les mesures prises pour réduire le déficit budgétaire, à savoir accroître les recettes hors hydrocarbures, maîtriser les dépenses courantes, poursuivre la réforme des subventions tout en protégeant les plus démunis, ainsi qu'accroître l'efficacité de l'investissement public et en réduire le coût. Les administrateurs sont généralement d'avis que recourir à un éventail plus large de possibilités de financement, y compris un recours prudent à l'endettement extérieur et la cession d'actifs publics, et donner plus de flexibilité du taux de change, pourrait fournir une marge de manœuvre budgétaire pour opérer un ajustement plus progressif et plus propice à la croissance que celui prévu actuellement et diminuer ainsi son impact sur l'activité économique.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'opérer des réformes structurelles de grande envergure pour diversifier l'économie et promouvoir un secteur privé dynamique. Ils saluent les mesures prises pour améliorer le climat des affaires, ainsi que les travaux en cours sur

une stratégie à long terme qui permettrait de refondre le modèle de croissance du pays. Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour réduire la bureaucratie, améliorer l'accès au crédit, ainsi que renforcer la gouvernance et la transparence. Il convient aussi de réduire l'inadéquation des qualifications, d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, d'accroître le taux d'activité des femmes et de continuer d'ouvrir l'économie aux échanges et à l'investissement direct étranger. Les administrateurs soulignent qu'il convient de bien concevoir la stratégie globale et d'enchaîner les mesures de manière à ce que les réformes se renforcent mutuellement et à ce que la charge de l'ajustement économique soit partagée de manière équitable.

Les administrateurs notent que les réserves internationales nettes restent à un niveau confortable, mais que le solde des transactions extérieures courantes est sensiblement plus faible que ne le justifient les paramètres économiques fondamentaux à moyen terme. Ils soulignent qu'une plus grande flexibilité du taux de change, accompagnant l'assainissement des finances publiques et les réformes structurelles, contribueraient à réduire les déséquilibres extérieurs et à favoriser le développement du secteur privé. Les administrateurs préconisent la mise en œuvre de mesures pour développer le marché des changes officiel et réduire l'activité sur le marché parallèle.

Les administrateurs saluent l'introduction par la banque centrale des opérations d'open market pour gérer la liquidité. Ils recommandent que la banque centrale élimine sans tarder les opérations de réescompte afin d'encourager les banques à gérer leurs liquidités de manière plus efficace. Étant donné les tensions inflationnistes, les administrateurs encouragent les autorités à être prêtes à relever leur taux directeur.

Les administrateurs notent que le secteur bancaire dans son ensemble est bien capitalisé et rentable. Cependant, il convient de continuer de renforcer la politique du secteur financier face aux risques croissants qui pèsent sur la stabilité financière en raison du choc pétrolier. Ils encouragent les autorités à accélérer le passage à un dispositif de contrôle basé sur le risque, à accroître le rôle de la politique macro-prudentielle, à renforcer la gouvernance des banques et à mettre en place un dispositif de résolution des crises.

01- Liste des encadrés

N°	Titres	Pages
Encadré N° 01	Classement des pays par la BM, pour l'année 2006	50
Encadré N° 02	École de formation de Schneider Electric- Algérie	114
Encadré N° 03	Les contributions de la diaspora indienne dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation	121
Encadré N° 04	Enseignements de la politique de migration libérale du Rwanda	122
Encadré N° 05	Atouts de l'Algérie pour attirer les investissements directs étrangers sont importants	223
Encadré N° 06	Analyse de la conjoncture de l'énergie pour le 4ème trimestre 2016	315
Encadré N° 07	Extrait du rapport réalisé par le FMI relatif à la conjoncture de l'économie mondiale pour l'année 2012	319
Encadré N° 08	Étude de la conjoncture économique mondiale, exemple français	321
Encadré N° 09	Stratégies géoéconomiques : l'exemple américain	327
Encadré N°10	Internationalisation de l'entreprise : Exemple de Boxer S.A.	336
Encadré N° 11	Mode de règlement des différends liés aux investissements selon l'accord signé entre l'Algérie et la Suisse.	377
Encadré N° 12	Règlement de l'affaire Djezzy par voie d'arbitrage international.	379
Encadré N° 13	Politique de transfert de technologie de l'Afrique du Sud	391

02- Liste des graphes

N°	Titres	Pages
Graphe N° 01	Lancement et évolution du NEPAD	215
Graphe N° 02	Entrées nettes moyennes d'IDE 2000-2009 (pourcentage du PIB)	220
Graphe N° 03	Exportation industrielle en % par pays (année 2012).	243
Graphe N° 04	Classement de l'Algérie selon l'indicateur Doing Business de la Banque mondiale sur 189 pays pour la période (2007-2016).	267
Graphe N° 05	Évolution de la contrebande en valeur des amendes encourues (années 2006-2011).	332
Graphe N° 06	Notation de l'Algérie en matière de l'efficacité de l'Etat (année 2010).	347
Graphe N° 07	Classement de l'Algérie en matière de corruption (année 2011).	348
Graphe N° 08	Classement de l'Algérie en matière de liberté d'expression et de redevabilité (année 2011)	349
Graphe N° 09	Classement de l'Algérie en matière de transparence budgétaire (année 2011).	350
Graphe N° 10	Groupeement d'intégration régionale en Afrique et appartenance à des entités multiples	429
Graphe N° 11	Répartition des investissements étrangers réalisés par secteur, période 2002-2012.	430
Graphe N° 12	Exportations, importations, solde commercial et solde des transactions courantes (milliards de dollars courants)	431
Graphe N° 13	Croissance du PIB de l'Algérie entre 1962 et 2010)	432
Graphe N° 14	Classement de l'Algérie par forum économique mondial en matière de compétitivité pour l'année 2012	432
Graphe N° 15	Méthode de détermination de catégorie de risque pays	433
Graphe N° 16	Inégalités globale : PIB par habitant par rapport à la moyenne mondiale par statut de développement, 1970-2014 (pourcentage de la moyenne mondiale, constant 2005 US\$)	434

03- Liste des tableaux

N°	Titres	Pages
Tableau N° 01	Calcul des coûts relatifs par D. Ricardo.	86
Tableau N° 02	Part des entreprises affiliées des États-Unis dans les exportations du pays d'accueil (millions de \$US ; pour cent).	116
Tableau N° 03	Les conceptions des relations de l'état avec le marché et l'impact sur les stratégies nationales de développement.	169
Tableau N° 04	Les principaux clients de l'Algérie pour l'Année 2016.	302
Tableau N° 05	Les principaux fournisseurs de l'Algérie pour l'Année 2016.	303
Tableau N° 06	Les dix principaux investisseurs étrangers installés en Algérie par pays au 31-12-2014.	304
Tableau N° 07	Évaluation du risque sectoriel pour le 4 ^{ème} trimestre 2016 pour plusieurs régions du monde.	314
Tableau N° 08	Offre technologique des pays émergents.	318
Tableau N° 09	Quantités de marchandises saisies dans le cadre de lutte contre la contrebande (2012-2013).	331
Tableau N° 10	Quantités de drogues saisies en Algérie (2004-2013).	332
Tableau N° 11	Le Guichet Unique des formalités de dédouanement.	401
Tableau N° 12	Le Guichet Unique de coordination de la logistique	402
Tableau N° 13	Guichet Unique intégral national	403
Tableau N° 14	Évolution des théories de développement du 1950 à 2007	435
Tableau N° 15	Évolution des principaux produits importés (2005-2014)	436
Tableau N° 16	Comparaison des taux des droits de douanes appliqués entre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Inde et l'Égypte.	439
Tableau N° 17	Algérie : principaux indicateurs macroéconomiques, 2013–2017.	440
Tableau N° 18	Participation de l'Algérie aux manifestations économiques à l'étranger au titre de l'année 2017.	441
Tableau N° 19	Procédure de règlement des différends dans le cadre de l'OMC (entre États).	443
Tableau N° 20	Etat des conventions signées mais non mises en œuvre par les pays maghrébins	444

04- Liste des cartes

N°	Titre	Page
Carte N° 01	Stress hydrique par pays, prévisions 2040.	178

05- Liste des documents en annexes

N°	Titres	Pages
Document N° 01	Résumé d'un rapport du FMI sur la situation économique du Sénégal pour l'année 2014 (en tant que pays partenaire)	445
Document N° 02	Communiqué du ministère du commerce sur le processus d'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)	447
Document N° 03	Rapport du FMI sur la situation économique de l'Algérie pour les années 2013-2017 (1 juin 2017)	449

Index de la thèse

- A**
- Abdeltif Rebah, 247
- accompagnement, 4, 61, 226, 351, 355, 392
- Accord d'association, 207
- Akram Belkaid, 251, 253, 254
- Algérie, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 13, 14, 15, 18, 50, 69, 71, 81, 114, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 198, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 207, 209, 211, 212, 216, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 262, 264, 266, 267, 268, 269, 271, 272, 273, 276, 291, 292, 294, 296, 297, 299, 300, 301, 302, 304, 305, 310, 318, 322, 324, 325, 340, 342, 347, 351, 355, 358, 359, 373, 375, 376, 377, 379, 380, 382, 396, 410, 416, 417, 420, 423, 431, 432, 439, 441, 447, 451, 452, 453, 454
- Amérique latine*, 30, 49, 50, 58, 69, 74, 77, 144, 164, 166, 171, 214, 264, 327
- ANDI, 221, 267, 304, 359, 430
- André Gunder, 60
- Arbitrage, 374
- asymétrie, 64, 143, 144, 145, 186
- Australie, 47, 82, 111, 120, 250
- avantages
- comparatifs, 73, 74, 81, 84, 85, 87, 232, 233, 242, 292
- B**
- Banque Mondiale, 49, 53, 141, 218, 267
- barrières douanières, 30, 129, 206, 207
- Bhagwati, 130, 137, 212
- Brésil, 27, 50, 60, 73, 74, 113, 166, 294, 301, 303, 318, 327, 448
- Bretton Woods, 32, 33, 61, 149, 153
- C**
- CACI, 355
- CAGEX, 352, 353
- Centre, 4, 58, 60, 255, 301, 304, 324, 361, 364, 377, 398, 426, 427
- CEPAL, 4, 58, 69, 277
- CEPALC, 29, 30, 35, 60, 83, 143, 145, 146, 147, 215, 277, 278, 279, 280, 387
- Chili, 30, 60, 73, 74, 124, 166
- Chine, 50, 74, 113, 136, 137, 138, 139, 170, 225, 248, 294, 302, 304, 318, 327, 361
- climat des affaires, 219, 266, 269, 357, 381, 446
- CNUCED, 4, 58, 59, 104, 105, 116, 222, 260, 269, 429
- commerce extérieur, 11, 114, 193, 194, 195, 196, 204, 233, 239, 242, 247, 259, 300, 301, 320, 351, 357, 360, 361, 377, 396, 399
- concurrence internationale, 291, 292, 293, 394
- conflits, 200, 212, 238, 292, 374
- conjoncture, 301, 305, 306, 307, 309, 313, 315, 316, 319, 320, 321, 351, 357, 359, 381, 396, 422, 451
- consensus, 6, 7, 12, 18, 62, 64, 67, 100, 155, 201, 295, 344, 347, 408
- coopération internationale, 205, 333, 336
- corruption, 35, 62, 164, 184, 347, 348, 452
- crime transnational, 34, 35, 330
- croissance économique, 39, 51, 55, 61, 63, 97, 99, 105, 111, 113, 144, 197, 204, 259
- cycle de vie du produit, 90
- D**
- Daniel Labaronne, 210, 211, 212, 260, 261
- défense commerciale, 328
- Défusion des connaissances, 105
- démocratie, 1, 26, 64, 150, 187, 188, 206, 213, 235, 345, 408
- Déterritorialisation, 139
- développement, 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 25, 30, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 89, 91, 95, 96, 97, 99, 100, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 132, 133, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 157, 158, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 170, 177, 179, 184, 185, 186, 193, 194, 199, 201, 202, 203, 204, 209, 210, 211, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 229, 233, 247, 250, 264, 265, 267, 276, 279, 280, 292, 297, 300, 301, 306, 309, 312, 319, 320, 322, 324, 325, 326, 327, 330, 333, 337, 339, 340, 342, 347, 351, 379, 385, 389, 391, 410, 417, 420, 422, 423, 426, 429, 436, 446, 453
- développement économique, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 16, 18, 19, 40, 42, 56, 66, 83,

96, 97, 98, 104, 105, 108, 111, 114, 116, 118, 119, 132, 133, 141, 144, 151, 190, 197, 202, 209, 233, 245, 247, 250, 272, 276, 309, 330, 344, 346, 347, 395, 405, 409, 410, 412, 417, 429
développement financier, 96, 97, 99, 186
devise, 119, 120, 218, 224, 372
différenciation du produit, 93
diffusion de connaissances, 94, 390
diplomatie économique, 292, 362, 378, 379, 380
Djezzy, 377, 451
Djoudi Bouras, 1, 2, 3, 4, 6
dotation factorielle, 87, 88, 222
dualisme, 56
dumping, 328

E

échanges commerciaux, 29, 32, 84, 149, 259, 260, 327, 379
économie institutionnelle, 64
économie mondiale, 1, 2, 3, 6, 9, 13, 18, 19, 21, 22, 23, 30, 33, 37, 54, 83, 107, 108, 134, 150, 154, 169, 191, 201, 202, 203, 229, 257, 291, 298, 300, 319, 320, 321, 451
économies d'échelle, 131, 139, 140, 260, 309, 337

entreprises étrangères, 69, 105, 114, 248, 383
entreprises stratégiques, 309
environnement, 2, 3, 33, 36, 40, 58, 63, 91, 109, 124, 153, 158, 174, 179, 180, 202, 205, 222, 231, 257, 270, 295, 306, 311, 312, 317, 322, 327, 339, 341, 378, 382, 383, 390, 394
État de droit, 346
Etat-nation, 23, 153, 158
euro, 252, 260, 319, 320
exportation, 46, 48, 59, 68, 73, 74, 91, 94, 95, 139, 194, 195, 204, 222, 224, 242, 243, 249, 260, 264, 292, 309, 327, 352, 354, 356, 358, 385, 399, 452
externalités, 67, 71, 110, 111, 112, 167

F

Fatiha Talahite, 15, 196, 229, 230, 231, 232, 246, 254, 255, 256
FCE, 4, 326, 357, 426
Financement international, 32
FMI, 4, 3, 15, 34, 64, 75, 141, 150, 172, 173, 192, 195, 197, 205, 218, 244, 247, 248, 266, 307, 319, 422, 431, 445, 446, 449, 451, 454
France, 42, 139, 194, 231, 233, 234, 235, 273, 301, 302, 304, 320, 441, 442
François Perroux, 68
Friedrich List, 69

G

G77, 218
Gafi, 185
GATT, 4, 149, 194, 295, 447
géoéconomie, 301, 327, 382
Gouvernance, 422
Gouvernance, 148
gouvernance mondiale, 147, 148, 150, 153, 154, 155, 156, 157, 217
Grande Bretagne, 129, 301, 303, 442
grandes entreprises, 145, 154, 161, 313, 339, 361, 392

H

Heckscher, 84, 88
Henri Bourguinat, 31, 134, 138
hydrocarbures, 3, 199, 202, 203, 204, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 252, 258, 292, 310, 327, 351, 355, 356

I

Inde, 46, 50, 113, 136, 137, 170, 245, 294, 301, 303, 318, 327, 340, 439, 453
inégalité, 170, 171
influence, 18, 34, 105, 150, 151, 154, 170, 292, 327, 378
information, 26, 30, 34, 64, 97, 98, 110, 119, 131, 137, 268, 269, 299, 300, 305, 306, 324, 325, 327, 340, 351, 353, 354, 355, 357, 359, 361, 377, 381, 390, 391, 394, 422, 451

innovation, 91, 106, 108, 130, 142, 143, 203, 325, 379
insertion internationale, 6, 14, 76, 81, 201, 229, 233, 234, 274, 276, 292, 298, 359, 360, 378, 379, 380, 381, 382
intégration économique, 6, 9, 13, 15, 18, 28, 48, 60, 73, 83, 95, 101, 103, 104, 105, 106, 123, 124, 132, 133, 190, 192, 201, 210, 211, 212, 219, 228, 229, 232, 241, 244, 246, 251, 256, 260, 261, 274, 276, 278, 291, 297, 301, 342, 351, 354, 429
Intégration régionale, 100, 102, 210
intelligence économique, 324, 325, 327, 341, 342, 390
internationalisation, 22, 32, 33, 187, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 384, 451
Internationalisation, 31
investissement étranger, 6, 108, 257, 267, 327
Italie, 129, 301, 302, 335, 442

J

Jean-Marc Siroën, 22, 23, 24, 107, 108
Jordanie, 304

K

Krugman, 27, 92

- L**
- l'Arabie Saoudite, 303
- Lewis, 56, 80
- Liban, 304
- libre-échange, 1, 29, 35, 37, 69, 78, 89, 92, 104, 128, 130, 134, 136, 140, 200, 205, 207, 211, 222, 240, 250, 292, 293, 294
- M**
- Malaisie, 74, 113, 114, 294, 327, 442
- management, 112, 298, 340, 390
- Maroc, 207, 209, 211, 212, 244, 245, 249, 250, 252, 260, 301, 304, 439, 453
- Mehdi Abbas, 194, 195, 196, 198, 201, 220, 233, 234, 235, 237, 239, 241, 250, 257, 264, 295, 296, 431
- migration**, 6, 7, 36, 84, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 146, 206, 395, 425, 451
- Migration, 117, 119
- modèle économique, 42, 346, 453
- mondialisation, 1, 2, 3, 4, 6, 8, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 48, 62, 69, 82, 100, 102, 105, 109, 134, 144, 148, 150, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 165, 169, 170, 174, 184, 186, 187, 201, 204, 210, 237, 239, 240, 249, 250, 254, 257, 277, 280, 333, 391, 417
- Mondialisation, 21, 23, 24, 30, 149, 339
- N**
- NABNI, 243, 291, 292, 293, 294, 296, 346, 347, 348, 349, 350, 373, 384, 385, 398, 399, 432, 453
- négociation, 36, 239, 240, 249, 255, 256, 294, 295, 300, 323, 327, 338, 378, 383
- Néo-structuralisme, 62
- NEPAD, 213, 214, 215, 264, 265
- Normalisation, 339
- O**
- Ohlin, 84, 93
- OMC, 4, 3, 11, 18, 20, 62, 83, 84, 111, 149, 150, 159, 160, 186, 199, 200, 228, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 244, 248, 249, 250, 256, 257, 260, 262, 264, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 300, 329, 330, 382, 439, 443, 447, 453, 454
- ONG, 152, 153
- ordre mondial, 141, 218, 238
- P**
- paradigme, 63, 134, 139, 140, 378
- partenaires, 14, 32, 105, 114, 146, 186, 211, 240, 250, 256, 260, 262, 301, 305, 309, 312, 324, 325, 338, 353, 357, 380, 383
- pays développés, 21, 29, 45, 46, 54, 55, 59, 95, 109, 112, 118, 142, 143, 144, 146, 184, 186, 216, 264
- pays en voie de développement, 14, 69, 91, 112
- Pays-Bas, 301, 303
- PED, 45, 46, 48, 50, 54, 59, 63, 66, 69, 78, 79, 81, 95, 108, 144, 163, 166
- Périphérie, 58, 59, 60
- Philippe Deubel, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 50, 55, 58, 60, 62, 67, 68, 70, 72, 73, 74, 75, 80, 81, 82, 162, 163, 164, 165, 166, 168
- planification, 66, 193, 233, 246, 311
- PME, 271, 335, 338, 383, 391, 394, 442
- Politique budgétaire, 278, 445
- politique économique, 9, 14, 231, 234, 246, 292, 445
- Politique monétaire, 278
- Portugal, 301, 303
- produit stratégique, 316
- R**
- R&D, 95, 106, 112, 131, 342
- Réformes, 226, 446
- régionalisation, 101, 102, 107, 108, 211
- régionalisme, 101, 102, 211, 212
- réglementation, 35, 100, 158, 159, 161, 279, 351, 354
- régulation, 4, 32, 64, 103, 152, 163, 166, 167, 168, 204, 255, 296
- rendements croissants, 93, 139, 140
- rendements d'échelle, 85, 92, 93, 309
- Représailles, 129
- risque pays*, 173, 305, 308, 433, 434, 452
- Rodrick, 146
- Rodrik, 28, 172, 173, 234
- Romer, 106
- Rostow, 54
- Roumanie, 140
- S**
- SAFEX, 354
- Samir Amin, 77
- Samuelson, 84, 88, 136, 137
- sciences économiques, 77
- sécurité économique, 324, 325, 378
- sous-développement, 42, 43, 45, 46, 51, 54, 57, 58, 59, 60, 80, 81, 163, 165
- Souveraineté, 251, 252
- Stiglitz, 63, 150, 171, 174
- Stratégies de développement, 66, 68, 73
- structuraliste, 58, 59, 62, 63
- Suisse**, 185, 375, 448
- Susan Strange, 24, 156
- système financier, 64, 96, 97, 98, 99, 227
- T**
- Thaïlande, 74, 172, 327
- Théorie de la convergence, 54
- Théorie institutionnaliste, 63
- Transfert de connaissances, 121
- transfert de technologie, 75, 108,

110, 143, 151, 220,
379
transition, 2, 3, 4, 6,
15, 48, 50, 110, 193,
241, 258
Tunisie, 113, 207,
209, 211, 212, 244,
245, 249, 250, 252,

260, 263, 301, 304,
439, 453
Turquie, 244, 294,
301, 303, 304, 305,
318, 327, 442
U
UMA, 210, 212, 259

USA, 90, 128, 250,
301, 316, 340

V

veille stratégique,
341
vulnérabilité, 35, 36,
62, 144, 319

Y

Youssef Benabdallah,
245

Table des matières

REMERCIEMENTS	1
DEDICACES.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS	4
RESUMES DE LA THESE	5
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION	9

Première partie :

Opportunités et risques de l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale

AVANT-PROPOS.....	17
CHAPITRE I : INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES : DEFINITIONS ET LECTURES.....	19
SECTION 1 : ÉVOLUTION DE L'ECONOMIE INTERNATIONALE VERS L'INTEGRATION A L'ECHELLE MONDIALE	20
<i>Sous-section 1 : Mondialisation, Globalisation et Internationalisation : définition et usage de ces concepts ..</i>	20
<i>Sous-section 2 : Mondialisation, un seul phénomène mais plusieurs lectures</i>	23
<i>Sous-section 3 : Ce qui est ancien et ce qui est nouveau de la mondialisation</i>	25
<i>Sous-section 4 : Les grandes étapes du phénomène de la mondialisation</i>	27
<i>Sous-section 5 : Manifestations du phénomène de la mondialisation</i>	30
SECTION 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEFINITIONS, THEORIES ET STRATEGIES	38
<i>Sous-section 1 : Définition du développement</i>	38
<i>Sous-section 2 : Critique de la notion du développement économique</i>	41
<i>Sous-section 3 : Définition et critiques du sous-développement</i>	42
<i>Sous-section 4 : Mesure du niveau de développement</i>	48
<i>Sous-section 5 : Théories du développement.....</i>	53
<i>Sous-section 6 : Stratégies de développement économique suivies par les PED</i>	65
SECTION 3 : GRILLES DE LECTURES DU "RETARD" DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	75
<i>Sous-section 1 : Triomphe de la vision libérale</i>	76
<i>Sous-section 2 : Explication de l'écart entre PED et Pays développés.....</i>	79
CHAPITRE II : INTEGRATION ECONOMIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ALGERIE.....	83
SECTION 1 : GAINS APPORTES PAR LES ECHANGES COMMERCIAUX	84
<i>Sous-section 1 : Théories fondées sur la différence de coûts</i>	84
<i>Sous-section 2 : Théories fondées sur les différences internationales de technologie</i>	89
<i>Sous-section 3 : Relation entre commerce et diffusion de connaissances</i>	94
SECTION 2 : APPORT DE L'OUVERTURE FINANCIERE AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME FINANCIER NATIONAL	96
<i>Sous-section 1 : Définition du développement financier</i>	96
<i>Sous-section 2 : Importance du système financier pour le développement économique</i>	97

<i>Sous-section 3 : Apport de l'ouverture financière au développement financier.....</i>	99
SECTION 3 : INTEGRATION REGIONALE COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100
<i>Sous-section 1 : Définition et typologie des intégrations régionales</i>	100
<i>Sous-section 2 : Apports des intégrations régionales au développement économique.....</i>	104
<i>Sous-section 3 : Intégration entre pays d'inégal développement</i>	107
SECTION 4 : IMPACTS POSITIFS DE L'INVESTISSEMENT ETRANGER SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	109
<i>Sous-section 1 : Définition de l'investissement direct étranger</i>	109
<i>Sous-section 2 : Retombées positives des IDE</i>	110
SECTION 5 : CONTRIBUTION DE LA MIGRATION DANS LE DEVELOPPEMENT	117
<i>Sous-section 1 : Définition de la migration.....</i>	118
<i>Sous-section 2 : Contribution de la migration en matière de développement.....</i>	118
<i>Sous-section 3 : Obstacles pouvant freiner le rôle de la migration</i>	122
SECTION 6 : AVANTAGES DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE POUR L'ENTREPRISE NATIONALE	123
<i>Sous-section 1 : Étude de la relation entre l'intégration économique et l'entreprise.....</i>	123
<i>Sous-section 2 : Rationalisation de la productivité des entreprises</i>	124
SECTION 7 : PROTECTIONNISME, UNE ALTERNATIVE A COUTS ELEVES	127
<i>Sous-section 1 : Problème des représailles commerciales.....</i>	127
<i>Sous-section 2 : Problème de la détermination ex ante des industries stratégiques pour la mise en place d'une politique protectionniste.....</i>	130
CHAPITRE III : MENACES DE L'INTEGRATION DANS L'ECONOMIE MONDIALE POUR L'ALGERIE.....	133
SECTION 1 : LIMITE DU PARADIGME DU LIBRE-ECHANGE	134
<i>Sous-section 1 : Critique de la théorie ricardienne des avantages comparatifs</i>	134
<i>Sous-section 2 : Critique de la contribution de P. Samuelson</i>	136
<i>Sous-section 3 : Limites du commerce fondé sur la différenciation des produits.....</i>	138
<i>Sous-section 4 : Critique de la théorie du commerce international fondé sur les économies d'échelle.....</i>	139
SECTION 2 : ASYMETRIES DE L'ORDRE ECONOMIQUE MONDIAL	141
<i>Sous-section 1 : Asymétrie technologique entre pays développés et PED</i>	142
<i>Sous-section 2 : Vulnérabilité macro-économique des PED.....</i>	144
<i>Sous-section 3 : Asymétrie financière pays développés et PED.....</i>	145
<i>Sous-section 4 : Asymétrie de la mobilité de la main-d'œuvre.....</i>	146
<i>Sous-section 5 : Asymétrie dans la production des normes économiques internationales.....</i>	146
SECTION 3 : GOUVERNANCE ECONOMIQUE MONDIALE	148
<i>Sous-section 1 : Gouvernance économique mondiale : état des lieux.....</i>	148
<i>Sous-section 2 : Acteurs de la gouvernance mondiale</i>	151
<i>Sous-section 3 : Vers un partage de pouvoir entre les acteurs de la gouvernance mondiale</i>	154
SECTION 4 : LA PLACE L'ETAT-NATION ET SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT A L'ERE DE LA MONDIALISATION	158
<i>Sous-section 1 : Impacts de la mondialisation sur l'Etat-nation.....</i>	158
<i>Sous-section 2 : Rôle de l'Etat dans les stratégies de développement</i>	162
SECTION 5 : CONSEQUENCES SOCIALES DE LA MONDIALISATION	170
<i>Sous-section 1 : Évaluation des effets sociaux de la mondialisation.....</i>	170

<i>Sous-section 2 : Relation entre libéralisation et inégalités</i>	<i>171</i>
<i>Sous-section 2 : Diminution de la part du travail dans le revenu global</i>	<i>173</i>
SECTION 6 : QUESTION ENVIRONNEMENTALE A L'ERE DE LA MONDIALISATION	175
<i>Sous-section 1 : Quelques statistiques dévoilant l'ampleur de la crise environnementale</i>	<i>176</i>
<i>Sous-section 2 : Problème la logique de la réduction des coûts</i>	<i>179</i>
<i>Sous-section 4 : Rapport du Club de Rome : croissance 0%</i>	<i>180</i>
<i>Sous-section 5 : Développement durable, entre alternative et compromis</i>	<i>181</i>
SECTION 7 : EXTENSION DES ACTIVITES DU CRIME TRANSNATIONAL	184
<i>Sous-section 1 : Définition du crime transnational.....</i>	<i>184</i>
<i>Sous-section 2 : Préjudices du crime transnational</i>	<i>184</i>
RESULTATS DE LA PREMIERE PARTIE	188

Deuxième partie :

Le développement économique à l'épreuve de l'intégration économique : étude du cas algérien

AVANT-PROPOS.....	191
CHAPITRE I : POLITIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE : PROCESSUS ET EVALUATION	192
SECTION 1 : MUTATION DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE	193
<i>Sous-section 1 : Processus de libéralisation de l'économie algérienne.....</i>	<i>194</i>
<i>Sous-section 2 : l'intégration économique de l'Algérie à travers le discours officiel.....</i>	<i>202</i>
SECTION 2 : ACTION DE L'ALGERIE EN MATIERE DE COOPERATION ET D'INTEGRATION ECONOMIQUES REGIONALES	206
<i>Sous-section 1 : Accord d'intégration avec les pays européens.....</i>	<i>207</i>
<i>Sous-section 2 : Intégration régionale des pays maghrébins (UMA).....</i>	<i>211</i>
<i>Sous-section 3 : Implication de l'Algérie dans l'initiative du NEPAD</i>	<i>213</i>
<i>Sous-section 4 : Adhésion de l'Algérie à la Grande zone arabe de libre échange.....</i>	<i>217</i>
<i>Sous-section 5 : Importance des Non-alignés (G77) pour l'Algérie</i>	<i>218</i>
SECTION 3 : APPORT DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT EN ALGERIE	219
<i>Sous-section 1 : IDE en Algérie</i>	<i>220</i>
<i>Sous-section 2 : Investissement des nationaux algériens à l'étranger</i>	<i>224</i>
SECTION 4 : INTEGRATION DE L'ALGERIE DANS LA FINANCE MONDIALISEE	225
<i>Sous-section 1 : Genèse du processus de libéralisation financière en Algérie</i>	<i>225</i>
<i>Sous-section 2 : Ouverture financière de l'Algérie : entre réticence et vigilance.....</i>	<i>226</i>
SECTION 5 : ÉVALUATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE	228
<i>Sous-section 1 : Lecture du processus d'intégration économique de l'Algérie.....</i>	<i>229</i>
<i>Sous-section 2 : Critique du processus d'intégration économique de l'Algérie.....</i>	<i>241</i>
<i>Sous-section 3 : Souveraineté économique et remise en cause du processus de l'intégration économique de l'Algérie.....</i>	<i>250</i>
<i>Sous-section 4 : Choix et gestion des intégrations régionales par le décideur algérien.....</i>	<i>258</i>

Sous-section 5 : Instabilité et dégradation du climat des affaires en Algérie	265
SECTION 6 : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE A L'ETRANGER AU DEVELOPPEMENT NATIONAL	271
CHAPITRE II : CONDUITE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE.....	275
SECTION 1 : BASE REFERENTIELLE POUR LA STRATEGIE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE.....	276
Sous-section 1 : Réflexion de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	276
Sous-section 2 : Réflexion de l'UONU-CREA.....	280
Sous-section 3 : Réflexion de NABNI relative à l'intégration économique de l'Algérie	290
Sous-section 4 : L'adhésion de l'Algérie à l'OMC, éléments pour une stratégie	293
SECTION 2 : DETERMINATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE L'ALGERIE VISES PAR SON INTEGRATION A L'ECONOMIE MONDIALE	296
Sous-section 1 : Appui au transfert de connaissances vers l'Algérie	297
Sous-section 2 : Encouragement de l'investissement étranger et tourisme en Algérie	298
Sous-section 3 : Accès aux marchés internationaux par les entreprises algériennes.....	299
SECTION 3 : ÉTUDE DU CHAMP INTERNATIONAL VITAL A L'ALGERIE	300
Sous-section 1 : Étude de la conjoncture des pays partenaires de l'Algérie (clients/fournisseurs/investisseurs)	301
Sous-section 2 : Étude de la conjoncture des entreprises partenaires stratégiques de l'Algérie.....	308
Sous-section 3 : Étude de la conjoncture du produit stratégique à l'Algérie, importé/exporté	315
Sous-section 4 : Suivi de la conjoncture de l'économie mondiale par le décideur algérien	317
SECTION 4 : GESTION DE LA DEPENDANCE DE L'ALGERIE A L'EGARD DE L'ECONOMIE MONDIALE	321
Sous-section 1 : Pouvoir de négociation des clients de l'Algérie.....	322
Sous-section 2 : Pouvoir de négociation des fournisseurs de l'Algérie	322
SECTION 5 : MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SECURITE ECONOMIQUE POUR L'ALGERIE	323
Sous-section 1 : Définition de la sécurité économique.....	323
Sous-section 2 : Activation des mesures de défense commerciale par l'Algérie	327
Sous-section 3 : Protection de l'économie algérienne contre le crime transnational.....	329
SECTION 6 : INTERNATIONALISATION : LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE FACE A LA MONDIALISATION	332
Sous-section 1 : Intérêt de l'internationalisation pour l'entreprise algérienne	333
Sous-section 2 : Mécanismes d'internationalisation de l'entreprise algérienne.....	336
Sous-section 3 : Exigences de la réussite de l'internationalisation de l'entreprise algérienne	338
SECTION 7 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE.....	341
Sous-section 1 : Préparation d'un environnement national favorable.....	341
Sous-section 2 : Consolidation du dispositif algérien d'accompagnement de l'intégration économique	351
Sous-section 3 : Nécessité de la mise en place d'une Agence nationale de l'intégration économique	382
RESULTATS DE LA DEUXIEME PARTIE.....	407
CONCLUSION....	409
BIBLIOGRAPHIE.....	416
ANNEXES.....	428

01- LES GRAPHS.....	429
02- LES TABLEAUX.....	435
03- LES DOCUMENTS	446
04- LISTE DES CARTES	454
05- LISTE DES DOCUMENTS EN ANNEXES.....	454
INDEX DE LA THESE	455
TABLE DES MATIERES	459